



HAL
open science

L'aménagement participatif, entre injonction et co-construction

Claudia Ximena Lopez

► **To cite this version:**

Claudia Ximena Lopez. L'aménagement participatif, entre injonction et co-construction : L'expérience de la création du Parc Entre Nubes à Bogotá (Colombie). Architecture, aménagement de l'espace. Université de Toulouse 2 Le Mirail, 2009. Français. NNT: . tel-01517112

HAL Id: tel-01517112

<https://univ-tlse2.hal.science/tel-01517112>

Submitted on 15 May 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Université
de Toulouse

THÈSE

En vue de l'obtention du

DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

Délivré par l'Université de Toulouse le Mirail
Discipline ou spécialité : Géographie Aménagement

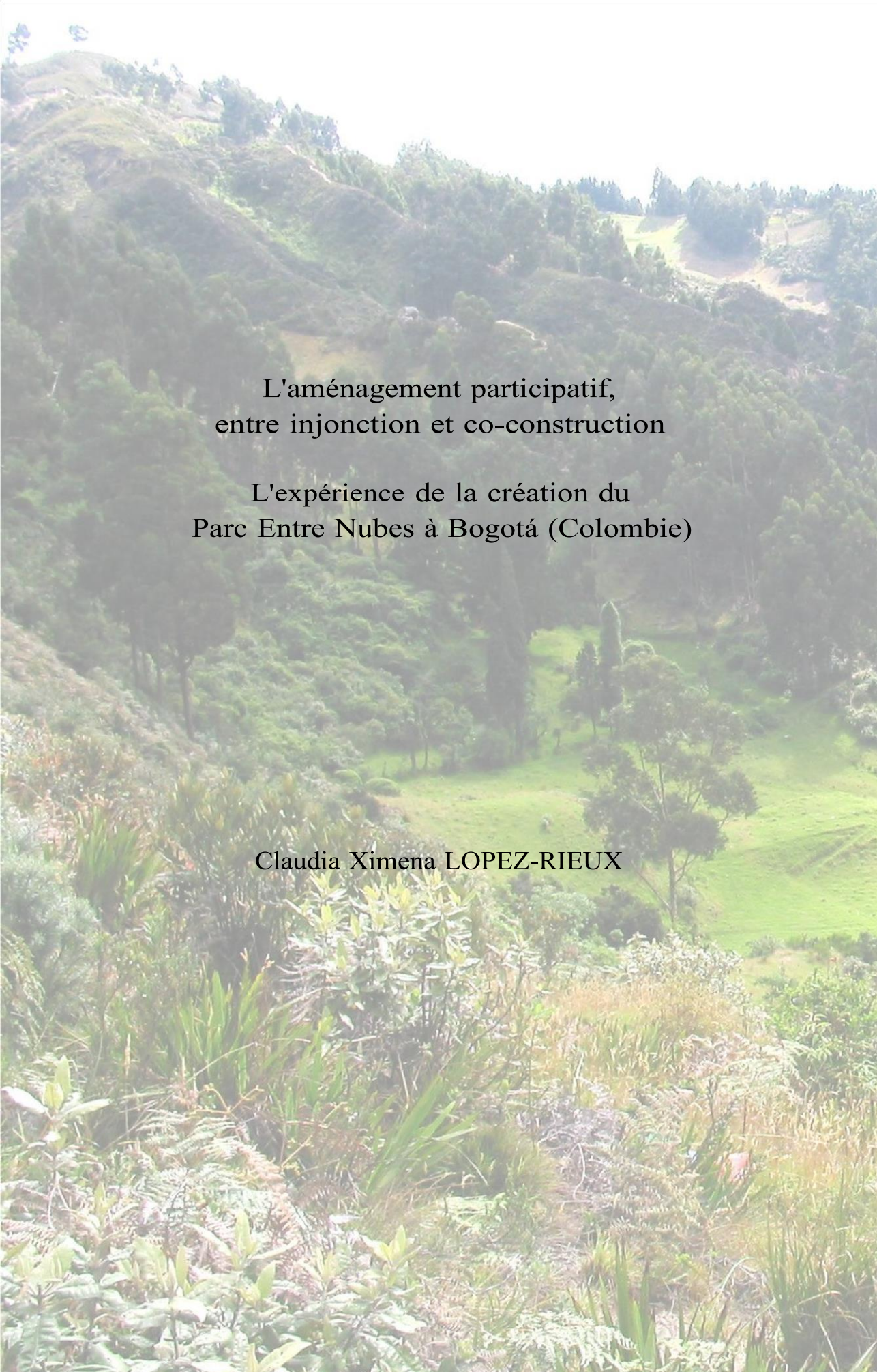
Présentée et soutenue par *Claudia Ximena LOPEZ-RIEUX*
Le 25 novembre 2009

Titre : *L'aménagement participatif, entre injonction et co-construction
L'expérience de la création du Parc Entre Nubes
à Bogotá (Colombie)*

JURY

CAVILLE Fabienne, Tutrice
GOUSET Vincent, Examineur
JAILLET Marie-Christine, Présidente
MELE Patrice, Rapporteur
MONNET Jérôme, Directeur
NEVEU Catherine, Rapporteur

Ecole doctorale : TESC
Unité de recherche : LISST-CIEU
Directeur(s) de Thèse : MONNET Jérôme et CAVILLE Fabienne
Rapporteurs : MELE Patrice et NEVEU Catherine



L'aménagement participatif,
entre injonction et co-construction

L'expérience de la création du
Parc Entre Nubes à Bogotá (Colombie)

Claudia Ximena LOPEZ-RIEUX

REMERCIEMENTS

A Toi qui a mis autant de personnes sur mon chemin qui m'ont permis d'arriver jusqu'ici.

Je veux remercier tous ceux qui ont permis que ce rêve se réalise. Faire une liste exhaustive serait difficile, car beaucoup de personnes ont participé directement ou indirectement à la réalisation de cette thèse, alors à chacun de se reconnaître dans cette courte liste...

Merci particulièrement à tous ceux qui m'ont inspiré pour cette thèse, ceux qui croient qu'un autre monde est possible et qui prennent part pour le transformer ! Merci également de m'avoir ouvert vos portes et de m'avoir confié vos histoires.

Merci à la source d'une bonne partie de mes cauchemars de ces dernières années, pour chaque « bof ! », pour la confiance et pour les merveilleux moments d'écoute et de bavardage.

Merci à tous ceux qui y ont cru et qui m'ont soutenue, grondée et consolée quand moi-même je n'y croyais plus.

Merci au LISST-CIEU qui m'a accueillie, et où j'ai pu trouver un soutien scientifique, technique et surtout moral.

Merci à tous ceux qui m'ont interpellée lors des séminaires, ateliers, colloques, réunions car ils ont fait avancer l'analyse et évoluer ma pensée.

Et bien sûr ! Comment oublier le grand nombre des correcteurs et correctrices, mais particulièrement les trois dernières qui ont eu la patience de lire et relire la thèse en essayant de comprendre « ce que je voulais dire » pour le transcrire en « bon » français.

Table des matières

Remerciements.....	3
Introduction générale.....	11
Partie I	
Les processus évolutifs de l'aménagement et de la participation'	29
Introduction de la partie I.....	31
Chapitre 1	
La notion polysémique de participation.....	37
1.1 Ce que participation veut dire.....	39
1.1.1 L'approche élémentaire de « prendre part ».....	39
1.1.2 Perspectives disciplinaires.....	40
1.1.3 La participation sociale/communautaire ou politique/citoyenne.....	42
1.1.4 La participation : un domaine d'interrelations'	44
1.2 Le territoire.....	46
1.2.1 Représentations et territoire.....	47
1.2.2 La notion d'aménagement du territoire'	49
1.2.3 La construction de l'État-nation et du territoire en Amérique latine.....	51
1.3 La formation identitaire du citoyen, la citoyenneté et la nationalité.....	56
1.3.1 Le cabildo, un avant-goût du citoyen.....	58
1.3.2 La polysémie du citoyen.....	67
Conclusion.....	69
Chapitre 2	
Les principes directeurs de la construction des territoires.....	73
2.1 L'imposition, le contrôle et la légitimation d'un langage'	73
2.1.1 Le bipartisme colombien sous l'emprise du modernisme'	76
2.2 L'urbanisation'	83
2.2.1 Le rôle des travailleurs salariés.....	85
2.2.2 L'urbanisation colombienne'	86
2.3 Prééminence de la planification au milieu du xxe siècle.....	95
2.3.1 La planification régionale.....	96
2.3.2 L'urbanisme'	99
2.3.3 La période charnière entre les années 1960 et 1980.....	102
Conclusion.....	109
Chapitre 3	
Démocratisation et pratiques participatives.....	111
3.1 Le renouveau démocratique.....	111
3.1.1 L'intérêt général'	113

3.1.2	La notion politique d'espace public'	115	3.2
	Antécédents de la démocratie participative	118	
L'Aménagement Participatif, de l'Injonction à la Co-construction			
Remerciements			
3.2.1	Les mouvements sociaux	119	
3.2.2	La construction de la participation dans l'échange'	121	
3.3	Les mutations des paradigmes territoriaux	124	
3.3.1	Le local	124	
3.3.2	La décentralisation	126	
3.3.3	La démocratisation	127	
3.3.4	Un sens contesté de la participation	129	
3.4	Une nouvelle pratique de la planification spatiale	130	
3.4.1	L'incorporation de l'environnement et de la participation'	130	
3.4.2	L'émergence des politiques d'aménagement du territoire en'		
	Amérique latine	134	
3.4.3	L'institutionnalisation de la participation'	136	
3.5	Les pratiques participatives	137	
3.5.1	Quelques exemples	137	
3.5.2	Porto Alegre : légitimation et positionnement mondial	142	
3.5.3	Constituante et Constitution participative en Colombie	143	
	Conclusion	147	
	Conclusion de la partie I	149	
Partie II			
Le processus de construction territoriale et d'aménagement d'un parc à Bogotá' :			
	le Parc Entre Nubes	155	Introduction
	de la partie II	157	
Chapitre 4			
	Le territoire du Parc Entre Nubes	163	
4.1	Situation du Parc Entre Nubes	164	
4.1.1	Le District Capital et la Sabana de Bogotá	170	
4.1.2	Les niveaux administratifs du District	174	
4.1.3	Les représentations sociales spatialisées	179	
4.2	Construction du territoire et organisations sociales	190	
4.2.1	Étapes de consolidation des logements	191	
4.2.2	Des formes d'organisation dans les quartiers'	196	
4.2.3	Stigmatisation, répression et récupération des organisations sociales	202	
4.2.4	Un renouveau des mouvements sociaux	204	
	Conclusion	207	

Chapitre 5	
La densification et les modes de construction du territoire du Parc.....	209
5.1 La formation des quartiers.....	210
5.1.1 Subdivision des fermes.....	212
5.1.2 Logement des travailleurs miniers.....	215
5.1.3 L'invasion'	217
5.1.4 Les programmes de logements sociaux.....	219
5.1.5 Le lotissement pirate.....	222
5.2 Les quartiers et leurs représentations.....	229
5.2.1 La marginalité : une représentation socio-spatiale.....	229
5.2.2 Les quartiers : des territoires illégaux ?.....	232
5.3 La manipulation de l'illégalité et l'évolution de la légalisation' '	243
Conclusion.....	246
Chapitre 6	
La genèse du projet de parc et ses porteurs.....	249
6.1 La mobilisation d'acteurs en faveur de la participation'	249
6.1.1 Les organisations à l'initiative d'un parc' '	251
6.1.2 Le cadre juridique des années 1980.....	253
6.1.3 L'importance de l'environnement et le défi de la pauvreté'	254
6.2 L'évolution de la proposition du Parc'	259
6.2.1 Le Parc et son changement d'échelle'	261
6.2.2 La concrétisation du projet du Parc.....	266
6.2.3 La promotion du Parc.....	278
Conclusion.....	292
Conclusion de la partie II.....	295
Partie III	
Analyse des aménagements participatifs : acteurs, conditions et enjeux.....	301
Introduction de la partie III.....	303
Chapitre 7	
L'institutionnalisation du processus participatif'	307
7.1 Volonté politique et processus participatif.....	308
7.1.1 Le mandat de Mockus (1994-1997).....	309
7.1.2 Le mandat de Peñalosa (1998-2000).....	317
7.2 La volonté politique et les unités territoriales.....	318
7.2.1 Les demandes de la population aux élus.....	321
7.3 L'élaboration du plan d'aménagement à Bogotá'	325
7.3.1 Les échelles de planification et de concertation.....	326
7.3.2 Le Parc dans le Plan d'Aménagement du Territoire'	331
7.3.3 Les règles des Unités de Planification de Zone.....	334
Conclusion.....	350

Chapitre 8	
Des impacts possibles de l'aménagement participatif'353
8.1 La situation du Parc et son devenir.....	353
8.1.1 Le droit de préemption.....	354
8.1.2 La violence, une atteinte au processus.....	362
8.1.3 « Espace public » mot aux implications variées.....	368
8.2 L'aménagement participatif dans le Projet Sud'376
8.2.1 La participation, un travail continu.....	380
8.2.2 La notion de travail communautaire.....	381
	Remerciements
8.3 La concertation s'impose'391
8.3.1 Le temps comme facteur de conflit.....	393
Conclusion.....	395
Chapitre 9	
Une analyse d'acteurs et de leurs logiques'399
9.1 Des acteurs.....	400
9.1.1 Les groupes d'acteurs dans l'administration'401
9.1.2 Les groupes d'acteurs intermédiaires'409
9.1.3 Les groupes d'acteurs chez les administrés'416
9.2 Les réunions des aménagements participatifs.....	427
9.2.1 Les dirigeants et les réunions de participation.....	429
9.2.2 Différents fonctionnements de réunions.....	430
Conclusion.....	436
Conclusion de la partie III.....	439
Conclusion générale.....	447
Table des cartes.....	459
Bibliographie.....	461
Annexes.....	493
Annexe 1	
Tableaux d'analyse des changements constitutionnels évolution territoriale	
et évolution de l'idée de citoyen.....	495
Annexe 2	
Pyramide des divisions sociales.....	497
Annexe 3	
Evolution historique de la division politico-administrative de la Colombie	
.....	499
Annexe 4	
Propositions de régionalisation en Colombie.....	501
Annexe 5	
Localisation de la zone d'étude dans le département de Cundinamarca.....	503
Annexe 6	

Reforme constitutionnelle colombienne du 5 août 1936.....	505
Annexe 7	
Loi 200 de 1936 sur le régime des terres.....	507
Annexe 8	
Localisation de la zone d'étude dans le haut bassin du fleuve Bogota.....	509
Annexe 9	
La zone urbaine de Bogotá, insérée dans la Sabana.....	511
Annexe 10	
Bassins versants du Parc Entre Nubes.....	513
Annexe 11	
Liste des quartiers à proximité du Parc Entre Nubes.....	515 Annexe 12
Historique des évènements d'influence mondiale.....	517
Annexe 13	
Chapitre 28 Article 3 du traité de Rio de 1992.....	519
Annexe 14	
Article 5 de la loi 9 de 1989.....	521
Annexe 15	
Guide d'entretien non directif et d'observation des parcours.....	523
Annexe 16	
Liste des entretiens.....	529
Annexe 17	
Liste des parcours.....	531
Annexe 18	
Liste des réunions.....	533
Annexe 19	
Citations originales (extraits d'entretiens).....	535

INTRODUCTION GÉNÉRALE



Photo 1 : Panneau d'information dans le Parc. « Aire de remise en état écologique, nous vous prions de ne pas marcher dessus. La remise en état écologique est le processus de récupération intégral d'un écosystème qui se trouve partiellement ou totalement dégradé. En ce qui concerne sa structure végétale, la diversité d'espèces, sa fonctionnalité et son autosuffisance ; pour l'amener jusqu'aux conditions similaires à celles d'origine. » CXL 2004

Cette thèse porte sur l'aménagement participatif et tâche de contribuer à sa définition, en étudiant un cas particulier dans toute sa complexité et en le mettant en perspective dans un contexte international. L'exposé, qui aspire à être systémique, se fera à travers deux axes d'étude : celui de l'aménagement et celui de la participation.

En effet, si la participation des populations dans l'aménagement de leurs espaces de vie et territoriaux constitue un sujet d'actualité permanent tant pour les scientifiques que pour les administrations publiques, l'importance qu'ils lui accordent semble s'accroître dans la deuxième moitié du ^{xx}e siècle.

L'aménagement et la participation font l'objet d'études dans différentes disciplines, d'où l'existence d'une vaste bibliographie. Dans cette production, au moins cinq courants bibliographiques forts peuvent être identifiés : les courants hispano-américain, allemand, anglo-américain, italien et français.

Les années 1960 et 1970 marquent une importante période dans la réflexion autour de ces deux axes, mais ils sont étudiés séparément. Depuis les années 1980, les pratiques qui s'y sont associées se multiplient : au seuil du ^{xxi}e siècle, ce sont les technologies de l'information et de la communication qui sont intégrées à la réflexion et à la pratique, en même temps que surgit une réflexion commune autour de ces deux axes.

La littérature existante concernant la participation insiste sur le système politique démocratique ; la démocratie semble être un passage obligé pour ceux qui s'intéressent à la participation, et cette étude ne fait pas exception. En ce qui concerne la théorie de la démocratie, ce sont les sciences politiques et la philosophie politique qui concentrent le plus grand nombre d'apports. C'est justement au sein de ces développements théoriques que naît la notion métaphorique d'« espace public », qui implique un espace de discussion, de communication et de délibération

(HABERMAS 1993, MANIN 1985, RAWLS 1995). Cette notion, largement répandue dans différentes disciplines, occupe une place prépondérante dans les débats théoriques, non sans être contestée, entre autres de par son absence de spatialité concrète (TOMAS 2002 ; CAPRON, HASCHAR-NOÉ 2007). Les années d'après-guerre sont caractérisées par la façon de considérer la participation des populations dans divers domaines. Durant ces années-là, les gouvernements portent ainsi un intérêt

L'Aménagement Participatif, de l'Injonction à la Co-construction

particulier aux efforts organisés et autonomes des populations afin d'affronter diverses crises.

La participation est alors une des stratégies employées pour atteindre le progrès (FOSTER 1964, VIRGOLINI 2004). De cette époque datent des expériences pratiques de solidarité, d'aide et de gestion de divers collectifs face à des situations de crise. La reconnaissance de ces pratiques de la part des acteurs internationaux a donné naissance au discours du développement communautaire (UNESCO, ONU 1954), qui a un grand retentissement en Amérique latine. Dans cette aire géographique, le mot communauté reste attaché à cette capacité d'organisation des populations, ce qui rend d'ailleurs difficile l'étude de la participation sans la lier au communautaire, et ceci dans un sens non sectaire.

Durant les années 1960 et dans le monde entier, la planification est l'alternative à la désorganisation des marchés (OCAMPO 1998). C'est au cours de ces années qu'a lieu l'institutionnalisation des politiques de planification afin d'arriver au développement voulu par les gouvernements. En France se met alors en place la politique d'aménagement du territoire (LÉVY, LUSSAULT 2003), qui devient un sujet privilégié des géographes.

Au moins deux approches de l'aménagement peuvent être identifiées : la plus répandue et acceptée, pas seulement en France, considère l'aménagement du territoire comme le domaine propre de l'État, qui en garde d'ailleurs toute la maîtrise (GUÉRAD-VARET, MOUGEOT 2001, LIPIETZ 2001, MERLIN 1988) ; l'autre approche, plus récente, considère que l'aménagement du territoire est une pratique qui concerne tous les habitants, et implique d'autres questions, dont celle de l'appartenance et de l'identité (CAVAILLÉ 1999, DI MEO 1996, MONNET 1999).

À la même époque, alors qu'en France se développe l'aménagement du territoire, l'outil favori en

Amérique latine est la planification économique (MONCAYO JIMÉNEZ 2002). Dans cette aire, les divers modèles de planification régionale, urbaine, économique et environnementale ont évolué depuis, pour donner lieu aux politiques d'aménagement qui surgissent dans les années 1990 et 2000 (MASSIRIS CABEZA 2002) : planification, urbanisme et aménagement y sont liés et sont particulièrement l'objet d'étude et de pratique des économistes, des administrateurs publics et des architectes. Toutefois, l'aménagement en tant que politique publique suscite l'intérêt d'un grand nombre de disciplines. Dans la réflexion scientifique et dans la pratique, les domaines de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de la planification, et parfois de l'architecture, se rejoignent. Dans cette convergence, l'approche qui considère l'importance du rôle des représentations dans l'appropriation et l'organisation des territoires, et notamment des villes, nous semble particulièrement intéressante

(BAILLY 1977, BAILLY, FERRAS 1995, LYNCH 1969, 1982, MONNET, 1993, 1999). De ce fait, nous adopterons cette approche dans notre étude, afin de la prendre en compte dans le cadre du processus de participation.

Durant les années 1960, la mobilisation sociale et revendicative est bien présente (CASTELLS 1974, TOURAINE 1965). À cette époque, un grand nombre de groupes organisés hétérogènes et à buts multiples permettent le rassemblement et la discussion sur l'organisation de la société. Des groupes de réflexion s'enquière des modes de production, de commerce et de consommation, et ques-

tionnent les inégalités et les déséquilibres sociaux. La pauvreté, la misère sont, entre autres, considérées comme les conséquences d'une distribution inéquitable des richesses, de la croissance démographique et d'un processus d'urbanisation incontrôlé. Face au constat des diverses pollutions, des mouvements s'engagent un peu partout afin de préserver et de

sauvegarder l'environnement' ' naturel. De nombreuses controverses surgissent également quant au fonctionnement du système démocratique et à la gestion des territoires et de l'environnement. À l'intérieur des systèmes' ' démocratiques, le droit de vote évolue, les conditions sociales se modifient, l'âge du droit de vote' s'abaisse, et le droit de vote des femmes se généralise. Nonobstant, les migrations internationales soulèvent des débats sur les pratiques démocratiques, via les questions du droit de vote, de la citoyenneté et de la nationalité (AJZENBERG 1992, BIZBERG, MARQUES-PEREIRA 1995, NEVEU 1999, 2003, ROJZMAN 1992).

Les chocs pétroliers des années 1973 et 1979 ont entraîné une crise économique qui a eu des effets sur la fiscalité des États. Les tensions économiques ont alors imposé des débats sur certains aspects de la gestion des États, en particulier sur la forme d'organisation étatique qui permettrait d'atteindre' ' une meilleure efficacité avec moins de ressources. Au moins deux éléments participant à l'inefficacité de l'État sont mis en cause' : le centralisme abusif et la concentration administrative, politique et économique. D'une façon ou d'une autre, cette remise en cause a suscité un débat quant à la' ' manière de mener la gestion et de prendre les décisions. Par conséquent, s'opère une remise en question des modèles de gouvernement, de pouvoir politique et de gestion publique qui reposent sur une administration hiérarchique et technocratique, où la place du peuple est limitée.

Les problèmes soulevés, soit dans le système gouvernemental, soit dans le domaine environnemental, ont conduit inévitablement à des interrogations concernant l'intérêt général et l'utilité publique. La fixation de règles pour la bonne gestion des affaires publiques est alors rendue nécessaire (RAWLS 2001), et l'idée d'impliquer davantage la population dans cette gestion (ressources' ' naturelles, planification de la ville, politiques sectorielles et autres) se renforce. En fait, il s'agit pour' le gouvernement d'intégrer, en tant que garant des affaires de l'État (intérêt collectif et général), les' ' autres acteurs (HAUSMANN 1998, MAGNETTE 2000, PICARD 2003).

Dans ce débat, des auteurs vont jusqu'à identifier une crise de la démocratie et de l'État, et' ' remettent en question l'organisation du système sous un modèle représentatif ainsi que la façon

de produire et de mener les politiques publiques (CHEVALLIER 2002, CUNILL 1991, MENDEL 2003, MIGNARD 2001). Les diverses propositions se centrent sur un complément de la démocratie où la participation est présente à travers différents modes dominants : Une démocratie participative en Amérique latine, une démocratie de proximité en France, et une démocratie délibérative dans les pays anglo-saxons et germaniques.

Postérieurement, au cours des années 1980, une nouvelle gouvernance démocratique s'installe sur la scène politique, qui est introduite à travers les notions de modernisation et de démocratisation de l'État, d'où découlent les politiques de décentralisation, ainsi qu'une incitation orientée davantage vers la planification, l'aménagement et la participation (HAUSMANN 1998, LEQUIN 2001, REVEL-MOUROZ 1993). Dans ce même courant, tant dans la pratique que dans la théorie, le paradigme du local s'impose. Le local est en effet, pour plusieurs auteurs et acteurs, l'échelle appropriée pour mettre en place le nouveau modèle politique proposé. Les modalités de l'articulation global-local semblent passer par l'expérimentation de solutions au niveau local, et en particulier au sein des grandes villes. Ces expériences dites « locales » pourront être reprises comme modèles ailleurs, en vue d'aboutir à la réalisation des objectifs (CURAPP/CRAPS 1999, BLANC, LÉVY 2003, GUÉRARD 2004, BAQUÉ, SINTOMER 2005). Le local semble de ce fait, sans remettre en question son sens, aller de pair avec la participation et l'aménagement. Ce paradigme étant étroitement lié à la pratique de l'aménagement, conduit donc cette étude à le questionner et à remettre en cause sa pertinence.

En Amérique latine, la mise en avant du local dans la modernisation de l'État, sous l'appellation de « nouvelle gouvernance démocratique », est frappante. Elle se manifeste par la rénovation des systèmes démocratiques (Mexique, Colombie, Pérou) ou par la fin des systèmes

totalitaires remplacés par des démocraties (Chili, Brésil), tous deux accompagnés d'un renouveau juridique'

(HAUSMANN 1988, RECONDO 2005, URQUIDI 1997, BASSOLS ET MELÉ 2001) au sein duquel la décentralisation, l'environnement et sa protection sont privilégiés. Les villes de cette aire géographique' sont marquées par la localisation des populations démunies à la périphérie, conséquence d'un' processus d'urbanisation rapide et mal géré (' BATAILLON 1977, BATAILLON, GILARD 1988, BABYCOLLIN 2000). Pour répondre en partie à cette problématique, les gouvernements des grandes villes vont mettre en place diverses politiques dans lesquelles la requalification de l'espace public prendra une place importante au sein de l'action publique.

Cette étude s'inscrit dans un moment historique dans lequel démocratisation, participation et' délibération semblent être des impératifs des politiques publiques (BLONDIAUX, SINTOMER 2002). L'aménagement du territoire en tant que politique publique est directement concerné par cet impé' ratif et, de ce fait, les recherches de diverses disciplines traitent l'aménagement du territoire' conjointement avec la participation. Dans cette thèse, nous dénommerons cette conjonction « aménagement participatif ».

La notion de participation, dans presque tous les contextes, s'inscrit davantage au cœur de ' l'idéal' démocratique qui cherche à rendre effective la participation des individus à la prise de décisions pour l'avenir de leur cité. C'est justement à travers leur investissement dans l'avenir de leur cité' ' (territoire de vie) qu'un lien concret émerge entre participation et aménagement du territoire.' Toutefois, il faut constater qu'il n'existe pas toujours dans la théorie, et encore moins dans la' ' pratique, une position très précise concernant l'utilisation de vocables pour définir qui sont ces indi' vidus. Dans cette étude, une des interrogations essentielles sera donc : qui participe et comment l'i' dentifie-t-on ?

Afin de répondre à cette question et de mettre en relation la participation avec la démocratie et l'aménagement, des sujets tels que la spatialisation des actions, le territoire, l'État national ou la citoyenneté deviennent incontournables.

Il faut noter que, dans la recherche et encore plus dans la pratique, les termes citoyen et habitant sont utilisés à défaut comme des synonymes, ce qui peut entraîner une facilité dans la communication mais une difficulté dans la compréhension (NEVEU 1999, 2003). Dans les théories démocratiques, l'un des postulats le plus accepté à la question de « qui participe ? » est celui du citoyen. Il est donc important de s'interroger sur le sens du statut de citoyen. En Amérique latine, l'apparente assimilation des termes de citadin et de citoyen (BABY-COLLIN 2000) est une constante. Du fait de sa relation directe avec la démocratie et la participation, nous aborderons l'évolution de cette notion de citoyen dans le contexte de la Grande Colombie (années 1800). Précisons que, dans cette étude, la réflexion porte sur la relation habitant-citoyen / territoire. Nous considérons l'habitant comme celui qui s'identifie à travers son territoire quotidien, et le citoyen comme celui qui s'identifie à travers son territoire politique.

En outre, aménagement du territoire et participation se situent à un carrefour scientifique et pratique qui permet la rencontre de considérations distinctes sur le fonctionnement et l'organisation de la société et de son système politique. En effet, théorie et pratique alimentent ces considérations sur des contextes géographiques différents façonnant des concepts connexes. Dans cette réalité multiple, la recherche se confronte au problème de la traduction et des faux amis, au point que l'universalisme du sens des mots n'existe plus et que la polysémie s'installe. Ces circonstances rendent ainsi la recherche aussi complexe qu'intéressante. Dans cette thèse, certaines considérations sur l'aménagement du territoire sont probablement applicables à d'autres domaines connexes, tels que l'urbanisme, la planification, la sociologie et l'anthropologie urbaines.

Dans la conjoncture mondiale, la plus large ouverture sur de nouveaux dispositifs impliquant la population s'opère en particulier dans le domaine de l'environnement et de l'aménagement urbain. Une grande partie des études se concentre sur la mise en œuvre des instruments institués par les administrations dans ces deux domaines et porte sur les nouveaux dispositifs légaux (réunions publiques, enquêtes, conseils de quartier), se limitant parfois à leur inventaire. Ces analyses permettent toutefois d'observer la réaction des habitants face aux dispositifs mis en place par les administrations, mais peu d'analyses, notamment dans l'aménagement, portent sur la capacité et le potentiel d'action de la population. Néanmoins, des ouvrages comme *Agir dans un monde incertain* (CALLON, LASCOUMES & BARTHE 2001), *Faire la ville autrement* (NORYNBERG 2001) ou *Les habitants aménageurs* (PERCQ 1994), permettent de prendre conscience, dans des domaines distincts, du potentiel d'action et des compétences des « profanes », des « citoyens ordinaires », des « habitants ». Dans cette optique, M. Callon, P. Lascoumes et Y. Barthe (2001) soulignent le fait que des aspects scientifiques ouverts auparavant aux intéressés, voire à la population en général, ont été confinés au fil du temps. Ces auteurs font valoir que la ré-implication des personnes concernées permet des avancées notables dans toute une série de domaines. La définition dominante de l'aménagement du territoire permet alors de le considérer, d'une certaine manière, comme un sujet confiné dont l'accès aux personnes directement concernées est très restreint. De ce fait, la réflexion s'intéressera aux relations entre les techniciens du domaine et la population.

Afin d'apporter des éléments supplémentaires au débat scientifique, il s'avère également important d'analyser l'aménagement participatif en essayant d'identifier les contextes et conditions nécessaires à l'exercice de cette pratique, ainsi que de mettre en évidence ses caractéristiques, divergences et caractères essentiels. Dans ce but et face à la complexité des axes d'étude (participation et aménagement), nous avons choisi une méthode qui permet l'étude approfondie d'un objet. L'étude est inscrite, d'une part, dans la démarche qualitative descriptive d'étude de cas, et, d'autre part, dans une démarche allant du particulier au général. À partir d'un cas d'étude — un parc écologique métropolitain de montagne —, nous nous

intéresserons aux enjeux des acteurs et aux nouveaux champs juridiques que ces derniers ouvrent par rapport à la participation. Nous essaierons ainsi de comprendre comment les caractéristiques du territoire sont construites, et questionnerons par là même les dispositifs juridiques, ainsi que les ressources politiques et humaines des aménagements du territoire.

Liées à la question centrale de « qui participe à l'aménagement du territoire ? », trois autres questions guident cette réflexion : Comment et par qui la participation concernant les questions du territoire est-elle conduite ? Peut-on affirmer que les expériences dans ce domaine se limitent aux initiatives par injonction ? Ces pratiques participatives se limitent-elles à la seule échelle territoriale dite du local ?

Nous partons de l'hypothèse que les aménagements participatifs sont le résultat de l'interaction d'acteurs dans un contexte et à un moment historique donnés ; dans cette interaction, l'aménagement participatif ne peut donc exister de façon unidirectionnelle, à l'initiative d'un seul groupe d'acteurs. De toute évidence, nous constatons que, dans l'interaction, la mobilité à la fois des acteurs et de l'information dépasse toutes les frontières territoriales. Pour cette raison, la participation dans les processus d'aménagement reflètera l'articulation des diverses échelles et dépassera donc l'échelle dite locale.

Dans cette analyse, nous considérons comme essentielles les représentations sociales et territoriales. Toujours présentes dans les relations individuelles et collectives (JODELLET 1989) ainsi que

dans l'aménagement de territoire (GUMUCHIAN 1991, MONNET 1999), elles deviennent un point central dans cette étude. Nous nous interrogerons ainsi sur le rôle que jouent ces représentations dans les aménagements participatifs et dans la forme que prend la participation.

Plusieurs paramètres à diverses échelles territoriales ont orienté le choix du terrain pour l'étude de cas sur l'Amérique latine et plus précisément en Colombie. Si l'Amérique latine fait l'objet de nombreux travaux de recherche autour des processus de démocratisation, une partie des travaux s'intéressant à la participation se focalise sur le budget participatif de Porto Alegre (GENRO, SOUZA 1998, GRET, SINTOMER 2005) ou sur des processus similaires, alors qu'une autre partie se focalise sur les processus de décentralisation et de municipalisation (PRESSACO CHAVEZ 2000, PEREALES ARRETXE 2003, CUNILL 1991). Pour intéressants qu'ils soient, ces travaux ne rendent pas compte de l'extrême diversité des processus participatifs dans cette aire géographique, et en particulier des expériences d'aménagements participatifs. Dans ces conditions, l'Amérique latine reste un contexte intéressant à explorer et c'est donc là que le terrain d'étude, la Colombie, a été choisi.

Par ailleurs, mes origines colombiennes ont facilité l'accès à ce terrain.

La littérature existante concernant le contexte de l'Amérique latine présente implicitement la Colombie en dehors des conditions socio-politiques qui permettent l'observation des processus participatifs. Néanmoins, ce ne sont pas les expériences participatives qui manquent dans ce pays. Certes, la Colombie révèle un contexte politique très difficile et des réalités spatiales qui peuvent être considérées comme contraignantes pour la mise en place de la participation : la présence de divers groupes armés qui contrôlent des territoires urbains et ruraux, les actes violents, le déplacement forcé de populations, la concentration de population dans des grandes villes portant l'image de villes fragmentées, en particulier la capitale, où la ségrégation et la marginalisation sont des sujets qui préoccupent les aménageurs. Malgré ces caractéristiques, des pratiques participatives très intéressantes se sont développées, entre autres la formulation de la Constitution de 1991 par une assemblée constituante élue grâce à laquelle la participation est placée en tête des orientations nationales, et avec elle la planification et, pour la première fois, l'aménagement du territoire. Diverses expériences peuvent alors être observées, telles que l'élaboration des premiers plans de développement locaux avec la participation de la population, ou la conduite de projets d'urbanisme et de planification territoriale avec la

participation de divers acteurs. Par ailleurs, les spécificités colombiennes, en apparence très peu propices à la participation, peuvent, au contraire, offrir des éléments complémentaires au débat et révéler d'autres réalités méconnues par les chercheurs.'

En outre, la position géographique et la construction historique de l'État national colombien facilitent l'observation de l'évolution du système politique d'au moins cinq pays de l'Amérique latine''''¹. Dans le cadre de cette évolution, nous observerons la façon dont sont désignés et reconnus ceux qui ont le droit de participer à la construction et à l'organisation du territoire. Cette histoire territoriale et sociale éclaire également sur l'évolution de la notion de citoyen et de son rôle dans la construction et l'aménagement du territoire : une telle évolution, tout en permettant de comprendre l'aménagement comme une construction continue (Gouëset 1996) dans laquelle les intérêts opposés entre une variété de groupes d'acteurs sont tangibles, favorise également une approche historique des domaines politique et juridique, qui concernent aussi bien la participation que l'aménagement du territoire.

Cette étude a été réalisée entre 2002 et 2007 ; durant cette période, les premiers plans d'aménagement avec la participation des habitants ont commencé à être approuvés, ce qui a fait émerger plusieurs débats théoriques sur le territoire, la participation et l'aménagement. L'observation permet ainsi de s'interroger sur la façon dont les aménagements participatifs s'organisent ainsi que sur les décalages entre les impositions légales et les réalités pratiques. Au-delà du choix de la Colombie comme terrain d'étude, certains paramètres ont été retenus afin de produire des interprétations qui peuvent être utilisées pour la même problématique dans d'autres pays. Le cas étudié est

Le Panama, la Colombie, le Venezuela, l'Équateur, la Bolivie et le Pérou qui constituent les pays dits 'bolivariens'. Ce nom est donné aux pays qui ont été libérés et proposés comme un seul État par le criollo Simón Bolívar en 1819, à la période de l'indépendance.'

un projet participatif d'aménagement du territoire qui porte sur un espace public physique, ce qui permet d'observer une grande diversité d'acteurs.'

En Colombie, la capitale, Bogotá, offre des expériences innovantes dans le champ de la participation et de l'aménagement des espaces publics et c'est donc dans cette ville que nous avons choisi notre cas d'étude : l'expérience participative du Parc écologique métropolitain Entre Nubes, à l'initiative d'habitants parmi les plus démunis de la ville. Ce parc d'environ 629 hectares, localisé en périphérie de la zone urbaine, constitue un passage entre la limite urbaine et rurale de la ville. Il se situe au centre de plusieurs entités administratives, de trois localités et de plus de 104 quartiers en grande partie considérés comme illégaux et parmi les plus denses de la ville. Il est intégré dans le Plan de Ordenamiento Territorial de Bogotá (POT) de l'année 2000, et a un impact sur plusieurs échelles territoriales (quartiers, localités, ville, métropole). Ces caractéristiques permettront d'identifier les interactions des territoires ruraux et urbains, ainsi que celles des acteurs et des politiques de la ville à diverses échelles, y compris internationales.

L'analyse porte un intérêt tout particulier au processus de formation du territoire et à son interrelation à différentes échelles situées dans le contexte historico-politique d'Amérique latine. Dans cette construction territoriale, nous nous centrons sur le processus de démocratisation de l'aménagement devenu politique publique, en interaction avec la politique urbaine et celle de planification. Répondant, entre autres, à mes intérêts professionnels et mes connaissances pratiques dans le domaine de l'architecture et de l'urbanisme, cette thèse a intégré dans un premier temps les préoccupations scientifiques du Groupe de recherche sur l'Amérique latine (GRAL), aujourd'hui disparu. Elle s'est insérée ultérieurement dans les thématiques de recherche du Laboratoire Interdisciplinaire, Solidarités, Sociétés, Territoires (LISST) au sein du Centre Interdisciplinaire d'Études Urbaines (CIEU), plus précisément dans la ligne de recherche s'intéressant à l'interaction entre recompositions des territoires et politiques publiques. Enfin, cette étude fait partie du champ thématique qui s'attache aux

dynamiques intra-métropolitaines, qu'elles soient sociales ou politiques : elle relève à la fois de l'axe « Habiter dans la ville », « Modes d'habiter », et de l'axe « Gouvernance et développement durable des villes ». Un tel croisement permet de nombreux échanges avec des chercheurs

d'origines et de disciplines différentes. L'étude privilégie ainsi, grâce à ces divers croisements, une mise en perspective du cas colombien par rapport à la réalité théorique et pratique de l'aménagement

français.

Le travail de terrain effectué, de trois mois en 2002 et trois mois en 2003, s'est fait dans le cadre du contrat de recherche « Habiter quelle ville ? » du Plan Urbanisme Construction et Architecture (PUCA) du ministère de l'Équipement et du Logement, devenu le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire (MEDAD), ce qui a permis, dans une optique interdisciplinaire et comparative dans les Amériques, un échange sur le long terme avec d'autres chercheurs.

Afin de faciliter la mise en perspective de l'étude, plusieurs activités scientifiques et pratiques ont eu

une importance non négligeable. D'abord, les échanges au sein des séminaires de la Maison de Sciences de l'Homme et de la Société de Toulouse (MSHS) et de son axe : « Territoires, Villes, Mobilités », où se rejoignent géographes, sociologues et économistes, en particulier dans les ateliers « Espace public » et « Identité ». Ensuite, un stage au sein du Service d'urbanisme de la ville de Saint-Étienne (2004), à la Division des espaces publics et de la concertation, m'a permis, dans une optique plus pratique, de me confronter à des professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement et de mieux comprendre la pratique en France. Dans ce cadre, les réunions de participation des conseils de quartier, les réunions publiques, les réunions techniques autour des projets, celles du Groupe de travail technique (GTT), du Comité de

pilotage politique (CPP), les réunions de coordination et d'avancement des projets et les événements d'inauguration ont pu être observés et analysés. Toujours avec le souci de la mise en perspective du cas colombien, des observations de réunions participatives en France dans le cadre des Agendas 21 (à Lisle-sur-Tarn et Toulouse) ont été utilisées. Les apports des observations effectuées en France sont spécifiquement mobilisés dans la dernière partie de cette étude.

Afin d'affiner la recherche sur la dimension politique du sujet, cette étude mobilise également les apports du groupe de recherche « Les mutations de la gouvernance démocratique en Amérique latine » du Centre d'Études et de Recherches Internationales (CERI). Les échanges durant les séminaires de l'année 2005 ont ainsi beaucoup apporté à la réflexion en ce qui concerne la relation du sujet avec les sciences politiques.

L'étude et l'analyse des résultats ont été effectuées en France, afin de les confronter dans un contexte différent de celui de l'étude de cas, tant sur le plan scientifique que pratique. Ceci a représenté à la fois une difficulté et un atout dans l'avancement de la réflexion : écrire ce mémoire dans une langue et dans un contexte étrangers a constitué un véritable défi, qui a finalement apporté une plus grande maturité tant à l'auteur qu'à sa réflexion.

Afin de réaliser le travail de terrain et de recueillir les informations nécessaires, l'outil privilégié a été l'entretien non directif, à l'aide d'un guide général et de questions ouvertes (Cf. Annexes 15 et 16). L'échantillon n'a pas été construit à partir du recensement officiel existant, en raison de son imprécision, des situations d'illégalité des quartiers et de l'arrivée continue de population faussant les données. Dans ces circonstances, l'échantillon a été élaboré à partir de groupes d'acteurs représentatifs, définis à partir des questions de la recherche et des logiques des acteurs eux-mêmes : administration centrale et locale, associations, habitants, techniciens. Un intérêt particulier est porté aux entretiens avec les groupes plus spécifiquement impliqués dans le projet : les chefs et responsables du projet du Département Administratif de l'Environnement du District (DAMA), l'entité chargée de diriger la planification et l'aménagement dans la ville (Département de Planification du District), le

programme d'investissement privé-public de coopération inter-nationale Proyecto sur con Bogotá, les maires des localités, les représentants élus (ediles) des Juntas de Acción Local (JAL) (Assemblées d'action locale), une association environnementale interne au Parc et une association environnementale externe, les leaders reconnus des quartiers, les habitants à l'intérieur du Parc et dans les quartiers à proximité.'

L'observation directe au cours de ce que nous appellerons les « parcours » dans le parc (15) (Cf. Annexe 17), ainsi que des événements et réunions de participation (15) (Cf. Annexe 18) dans le Parc, ont apporté des informations essentielles. Il faut signaler que l'accès aux réunions était parfois restreint. De plus, pour des raisons de sécurité, les parcours ont été guidés et accompagnés par des habitants connus de la localité ou par des personnes qui travaillent depuis longtemps au sein du projet, ce qui a conditionné d'une certaine façon les informations recueillies lors des entretiens. À cause du contexte particulièrement complexe et du conflit qui touche directement les quartiers concernés par l'étude de cas —la présence des paramilitaires, de milices urbaines de la guérilla (trois actions ont été constatées sur le terrain d'étude lors du travail), la présence de bandes, de dealers, la délinquance—, un certain nombre de questions d'ordre politique portant sur la participation n'ont pas été abordées.'

Au cours des entretiens, nous avons peu évoqué la situation économique des familles. En effet, à la même époque était effectué un recensement des familles de revenus modestes en vue de les intégrer à un système de protection sociale. Il s'agissait donc d'éviter que les entretiens soient amalgamés avec ce recensement : la volonté de la population de bénéficier de cette protection risquait de l'inciter à centrer son discours sur la situation socio-économique, nous éloignant ainsi du sujet d'intérêt, qui était la participation dans la construction du territoire.'

Tant les parcours que les entretiens réalisés à l'extérieur ont présenté des difficultés liées aux conditions climatiques et topographiques éprouvantes (vent, pluie, froid, pentes), qui ne

pouvaient pas être compensées par un matériel photographique et d'enregistrement dont les circonstances'

exigeaient discrétion et maniabilité.

Dans le but de recueillir des discours distincts et afin de bénéficier de la plus grande pluralité possible de points de vue, le terrain d'étude a été approché en utilisant comme points d'entrée' différentes personnes-contacts, tant pour visiter le parc que pour choisir les personnes à interviewer. Ces personnes ont été abordées de façon indépendante les unes des autres, et chacune représentait un groupe d'acteurs différent.'

Les entretiens ont été pour la plupart enregistrés, classés, transcrits et soumis à une analyse de contenu qualitatif par lecture flottante (BARDIN 1989, GÓMEZ MENDOZA 2000). Ont été retenus, pour illustrer les propos, les extraits qui satisfaisaient les trois critères suivants : la pertinence selon le sujet abordé, la représentativité, et la lisibilité et facilité de traduction, ce dernier critère afin de simplifier la lecture dans un contexte français. Dans le même but, les entretiens ont subi de légères

modifications signalées dans le texte, et les originaux en espagnol sont annexés¹.

L'étude est organisée en trois parties' :

La première partie, « Aménagement et participation comme axes d'étude' », identifie la partici-

I Ces extraits des entretiens en espagnol sont identifiés dans le texte par une note avec des chiffres arabes (1,2...) qui renvoie à la fin de la thèse et sont à ne pas confondre avec les notes des bas de page numérotés en chiffres romains au sein de chaque chapitre.

pation et l'aménagement dans le cadre des approches théoriques. Nous analyserons leur relation' vis-à-vis du contexte théorique de la démocratie et de celui des représentations. Dans cette optique, nous porterons une attention spécifique à l'historique de la formation de l'État-nation en' 'Colombie, que nous utiliserons tout particulièrement pour poser des questions sur la notion de citoyen et de citoyenneté.

Nous aborderons, dans le même contexte, l'évolution pratique et conjointe de la participation, de la' planification, de l'urbanisme et de l'aménagement, révélant des spécificités de la

Colombie. L'étude essaie de retracer l'évolution des axes en tant que processus, en rendant compte du parcours et de la façon dont la notion latino-américaine de participation a été construite par divers acteurs, de la façon dont elle est appropriée et mise en place. Finalement, nous proposerons une courte analyse des pratiques participatives, dans divers domaines qui montrent la richesse et la variété des expériences.

La deuxième partie, « Processus de construction territoriale et d'aménagement d'un Parc à Bogotá : le Parc Entre Nubes », se concentre sur le cas spécifique du Parc Entre Nubes dans le contexte colombien et dans la ville de Bogotá. Dans un premier temps, elle détaille la manière dont le territoire est organisé et dont les représentations territoriales sont imbriquées dans la façon d'habiter la ville. Ensuite, elle reconstruit le processus social, politique et physique d'organisation du territoire, de la ville et du Parc. Elle cherche également à identifier les conditions et inter-relations socio-politiques et territoriales dans lesquelles le Parc Entre Nubes, en tant que projet d'aménagement, a surgi.

La troisième partie, « Analyses des aménagements participatifs. Acteurs, conditions et enjeux », qui permet d'articuler les réflexions théoriques de la première partie et les observations de terrain de la deuxième, présente ainsi les résultats des expériences précises d'aménagement participatif du Parc, ouvrant une perspective générale sur l'identification d'un système d'acteurs dans lequel sera pris en compte le rôle des représentations des lieux et de l'Autre. Elle présente également, à partir des expériences observées, une caractérisation des réunions dans le cadre de l'aménagement participatif.

Le lecteur doit s'attendre à une analyse qui mobilise plusieurs disciplines et aborde les processus en tenant compte de différentes temporalités et échelles géographiques ; elle

raconte au moins quatre histoires : une histoire des idées, une histoire de la participation et de l'aménagement, une histoire sociale et une histoire d'un cas. Chaque partie comporte une introduction et une conclusion qui apportent des éléments du contexte géographique ou politique ainsi que des éléments de méthodologie.

PARTIE I

LES PROCESSUS ÉVOLUTIFS DE
L'AMÉNAGEMENT ET DE LA PARTICIPATION

INTRODUCTION DE LA PARTIE I

Cette partie, avant de s'intéresser au fondement purement théorique, aborde la participation et l'aménagement du territoire en tant que processus qui ont évolué à travers l'histoire, pour devenir aujourd'hui des politiques publiques. L'explication de ces processus requiert que plusieurs disciplines soient mobilisées. Nous nous intéresserons tout d'abord à leurs logiques sociales, à travers une analyse sociologique. Le point de vue du travailleur social sera également nécessaire pour aborder les interactions sociales dans leur volonté de transformation, et pour appréhender la façon dont les logiques sociales se transforment. D'autre part, l'aménagement et l'urbanisme sont des disciplines fondamentales pour questionner le volontarisme en relation à l'espace. La philosophie politique permet en outre d'analyser l'évolution des idées politiques. Et c'est finalement l'ensemble de ces analyses qui s'unissent à travers la chronologie historique.

L'extension que l'on donne aux concepts de participation et d'aménagement, ainsi que leur évolution, est relative au contexte sociopolitique d'un lieu, et à une temporalité déterminée. Le contexte historique s'avère tout aussi important, car il éclaire des circonstances très ponctuelles qui ont une répercussion sur la construction du territoire actuel et la forme que peut prendre un aménagement participatif.

Il faut noter que la participation et l'aménagement ont été pris pour objets d'étude par de nombreux chercheurs, particulièrement en sciences humaines et sociales : alors que la

participation est une notion qui se développe au travers de divers débats théoriques connexes, l'aménagement est l'objet

L'Aménagement Participatif, de l'Injonction à la Co-construction
Partie I

Les processus évolutifs de l'aménagement et de la participation

d'étude privilégié des géographes en France, et des architectes, urbanistes et planificateurs dans d'autres pays.

Depuis un certain temps, la relation entre aménagement et participation est évidente, surtout après l'institutionnalisation légale de la participation dans ce domaine en France avec la loi SRU de l'an 2000, et en Colombie avec la loi 388 de 1997. En dehors du milieu intellectuel, et plus particulièrement depuis la fin des années 1980, de multiples expériences de participation en matière de planification et d'aménagement de l'espace ont été mises en place.

Quatre sources d'information peuvent nourrir la réflexion autour de ces deux objets d'étude. La première est la production des textes en sciences sociales, dont la philosophie politique centrée sur la démocratie s'avère la plus abondante pour ce qui concerne la participation. C'est d'ailleurs dans ce champ de réflexion que la participation se définit en tant qu'espace public politique, notion largement répandue au cours des dernières décennies.

La deuxième source provient des textes élaborés par les institutions d'État et des administrations publiques qui ont de plus en plus de documents de travail explicitant l'aménagement et exigeant la participation. C'est également là que l'on trouve les textes de lois et les diverses politiques sectorielles qui exigent la participation ou dirigent la façon de conduire l'aménagement.

La troisième source est fournie par les documents émanant des réunions, conférences et sommets internationaux, en particulier ceux de l'Organisation des Nations Unies (ONU), l'Organisation des États Américains (OEA) et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPAL). Au sein de ces institutions existent des documents de travail,

rapports, études et traités dans lesquels la planification, l'aménagement du territoire et la participation ont une place importante et sont présentés sous l'angle du développement. Dans ces textes, la participation est directement liée à la recherche d'un développement pour un territoire donné. O. Fals Borda (1987) observe qu'au sein de ces organisations, la participation est toujours implicite dans le « développement intégré », le « développement soutenable ou durable » et le « développement participatif ».

La quatrième source est composée des initiatives formelles et informelles de divers acteurs, comme les Organisations non gouvernementales (ONG), les églises, les organisations et associations d'habitants ou les partis politiques. Dans toutes ces sources, les différentes appellations : « démocratie participative » (Amérique latine), « démocratie de proximité » (France), « démocratie délibérative » (pays anglo-saxons, Allemagne), sont présentes, du moins dans les textes, à l'intérieur des différentes aires géographiques précitées.

Les questions posées dans l'ouvrage ' Démocratie et Délibération permettent d'avoir un aperçu de la problématique actuelle quant à la participation : s'agit-il d'accroître l'engagement des citoyens dans la délibération publique et, par là-même, d'intensifier la communication entre gouvernants et gouvernés ? Ou bien de favoriser une consultation de la population avant la prise de décision ? Ou encore de faire en sorte que cette dernière soit en partie au moins une cogestion entre les élus et la société civile ? (BLONDIAUX, SINTOMER 2002 : 27). Ces auteurs ajoutent qu'il existe une difficulté liée au manque de clarté de ce à quoi il faut participer. Une autre difficulté qui est mise en évidence est celle du manque de clarté sur « qui » participe : le peuple, le citoyen, les usagers ? Il s'agit bien là d'une question fondamentale, en particulier dans la construction et l'organisation du territoire.

Dans l'état actuel de la réflexion, d'autres questions sont nécessaires. Qui sont les acteurs dans la construction et l'aménagement du territoire et comment sont-ils perçus ? Comment agit le contexte historico-politique sur la façon dont les acteurs se perçoivent, entendent et mettent en pratique la participation dans l'aménagement ? Les processus et pratiques

participatifs se rapportant au territoire ne peuvent-ils être efficaces qu'à des échelles restreintes et isolées, ne concernant alors que 'très peu d'acteurs' ?

Pour avancer dans les réponses à ces questions qui se posent tout au long de cette étude, les littératures française et latino-américaine constituent la base essentielle sur laquelle nous construisons notre approche théorique. Nous observerons l'évolution de ces deux processus en nous limitant à l'Amérique latine et plus précisément au cas colombien. Ces restrictions géographiques ont pour but de mieux cerner le contexte dans lequel s'inscrit l'étude de cas et de mieux comprendre ses particularités.

Cette partie est organisée en trois chapitres.

Le premier chapitre s'intéresse à la notion de 'participation'. Il est construit à partir de la question : que veut dire le mot participation ? Dans un premier temps, nous abordons les définitions et les principales formes identifiées à partir des apports intellectuels. Ensuite, est mis en évidence le lien existant, tant dans la théorie que dans la pratique, entre système démocratique, territoire,

Partie I

Les processus évolutifs de l'aménagement et de la participation

citoyen et participation. Ce lien devient évident à travers la notion d'État-nation et sa mise en œuvre en Amérique latine, pionnière en la matière (ANDERSON 2000). Cette notion permet d'aborder directement l'importance des représentations sociales d'autrui et du lieu dans la construction du territoire et dans la construction sociale de l'idée de citoyen. Nous questionnerons finalement la pertinence de l'utilisation de la notion de citoyen, directement liée à celle de citoyenneté, dans la participation à l'aménagement et à la construction du territoire.

Les périodes historiques de la colonisation, de l'indépendance et de la république dans les pays dits 'bolivariens' (Panama, Colombie, Venezuela, Équateur, Pérou et Bolivie) seront prises

en compte, avec pour objectif d'identifier les divers acteurs impliqués dans la construction du territoire et leurs relations à celui-ci. Revenir sur ces périodes permettra également d'observer l'évolution de la notion de citoyen dans ce contexte.

Le deuxième chapitre se situe toujours dans le même contexte géographique, mais à une autre époque, celle du début du ^{xx}e siècle, et il est davantage centré sur l'aménagement et son étroite relation avec la planification en Amérique latine. L'intérêt est porté à la fois sur la façon dont le territoire est construit et représenté par les différents acteurs. Nous avons choisi de nous appuyer sur le concept de langage légitime, propre à Bourdieu, nous explorerons aussi l'imposition et l'évolution de celui-ci dans l'aménagement du territoire, ainsi que son expression à différentes échelles au milieu du ^{xx}e siècle. Nous considérerons également les processus d'urbanisation et leur lien avec l'imposition de ce langage légitime dans l'aménagement. Dans ces processus, nous observerons plus spécifiquement la façon dont les territoires de Bogotá se construisent à l'époque, et nous identifierons brièvement le territoire qui correspond aujourd'hui au Parc Entre Nubes. Ensuite, nous observerons dans un contexte plus large la notion et l'application de l'urbanisme et de la planification en tant que langages légitimes qui permettent l'identification des acteurs à qui on en confère la maîtrise.

Enfin, le troisième chapitre permet d'aborder le renouveau théorique et pratique de ces deux axes d'intérêt durant la deuxième moitié du ^{xx}e siècle, renouveau qui se situe en particulier dans la théorie démocratique, au sein de la philosophie politique. Ceci permet d'aborder la notion complexe, bien que très répandue et acceptée, d'espace public, ou arène publique. Dans ce chapitre, nous analyserons le contexte politique et social qui permet l'évolution de processus socio-politiques dans lesquels s'inscrivent les pratiques participatives d'Amérique latine, ces dernières suscitant un grand intérêt dans le milieu universitaire. Nous nous référerons ensuite à la construction de la participation en Amérique

latine, et à son appropriation et sa mise en place par divers acteurs. Nous constaterons alors l'émergence et l'importance croissante, tant du point de vue théorique que pratique, des paradigmes du local, de la décentralisation, de la démocratisation et du développement durable. Ces paradigmes font partie, au niveau international, d'un cadre légitime dans lequel la participation et l'aménagement s'institutionnalisent en tant que politiques publiques. Puis, une courte analyse des pratiques participatives dans divers domaines et contextes latino-américains nous permettra de mieux comprendre les initiatives et les interactions. Après avoir examiné l'expérience de Porto Alegre, on présentera finalement une des plus importantes expériences participatives colombiennes, « la constituyente » (la Constituante) de 1991, particulièrement intéressante, controversée et peu connue.

CHAPITRE 1

LA NOTION POLYSÉMIQUE DE PARTICIPATION

Dans son sens premier, participation signifie prendre part, ce qui implique une action volontaire et l'adoption d'une attitude vis-à-vis d'une situation. Autrement dit, la participation implique un comportement d'un sujet en vers un objet. Nombreuses sont les références à la participation, et le sens de cette notion est déterminé par la discipline qui l'aborde renouvelant ainsi son contenu. Nous nous concentrerons sur le sens donné à la participation en Amérique latine, en prenant également quelques repères hors de cette aire géographique, spécialement en France, afin de permettre une mise en perspective.

Il existe une tendance à penser que le débat théorique sur la participation est propre à la fin des années 1990 du fait de son actualité. Néanmoins, comme le constatent Jean Bovin^I et Fals Borda^{II}, les premières expériences de participation et perspectives théoriques apparaissent dès les années 1950 sous la forme du développement communautaire. En fait, avant les années 1950 existaient déjà des expériences participatives à l'initiative et sous la gestion des habitants. Le discours du développement communautaire soutenu par l'ONU a eu une grande emprise en Amérique latine et il intégraît déjà les notions de « participation » et de « local » (UNESCO, ONU 1954), très en vogue actuellement.

I Président du Centre de Développement de l'OCDE en 1995.

II Fals Borda, scientifique colombien spécialiste des sciences sociales, très connu en Amérique latine pour la méthode de l'IAP (recherche, action participative), et pour sa production autour des observations des mouvements sociaux en Amérique latine. En Colombie, il a travaillé pour la prise en compte de la participation dans la Constitution.

L'Aménagement Participatif, de l'Injonction à la Co-construction

Dans les années 1950, la participation est une stratégie pour introduire dans les pays et les régions pauvres les bénéfices du « progrès » (FOSTER 1964, VIRGOLINI 2004). De cette époque datent des expériences participatives qui s'inscrivent dans des pratiques de solidarité, d'aide et de gestion de divers collectifs face à des situations de crise. En Amérique latine, le maître mot de ces années-là est le progrès, pour exprimer l'amélioration sociale, culturelle, scientifique et technologique. Les expériences d'organisations de plusieurs communautés paysannes en Amérique latine ou encore les initiatives de construction d'écoles, de logements et de gestion de l'eau, peuvent être cités et leur trace trouvée dans notre terrain d'étude¹.

« (...) dans ce secteur nous captions l'eau avec des tuyaux de drainage et nous la distribuons dans des vasques en bas, à Santa Librada. Il y avait beaucoup de eucalyptus, il y avait des pins très grands : s'ils étaient encore là aujourd'hui nous serions à l'ombre¹. » (RUTH, 18 fév. 2003)

« En 1958 (...) ont eu lieu les premières expériences de Tunjuelito, Saucío (Chocontá) et Tabio, où la construction des écoles et la formation des coopératives agricoles se sont faites grâce à l'effort organisé des quartiers et des veredas. » (FALS BORDA 1987 : 109)^{II}

L'origine du débat théorique sur la participation est incertaine ; néanmoins, plusieurs auteurs, dont Fals Borda (1996), font remonter l'origine du concept de participation à Rousseau, à travers le contrat social. Actuellement, la participation est entendue de diverses manières : la participation à une tâche particulière, la participation à des bénéfices et/ou des charges économiques, la participation à un débat, à une réunion, etc. Face à cette diversité, L. Blondiaux et Y. Sintomer (2002) affirment que le sens de la participation se dilue d'autant plus qu'il n'a pas été défini ce à quoi il faut participer.

Parmi le grand nombre de possibilités existantes pour aborder la participation, nous nous concentrons dans cette étude sur la participation liée directement à l'aménagement du territoire. Mais, malgré cette délimitation, il reste difficile d'identifier au départ ce à quoi il faut

participer dans un aménagement considéré comme participatif. En premier lieu, nous nous intéresserons aux apports théoriques concernant la participation ; nous examinerons ensuite s'il existe un lien entre ces ' approches et l'aménagement de l'espace. À travers cette démarche, nous questionneron ' ' s l u ' ne des

I Cf. Annexe 15 guide des entretiens.

II Organisation et expérience à Tunjuelito, aujourd'hui localité de Bogotá et voisine de notre cas d'étude ' ' en Colombie. formes la plus largement acceptée et utilisée : celle de participation citoyenne, en lien direct avec la participation dite politique.

1.1 CE QUE PARTICIPATION VEUT DIRE

Dans le débat théorique, la participation a été étudiée à travers divers domaines et amalgamée avec des expressions telles que : solidarité, mobilisation sociale, autogestion, coopération et bien

d'autres encore. Cette multiplicité de sens fait de la participation un sujet vaste et extensif, difficile à

aborder en termes de recherche, et dont la définition devient de plus en plus complexe et ambiguë.

1.1.1 L'approche élémentaire de « ' prendre part »

Dans tous les apports théoriques sur la participation, il est question de s'impliquer, de prendre part et d'avoir un rôle à jouer en tant qu'acteur.'

« On fait référence à la participation quand on évoque l'association d'individus dans une activité commune destinée à obtenir des bénéfices (...) dans un sens social, donc cela signifie prendre part à un vécu collectif. » (LIMA 1988 : 9)

B. Lima permet d'inscrire la participation dans le vécu collectif, qui suppose nécessairement l'implication individuelle. Un projet commun peut être l'élément qui permet, dans le vécu des communautés ou populations, d'observer la pratique de la participation. D'ailleurs, il est intéressant de constater que, pour les habitants, un tel projet présuppose une interrelation entre participation, implication et action.

« [Participer] veut dire mener de bonnes choses. C'est-à-dire, si on voit une carence, dire « non, ce n'est pas comme ceci, on peut aller par un autre chemin ». Nous pouvons, s'il y a une seule ressource, chercher à amener d'autres choses, porter les choses tous ensemble pour atteindre un seul objectif ². » (SANDRA, 28 fév. 2003)

« [Participer] est faire quelque chose, travailler à quelque chose ³. » (HERMES, 15 fév. 2003)

Dans sa définition de participation, le Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement fait aussi référence à l'implication :

« Action consistant à prendre part. Terme utilisé par la réflexion politique pour différencier les niveaux d'implication des citoyens dans les décisions politiques. La participation est un instrument d'intégration psychosociale, un concept régulateur. À l'échelle municipale, la participation trouve un terrain privilégié encadré par les partis politiques et les techniciens. En France, elle est présentée comme contrepoids nécessaire de la planification. » (MERLIN ET CHOAY 1988)

Cette définition révèle l'existence de différents niveaux d'implication et donc de participation et met en évidence au moins trois groupements d'acteurs concernés : les citoyens, les partis politiques et les techniciens. Mis en relation avec la planification, le niveau municipal est l'échelle privilégiée, et la participation est une action encadrée par deux des trois groupes identifiés. Ces caractéristiques sont également applicables à la définition de la notion de participation dans l'aménagement et dans l'urbanisme, comme nous le verrons. Néanmoins, cette définition fait seulement référence à l'implication dans les décisions politiques, —ce qui est restrictif pour l'aménagement —qui implique des actions physiques. E. Zuleta (2003) met en évidence l'importance de l'action dans la participation.

« Que les gens puissent opiner n'est pas suffisant, il est nécessaire de pouvoir agir sur ce qui les intéresse dans leur communauté, leur quartier, leur municipalité.

Mais pour pouvoir agir il faut des bases, des instruments culturels et matériels. L'ouverture démocratique implique la création d'un monde d'outils collectifs. Ceci peut s'appeler participation. » (2003 : 40)

Ces premières références mettent déjà en lumière plusieurs points à aborder quand on s'intéresse à la notion de participation. D'après ces définitions, la participation est avant tout une action, qui loin d'être passive s'intègre dans un collectif et vise le partage du pouvoir. D'autres apports divers sont régulièrement faits et permettent de mieux cerner les contextes dans lesquels la participation est présentée.

1.1.2 Perspectives disciplinaires

B. Lima (1988), dans l'ouvrage 'Exploración teórica de la participación (Exploration théorique de la participation), note qu'il existe au moins quatre perspectives disciplinaires interdépendantes de la participation : psychologique, sociologique, socio-économique et politique.

La perspective psychologique définit la participation en tant que comportement humain, inscrite dans l'instinct de solidarité. Ce qui est corroboré par les habitants :

« Pour moi la participation est une forme de communication, dans laquelle je peux exprimer ce que je sens, ce que je pense, à travers laquelle je peux exercer une démocratie, une équité, et à travers laquelle je peux aider d'une façon ou d'une autre mon entourage et ma propre construction personnelle⁴. » (CAROLINA QUIMBAY, 14 fév. 2002)

De ce fait, toute action peut être participation : quand on assiste à des réunions, à des manifestations dans la rue, quand on vote, quand on réalise des tâches déterminées (campagnes d'alphabétisation, de vaccination), quand on fait entendre sa voix dans une réunion.

Pour ce qui est de la perspective sociologique, l'une des plus développées dans cette étude, la participation est une question d'appartenance, liée au fait de prendre part à l'existence d'un

groupe, et, dans notre cas, à un territoire. La participation fait partie d'un vécu collectif, c'est une action et un engagement, ce qui inclut des obligations, des responsabilités et une prise de position. De ce point de vue, la participation est une force collective pour l'organisation et la transformation des relations sociales, et nous ajouterons ici : pour l'organisation et la transformation du territoire. C'est

dans cette perspective que la définition de F. González (1995) peut se situer :

« (...) une forme d'intervention sociale qui permet aux individus de se reconnaître comme les acteurs qui, en partageant une situation déterminée, ont l'opportunité de s'identifier à partir des nécessités, attentes et intérêts communs, et sont capables de les traduire en action collective avec une certaine autonomie face aux autres acteurs sociaux et politiques. » (1995 : 15)

Cette définition s'applique au cas du Parc Entre Nubes où les habitants partagent des situations, des nécessités et des attentes communes, et façonnent des formes d'intervention. En même temps, leurs interventions font partie d'un processus d'identification sociale et territoriale depuis leur enfance.

« Il est certain que [les habitants] participent. En théorie, la participation est pour le bénéfice de tous. (...) C'est comme dans la réunion, quand il faut s'y rendre... car il y a une coupure d'eau. Alors, il faut voir ce qui est arrivé. (...) Je n'aime pas les réunions car elles sont très longues et ennuyeuses. Mais elles vont toujours vers une chose en commun. Dans ces réunions on discutait de l'eau. (...) Quand il y a une coupure... vu que là-bas [l'administration] n'a pas mis l'eau potable ! Alors il fallait utiliser des tuyaux d'arrosage (...). Et donc quand on n'avait plus d'eau il fallait y aller pour réparer tout ça⁵. » (JUAN DAVID, 14 fév. 2003)

La perspective politique a beaucoup apporté au débat et recentre le concept de participation sur la démocratie et l'interrelation entre les groupes d'acteurs dirigeants et dirigés. À travers elle, on examine la démocratie et les relations sociales, et on envisage la capacité d'adopter des décisions où tous les individus ont « une participation effective au pouvoir » (LIMA 1988 : 11). Autrement dit, les équipes de dirigeants peuvent être soumises au contrôle effectif des dirigés. Pour mieux comprendre cette perspective, revenons sur le mot politique, dont nous trouvons au moins deux

acceptions :

- C'est l'art de parvenir à des décisions grâce à la discussion publique, puis d'obéir à ces décisions, comme condition nécessaire pour une existence sociale civilisée (FINLEY 1990).
- Ce mot est lié à l'organisation du pouvoir et à son exercice, à l'ensemble des régulations qui contribuent à unifier et à pérenniser l'espace social (DEUDEL, MONTOUSSE 2002).

Ces acceptions du politique mettent en lumière des points clés dans la réflexion sur la participation : la façon de parvenir à la décision, la discussion publique, l'organisation du pouvoir et les régulations.

Ces deux acceptions peuvent être à l'origine de différentes façons de concevoir la participation, qui sont cependant liées : l'une conçoit la participation dans la sphère publique, dans des espaces de débat, l'autre la place au niveau des processus d'organisation du pouvoir, par exemple celui de décentralisation. Nous reviendrons sur ces points théoriques dans le chapitre 3.

Les perspectives sociologique et politique semblent les plus appropriées à notre réflexion sur la participation dans l'aménagement du territoire, en juxtaposant d'un côté l'appartenance au groupe et au territoire et de l'autre l'organisation et la régulation du pouvoir.

1.1.3 La participation sociale/communautaire ou politique/citoyenne

F. Gonzalez, R. Segura et I. Bolivar (1997) ont répertorié quatre formes de participation reconnues par d'autres auteurs : sociale, communautaire ou populaire, citoyenne et politique. Ce sont les deux premières formes qui sont privilégiées par les auteurs en Amérique latine. La première fait spécialement référence à l'association des individus dans diverses organisations de la société civile ; la deuxième est liée aux actions collectives pour améliorer les conditions

de vie. Ceux qui privilégient ces formes conçoivent la participation au-delà d'une politique publique, formes que privilégie, entre autres, le sociologue O. Fals Borda :

« Le développement participatif (...) s'inspire directement ou indirectement d'une participation populaire ou communautaire conçue non seulement comme une politique mais aussi comme une philosophie de vie » (BORDA 1987 : 111).

« (...) Les principes pratiques d'un travail de la base vers le haut et de la périphérie vers le centre, sont les règles universelles de la participation populaire. » (BORDA 1996 : 85)

Le cas que nous avons choisi d'étudier s'inscrit clairement dans ces deux premières formes qui permettent d'identifier, de reconnaître l'importance et le rôle des initiatives de la population dans la forme que prend la participation.

Les deux dernières, la citoyenne et la politique, se trouvent imbriquées et leurs définitions sont amalgamées. La participation politique liée à la démocratie est l'une des formes les plus largement évoquées. Un grand nombre d'auteurs de différentes origines privilégient l'utilisation dans leurs textes de la « participation politique », constamment mise en relation avec la citoyenneté et donc appelée aussi « participation citoyenne ».

La plupart des définitions de la participation politique insistent sur le statut du citoyen et les fonctions qui lui sont associées pour influencer sur la conception du système politique. Nombre de définitions insistent sur l'acte d'élection ou de vote, qui est continuellement associé à un droit conféré au

citoyen pour la sélection du corps politique (SANCHEZ TORRES 1998, 2000, DEUBEL, MONTOUSSE 2002).

Dans ces deux formes, l'accent est mis sur les interactions et les changements nécessaires dans les relations entre le groupe des dirigeants ou autorités politiques ou encore les gouvernants et celui des citoyens (GABRIEL 1999, PRESSACO 2000).

Pour O. Fals Borda (1987), le concept de participation citoyenne est trop limité aux relations avec l'État alors qu'il devrait correspondre à une conception plus large et plus profondément ancrée dans la façon de vivre. F. Velasquez (1992) note également que l'idéal de la

démocratie participative ne se limite pas aux mécanismes de participation politique, c'est-à-dire au vote, mais doit considérer les mécanismes de participation sociale.

L'approche qui suit aborde spécifiquement la participation citoyenne ; néanmoins ce sont les caractéristiques de la participation politique qui lui sont données. Ces commentaires permettent de saisir la confusion existant entre ces deux formes.

« La participation citoyenne est l'une des composantes la plus importante du système démocratique. (...) Les processus de démocratisation et de participation citoyenne peuvent être réels (qui acceptent les décisions populaires et l'autonomie d'un gouvernement local ou communautaire) ou symboliques (qui servent à promouvoir les projets d'État en excluant les intérêts économiques et politiques de la population). Ainsi la participation citoyenne peut être évidente seulement au moment de voter, en tant qu'exercice symbolique, ou peut s'étendre et inclure le pouvoir de décision, la révocation des mandats populaires entre autres (...). » (PRESSACO 2000 : 33)

Cette approche met en évidence le caractère réel et/ou symbolique que peut prendre la participation. Cet auteur observe que dans l'éventail de sens de la participation, nous pouvons assimiler la position selon laquelle les participations citoyenne, communautaire et politique visent un même phénomène, à condition que la participation politique ne se limite pas à l'élection ou au fait de s'impliquer dans un parti.

Les définitions de la participation mettent en lumière le fait que même en y ajoutant un adjectif, l'identification unique d'une forme de participation ne va pas de soi ; au contraire, elle se révèle encore plus diverse. Il existe des ambiguïtés dans ce qu'est et ce qu'implique la participation politique et citoyenne. Dans ces deux formes, deux points se révèlent importants pour l'étude : l'un est l'interaction entre individu et collectif, plus précisément entre les gouvernants et les gouvernés dans les affaires de l'État ; l'autre est la relation implicite ou explicite de cette participation avec les élections, où la figure imprescriptible du citoyen est toujours présente. C'est au statut du citoyen et aux fonctions qui lui sont associées que nous nous intéresserons ; et nous nous concentrerons plus précisément sur son rôle dans le cadre de l'aménagement du territoire.

1.1.4 La participation : un domaine d'interrelations

Tous ces apports théoriques permettent donc de déduire que pour parler de participation, il faut s'inscrire dans une dimension d'interaction et d'inter-détermination entre l'individu et le collectif et c'est dans la dimension collective que peut s'observer réellement la participation de l'individu. Quoi qu'il en soit, les formes de participation décrites ont une étroite relation avec la notion de politique, et, dans la pratique, la distinction entre l'une ou l'autre est difficile à faire. Nous verrons, au travers du cas du Parc Entre Nubes, que selon le moment et les circonstances, une forme de participation peut devenir autre ou plusieurs formes de participation parallèles peuvent se présenter.

Cette interaction et cette inter-détermination révèlent aussi l'importance du système politique, le statut de citoyen et la diversité des acteurs.

La plupart des analyses présentent la participation au sein du système démocratique, le plus répandu depuis le ^{xx} siècle, et celui où la notion de citoyen est la plus développée. Les États, depuis la fin du ^{xix} et encore aujourd'hui, s'inspirent de l'expérience de l'organisation politique grecque, de la démocratie et de son idée du citoyen, pour proposer les lignes directrices qui gèrent leurs systèmes politiques actuels. J. Rousseau (1966) et H. Kelsen (1988) assurent que la démocratie se fonde sur le dêmos, le « peuple », ou « l'ensemble » ou encore « les citoyens » exerçant leur souveraineté sur leur cité. Le peuple définit à la fois l'ensemble des citoyens et le collectif, il est le sujet et l'objet du pouvoir, il est l'État et ne représente pas un individu concret.

Dans la définition de la démocratie, la notion de participation s'inscrit dans la volonté ambitieuse de rendre effective la participation des individus-citoyens¹ à la prise de décisions pour l'avenir de leur cité. Cette dernière met en effet en évidence le lien imprescriptible avec un territoire pour que la démocratie et donc la participation puissent avoir lieu.

La démocratie en tant que régime politique a des liens directs avec les notions de territoire, de citoyen et de citoyenneté. Ces notions sont pour nous importantes, car les deux dernières sont

constamment mises en rapport avec la participation, et le territoire est inhérent à l'aménagement.'

Suite à la lecture des divers auteurs traitant de la démocratie (KELSEN 1988, FINLEY 1990, CUNILL 1991, PRESSACCO CHÁVEZ 2000, LEQUIN 2001, ZULETA 2003), nous constatons que cette notion et les concepts qui l'accompagnent sont très imprécis et changent dans le temps et selon le contexte dans lequel ils se trouvent. La démocratie, et la participation qui y est inscrite, sont des sujets en constante évolution : ils forment une dynamique où les notions partagées sont loin d'être universelles. La participation inscrite dans la démocratie est loin de faire consensus ou d'apporter des précisions ; au contraire, elle risque de devenir encore plus difficile à appréhender. Ce constat exige donc d'être attentif au contexte lorsqu'est abordée la notion de participation, pour mieux la comprendre et mieux identifier les formes qu'elle peut prendre. Par conséquent, il semble indispensable de revenir sur la façon dont ce système politique s'est

Il n'existe pas toujours dans la théorie, et encore moins dans la pratique, une position très définie dans l'utilisation de ces vocables. Les utiliser à défaut comme des synonymes peut entraîner une facilité dans la communication et une difficulté dans la compréhension. Pour une étude empirique de cette ambiguïté en France, voir NEVEU (1999 et 2003). construit en Colombie, en relation directe avec son appartenance territoriale et politique à l'Amérique latine, car cela nous permettra, d'une part, de discerner le sens des notions de territoire, citoyen et citoyenneté dans notre étude de cas, et, d'autre part, de saisir s'il est ou non pertinent de rattacher la participation dans l'aménagement du territoire au seul statut de citoyen.'

Pour réaliser au mieux cet exercice, nous allons aborder d'abord le sens donné au terme de terri-

toire pour ensuite envisager ceux de citoyen et de citoyenneté.

1.2 LE TERRITOIRE

Quand il s'agit d'aborder la question du territoire et de son organisation, aussi bien les auteurs que les acteurs se focalisent généralement sur le gouvernement, ce qui renvoie principalement aux

notions de limites, de frontières et de souveraineté.

Notons qu'espace et territoire sont deux notions connexes qui partagent des approches théoriques. Elles ne peuvent pas être dissociées ; si l'on se réfère à divers apports théoriques, l'espace est un moyen de production du territoire. L'espace semble préexister au territoire, de par sa nature géométrique qui fait toujours référence à des mesures : il précise les surfaces et les volumes, il limite et détermine les lieux puisqu'il est à la fois tangible et imaginaire.

Dans cette lignée, H. Lefèvre (2000b) conçoit l'espace dans la simultanéité : c'est à la fois un produit social, qui n'est ni passif, ni vide, qui change avec les sociétés et a donc une histoire. Pour lui, l'espace est un moyen de production, de contrôle, donc de domination et de puissance qui, dans son statut politique, suppose une gestion collective. En ce sens, l'espace, plus qu'un support, est un produit de la confrontation des idées, des images et des représentations.

Entre les notions existantes d'espace, de territoire, et de milieu, c'est celle de territoire que nous retiendrons davantage, notion dont il existe au moins deux approches complémentaires : l'approche politico-juridique, la plus ancienne et récurrente, qui restreint la notion de territoire aux frontières et aux circonscriptions ; et l'approche plus sociale, plus englobante, dans laquelle le territoire est en même temps un processus mettant en avant la dimension collective et identitaire, le rôle de l'imaginaire et des représentations sociales.

Dans la perspective politico-juridique, Le Littré (1863-1872) définit le territoire comme « l'étendue de terre qui dépend d'un Empire, d'une province, d'une ville, d'une juridiction » et la territorialité réunit « ce qui appartient en propre à un territoire considéré politiquement ». M. Roncayolo (1990 : 181) se sert de cette définition pour montrer que « la notion de territoire relève d'abord de la géographie politique et de l'institution », ce que constate également la définition du Dictionnaire critique de la géographie (BRUNET, FERRAS, THÉRY 1993).

P. Allières (1980 : 10-16) met en relation les deux approches du territoire : il donne, entre autres, des éléments pour comprendre la relation des systèmes démocratiques à ce dernier. Pour lui, le territoire est le résultat des rapports entre l'État et ' l'espace ' : il constitue à la fois un élément de l'existence de l'État et de la nation, et leur projet. Selon lui, l'espace devient projet de l'État par la ' ' ' ' médiation de l'administration, au travers de laquelle cette dernière produit du territoire. À ce sujet, il ' est intéressant d'observer que dans le contexte colombien, ce que l'on appelle « ' ' la culture du projet » est largement installée dans les administrations à tous les niveaux territoriaux.

Dans la perspective du territoire-projet, P. Allières utilise l'exemple d'État-nation pour mettre en ' lumière le fait que la production du territoire par l'administration se fait par l'emprise symbolique. ' ' La notion d'État national a été bien reformulée par B. Anderson (2000). Cet auteur expose l'origine ' ' du nationalisme, de la communauté imaginée, dans la formation des États. C'est une notion qui ' intègre à la fois le territoire, les représentations, l'identité et la notion de citoyen que nous abordons plus loin dans le cas de l'Amérique latine et qui concerne directement notre cas. ' Les apports des différents auteurs révèlent que la notion de territoire a une dimension dans l'imagi ' naire social individuel et collectif. D. Jodelet (1989) déclare que les représentations reçoivent un rôle créateur dans le processus d'élaboration de la conduite ' ; elle ajoute que la représentation détermine à la fois le stimulus et la réponse. L'i ' maginaire, l'idée, le symbole, sont des éléments qui ' appartiennent au domaine des représentations sociales et qui s'intègrent à la définition du territoire. '

1.2.1 Représentations et territoire

La relation des représentations avec la production et l'aménagement du territoire a été étudiée par ' plusieurs auteurs (BAILLY 1977, LYNCH 1969, GUMUCHIAN 1991, MONNET 1999). Ils mettent

en avant l'interrelation entre la perception et la construction des identités : sociales, individuelles et collectives, spatiales et aussi, par conséquent, territoriales.

Les apports concernant l'identité, directement liée aux représentations, se concentrent davantage sur la dimension sociétale, toutefois ces apports peuvent être appliqués à la dimension territoriale. Pour J. Miedzianagora (1980), l'identité est une question de perception et de connaissance à double sens, qui définit en même temps ce qui est semblable et ce qui est différent, établissant par là-même une singularité. Dans les territoires, les acteurs établissent des particularités qui définissent à la fois des similitudes et des différences, marquant du même coup un intérieur et un extérieur. De ce fait, l'identité peut être individuelle ou collective ou encore être attribuée à quelqu'un ou à un territoire, par exemple dans le cas des ghettos ou des bidonvilles.

La réflexion de P. Tap (1986) sur l'identité en général nous permet de montrer la pertinence de la question des identités quand on s'intéresse à la participation dans la construction et l'organisation territoriale ; nous compléterons son propos pour mieux le démontrer :

« L'identité (...) me paraît (...) un système dynamique de sentiments axiologiques et de représentations par lesquelles l'acteur social, individuel ou collectif, oriente ses conduites [sur un territoire], organise ses projets [dont celui du territoire], construit son histoire, cherche à résoudre les contradictions et à dépasser les conflits, en fonction de déterminations diverses liées à ses conditions de vie [dans un territoire], aux rapports de pouvoir dans lesquels il se trouve impliqué, en relations constantes avec d'autres acteurs sociaux sans lesquels il ne peut ni se définir ni se reconnaître. » (TAP 1986 : 11-12)¹

Pendant longtemps les habitants ont été absents des théories du territoire et de son aménagement, mais, avec l'approche qui intègre les représentations sociales et l'identité, ils sont devenus incontournables. Pour A. Bailly, C. Baumont, J. Huriot et A. Sallez (1995 : 67), le territoire « désigne une organisation combinant une localisation, un héritage culturel, un processus d'appropriation de l'espace par un groupe qui a conscience d'une identité, un processus de gestion, d'aménagement et d'auto-reproduction » ; le territoire est « l'espace marqué par le groupe ».

L'étude territoriale de F. Cavaillé (1999) intègre les identités sociales, qui s'élaborent et évoluent dans le rapport d'altérité en fonction des circonstances, du moment et du lieu.

Pour J. Monnet (1999 : 107), le territoire est un objet socio-spatial identifiable (OSSSI) ; de la même façon, pour G. Di Méo et P. Buléon (2005 : 79), le territoire est une formation socio-spatiale identi-

I Les éléments entre crochets ont été ajoutés par nos soins.

fiée et appropriée, vécue par les agents et les acteurs. Ils ajoutent que le territoire, dans sa dimension politique, « est simultanément idéologie et manipulation, représentation, fabrication sociale et épreuve de force ». Dans la dimension relationnelle, apparaissent alors les notions de territorialité et territorialisation qui donnent tout son sens au territoire.

Dans l'optique du territoire en tant qu'objet de souveraineté (qui date du Moyen Âge), la territorialité est liée à la propriété privée (ALLIÈS 1980). C. Raffestin (1980), lui, inscrit la territorialité dans le cadre de la production, de l'échange et de la consommation des choses. Les définitions de la territorialité par les ethnologues et les politologues renvoient ainsi à l'appropriation et à la défense d'un espace comme appropriation et défense d'un pouvoir, d'une autorité (GUMUCHIAN 1991, CAVAILLÉ 1999).

La territorialité est fondée sur les relations entre l'individu, la société et l'espace, et exprime l'appropriation et l'appartenance. Elle se construit dans la dimension sociale d'appropriation, en relation directe avec l'ensemble de ressources symboliques individuelles et collectives. Quand les acteurs donnent au territoire un sens, une valeur, quand ils lui attribuent des qualités, la notion de territorialité est mise en avant.

Les actions en relation au support (le territoire), directement liées aux territorialités, et donc aux représentations, se révèlent être la territorialisation. La territorialisation est un processus spatialisé, perçu de manière tangible ou non tangible dans l'espace, où se jouent les rapports de position, de distance entre les individus et l'objet (le territoire). Elle est l'action réalisée sur le territoire qui détermine le processus de sa construction, elle donne la capacité de produire,

de construire le territoire de façon continue par l'individu et par la société. Dans cette territorialisation telle que l'expriment les différentes définitions du territoire, il est finalement question de l'organisation, de la production, de la construction, de l'aménagement de ce support.

1.2.2 La notion d'aménagement du territoire

L'aménagement du territoire est surtout conçu comme une activité propre à l'État et à ses spécialistes, principalement en raison de la prééminence de la notion politico-juridique du territoire, et ce d'autant plus que cette notion émerge durant les années 1960, époque de la montée de la technologie.

cratie. A. Lipietz (2001) illustre bien cette position :

« La fonction " d'aménageur " est au principe de l'État lui-même (...). Il y a toujours eu un aménagement du territoire, c'est même (...) la première fonction de l'État. »
 » (2001 : 111 et 116)

Le travail de A. Massiris (2002) montre effectivement que l'aménagement du territoire comme affaire d'État et politique publique de caractère très technique, est la notion la plus largement acceptée.

Néanmoins, comme pour le territoire, d'autres conceptions émergent qui considèrent que les actions humaines ont pour but ou comme conséquence l'organisation de ce qui nous entoure, sa structuration et aussi son identification. Autrement dit, l'aménagement du territoire peut se placer dans la dimension relationnelle, dénoter les actions des êtres humains pour donner un ordre à leur milieu, lequel contient des représentations et des interprétations que lui attribuent, au quotidien, les habitants (BAILLY 1977, GUMUCHIAN 1991, MONNET 1999).

De manière élémentaire, l'aménagement est l'action qui permet de transformer, modifier, rendre plus pratique, plus agréable ce qui nous entoure. P. Merlin (1997) précise que pour lui il s'agit

d'un ensemble d'actions et non d'une action isolée :

« [L'aménagement] vise à disposer, donc s'exerce dans l'espace (...) [et] concerne l'ensemble des activités de l'homme et des éléments qu'il construit pour améliorer sa vie quotidienne. » (MERLIN 1997 : 365)

Pour J. Monnet (1999), l'aménagement de l'espace est « la matière des relations (...) du sujet à l'objet, de soi à autrui, de nous à eux, de l'intérieur à l'extérieur, de la conscience au monde ».

De ce fait, l'aménagement signifie plus qu'une action et se trouve dans une relation bidirectionnelle

entre sujet et monde :

« Dans la direction sujet-monde, le sujet est une réalité qui agit dans le monde et le transforme effectivement et matériellement. Dans la direction monde-sujet : le monde est une réalité qui doit être conçue et interprétée par le sujet. » (MONNET 1999 : 133)

Pour lui, les aménagements sont « à chaque niveau des manières d'organiser concrètement » l'être ensemble, de tous les humains qui œuvrent « la transformation d'un monde commun ». J. Monnet (1999) présente une argumentation intéressante, selon laquelle l'organisation de l'espace résulte des représentations de celui-ci qui rendent compte des différentes logiques d'organisation socio-spatiale. Cet auteur montre que l'aménagement est très lié aux représentations, et que l'un comme l'autre sont politiques.

Tout compte fait, l'aménagement est au cœur des interrelations entre les êtres humains et l'espace ; il y intègre une relation de pouvoir et de légitimité. À chaque période de l'Histoire, de nombreux acteurs ont construit et organisé le territoire, dirigés par les représentations sociales et territoriales du moment. De ce fait, même si les mots organisation, planification ou aménagement du territoire n'apparaissent pas explicitement, ils sont présents — en tant que processus — avant même la formation des États.

Cette réflexion nous permet de comprendre que l'organisation et la construction du projet du territoire prennent leur forme dans les relations constantes entre acteurs collectifs et individuels, stimulés par leurs propres représentations sociales et spatiales.

En fait, l'identité et les représentations ont un rôle dans la conduite des acteurs et, si la participation est avant tout une action, donc une conduite, elle sera également influencée par des représentations et des identités sociales et territoriales. L'aménagement participatif se présente donc comme une double action influencée par ces représentations.

Une manière de comprendre la façon dont entrent en interaction les représentations, les identités d'autrui et des lieux dans la construction de territoire, est d'observer la formation de l'État-nation. Revenir sur cette période historique en Amérique latine est d'autant plus intéressant qu'elle nous permet d'identifier les héritages de la colonisation sur lesquels se sont construits l'État et la République. C'est aussi une porte d'entrée pour aborder la naissance et l'évolution des notions de citoyen et de citoyenneté également liées à ces représentations. Ainsi, nous évoquerons certaines conditions historiques de la construction du territoire et de l'évolution de la notion de citoyen en Amérique latine, particulièrement dans les pays dits bolivariens en nous centrant sur la Colombie.

1.2.3 La construction de l'État-nation et du territoire en

Amérique latine

Selon B. Anderson (2000), l'État-nation est d'origine européenne et s'impose avec force en Amérique latine lors des mouvements d'indépendance dans les années 1800. Entre autres, fruit des représentations sociales, l'État-nation nécessite un projet de territoire pour exister. La division sociale et le système administratif font partie des manières d'organiser l'être ensemble ; ces interrelations se reflètent également dans l'espace et sont guidées par les imaginaires.

Il est certain que beaucoup de ces représentations du territoire et d'autrui se sont formées en Amérique latine durant la colonisation. Non seulement elles marquent la formation des États,

mais elles sont également à l'origine de certaines représentations actuelles qui jouent un rôle dans la mise en place de l'aménagement participatif.

L'arrivée des Espagnols a transformé les diverses formes d'organisation spatiale des différents

peuples indigènes déjà installés dans ce qui est aujourd'hui la Colombie (BERNARD, ZAMBRANO 1993 : 25, INSTITUTO COLOMBIANO DE ANTROPOLOGIA 2004). Les colonisateurs européens apportaient avec eux la conception européenne de la propriété privée, du territoire comme possession de la Couronne, avec un pouvoir centralisé installé dans un noyau urbain. Au moment de la colonisation, l'Espagne avait un modèle d'administration bureaucratique et centraliste qui a été transposé aux colonies (DE ROUX 1988, MINAUDIER 1992, DUQUE 1997, BLANCO BARROS 2001) ; cet acte peut être aussi considéré comme le résultat des représentations existantes. Concernant la formation de l'État en Amérique latine, C. Grataloup (2001) avance cette comparaison symbolique :

« L'aire latino-américaine fut donc accouchée aux forceps avec une très forte projection de l'Europe sur des sociétés radicalement autres. » (2001 : 19)

La projection des représentations européennes, à la fois des lieux et de l'autre, s'impose lors de la formation des États-nations du continent latino-américain, laissant de côté plusieurs représentations existantes non moins fortes. Durant la formation des États, la langue espagnole est imposée au détriment des autres et devient la langue légitime, élément que nous approfondirons dans le deuxième chapitre. Cette imposition de la langue par les colonisateurs est une façon claire d'exclure une grande partie de la population de la formation légale de l'État et des territoires, alors qu'à l'époque de l'indépendance et de la formation des États, le groupe social le plus nombreux se compose de paysans pauvres et analphabètes (DE ROUX 1988, GOUËSET 1992, DUQUE 1997, BLANCO BARROS 2001). L'image de la ville et son importance pour les Européens font partie des projections de représentations qu'ils apportent en Amérique. L'imposition de cette représentation fait que la ville-symbole joue un rôle important dans la

formation de l'État-nation (DELER 1986) et dans la construction sociale de la figure du citoyen comme citoyen, ce qui n'est pas sans conséquences sur la participation.

La ville, un symbole dans la formation de l'État-nation

L'importance de la ville s'est révélée dès le débarquement dans le Nouveau Monde. La politique d'occupation des Espagnols reposait sur la fondation des villes, qui était un acte politique mais aussi symbolique, exprimant le contrôle des hommes et des ressources ; de ce fait, « la ville fut au commencement de l'ordre colonial » et a participé à la formation de l'image de l'élite (BATAILLON DELER, THÈRY 1991 : 11 et 13, GOUËSET 1992).

Pour les colonisateurs, le territoire est l'objet d'exercice de la souveraineté du monarque sur l'espace et sur ceux qui l'habitent, ce que P. Allières (1980) nomme la conception du territoire objet. Une conception qui va contre la gestion communautaire ou collective de la propriété et des territoires. En 1513, la Couronne donne des directives pour imposer le tracé régulier et orthogonal, suivies d'indications urbanistiques et architecturales pour les fondations, dont est issue la place centrale qui se trouve dans tout centre urbain hispano-américain (PADILLA AGUILAR 2002). Plusieurs auteurs reconnaissent dans cet acte, le premier plan d'urbanisme ou l'institutionnalisation d'une norme pour régulariser l'espace urbain (KAPLAN 1981 : 128).

Les Espagnols, du fait de leurs conceptions, ont fixé les lieux des dominants, la république des Espagnols (la ville), et des dominés, la *republica de indios* ou *pueblos de indios* (villages d'indiens), aux caractéristiques rurales, sous le contrôle d'un prêtre ou d'un moine. Dans cette logique hiérarchique et à cause du métissage, le réseau urbain était divisé en : *ciudades* (bourgs réservés aux élites espagnoles ou à leurs descendants) ; *villas* (bourgs de moindre importance politique), lieux d'habitation des *criollos*, Blancs pauvres et métis ; *parroquias* (paroisses/petits hameaux), dirigées par un prêtre ; *pueblos* (petits villages ou hameaux), où habitent les métis et Blancs pauvres ; *pueblos viejos* (petits et grands villages d'indiens), dirigés

par un prêtre ; et sitios (lieux-dits), habités par les métis et les Blancs, qui échappaient au contrôle des autorités (BERNARD,

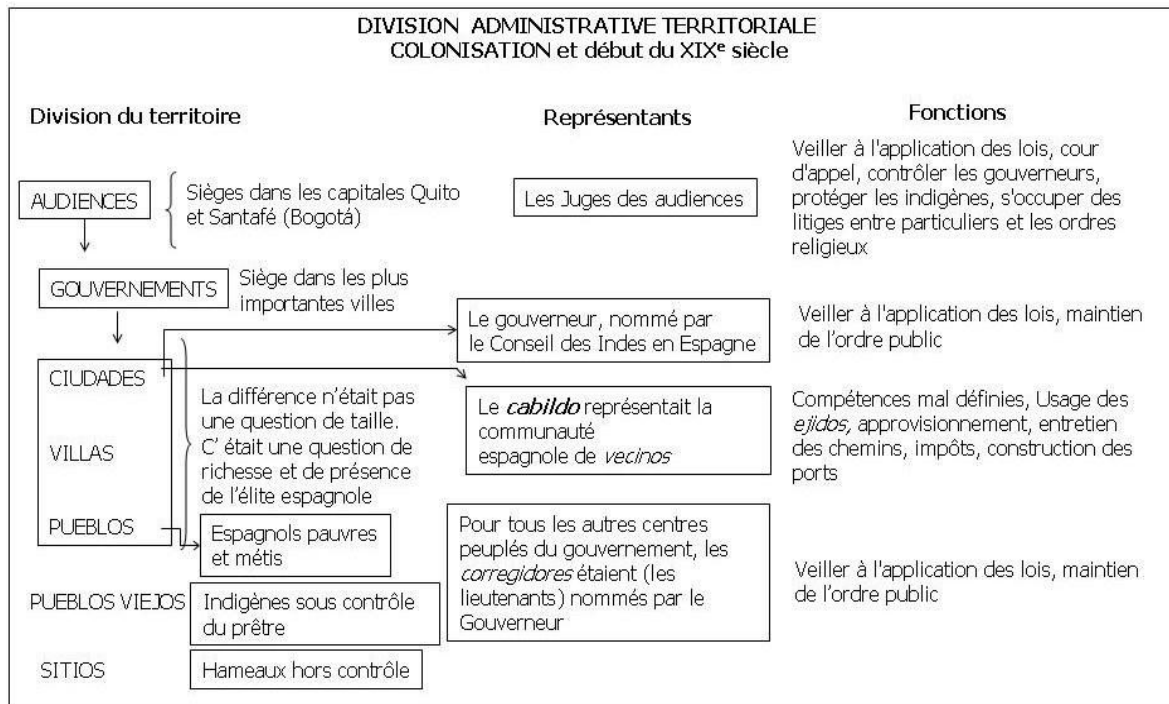
ZAMBRANO 1993 : 25-39, BLANCO BARROS 2001). À l'époque de l'indépendance, les terrains de notre cas d'étude correspondaient aux deux dernières appellations. O. Hoffman (2001 : 102) remarque par ailleurs que depuis l'époque de la colonisation, la possession de la terre et sa localisation jouent un rôle dans le statut social : « Dans ce schéma de "développement séparé", les acteurs sont bien définis, leur place dans la société également. »

Comme le constate P. Allières (1980) au sujet de l'administration constructrice de territoire, les colonisateurs font office d'administration de la Couronne, servant de médiateurs pour mettre en place son projet de territoire, nourri également par les identités imposées aux habitants autochtones. Avant les mouvements d'indépendance, la Couronne espagnole avait établi pour entités administratives le vice-royaume, l'audience et la capitainerie, où les différentes administrations et leurs fonctions se superposaient (Cf. Illustration 1). Cette distribution spatiale révèle les représentations de pouvoir hiérarchisé et centralisé existant en Espagne, qui s'est projeté dans les colonies.

Observons que les cabildos (actuels conseils municipaux, notion sur laquelle nous reviendrons) et les cathédrales se localisaient dans la ciudad (la ville la plus importante) et sur la place centrale, lieu réservé aux habitations des élites. Cabildos et cathédrales, deux lieux géographiques importants, représentaient le centre du pouvoir politique et religieux et permettaient à certains individus également d'avoir ou non une reconnaissance sociale. À ce sujet, J. Monnet (1996) observe que la ville occupe effectivement la première place pour les colonisateurs, et l'ordre politique se matérialise dans l'ordre urbain dont le centre est l'une des images du pouvoir. La puissance et la considération liées au fait d'habiter en ville varient en fonction de la hiérarchie de la ville dans le réseau urbain. Ainsi les centres culturels, universitaires et politiques, ou encore les centres économiques, se trouvent dans les capitales (Mexico, Bogotá, Lima) ; celles-ci rassemblent les élites qui ont le plus de pouvoir politique et économique, et c'est dans ces centres que se concentrent les décisions. L'ancien centre

urbain d'Usme, faisant partie de notre étude de cas (Cf. Photo 2), était un petit bourg dans le réseau urbain de l'époque. Aujourd'hui encore, certaines fonctions de moindre importance dans le réseau administratif territorial y sont localisées. Ces considérations liées au fait d'habiter en ville sont toujours d'actualité, et mettent en évidence différents processus sociaux et territoriaux dans notre étude.

Illustration 1 :



CXL. Sources (De Roux 1988, Minaudier 1992)

Par la suite, les historiens montrent également que l'élite espagnole dans l'Amérique des années 1700 est très influencée par la philosophie des Lumières ; cette influence est perceptible à travers le rôle décisif que vont jouer les cabildos dans la construction des États. C'est ainsi que vers 1800, au moment des mouvements d'indépendance, dans les cabildos abiertos, assemblées plénières, deux positions s'expriment : d'une part, les cabildos royalistes chapetones (nés en Espagne) qui cherchent à se libérer du joug de l'invasisseur français tout en restant fidèles à la Couronne espagnole ; d'autre part, les cabildos patriotes criollos (nés en Amérique) qui cherchent l'indépendance totale par rapport à l'Espagne pour construire un État indépendant, de modèle républicain, suivant l'influence philosophique des Lumières (MINAUDIER 1997).

À la même époque, la Nouvelle Grenade soulevait d'autre part des problèmes de territoire, car il y avait une « collection de régions que rien ne semblait rapprocher, sauf d'avoir dépendu des mêmes instances administratives coloniales » (MINAUDIER 1997 : 92). Les régions dont parle cet auteur correspondent aux provinces où ont été menées les premières actions indépendantistes, qui ont été à la fois un moyen de repère administratif et identitaire et un motif de conflit (DE ROUX 1988). La définition du territoire, ainsi que le choix du système de gouvernement adéquat, relevaient alors de chacun des nouveaux États : les diverses représentations existantes du projet de territoire ne manquaient pas de provoquer des conflits entre les villes-centres de pouvoir, les autres bourgs et les périphéries, entre les pouvoirs régionaux des provinces et le pouvoir central représenté et localisé en grande partie à Bogotá, siège de l'audience du vice-royaume de la Nouvelle Grenade.'

La ville-capitale, Bogotá dans le cas de la Colombie, est alors le lieu d'habitation de l'élite, de ceux qui ont le pouvoir. Nous en déduisons que le sentiment national se construit à partir de l'identité de ce groupe d'habitants : c'est l'élite qui construit une identité collective, qui définit à son tour le citoyen et la citoyenneté.



Photo 2: Place centrale et chapelle d'Usme, ancien village d'Indiens. Aujourd'hui sur cette place on trouve la mairie locale et l'un des points de contrôle et d'observation militaire. (CXL 2003)

1.3 LA FORMATION IDENTITAIRE DU CITOYEN, LA CITOYENNETÉ ET LA NATIONALITÉ

Pour la grande majorité des auteurs, le citoyen est compris comme un membre non indépendant, simple élément d'un tout organique appartenant à l'être collectif d'une théorie universaliste de la société (Kelsen 1988). Selon R. Cruz (2000 : 264), la citoyenneté « n'existe pas toujours ni ne se donne pour établie, mais elle se crée plutôt autour du conflit (...). [Elle] exprime une relation entre deux parties [gouvernants/gouvernés] ». C'est d'ailleurs dans le conflit entre gouvernants et gouvernés que la figure du citoyen se forme sur le continent latino-américain. À propos de l'appartenance et de l'identité collective, G. Cavailler (2002) affirme que la démocratie présuppose l'existence d'une communauté politique qui est à l'origine de l'institution du pouvoir sur laquelle se fonde sa légitimité. C'est une communauté formée, du fait que les individus peuvent se reconnaître et s'identifier par la référence à des valeurs communes ». Au sein de cette notion

de communauté, l'auteur aborde ainsi la citoyenneté :

«[La citoyenneté est une] conscience plus diffuse d'appartenance, touchant aux racines mêmes de l'identité individuelle et collective (...). Concept central et fondateur sur lequel a été construit le lien politique, et, par-delà, le lien social, en Occident, (...) [la citoyenneté] apparaît comme le véritable ciment de la société (...). » (CAVAILLER 2002 : 372)

À la suite de cet auteur, nous retiendrons que la légitimité d'une communauté politique se fonde sur la citoyenneté. Les individus peuvent se reconnaître et s'identifier comme appartenant à cette communauté à partir de certaines valeurs de référence. Ce sont donc ces valeurs qui déterminent l'appartenance ou non d'un individu à la citoyenneté.

Lors de l'indépendance, plusieurs de ces valeurs de référence sont définies pour appartenir à la communauté de citoyens : celles qui déterminent quels individus ont le droit d'appartenir à la communauté nationale, et celles qui définissent qui est citoyen et les droits qui lui sont conférés

dans le territoire appartenant à cette communauté. De cette façon, s'établissent les singularités du citoyen' en identifiant parallèlement celui qui ne l'est pas, entre autres à travers les textes constitutionnels.' Certaines de ces valeurs se retrouvent dans le fonctionnement du cabildo (sorte de conseil). Il est d'ailleurs impossible de parler de la formation de l'État-nation en Amérique latine sans faire référence au cabildo et à sa relation étroite avec le citoyen et la citoyenneté.

1.3.1 Le cabildo, un avant-goût du citoyen

V. Baby-Collin (2000) fait le constat de la dualité existant entre citadin et citoyen en Amérique latine, présentée pendant longtemps sous un seul terme, celui de *ciudadano*. L'histoire montre une' origine possible de cette dualité qui révèle un statut social et une appartenance territoriale. Pour comprendre cette dualité et l'élaboration de la représentation du citoyen et de la citoyenneté,' au moins en Colombie, il est intéressant de revenir sur le cabildo, forme d'organisation dans l'administration des' ciudades coloniales, car il a joué un rôle important dans la formation des nouveaux États. Le cabildo reste encore aujourd'hui un symbole, comme en témoigne la reprise du' terme *cabildo abierto* par la « loi 134 de 1994 », qui dicte les normes sur les mécanismes de participation citoyenne en Colombie.

Cette forme d'organisation permet de mettre en lumière les identités sociales construites à l'époque. Nous allons observer le' cabildo et le statut de *vecino* (voisin), qui matérialise une identité sociale directement en rapport avec celle de citoyen. Autour du cabildo, il y avait une dimension symbolique et identitaire par rapport au lieu et par rapport à l'autre. Le nom que l'on donnait à ceux' qui formaient le cabildo était celui de *vecinos* ; avant tout, le cabildo représentait la communauté espagnole de *vecinos de la ciudad*. J. Minaudier (1992), parmi d'autres, nous montre qu'être' vecino était avant tout une question d'enracinement dans la ville principale' (la *ciudad*) et de couleur de peau (blanche) : le *vecino* n'avait pas de définition légale mais son statut se définissait surtout par le' fait que les autres *vecinos* le considéraient comme tel. Ainsi, pour être reconnu en tant que *vecino*, il fallait avoir un bien en ville, avoir

fixé sa résidence principale depuis un certain temps dans la ciudad, et exercer une activité économique. Bien que le fonctionnement du cabildo ait des modalités assimilables à la démocratie, il était néanmoins contrôlé par un lieutenant, dirigé par un gouverneur (imposé par la Couronne) et organisé par un secrétaire, dont la charge était achetée directement auprès de la Couronne (GONZALEZ 1984, JARAMILLO URIBE 1989, MINAUDIER 1992). Être vecino conférait avant tout une identité, qui se construisait en relation directe avec l'organisation sociale et administrative. Le statut de vecino est lié, d'une part, à l'idée de citoyen (entendu comme celui qui habite en ville) et aux lieux réservés au pouvoir (place centrale), et, d'autre part, à celle de citoyen

(entendu comme celui qui a des droits). De ce fait, il semblerait que seuls ceux qui habitent dans un certain secteur de la ville (le centre) et appartiennent à une certaine classe sociale avaient des droits reconnus. Par là-même, le cabildo dévoilait au moins deux formes d'exclusion : l'une liée à la catégorie socioprofessionnelle, et l'autre à la localisation géographique.

C'est cette figure de vecino, avec ces exclusions, qui va évoluer au cours de la construction des États démocratiques, pour donner lieu à la figure actuelle du citoyen. Cette figure importante dans la participation évolue dans le temps comme une construction sociale qui marque les relations

sociales, les droits et les positions par rapport à autrui. Les diverses constitutions et les réformes successives lors de la construction des États dits bolivariens donnent un aperçu de cette évolution (Cf. Annexe 1). Sur les plans géographique et politique, le territoire de ce qui est aujourd'hui la Colombie a été au cœur de la formation simultanée des États du Venezuela, de l'Équateur, du Pérou et du Panama : de ce fait, la Colombie a expérimenté différents modèles politiques et administratifs. À ce sujet, V. Gouëset (1999) reconnaît « la difficile tâche de la construction territoriale » en Colombie ; d'ailleurs, les divisions politiques et administratives changent constamment (Cf. Annexes 3 et 4).

Le citoyen de la Nouvelle Grenade

L'acte de fédération des provinces unies de la Nouvelle Grenade (1810) met en évidence les représentations existantes par rapport à qui est citoyen (d'origine espagnole) et sa relation à l'autre non-citoyen (indigène). Dans ce texte, les Espagnols se voient eux-mêmes comme un peuple « civi-

lisé », « cultivé », qui agit par « raison » et charité chrétienne. Au contraire, ils stigmatisent les indi-

gènes et autres groupes en les signalant comme des « tribus errantes, ou nations d'indigènes sauvages », pour lesquels il faut prévoir « le bénéfice de la civilisation (...) »¹. Par la suite, entre 1810 et 1815, les constitutions de toutes les provinces, quand cela convient aux intérêts de l'élite, restent dans l'ambiguïté explicite concernant le statut de citoyen, car le mot citoyen revêt, d'un côté, un sens politico-social et surtout juridique restreint qui représente l'élite blanche, catholique, riche et savante ayant des droits, et, d'un autre côté, un sens élargi concernant l'armée, où se

¹ Texte disponible sur : <http://www.cervantesvirtual.com/servlet/SirveObras/89145173211214929532457/index.htm>
[consulté le 20-05-2006]

profile déjà la manipulation des symboles. Dans ce sens élargi, personne n'est exclu du statut de

citoyen mais le plus grand nombre a des droits limités.

« (...) Tout citoyen est soldat inné de la patrie, tant qu'il est capable de porter les armes, sans distinction de classe, état ou condition ; et personne ne peut s'exempter du service militaire dans les urgences de l'État quand la patrie est en danger »¹. »
(CONSTITUTION DE CUNDINAMARCA 1811)

Des constructions territoriales

Dans le cadre des mouvements d'indépendance, au moins quatre relations simultanées au territoire

peuvent être distinguées (cf. Annexe 2) :

- Celle des criollos, qui possèdent une territorialité espagnole héritée de leurs parents, mais aussi une identité implicite au territoire du Nouveau Monde, où la possession de terre est

objet de puissance et de reconnaissance ;

– Celle des métis, groupe d'habitants de plus en plus nombreux qui ont développé des affirmations régionalistes et pour qui le territoire est devenu une identité et une patrie ;

– Celle des Indiens et des Noirs, à qui les colonisateurs nient toute possibilité de territorialité et d'appropriation légale de la terre, mais qui ont également construit et développé des identités, des appartenances vis-à-vis des territoires, que ce soit ceux des patrons, sur

lesquels ils habitent et travaillent, ou ceux sur lesquels ils s'installent loin de tout contrôle ;

– Celle des Blancs et métis très pauvres habitant aux côtés des peuples d'Indiens. Nous reviendrons en détail sur les formes d'appropriation de ce groupe.

À la même période, les terres sans propriétaire, généralement inexplorées, difficiles d'accès, couvertes de végétation native épaisse dites baldías, posent déjà problème, et c'est sur ces terres qu'ont lieu de nouveaux peuplements. Les baldías sont, encore aujourd'hui, à l'origine de conflits territoriaux, même à proximité de grandes villes telles que Bogotá, comme dans notre étude. Les relations simultanées au territoire sont un point important de la formation des États-nations ; le système de métayage s'impose aux haciendas, permettant à la population d'échanger son travail

1 Texte disponible sur : <http://www.cervantesvirtual.com/servlet/SirveObras/89145173211214929532457/index.htm> [consulté le 20-05-2006]. Título IX Artículo 2.- Por tanto, todo ciudadano es soldado nato de la patria mientras que sea capaz de llevar las armas, sin distinción de clase, estado o condición; y nadie puede eximirse del servicio militar en las graves urgencias del Estado cuando pelagra la patria. C'est nous qui soulignons.

contre une parcelle en périphérie de l'hacienda. À travers ces nouvelles appropriations de territoire, l'acte de fondation et de peuplement n'est donc plus un acte religieux dirigé par la Couronne, mais un acte civil, ce qui permet l'apparition d'un nouveau type de colon (BLANCO BARROS 2001), considéré comme un habitant de l'Amérique qui peut appartenir à n'importe quel groupe social. Deux groupes de colons se distinguent : l'un, le plus nombreux, est composé de paysans métis et d'indiens affranchis qui défrichent et occupent la

terre baldía, formant de nouveaux peuplements ; l'autre est le citoyen (criollo, vecino) qui demande la terre au gouvernement pour établir sa production. L'élite prétend prendre possession des terres vacantes alors que ces terres ont déjà été appropriées, défrichées et exploitées par des paysans. L'accès à ces terres a permis d'utiliser les colons métis et indigènes comme main-d'œuvre pour l'agriculture (MUNOZ 2005).

L'acte de la fédération des provinces unies de la Nouvelle Grenade (27 novembre 1811) montre que la répartition des terres entre les nouvelles élites créoles est au centre des discussions et que la question des terres vacantes est soulevée. C'est le congrès qui règle les litiges concernant les limites du territoire. Les élites établies dans les ciudades prévoient la répartition équitable entre provinces pour que dans le futur ces terres soient peuplées à travers l'augmentation de leur population ou la naturalisation des étrangers européens. Elles prévoient en premier lieu le peuplement des frontières, matérialisant par là-même une territorialité de défense basée sur la vision du territoire comme objet de souveraineté.

Les textes constitutionnels et les textes historiques laissent voir au moins deux constructions terri-

toriales parallèles :

- Celle de l'élite citadine blanche espagnole, qui se présente elle-même comme la seule alternative valide de territorialisation : elle se focalise sur la formation de l'État-nation imaginé et impose ses valeurs à travers la loi. Pour elle, le territoire est le mode d'existence, de souveraineté, et de circonscription de son pouvoir (ALLIÈS 1980). C'est une position qui méprise les autres identités territoriales et socioprofessionnelles existantes, en grande partie rurales ;
- Celle d'une population de colons, en majorité rurale, qui, à travers les fronts pionniers, construit de nouveaux villages, établit de nouveaux territoires de production, des voies de communication, selon ses propres critères, étrangers au projet d'État-nation et aux règles inconnues dictées par les élites. Ces constructions territoriales se font en

groupe, ce qui permet également de déterminer d'autres règles et de construire une identité collective.'

Dans ce processus de construction territoriale, les fronts pionniers de tous les groupes confondus donnent lieu à de nouveaux centres peuplés dont beaucoup aujourd'hui sont des chefs-lieux. Deux façons de former le territoire se dessinent : l'une reconnue légitime et dirigée par la communauté nationale de vecinos, et l'autre qui n'est pas reconnue, celle des colons paysans. Une partie non négligeable des départements et des villes actuelles, dont fait partie notre étude de cas, est le résultat des processus de construction menés loin des canons déterminés par les élites. Ces expériences montrent bien le rôle et la capacité d'organisation et de projection des habitants dans la construction et la planification d'un territoire en dehors des stipulations légales.'

Émergence de la nationalité dans la Grande Colombie

Entre 1819 et 1830, selon une vision républicaine et patriote, les criollos dirigés par Simon Bolívar proposent l'union régionale connue sous le nom de « Grande Colombie », et proclament, le 17 décembre 1819, une nouvelle loi d'indépendance. Le thème du territoire y est central, quoique flou. Notamment, l'article 2 révèle que les limites territoriales ne sont pas fixées, et leur définition est remise à plus tard. Les terres entourant les villes fournissent le ravitaillement nécessaire à ces dernières et à l'exportation.'

Pour les gouvernants criollos, le pays est attractif pour l'exploitation, l'investissement et la colonisation européenne (MUNOZ 2005), et ils ne connaissent la totalité du territoire qu'à travers les cartes et le potentiel économique qu'il représente, oubliant la population déjà établie et ses pratiques. Néanmoins, la nature exubérante et ses richesses encore méconnues des Européens sont un frein à la colonisation (européenne) et un avantage pour les paysans (métis, noirs et indigènes affranchis) habitués à défricher. Un discours de Bolívar permet de saisir la réalité autour de laquelle vont se bâtir bon nombre des futures nations latino-américaines :

« (...) Américains par naissance et européens par droits, nous nous trouvons dans un conflit qui nous oblige à nous battre contre les autochtones pour obtenir les titres

de possession et pour rester dans le pays qui nous a vu naître, contre l'opposition des envahisseurs ; ainsi notre cas est le plus extraordinaire et compliqué. » (Discours de Bolivar lors de l'installation du congrès d'Angostura 1815)^I

Ce discours révèle le conflit d'identités et les représentations présentes dans le processus de construction du projet de territoire des vecinos, et dans la formation de l'imaginaire national. Vers 1830, la nation et la nationalité des nouveaux États sont liées au territoire du Nouveau Monde, et réservées aux « hommes libres » (criollos), tandis que la scène politique est dominée par la figure de l'« électeur » (vecino), tous deux étant issus d'une construction sociale avec forte projection des représentations européennes, et constituant donc une minorité de la population en Amérique.

La Constitution de 1830^{II} aborde la notion d'égalité de tous devant la loi, et la relation entre les devoirs et « droits politiques ». La citoyenneté donnait le droit d'élire et d'être élu, et en étaient explicitement exclus les serviteurs, domestiques et ouvriers journaliers^{III}, et implicitement les femmes et les pauvres, ce qui constituait donc un très grand nombre d'exclus.

Par la suite, la Constitution de 1832^{IV} élargit le statut d'appartenance à la nation mais spécifie que tous ceux qui sont nationaux ne sont pas citoyens, ce qui montre que la relation entre nationalité et citoyenneté existait déjà et posait problème. Une meilleure définition du territoire de la nation met en évidence la question d'appartenance à ce territoire et des droits sur celui-ci. Ces diverses constitutions permettent de constater que les idéaux des Lumières ont servi à bien définir une nouvelle nation et surtout à préciser les droits d'une élite (catholique, blanche et hispanique). Ainsi la nation naît, gouvernée par une extrême minorité et marquée par l'exclusion du plus grand nombre. La construction du territoire, ou des territoires, des nouveaux États a conduit à la définition de nouvelles limites territoriales et, par conséquent, à de nombreuses guerres civiles.

I « Americanos por nacimiento y europeos por derechos, nos hallamos en el conflicto de disputar a los naturales los títulos de posesión y de mantenernos en el país que nos vio nacer, contra la oposición de los invasores; así nuestro caso es el más extraordinario y complicado » (Discurso de Bolivar en la instalación del congreso de Angostura 1815)

II Le texte constitutionnel de 1830, consulté le 11/04/2006, est disponible sur :

III Artículo 14.- Para gozar de los derechos de ciudadano se necesita: (...) 4 (...) sin sujeción a otro, en calidad de sirviente doméstico o jornalero.

IV Texte constitutionnel consulté le 15/04 2006 sur :

<http://www.cervantesvirtual.com/servlet/SirveObras/68051622439248617422202/index.htm>

Le citoyen dans la république

Dans la Constitution très libérale de 1853^I, la nationalité est élargie à « tous les individus » sans distinction de sexe. La citoyenneté, quant à elle, reste soumise aux mêmes réserves de sexe et d'âge. Ce texte constitutionnel donne le droit de se réunir pour discuter des affaires publiques, d'émettre des opinions, et d'établir des pétitions auprès des fonctionnaires ou des autorités publiques. C'est une évolution dans les rapports entre la population et l'administration de l'État. Il devient possible pour la population dans son ensemble d'aborder, de questionner et de donner son opinion sur les questions publiques, dont l'aménagement du territoire. Néanmoins, cette ouverture se fait tout en désignant le groupe qui détient le pouvoir (les élus), et donc en fermant la possibilité à

toute autre expression du peuple, comme l'illustre ce passage^{II} :

« La volonté du peuple ne peut s'exprimer qu'à travers ceux qui le représentent. »

Ceux qui le représentent sont qualifiés d'électeurs, statut auquel ne peut accéder qu'une minorité de la population, selon les conditions établies par cette même Constitution et les lois. Plus de 100 ans plus tard, cette phrase réapparaît dans des contextes démocratiques, parfois dits participatifs, où au final, c'est l'élu qui décide sans donner aux autres de véritable possibilité que leurs idées, doutes ou questionnements soient pris en compte.

Par ailleurs, les nombreux changements de limite des territoires et des textes constitutionnels en Colombie^{III} montrent la relation complexe entre la population, le territoire et son aménagement. Les textes constitutionnels et des lois permettent d'avancer que les gouvernants (l'élite) n'ont pas une vision très précise de l'ensemble du territoire dit national. Pour eux, le territoire et la définition des limites administratives, donc sa division, sont une sorte de « Lego » où on enlève ou on ajoute des parties en fonction des souhaits, des intérêts électoraux, économiques ou personnels.

I Texte constitutionnel consulté le 15/04 2006 sur :

<http://www.cervantesvirtual.com/servlet/SirveObras/67926281091469673665679/index.htm>

- II 8. El derecho de reunirse pública o privadamente, sin armas; para hacer peticiones a los funcionarios o autoridades públicas, o para discutir cualesquiera negocios de interés público o privado, y emitir libremente y sin responsabilidad ninguna su opinión sobre ellos. Pero cualquiera reunión de ciudadanos que, al hacer sus peticiones, o al emitir su opinión sobre cualesquiera negocios, se arrogue el nombre o la voz del pueblo, o pretenda imponer a las autoridades su voluntad como la voluntad del pueblo, es sediciosa; y los individuos que la compongan serán perseguidos como culpables de sedición. La voluntad del Pueblo sólo puede expresarse, por medio de los que lo representan, por mandato obtenido conforme a esta Constitución.
- III De 1810 à nos jours, la Colombie a changé cinq fois de nom et a eu neuf constitutions, sans compter leurs diverses réformes.

Les décisions concernant le partage territorial et l'importance donnée à un territoire sont prises par les élus en fonction du nombre d'habitants aptes à voter (poids électoral) et à payer des impôts. Autrement dit, le recensement des citoyens (ayant le droit de vote) pour définir l'électeur devient la donnée qui prime dans la division territoriale, ce qui a pour conséquence de donner plus d'importance et donc de pouvoir aux zones les plus proches des grandes villes, où s'établissent la plupart des citoyens. De ce fait, les décisions concernant les affaires territoriales de l'État sont, encore à cette époque, prises par certains citoyens qui ignorent les autres réalités territoriales, étant donné que leur pratique territoriale est restreinte aux bourgs et aux sièges des haciendas.

La Constitution de 1863¹ révèle que les territoires peu peuplés ou occupés par des « tribus indigènes » sont destinés aux « fronts pionniers civilisés », donc dirigés par l'État, autrement dit par l'élite représentant des populations autres que les indigènes, Noirs ou paysans pauvres sans terre. Ces derniers sont considérés comme incivilisés, donc non citoyens et, en conséquence, sans droits d'être représentés dans les affaires du territoire qu'ils occupent et qu'ils construisent, territoire parfois lointain mais relié, économiquement et par des réseaux de communication, aux villes et aux sièges des haciendas.

Le texte constitutionnel de 1886, qui ne sera changé que par la Constituante de 1991, s'adresse aux habitants nationaux et étrangers. Ce texte établit que tous sont couverts par les lois mais pas avec

les mêmes droits. Le citoyen est entendu, comme le dit M. Richard (2002 : 116),

« (...) à la fois comme un acteur conscient de ses droits, pour être garanti contre les autres, et comme un administré soumis à ses devoirs, pour être garanti contre lui-même ».

Le cadre juridique permet d'établir à la fois des catégories d'habitants et des règles qui sont supposées dans tous les sens garantir un équilibre avec autrui. Le citoyen administré est aussi le citoyen gouverné, qui doit être soumis à toutes les lois dictées par les gouvernants, et c

est précisément cette catégorie de citoyen soumis que les gouvernants veulent atteindre lors des processus de participation.

Dans ce texte constitutionnel, le statut de citoyen implique d'avoir le droit d'« exercer les fonctions électorales » et d'avoir des emplois publics. Ce statut est réservé aux hommes appartenant à la nation (hombres nacionales) sachant lire et écrire, ayant « une profession, un art ou un métier, ou

http://www.cervantesvirtual.com/servlet/SirveObras/12048641912317174198846/p0000001.htm#I_1
un moyen légitime de subsistance », ainsi qu'une propriété ou rente avec une valeur élevée. Il va de soi que les analphabètes, les femmes, les pauvres et les non-proprétaires sont exclus de ce statut.

Deux groupes sont à distinguer parmi ceux qui ont le statut de citoyen : les élus et les électeurs, sachant que les électeurs n'ont pas de contrôle sur les actions et décisions des élus qui touchent leurs intérêts.

« Celui qui vote ou élit n'impose pas d'obligations au candidat, ni ne donne d'ordre au fonctionnaire élu. » (Article 179 Constitution 1886)¹

Le nombre de représentants est défini en fonction du recensement de la population du territoire concerné. De ce fait, le recensement et l'appropriation administrative de tout peuplement apparaissent comme un élément indispensable dans le jeu électoral et donc dans l'aménagement du territoire.

L'article 186, qui concerne la modification des frontières municipales, ouvre pour la première fois la possibilité de « consulter les intérêts locaux » et permet la plainte d'un « voisinage intéressé ». Cependant, toute décision concernant la modification de frontières reste aux mains du Congrès, constitué par des représentants qui ne connaissent généralement pas les territoires

en question. Le changement de limites territoriales est toujours fréquent en Colombie, tous niveaux territoriaux confondus.

La « consultation » dans ce texte soulève plusieurs questions qui ne sont pas explicites : comment doit-elle se faire ? Qui représente, ou que représentent, les « intérêts locaux » ? Qui ou que recouvre le « voisinage intéressé » ? La consultation reste à l'initiative des élus. Par rapport aux articles précédents, c'est l'élu, assez éloigné du contrôle de la population concernée, qui est censé représenter les intérêts locaux. Le « voisinage intéressé » ne peut être compris que comme le groupe très restreint des citoyens ou des électeurs qui habitent la ville ou le bourg le plus proche du territoire à définir. Il est juridiquement possible que la population rurale directement concernée par un changement ou un tracé de limites — population qui avait peuplé le territoire en question — soit exclue du « voisinage intéressé » et donc de la consultation. Paradoxalement, les limites municipales à modifier se trouvent le plus fréquemment en zone rurale, plus précisément sur des terres baldías, peuplées par des paysans qui sont inévitablement exclus des consultations et des décisions.

I - « El sufragio se ejerce como función constitucional. El que sufraga o elige no impone obligaciones al candidato, ni confiere mandato al funcionario electo. » (Artículo 179 constitucion 1886)

Cet exemple nous montre que même si une loi affiche une quelconque possibilité pour la population de participer ou de s'exprimer par rapport à une décision, la participation n'aura pas forcément lieu, car, parfois, les textes de loi ne font que mettre en place une forme d'exclusion.

1.3.2 La polysémie du citoyen

Un grand nombre de textes considèrent la notion de citoyen. M. Richard (2002) reconnaît que cette notion recouvre des catégories d'individus nombreuses et variées. M. Callon, P. Lascoumes et Y. Barthe (2001) ont aussi remarqué la diversité de noms qui existent pour désigner cet individu non

concret :

« (...) et d'ailleurs qui est ce peuple, ce dêmos, sorte d'arlésienne de toutes les démocraties, dont tout le monde cause et qu'on ne voit jamais ? Certains veulent s'adresser au public, d'autres aux groupes de pression, d'autres aux citoyens, d'autres encore aux usagers ou aux électeurs. » (2001 :157)

C'est à cette diversité de dénominations que l'on se confronte pour désigner celui qui participe.'

C'est néanmoins la désignation de citoyen qui est privilégiée dans les démocraties de droit. En ce qui concerne la participation dans quelque domaine que ce soit, le citoyen est toujours au centre, et plusieurs textes développent ce que le citoyen est ou n'est pas, ce qu'il fait ou doit faire, etc.' L'essentiel de la discussion théorique concernant la participation se centre sur le principe démocratique qui, selon G. Cavailler (2002), suppose que la source du pouvoir, le fondement de l'autorité, réside dans la collectivité des citoyens, et que le pouvoir n'est légitime qu'émanant du peuple. Ce principe est largement interrogé et contesté dans la pratique, entre autres par la façon dont le citoyen est compris. Alors que pour J.-J. Rousseau l'individu ne perd pas ses qualités, pour d'autres'

auteurs, c'est le contraire qui est observé dans les démocraties modernes' :

« (...) d'une certaine manière la République (...) n'accepte le (la) citoyen(ne) que comme 'serviteur et surtout pas comme sujet pensant. » (MIGNARD 2003 : 16)

Le citoyen sert aux intérêts électoraux, mais peu importe la position qu'il peut avoir une fois les élections passées. Par ailleurs, le statut de citoyen est lié à celui de la citoyenneté, qui désigne

« ...les attributs de la place du citoyen dans la cité » (DELBOS 1992). La citoyenneté fait à la fois référence à l'appartenance à un groupe social et à un territoire, point qui semble se corroborer sur

le terrain.

« CXL : Tu te sens citoyenne ? - B : (...) pour moi être citoyen c'est appartenir à un endroit, j'appartiens à la Esperanza, et aussi à ce quartier [la Flora] parce que je travaille ici⁶. » (BIBI, 22 août 2002)

Le fait d'assimiler citoyenneté et appartenance collective et territoriale donne lieu à la confusion entre citoyenneté et nationalité, ce qui a été constaté, entre autres en France, par C. Neveu (2003). Dans certains contextes, comme en Colombie ou en France, citoyenneté et nationalité sont corrélatives au droit de vote, ce qui complique encore plus l'acceptation d'une participation citoyenne.

« CXL : Vous vous considérez comme citoyenne ?

-V : [oui,] citoyenne colombienne⁷. » (VICENTA, 21 août 2001)

« CXL : Vous vous sentez citoyen ?

-G : Colombien.

- CXL : pourquoi vous vous sentez citoyen?

-G : Je suis citoyen, je suis colombien, j'ai donné mon vote, j'ai ma carte d'identité, n'est-ce pas ?⁸ » (GUILLERMO, 21 août 2001)

Les hommes et femmes politiques peuvent donc changer de terme : dans leurs diverses interventions, le gouverné devient le citoyen, l'administré, l'habitant ou encore le peuple. Mais malgré le changement de nom, les rapports de soumission-dominance sont toujours présents. Au niveau des gouvernants, une relation directe s'établit entre le gouvernement et l'administration, où se localisent les techniciens détenteurs d'un langage légitime : c'est à ce niveau que se focalise la forme juridique de la direction. Les gouvernants sont donc les élus et l'ensemble des services publics et des institutions, toutefois ce n'est pas un tout homogène. Au niveau des gouvernés, nous constatons qu'ils rassemblent des groupements d'acteurs divers. Ce sont aussi les administrés, mot qui désigne toute personne qui se trouve sur le territoire de l'État sans distinction. Nous trouvons également les électeurs, terme qui désigne une forme spécifique de citoyenneté, déterminant clairement diverses formes d'exclusion (sexe, âge, condition économique, origine). Dans de nombreux contextes, ce sont les caractéristiques fondamentales, ou qualités de la citoyenneté, qui semblent être niées par la façon dont la participation est conduite la plupart du temps au sein de certains modèles démocratiques.

« Dans un certain modèle républicain, le citoyen (...) doit être un " individu sans qualités ", capable de s'abstraire de ses appartenances singulières, qu'il peut cultiver dans la sphère privée, pour s'exprimer dans la sphère publique en tant

qu'individu et non en tant que membre de telle ou telle collectivité. » (NEVEU 2003 : 24)

Il semble que dans la collectivité de citoyens, il faut restreindre à la sphère privée les particularités individuelles ou encore les autres appartenances collectives, alors que ce sont justement ces particularités qui marquent dans la sphère publique la façon dont celui qui participe peut être ou non considéré.

CONCLUSION

Pour parler de participation, il ne faut pas parler exclusivement de la collectivité en faisant abstraction absolue de l'individu, comme si il n'existait plus, ni parler seulement de l'individu, car la participation a pour condition le collectif. La participation peut être considérée comme une action, et elle englobe la relation entre l'individu, la collectivité et, pour ce qui est de l'aménagement, leur territoire.

Nous avons observé qu'il n'existe pas de consensus sur la définition du terme participation ; au contraire il a des usages différents. C'est dans les études sur la démocratie que la participation se trouve le mieux inscrite : sa définition y est alimentée continuellement par des disciplines diverses, en faisant de la participation un sujet d'étude difficile à appréhender.

Pour ce qui est du territoire, M. Roncayolo (1990) montre que sa réduction à l'aspect juridique fait de celui-ci un artefact, et du sol un simple support. C'est effectivement l'abstraction et la réduction juridique qui semblent primer dans la conception du territoire à aménager, le sol devenant l'artefact du travail des spécialistes et le support des normes à appliquer, et non pas l'artefact de ses habitants.

Les représentations jouent un rôle non négligeable dans la participation et dans l'aménagement de l'espace, en particulier dans la construction de l'État-nation. C'est dans cette notion « État-nation » que les représentations mises en œuvre dans l'organisation d'un territoire se font les plus évidentes. Dans la construction de l'État-nation colombien se révèlent plusieurs principes sur la façon dont est conduit l'aménagement du territoire et l'identification de celui qui a le droit de participer.

L'interrelation des représentations de l'autre et du territoire sont également présents dans la définition des droits et devoirs des citoyens. Ces représentations sont à la base des définitions du citoyen et de la citoyenneté qui font partie de l'identité individuelle et collective. Citoyen et citoyenneté sont des constructions sociales qui marquent à la fois une identité et une admission dans une communauté. Toutefois, citoyen et citoyenneté sont des mots qui n'apportent pas de précisions concrètes sur celui qui participe. La notion de citoyen ainsi que celle de démocratie, et celle de participation qui y est liée, vont répondre à des valeurs communes, qui se construisent dans l'histoire de la société et sont en constant changement et négociation dans un cadre socio-politique particulier.

Dans la citoyenneté, l'identité et la reconnaissance de l'autre en tant qu'appartenant au collectif déterminé deviennent un point central. Car c'est de ce collectif qu'émane la reconnaissance ou non de la légitimité à participer dans les affaires du territoire par la collectivité imaginée. Dans l'état actuel du débat, il semble qu'aborder la participation sous l'angle de la citoyenneté ne donne pas suffisamment de précisions sur celui qui participe et à quoi il a le droit de participer. En outre, d'après l'Histoire, au moins pour les contextes colombien et français, c'est un terme qui porte en lui-même l'exclusion. La participation citoyenne risque de ce fait de ne pas prendre en compte un grand nombre d'acteurs qui, sans être citoyens (à cause de leur âge ou situation juridique), participent malgré tout à la construction du territoire. La littérature existante sur la théorie de la démocratie permet d'indiquer quelques lignes élémentaires quant aux interactions d'acteurs dans l'organisation de l'espace. Ces acteurs sont

en étroite interrelation : ils font toujours partie d'un territoire (d'une nation, d'une région, d'une ville, d'une unité électorale), et il est parfois difficile d'établir une distinction claire entre eux. Dans l'interaction d'acteurs, c'est le peuple qui s'avère être le fondement et l'acteur central dans son expression et sa volonté collective, ce dernier terme impliquant la citoyenneté. D'après la littérature, pour aborder le système d'acteurs dans un État, c'est la division en dirigeants et gouvernés qui est la plus largement acceptée. Les textes constitutionnels et juridiques qui divisent ces acteurs dans ces deux sousensembles, le font de façon à établir une relation de soumission des gouvernés aux gouvernants et de domination des gouvernants à l'égard des gouvernés. En outre, ces textes prescrivent une claire répartition des rôles où l'on observe que le droit d'être élu et d'appartenir au groupe des gouvernants reste limité à un groupe restreint. Toutefois, dans la confrontation et le conflit, les relations évoluent et l'appellation de « gouvernés » est très peu acceptée dans le contexte actuel. Dans cette première et sommaire identification d'acteurs, nous ne pouvons pas omettre les médias, un acteur transversal avec une grande influence sur les divers processus sociaux. Dans cette étude, les médias ne sont pas abordés directement, mais ils sont reconnus de par leur importance et le rôle qu'ils jouent dans les formes que peut prendre la participation.

Dans ce premier chapitre, même si l'aménagement spatial est pris en compte, c'est la participation qui a davantage attiré notre attention. En revanche, dans le chapitre suivant, l'aménagement de l'espace occupera une grande partie de la réflexion.

CHAPITRE 2

LES PRINCIPES DIRECTEURS DE LA CONSTRUCTION DES TERRITOIRES

Avec la formation des États, un langage spécifique commence à s'imposer en relation directe avec l'organisation du territoire, de façon à ce que seule une minorité puisse s'impliquer de façon légitime dans cette activité. C'est sur l'évolution de ce langage que portera l'analyse dans ce chapitre, où nous nous focaliserons sur la Colombie.

2.1 L'IMPOSITION, LE CONTRÔLE ET LA LÉGITIMATION D'UN LANGAGE

Certaines des théories développées par P. Bourdieu au sujet de la production et de l'institution d'un langage légitime dans la société pourraient s'appliquer aux réflexions autour de l'aménagement du territoire. Il note que l'utilisation d'un langage détermine les acteurs qui peuvent intervenir dans une affaire dans laquelle ce dernier est exigé. Bourdieu ajoute que les compétences pour parler ce langage marquent des différences et des distinctions sociales « dans la logique proprement symbo-

lique » :

« Les locuteurs dépourvus de la compétence légitime se trouvent exclus en fait de l'univers social où elle est exigée, ou condamnés au silence. » (BOURDIEU 1982 : 42)

L'Aménagement Participatif, de l'Injonction à la Co-construction

En effet, depuis l'indépendance, ceux qui construisent l'État-nation s'emparent de cette logique symbolique pour instituer la langue espagnole et ceux qui vont détenir dans l'univers social la reconnaissance de leur compétence pour intervenir dans la construction territoriale. À l'époque de la formation de l'État-nation, leur institution se fait à travers les explorations du territoire, qui, avec la géographie, sont au service de la domination des terres et des peuples : entre les XVII^e et XIX^e siècles pour les colonisateurs européens, ce qui est civilisé est forcément européen (DUQUE MUÑOZ 1997, 2005). C'est avec cette vision du monde et afin de mieux connaître et dominer le territoire colonisé que se réalise la première grande exploration : « l'expédition botanique » (1783-1816)^I. Cependant, en dépit des expéditions et des connaissances géographiques, une grande partie du territoire contenu entre les limites de la nation et les provinces reste inconnue et inexplorée par les élites de descendance européenne, ce dont témoignent plusieurs chroniques, comme celle de

Francisco José de Caldas :

« ...Nos fleuves et montagnes nous sont inconnus, nous ne connaissons pas l'extension du pays dans lequel nous sommes nés, et notre géographie en est encore à ses balbutiements... » (1808)^{II}

La géographie sert donc à transformer l'espace physique en une représentation commanditée par les gouvernements qui ouvre les chemins aux colons, aux armées et aux entrepreneurs européens, bien que ce soient finalement les populations qui servent de guides et donnent des informations qui seront ensuite représentées sur les cartes (CORTÉS 1967, CABALLERO 1994). En définitive, les cartes ne construisent pas du territoire mais facilitent, pour les gouvernements et les pouvoirs, l'appropriation des territoires déjà construits, entre autres, par les fronts pionniers.

Dans cette logique symbolique et d'établissement d'un langage légitime, en 1850^{III}, le président José Ilario López, désireux de mieux connaître ce qu'est la Colombie, forme la « Comisión Corográfica »,

dirigée par Agustín Codazzi, chargée de relever des cartes détaillées du pays (MINAUDIER 1992 : 179, CABALLERO 1994, DUQUE MUÑOZ 1997 : 27). Cette commission permet la construction et la diffusion d'une idée nationale et est à l'origine de l'actuel Institut Géographique^{''}

I Cette expédition, commanditée par la Couronne et des entrepreneurs privés européens, correspond à l'époque de la colonisation.

II « ... Nuestros ríos y nuestras montañas nos son desconocidos, no sabemos la extensión del país en que hemos nacido, y nuestra geografía está en la cuna... » dans (Cortés 1967)

III Époque où la Colombie s'appelait la Nouvelle Grenade (1851-1858) après de la dissolution de la Grande Colombie.

Agustín Codazzi (IGAC), entité officielle qui produit, divulgue et régule l'information géographique de toute la Colombie. Les résultats de cette commission, qui passent dès cette époque sous le contrôle du gouvernement, deviennent hors de portée pour la majorité des habitants. Dans le même sens, le « Pacte »^I des « États-Unis de la Colombie »^{II} (1861), dans son article 34^{III}, donne au gouvernement général de l'union « tout le pouvoir » sur le recensement, les statistiques, les cartes géographiques et topographiques des peuples et des territoires des États-Unis de la Colombie, ainsi que la détermination de ses symboles d'identification. À partir de là, l'information, ses outils et symboles^{''} deviennent l'un des langages légitimes qui reste aux mains des élites. Les symboles serviront à faire['] naître une identité collective et vont être manipulés par les dirigeants pour engendrer une sorte de fidélité de la population à leur égard en tant que représentants de la nation. J. Monnet (1998) explique à ce propos que la dimension symbolique de l'espace est à la fois un enjeu et un instrument['] de pouvoir :

« Celui qui manipule les symboles peut manipuler les processus d'identification, et peut donc influencer sur la constitution du groupe qui légitime l'exercice de ce pouvoir. » (1998 : 3)

Le langage légitime. Même si l'accès à l'information est aujourd'hui plus ouvert, la manipulation symbolique de cette information, aux mains d'un groupe restreint, est encore présente. Ainsi, durant la formation de l'État, l'accès à une éducation formelle devient indispensable pour pouvoir s'impliquer, voter et donner un avis sur les réformes territoriales. L'élite a voulu fixer dans l'imaginaire collectif, à travers des règles, que ce sont les citoyens qui sont les mieux formés et éduqués pour les affaires de l'État. En Colombie cette conception restreint encore plus le droit d'être élu et laisse à l'écart des affaires publiques et du gouvernement 85 % de la population qui, encore à la fin des années 1920, demeurait rurale. Malgré l'imposition d'un langage technique légitime et la définition d'un groupe citoyen qui en a la maîtrise, le groupe dominant est bien loin de contrôler les

I Le texte du Pacte de l'union, consulté le 13/04/2006, est disponible sur : http://www.cervantesvirtual.com/servlet/SirveObras/02438321981243052976613/p0000001.htm#I_1_II Cette appellation de la Colombie durera de 1861 à 1884.

III Artículo 34.- Los Estados delegan al Gobierno general que se organice por la Convención, en los términos y según las bases del presente Pacto, todo el poder contenido en las atribuciones siguientes: (...) 7. El derecho de levantar el censo general, la estadística, y la carta o cartas geográficas o topográficas de los pueblos y territorios de los Estados Unidos de Colombia; de fijar la demarcación territorial de primer orden con las Naciones limítrofes; el de establecer y determinar el pabellón y escudo de armas de la Unión, y el de otorgar carta de naturalización a los extranjeros (...) (souligné par nos soins)

pratiques des habitants dans les territoires. Les esclaves libérés, les indigènes ou les communautés paysannes apprennent à reconnaître d'autres signes que ceux de la langue espagnole ou administrative, et ils donnent alors un sens à ces signes, les comprennent et les organisent. Ils construisent leurs territoires en dehors des paramètres donnés par la loi et ces territoires seront ensuite intégrés dans les canons de l'élite comme nous le verrons au cours de cette étude. Encore aujourd'hui, toutes les expéditions et études n'arrivent pas à intégrer tous les territoires et les populations qui restent en marge du contrôle administratif.

Au XX^e siècle, la diffusion d'une autre culture à travers l'architecture, la littérature ou la musique est

évidente. Le gouvernement reste aux mains des lettrés, et la technique autant que le courant moderne s'imposent explicitement comme langage légitime.' C'est durant cette période que peuvent être identifiés les antécédents de l'aménagement, de la planification et de l'urbanisme en tant que langage légitime.

2.1.1 Le bipartisme colombien sous l'emprise du modernisme'

Au début du ^{xx}e siècle, le bipartisme est bien établi, avec d'un côté le parti conservateur (dit aussi 'godo) et de l'autre le parti libéral. Les deux partis ont en commun l'acceptation de la pensée 'moderne, l'incitation des fronts pionniers et le privilège de la grande ville pour établir le pouvoir.' Trois points caractérisent les différences et les conflits entre ces deux partis. Le premier concerne la lutte d'appropriation, de contrôle physique et politique du territoire, qui conduit à la question de la 'forme de gouvernement : centralisé (conservateurs) ou fédéraliste (libéraux). Le deuxième est lié à la manière de diriger l'économie et les échanges commerciaux, soit dans la liberté et l'ouverture 'totale (libéraux), soit sous le contrôle de l'État en protégeant la production interne (conservateurs).' Le dernier point se rapporte à la position et à l'influence de l'église catholique, à sa séparation 'd'avec l'État (libéraux) ou non (conservateurs), à son hégémonie dans l'éducation (conservateurs) et 'à son droit à détenir des propriétés (conservateurs). Malgré les changements et la pluralité du contexte politique que nous pouvons observer dès les années 1990, et malgré des dénominations différentes, c'est toujours ce bipartisme qui prédomine.'

Les lois et politiques menées par le gouvernement et ses actions touchent directement la division et l'organisation de l'ensemble de l'espace de la Nation. Les partis politiques jouent un rôle important dans la rédaction des lois, dont plusieurs orientent la territorialisation. Les politiques du début du siècle, du côté des deux partis, ont été fortement influencées par le courant moderne qui peut se traduire par une prétention de consolidation de l'État-nation, par la croissance économique associée à l'urbain et aux images de la ville, tout ceci privilégiant le processus d'urbanisation. M. C. Herrera (2001) montre à ce propos que « l'urbain devient le paradigme modernisant » à un moment où la majorité de la population vit encore dans les zones rurales. La modernité met en avant les fronts pionniers, accorde une grande importance au progrès, au développement, et place au plus haut niveau les travaux publics au service d'une économie d'exportation. En Colombie, la modernité et ce qu'elle implique dans les politiques territoriales est explicite durant le gouvernement de Rafael Reyes (1904-1909) :

« (...) Reyes était obsédé par le progrès, par la colonisation de nouveaux territoires et la construction de grandes œuvres publiques (...) Il a exposé sa vision moderne (...) concernant la primauté de l'économie sur les autres problèmes (...). Lors de sa prise de possession, un des slogans était moins de politique et plus d'administration. (...) Durant son gouvernement, il y a eu pour la première fois la participation des industriels et des propriétaires terriens, qui ont modernisé les politiques économiques d'une société retardée matériellement. »¹

Les représentations dominantes et la législation territoriale

En Colombie, ce sont les hommes politiques appartenant à ces deux partis, centrés sur le paradigme du modernisme et de l'importance de la possession de la terre, qui ont dicté les lois. En effet, la loi a un rôle essentiel dans la façon dont le territoire s'organise et se représente : l'évolution de la législation territoriale porte en elle la représentation de ceux qui l'élaborent.

Au début du siècle, plusieurs démarches juridiques sont mises en place et marquent la façon dont se forment et s'organisent administrativement les territoires, y compris ceux qui font partie

du Parc' objet de notre étude et de ses environs. Le président colombien Reyes met en place, en 1913, le Code du régime municipal, marquant l'organisation de l'administration territoriale. Cet encadrement'

I (...) A Reyes le obsesionaba el progreso, colonizar nuevos territorios y construir grandes obras públicas (...) expuso su visión moderna de los problemas políticos y de la primacía de lo económico sobre las demás complicaciones nacionales. (...) Se posesionó con los lemas: «Paz, concordia y trabajo» y «Menos política, más administración», (...) Durante su gobierno hubo participación por primera vez de industriales y terratenientes, quienes modernizaron las políticas económicas de una sociedad atrasada materialmente. <http://www.presidencia.gov.co/historia/rafareyes.htm>

juridique permet, la même année, que Usme, ancien pueblo de indios (village indien) fondé en 1650, aux mains des missions religieuses et terre d'haciendas, devienne une municipalité. Tous les terrains de ce qui constitue aujourd'hui le Parc appartenaient alors à cette municipalité. Dans la' mouvance moderne, le gouvernement concentre alors ses efforts pour doter de services les villes les plus importantes (Bogotá, Medellín, Barranquilla, Cali) et privilégie leur étalement territorial. C'est dans les années 1920 que se met en place en Colombie la' valorización (taxe foncière liée à l'augmentation de la valeur d'un bien du fait de la réalisation de travaux publics à proximité) afin de' ' financer tous les travaux publics du moment (MORCILLO DOSMAN 1999). Par ailleurs, le mythe de la modernité donne lieu à un regard partiel sur le territoire : le centralisme bogotain entraîne l'éloi' gnement de l'administration ' des autres territoires, particulièrement de ceux à une forte prédominance rurale, même des plus proches comme ceux d'Usme.'

En même temps que cette mouvance moderne, les syndicats apparaissent et le communisme monte en puissance ; d'importantes ' mobilisations et luttes de groupes d'acteurs ' dotés d'une forte conscience collective vont marquer plusieurs processus socio-territoriaux comme celui du Parc Entre Nubes. À la fin des années 1920 et durant les années 1930, les conflits pour la terre

s'intensifient et se répandent, en particulier à Usme et ses alentours, où ils se distinguent par le côté revendicatif des nouvelles organisations paysannes et syndicales.

À cette époque la politique de peuplement et d'organisation du territoire national, plutôt que de répondre à une appropriation physique du territoire vu dans son ensemble, répondait surtout aux besoins économiques imposés par l'idéal moderniste d'une classe aisée appartenant aussi bien au

parti conservateur qu'au parti libéral.

Les fronts pionniers et leurs acteurs

Les mandats successifs encouragent la prise de possession des terres vacantes par les fronts pionniers, mais sans offrir de ligne de conduite ni de contrôle clair sur le processus ou sur l'émission des titres de propriété. Le principe directeur est : « Celui qui cultive la terre restée vacante devient son propriétaire légal¹. » Néanmoins, ce mode d'appropriation ne donne pas toujours lieu à l'émission -

¹ « Quien cultiva la tierra baldía es su propietario legal. » ley 61 de 1874 et ley 48 de 1882. (Le Grand : 1986)

l'absence d'un titre de propriété, ce qui entraîne, encore aujourd'hui, des difficultés dans l'identification des propriétaires légaux des terrains, même aux périphéries des villes, ce qui est d'ailleurs le cas du

Parc Entre Nubes.

Plusieurs textes permettent d'identifier différents acteurs autour de ce processus de territorialisation : propriétaires, travailleurs ruraux, colons, paysans, travailleurs salariés et grandes exploitations agricoles et minières.

Le propriétaire terrien

Les propriétaires des haciendas et des latifundia cherchent à élargir leurs propriétés sur les terres vacantes qui les environnent afin d'augmenter leur production. Une telle situation est

notamment visible dans les propriétés à proximité des principaux centres urbains, dont Bogotá. C'est le cas du latifundium de Usme, divisé en plusieurs haciendas d'activité agricole pour l'alimentation de la capitale et l'approvisionnement en matières premières des industries (Alcaldía Mayor de Bogotá D.C. 2001b, Alcaldía Mayor de Bogotá D.C. 2004).

Les travailleurs ruraux

Ces travailleurs sont employés dans l'exploitation et le défrichage nécessaires à l'extension des terrains de production des haciendas. Ils se distinguent en deux groupes selon leur mode de rémunération : les locataires, qui gagnent un salaire très bas et ont la possibilité de louer une parcelle en périphérie du siège de la hacienda pour l'agriculture vivrière, et les *aparceros*, à qui l'on donnait, en contrepartie de leur travail, le droit d'avoir, également en périphérie, une parcelle de la hacienda pour l'agriculture vivrière. Cette situation donnait donc lieu à des peuplements dispersés et éloignés du cœur des haciendas (BEJARANO 1983).

Grandes exploitations et travailleurs salariés

Les grandes exploitations agricoles et minières, généralement étrangères, s'installent sur les terres vacantes avec l'aide du gouvernement. Avec elles surgit un nouveau groupe, celui des salariés, qui se consacre à la production mais aussi au défrichage des terres. Ces travailleurs s'installent normalement à proximité des entreprises et fondent entre les années 1920 et 1930 les mouvements syndicaux (LE GRAND 1983, RUEDA ENCISO 2004, PLANETA PAZ 2005).

Les colons

Les colons (paysans libres, indigènes ou métis) s'approprient la loi qui permet la prise de possession des terres vacantes pour les rendre productives. Ils installent en général leurs fermes à proximité des grandes entreprises et des villes, pensant que lorsque ces terres seront cultivées, elles deviendront les leurs ; ce type d'appropriation se fait généralement en groupe de familles

et donnera naissance à plusieurs centres peuplés de colons paysans indépendants (BEJARANO 1983, LE GRAND 1986, PÉREZ MARTINEZ 2004).

Le choix de leur emplacement répondait à la possibilité d'obtenir un emploi pour certains d'entre eux et d'avoir accès à un marché pour leurs produits grâce à la demande des centres urbains. C. Le Grand (1983) montre qu'il n'existait pas une différenciation très claire entre les familles de travailleurs salariés, celles des paysans et celles des colons établis à proximité. À l'époque, on trouve des travailleurs salariés urbains au sein d'une même famille de colons paysans installés à la périphérie d'une hacienda, aux alentours de la ville grandissante.

La territorialisation conflictuelle

C. Van Dam (1999) montre que dans les représentations collectives en Amérique latine, la terre liée à un statut social entraîne des conflits entre les grands propriétaires (de latifundia, de haciendas, de plantations d'entreprises transnationales) et les paysans et travailleurs sans terre, conflits résolus par l'intervention de la police et de l'armée qui défendent habituellement les intérêts des élites. Selon lui, en Amérique latine la « possession de la terre » intègre au moins deux problématiques : d'une part, les aspects de distribution de la terre et les relations entre les différents acteurs sociaux, et d'autre part, les formes et les droits de propriété, d'accès et d'usage.

Le continent sud américain, où tous les habitants, quel que soit leur statut, veulent devenir propriétaires terriens, est marquée par des formes de possession de la terre qui ne sont pas toujours juridiquement claires. Le tableau 1 ci-dessous montre les différentes formes de possession de la terre : l'ambiguïté et le flou priment encore en ce qui concerne la distribution, la titularisation et l'exploitation de propriété, une réalité que l'on retrouve en Colombie et qui se répercute directement dans le cas du Parc.

Tableau 1

Formes de possession de la terre en Amérique latine		
Formes de propriété	Les propriétaires	Remarques
Publique	L'État	Eaux territoriales, les ports, les routes, infrastructures dans les zones urbaines, terres <i>baldías</i> . Les zones protégées qui sont parfois superposées à d'autres formes de possession comme les concessions. Terrains des bâtiments des services publics.
	Les collectivités territoriales	
Privée	Entreprises agricoles	Latifundia. Agro-industrie. Relations de salariat.
	Inversions immobilières	
	Petits producteurs	Production pour le marché
	Paysans	Production vivrière
	Narcotraficants	
Associative	Communautés paysannes	Formes traditionnelles. Combinent les formes communales et familiales. Il y a différents degrés de reconnaissance légale, quant aux droits d'accès et d'usage.
	Coopératives agraires	
	Territoire indigène	
	Territoire afro-descendant	
Sans terre	Petits locataires	
	Travailleurs journaliers	
	Colons	Sur les terres <i>baldías</i> ; Fronts pionniers

Elaboré par CXL à partir de (VAN DAM 1999)

En Colombie, les mouvements d'appropriation de terres vacantes par des paysans se heurtaient à la volonté d'expansion des propriétaires terriens. Les exploitations agricoles et les haciendas ont repoussé leurs frontières en expulsant les petits colons des terres alentours pour augmenter la production mais surtout pour les soumettre comme main-d'œuvre, qui devenait rare à la campagne (BEJARANO 1983, LE GRAND 1983). L'expulsion, par la violence, était facilitée par le fait que, dans la grande majorité, les petits propriétaires ne possédaient pas de titres de propriété. Par ailleurs, les titres de propriété des grandes exploitations (quand ils existaient) ne définissaient pas clairement les limites de la parcelle, mais elles avaient le pouvoir et l'argent pour imposer leurs intérêts et donc les limites.

Les colons et les locataires ont contesté ces modèles traditionnels de possession et d'exploitation en utilisant trois formes de protestation : les invasions¹ pour la reprise des terrains, la commercialisation de la production de leurs propres parcelles et la lutte des travailleurs des haciendas pour devenir des salariés (BEJARANO 1983, Alcaldía MAYOR DE BOGOTÁ D.C. 2001, PÉREZ MARTINEZ 2004). De ces trois formes de protestation subsiste encore, sous une autre modalité, l'invasion, que nous aborderons dans la partie suivante. Ces confrontations obligent alors l'État colombien à créer la formule des colonies agricoles qui donnent la possibilité aux paysans organisés

1 Invasion : fait de s'installer sur une terre dont un autre revendique ou pas la possession. de s'établir et d'être reconnus comme propriétaires. En 1928, l'État crée la colonia agrícola du

Sumapaz, très liée géographiquement et socialement à Usme (MARULANDA 1988, 1989) (Cf. Annexe 5 et Carte 2). Ces paysans auto-organisés, localisés sur des terrains vacants, seront appelés plus tard par le gouvernement « les républiques indépendantes », puis violemment chassés, ce qui suscitera la formation de guérillas (FAJARDO MONTAÑA 2004, DALLANEGRA PEDRAZA 2005, PIZARRO LEONGÓMEZ 2006), une réalité qui continue à marquer de nos jours le conflit politico-social colombien.

Dans l'évolution juridique, cette problématique des terres est aussi abordée. Dans la réforme constitutionnelle colombienne de 1936 (Cf. Annexe 6), concernant les changements territoriaux, l'article 2 compte parmi les nombreuses tentatives de réformes agraires : il prétend gérer les conflits pour la terre à travers les titres de propriété, alors que ceux-ci n'existaient pas dans la majorité des pratiques et des coutumes, rendant les affaires liées aux contentieux de propriété très complexes. Ce même article prend en compte « l'opinion des habitants », cependant la manière dont ce sera fait n'est ni spécifiée ni réglementée. Cette réforme revendique aussi le droit à la propriété privée avec un « juste titre » et présente la notion « d'utilité publique ou d'intérêt social » de la propriété ainsi que sa « fonction sociale », ce qui

agit dans un premier temps sur les fronts pionniers et sur les divers projets de travaux publics (voies ferrées, voirie...). L'article 11 est

souvent cité comme le premier signe légal de la planification en Colombie :

Article 11. L'État peut intervenir à travers des lois dans l'exploitation d'industries ou d'entreprises publiques et privées, afin de rationaliser la production, la distribution et la consommation des richesses (...)¹.

Cette réforme constitutionnelle est ainsi reconnue par plusieurs auteurs comme le début de l'institutionnalisation de la planification et de l'organisation du territoire avec l'intervention explicite et directe de l'État dans les domaines physique et économique. Cette même année (1936), toujours sur la question des terres, est proclamée la loi 200 (Cf. Annexe 7), connue comme l'une des tentatives de réforme agraire. Elle marque l'histoire territoriale en Colombie avec la formation de plusieurs colonies agricoles (dont une concernait Usme) inspirées de l'expérience du Sumapaz en 1928. Pour l'ex-sénateur Apolinar Díaz, cette loi n'avait pas pour but la redistribution de la terre,

¹ " Artículo 11.- El Estado puede intervenir por medio de leyes en la explotación de industrias o empresas públicas y privadas, con el fin de racionalizar la producción, distribución y consumo de las riquezas (...)"

mais cherchait à encourager davantage les fronts pionniers¹. Cette loi a été à l'origine de nombreux conflits, car à cause des intérêts particuliers il n'y a pas eu d'évolution possible dans la distribution des terres (CHARRY URUEÑA 2002).

C'est finalement au milieu de ces conflits de terres et de la concentration d'investissement dans l'urbain qu'a lieu le processus d'urbanisation : toutes ces circonstances détermineront donc la façon dont les périphéries urbaines se construisent, à l'intérieur desquelles on retrouve les zones qui correspondent à notre cas d'étude.

2.2 L'URBANISATION

Les villes principales offrent des services auxquels la population veut accéder, et des emplois sala-

riés qui attirent un nombre considérable de paysans sans terres (HERRERA 2001,

PÉREZ MARTINEZ 2004). Dans les grandes villes, la demande de main-d'œuvre qualifiée et non qualifiée s'accroît pour ce qui a trait à la construction et aux prestations de services (électrification, adduction d'eau, tramway, services postaux, etc.). À Bogotá diverses entreprises, comme Bavaria, Cementos Samper ou Cerveceria Alemana et d'autres, établies en périphérie, nécessitent de la main-d'œuvre pour leur production.

E. Galeano (1981) et O. Dabène (2001), entre autres, observent au même moment le déclin de l'activité dans les campagnes et la concentration des terres, ce qui a pour conséquence de laisser un grand nombre de prolétaires agricoles sans emploi. Beaucoup d'entre eux migrent en ville, attirés par la nécessité de trouver un emploi, d'élever leur niveau de vie et de se faire une place dans la « civilisation urbaine » (GALEANO 1981 : 342), mais cet afflux de main-d'œuvre n'a eu pour effet que d'augmenter encore plus le chômage et en même temps d'initier la construction des quartiers périphériques. Ces populations en quête d'un toit se voient alors rejetées en périphérie des villes pendant que les élites, qui ne représentent que 5 à 10 % de la population, possèdent jusqu'à 30 % de la superficie concentrant tous les services (BATAILLON, DELER, THÉRY 1991). Dans

I http://www.desdeabajo.info/mostrar_articulo.php?tipo=edicion&mostrar_comentarios=SI&id=451,
" Guerra contra la reforma agraria ". Article consulté le 20 février 2006

les années 1930, le phénomène d'urbanisation est évident ; la concentration de la population dans un nombre réduit de villes consolide le réseau urbain hiérarchisé (PANADERO MOYA 2001).

Les principales causes de ce phénomène sont l'accroissement naturel — en tant qu'élément essentiel de l'évolution démographique — et l'exode rural.

De 1945 à 1950, la croissance économique est présente grâce à la demande de matières premières des industries, ce qui entraîne l'augmentation des travailleurs habitant en ville avec des revenus inégaux et un faible niveau de vie (RIADO 1992, DABÈNE 2001). Les villes se sont agrandies en population et en surface, augmentant la localisation des populations démunies à la périphérie et leur installation de façon informelle, processus que nous présenterons davantage dans la deuxième partie. La grande ville latino-américaine va alors correspondre à plusieurs représentations, parmi

lesquelles deux visions paradoxales dominent :

- d'une part, « la ville est le lieu de civilisation et de sécurité, elle permet l'éducation, la santé, la promotion sociale, l'accès aux honneurs. Et parmi ces villes, la capitale offre ces possibilités mieux que toute autre » (BATAILLON, GILARD 1988 : 7) : elle est le pôle du développement, le lieu d'un possible emploi, de services, d'hygiène, de culture, un lieu que tous veulent atteindre et qui devient le but des migrants ruraux ;
- d'autre part, les villes deviennent l'espace de la marginalité urbaine ou des populations d'invasion, et voient se développer des ceintures de pauvreté que l'on connaît comme villas miseria en Argentine, favelas au Brésil, pueblos jóvenes au Pérou, jacaes au Mexique et tugurios en Colombie.

Suivant cette dernière représentation, d'après M. Kaplan (1981), la grande ville en Amérique latine se caractérise par la violence et le désordre de son expansion démographique et physique. Des villes comme Lima, Bogotá, Mexico ou Caracas ont ainsi eu pendant les décennies de 1970 et 1980 plus de population marginale que de population raccordée aux services d'eau potable et d'assainissement (RAMA 2001 : 8).

2.2.1 Le rôle des travailleurs salariés

Pendant l'urbanisation, le groupe des salariés joue un rôle important dans la territorialisation de la ville et dans l'évolution de la participation, ce qui peut se constater également dans l'évolution territoriale du Parc Entre Nubes, que nous observerons en profondeur dans la deuxième partie. Les historiens identifient ainsi deux groupes sociaux et d'acteurs qui émergent dans la grande ville : les industriels et les travailleurs salariés. La reconversion d'une partie de l'élite dans de nouvelles entreprises constitue un premier groupe aisé d'industriels, banquiers et propriétaires terriens « modernisants » (dédiés aux cultures plus intensives et à l'utilisation de machines) (KALMANOVITZ, LÓPEZ 2002). Le second groupe est celui des salariés, dont les premiers membres sont certains artisans et des habitants ruraux employés dans la construction des voies ferrées, puis dans les diverses entreprises en formation (ARCHILA NEIRA 1985-1986). Ces auteurs montrent que les travailleurs salariés construisent une forme d'identité communautaire à travers leurs journaux, et le développement de la solidarité devient l'une des plus fortes valeurs du groupe. Cette solidarité s'exprime clairement dans la construction de leurs quartiers.

Entre 1920 et 1930, les mouvements des travailleurs se consolident et les femmes y jouent un rôle très important, comme le montre l'une des personnalités du syndicalisme national colombien : Maria Cano. Ces mouvements sont importants dans l'évolution de l'élargissement du droit de vote. Au même moment, les partis politiques négocient des votes en échange d'aides pour l'amélioration de l'habitat, en utilisant les ressources de l'État et recourant à la manipulation des représentations symboliques comme la « nation » ou le « peuple » (DABÈNE 2001 : 66). Le populisme a trouvé ainsi un appui de la masse de travailleurs « habitués auparavant à la négligence ou à la répression » (CAMMACK 1994 : 109). Les affirmations de Cammack ne correspondent qu'en partie à la réalité, car il est difficile de croire que quelqu'un puisse s'habituer réellement à la répression, comme en témoigne la réapparition constante ou la formation parallèle de diverses organisations sociales au sein de cette population : les

travailleurs entreprennent des mobilisations qui sont une base importante dans la formation d'une culture de participation, en vue de demander de meilleures conditions de travail, d'habitat et pour défendre leurs droits sur la terre.

2.2.2 L'urbanisation colombienne

En Colombie, les intellectuels identifient une première période de l'urbanisation entre les années 1930 et 1960, qui correspond à la crise économique mondiale, à l'impulsion de l'industrialisation ainsi qu'à une période de violence (1950). Même si la polémique persiste quant à la véritable influence de cette période sur le processus d'urbanisation, personne ne peut nier la concomitance des processus avec cette époque. C'est ainsi que, dès 1946, des bandes organisées par les conservateurs semaient la terreur (GALEANO 1981, FERNANDEZ 2005). Le 9 avril 1948 marque le début de

« la violence » : alors que sont réunis les États membres de la future OEA, l'assassinat de Jorge Eliécer Gaitán, représentant populaire n'appartenant ni aux élites ni aux partis traditionnels, sert de déclencheur aux émeutes urbaines connues comme le bogotazo. Entre 1946 et 1964, l'État lui-même et ses institutions armées ont exercé de la violence envers la population rurale, la terreur servant d'instrument pour l'expropriation des terres et l'expulsion des populations du parti d'opposition (FAJARDO MONTAÑA 2005). Le chanteur colombien Arnulfo Briceño illustre ainsi l'époque de la violence : « (...) Quelques-uns sont tués parce qu'ils sont godos, et d'autres parce qu'ils sont libéraux (...) Et l'âme du paysan prend la couleur du parti, et il apprend alors à détester jusqu'à celui qui fut son bon voisin (...). »¹

À l'époque les paysans ont par conséquent au moins deux raisons pour migrer en ville : améliorer

en milieu urbain la qualité de leur vie, et fuir la violence qui sévit dans les campagnes.

« À vrai dire, ce qui nous a amené ici, c'était l'idée d'une vie meilleure. Parce que par là-bas, à ' ' ' Málaga, à cette époque, quand nous habitons avec mon père, il y avait beaucoup [il hésite] de violence, n'est-ce pas ? Pas comme maintenant, mais il y en avait. Disons pour des questions politiques. Si nous étions rouges, les voisins étaient bleus, et les bleus ne pouvaient pas vivre avec... Je vous parle de ce temps-là, n'est-ce pas ? Alors il nous a fallu quitter le village et [mon père] nous a ' amené vivre ici à Bogotá où habitait un oncle (...) ⁹. » (HERMES, 15 fév. 2003)

« CX : Quest-ce qui vous a amenée par ici ? T : Le neuf avril ! [Bogotazo] ...[parce que] j'avais mes frères ici à Bogotá et je suis arrivée pour y rester (...) ¹⁰. » (TOBIA, 18 fév. 2003)

Les partis traditionnels, assimilés à un legs familial, ont une grande force dans la politique partisane, et une fois au pouvoir ils organisent la persécution de l'État à l'égard des autres partis.

I Fragment du texte de la chanson intitulée ¿A quién engañas abuelo? : "(...) Que a unos los matan por godos, y a otros por liberales, (...) Y al alma del campesino llega el color partidizo, y entonces aprende a odiar hasta a quien fue su buen vecino (...)"

« -L : [Suite à une jeunesse militante de gauche] J'avais environ 14-15 ans et je suis retourné à mon berceau, à mes origines, à mon berceau politique. CXL : Quel est votre berceau politique ? -L : Libéral évidemment ! C'est mon origine, étant donné que, disons, c'est une culture. Mon [village], ma famille était libérale bien sûr ! Et je n'ai pas eu d'autre option que de revenir, parce que je n'ai pas trouvé d'opportunités dans la gauche et j'ai considéré que mon parti pouvait m'abriter. Et alors ces projets et ces idées, je pouvais les faire [valoir] au sein de mon parti. Après avoir connu les persécutions de la part de l'État¹¹. » (LUIS ALFREDO, 07 mars 2003)

Le processus d'urbanisation de la Colombie est devenu à cette époque-là un cas particulier en Amérique latine : alors qu'ailleurs se concentrait l'essor économique et la population sur un seul centre urbain, en Colombie ce phénomène a eu lieu sur quatre grands centres urbains (Bogotá, Cali, Medellín et Barranquilla) (Cf. Carte 1). À ce sujet, Vincent Gouëset (1992) a développé sa thèse sur la mise en place de la « quadricéphalie » entre 1930 et 1960 : elle est due à « l'éclatement territorial de la population » et à son cloisonnement dû au relief. Néanmoins, dès 1940, la suprématie urbaine de Bogotá est de plus en plus évidente et concentre population et activités du fait d'un accroissement naturel et d'un intense exode rural (GOUËSET 1992, GUTTMAN, GARCÍA, CUERVO, ARANGO 2001).

À la fin des années 1940, la commission envoyée par la Banque Mondiale (BM) propose de rompre avec le modèle démographique de croissance dispersé dans les zones rurales. Son conseil était d'inciter la concentration de population dans les zones urbaines, en créant des emplois à travers l'industrie, les travaux publics et la construction (MIN. DESARROLLO ECONÓMICO 1997, PÉREZ MARTINEZ 2004 : 74). Selon leurs principes directeurs, l'urbanisation est un processus politiquement voulu, et les travaux publics, une stratégie économique. À l'époque, l'exode rural répond donc non seulement au manque d'opportunités à la campagne mais aussi à l'incitation du gouvernement qui utilise même la répression pour réaliser sa politique (ESCOBAR, DE ROUX 1989, PÉREZ MARTINEZ 2004).

Quelques religieux de l'Église catholique, dans une perspective d'œuvre sociale autre que l'assistanat, ont créé des entreprises d'épargne et des programmes de logement pour les

groupes d'ouvriers qui habitaient en ville dans des conditions très précaires (Journal El Tiempo, Zambrano Pantoja 2004, Archila Neira 2004). C'est ainsi que se construisent certains des premiers quartiers ouvriers périphériques à Bogotá. Les travailleurs salariés sont donc d'une grande importance dans la construction de la ville, spécialement dans ce que les experts colombiens nomment la deuxième période d'urbanisation, entre les années 1960 et 1970 (GOUËSET 1992, GUTTMAN, GARCÍA, CUERVO, ARANGO 2001). Entre 1964 et 1973, plus de 250 000 personnes abandonnent la campagne pour la ville et ce flux migratoire structure les caractéristiques de la population des grandes villes : le rythme de croissance démographique est alors de près de 6 % par an, du fait de la migration de la fin des années 1960 et de l'accroissement naturel des années 1970 — dû à la jeunesse et à la natalité élevée de la population migrante (DUREAU, BARBARY, LULLE 2004, GOUËSET, MESCLIER, DELER 2004). Selon les diverses informations, le processus de peuplement du Parc Entre Nubes a été particulièrement élevé à cette période, et continue encore dans les années 2000 (Cf. Carte 3).

La division politico-administrative actuelle

Aujourd'hui la Colombie montre bien la continuité de l'urbanisation et présente un contexte géopolitique et social très complexe ainsi qu'une situation légale, administrative et territoriale changeante (Cf. Carte 1). Selon le recensement de 2005, le pays a une surface totale de 207 040 000 hectares, et compte 41 468 384 habitants dont 31 507 441 se localisent dans les zones urbaines et 9 960 943 dans les zones rurales. En 1997, il y avait 1 073 chefs-lieux et plus de 6 000 autres centres peuplés ; selon le recensement de 2005, il y a 32 départements, 1 098 chefs-lieux, 8 330 centres peuplés et 20 corregimientos départementaux. Les entités territoriales reconnues sont les départements, les districts, les municipalités et les territoires indiens. La Constitution de 1991 donne encore aujourd'hui la possibilité de créer d'autres entités territoriales (régions, provinces et aires métropolitaines) selon les souhaits et la gestion des populations des municipalités (CONSTITUTION POLITIQUE 1991¹, IGAC 2005). Pour

mieux comprendre certaines références géographiques utilisées dans cette étude, nous allons approfondir leurs définitions.

Toute municipalité, base de la division territoriale, est formée par le casco urbano, ou cabecera municipal, et une zone rurale divisée en veredas, à l'intérieur desquelles se trouvent des haciendas, des fermes et des hameaux. La cabecera municipal (chef-lieu) est définie par un périmètre urbain où se localise le centre administratif d'une municipalité, c'est-à-dire la place centrale avec la mairie, le commissariat de police, le Conseil municipal et l'église. Le centro poblado (centre habité) définit un peuplement en zone rurale ayant des caractéristiques urbaines, c'est-à-dire divisé en pâtés de maisons reliés par un réseau de voirie de tendance réticulée, et qui est formé d'au moins

I Texte intégral consulté sur <http://www.cervantesvirtual.com/FichaObra.html?Ref=200636>

20 logements. En fonction de son administration, le centre habité peut avoir trois appellations différentes :

rentes :

- Les caseríos (hameaux) qui n'ont pas d'autorité civile. Les corregimientos municipaux qui sont des divisions de l'aire rurale établies par le Conseil municipal pour l'amélioration des prestations de services ;
- L'inspección de policía (inspection de police) qui est une instance judiciaire dépendant du département ou de la municipalité dans un territoire déterminé de la municipalité ;
- Le corregimiento departamental qui est une division du département qui ne fait pas partie d'une municipalité et qui a un centre habité.

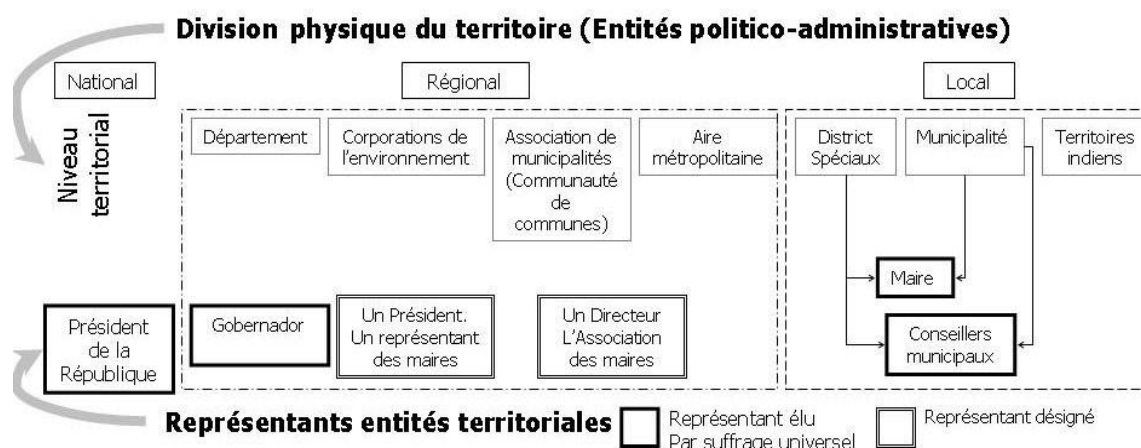
Les districts sont des municipalités bénéficiant d'un régime juridique particulier, et dont la croissance s'est étalée vers d'autres centres peuplés ou municipalités en les intégrant. Parmi les quatre existants, Bogotá, où est situé notre cas d'étude, est à la fois la capitale et une municipalité qui a le statut de district capital (IGAC 2005). Il est localisé au centre géographique du territoire, mais sa position sur la cordillère relativise cette centralité. Les Cartes

1 et 2 permettent de mieux visualiser sa localisation géographique à diverses échelles ainsi que celle du Parc dans le contexte colombien (Cf Annexe 5).

Même si la constitution et la loi donnent la possibilité de créer de nouvelles entités territoriales administratives, c'est un processus lent et difficile à mettre en place, étant donné que leur création pourrait entraîner un changement des limites administratives affectant les intérêts électoraux et fiscaux d'autres entités territoriales existantes. D'une part, le représentant d'une entité territoriale est élu par la population circonscrite dans les limites de cette entité, le nombre de certains représentants dépendant du nombre d'habitants d'un territoire. D'autre part, le budget mis à disposition des entités territoriales est fonction du nombre d'habitants recensés. De ce fait, la création d'une nouvelle municipalité, par exemple, peut entraîner la diminution de la population d'une autre et ainsi diminuer le nombre de représentants, le quota électoral d'un élu, des pertes de budget dans une ou plusieurs municipalités. Si la municipalité créée est aux limites de deux départements et qu'il y a un changement de circonscription départementale, cela affecte également les finances.

Dans le schéma qui suit (Cf. Illustration 2), on peut observer la relation entre la division politico-administrative actuelle et la structure organique de ses représentants parmi lesquels on distingue ceux qui sont élus au suffrage universel.

Illustration 2 Colombie : Correspondance entre niveau territorial et représentant.



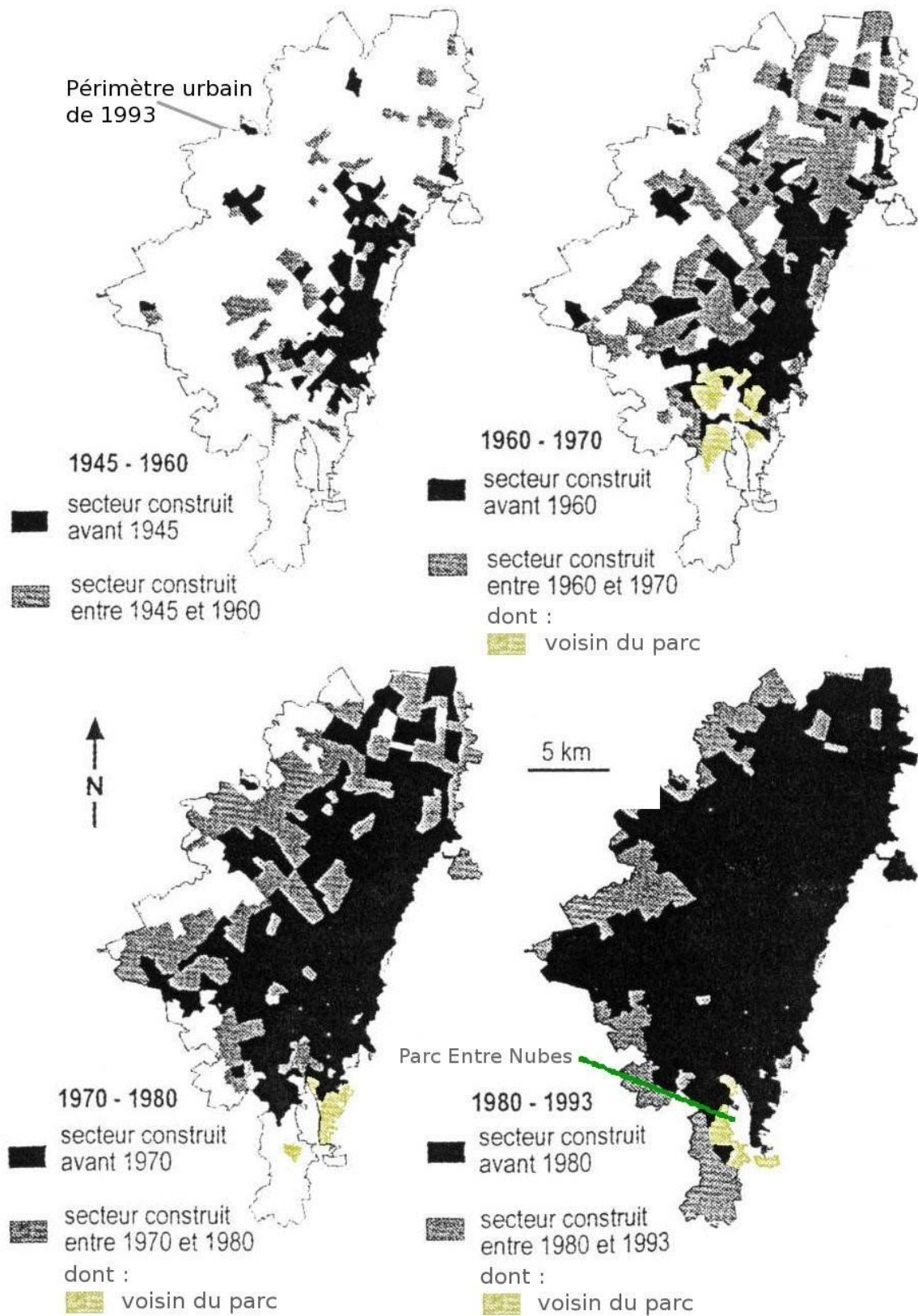
Elaboré par CXL

Historiquement, les différentes formes de territorialisation des populations urbaines et rurales sur les terres vacantes ont entraîné une situation territoriale particulièrement complexe. Bogotá a eu une grande influence sur le développement économique et physique des haciendas qui l'entourent. Les cartes et études montrent en effet que l'étalement de cette ville dans les années 1920 et 1930 se fait sur des haciendas, ce qui est évident au nord de la municipalité de Usme, là où se trouvera plus tard le Parc Entre Nubes (Cf. Cartes 2 et 3). Au cours de cet étalement, dès les années 1920 on retrouve des marqueurs territoriaux qui rappellent la logique de la colonisation : le centre pour le gouvernement, la bourgeoisie et ceux qui sont considérés comme ayant une culture citadine ; la périphérie pour ceux qui ne la possèdent pas, les travailleurs sans qualification, ceux d'origine paysanne et les paysans. Ces derniers, en arrivant à Bogotá, font face au manque de logements et de proposition de l'administration pour y remédier. Ils accèdent comme travailleurs agricoles ou mineurs aux terrains vacants disponibles pour eux dans les périphéries, comme ceux des premiers quartiers du bord du Parc. Pour eux, tout est à construire et ils se mettent à la tâche avec leur savoir-faire individuel et collectif : ils recommencent cette auto-construction de territoire pratiquée à la campagne, avec même plus d'efficacité, comme nous le verrons plus loin. Les territoires autour des villes principales voient donc se développer deux processus.

D'un côté, à la périphérie des cœurs des haciendas et des latifundia, sur les terres vacantes proches, on trouve des peuplements organisés, tel celui du Sumapaz, ainsi que des peuplements dispersés de paysans locataires ou *aparceros* : ce sont tous des colons et des travailleurs ruraux qui développent le sens du groupe, comme à San Cristobal et à Usme (SECRETARÍA DE SALUD 2002). De l'autre côté, la « colonisation urbaine » va occuper essentiellement les périphéries de la ville, c'est-à-dire les zones inhabitées des villes (NARANJO GIRALDO 1998 : 11), sur lesquelles se construisent les logements des travailleurs salariés urbains qui ont commencé les premiers établissements, soutenus et formés entre autres par les syndicats, leurs journaux et l'Église ; ces établissements naissent avec un sens aigu de la solidarité.

Avec le temps, la prise de possession des terres par ces groupes de travailleurs urbains et ruraux défavorisés va faire qu'à un moment donné les terrains vacants (' baldíos) ruraux et urbains colonisés par les uns et les autres vont se rejoindre dans l'espace périphérique de la ville et des ' haciendas pour former une seule et grande périphérie. C'est dans cet espace que sont reléguées les popula' tions démunies, la plupart d'origine paysanne, et les nouvelles activités industrielles gênantes pour ' les habitations des élites (au centre et au nord) mais économiquement rentables. Plusieurs caractéristiques physiques actuelles sont issues des choix politiques spatialisés, résultant en grande partie des représentations existantes du territoire et d'autrui.'





Mise en évidence de la construction dans la zone du Parc Entre Nubes. Source : (DUREAU, LULLE 1990)

2.3 PRÉÉMINENCE DE LA PLANIFICATION AU MILIEU DU XX^e SIÈCLE

En Amérique latine, et en particulier en Colombie, le processus d'urbanisation est parallèle à la mise en place d'une politique de planification, en tant qu'outil dans l'aménagement du territoire.

En fonction de l'échelle de l'espace aménagé, une dénomination particulière lui est donnée. Ainsi, l'aménagement du territoire correspondrait à l'aménagement de l'espace de l'ensemble national ou régional. En ce qui concerne la ville et le territoire urbain, il s'agira de l'urbanisme. Quant aux édifices ou bâtis spécifiques (places, bureaux, commerces), il s'agira de l'architecture, des arts ou du design (MERLIN, CHOAY 2003). Après la Seconde Guerre mondiale prennent place avec force les notions de planification, d'urbanisme et d'aménagement, qui accompagnent ainsi la montée en puissance de la technocratie pour tout ce qui est de la production du territoire. Dans le contexte économique difficile de l'après-guerre et pour arriver au développement désiré, « la planification était vue au milieu du XX^e siècle dans le monde entier comme la seule alternative à la désorganisation des marchés » (OCAMPO 1998). La planification évolue ainsi de celle des années 1920, dite « classique », centrée sur l'aspect économique, à celle dite « stratégique » des années 1980, avant de devenir « prospective » au cours des années 1990 et 2000 (HAEFNER 2000, PINILLA ROA 2005).

H. Lefèvre (2000) affirme que la planification a trois dimensions, les deux premières relevant de l'économie politique : la première est matérielle, quantifiable ; la deuxième est financière et implique les coûts ; la troisième est spatiotemporelle et suppose la localisation, la connaissance des réseaux d'échanges, de communication, des flux, l'étude des centres de production et de consommation sur le terrain. C'est plus concrètement dans cette dernière dimension que l'aménagement de territoire et l'urbanisme sont liés à la planification. Concernant la spatialité, P. Merlin et F. Choay (2003) précisent que, de la même façon que pour l'aménagement, la planification spatiale peut s'exercer à plusieurs échelles (nationale, régionale, urbaine, quartier, groupe de bâtiments). Cette planification se préoccupe de la répartition dans l'espace de la population et des activités, et vise pour un territoire donné les objectifs de développement, à travers la mise en place d'un planning pour la réalisation et l'implantation des équipements et des infrastructures nécessaires.

En Amérique latine, la planification est considérée comme un processus et une fonction de l'administration publique : D. Chapoy Bonifaz (2003) explique que cette fonction consiste à déterminer les objectifs généraux de chaque institution à court, moyen et long terme, en établissant le cadre normatif à l'intérieur duquel se réalisent les opérations, en élaborant des plans, programmes et projets, et en identifiant les mesures, stratégies et ressources nécessaires à leur réalisation. De cette manière, la planification est destinée à rationaliser les décisions qui influent sur le développement économique et social d'un territoire. C'est dans cette logique qu'en 1948, les États latino-américains fondent la Commission Économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPAL), comme une tentative d'indépendance vis-à-vis des États-Unis (BATAILLON, REVEL-MOUROZ 1991). Elle a pour but de former les responsables qui conçoivent les politiques dans les pays d'Amérique latine. Dès sa création, au sein de l'Organisation des États Américains (OEA), la planification ou programmation était considérée comme un concept clef dans la conception de politiques ; elle est devenue depuis une tradition (BIELSCHOWSKY 1998). Dans son bilan correspondant à ses 50 ans d'existence, cette institution note que son principe est le « *desarrollismo latino-americano* » où l'État contribue à l'aménagement du développement économique dans le contexte de la périphérie latino-américaine. L'urbain a une place spécifique, ce qui peut se constater, du moins en Amérique latine, dans les diverses propositions qui ont été faites depuis les années 1950.

2.3.1 La planification régionale

Suite à la planification nationale « d'optimisation de l'assignation des ressources », émerge ainsi au cours des années 1950 la planification régionale, comme un nouveau modèle de solution politicotechnique aux problèmes liés à l'urbanisation (RIADO 1992 : 94, ELIZAR DE HEVIA 2003 : 12). Durant cette période, l'économie tente de spatialiser son approche, imposant la région en tant qu'objet d'analyse économique (CUERVO GONZÁLEZ 2003 : 32). Par ailleurs, la

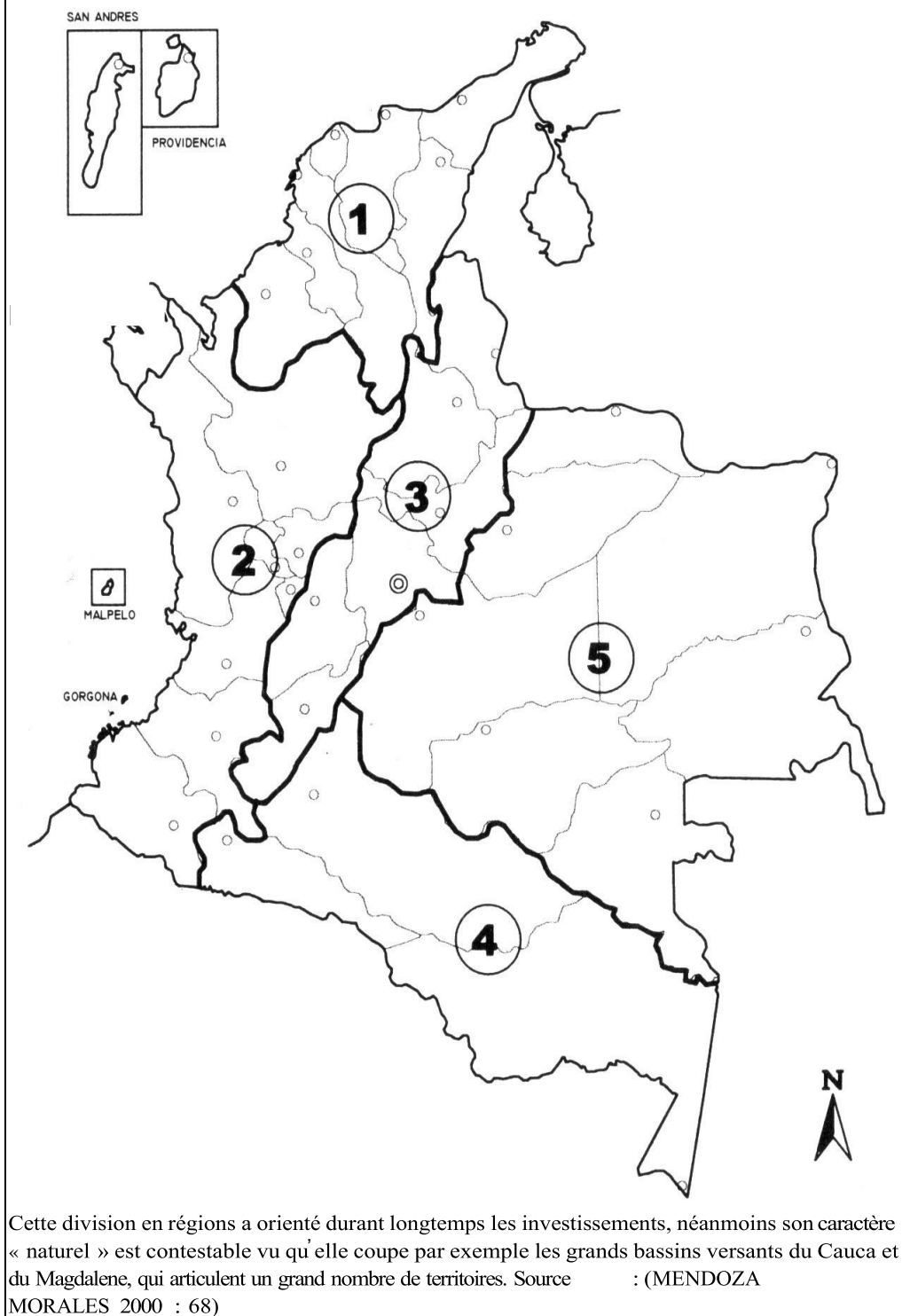
planification régionale adopte une vision d'équité sociale reliée aux territoires, qui se répercute dans l'organisation spatiale (ELIZAR DE HEVIA 2003 : 13, LIRA COSSIO 2003). Celle-là fait alors face au phénomène de la primauté urbaine à travers la gestion du budget public, tout en cherchant l'intégration spatio-économique afin de répondre aux disparités régionales (HAEFNER 2000, RUIZ CARO 2002).

Cette planification est centralisée et conduite par des gouvernements qui essayent plusieurs politiques : la formation de pôles de développement, la création de parcs industriels, les efforts pour le développement rural intégré, la planification de bassins, la création de corporations de développement régional et la régionalisation des pays (LIRA COSSIO 2003). Ces politiques permettent la création d'institutions qui prennent en charge l'aménagement de l'espace à diverses échelles territoriales et deviennent les institutions légitimes auxquelles est confiée la direction de l'organisation du territoire. Au sein de ces politiques, l'expérience nord-américaine de la Tennessee Valley Authority de 1933 sert à inspirer, concevoir et appliquer la stratégie de planification des Cuencas Hidrográficas (bassins fluviaux) durant les années 1940 : la Corporación del Santa au Pérou en 1943, la Comisión de Papaloapan y de Tepaltemec au Mexique en 1947 ou la Corporación Valle del Cauca en Colombie en 1954 (MASSIRIS CABEZA 2002) témoignent de cette influence.

Depuis les années 1950, la notion régionale et le modèle nord-américain orientent alors la planification spatiale en Colombie à travers diverses propositions de régionalisation (Cf Annexe 4) (Cf. Carte 4), qui servent de support à la division du territoire en zones de planification définies spécifiquement par les bassins fluviaux. Cette pratique de division territoriale donne naissance aux Corporations autonomes régionales, dont celle de Cundinamarca (CAR), dans laquelle s'inscrit notre cas d'étude. Ce choix révèle l'importance tant économique que territoriale des cours d'eau liés au réseau urbain. Toutefois, ces découpages régionaux coexistent avec d'autres découpages administratifs qui ne leur correspondent pas toujours et suscitent par là même des conflits de compétences et de pouvoirs.

En Amérique latine, et notamment en Colombie, l'administration invoque l'autorité scientifique représentée par les techniciens des institutions de planification pour fonder un découpage arbitraire, très souvent éloigné de la façon dont les territoires sont pratiqués par les habitants. Au sujet du découpage régional et de sa mise en relation avec la technique applicable à la plupart des découpages administratifs, P. Bourdieu (1982 : 138-139) considère qu'il ne s'agit que de traces d'un acte d'autorité consistant à circonscrire le territoire pour imposer une définition légitime. Selon lui, « la science (...) ne fait qu'enregistrer un état de la lutte des classements, c'est-à-dire un état du rapport des forces matérielles ou symboliques ».

Carte 4 : Colombie. Carte des régions et division politique des départements.



Au sein des découpages et divisions territoriales, la grande ville, et ce qu'elle représente, constitue'

un élément fondamental. Dans la planification régionale, la grande ville, ou, pour mieux dire, la suprématie d'une ville, est considérée comme contribuant au déséquilibre régional. De ce fait, à l'intérieur du développement régional, la planification urbaine prend une importance spéciale' (MASSIRIS CABEZA 2002). Cette planification, que nous aborderons plus loin, est directement liée à la notion d'urbanisme qui lui est contemporaine.'

2.3.2 L'urbanisme'

L'urbanisme, un terme qui surgit au début du 'xx^e siècle en liaison avec l'importance donnée à la ville' et à son organisation, exprime une manière d'organiser l'espace urbain, qui, selon M. Castells (1979), correspond à une forme particulière de l'occupation de l'espace pour la population, c'est-à-dire une forte concentration et une haute densité.

Selon H. Lefèvre (2000), durant la période industrielle l'urbanisme « tombe dans l'idéologie des fonctions appauvries, des structures homogènes, des formes glacées ». Ce même auteur affirme que l'urbanisme est pris dans un mouvement de balancier entre le côté individuel, l'initiative privée' et les capitaux d'une part, et le côté étatique, social et collectif, d'autre part. Il remarque que le ' caractère technique de l'urbanisme le lie à la techno-bureaucratie ; à partir de cela, au milieu du siècle, ce que l'on appelle l'urbanisme moderne est défini dans les colloques des Congrès Internationaux d'Architecture Moderne (' CIAM) et répandu en tant que doctrine à travers la Charte d'Athènes coordonnée par Le' Corbusier en 1933. Ce courant est diffusé en Colombie à travers la Société Colombienne d'Architectes et d'Ingénieurs, qui a son siège social à Bogotá. ' F. Tomas (2003) affirme que c'est à cette époque que le terme d'urbanisme devient à la mode en désignant l'ensemble « des modèles, des principes et des règles qui déterminent la production matérielle d'une ville ». Il montre que ce terme est au sein du fonctionnalisme porté par l'architecture' moderne, très largement discuté dans les CIAM. Plus tard, les contestataires de ce courant moderne proposent le terme de projet urbain, qui devient très utilisé dans les années 2000 et qui reste néanmoins inséré dans la notion d'

urbanisme. En effet, l'urbanisme du courant moderne se présente comme une mission pratique, technique et patrimoniale de spécialistes, habituellement des architectes, dans laquelle la prise en compte des propositions des habitants est quasiment absente. Tout s'organise, se planifie à l'avance, laissant de côté ou simplement ignorant la pratique historique de l'autoconstruction, partout présente, et particulièrement en Colombie. Dans l'ordre hiérarchisé de l'urbanisme moderne, « il n'y a pas de lieu pour les manifestations informelles dans la ville, et c'est précisément ceci qu'il fallait éradiquer » (PUENTES BURGOS 2003), alors que la ville informelle est justement celle qui prédomine dans la pratique en Amérique latine. À Bogotá, entre 1929 et 1938, Karl Brunner fonde le département de l'urbanisme, mais, une vision d'ensemble de la ville faisant défaut, il planifie sa croissance à partir du développement des quartiers ; le réseau urbain se tisse donc à partir des lotissements qui forment une sorte de *piezas urbanas* (DAPD 2000). Le développement des quartiers était alors aux mains du marché foncier privé qui ne construisait qu'au centre et au nord de la zone urbaine. Suivant cette logique, alors que les classes aisées, minoritaires, font appel aux architectes ou entrepreneurs pour la construction de leurs logements, les habitants moins aisés ont recours à l'autoconstruction (BARBARY, LULLE 2004 : 128). Dès les années 1940, de nombreuses lois sont édictées par les divers gouvernements pour instituer la planification de l'espace. Un grand nombre de règles apparaît pour les villes, en lien avec la problématique engendrée par le rapide processus d'urbanisation. De ce fait, la politique urbaine devient un outil pour réorganiser différemment la ville, car son développement formel pose alors un problème aux administrations.

La planification urbaine

Les politiques urbaines sont guidées par les professionnels qui connaissent les différents courants théoriques, mais qui sont assez souvent éloignés du terrain où elles sont appliquées. La plupart du temps, les études sont confiées à des étrangers ou inspirées de modèles étrangers, parfois mal adaptés au contexte, et appliqués de façon très ponctuelle sans prendre en compte l'

ensemble du territoire. Néanmoins, au sein des universités, certains professionnels développent en même temps une conscience plus aiguë de la nécessité de produire et de promouvoir dans les études des notions plus adaptées au contexte spécifique colombien.

Dans cette ligne interventionniste de l'État colombien dans l'urbain, a eu lieu en 1939 une mission pour établir le cadastre national, avec un objectif principalement fiscal. En 1940 est créé l'Instituto de Crédito Territorial (ICT) afin de construire des logements pour les travailleurs de la campagne, les salariés et les employés de la ville. L'action de cet institut s'est concentrée surtout sur les périphéries de la ville, et les logements construits sont aujourd'hui connus sous le nom de logements d'intérêt social destinés aux classes démunies. Le manque de logements sociaux pose encore problème de nos jours à toutes les municipalités à caractère urbain croissant. À la fin des années

1940, la commission dirigée par l'économiste Lauchlin Currie (1949) propose de créer le Conseil

National de Planification Économique (MIN. DESARROLLO ECONÓMICO 1997, PÉREZ MARTINEZ 2004). Le Conseil National, le bureau d'urbanisme et l'Instituto de Crédito Territorial (ICT), à travers leur politique publique incitent à la polarisation de la ville.

Inspirés de ce courant moderne, des dispositifs juridiques sont également mis en place : en 1943, à Bogotá, la loi permet par exemple de procéder à l'expropriation des terrains urbains, pour des motifs d'utilité publique ou d'intérêt social de la propriété (MORCILLO DOSMAN 1999), ce qui facilite la mise en œuvre d'un grand nombre de travaux publics et deviendra un outil juridique pour le Parc objet de notre étude. La loi 88 de 1947 demande aux plus grandes municipalités, dont Bogotá, l'élaboration d'un plan régulateur pour contrôler le développement de leur zone urbaine, définir les zones d'expansion, les sites de loisir et les autres équipements collectifs (MIN. DESARROLLO ECONÓMICO 1997). C'est donc à partir de ce moment-là que la planification urbaine devient une exigence.

En 1950, Le Corbusier fixe à Bogotá le cadre pour l'élaboration du plan pilote (plan directeur) et son « plan régulateur », suivi par Sert et Wiener du Town Planning Associates de New York.

L'année suivante¹, la loi autorise Cali, Medellín et Bogotá à avoir des plans pilotes et des conseils de planification (DAPD 2000, IDU 2006, MASSIRIS CABEZA 1999, SCHNITTER CASTELLANOS 2002). P. Schnitter Castellanos (2002), aborde directement, dans sa thèse, l'influence de Sert et Wiener. Elle critique la rigidité des plans qu'ils ont réalisés pour les villes colombiennes : selon elle, ils voulaient peut-être, comme d'autres architectes du même courant, transformer le monde à travers l'architecture, sans être capables de le comprendre suffisamment. Les plans de l'époque, dans l'esprit de l'urbanisme moderne et de la planification régionale, peuvent être considérés comme des îles imaginées par les professionnels étrangers, des îles parce que leurs plans ne considèrent pas la totalité du territoire et ne se concentrent que sur la partie investie par les élites. De ce fait, cette île imaginée par des spécialistes ne prend pas en compte les territoires inventés et en train de se construire par les habitants non spécialistes, tels ceux des quartiers des travailleurs de la zone sud-est du Parc.

La loi 19 de 1958¹ pose les bases institutionnelles pour la planification nationale, et prévoit la décentralisation et la tutelle administrative pour certains services publics. Elle crée le Conseil National de Politique Économique et de Planification et le Département Administratif de Planification et ses Services Techniques. Ces deux institutions, avec la collaboration de missions étrangères, ont eu pour tâche d'élaborer les recommandations nécessaires à la mise en place de la politique économique du pays (DNP 2005). Son article 5 prévoit la création de bureaux de planification dans les diverses institutions de l'État, et le travail par projets qui doit « remplir les formalités techniques requises » au niveau national. Depuis, plans et projets de toutes sortes sont devenus des affaires très techniques avec une vision budgétaire de compréhension difficile pour le commun de la population intéressée et/ou affectée. Cette loi marque dans le pays la naissance de la technocratie liée directement à la planification et l'entrée des techniciens dans l'administration.¹

2.3.3 La période charnière entre les années 1960 et 1980

Au cours du XX^e siècle, ce sont la planification, l'aménagement et l'urbanisme et leurs pratiques qui s'imposent le langage légitime pour aménager le territoire, et ce sont les spécialistes rattachés qui ont l'accès et la maîtrise de ce langage éloigné du commun des habitants. Dans les années 1960 la façon d'aborder les problèmes économiques et spatiaux des États présente des différences. Par exemple, pendant qu'en France se met en route la pratique de l'aménagement du territoire, en Amérique latine l'outil favori est la planification de l'espace à travers la mise en place d'un processus de régionalisation qui s'appuie sur les pôles de développement (Moncayo Jiménez 2002).

Un dictionnaire spécialisé signale que le vocable de « aménagement du territoire » est « typiquement français » et désigne l'échelle nationale. Le même texte précise que depuis les années 1960 l'aménagement du territoire fait partie de la vie politique dans les débats sur l'espace souhaitable et l'image que l'on veut construire de la nation (LÉVY, LUSSAULT 2003 : 64-65). En Amérique latine, Massiris (2002) précise que les divers modèles de planification régionale, urbaine, économique et environnementale ont évolué pour donner lieu aux politiques d'aménagement du territoire dans les

I Le texte de loi a été consulté (mai 2006) sur :

<http://calsegen01.alcaldiabogota.gov.co:7772/sisjur/normas/Norma1.jsp?i=8271>

années 1990. L'origine de ces dernières, dans ce continent, répond ainsi à une volonté d'intégrer la planification socio-économique à la planification spatiale, en tentant de parvenir à un développement culturel et environnemental (LIRA COSSIO 2003 : 28).

L'aménagement du territoire, la planification spatiale et l'urbanisme ont en commun plusieurs éléments dans leurs définitions et mises en pratique. Généralement, ils deviennent des pratiques spécialisées inscrites dans le cadre de contraintes financières, de temps fixés, de matrices d'analyse, soumises au planning, où les habitants sont la plupart du temps absents.

Concernant l'absence des habitants, M. Castells est l'un des premiers auteurs à mettre en évidence le conflit d'acteurs autour de la définition des projets et des politiques en milieu urbain dans cette optique. Pour M. Castells (1979), la politique urbaine est un processus politique qui

confronte les forces sociales à divers intérêts et/ou à des acteurs qui cherchent à réaliser leurs projets à travers diverses stratégies. D'ailleurs, plan et projet sont devenus des termes répandus et exigés par divers gouvernements et à différentes échelles territoriales.

La politique des plans

Au cours des années 1960, les États-Unis imposent la planification à travers leurs relations d'aide aux pays latino-américains. Dès « la Alianza para el Progreso » (alliance pour le progrès) en 1961,

l'accès aux fonds est conditionné à la présentation d'un plan de développement national (RUIZ CARO 2002 : 46), condition qui a sans doute motivé la conception de plusieurs plans : le plan septennal du Pérou en 1962 et le plan triennal de la Colombie ; le plan triennal du Brésil en 1963 et le plan quadriennal du Venezuela ; ou encore celui du Chili en 1965 qui proposait des actions jusqu'en 1980 (RIADO 1992 : 95). À l'évidence, la création, en 1962, de l'Institut latino-américain et des Caraïbes de Planification Économique et Sociale (ILPES) au sein de la CEPAL répond à cette exigence. Cet institut forme prioritairement les cadres et responsables des administrations publiques pour « suppléer les déficiences techniques des gouvernements » (Bielschowsky 1998), ce qui peut être entendu comme la continuité et le maintien d'un langage légitime dans les questions d'organisation du territoire.

La Colombie pour définir ses politiques de développement, reste sous l'influence de la CEPAL et donc de l'ILPES, des autres organisations internationales et des bailleurs de fonds comme les Nations Unies, la Banque Mondiale (BM), le Fonds Monétaire International (FMI), la Banque Interaméricaine du Développement (BID) ou l'OEA (LULLE 2000 : 3). En relation directe avec ces politiques et principes directeurs internationaux, le pays effectue la réforme constitutionnelle de 1968 ; dès lors, l'administration publique des entités territoriales met l'accent sur la planification. L'article 32¹ révèle le choix de la « planification économique » et sociale afin d'atteindre le « développement intégral ». En tant qu'affaire de l'État, la

planification définit la subdivision du territoire, la gestion du budget, la décision des projets et la création de nouvelles entités territoriales.

Nous observons également que divers articles intègrent des notions qui font partie du vocabulaire courant de la planification de ces années-là, comme planifier et coordonner le développement régional et local et la prestation de services, en accord avec les plans et programmes qui seront établis^{II}. L'article 56 prévoit des « organismes de planification » et, pour toutes les entités territoriales, il prévoit l'élaboration des « plans et des programmes de développement économique et social et de travaux publics ». Une commission spéciale est créée qui doit guider l'exécution « des plans et des programmes de développement économique et social soumis à l'économie nationale »^{III}. Ceci permet la création des services de planification et marque l'entrée des techniciens dans le processus décisionnel à d'autres niveaux territoriaux. La planification, et son schéma de plan, programme et projet, conduit par ces services et leurs techniciens, marque la façon d'orienter l'investissement public, et la population doit s'y soumettre sans avoir un espace ouvert pour présenter ses demandes.

I " Artículo 6.- El Artículo 32 de la Constitución Nacional quedará así: Se garantizan la libertad de empresa y la iniciativa privada dentro de los límites del bien común, pero la dirección general de la economía estará a cargo del Estado. Este intervendrá, por mandato de la ley, en la producción, distribución, utilización y consumo de los bienes y en los servicios públicos y privados, para racionalizar y planificar la economía a fin de lograr el desarrollo integral. "

II " Artículo 53.- El Artículo 182 de la Constitución Nacional quedará así: Los Departamentos tendrán independencia para la administración de los asuntos seccionales, con las limitaciones que establece la Constitución, y ejercerán sobre los Municipios la tutela administrativa necesaria para planificar y coordinar el desarrollo regional y local y la prestación de servicios, en los términos que las leyes señalen. Salvo lo dispuesto por la Constitución, la ley, a iniciativa del Gobierno, determinará los servicios a cargo de la Nación y de las entidades territoriales, teniendo en cuenta la naturaleza, importancia y costos de los mismos, y señalará el porcentaje de los ingresos ordinarios de la Nación que deba ser distribuido entre los Departamentos, las Intendencias y Comisarías y el Distrito Especial de Bogotá, para la atención de sus servicios y los de sus respectivos Municipios, conforme a los planes y programas que se establezcan. "

III " Fijar los planes y programas de desarrollo económico y social a que debe someterse la economía nacional, y los de las obras públicas, que hayan de emprenderse o continuarse, con la determinación de los recursos e inversiones que se autoricen para su ejecución, y de las medidas necesarias para impulsar el cumplimiento de los mismos. "

La planification à Bogotá

Entre 1961 et 1966, dans le pays, les pratiques de l'urbanisme et de la planification vont être menées par un groupe de professionnels colombiens. En 1961, l'architecte Gaitan Cortés, membre de la Société Colombienne d'Architectes, est nommé maire de Bogotá et présente son programme sous le nom « la planification à Bogotá 1964 ». Une revue spécialisée en

architecture le présente et laisse entrevoir des représentations qui commencent à s'ancrer dans la ville et dans sa gestion, qui existent, bien qu'avec certaines différences, encore aujourd'hui. L'une de ces représentations montre la profession d'architecte comme une garantie pour résoudre les problèmes de la ville de façon technique. L'autre condamne la migration paysanne, affirmant que les paysans sont à l'origine du manque de services dans les quartiers populaires et les quartiers périphériques.

« " Un architecte à la mairie " (...) La connaissance exacte des problèmes de la ville (...) fait que le nom de Jorge Gaitan Cortés est une garantie, et nous, les Bogotains, pouvons avoir la certitude que sous sa direction la ville va progresser. Et que notre nouveau maire va résoudre judicieusement les besoins que le District a actuellement, d'ordre économique, éducatif, du bâtiment, et du manque de services dans la plus grande partie des quartiers populaires, dus principalement à la surpopulation produite par l'abandon des campagnes, des personnes qui arrivent à Bogotá à la recherche d'une vie meilleure, imaginaire »¹.

Contrairement à ce qui est exposé ici, le manque de services était généralisé à l'époque dans la ville. C'est sans doute l'absence d'action de l'administration face à l'augmentation de la population qui a causé le manque de services et de logements et non l'inverse. Car l'augmentation de population dans les villes était voulue, incitée par les politiques de planification économique, et induite entre autres par l'image de ce qu'est la ville et de ce qu'elle peut apporter, image qui a été construite dans l'imaginaire collectif national au fil des années, entre autres par le gouvernement lui-même.

Depuis les années 1960, la prééminence donnée à la ville est accompagnée d'autres changements de l'action publique, qui s'orientent vers la démocratisation et la décentralisation (LULLE 2004). Cette tendance est évidente dans la réforme constitutionnelle de 1968^{II} qui aura des répercussions

I "Un Arquitecto en la Alcaldía " (...) El conocimiento exacto de los problemas de la ciudad (...) hace que el nombre de Jorge Gaitan Cortés sea una garantía y los bogotanos podamos tener seguridad de que bajo su dirección la ciudad progresará. Y que nuestro nuevo alcalde resolverá atinadamente las necesidades que actualmente tiene el Distrito de orden económico, educativo, edificio y falta de servicios en una enorme porción de los barrios populares, debidos en gran parte a la superpoblación producida por el abandono de los campos, de gentes que llegan a Bogotá en busca de una vida mejor imaginaria » Présentation Revue PROA Urbanismo Arquitectura industria N°147 juillet 1961

II Le texte constitutionnel a été consulté (en mai 2006) sur : <http://www.cervantesvirtual.com/servlet/SirveObras/12726101947818273098435/p0000001.htm>

sur la planification et l'organisation de la capitale. Au niveau municipal, cette réforme prépare le champ juridique pour l'apparition d'instances importantes dans le processus de décentralisation et de démocratisation. Elle donne à Bogotá une plus grande autonomie dans sa gestion, contrairement aux autres municipalités qui restent soumises aux départements. L'article 61 permet aux conseils municipaux de créer dans leur territoire les Juntas d'Administration Locale (JAL) que nous présenterons en détail dans la deuxième partie. L'article 63 ouvre la possibilité d'organiser des aires métropolitaines et des associations de municipalités, ainsi que la catégorisation de ces dernières, suivant leur budget, leur importance économique et leur population, avec la possibilité d'avoir des régimes différents. La plupart de ces points ne seront effectifs que dans les années 1980 ou 1990. Dans le domaine de l'environnement, cette réforme crée l'Institut National de Ressources Naturelles Renouvelables et de l'Environnement (INDERENA) ; malgré son orientation économique, cette institution reprend le système des aires protégées créé en 1948 avec la réserve de La Macarena (proche de l'actuelle réserve du Sumapaz, dont l'entrée se fait par la zone de notre étude de cas à Bogotá). Plusieurs démarches de cette institution permettent la reconnaissance des parcs nationaux, dans l'organisation du territoire des espaces naturels, et pose les bases de ce qui sera plus tard le Système National de l'Environnement, dont le Parc Entre Nubes tirera profit.

Du reste, les constats de la problématique spatiale et sociale de l'étalement des grandes villes, et particulièrement de Bogotá, suscitent de nombreuses réflexions chez les professionnels. Une partie d'entre eux cherche à adapter les théories modernes à la réalité de la ville. Toutefois, la plupart des professionnels et institutions continuent d'aborder les problèmes selon les lois existantes et des courants modernistes éloignés des réalités. La tendance est à la production de documents complexes et volumineux tels que les « alternativas para el desarrollo de Bogotá 1969 » (Alternatives pour le développement de Bogotá), « Estudio de desarrollo urbano de Bogotá fase II 1972-

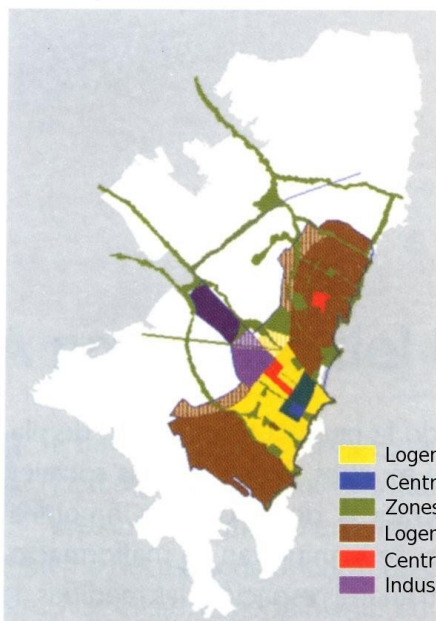
1974 » (Étude du développement Urbain de Bogotá phase II 1972-1974) (ALCALDÍA MAYOR DE SANTA FE DE BOGOTÁ 2000a : 132). Les réflexions, les plans, les études et les propositions se

concentrent sur le périmètre urbain de la capitale ; en outre, peu d'actions sont entreprises. Ces études sont réduites à des documents-support pour les règles de densité d'occupation et de procédures à suivre (Cf. Carte 5). Dans ce contexte s'inscrit le décret 159 de 1974 du « plan de développement intégral pour le District spécial de Bogotá », suivi de l'accord 7 de 1979 et actualisé par l'accord 6 de 1990. Ce sont les investisseurs privés qui se chargent d'appliquer ou non ces normes dans chacune de leurs actions entreprises sur leurs terrains, qui se situent dans le centre et le nord de la zone urbaine où le marché immobilier trouve sa meilleure localisation. Ces lois, la forte demande de logements, la politique très tardive et peu efficace de construction de logements sociaux, donnent comme résultat une ville à la merci des actions privées de toute sorte.

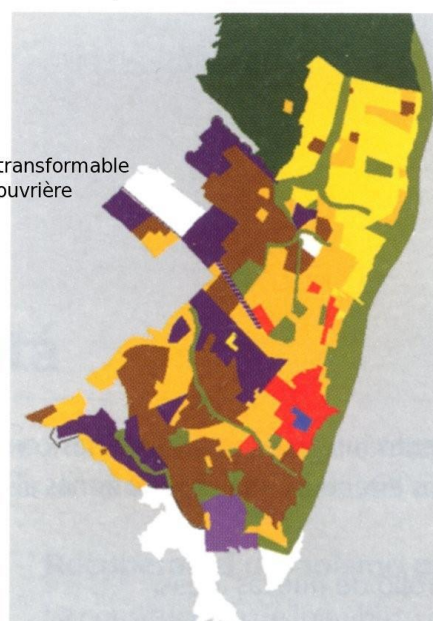
Les zones du sud-est à caractère rural où se trouve le Parc, aussi prises dans le processus d'urbanisation, appartiennent par division politico-administrative à Bogotá, mais ne sont intégrées ni dans l'image de la ville ni dans l'action administrative, ni dans le gros des investissements privés formels. Ce fait est d'ailleurs constatable encore de nos jours car la grande majorité des cartes correspondant à la municipalité de Bogotá ne montrent que ce qui correspond à la zone urbaine. Ces zones à caractère rural vont abriter diverses formes de développement de logements, qui ne tiennent pas compte des paramètres établis par l'administration. D'abord parce que ces paramètres sont prescrits pour répondre à la réalité d'autres secteurs, et ensuite parce qu'une grande partie de la réglementation est ultérieure à la formation de certains quartiers, comme nous le verrons dans les chapitres qui suivent.

Carte 5 : Évolution des plans d'urbanisme

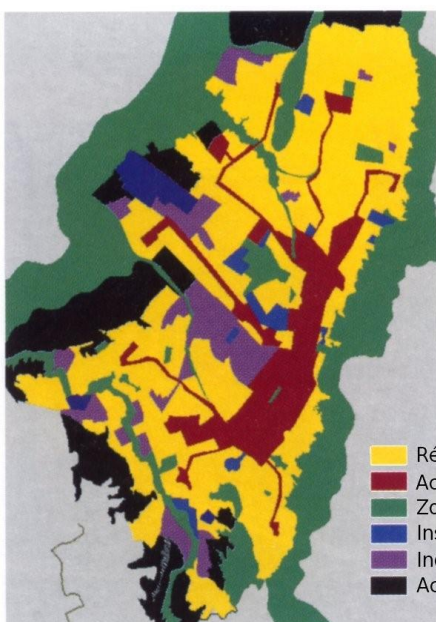
Plan pilote Le Corbusier de 1951



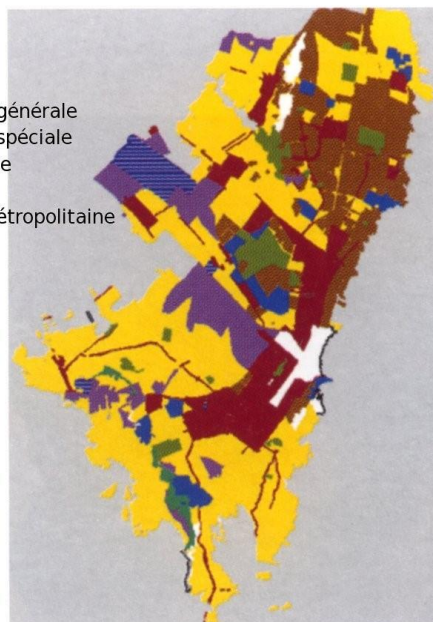
Plan pour le district de 1964



Accord 7 de 1979



Accord 6 de 1990



Source : ALCADÍA MAYOR DE BOGOTÁ, 2001, p 10.

CONCLUSION

Dans ce chapitre nous avons constaté que l'État, par sa nature, est responsable de la régulation des affaires de la nation et donc du territoire qui lui correspond. La plupart des définitions

privilégie la notion juridique du territoire lié à l'État, au détriment des autres notions du territoire. Ainsi l'État concentre sur lui toute la légitimité de l'organisation de l'espace. Par conséquent, il se dote d'outils politiques, légaux et réglementaires qui vont être imposés comme une sorte de langage légitime aux sociétés en prétendant guider leurs actions. Les élus concrétisent les institutions de l'État à l'aide de la technique, qui est devenue un outil dans la prise de décisions et la définition des politiques et des règlements éloignés des électeurs et encore plus des non-électeurs. La planification de l'espace mène ainsi à une réglementation qui impose des règles, définit des priorités d'organisation de l'espace et cherche la coordination entre les choix techniques et les décisions politiques qui concernent l'ensemble de la société. Dans cette logique, le plan d'aménagement du territoire et le plan d'urbanisme deviennent le fondement d'une politique publique avec des lois édictées qui correspondent uniquement à une vision du monde forgée par les techniciens et les hommes politiques. Dans cette optique, aménagement, planification et urbanisme se voient réduits à un texte de loi approuvé par les autorités désignées compétentes, qui diffèrent selon l'échelle considérée. Toutefois, d'autres conceptions du territoire que la conception juridique permettent d'accepter que l'aménagement, la planification ou l'urbanisme sont également des processus de production du territoire qui reposent sur la structure et les potentiels d'action, ainsi que sur des représentations existants dans la société, appartenant au domaine de la politique, c'est-à-dire au système des relations de pouvoir.

Selon A. Berque (1990 : 149), il existe des aménagements aveugles, tels ceux qui vont contre le sens du milieu où ils s'effectuent. Ce sont des aménagements qui négligent la tendance historicoécologique objective du milieu, les sentiments éprouvés à l'égard de ce milieu par la société qui l'habite, et les significations attachées à ce milieu par cette même société. Quand nous observons la logique prédominante dans la conception de l'aménagement du territoire, et l'entrée en force de la technocratie, nous ne pouvons pas nous empêcher de penser que ceci ne peut que produire, en empruntant l'expression de Berque, des aménagements aveugles.

Une autre notion d'aménagement de l'espace existe, qui constate ' ' qu'il y a une activité continue chez l'être humain pour donner à chaque chose une place et réserver une place pour chaque chose.' Les actions humaines semblent avoir pour but, ou comme conséquence, la tentative d'organiser ce ' qui nous entoure, de le structurer et aussi de l'identifier (' MONNET : 1999). L'aménagement du terri' toire peut être considéré, de la sorte, comme propre à tous les êtres humains et pas seulement aux administrations ou aux institutions. Autrement dit, l'aménag' ement du territoire, la planification de l'espace ou l'urbanisme peuvent se concevoir dans les inter' ' relations et peuvent aussi se définir comme les actions qui amènent les êtres humains à donner un ordre à leur milieu, milieu qui contient des représentations et des interprétations attribuées au quotidien par les habitants.

Nous ne privilégions aucune des deux notions, mais serons conscients de leur coexistence et de leur pratique constante dans la réalité observée. Nous verrons ensuite plus en profondeur l'articula' tion qui existe entre les processus de planification, de décentralisation, de démocratisation et de participation, processus qui permettent d'étudier l'articulation entre participation et aménagement' ' du territoire.

CHAPITRE 3

DÉMOCRATISATION ET PRATIQUES PARTICIPATIVES

La période entre les années 1960 et 1970 est connue sous le nom de la première décennie de développement socio-économique, qui intègre la participation dans les projets de développement. Dans la même période émerge une orientation dite de modernisation de l'État, dans laquelle la participation apparaît insérée dans le processus de planification. C. Pressaco (2000) déclare que la dite « modernisation de l'État » inclut une réforme qui contient les processus de décentralisation et de municipalisation ; celles-ci sont censées avoir un impact favorable sur la participation citoyenne.

Selon lui, c'est dans ce cadre que se situe la transition démocratique observée en Amérique latine.' À la même époque, les universitaires, toutes origines confondues, font évoluer les concepts liés à la démocratie et notamment à la participation. Nous allons aborder certains des concepts qui ont le plus apporté au débat, et identifierons l'importance des échanges entre acteurs dans le processus'

de la participation et de son institutionnalisation.

3.1 LE RENOUVEAU DÉMOCRATIQUE

H. Kelsen (1988) montre que le système démocratique formel est fondé sur le principe majoritaire qui se base sur la représentativité visant à rapprocher l'État des citoyens. En d'autres mots, les démocraties sont dans la logique dominante de représentativité électorale dans laquelle c'est le vote qui rend présent de façon indirecte le citoyen. Le droit de vote est directement lié au statut de citoyen et aux droits et devoirs qu'il confère, ce qui se confirme à la fois dans les développements théoriques et dans la perception des habitants, comme l'ont révélé les entretiens de cette étude.

« CXL : Vous avez voté? V : Bien sûr, oui.

CXL : pour vous, pourquoi il est important de voter ? pourquoi vous votez ? V : Alors comme citoyenne, n'est-ce pas ? Je dois élire, on a, en tant que citoyen, le droit de voter, imaginez si on ne vote pas, alors on fait comprendre qu'on n'est pas colombien, qu'on n'est pas citoyen, qu'on n'a pas les mêmes droits. Alors, c'est logique qu'on doive voter »¹². » (VICENTA, 21 août 2001)

« CXL : Et pourquoi vous votez?

G : parce qu'on a un droit à être citoyen, sinon je ne serais pas citoyen si je ne votais pas »¹³. » (GUILLERMO, 21 août 2001)

« CXL : Pourquoi vous votez ? RM : Voter, c'est un droit et un devoir de citoyenneté, de tout citoyen. Qu'ils [les candidats] gagnent ou qu'ils perdent, on donne son vote par consentement. Parce que nos parents nous ont appris ou quand j'étais à Sutatenza Boyacá, le prêtre Savogal nous disait que "voter c'est un droit et un devoir de citoyen", tout citoyen devait voter parce que c'était un devoir »¹⁴. » (ROSA MARIA, 21 août 2001)

Dans la logique représentative à travers le vote, J. Chevallier (2002 : 362) affirme que « (...) le peuple n'a pas la responsabilité directe de la gestion des affaires publiques ; ce sont les représentants élus par lui qui sont chargés d'agir et de décider en son nom ». Selon la Déclaration des Droits de l'Homme de 1789, la loi est l'expression de la volonté générale, et les citoyens peuvent concourir à sa définition personnellement ou à travers leurs représentants (DUCOMTE 2003). Or, aujourd'hui la logique qui prime est celle qui considère que les élus sont chargés de définir la loi, qui devient expression de l'intérêt général. Autrement dit, le citoyen élit ou choisit des représentants pour qu'ils délibèrent et décident des

affaires communes d'intérêt collectif à sa place, de façon à ce que ce ne soit pas lui qui concoure à leur formulation. De ce fait, la représentativité, d'une certaine manière, renforce l'irresponsabilité du citoyen. En effet, malgré l'élargissement constant du vote, un citoyen ou un gouverné « isolé », éloigné des représentants ou gouvernants, et donc de la décision, ne participe pas au consensus sur l'intérêt général (SANCHEZ TORRES 1994). Alors que le vote est considéré comme un mécanisme politique, car les décisions des représentants sont censées être connues de tous, l'information et les décisions prises par les représentants ne circule pourtant pas de façon toujours claire et encore moins efficace.

Divers auteurs analysent et débattent de la crise de la démocratie en se référant spécifiquement à la crise de la représentativité. C'est précisément la modalité du vote et la définition de l'intérêt général qui sont en cause, car les élections périodiques, éloignées les unes des autres, sont loin de donner au peuple la place centrale qu'il est supposé avoir (FALS BORDA 1987, CHEVALLIER 2002, MIGNARD 2003). En outre, une extrême minorité prend en main les décisions qui concernent une grande majorité, et de ce fait le citoyen ne se sent pas représenté par les élus (CUNILL 1991, PRESSACCO 2000, CHEVALLIER 2002). Face à ces critiques, les théories de la démocratie visent à modifier les relations entre gouvernants et gouvernés, à les rapprocher pour qu'il y ait plus de communication et donc de partage, d'une part de l'information, et d'autre part de la décision. C'est dans cette approche de la démocratie qu'émerge la participation, en impliquant le partage du pouvoir. C'est dans cette optique que O. Fals Borda émet sa définition :

« (...) La participation est, ainsi, la déchirure de la relation traditionnelle de dépendance, d'exploitation, d'oppression, ou de soumission à tout niveau, individuel et collectif : de sujet/objet à une relation symétrique ou d'équivalence » (1987 : 112).

Le développement théorique conduit ainsi à relier la participation aux notions d'intérêt général et d'espace public.

3.1.1 L'intérêt général'

Selon Rousseau (1966), les intérêts particuliers doivent s'accorder pour arriver à l'intérêt commun' sous lequel la société doit être gouvernée. Il ajoute que quand il s'agit seulement de la volonté d'une' partie du corps du peuple, ce n'est qu'une «' volonté particulière, ou un acte de magistrature ». C'est ce dernier cas de figure qui, selon les analyses, semble primer. Personne ne peut ignorer' cette ambiguïté de l'intérêt général souverain. Dans ce sens, M. Finley (1976) observe que toutes' les sociétés politiques et les sociétés démocratiques connues ont été composées d'une pluralité de' groupes d'intérêts qui ne peuvent être nettement distingués. Selon lui, dans ces circonstances, le' concept plus global de consensus est l'ajustement entre intérêts particuliers. De son côté, F. Asher' (1995) observe la même ambiguïté dans la gestion des différents niveaux territoriaux d'une «' métropole ». Il explique que la notion d'intérêt général est difficile à saisir et de plus en plus remise en' cause.

Or, malgré tous les questionnements possibles, c'est encore la notion d'intérêt général qui, en prin' cipe, légitime l'action publique, et c'est vers cette notion que convergent des concepts parmi' lesquels le bien ou l'intérêt commun ou encore le bien public (A' SCHER 1995, DUCOMTE 2003, FINLEY 1976, KELSEN 1988). C'est sous ces termes que plusieurs actions d'aménagement trouvent' leur légitimité, particulièrement pour le Parc Entre Nubes. Dans la pratique, une question devient d'intérêt collectif ou général quand elle touche sensiblement un pourcentage élevé de la population.' Si une question revient régulièrement dans les débats, y est amenée par diverses personnes en divers endroits, son intérêt collectif pourrait être considéré, même si, pour les hommes politiques ou les techniciens, le sujet évoqué ne présente pas un tel intérêt. Un exemple en France peut l'illus' trer : dans presque toutes les réunions où l'expression des' habitants est permise, un point revient régulièrement, celui des excréments de chiens sur la voie publique. Chaque fois que le sujet est relevé par les habitants, les techniciens et parfois les politiques se montrent visiblement dérangés, soulignant que ce n'est pas un sujet à traiter dans les réunions publiques. Néanmoins, ce désagrément' affecte

beaucoup de personnes, et pas seulement à la proximité de leur habitation. Alors, si ce sujet est si souvent évoqué par bon nombre de personnes et à diverses échelles territoriales, il s'agit peut-être d'un sujet d'intérêt général, du fait qu'il concerne tout le monde.

D'une certaine manière, la définition d'un intérêt général est aussi une question de représentations sociales et territoriales. C'est justement la dimension des représentations qui sert aujourd'hui à porter des sujets sur la scène publique, sujets qui peuvent mobiliser une grande partie de la population et être reconnus d'intérêt général. Par exemple, l'insécurité, sous l'effet de la manipulation symbolique et médiatique, est devenue un sujet d'intérêt général, même à un niveau international. La notion d'intérêt général dans le quotidien dépend aussi de l'imaginaire des populations dans un contexte et un moment précis. De ce fait, la forme de mobilisation et les requêtes peuvent évoluer, voire changer continuellement. Dans l'évolution des sociétés et des groupes, les sujets d'intérêt général peuvent entrer et sortir de scène en raison de diverses circonstances et des représentations construites dans l'imaginaire collectif, condition à laquelle doit faire face la participation. C'est pour cette raison qu'une décision d'aménagement qui a pu faire consensus à un moment donné, peut

engendrer plus tard de profonds désaccords qui peuvent remettre en question la décision, voire le projet, comme en atteste la construction des grands ensembles en France.

3.1.2 La notion politique d'espace public

Aujourd'hui personne n'aborde la participation sans faire référence à la notion politique d'espace public qui est directement liée à la volonté de trouver un intérêt collectif. Concernant l'espace public, existent au moins deux approches : celle qui considère l'espace public comme matériel ou physique et celle qui le voit comme une sphère immatérielle (LOPEZ RIEUX 2007). Cette dernière se rapportant à la parole et au domaine politique, elle donne lieu à la notion d'espace public politique ou, mieux, de sphère ou arène publique, dans laquelle la participation a une place privilégiée. La philosophie politique, dans son analyse de la démocratie, est l'une des disciplines qui a le plus apporté à son développement théorique. Dans la théorie du système démocratique où l'on trouve la participation, la référence à l'espace est plus métaphorique. Théoriquement, on peut faire abstraction de l'espace physique, mais, dans la réalité pratique, il est toujours présent. En effet,

« toute communication est toujours située, marquée par des limites culturelles, des contraintes temporelles ou informationnelles, des différences matérielles et symboliques » (RENAULT ET SINTOMER 2003 : 21).

Cette citation met en évidence la condition territoriale d'une communication, d'une intervention ou d'un débat. Très souvent, la notion d'espace public politique a comme lieu privilégié l'urbain, ce qui fait référence à un espace physique concret et avec une forte charge symbolique. En outre, nombre d'auteurs considèrent la ville comme le centre de la société démocratique ; ce qui exclut implicitement les espaces non urbains.

« La notion d'espace public, tour à tour métaphore de la ville comme lieu de rencontre, de la cité comme centre du débat politique, et de la société urbaine comme société démocratique, peut sembler faire tourner autour du même mot un

espace de recherche infiniment distendu par ses objets et ses terrains. » (JOSEPH 1998 : 14)

De nombreux auteurs reconnaissent qu'Habermas est à l'origine de la notion d'espace public dans le domaine politique, grâce à sa thèse publiée dans les années 1960. Cette thèse, inscrite dans la théorie de la démocratie, porte sur le concept de sphère publique bourgeoise en tant que sphère publique politique. Elle observe la transformation de l'État, l'importance des médias mass media et des espaces de discussion dans la construction d'une volonté générale ou collective. Néanmoins, plusieurs auteurs signalent que ce n'est qu'en 1978, quand sa thèse est traduite au français — parmi d'autres langues — sous le titre *Espace public*, que ce terme est introduit dans la philosophie politique et spécifiquement dans la théorie de la démocratie, et a permis dès lors un usage métaphorique

(SINTOMER 1999, TOMAS 2002).

La réflexion d'Habermas à travers ses ouvrages — *Espace public* en 1962, *L'agir communicationnel* en 1981, *Droit et démocratie* en 1992 — a enrichi et élargi le débat concernant la participation. Quelques auteurs notent que chez lui, l'évolution de la notion de sphère publique est ambivalente et peut prêter à des contradictions. L'une des critiques provient du fait que, malgré sa pertinence, l'auteur ignore des sphères publiques autres que la sphère bourgeoise. Une autre critique concerne le fait qu'il est trop idéaliste de prétendre que, dans une arène de discussion, les statuts sociaux soient mis entre parenthèses et neutralisés. À ces critiques s'ajoutent le manque de prise en compte de l'intérêt particulier et son ambiguïté (FRASER 2003, FERRARESE 2003). Dans une préface, J. Habermas (1993) explique que l'espace public politique est une condition essentielle à l'communication : il « constitue le concept fondamental d'une théorie normative de la démocratie ». Selon lui, la discussion engendre un pouvoir communicationnel qui peut influencer le pouvoir administratif.

Le débat

La discussion est en effet fondamentale pour parvenir à la décision, point qui a conduit au concept de la délibération politique (MANIN 1985). Ce concept est fondé sur le débat rationnel qui permet de faire émerger la volonté générale et donc de parvenir à prendre une décision (RAWLS 1995). Dans ce développement théorique sur la sphère publique faisant office d'espace de délibération et d'espace de débat, plusieurs auteurs reviennent sur le principe du contrat social et soulignent l'importance de la discussion, de la liberté, de l'égalité et de l'argumentation.

Pour E. Zuleta (2003), le débat est une manière permanente de continuer à chercher la vérité, qui n'est pas définitive ni statique ; il ajoute que le respect implique le débat et la confrontation :

« Construire un espace social et légal dans lequel les conflits peuvent se manifester et se développer, sans que l'opposition de l'un conduise à la suppression de l'autre (...). Le respect, pourtant, n'exclut pas ; au contraire, il implique le débat et la confrontation. Le débat, pour être réel et fécond, a pour condition préalable la reconnaissance de l'autre, différent ou adversaire, en tant que destinataire valide d'une argumentation. » (2003 : 32)

Il met en avant l'importance de la considération de l'autre dans le débat, indépendamment des différences, telles que le lieu d'habitation, l'origine, les statuts, les diplômes. Le débat est loin d'être une activité ponctuelle. La participation dans ces sphères publiques est plutôt une action continue, en constante évolution, à la recherche de solutions pour chaque situation spécifique. Autrement dit, il n'y aurait pas de vérités figées ou de solutions universelles.

N. Fraser (2003) établit un lien intéressant entre la définition de sphère publique, la discussion, le

lieu où celle-ci se déroule et la définition de participation.

« (...) Les espaces publics ne sont pas uniquement des arènes où se forme l'opinion discursive, mais ce sont aussi des lieux où se forment et s'expriment les identités sociales. En d'autres termes, la participation ne se résume pas uniquement à la capacité de formuler des propositions dont le contenu est exprimé de façon neutre. La participation implique plutôt la possibilité de faire entendre sa propre voix et donc de construire et d'exprimer simultanément sa propre identité culturelle par ses idiomes et son style. » [FRASER, YOUNG 1987] (FRASER 2003 : 121)

S'ouvrir au débat fait partie du respect, de la reconnaissance de l'autre en le considérant comme un interlocuteur valable. La participation devient aussi un moyen d'expression, de reconnaissance et de revendication du sujet, comme c'est le cas pour de nombreuses populations exclues du processus démocratique, particulièrement celles qui habitent en périphérie, entre autres, celles du Parc. Il est difficile de concevoir une sphère publique sans donner la parole, sans débat, car celui-ci fait partie de sa nature, et il en est de même pour la participation. Les lieux et les circonstances dans lesquels se déroule le débat ont un rôle crucial dans la construction d'une décision commune, ce que nous constaterons dans les chapitres suivants.

La participation fait partie des propositions pour une nouvelle démocratie, ou pour une autre façon de la faire vivre. À la démocratie sont accolés le plus souvent deux adjectifs : délibérative et participative, que nous abordons maintenant.

Démocratie délibérative et participative

L'expression de « démocratie délibérative », plus courante dans les pays du Nord, et celle de « démocratie participative », propre aux pays d'Amérique latine, sont des propositions basées sur le concept d'arènes publiques politiques, fondées sur le pluralisme, et complémentaires de la démocratie représentative. Ces deux expressions proposent l'institution d'espaces publics ouverts à la discussion qui permettront aux citoyens de prendre part aux affaires publiques d'une façon plus directe que par le vote. Tandis que la première laisse le pouvoir de décision aux élus, la seconde propose d'aller plus loin que la seule discussion, permettant un partage du pouvoir dans certaines décisions et actions (FALS BORDA : 1991). Dans les deux cas, l'espace reste ambigu. Pourtant, pour instituer des arènes publiques, autrement dit des « espaces publics politiques », des espaces publics physiques ouverts sont nécessaires, qui permettront la mise en place des moments de délibération, de débat et de prise de décisions. Or,

le rôle et l'enjeu des espaces physiques dans la mise en place des arènes publiques a été très peu étudié.

C. Neveu (2003), au cours de ses observations concernant les pratiques participatives, compte parmi les rares auteurs à avoir mis en avant l'importance des lieux dans lesquels se déroulent les réunions. En effet, selon le lieu, le débat et les décisions auront plus ou moins de légitimité, et seront susceptibles ou non d'obtenir des appuis politiques et économiques.

Deux autres aspects de la participation sont très peu étudiés : le passage à l'action concrète suite à un débat, sa réalisation ou la mise en œuvre des décisions ; et la possibilité de participation à cette étape, participation que l'on observe tout particulièrement dans l'aménagement du territoire, comme en témoignent plusieurs cas dont celui de notre étude. Pour mieux comprendre le cadre politique et social dans lequel surgit et s'inscrit notre cas d'étude, nous verrons par la suite la façon dont la participation se profile dans divers scénarios latino-américains.

3.2 ANTÉCÉDENTS DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Les pays latino-américains se sont caractérisés par la répression des associations qui représentaient un danger pour certains intérêts. Toutefois ce contexte n'a pas anéanti totalement la capacité d'association et d'action des populations qui ont trouvé les moyens de s'exprimer et d'agir.

Dans le continent sud-américain, la participation apparaît sans articulation évidente avec le domaine théorique ; les populations démunies paysannes et urbaines ont également joué un rôle important dans ce processus. Ces populations, les plus nombreuses dans les pays latino-américains, sont couramment appelées « communautés de base » (RESTREPO 1988 : 46).

Le mouvement de la théologie de la libération marque l'investissement de l'Église aux côtés de ces populations : il est porté par des prêtres avec un engagement révolutionnaire et une action

prioritaire envers les pauvres (MALAMAUD 1999 : 58). Ce mouvement débute en 1962 avec le concile Vatican II et il cherche à adapter l'Église à la réalité latino-américaine en s'engageant officiellement de préférence aux côtés des opprimés (VATICANO 1962, SERRE 2001 : 116). L'étroite relation de l'Église avec les populations démunies fait qu'elles sont aussi appelées « communautés ecclésiales de base » (chrétiennes).

Aujourd'hui encore, l'utilisation du mot « communauté » indique un groupe, souvent restreint, d'une population particulière. Il peut s'agir de la population d'un quartier spécifique ou d'une localité, ou d'un groupe ethnique localisé, ou encore de la population d'une commune ou municipalité, ou de l'association pour un intérêt commun de plusieurs groupes qui revendiquent une particularité ethnique, telle que la communauté indienne ou noire d'un pays ou d'une région. Cette expression est également en relation directe avec les mouvements sociaux, qui jouent un rôle important dans les pratiques participatives.

3.2.1 Les mouvements sociaux

Alain Touraine est l'un des chercheurs qui a le plus étudié les mouvements sociaux tant en Amérique du Sud et du Nord qu'en Europe. Il conçoit une société qui se produit et se transforme dans l'histoire et une organisation sociale hétérogène qui est loin d'être un ensemble cohérent (Touraine 1973). Le conflit et l'individuation sont, pour lui, fondamentaux dans la définition de la société et donc des mouvements sociaux (TOURAINÉ 2000). Il définit ces derniers par l'engagement collectif dans un conflit général, par l'affrontement d'intérêts opposés pour le contrôle des forces de développement et du champ d'expérience historique d'une société (TOURAINÉ 1973). Un mouvement a la capacité de mobiliser un groupe ou une collectivité pour lutter contre un adversaire, l'enjeu étant le contrôle du changement et de l'action exercée par la société pour sa propre transformation. Engagés à

la fois dans l'innovation et dans le conflit, les mouvements sociaux sont toujours porteurs d'un nouvel ordre social, de valeurs et de pouvoir ; ils produisent ainsi une idéologie, c'est-à-dire une représentation conforme à leurs buts et à la situation dans laquelle ils sont engagés (TOURAINÉ 1982).

A. Touraine (1973, 2000) fait un lien intéressant entre la question de l'individu et du collectif, dans l'évolution d'acteur à sujet ; du fait qu'on est sujet de sa propre vie et de ses actes, le sujet est au fondement de l'action collective. Ce dernier ne s'éloigne donc pas de l'action collective et des mouvements sociaux, car l'individu ne s'affirme pas seulement comme un sujet dans la maîtrise de son expérience personnelle. Cette maîtrise passe par la solidarité et par le conflit, par la reconnaissance de l'autre et par la lutte contre les obstacles qui s'opposent à l'affirmation du sujet et le révèlent à lui-même dans le même temps. Pour l'auteur, il est évident que le mouvement social est collectif ; mais l'individu qui se définit, lui, comme sujet, ne peut pas le faire sans reconnaître l'autre et les autres comme sujets.

La majorité des auteurs placent leur conception des mouvements sociaux dans la dimension purement collective. Pour A. Melucci (1998), les mouvements sociaux sont des constructions sociales, des systèmes d'action, dont l'identité est le résultat d'échanges mutuels, de négociation, de décision et de conflits entre divers acteurs. D'après J. Cohet et A. Arato (2000), un mouvement social est un comportement collectif fondamental, qui peut devenir un facteur décisif pour le changement et la création des nouvelles normes.

Les anciens et nouveaux mouvements sociaux

La plupart des auteurs font la distinction entre les mouvements sociaux anciens ou traditionnels et les nouveaux. Les anciens mouvements sont assimilés aux syndicats et aux partis politiques, qualifiés pour agir dans la sphère publique pour la défense et la réalisation de leurs intérêts spécifiques et servir de façade aux partis. Les nouveaux mouvements se distinguent par leur autonomie à l'égard des partis : leur nouveauté n'est pas chronologique sinon qualitative. Ils

ont des formes d'organisation moins autoritaires et plus démocratiques, rassemblant plusieurs groupes sociaux fondés sur des identités agissant dans la sphère publique pour des valeurs qui peuvent remettre en question le contenu des politiques du développement. Ces mouvements ne sont pas forcément intégrés à la dynamique de participation politique électorale, mais ont d'autres dynamiques de participation qui jouent un rôle important dans divers domaines, dont l'aménagement du territoire.

En Amérique latine la plupart des analyses sur les mouvements sociaux se concentrent sur la période des années 1960. Ces mouvements sociaux ne peuvent pas s'analyser dans la seule optique de classe, au contraire ils « sont le résultat d'une pluralité de situations » (CENTRE TRICONTINENTAL 1994). Selon O. Fals Borda (1994b), ces mouvements « sont nés presque spontanément à la base et à la périphérie de la société, dans des endroits spécifiques et pour des besoins concrets ». Cet auteur soutient que ces mouvements revendiquent « l'aide mutuelle ». Reprenant Michel Foucault et Pierre Clastres, Fals Borda explique que leur conception du pouvoir est différente. Le pouvoir circule et fonctionne à la façon d'une chaîne dans laquelle il est utilisé et exercé à travers une organisation en réseau, ce qui explique selon lui le conflit entre les formes de pouvoir de ces mouvements et le pouvoir coercitif de l'État hiérarchique et autoritaire. Ces nouveaux mouvements portent sur divers aspects : éducation, logement, transports, crèches, services de santé, tarification des services. À travers leurs organisations, ils bâtissent des droits, réinventent de

nouvelles formes de sociabilité et recréent le quotidien malgré toutes les inégalités

(RESTREPO 1988 : 48, CENTRE TRICONTINENTAL 1994 : 7). La pluralité des situations ont donné lieu à des groupes organisés hétérogènes et à buts multiples qui ont permis le rassemblement, la discussion et l'organisation de la société. Ces divers groupes revendiquent l'égalité et la mise en œuvre des droits, ce qui va plus loin qu'un conflit ethnique (LAUTIER 1995 : 27).

Ces organisations à orientations diverses, dont celles du Parc, que nous analyserons dans la deuxième partie, peuvent s'inscrire dans la longue liste des mouvements sociaux qui permettent

à la participation d'être plus qu'une théorie et facilitent l'évolution des droits et la construction du territoire. Nous allons maintenant nous pencher sur la capacité d'organisation des individus et des populations, soit spontanée, soit induite par diverses situations.

3.2.2 La construction de la participation dans l'échange

Dans les années 1960 et 1970, malgré l'affaiblissement des divers mouvements ou la modification des luttes paysannes à cause de la répression des gouvernements, l'expérience individuelle reste acquise. La migration continue de ces populations donne l'opportunité de transmettre à d'autres divers territoires l'idéologie, le savoir-faire et la façon de fonctionner d'un mouvement, ce qui permet à un grand nombre de se constituer peu à peu un bagage d'expériences dans l'organisation, la mobilisation et l'action collective.

Ce n'est pas seulement la mobilité des populations paysannes qui entraîne l'échange pour mûrir la participation, O. Fals Borda (1996) constate que dans le cône sud, le sens politique de la participation naît avec la diaspora des membres de la gauche à cause de coups d'État tels que celui de João Goulart au Brésil (1964). En effet, à la fin des années 1960, au Chili, plusieurs organisations ont accueilli sous les gouvernements d'Eduardo Frei (1964-1970) puis d'Allende (1970-1973) des

penseurs qui convergeaient vers l'appui des pratiques participatives. Au Chili, se sont trouvés, entre autres, le couple Ruth Correa Leite et Fernando Enrique Cardoso, et Jacques Chonchol, l'un des idéologues de la voie non capitaliste du développement qui était à la tête de la réforme agraire à l'Institut du Développement Agraire (INDAP). D'autres se retrouveront à l'Instituto de Formación e Investigación en Reforma Agraria (ICIRA) pour un projet entre le gouvernement du Chili et l'ONU.

Le pédagogue brésilien Paulo Freire décrit ainsi ce moment :

« Santiago s'est transformée en une sorte de ville-dortoir pour intellectuels, hommes politiques de différents bords. Nous apprenions grâce aux analyses, aux réactions, aux critiques faites par les Colombiens, Vénézuéliens, Cubains, Mexicains, Boliviens, Argentins, Paraguayens, Brésiliens, Chiliens, Européens. » (BRAVO, GASCON 2002)

Andrew Pearse, grâce aux échanges avec ce groupe au Chili et à ses expériences pratiques, entre autres avec les Juntas de Acción Comunal (JAC) en Colombie, a appuyé et participé à la fondation de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD) (FALS BORDA 1996 : 83). Ce programme, créé en 1963, est une institution qui entreprend des recherches multidisciplinaires sur les dimensions sociales des problèmes contemporains du développement en intégrant la dimension participative (UNRISD.ORG 2005). Suite au coup d'État de Pinochet (1973), plusieurs de ces intellectuels partent en exil, vers la France, l'Angleterre, d'autres pays d'Europe et bien sûr d'Amérique latine. Ils échangent des idéologies et expériences participatives qui sont ensuite remontées jusqu'aux organisations internationales. Cardoso retourne au Brésil et joue avec sa femme un rôle important dans le rétablissement démocratique et dans l'institutionnalisation de la participation ; il est élu président en 1995.

À cette époque émergent et se répandent, en Amérique latine, les théories de la « pédagogie des opprimés », de Paulo Freire, et de l'Investigación Acción Participativa (IAP), de Fals Borda. Cette dernière est largement diffusée au cours du Congrès mondial de recherche-action en 1977 à Cartagena. Les deux théories mettent l'accent sur les connaissances du quotidien et reconnaissent les initiatives des habitants ; dans la pédagogie, dans la recherche et dans le développement, chaque être humain est un sujet et non pas un objet. Ces théories donnent une grande importance aux capacités individuelles et collectives de toutes les personnes. Elles sont largement appliquées par diverses organisations sur le continent latino-américain, dont le Centro de Investigación y Educación Popular (CINEP) en Colombie, qui joue un rôle important dans la construction et la diffusion de ces notions dans le pays et dans le Parc. Ces théories sont mises en pratique au milieu de la crise du modèle capitaliste de développement et de ses alternatives

révolutionnaires dès les années 1970. Durant les années 1980, en même temps que les processus de décentralisation et de démocratisa-

tion, le déploiement de nouveaux mouvements sociaux facilite encore plus la diffusion des notions :

« Un enchaînement des conflits a commencé à se faire jour, et il s'avérait nécessaire de lier la protestation, la lutte pour les droits et les services à d'autres protestations et luttes, de chercher des alliés durables issus de milieux sociaux différents, et de mettre en place des réseaux de soutien mutuel et de coordination à différents niveaux. » (FALS BORDA 1994b : 202)

Les idéaux ainsi que les savoir-faire dans l'action collective se propagent grâce aux mobilités des personnes, ce qui permet certainement la construction des notions et la multiplication des pratiques

participatives.

« Un réseau d'acteurs s'est formé à travers les mouvements de femmes, d'indiens, de pacifistes, d'écologistes, d'églises chrétiennes, d'agents externes » tels des activistes, des intellectuels ou des ONG. Beaucoup d'intellectuels passent du rôle de dirigeants à celui d'accompagnateurs de groupes et de communautés populaires. » (RESTREPO 1988 : 46)

Ces témoignages permettent finalement d'observer que la structure et la forme des actions collectives sont données par ceux qui y prennent part et qui, par la mobilité, nouent constamment des contacts les uns avec les autres, ce qui permet d'entreprendre d'autres actions et gestions collectives dans différents contextes politiques et sociaux.

L'engagement politique d'un grand nombre d'intellectuels est l'une des caractéristiques des pays d'Amérique latine et particulièrement de la Colombie, ce qui a permis des passerelles entre les mondes intellectuel et politique, facilitant ainsi la mise en pratique des notions. Cette intercommunicabilité donne lieu au déploiement dans le champ politique et juridique du terme participation à travers des lois et des constitutions.

L'institutionnalisation de la participation en Amérique latine n'est pas seulement liée à l'échange entre acteurs, mais bien sûr aussi aux mutations des paradigmes, dont le local, la décentralisation et la démocratisation, que nous allons analyser maintenant.

3.3 LES MUTATIONS DES PARADIGMES TERRITORIAUX

Durant les années 1960-1970, la plupart des institutions considèrent, à tort, les habitants comme des observateurs silencieux des décisions prises par des responsables et dirigeants nommés et non élus. Les espaces pour s'exprimer, ainsi que la possibilité d'interactions entre l'élus, l'administration et la population, semblent inexistantes, ce qui entraîne une négociation des votes pour l'obtention de projets. Néanmoins, peu à peu, des changements se opèrent, car, à cette époque, les mouvements populaires réclamaient déjà la démocratisation, le partage du pouvoir et la reconnaissance du local, et la participation commence à avoir plus de force (BAQUÉ, REY, SINTOMER 2005 : 9).

3.3.1 Le local

En 1972, le Club de Rome refuse les grandes structures inhumaines et insiste sur la nécessité de prendre en compte la créativité individuelle et la réconciliation du social avec l'économique (PECQUEUR 1989 : 15). Le local est alors considéré comme une échelle plus humaine et une alternative aux structures démesurées, ce qui est à la base du développement durable. Ce même auteur note que le développement local devient alors un paradigme qui recouvre des représentations

diverses et parfois contradictoires.

Pour F. Barreiro Cavestany (2001), le développement local ou endogène est défini comme un développement intégral et équilibré, basé davantage sur la coopération que sur la compétition.

Il ajoute que c'est un processus permanent orienté par ses acteurs et qui se concrétise dans l'émergence et la réalisation d'une multiplicité d'initiatives sur le territoire. Par ailleurs, J. Lévy et M. Lussault (2003 : 573) soulignent que l'idéologie du développement endogène ou développement local s'impose comme un outil de revendication politique et culturelle

pour la décentralisation, mais il y aurait autant de « niveau local » que de discours de justification concernant son existence avérée, dans une interaction médiatisée.

D'autre part, divers auteurs lient directement cette notion au territoire et à la décentralisation, aux mobilisations des initiatives des acteurs publics et privés qui ont pour but des actions sur le territoire

(PECQUEUR 1989, BARREIRO CAVESTANY 2001, ALBURQUERQUE 2004, BOURDIN 2000, LÉVY ET LUSSAULT 2003, LIRA COSSIO 2003). Le développement local ou régional est une nouvelle façon de regarder et d'agir depuis le territoire, ce qui intègre la notion de développement desde abajo (depuis le bas) (ELIZAR DE HEVIA 2003, HAEFNER 2000). Assez logiquement, une des questions largement posées est celle de l'échelle convenable d'application des politiques pour permettre la mobilisation d'acteurs. Par conséquent, le local et le régional sont présentés dans divers domaines comme cette échelle convenable.

Or, si l'on cherche à clarifier ces mots et l'échelle territoriale qu'ils déterminent, c'est l'ambiguïté qui domine : lié au régional, le local en tant que notion ne fait pas consensus. B. Pécqueur (1989), en

utilisant l'image de la poupée russe, explique :

« Le régional n'est pas un tronçon impersonnel du national, de même le local n'est pas une subdivision simple du régional. » (1989 : 18)

Un des dictionnaires spécialisés précise que le local devient quasi synonyme de « petit » sans qu'il existe des critères objectifs de définition (LÉVY ET LUSSAULT 2003 : 572). En fait, le local a un sens quand nous le regardons « depuis dehors et depuis en haut » (LIRA COSSIO 2003). Le paradigme du local est représentatif de la diversité et des hésitations des sciences humaines contemporaines (Bourdin 2000). Face aux constats théoriques et pratiques, il n'est donc pas pertinent d'aborder la participation dans l'aménagement territorial sous le paradigme du local, car ceci n'apporte pas de précisions supplémentaires au sujet de l'échelle. D'ailleurs, à ce sujet, C. Neveu (2003) constate que la participation ne peut pas se limiter à une seule échelle.

Alors même que sa définition demeure imprécise, le terme local est amplement utilisé. En effet,

plusieurs scientifiques et politiques finissent par accepter le local sans lui donner un sens précis. Le local devient par ce biais un lieu défini socialement selon diverses considérations, dans lesquelles jouent également les représentations sociales et territoriales. Dans ce sens, le terme local, que l'on trouve dans les politiques économiques, rejoint inévitablement les processus politiques de démocratisation et de décentralisation, accompagnés en Amérique latine des notions de démocratie participative et de participation citoyenne (Recondo 2005).

3.3.2 La décentralisation

Selon J. M. Blanquer et D. Fajardo (1991), la décentralisation est un modèle inévitable d'organisation des pouvoirs publics qui répond à la rationalisation administrative et financière et à la pression pour localiser les responsabilités et moderniser ainsi la participation politique. En Amérique latine, le gouvernement local est privilégié et se réfère généralement au niveau municipal, au point que la décentralisation est parfois aussi appelée municipalisation. C. Haefner (2000) et I. Finot (2002) précisent que la décentralisation commence dès les années 1970 quand le centralisme est remis en cause, en raison de la crise dite « de l'État planificateur » et de l'endettement.

L'une des études du Centre de Recherche et d'Éducation Populaire (CINEP) en Colombie observe que « la décentralisation exprime la distribution spatiale du pouvoir ou la possibilité de démocratiser la vie locale » (GARCIA, ZAMUDIO 1997 : 8). Dans la même étude, Katz considère la décentralisation comme « le processus par lequel une partie de l'autorité qu'exerce le gouvernement central est transférée aux instances locales ». Il remarque également la polysémie de ce terme :

« Selon le point de vue adopté, la décentralisation a été qualifiée de tout, du simple instrument d'un nouveau modèle de domination, à la possibilité d'instituer la

participation citoyenne et de démocratiser le régime politique » (KATZ 1997 : 22-23).

La politique de décentralisation proposée par les gouvernements dans les années 1980 prétend de façon implicite que l'élargissement du vote aux élections locales (région, municipalité) contribue à la mise en œuvre d'une démocratie locale qui dynamise aussi l'économie. En outre, elle aspire à 'concourir au changement d'attitude des habitants par rapport à la gestion de leurs territoires.

En Colombie, les mouvements sociaux et régionaux soutiennent la décentralisation, cherchent la présence de l'État et une distribution plus équitable de la richesse, ainsi qu'une autonomie politique et fiscale des départements et des municipalités. Les mouvements régionaux revendiquent le local, en tant qu'action civique depuis la région et la province' (FALS BORDA 1993, MENDOZA 2000, MASSIRIS CABEZA 2004). Au niveau du gouvernement, Belisario Betancour (1982-1986) joue un rôle important pour l'évolution juridique de la décentralisation et de la participation dans le pays. Ensuite le ' président Virgilio Barco (1986-1990) continue le processus de décentralisation administrative et propose le changement constitutionnel correspondant. En 1986, des décrets créent le code du régime départemental et le code municipal, qui définissent le cadre réglementaire de la planification urbaine (MORCILLO DOSMAN 1999 : 18), ce qui légitime encore plus le niveau municipal en tant qu'échelle territoriale d'action.'

3.3.3 La démocratisation

La tendance des années 1980 est à la démocratisation et à la participation (URQUIDI 1997). En Amérique latine, la transition démocratique se confirme par la rénovation des systèmes démocratiques (Mexique, Colombie, Pérou) et par la fin des dictatures remplacées par des démocraties (Chili, Brésil). D'après R. Hausmann (1998), en 1980, 13 pays sur 26 avaient un

gouvernement démocratique et seulement 3 élisaient leurs maires par vote direct ; aujourd'hui, toujours d'après Haussmann, tous ont un gouvernement démocratique, ce qui est très discutable.

De leur côté, B. Marques-Pereira et I. Bizberg (1995) notent que ces processus ne sont pas que le résultat d'une injonction, mais aussi de la mobilisation des divers acteurs sociaux activement présents. Position contraire à celle de la plupart des auteurs, qui privilégient la vision selon laquelle

ces processus sont le résultat de la seule injonction des gouvernements et des institutions.

« Le champ politique connaissait le rétablissement des cadres institutionnels de la démocratie. (...) Ces progrès politiques des années 80 sont allés de pair avec une dynamique d'extension, tout au moins formelle, des droits sociaux, portée par de multiples acteurs sociaux, que ce soit des mouvements de femmes, de voisins, de quartiers, de travailleurs urbains ou ruraux, etc. » (MARQUES-PEREIRA, BIZBERG 1995 : 7)

En Colombie, la période des années 1980 et 1990 est sans doute celle au cours de laquelle on trouve le plus grand nombre de réformes, de promulgations de lois et de règlements ayant pour but la décentralisation (BLANQUER ET FAJARDO 1991). À l'époque, la participation est liée aux directives concernant la décentralisation. Elles visent la démocratisation, l'augmentation des ressources et des compétences des entités locales, et la municipalité est considérée comme la base de la politique locale. Diverses lois qui acceptent la participation à ce niveau délèguent aux municipalités davantage de pouvoir (Cf. Tableau 2).

Tableau 2: La participation dans la loi

La participation dans la loi en Colombie		
année	acte législatif	possibilités
1985	loi 57	Publication des actes gouvernementaux et droit à la libre consultation des documents qui sont déposés dans les bureaux publics
1986	Acte législatif 1	
	article 1	Election au suffrage universel direct des maires
	article 6	Réaliser des consultations populaires pour décider des affaires qui intéressent les habitants du district municipal concerné

	loi 11	Revient sur l'idée de diviser le territoire de la municipalité en communes (zones urbaines) et corregimientos (zones rurales, anciennes veredas) représentées par une JAL qui vérifie et contrôle la prestation des services publics.
		Faire participer à la gestion municipale par contrat les JAC existantes, les sociétés de mejoras y ornato et les diverses associations
		Dans tous les conseils d'administration des établissements publics (hôpitaux, aqueducs etc), il doit y avoir des représentants des organisations civiques ou des usagers du service.
	Décret 3270	Création des Conseils de Réhabilitation dont une partie des membres étaient des représentants des organisations civiques ou des corporations
	Décret 3446	Les entreprises de services municipaux d'eau, assainissement, électricité, téléphone et ramassage des ordures doivent avoir des représentants dans les associations des usagers
1987	Décret loi 77	Création des comités de développement rural intégré (DRI) avec lesquels doivent se concerter les programmes et projets
1989	loi 42	Réglementation de la consultation populaire, qui peut être convoquée par les citoyens représentant au moins 5 pour cent du recensement électoral.

La démocratisation, aussi connue comme démocratie locale, d'après Pressaco (2000 : 13), présente au moins trois avantages dans la construction du territoire qui peut être démocratiquement contrôlé et économiquement durable : la possibilité d'élire les autorités locales, la capacité de rendre effective la participation des citoyens aux affaires les plus immédiates, et la facilité de développement des particularités locales en limitant le pouvoir central.

Il est difficile de différencier une démocratie locale d'une démocratie participative, car plusieurs apports présentent le local en opposition à un gouvernement centralisé ou en lien étroit avec la

démocratie participative sous forme de complément de la démocratie représentative (PEREALES ARRETXE : 2003).

3.3.4 Un sens contesté de la participation

À l'intérieur des processus de décentralisation et de démocratisation, le sens de participation devient de plus en plus contesté et difficile à saisir. N. Cunill (1991) affirme que du fait des

conditions historiques de l'Amérique latine, deux développements parallèles se présentent en ce qui concerne la vision politique de la participation. Alors que dans les dictatures la participation est vue comme un palliatif à l'absence des canaux traditionnels de représentation et de participation politique, dans les démocraties, la participation est revendiquée comme un complément nécessaire. Un troisième développement concernant l'utilisation de la participation au sein du mouvement néo-libéral favorise la confusion entre la participation et la privatisation. À ce propos, O. Fals Borda (1987) montre que les attentes et la mise en œuvre de la participation dans le modèle néo-libéral diffèrent des initiatives antérieures, détournant ainsi fortement la participation de son premier sens. Dans ce modèle, la logique économique de marché domine et est taxée d'utilitariste, car l'État abandonne ses fonctions en utilisant la polysémie de la participation. Il cherche à « alléger l'État » des responsabilités qui peuvent être accomplies par des niveaux « subnationaux », poursuivant la libéralisation des administrations (LIRA COSSIO 2003 : 10-21).

La participation se confond ainsi avec la décentralisation politique, exprimant le renforcement des pouvoirs locaux et donnant la possibilité aux administrations locales de prendre des décisions qui concernent leurs territoires. La participation se voit limitée de cette façon à l'élargissement de la démocratie représentative à travers l'ouverture des élections à d'autres niveaux que le présidentiel. Ce fait a son importance dans des pays qui ont vécu longtemps sous des dictatures comme le Chili, l'Argentine ou le Brésil (PRESSACCO 2000 : 17), ou des démocraties formelles répressives comme

la Colombie, le Mexique, le Costa Rica ou le Venezuela (ROUQUIÉ 1998 : 307, FALS BORDA 1991 : 48). Or, cette situation est loin de combler le désir de participation qui transparaît chez de nombreux auteurs ou encore celle qui existe chez les habitants et tout spécialement dans les processus d'aménagement du territoire.

L'aménagement du territoire émerge dans le continent sud-américain non seulement en tant que politique publique, mais également dans le cadre d'une nouvelle pratique de la planification.

3.4 UNE NOUVELLE PRATIQUE DE LA PLANIFICATION SPATIALE

Le développement local qui est censé augmenter la participation politique, et la décentralisation, accompagnée d'une planification stratégique, devient le soutien du processus de démocratisation.' Diverses lois délèguent aux municipalités davantage de pouvoir dans la planification afin d'incorporer les plans stratégiques régionaux et locaux. La CEPAL expose le développement sous des critères autres qu'économiques, tels le « développement intégral » et le « développement humain », en considérant également les aspects culturels, sociaux et éducatifs, qui permettent de façon explicite la participation de la population.

« Le modèle ou style [de développement] doit être dirigé par la planification de l'État et compter sur la participation de toutes les couches de la population. »
(BIELSCOWSKY 1998)

La planification liée à la décentralisation apparaît sous la forme de « planification du développement local », qui peut être définie comme « un processus social et politique continu, permanent et durable, orienté vers l'identification d'objectifs, de stratégies, de buts, de procédures et de ressources disponibles qui répondent aux fins proposées par la société » (MUÑOZ LOSADA, URIBE LÓPEZ 2001).

Le modèle utilisé est celui de la planification stratégique, un outil courant dans les années 1980 pour l'élaboration de plans de développement régionaux ' (ELIZAR DE HEVIA 2003). Cette planification utilise des méthodes participatives, faisant appel aux responsables et représentants du gouvernement local, et aux acteurs économiques et sociaux. Pratique qui, comme nous le verrons dans la deuxième partie, a favorisé la participation dans notre cas d'étude.'

3.4.1 L'incorporation de l'environnement et de la participation

L'intérêt croissant pour réguler l'utilisation efficace des ressources naturelles est initialement présenté sous le nom de « écodéveloppement » et devient au cours des années 1980 « développement soutenable » (MASSIRIS CABEZA 2002 : 9).

À Rio, en 1992, la notion de développement durable est internationalement répandue. Le document Action 21¹ ou Agenda 21, produit lors de ce sommet, est connu et cité par les administrations à tous

les niveaux territoriaux dans divers pays car c'est de là que partent les démarches des « Agendas 21 locaux ». Dans ce document, le terme « local » apparaît souvent sous la forme de « population locale » ou de « collectivités locales » mais ce à quoi ces formulations font référence reste ambigu : parfois il s'agit de l'administration d'un niveau territorial, parfois de la collectivité des femmes, des jeunes ou de la population organisée, ou encore des autochtones. Cette ambiguïté est encore plus évidente quand ces formes de local accompagnent de façon soutenue l'incitation à la participation. De sorte que les définitions de qui participe et de l'échelle territoriale convenable de la pratique sont très variables et imprécises. Quoiqu'il en soit, le Programme de l'Agenda 21 stipule la possibilité, à travers le Programme « Habitat » des Nations Unies, d'un soutien technique et économique de la communauté internationale aux collectivités qui inscrivent et mobilisent dans leurs projets les termes de local et de participation.

Ce programme se concentre sur l'action, autrement dit sur les projets et leur mise en œuvre. Dans ce cadre, la stratégie des « bonnes pratiques » devient importante, comme en témoigne la mise en place par les Nations Unies du Conseil international pour les initiatives locales et environnementales (International Council for Local and Environmental Initiatives) (ICLEI). Les modalités de l'articulation global-local semblent passer par l'expérimentation de solutions

au niveau local, expériences qui pourront servir de modèles ailleurs, en vue d'aboutir à la réalisation des objectifs du développement durable ou d'une bonne gouvernance démocratique. Cet organisme soutient les projets des grandes villes qui affichent des pratiques conjuguant environnement, gestion et participation ; pour cela, des moyens internationaux sont mis en place à travers divers fonds^{II}.

Par conséquent, le local s'impose progressivement sur la scène internationale comme le niveau où

I Toutes les citations de ce programme sont faites à partir du document consulté le 21/03/2006 sur le site : <http://www.un.org/esa/sustdev/documents/agenda21/french/action0.htm>

II Dans un cadre de coopération internationale, coopération économique, les fonds et banques multilatérales du développement, la Banque Mondiale, les banques régionales, le Fonds pour l'Environnement, entre autres, font partie de ces organismes financiers. On note également l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), l'Organisme Allemand de coopération GTZ, l'Agence Suédoise pour le Développement International (SIDA) et l'Agence du Canada pour le Développement International (CIDAD).

pourront se concrétiser les « bonnes pratiques ». L'échelle du local ou de la proximité, plus qu'un niveau territorial, est donc un lieu d'expérimentation des actions en vue du développement, où pourront se concrétiser les « nouvelles » pratiques intégrant les « nouveaux » acteurs : femmes, jeunes, autochtones, collectivités locales, ONG.

L'entrée de la ville dans le débat

Lors du Habitat II ou Sommet des villes (1996), la problématique urbaine est mise en avant, et un certain nombre de questions sont soulevées, parmi lesquelles la citoyenneté, les droits et la démocratie, le renforcement de la gouvernance urbaine, les inégalités en milieu urbain, la récupération et l'amélioration de l'espace public. G. Cavailler (1996), à l'occasion du Sommet des villes, met en évidence l'importance donnée à l'urbain, revendiquant le local en tant que niveau essentiel. Lors de ce sommet, il est reconnu que la planification et l'aménagement deviennent des stratégies importantes pour atteindre la ville durable.

« (...) Pour créer un monde urbanisé viable, il faut notamment que les zones urbaines se développent en harmonie avec le milieu naturel et la configuration globale des établissements humains. Certains instruments peuvent permettre une expansion géographique plus équilibrée des villes, notamment des politiques urbaines et régionales spécifiques, et des mesures juridiques, économiques, financières, culturelles et autres, mais de nouvelles méthodes de planification et de conception, d'aménagement', de revitalisation et de gestion des villes sont également nécessaires. »

(alinéa C, article 109 du Programme Habitat¹ souligné par nos soins)

Les problématiques soulevées ainsi que l'intérêt pour le milieu naturel dans la ville concernent directement notre cas d'étude. Les acteurs en tireront profit justement dans le cadre de la mise en place des nouvelles méthodes de planification et d'aménagement de la ville et du territoire, ce que nous détaillerons dans les deuxième et troisième parties.

La planification et ses nouvelles méthodes

Selon A. Lipietz (2001 : 112), c'est le développement durable qui renouvelle la politique d'aménagement du territoire suite à une crise. Pour lui, la « durabilité » appelle à « l'endogénéisation des ressources du développement local » et à la prise en compte de la préservation de l'environnement. Dans le même sens, P. Montes Lira (2001) observe qu'en Amérique latine, durant les années 1990, il a existé un regain de confiance dans les instruments de la planification territoriale, qui ont introduit

¹ Consulté le 22/03/2006 sur le site : <http://www.unhabitat.org/unhcs/french/hagendaf/chap4c.htm>
la participation de tous les acteurs sociaux et l'utilisation efficiente des ressources.

L'importance accordée à l'environnement et à l'urbain fait que dans ces domaines il existe une plus large ouverture à de nouveaux dispositifs afin d'impliquer la population. Dans ce contexte, à la fin des années 1990, des représentants des gouvernements de l'Amérique latine, à travers l'ILPES, ont mené une réflexion qui a abouti à identifier et proposer trois fonctions élémentaires de la planifica-

tion qu'ils vont essayer de mettre en place durant les années 2000' :

- une vision large pour construire le futur, dite prospective, de la part des planificateurs ;
- la coordination des politiques publiques à deux niveaux : interne et externe. Le premier est la coordination nécessaire à l'intérieur du gouvernement et le deuxième implique la concertation du gouvernement avec les forces externes ;
- l'évaluation des résultats de la gestion de la part des instances du gouvernement et des citoyens (MARTIN 2005 : 9).

La participation à l'intérieur de la planification prospective, dite aussi intégrale, est identifiable spécifiquement dans les deux dernières fonctions. En ce qui concerne la coordination des politiques, on note à l'intérieur même du gouvernement une concertation à la fois entre les différentes divisions des administrations et aux divers échelons territoriaux. En revanche, avec les forces externes, c'est-à-dire avec la population, la coordination des politiques publiques est nettement plus lente voire absente. Les mêmes constats peuvent être faits pour l'évaluation : à l'intérieur des institutions existent plusieurs indicateurs, mais peu de dispositifs permettent que la population les utilise ou ait un rôle dans l'évaluation.

Sur le continent latino-américain, l'institutionnalisation de la planification dans sa nouvelle perspective permet l'évolution des divers dispositifs de participation. L'organisation « Viva la ciudadanía », fondée en 1990, fait part de son expérience en Colombie : dans un premier temps, la participation dans la planification provoque la mobilisation autour des problèmes élémentaires, ce qui permet ensuite de mieux connaître les diverses procédures et de construire des politiques.

« La planification n'est pas une activité technique, mais avant tout un processus politique qui permet de construire du lien et des réseaux sociaux, et redonne de la valeur à l'exercice de la politique ; elle fait que le public soit réellement public (...). Les communautés, dans le processus de planification, incorporent les composantes

techniques d'analyse, de gestion, d'évaluation et de formulation de projets, avec un 'sens politique et un exercice du pouvoir donnant forme à la difficile notion de *demopoderamiento*'. » (QUIROGA 2004 : 2)

Dans le même ordre d'idée, il est nécessaire, selon J. Martin (2005), d'ouvrir des espaces de participation directe pour transformer les politiques de l'État en politiques publiques, ainsi que pour permettre la mise en relation de l'État avec divers groupes de citoyens, le secteur privé et les organisations sociales. Ces espaces de participation et de mise en relation sont censés être possibles lors des procédures de planification.

L'ouverture à d'autres acteurs permet de la sorte une large diffusion d'autres approches et pratiques dans lesquelles les habitants sont pris en compte. Ils ne sont plus seulement des acteurs passifs, récepteurs de théories ou de plans, ni de simples électeurs. Par conséquent la planification, la participation et l'aménagement sont des politiques qui ne concernent pas uniquement les techniciens reconnus des institutions de l'État.

3.4.2 L'émergence des politiques d'aménagement du territoire , en Amérique latine

La prise en compte de l'environnement, du développement régional et local, des processus de décentralisation et de démocratisation, ainsi que de la mise en place de la planification stratégique ou prospective, devient le support des politiques d'aménagement du territoire des années 1990 en Amérique latine (MASSIRIS CABEZA 2002). Il faut souligner que la législation environnementale va généralement de pair avec celle de l'aménagement du territoire. Dans certains cas, la loi environnementale inclut l'aménagement du territoire, comme en Bolivie, mais dans d'autres cas, les lois pour l'environnement et pour l'aménagement sont distinctes

tout en restant solidaires, comme en ' ' Colombie ou au Venezuela. A. Massiris met en évidence le fait que, dans le contexte actuel, l'aménagement du territoire est une politique de planification qui intègre des objectifs environne' mentaux avec un fort contenu urbanistique (Cf. Tableau 3).

En Colombie, c'est dans la Constitution de 1991 que, pour la première fois, apparaît légalement la ' notion d'« aménagement du territoire ». Tout le Título XI lui est consacré et il reste lié directement à la planification. Dans la décentralisation, l'aménagement devient un devoir de l'État et l'article 288 prévoit l'élaboration de « ' la loi organique d'aménagement du territoire » :

« La loi organique d'aménagement du territoire établira la distribution des compétences entre la Nation et les entités territoriales. Les compétences attribuées aux différents niveaux territoriaux seront exercées en accord avec les principes de coordination, de concurrence et de subsidiarité, dans les termes que la loi établit. »¹

Tableau 3 Aménagement du territoire en Amérique latine

Actions d'institutionnalisation de l'aménagement du territoire en Amérique latine		
Pays	année	Nom
Argentine	2000	Loi d'aménagement et développement territorial
Bolivie	1999	Guide méthodologique pour la formulation des plans d'aménagement du territoire
Colombie	1997	Loi de développement du territoire
Costa Rica	1997	Commission technique consultative d'aménagement du territoire
Chili	1995	Comité de Ministère du développement urbain et d'aménagement du territoire
Equateur	1999	Comité national d'aménagement du territoire
Uruguay	1990	Ministère du logement, de l'aménagement du territoire et de l'environnement

Venezuela	1998	Plan national d'aménagement du territoire
-----------	------	---

Élaboré par CXL, source : (MASSIRIS 2002)

Au sein de la planification et de l'aménagement, l'environnement et sa protection occupent une place importante ; la Constitution préconise ainsi que la loi garantira la participation de la population aux décisions^{II}. De ce fait, la loi 99 de l'environnement de 1993 institue les procédures pour la participation. Toutes les politiques, de développement, d'aménagement, d'environnement, d'intégration régionale, qui suivent cette Constitution, s'articulent sur la politique de décentralisation et font appel à l'intégration des habitants aux décisions pour les actions à entreprendre sur le territoire.

I " Artículo 288 : La ley orgánica de ordenamiento territorial establecerá la distribución de competencias entre la Nación y las entidades territoriales. Las competencias atribuidas a los distintos niveles territoriales serán ejercidas conforme a los principios de coordinación, concurrencia y subsidiariedad en los términos que establezca la ley ". Constitution de 1991, texte complet disponible sur :

http://www.cervantesvirtual.com/servlet/SirveObras/01361686468917724422802/p0000001.htm#I_1_ [consulté le 29 oct. 2006]

II " Artículo 79 de la Constitución.- Todas las personas tienen derecho a gozar de un ambiente sano. La ley garantizará la participación de la comunidad en las decisiones que puedan afectarla ". (« Toutes les personnes ont le droit de profiter d'un environnement sain. La loi garantira la participation de la communauté dans les décisions qui peuvent la concerner. »)

Toutes les lois qui lui succèdent font référence à la participation, et en 1994 une loi institue les normes sur les « mécanismes de participation citoyenne ».

3.4.3 L'institutionnalisation de la participation

Au cours des années 1990 et 2000, les gouvernements élaborent des politiques participatives, particulièrement dans les domaines de la planification, et peu à peu la participation s'institutionnalise. Nous assistons à la mise en place d'un cadre juridique pour la participation, à l'intérieur du fonctionnement des institutions de l'État. Dans la perspective de la décentralisation, la tendance est de limiter la participation au sein d'une échelle légitime d'

action, généralement celle de la municipalité.' Elle est ainsi inscrite dans les constitutions (Colombie, Brésil) et dans les lois (France, Espagne, Colombie, Mexique, etc.) et devient une politique publique obligatoire dans la plupart des États. Par injonction, en même temps que la décentralisation et/ou la déconcentration, toutes les collectivités territoriales se voient contraintes d'appliquer la participation. Pour la Banque mondiale et d'autres organisations internationales, la participation est une condition de financement pour l'application de divers programmes où les ONG jouent un rôle important. Le local et la participation sont ainsi mis en avant tout spécialement par les bailleurs de fonds qui s'occupent en particulier des pays dits en voie de développement. Les financements privilégient les projets qui affichent une action locale réalisée avec la participation de plusieurs acteurs et qui s'intègrent dans les plans d'aménagement et/ou d'urbanisme. La participation fusionnée au local est devenue, plus qu'un verbe qui implique une action, un adjectif que l'on ajoute partout : planification participative, diagnostic participatif, démocratie participative, développement participatif.

C. Pressacco (2000) constate qu'en Amérique latine, la démocratie participative est devenue la devise qui justifie toutes les réformes institutionnelles. Il constate également qu'il y a une certaine manipulation politique à la fois du concept de participation lui-même et des formes dans lesquelles il se matérialise. Dans le même sens, mais dans un autre contexte géographique, L. Blondiaux et Y. Sintomer (2002) remarquent dans leurs analyses que la participation et la délibération semblent être devenues des impératifs.

Dans les circonstances actuelles, l'utilisation des mots « local », « démocratie » et « participation », donne une certaine légitimité à la présentation et la mise en place des projets. La banalisation de ces termes constitue donc le prix à payer pour leur incorporation et leur normalisation en dehors du contexte académique, ce qui a permis la mise en place de différentes pratiques participatives.

3.5 LES PRATIQUES PARTICIPATIVES

La documentation existante sur les expériences participatives est récente et porte essentiellement sur des pratiques formelles, ce qui laisse de côté des expériences antérieures intéressantes et d'une grande richesse. Parmi ces références, R. Agudelo Sedano (2000) distingue plusieurs de ces pratiques : celles qui s'inscrivent dans les cadres formels, parmi lesquels les forums sociaux, les entreprises familiales ou communautaires et les coopératives ; celles dites informelles, qui ne dépendent pas d'une reconnaissance légale, comme la minga de certains peuples en Amérique latine. La minga consiste en un rassemblement pour discuter et planifier des activités diverses comme la moisson ou l'entretien d'un chemin. Dans le même esprit informel, le convite est un travail collectif, au caractère festif, dans lequel la philosophie est la coopération pour le travail. Enfin, d'autres formes de pratiques participatives intermédiaires ont pour objectif l'exécution de travaux d'infrastructure, la construction de chemins ou de logements.

Nous allons présenter quelques exemples de participation dans le continent latino-américain, nous permettant de prendre conscience de la variété des thématiques et des niveaux territoriaux concernés par les pratiques participatives.

3.5.1 Quelques exemples

Ces exemples mettent en lumière les notions que nous avons abordées jusqu'ici : ils montrent l'intérêt que d'autres auteurs portent à la participation, servent à illustrer la variété existante des pratiques participatives, permettent une mise en perspective et donnent des points de repère afin de dresser une première grille d'analyse qui sera utilisée à la fin pour notre cas d'étude.

L'expérience du Forum de São Paulo' (LÖWY 1994).

En 1990, au Brésil, le Parti des Travailleurs (PT) invite à un rassemblement des partis et mouvements politiques à dominante de gauche ainsi que d'autres organisations d'Amérique latine. Ce forum devient un lieu de débat solidaire et d'action commune, un lieu de discussion et d'échange. Puis il se déroule au Mexique (1991), à Managua (1992), et à La Havane (1993) avec la participation des organisations, des partis et des observateurs internationaux. Dans les réunions, une analyse critique des politiques dites de restructuration est faite et un groupe de travail est formé pour promouvoir des études à ce sujet. Ces groupes ont un rôle important dans la mutation de l'Amérique latine qui cherche une démocratie politique, économique et sociale. Les organisations de ce forum ont décidé de former un contre-pouvoir faisant naître des alternatives à la politique capitaliste.

Une expérience d'innovation institutionnelle en Équateur' (RAMIREZ GALLEGOS 2001)

Guamote est une municipalité constituée à 90 % d'indigènes, et dont 87 % de la population se situe dans les zones rurales. À cause du retrait de l'État lié aux politiques néolibérales, la population s'efforce d'établir la gestion participative de la municipalité. Ceci est possible grâce à la force des mouvements sociaux et politiques, en particulier à l'organisation indigène. En 1992, un indigène est élu maire pour la première fois, conduisant au débat entre les indiens et les métis pour arriver à un consensus. Depuis, ils travaillent ensemble à ce que l'administration de la municipalité change sa fonction de prestataire de services au profit d'un statut d'organisateur de processus de développement. Dans ce but, la minga est redevenue un outil de travail, et deux nouveaux espaces de prise de décisions sont institués. L'un est le parlement indigène et populaire, qui rassemble les présidents des communautés indigènes, des quartiers et des conseils de paroisse, dans lequel la municipalité est un acteur de plus sans pouvoir de décision en dehors des conventions collectives. L'autre est le comité de

support technique présidé par le maire, auquel sont intégrés douze organisations sociales de la municipalité et les techniciens locaux. Ce comité coordonne, met en œuvre, suit et évalue les projets. En 1997, cette municipalité met en place une forme de budget participatif.

Une expérience d'aménagement urbain au Brésil' (SERRE 2001 : 111)

Belém est une ville amazonienne et un pôle d'immigration qui s'est construit avec une pluralité de modes d'organisation. Entre les années 1940 et 1960 émerge un mouvement pour la démocratisation. Dans les années 1940, le Parti Communiste a ainsi proposé la création des comités démocratiques populaires dans le but d'améliorer les conditions d'habitat et de travail. Cette proposition a inspiré les habitants qui se sont réunis en assemblées générales de quartier afin de former ces comités. Ils instaurent le *mutirão*, travail collectif, et interviennent dans différents domaines : la régularisation foncière, l'assainissement, la voirie, l'éducation, la santé, l'animation culturelle et la création d'emplois. Ils n'ont pas échappé à la répression qui s'est abattue sur les mouvements sociaux à l'époque des dictatures et des gouvernements répressifs. Sous l'influence de la théologie de la libération, ce sont alors les communautés ecclésiales de base qui ont pris le relais et sont devenues les espaces de réflexion au niveau des paroisses. Ces communautés pratiquent les formes d'action, d'entraide et d'assistance mutuelle dans les quartiers. Ensuite, quand la répression s'est atténuée, elles ont établi des réseaux et des organisations dépassant l'échelle du seul quartier. Plusieurs organisations ont émergé, telles que des fédérations, des commissions, des sociétés, dans le but de se rendre plus efficaces. Elles forment ainsi des leaders et unifient les mouvements populaires, facilitant des expériences, parmi lesquelles on peut citer la campagne pour l'éducation, qui conduit à créer des écoles communautaires ayant obtenu le soutien de la municipalité grâce à leur mobilisation. Plusieurs de ces structures sont utilisées et instrumentalisées par l'État. En 1997, avec l'élection d'un maire du Parti des Travailleurs est également instauré le budget participatif.

Une expérience de développement solidaire en Colombie COMULDESA (BUCHELI 2002 : 261). Cette expérience s'est réalisée dans la municipalité de Galán, victime de l'exode rural et dans une situation économique difficile. En 1962, l'Église catholique encourage la formation d'une organisation d'épargne et de crédit auprès de divers groupes organisés, dont le syndicat agricole et son magasin de vente d'aliments, les associations d'actions communales, et les groupes ecclésiastiques. Il s'agissait de les faire passer du stade d'utilisateurs et de bénéficiaires à celui d'agents du changement avec leurs ressources propres. Dans ce contexte, un groupe de leaders locaux, en assemblée, opte pour la formation d'une coopérative car ce type d'organisation présente un modèle démocratique et participatif, qui diffère du modèle bureaucratique existant dans d'autres établissements financiers. Dans la coopérative, le contrôle est aux mains de l'ensemble des membres, et la gestion et la direction sont assurées par un noyau constitué par le gérant et d'autres membres non permanents. Tout associé peut faire partie de ce noyau et l'autorité est déléguée. Par la suite, la coopérative a continué avec l'aide des investisseurs de l'église et des laïcs. Parmi les promoteurs, on trouve l'école de gestion de Coopcentral, qui a assuré la formation de façon à ce que chaque associé puisse posséder les outils et les éléments nécessaires pour participer à l'administration. Cette coopérative a toute fois été l'objet d'intérêts politiques et elle a traversé des moments difficiles. Mais les membres se sont organisés, établissant un conseil de vigilance afin de s'assurer que les associés, et en particulier ceux du noyau administratif, soient de plus en plus instruits. Ces mesures, entre autres, vont permettre à la coopérative de surmonter la situation, et de perdurer jusqu'à nos jours. Plus de quarante ans après, en l'an 2000, elle s'étend à d'autres municipalités, compte 12 bureaux et a réussi à soutenir plusieurs projets productifs dans la région.

Une expérience de planification économique en Argentine (GALLICCHIO 2002 : 33).

À l'initiative des habitants du district Coronel Suárez, et avec l'appui des divers courants politiques en place, s'est formée une association civile qui a intégré les organisations les plus représentatives du district, dans le but de conduire des politiques productives et consensuelles entre les différents secteurs : secteur public, entreprises, mondes du travail et de la production, représentée par des coopératives. La direction de cette association est une structure délibérative qui prend des décisions, et elle est en même temps supervisée par un groupe de membres chargés de suivre l'exécution des projets décidés en assemblée. Cette structure permet ainsi de faire la distinction entre deux sortes de décisions : celle relative à la stratégie et celle en rapport avec les opérations. Cette organisation commence de façon informelle avec un premier groupe qui cherche à nouer des liens avec les divers leaders du district, afin de discuter des façons de surmonter les difficultés liées à la situation économique. Différents projets ont pu être mis en place grâce à ces premiers contacts et discussions. Ensuite, avec l'appui des autorités du district et d'autres échelles territoriales, l'association est formalisée sous le nom de COPRUDESU. Cette organisation établit des alliances internes et externes et devient un espace ouvert à la discussion plurielle en vue de parvenir à un développement collectif, d'améliorer la coordination et la diffusion de l'information afin d'obtenir une meilleure gestion des ressources. Dans cette association s'établit une relation de partenariat, au sein de laquelle les institutions de l'État sont représentées au même niveau que les autres organisations.

Une possible grille d'analyse

Ces exemples montrent que les pratiques présentent des différences de plusieurs ordres : l'origine de l'initiative, le niveau de formalisation, le domaine d'action, le degré de représentation et de participation, et la nature de l'implication (action directe ou influence). L'initiative peut également être institutionnelle ou populaire, ou encore s'inscrire dans une situation intermédiaire ou transitoire. Selon le niveau de formalisation, l'initiative peut être indépendante

de tout cadre légal (voire illégal), ou, au contraire, s'inscrire dans un cadre légal strict en lien avec l'action institutionnelle. Il est intéressant de noter que la plupart des expériences sont au départ informelles, comme dans le cas de Belém. On remarque néanmoins que pour renforcer leur pouvoir d'action, ces initiatives ont besoin de s'inscrire dans des cadres légaux préexistants ou créés pour la circonstance. Par exemple, les Forums —une pratique participative qui se développe à l'échelle continentale— sont aujourd'hui formalisés, organisés et médiatisés avec l'appui des gouvernements.

Ces expériences présentent des domaines d'action variés : certaines se situent dans le domaine de la gestion de la ville, comme à Coronel Suárez, Guamote et Belém ; d'autres, dans le domaine de la gestion de l'entreprise, telle Galán ; enfin, certaines abordent divers domaines sur tout le continent sud-américain, tel le Forum.

Ces expériences peuvent également être classées selon leur degré de représentation (en termes d'élus) ou de participation. Dans le cas de Coronel Suárez, la mairie délègue certains pouvoirs à une instance qui regroupe les représentants d'organisations émanant de la population. Observons que cette instance fonctionne par représentation, mais que les représentants tirent leur légitimité, non de l'élection, mais du fait que la population se reconnaît dans les organisations qu'ils dirigent.

Dans le cas de Guamote, l'implication directe de la population dans les décisions et le développement, à l'initiative de la municipalité, est évidente. À Galán, la participation est le mode exclusif de

management avec un pouvoir rotatif qui met en œuvre les décisions collectives. À Belém coexistent diverses formes, mais celle qui prédomine est la participation. Le Forum à l'échelle continentale, bien qu'entrepris par des partis, peut éventuellement être considéré comme participatif, car ces démarches sont portées au sein des partis par la base et non par les membres élus (de tel ou tel pays).

Enfin, ces pratiques visent la réalisation d'une action (concrète) sur le terrain ou bien sont un moyen pour promouvoir une influence politique ; de ce fait elles oscillent entre ces 2 pôles : action et influence politique. Ce sont les pratiques de Belém et de la coopérative de Galán qui présentent le plus haut degré d'action directe, suivies de celle de Guamate et Coronel Suárez, et c'est le For'um qui illustre le plus l'importance de l'influence.

Dans cette classification effectuée selon l'origine de l'initiative, le niveau de formalisation, le domaine d'action, le degré de représentation et de participation, et la nature de l'implication, toutes les nuances sont possibles, et les cas extrêmes et figés sont rares.

Nous allons maintenant aborder l'exposé de deux expériences : la première concerne de façon directe les recherches qui s'intéressent à la participation, et la deuxième porte sur la réalité politique de l'ensemble du pays de notre terrain d'étude.

3.5.2 Porto Alegre : légitimation et positionnement mondial

Porto Alegre est une ville brésilienne très peuplée et dont une grande partie de la population connaît les problèmes typiques des quartiers marginaux. Avec son expérience de budget participatif, qui date de 1989, elle est devenue le symbole international de la démocratie participative. Cette expérience a été désignée en 1996 par le Programme Habitat de l'ONU comme la meilleure pratique dans les catégories « bonne gestion urbaine, participation citoyenne et richesse culturelle, réduction de l'exclusion sociale, égalité et équité de genre » (HABITAT 2005).

L. Avritzer (2005) donne une explication historique de l'émergence de cette expérience. À partir du milieu des années 1950, existe une dynamique associative avec une forte présence d'organisations de gauche et qui acquiert dans les années 1960 une tradition organisée de revendication. Par la suite, en 1986, le regroupement des associations revendique pour la première fois le droit de participer à la gestion du budget. Deux circonstances majeures se

conjuguent en 1988 : d'une part, une nouvelle structure juridique de participation dans la Constitution, et d'autre part, l'élection du maire Olívio Dutra du Parti des Travailleurs, qui a su profiter de cette législation. Ainsi, la conception et l'introduction du budget participatif résultent de la combinaison de projets de participation élaborés par divers initiateurs.

Selon O. Fals Borda (1994b : 206), le Parti des Travailleurs « est le résultat d'un vaste processus d'organisation impliquant des secteurs ouvriers, des dirigeants de quartiers, des religieux et des intellectuels (dont Paulo Freire) qui ont élaboré un programme commun d'action politique, économique, sociale et culturelle (...) qui englobe toute la société brésilienne ». Le budget participatif est donc « une pratique locale de délibération et de décision publique sur les questions budgétaires » (AVRITZER 2005 : 232) qui évolue et se maintient. En 1994, plus de 11 000 personnes y participent ; en 1995, plus de 14 000 personnes vont aux réunions. Une grande quantité d'organisations populaires -

laïques ainsi que plus de mille associations, entités et institutions y sont présentes et y participent, ce

qui permet de dire que plus de 100 000 personnes sont liées directement ou indirectement à l'élaboration du budget de la ville (HABITAT 2005).

Cette pratique est récupérée par diverses institutions internationales pour être appliquée par injonction dans d'autres contextes géographiques. Le succès des pratiques participatives de Porto Alegre (succès médiatique, bien entendu, mais surtout réussite effective) n'est pas simplement dû à la validité des concepts mis en œuvre. C'est aussi l'aboutissement d'une longue lutte et d'une longue maturation au sein des populations et organisations qui en sont aujourd'hui gestionnaires et bénéficiaires. De ce fait, il est paradoxal de prétendre exporter le modèle de Porto Alegre et le mettre en œuvre tel quel ailleurs, en aspirant à obtenir rapidement la même réussite, car les contextes politiques, sociaux et historiques sont différents. Jusque-là, nous avons observé des pratiques qui s'inscrivent spécifiquement à des niveaux territoriaux autres que le territoire national. Il s'avère intéressant d'observer l'élaboration de

la Constitution colombienne, qui intègre la participation dans plusieurs domaines et, en particulier, dans la planification et l'aménagement du territoire, ce qui fait partie du cadre juridique dans lequel s'insère notre étude de cas.

3.5.3 Constituante et Constitution participative en Colombie

Durant la campagne électorale présidentielle de 1990, dans une atmosphère de répression à l'égard des leaders des mouvements sociaux, des étudiants se mobilisent et proposent un plébiscite pour une assemblée nationale constituante élue au suffrage universel. Cette façon de faire est contraire à la Constitution en place. La proposition des étudiants est de réaliser un vote parallèle aux élections présidentielles pour ce qu'ils ont appelé la « séptima papeleta », dont le texte revendique ouvertement la démocratie participative :

« Pour renforcer la démocratie participative, [je] vote pour la convocation d'une assemblée constituante, avec représentation des forces sociales, politiques, régionales de la Nation, intégrée démocratiquement et populairement pour réformer la Constitution de la Colombie. »¹

Grâce à l'appui du gouvernement sortant (Barco 1986-1990) et des mouvements sociaux, un comptage informel des votes pour la séptima papeleta a pu se faire. 95 % des électeurs votent pour cette initiative^{II}, c'est-à-dire plus de deux millions de personnes. Ce chiffre donne une légitimité à l'action entreprise, et les organisations sociales diffusent largement ces résultats. De ce fait, le gouvernement entrant de César Gaviria (1990-1994) a dû accepter l'élection d'une assemblée constituante souveraine au suffrage universel. Dans cette assemblée, il devait y avoir des représentants d'étudiants, d'intellectuels, d'indigènes, de guérilleros réinsérés, de libéraux, de conservateurs et de différents groupes religieux. Cette assemblée rédige la

Constitution de 1991 dont les axes principaux sont issus des revendications des mouvements sociaux : la participation citoyenne, le respect des droits et la consolidation démocratique ainsi qu'un nouveau regard sur le territoire'

(FALS BORDA 1991, VELASQUEZ 1991, CUBIDES, MESA PARDO 1993).

« La charte politique de 1991 et les lois immédiatement antérieures et postérieures sur le thème [de la participation] apparaissent comme un repère historique qui divise notre histoire politique avant et après la participation^{III}. » (MUNERA RUIZ 1999 : 16) Dès lors, la Colombie se proclame dans son premier article :

Un « État social de droit, une démocratie, participative et pluraliste (...), décentralisée et pluri-ethnique^{IV}. »

À partir de ce texte, l'espace politique s'ouvre à la population en général et de façon explicite aux ' ' indiens et aux communautés noires jusque-là ignorés en tant que tels, et les relations entre le

I " Por fortalecer la democracia participativa, voto por la convocatoria de una Asamblea Constitucional, con representación de las fuerzas sociales, políticas y regionales de la Nación, integrada democrática y popularmente para reformar la Constitución de Colombia "

II http://eltiempo.terra.com.co/proyectos/IND/pol/consulta_popular/consultapopular/ARTICULO-WEB_NOTA_INTERIOR-1045748.html

III " La carta política de 1991 y las leyes inmediatamente anteriores o posteriores sobre el tema [de la participación] aparecen como un hito histórico que divide nuestra historia política en antes y después de la participación. "

IV " Artículo 1.- Colombia es un Estado social de derecho, organizado en forma de República unitaria, descentralizada, con autonomía de sus entidades territoriales, democrática, participativa y pluralista, fundada en el respeto de la dignidad humana, en el trabajo y la solidaridad de las personas que la integran y en la prevalencia del interés general."

gouvernant et les gouvernés changent. Tandis que pour la Constitution de 1886, c'est le parlement' qui représente la nation entière, pour celle de 1991, c'est la souveraineté populaire qui prime. De ce fait, la constitution de 1991 accorde l'élection au suffrage universel de tous les représentants des ' entités territoriales. Tous les candidats qui veulent être élus doivent donc déposer légalement un programme de gouvernement, et s'engager à ' l'accomplir.' Ainsi s'instaure le ' voto programático (vote par programme d'accomplissement obligatoire) comme ' mécanisme de contrôle du gouvernement par les citoyens (REPÚBLICA DE COLOMBIA 2000). C'est sur l'accomplissement ' ou non du programme inscrit que la population peut demander jusqu'à

la destitution d'un élu. Par conséquent, un chemin s'ouvre pour que les habitants exercent un contrôle sur l'élu, qui doit rendre compte de ses actions. Dès lors, ce n'est plus lui qui décide seul, éloigné de son électorat et de l'opposition.

À cet effet, l'article 103 de la Constitution reconnaît plusieurs formes de participation à travers lesquelles le peuple exerce la souveraineté : le vote, le plébiscite, le référendum, la consultation populaire, le *cabildo abierto*, l'initiative législative, et la révocation du mandat¹. La participation, en donnant la parole aux citoyens et en ouvrant des espaces de dialogue, s'engage dans un espoir de pacification et d'abandon des pratiques clientélistes. Elle est une réponse à la crise de représentativité qui a une répercussion sur les élections. Quant à la façon de faire, au moins deux courants peuvent être identifiés : l'un soutient que la participation peut se faire à travers les partis rénovés et ré-institutionnalisés, qui privilégient le gouvernement et les administrations ; et pour l'autre, privilégié par la plupart des constituants, la participation doit se faire à travers les mouvements sociaux. La Constitution a également l'intention de fortifier l'État à travers des institutions plus présentes et des élus plus proches. Ainsi, la décentralisation prend le devant sur la scène politique, car elle est censée donner plus d'autonomie politique, fiscale et administrative aux municipalités.

La Constitution est-elle une utopie ?

Cette Constitution est l'objet de nombreuses critiques. L'une d'entre elles, entendue lors d'un séminaire en France, consiste à la présenter comme étant en opposition absolue avec la réalité colombienne : il s'agirait tout simplement d'une utopie. Ce qui est vrai jusqu'à un certain point, mais

¹ "Artículo 103.- Son mecanismos de participación del pueblo en ejercicio de su soberanía: el voto, el plebiscito, el referendo, la consulta popular, el *cabildo abierto*, la iniciativa legislativa y la revocatoria del mandato."

la question à se poser est la suivante : les lois ou les constitutions doivent-elles être faites pour une réalité actuelle ou ponctuelle, s'inscrivant dans une sorte de continuité ? Ou, au contraire, doivent-elles se projeter, s'orienter vers un futur souhaité ?

À ce sujet, la Constitution et les lois sont un discours écrit qui peut exprimer bon nombre de représentations des auteurs du document. Si nous prenons en compte la diversité des acteurs présents lors de la rédaction du texte constitutionnel, la Constitution de 1991 est un discours porteur des représentations des divers acteurs de la Colombie. Selon P. Bourdieu (1982), pour changer le monde social, il faut en changer la représentation en opposant une utopie, un projet, un programme, à la vision ordinaire. Ainsi, la Constitution de 1991 et les lois qui ont suivi peuvent être considérées

comme une utopie :

« La pré-vision politique vise à faire advenir ce qu'elle énonce et à créer ainsi la représentation et la volonté collective qui peuvent contribuer à le produire. »
(BOURDIEU 1982 : 150).

Ce qui semble important à souligner à propos de cette constitution colombienne est l'ampleur et la complexité du processus lui-même. La Constituante naît en effet des mouvements de la société, qui ont eu un écho dans la volonté politique du moment. Cette Constituante illustre la force des pouvoirs autres que le pouvoir central et des autres groupes politiques existants, elle est donc le reflet de la réalité plurielle du pays, niée auparavant. C'est la première fois dans l'histoire colombienne qu'une constitution est rédigée et discutée par les divers acteurs, et que le président lui-même a dû négocier et céder. Il y a eu un espace de débat (durant un an) où la loi a été construite par divers acteurs, et pas seulement par les deux partis politiques traditionnels, puis suivie par la population en général. Malgré des contraintes de temps, de nombre (70 constituants), des idées et des façons de faire différentes, ils sont parvenus à prendre un certain nombre de décisions ensemble.

Ce processus ne rappelle-t-il pas la notion rattachée à la théorie démocratique d'espace public politique ? Notion centrée sur le débat rationnel qui permet de faire émerger la volonté générale

et donc de parvenir à prendre une décision (MANIN 1985, BLONDIAUX, SINTOMER 2002). Néanmoins, cette Constitution est aujourd'hui amendée par divers intérêts d'ordre privé et son caractère pluraliste est de plus en plus restreint.

CONCLUSION

En Amérique latine, la mise en place des politiques participatives en général, et particulièrement dans l'aménagement du territoire, répond à un contexte historique, social et politique particulier. L'une des caractéristiques les plus importantes est l'interaction de divers acteurs, favorisée par leur mobilité, voulue ou forcée, ce qui permet la circulation et le partage des idéaux, théories et expériences.

Dans l'affermissement des systèmes démocratiques et de la décentralisation, s'élaborent des cadres juridiques pour la participation au sein des administrations territoriales. La participation se confond alors avec la décentralisation ou avec le renforcement des pouvoirs locaux ou le désengagement de l'État. Dans ce contexte émergent les politiques qui favorisent la participation dans l'aménagement du territoire. Or, rien n'a empêché le développement des pratiques et des théories qui portent la participation en dehors des cadres démocratiques. D'ailleurs, des pratiques participatives dans l'aménagement territorial peuvent être constatées. Rien ne peut empêcher le développement des pratiques participatives dans des contextes politiques difficiles ou en dehors des cadres politiques, car les cadres politiques soit ne les prennent pas en compte, soit sont absents. Au contraire, Velasquez (1992) observe que la législation concernant les formes de participation —une législation chargée de formalités et de rigidités— peut décourager l'usage de ces pratiques, et restreindre leur utilisation à quelques-uns. En outre, la mise en place d'un cadre légal ne garantit pas une pratique participative et peut au contraire détourner ou confondre le sens de ce que peut être la participation et exclure des acteurs.

En Amérique latine émergent des théories qui soutiennent et défendent la participation, la reconnaissance des initiatives et des habitants eux-mêmes dans divers domaines tels que l'aménagement' du territoire. Ces théories évoluent en même temps que des mouvements sociaux défendent et portent des discours et des pratiques participatives sur le terrain. Celles-ci peuvent se concevoir non pas comme une réaction à un cadre juridique en place mais comme la réponse à des convictions et des interactions d'acteurs. La forme et la structure qu'elles prennent sont données par les ' ' acteurs qui les portent et par le contexte.

La théorie, le discours, les pratiques de la participation, la planification et l'aménagement des ' espaces évoluent parallèlement, contribuant chacun à l'émergence et à l'institutionnalisation de ce ' ' que l'on peut appeler un aménagement participatif. Celui-ci est porté par un grand nombre et une ' grande variété d'acteurs ' ; c'est ce que nous allons constater lors de l'analyse de l'expérience du ' ' '

Parc Entre Nubes qui occupera la deuxième et troisième parties de cette étude.

CONCLUSION DE LA PARTIE I

Cette première partie a permis de constater que le débat théorique et la pratique de la participation et de l'aménagement du territoire gardent leur pertinence. À partir des diverses observations, il est évident que participation et aménagement deviennent un seul objet d'étude qui conduit nombre de réflexions et de débats.

L'interaction entre disciplines et milieux (professionnel, intellectuel, profane) permet un échange qui enrichit la discussion mais entraîne en même temps un grand flou sur le sens que l'on donne à l'objet lui-même et aux notions qui y sont liées. Ces notions deviennent par là-même des exigences sur la scène internationale. La variété et l'incertitude théorique qui en découlent constituent à la fois un potentiel, une difficulté et un défi pour la recherche, et particulièrement dans cette étude. Par ailleurs, participation et aménagement peuvent s'inscrire dans le champ des actions sociales, avec une grande dimension relationnelle entre l'individu, le collectif et l'espace. Dans cette dimension relationnelle, les représentations sociales et territoriales que portent l'individu et le collectif, par rapport à l'un, à l'autre et au milieu, s'avèrent importantes, ainsi que le sentiment d'appartenance tant au territoire (territorialité) qu'à un groupe. L'importance de ces représentations est évidente dans la construction des territoires des États-nations, et elles sont directement liées et mises en œuvre dans la construction de la notion de citoyen et de citoyenneté. Le regard chronologico-historique a permis d'identifier des représentations qui ont un grand poids dans la construction et

aménagement du territoire de l'Amérique latine. Parmi celles-ci, nous pouvons identifier l'importance et l'incidence des idées citadines au détriment des réalités rurales, l'importance donnée à la

L'Aménagement Participatif, de l'Injonction à la Co-construction

possession de la terre et sa distribution inégale, et l'incertitude quant aux titres de propriété et les conflits que ceux-ci déclenchent.

Nous avons pu constater la prééminence, tant dans la pratique que dans la théorie, de la notion juridique du territoire, ce qui a fortement orienté les réflexions vers les institutions administratives de l'État et vers le système politique démocratique —celui qui nous concerne le plus directement. Dans ce système démocratique, où l'État se dote d'outils et se sert de diverses stratégies pour administrer population et territoire, les lois —qui font partie de ces outils—utilisent à plusieurs reprises la construction et la manipulation des symboles. La participation et l'aménagement liés au politique sont donc en lien avec ces outils et stratégies légales et symboliques.

Dans cette logique, pour ce qui est de l'aménagement du territoire, il existe, de la part de l'administration de l'État, une forte tendance à imposer des langages légitimes consacrés à une certaine catégorie d'acteurs. Ceux qui maîtrisent et portent ces langages appartiennent à des groupes spécifiques nommés ou distingués en tant que savants, techniciens ou experts ou encore professionnels en la matière. Ces acteurs liés aux administrations de l'État tiennent généralement à distance des affaires du territoire tous les autres acteurs.

En Amérique latine, c'est sans doute la planification qui devient un de ces langages légitimes, représenté spatialement par les bureaux de planification qui accueillent les experts planificateurs aux divers niveaux territoriaux. Néanmoins, plusieurs facteurs d'ordre économique, politique, théorique et social convergent pour offrir une nouvelle vision de l'aménagement du territoire et pour favoriser la prise en compte d'acteurs autres que les techniciens.

La planification spatiale et l'aménagement du territoire, influencés par les mêmes courants théoriques, ont facilité la mise en place, sans grandes contraintes, des politiques d'aménagement du territoire liées à la planification dans le continent. La notion juridique de territoire elle-même est partagée ; de ce fait, l'aménagement du territoire et la planification spatiale se présentent comme des activités techniques étant essentiellement du ressort de l'État. En Amérique latine le poids de la théorie et de l'exercice de la planification est incontestable dans l'institutionnalisation récente de l'aménagement du territoire et de la participation.

Malgré les efforts fournis par l'État et par les porteurs du langage légitime pour maintenir l'hégémonie dans l'aménagement du territoire, l'interaction d'autres acteurs devient évidente. Parmi le nombre d'acteurs qui interviennent dans cette organisation du territoire en Amérique latine, la figure particulière du colon paysan, omniprésente, est explicite et compréhensible. Le cas colombien a permis ainsi d'observer ces diverses interactions et l'existence d'au moins deux processus parallèles de construction territoriale : l'un dirigé par les administrations et leurs lois, et l'autre conduit par les pratiques dans lesquelles la figure du colon joue un rôle important.

Dans cette continuelle interaction, nous avons vu que le continent sud-américain suit un rapide processus d'urbanisation selon lequel la plupart des activités et des populations sont concentrées dans un seul centre urbain. Ce processus rapide d'urbanisation concentrée n'a pas été anticipé, si bien que les administrations n'ont pas su réagir en conséquence, ce qui a contribué à l'apparition et à l'étalement des périphéries autour des grandes villes, habitées par des migrants en majorité paysans vivant dans des conditions très difficiles. C'est dans ce contexte que le territoire à proximité du Parc Entre Nubes commence à se construire dans la capitale.

La participation dans la construction des territoires se fait dans l'interaction continuelle des expériences individuelles et collectives. Dans cette élaboration, il est évident que la mobilité et l'engagement parallèle des individus dans des mouvements sociaux, intellectuels et politiques

mobilisent diverses ressources permettant des passerelles entre eux et la légitimation des diverses pratiques.

Ces pratiques sont à l'initiative d'autres acteurs que ceux reconnus comme légitimes par l'État.

Ces interactions d'acteurs, au milieu des diverses crises, remettent en question les façons de faire et font émerger ou ré-émerger d'autres paradigmes dont ceux du local et de la démocratie. Des changements s'opèrent dans le cadre politique, notamment la consolidation des systèmes démocratiques, la décentralisation, et l'intérêt croissant affiché pour les ressources, l'environnement et leur gestion. Nous observons que ces changements contribuent, d'une part, à la prise en compte du territoire incluant des processus sociaux, et, d'autre part, à la mise en place d'un cadre juridique qui favorise la participation des divers acteurs notamment dans les domaines de la planification spatiale. À l'intérieur des politiques publiques, c'est dans le domaine de l'environnement et de l'aménagement urbain que l'on observe une plus large ouverture sur de nouveaux dispositifs impliquant des citoyens (cf. loi du 6 février 1992 et loi SRU 2001 en France, ou loi 388 de 1997 et loi 152 de 1994 en Colombie). Dans ces domaines, la requalification de l'espace public physique est devenu un enjeu pour l'action publique dans la ville (TOMAS 2002, ZEPF 2004).

Les institutions et les intellectuels présentent à plusieurs reprises la décentralisation et la démocratisation comme des processus conditionnés l'un à l'autre, et reposant, entre autres, sur l'importance accordée au local. Le local est devenu l'échelle d'action la plus légitime, alors qu'il ne fait pas référence à une échelle géographique particulière. L'échelle dite locale dans un contexte donné sera l'échelle de superficie minimale contenant l'action revendiquée par le groupe d'acteurs, pour un projet donné. Le local est donc défini par opposition aux échelles qui le contiennent. En définitive, l'échelle dite locale pour un projet qui porte une action participative, sera comprise au moins de

deux façons :

- l'échelle la plus légitime pour ce qui est du périmètre d'action. Ce qui est pratiquement vide,

- de sens, si l'échelle locale est justement définie par la taille de l'action ;
- l'échelle la plus légitime pour décider et concevoir l'action. Cela revient à dire que les décisions concernant l'action doivent être prises à la même échelle que l'action elle-même.

D'une certaine façon, ces deux visions du local ont tendance à limiter les pratiques et la participation à une seule échelle, oubliant l'articulation des échelles territoriales et des acteurs. Car il faut tenir compte du fait que les actions ont comme support des territoires qui comprennent les diverses échelles allant du monde à l'individu, et que ces territoires ainsi que les actions sont le fruit des représentations des acteurs qui interagissent à divers temps et échelles territoriales. Nous en déduisons que le local n'existe pas en soi, il est en effet le résultat des représentations existantes et se construit dans l'interaction des acteurs et des intérêts qu'ils portent à un moment donné.

Dans l'élaboration des politiques participatives sous le paradigme du local, la tendance est à cantonner la participation à l'intérieur du fonctionnement des institutions de l'État et à la limiter au sein de l'administration des collectivités territoriales. Selon cette tendance, le sens de la participation se voit brouillé par les divers changements administratifs. Ainsi la participation consiste parfois en l'élargissement des élections au suffrage universel des représentants territoriaux, ou encore en la coordination d'activités entre les diverses institutions d'une administration locale, autrement dit, d'une entité territoriale. Elle consiste également dans certains cas à coordonner les institutions des différents niveaux territoriaux entre elles, pour la prise de décisions d'un projet. Selon cette approche, le pouvoir de décision est donc davantage partagé en interne au sein de l'administration et à diverses échelles territoriales, mais pas forcément avec des acteurs extérieurs.

Par ailleurs, le financement des projets par les agences internationales du développement adopte cette tendance. Ces financements exigent que la participation soit présente dans les programmes sectoriels au service des plus pauvres, privilégiant les grandes villes. La finalité

de ces financements, de la conduite et du contrôle des projets dans l'aménagement territorial est de privilégier les pratiques dites locales, celles qui incorporent différents acteurs, celles qui mettent en relation des institutions de l'État, du secteur privé et des organisations sociales. Dans ce cadre de financement, on assiste à une manipulation politique et symbolique des mots qui deviennent des impératifs. Ceci révèle un sens limité de la participation, et éloigné des attentes des divers acteurs sociaux.

Malgré cette manipulation, il existe en Amérique latine des pratiques participatives qui se révèlent riches, variées, à diverses échelles, et non systématiquement soumises à une logique électorale ni totalement dépendantes des institutions. D'ailleurs, un grand nombre de pratiques participatives s'inscrivent en dehors des cadres juridiques formels, comportant d'autres dynamiques et jouant un rôle important dans divers domaines dont l'aménagement du territoire. Tous ces éléments ont une influence essentielle sur les formes que prennent l'aménagement et la participation dans la pratique, et conduisent à se demander : qui est celui qui participe ? Comment se présente-t-il lui-même et comment est-il identifié par les autres ? Comment se représente-t-il l'espace ?

Pour ce qui est de la construction et de l'organisation des territoires, compte tenu des premiers éléments de la réflexion, nous parlerons davantage d'une participation des acteurs sociaux où l'engagement du sujet est important, que d'une participation citoyenne.

Enfin, dans le contexte actuel, pour étudier de façon connexe participation et aménagement du territoire en observant l'interaction des acteurs et des territoires, c'est la pratique révélée par les projets qui va permettre d'observer la matérialisation, les conditions et caractéristiques d'un possible aménagement participatif. L'étude de cas s'avère donc la plus pertinente pour identifier les caractéristiques possibles de cet aménagement participatif. La deuxième partie sera en effet consacrée à l'étude de cas du Parc Entre Nubes.

PARTIE II

LE PROCESSUS DE CONSTRUCTION TERRITORIALE ET D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC À BOGOTÁ :

LE PARC ENTRE NUBES

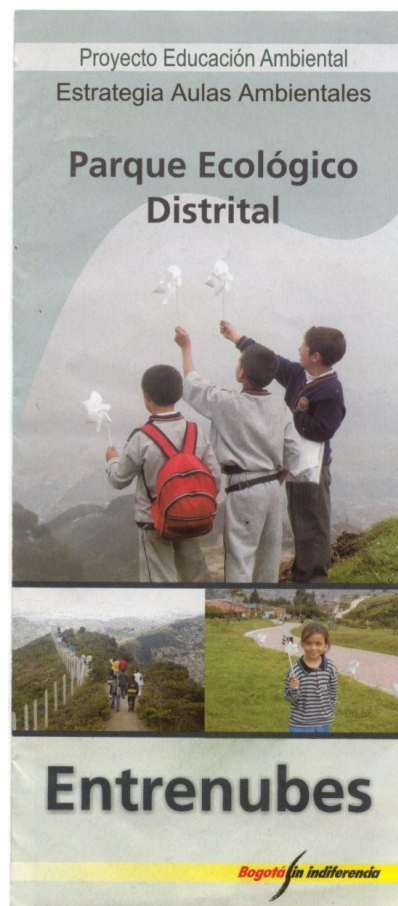


Illustration 3: dépliant de présentation du Parc (mairie de Bogotá)

« Ce parc est une enclave naturelle immergée dans le complexe urbanistique ; il offre un panorama rafraîchissant par une multitude de formes et de couleurs, et on peut y trouver des forêts avec des plantes natives et sylvestres, diverses espèces d'animaux et des trésors inestimables constitués de sources et de torrents, qui forment un écosystème d'une importance stratégique. En effet, il conserve une offre environnementale notable, non

seulement pour Santa Fe de Bogotá, mais aussi pour la Colombie, le continent et la planète, dans le cadre de la globalisation et d'une vision systémique de la problématique environnementale » (DAMA, SUNA HINSCA 2005)

INTRODUCTION DE LA PARTIE II

Nous avons constaté dans la première partie que la participation dans l'aménagement du territoire est un processus qui résulte de l'interaction d'acteurs dans un contexte et un moment historique. Après ces constats, ce sont le terrain et les acteurs qui deviennent, dans cette deuxième partie, l'objet privilégié de la recherche afin d'apporter des réponses aux questions posées dans la première partie.

Pour cela, des choix ont dû être faits, de façon à donner un cadre logique à la recherche sans la limiter dans ses résultats. Nous sommes d'emblée confrontés à un premier défi, au moment d'aborder l'aménagement, puisqu'il comprend un grand éventail d'aspects qui concernent les territoires (le logement, les transports, les services...) : pour appréhender la possibilité de mettre en place un aménagement participatif, faut-il aborder tous ces aspects ou est-il suffisant de ne retenir que quelques uns ?

Pour éviter une dispersion infructueuse des efforts, il nous a semblé pertinent de ne retenir qu'un ou deux aspects de l'aménagement. Mais il faut alors choisir celui ou ceux qui vont permettre de mieux aborder l'axe essentiel de la participation dans l'étude. Il s'est avéré, sur le terrain, que l'espace public est devenu un enjeu fondamental pour l'action publique et stimule largement l'intérêt des divers acteurs dans différents contextes. En tant qu'espace ouvert et vécu, il concerne un grand nombre d'habitants de toutes catégories

socioprofessionnelles, étant donné que son essence' publique fait intervenir une très grande diversité d'acteurs. En outre, l'espace public ne peut pas' être abordé sans s'intéresser aux autres aspects de l'aménagement (le logement, le transport, le ' '

L'Aménagement Participatif, de l'Injonction à la Co-construction

commerce...). Ces constats ont conduit à retenir cet aspect comme critère dans le choix du cas d'étude, ce qui explique que nous allons nous concentrer sur un projet d'aménagement d'espace public. Il facilite d'une part, l'observation de la participation et il permet de prendre en compte un grand nombre d'acteurs et leurs interactions, et, d'autre part, il permet d'aborder pleinement l'aménagement et l'interaction des aspects qu'il concerne.

Quand nous avons initié le travail sur le terrain, Bogotá était connue au niveau national pour ses expériences participatives, ses opérations d'aménagement et en particulier la requalification de l'espace public, la mise en valeur et la préservation de l'environnement.

Pour essayer de répondre aux questionnements et aux hypothèses qui commencent à se dessiner suite à une première réflexion à partir du cadre théorique existant, quatre autres paramètres ont été

retenus pour choisir un projet parmi ceux qui ont été émis dans cette ville :

- un projet d'aménagement d'espace public qui comporte des processus participatifs ; il s'agissait d'observer clairement l'interrelation entre les deux objets d'étude ;
- l'impact du projet sur plusieurs échelles territoriales, afin d'observer l'articulation ou non d'échelles territoriales et l'interaction des acteurs dans le processus ;
- l'existence officielle du projet dans le « Plan d'aménagement du Territoire de Bogotá » (POT), afin d'observer et d'interroger les acteurs légitimés de l'aménagement.
- une zone correspondant à un certain degré d'homogénéité résidentielle¹.

Parmi les projets existants, et en accord avec ces paramètres, le projet du Parc Écologique Métropolitain Entre Nubes a été retenu. Ce Parc est localisé en périphérie, à la limite entre la zone urbaine et rurale de Bogotá District Capital. Il s'agit d'un vaste espace de 629 hectares au sud de la zone urbaine du District, qui s'étend sur trois localités parmi les plus

défavorisées' : Rafael Uribe Uribe, San Cristobal et Usme ; la plupart des terrains du Parc se trouvent dans cette dernière, où la caractéristique essentielle est d'être une zone de passage continu entre le monde rural et urbain.' C est un projet' à l'initiative des habitants de ces localités' qui implique plusieurs échelles territoriales et est reconnu dans le Plan d'aménagement du Territoire de Bogotá (POT).

À proximité et à l'intérieur de ce Parc se trouvent plus de 100 quartiers (entités administratives) qui'

I Ce paramètre répond plus aux intérêts du projet de recherche « Habiter quelle ville ? Situations d'homogénéisation résidentielle et (re)définition de l'urbain et de l'urbanité dans les Amériques » dirigé par Guenola Capron. C est d'ailleurs ce programme de recherche qui a permis le financement' du travail sur le terrain de cette étude.

présentent des caractéristiques intéressantes à observer en termes d'homogénéisation, du moins' sur le plan socio-économique. En effet, les habitants de ce quartier ont de faibles ressources financières, sont en majorité d'origine rurale et se logent souvent dans des lotissements dits illégaux ou informels ou encore « pirates ».

Ce premier constat concernant le terrain conduit à se poser les questions suivantes : comment le territoire qu'on voit aujourd'hui a été construit, et quelles circonstances et représentations sociales' et territoriales ont convergé pour que celui-ci ait les caractéristiques actuelles ? Quels sont les acteurs qui ont pris part à cette construction territoriale ? Comment et de quels acteurs est partie l'initiative du projet du Parc' ?

Pour répondre à ces questions, nous procéderons à la reconstruction historique du processus d'aménagement du territoire de la ville et de la façon dont les zones autour du Parc sont construites.' Ce sont les témoignages et les fragments des histoires de vie des personnes interviewées qui constituent la source principale de données ; ils ont été croisés et validés avec des documents administratifs et les textes de lois. Les apports des historiens ont nourri cette partie qui essaie de suivre l'ordre chronologique de l'histoire du Parc en lien avec l'histoire nationale et internationale.' ' ' L'analyse est concentrée sur le lieu d'habitation, de résidence comme espace prééminent dans' ' l'investissement et les rapports affectifs, même s'il faut avoir à l'esprit que ces populations habitent' ' la ville au-delà de leur espace de résidence

(CAPRON 2006). Nous nous intéresserons par conséquent à la manière dont les habitants ont construit leurs quartiers dans la dimension tant physique que sociale. Pour répondre à ces questions, l'observation qualitative externe (GUTIERREZ, DELGADO 1998) se révèle être la méthodologie la plus appropriée en se positionnant comme d'observateur participant¹. Les deux formes d'observation, directe et indirecte (QUIVY, CAMPENHOUDT 1995), ont été pratiquées pendant tout le travail de terrain, même s'il est parfois difficile de distinguer le moment de passage de l'une à l'autre. L'observation directe a été la démarche suivie lors des parcours à l'intérieur du Parc et dans les quartiers à proximité, à l'aide d'un guide d'observation^{II}. L'observation indirecte a été privilégiée lors des réunions et des rencontres, en

I Pour approfondir sur la méthodologie de recherche utilisée voir (LOPEZ 2003)

II Ce guide a été inspiré des points à suivre pour élaborer les diagnostics physiques. Vu les conditions d'insécurité, aucun parcours n'a été fait sans accompagnement. Ces parcours ont été guidés et accompagnés par des habitants de la zone ou par des personnes qui travaillent depuis longtemps au sein de ce projet.

Partie II Le processus de construction territoriale et d'aménagement d'un parc à Bogotá : le Parc Entre Nubes

utilisant l'entretien non directif avec un guide général d'entretien et des questions ouvertes¹. L'échantillon pour réaliser les entretiens n'a pas été établi à partir du recensement officiel existant à cause de son imprécision. En effet, les conditions des quartiers limitrophes du Parc faussent les données officielles, ce qui a conduit à élaborer l'échantillon à partir des groupes d'acteurs représentatifs définis par les acteurs eux-mêmes et participant à l'aménagement du Parc.

Cette partie mobilise largement l'information fournie par l'analyse du contenu des entretiens, des documents (littérature grise), des lois, et de leur croisement. Cette information permet d'approfondir les thèmes de l'urbanisation, des représentations sociales et spatiales, des organisations et mouvements sociaux, de la marginalité et de la légalité.

Les résultats de la reconstruction historique du processus d'aménagement du territoire dans lequel se situe le Parc, ainsi que la proposition correspondant à la protection et récupération d'un espace pour le dit Parc, sont présentés en trois chapitres, qui se décomposent en deux temps.

Le premier présente le territoire du Parc et son insertion dans les échelles territoriales politico-administratives et géographiques reconnues au moment de l'étude par l'administration et les chercheurs. Le second porte sur les conditions et interrelations socio-politiques à l'intérieur desquelles le projet du Parc 'Entre Nubes' a surgi.

Le chapitre 4 est axé sur certaines caractéristiques actuelles tant du territoire que des organisations, même si leur origine nous fait revenir dans le temps et l'histoire. L'analyse porte essentiellement sur la situation des périphéries de la capitale. Ce chapitre présente d'abord la situation géographique et administrative actuelle du Parc dans les contextes territoriaux national, régional et du District. Nous observerons le processus d'urbanisation de Bogotá et les principes directeurs concernant son aménagement, afin de nous familiariser avec le langage administratif et le contexte. Ensuite, nous aborderons la dite « stratification » qui révèle en fait, comment les représentations sociales se spatialisent. Nous verrons aussi quelles relations s'établissent entre les représentations et les façons de pratiquer la ville. Après, nous identifierons sur le terrain les étapes dans la consolidation des logements et les formes d'organisation des habitants qui y sont liées. Ceci nous permettra d'aborder les formes d'organisation qui paraissent les plus anciennes et les plus

I Les questions de ce guide n'ont pas toutes été posées à l'ensemble des personnes interrogées ni forcément dans le même ordre, d'autres questions ont surgi lors des rencontres.

évidentes, au premier abord, dans le processus de construction territoriale, ainsi que leurs relations avec le contexte historico-politique.

Le chapitre 5 est ensuite consacré aux quartiers des environs du Parc et à leurs conditions marginales. Nous reviendrons en détail sur les façons dont s'est peuplé le territoire de ce qui est aujourd'hui le Parc. Cette description nous donnera un aperçu des interrelations existantes et de la variété d'acteurs, en dehors des détenteurs du langage légitime, qui construisent

et aménagent le territoire. Ce chapitre aborde la relation entre les représentations sociales et spatiales, la désignation de marginaux et d'illégaux de ces quartiers, et s'interroge sur le statut d'illégalité de ces zones.' ''

Le chapitre 6, quant à lui, s'attache à identifier le contexte juridico-politique propice à la participation dans lequel surgit l'idée du Parc. Dans un premier temps, nous identifierons des porteurs du projet du Parc et d'autres acteurs. Ensuite, nous étudierons la façon dont les notions émises au niveau international sont insérées dans les lois nationales et du District, ainsi que la façon dont les acteurs se les approprient, voire les utilisent. Ce chapitre rend ainsi visible l'articulation des acteurs individuels et collectifs, de leurs représentations et de leurs intérêts à diverses échelles territoriales.

Avant de rentrer dans le vif du sujet, il faut préciser que le sens de certains mots utilisés dans l'étude est celui qu'on leur donne en Colombie. De ce fait, il convient de les définir afin d'éviter les confusions issues d'une utilisation différente dans le contexte français.'

- Le mot « communal » ne fait pas référence à une municipalité, mais aux organisations des quartiers d'une ville ou des zones rurales d'une municipalité. C'est aussi l'adjectif qui caractérise ceux qui font partie de ces organisations.
- Le mot « localité » (localidad) fait exclusivement référence à une division politico-administrative de la ville de Bogotá (il peut correspondre à un arrondissement en France).
- Le mot « édile » (edil) est la façon explicite et exclusive de désigner l'élu de l'assemblée d'action locale (JAL) d'une localité, dans le cas de Bogotá.'

CHAPITRE 4

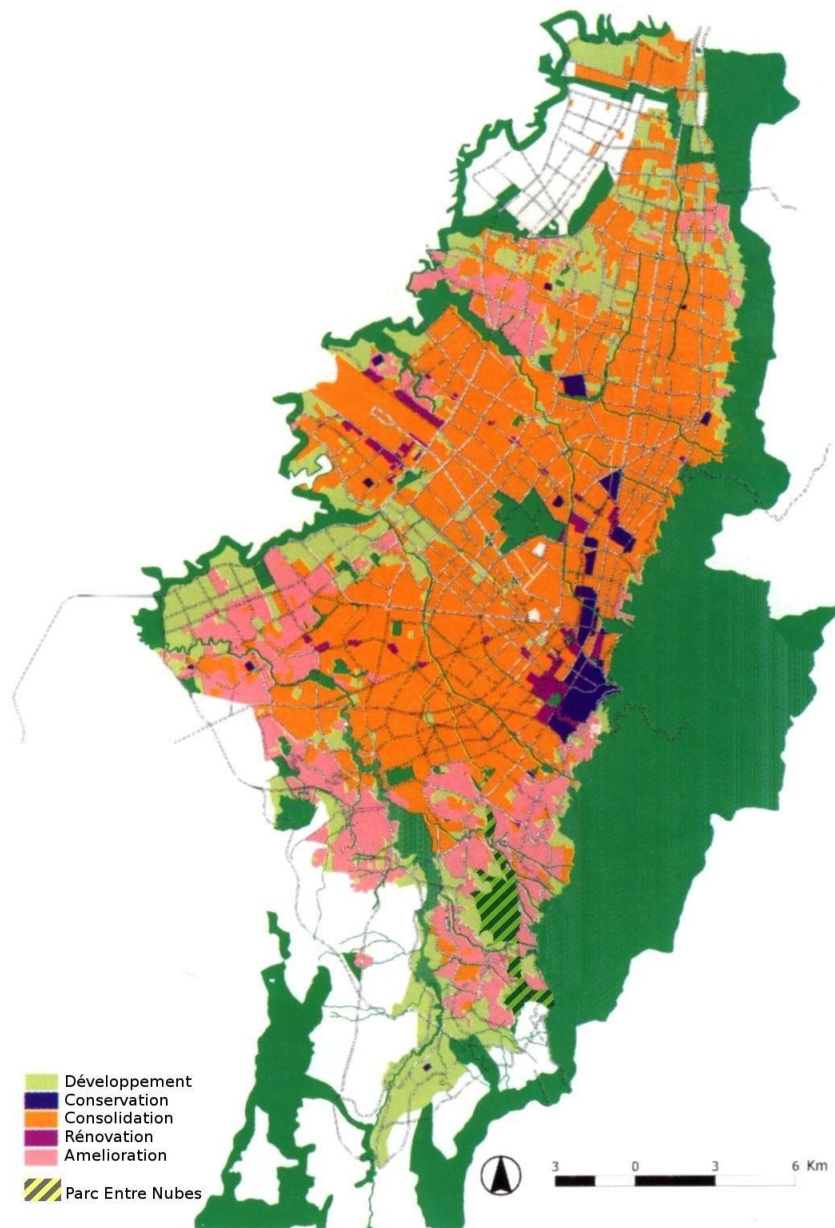
LE TERRITOIRE DU PARC ENTRE NUBES

L'expérience participative analysée dans cette étude porte un intérêt spécifique à l'environnement' et fait partie de la réalité socio-politique et territoriale de Bogotá, qui est insérée à la fois dans le Département du Cundinamarca et dans la région du haut-bassin du fleuve Bogotá, dans laquelle se trouve la Sabana de Bogotá (savane délimitée par la cote topographique de 2600 m) (Cf. Annexes 5 et 8). Nous nous concentrerons d'abord sur le District capital de Bogotá, sa situation actuelle et ses' relations territoriales, en soulignant certaines de ses spécificités environnementales et sociales (Cf. Carte 6).

Les conditions et pratiques territoriales actuelles du Parc conduisent à se poser deux questions qui guident le développement de ce chapitre : qui participe, et comment, à la construction territoriale pour aboutir aux caractéristiques actuelles du Parc et de ses environs ? Peut-on trouver des antécédents qui permettent d'appréhender les pratiques participatives actuelles et leur évolution' ? Après une présentation géographique et administrative de la localisation du Parc, une rétrospective historique sera nécessaire pour répondre à ces questions.

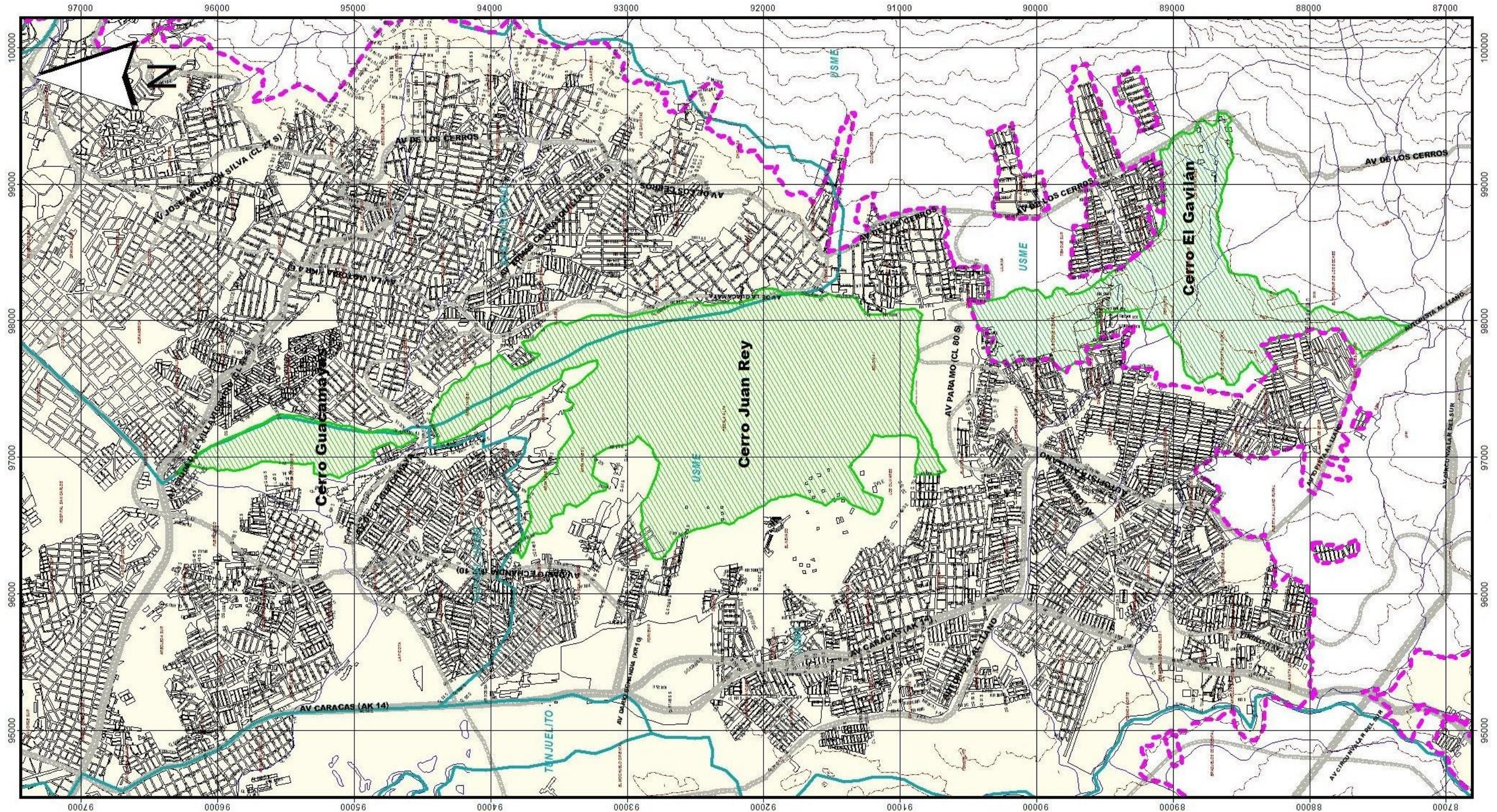
4.1 SITUATION DU PARC ENTRE NUBES

Carte 6 : Le parc dans la zone urbaine du District Capital Bogotá



Les prévisions d actions dans le Plan d aménagement. On observe la
localisation du Parc. Source : (PEÑALOSA, BOTERO 2001). Enrichi par nos soins.

Carte 7 : Le Parc Entre Nubes et la division cadastrale des quartiers à proximité



 <p>Departamento Técnico Administrativo MEDIO AMBIENTE ALCALDIA MAYOR DE BOGOTÁ D.C.</p>	<p>PARQUE ENTRE NUBES LOCALIDAD DE USME BOGOTÁ D.C.</p> <p>SUBDIRECCION PLANEACION Y DESARROLLO</p>	<p>CONVENCIONES Y LEYENDA</p>		<p>ESCALA :</p> <p>1 : 30 000</p>	<p>FECHA :</p> <p>FEBRERO 5 DEL 2003</p>
		<p>Perimetro Urbano</p> <p>Area Urbana</p> <p>Limite Localidad</p> <p>Limite de Manzana</p>	<p>Hidrografia</p> <p>Curva de Nivel</p> <p>Via Principal</p> <p>Area Parque Entre Nubes</p>	<p>FUENTE :</p> <p>Unidad de Información de Sistemas Base Cartográfica DADC - DAPD</p>	<p>ELABORO :</p> <p>SP/UIS/Angélica Acero</p>

Source : DAMA et base cartographique du Departamento Administrativo de Planeacion Distrital

L'aire du Parc est formée de trois collines (Cf. Carte 7) : « Guacamayas » (Cf Photo 3), « Juan Rey » (Cf. Photo 4) et « la Cuchilla del Gavilan » (Cf Photo 5). Avec une topographie variée, comportant des pentes raides et des sommets à environ 3000 m d'altitude, la température varie de 4 °C à 14 °C dans une journée. Ce sont des terres qui ont été investies par les indigènes, comme en témoigne un grand nombre de toponymes d'origine muisca¹. En effet, une grande partie des terrains formait la limite entre les cacicazgos (forme d'organisation socio-politique des populations précolombiennes) d'Usme et de la Sabana. Le Parc est également voisin du Sumapaz, qui était le chemin du commerce entre la Sabana et le Tolima (département au sud-ouest). Compte tenu du fait que la zone rurale à laquelle appartient le Parc reliait ou séparait le centre urbain de Bogotá et Casa Verde (centre d'opération de la guérilla jusqu'à la fin du XX^e siècle), cette zone est devenue un objectif militaire dans le conflit. C'est d'ailleurs en partie pour récupérer le contrôle politique de cette zone que le Sumapaz et Usme ont été annexés administrativement au District capital. Ce dernier (Cf Cartes 2, 6, 8, et Annexe 8) se trouve dans une zone qui permet l'articulation de deux régions physiques considérées de haut intérêt environnemental : le haut-bassin du fleuve Bogotá et le Páramo de Sumapaz. De ce fait, du point de vue écologique, le Parc Entre Nubes fait donc partie des écosystèmes d'intérêt national (la Colombie), départemental (Cundinamarca) et régional (La Sabana de Bogotá). C'est un parc écologique métropolitain de montagne^{II} dans la chaîne des Andes, qui comprend environ 629 hectares^{III} : il est donc presque deux fois plus grand que le Central Park de New York (341 hectares).

Le haut-bassin du fleuve Bogotá (Cf Annexe 8) comprend la Sabana de Bogotá, située à 2 600 mètres, élément constitutif et important de l'équilibre écologique. Dans cette zone se localisent 27 municipalités, et Bogotá est limitrophe avec 8 d'entre elles. Initialement, la zone métropolitaine, qui n'est pas encore constituée juridiquement, incluait au moins 13 municipalités, et il a ensuite été proposé qu'elle intègre en tout 17 municipalités (Cf. Carte 8). Cette zone métropolitaine n'est toujours pas formalisée car la tension est très forte entre le District capital et les municipalités de la

Sabana qui veulent maintenir leur autonomie (GOUËSET, CUERVO, LULLE, COING 2005).

- I Langue des peuples indiens originaires de l'Altiplano Cundi Boyacence (La Sabana, Boyaca).'
- II Selon le document « Informe Final del Programa de Educación Ambiental del PARQUE ENTRENUBES » et le décret du Plan d'aménagement de Bogotá.'
- III Cette indication de surface est approximative, vu qu'elle varie selon les documents. Nous avons pris celle de l'« Informe Final del Programa de Educación Ambiental del PARQUE ENTRENUBES » situé au DAMA.

L'Aménagement Participatif, de l'Injonction à la Co-construction



Photo 3: Colline Guacamayas : à droite San Cristobal, à gauche une partie de la zone haute de Rafael Uribe Uribe et d'Usme, et, en arrière-plan, vue du centre et du nord de Bogotá (CXL' 2002).



Photo 4: Colline Juan Rey : en bas des collines on voit les quartiers Danubio azul, Molinos et, en arrière-plan, au fond, sur les montagnes, Ciudad Bolivar. Au centre, on voit les exploitations des industries de ciment et d'extraction de matériaux de construction. À gauche, se trouve une partie de la zone qui est prévue dans le POT comme un parc minier industriel, et, au milieu, vers la droite, les profonds puits d'exploitation de matériaux après une inondation (CXL' 2002).



Photo 5: Cuchilla del Gavilan : Derrière Juan Rey au premier plan, on voit deux collines de la Cuchilla del Gavilan (2002)

Le Páramo Sumapaz, de son côté, est réputé être le plus grand Páramo de réserve d'eau (zone qui peut aller jusqu'à 4'500 m d'altitude), dont une partie a été déclarée parc national vu l'importance qu'il représente comme réserve d'eau pour plusieurs municipalités (Cf Annexe 5 et 8) (Cf. Carte 2).

Le Parc Entre Nubes, qui est l'une des zones de transition entre ces deux régions, se situe dans le ' dénommé Subpáramo¹, entre 2 600 et 2 700 m d'altitude. Ce Parc appartient à la zone du principal affluent du haut-bassin du fleuve Bogotá, le torrent Tunjuelito. Sept affluents du Tunjuelito

¹ Le páramo est considéré comme un écosystème d'altitude unique des Andes, c'est une zone de ' production et de réserve d'eau. Il est composé par le ' subpáramo, le páramo et le superpáramo au delà de 4 500m.

traversent ce parc : Seca, Chiguaza, Bolonia, Verejones, La Hoya del Ramo, Santa Librada y Yomasa (Cf. Annexe 10). Il faut noter que toute action sur les écosystèmes du District a une répercussion directe sur les zones naturelles présentées plus haut et donc sur l'équilibre écologique

des municipalités et départements environnants.

4.1.1 Le District Capital et la Sabana de Bogotá

À Bogotá, trois orientations peuvent être identifiées dans l'histoire de la planification, de l'urbanisme et de l'aménagement. La première est le développement d'une idéologie véhiculée par les professionnels, la deuxième est la production de documents d'études complexes et la troisième se concentre sur l'élaboration des règles.

Bogotá, qui a un statut juridique privilégié, représente le centre du pouvoir politique, économique et social. En 1905, le président Rafael Reyes décrète la création du District Spécial de Bogotá, prévoyant « des lois spéciales » qui lui donnent plus d'autonomie. L'urbanisation accompagnée de certaines stipulations juridiques vont ainsi favoriser son étalement jusqu'aux conurbations des municipalités voisines. La réforme de 1945 donne le statut administratif de District Spécial à Bogotá en lui permettant des prérogatives par rapport au territoire. L'article suivant marque l'étalement territorial de la juridiction de cette ville sur d'autres municipalités voisines, comme cela a été le cas

d'Usme :

« La ville de Bogotá, capitale de la République, sera organisée comme District Spécial, sans être assujettie au régime municipal ordinaire, dans les conditions que fixe la loi. La loi permet d'ajouter une ou plusieurs municipalités voisines au territoire de la capitale' de la République, si cet ajout est sollicité par les trois quarts des conseillers de la municipalité concernée¹ (...). »

Toutes ces tendances appliquées au noyau urbain n'ont pas pris en considération les relations territoriales de la ville avec sa zone rurale et avec les autres municipalités.

L'insertion territoriale du Sumapaz et d'Usme

La région du Sumapaz se caractérisait par sa forte mobilisation paysanne et la formation du parti de

I Réforme 1945 : " Artículo 5.- El territorio nacional se divide en Departamentos, Intendencias y Comisarías; aquéllos y éstas, en Municipios o Distritos Municipales. La ciudad de Bogotá, capital de la República, será organizada como un Distrito especial, sin sujeción al régimen municipal ordinario, dentro de las condiciones que fije la ley. La ley podrá agregar otro u otros Municipios circunvecinos al territorio de la capital de la República, siempre que sea solicitada la anexión por las tres cuartas partes de los concejales del respectivo Municipio. "

gauche, Partido Agrarista Nacional (PAN), qui ont fait que le gouvernement l'a taxée de « République indépendante ». La répression des années 1950 a eu aussi des conséquences sur l'ordre territorial : ajouter un territoire de paysans organisés à un centre de pouvoir urbain impliquait en effet d'en avoir ou d'en récupérer le contrôle. »

Usme est encore aujourd'hui la porte d'entrée du Sumapaz (localité et parc national du Páramo de Sumapaz) et le couloir d'accès (la vallée du fleuve Tunjuelito) à Bogotá (Cf. Annexe 5 et Carte 2). L'insertion d'Usme à Bogotá s'est faite suivant cette logique de reprise de territoire, sur une zone stratégique pour le contrôle des guérillas (SECRETARÍA DE SALUD 2002). Ces zones ont été annexées à Bogotá en s'appuyant sur la réforme de 1945 et le Decreto-Ley 3640 de 1954 qui donnait la possibilité d'annexer des municipalités. Par l'acte législatif, elles sont devenues des entités politico-administratives non autonomes. Cependant, en ce qui concerne la planification et l'investissement public, ces zones continuent d'être exclues des interventions administratives et des travaux publics. Elles ne font pas l'objet de la même attention que les autres et, d'ailleurs, de nombreuses cartes du District ne les incluent même pas. De fait, l'administration de Bogotá a annexé les territoires de façon unilatérale.

Bogotá et l'aire métropolitaine (Cf. Carte 8 et Annexe 9)

L'administration de Bogotá est obligée de négocier plusieurs projets concernant l'eau, l'étalement urbain, le logement social et la gestion des déchets. Son autonomie et sa vision centraliste et unilatérale n'ont pas facilité les relations au niveau régional, en particulier en ce qui concerne l'aménagement du territoire et la formation d'une aire métropolitaine (GROUËSET, CUERVO, LULLE, COING 2005). Dans la planification et l'aménagement de la région de la Sabana, la question de l'aire métropolitaine est un sujet qui se manifeste à travers au moins deux tendances.

D'un côté, la tendance bogotano-centriste, qui prétend former et gérer l'aire à partir des intérêts et des visions de la capitale, est privilégiée indirectement par la loi des aires métropolitaines et par une grande partie des universitaires.

D'un autre côté, la deuxième tendance reconnaît le besoin d'une coordination au niveau de la région, mais elle la conçoit sans le centralisme dominant de Bogotá : selon elle, toutes les entités territoriales, indépendamment de leur taille et de leur budget, peuvent discuter et décider de façon égalitaire sur l'avenir du territoire de la région, de ses plans et ses projets. Cette vision est défendue par certains chercheurs et membres des administrations municipales, mais est rejetée par l'administration bogotaine.

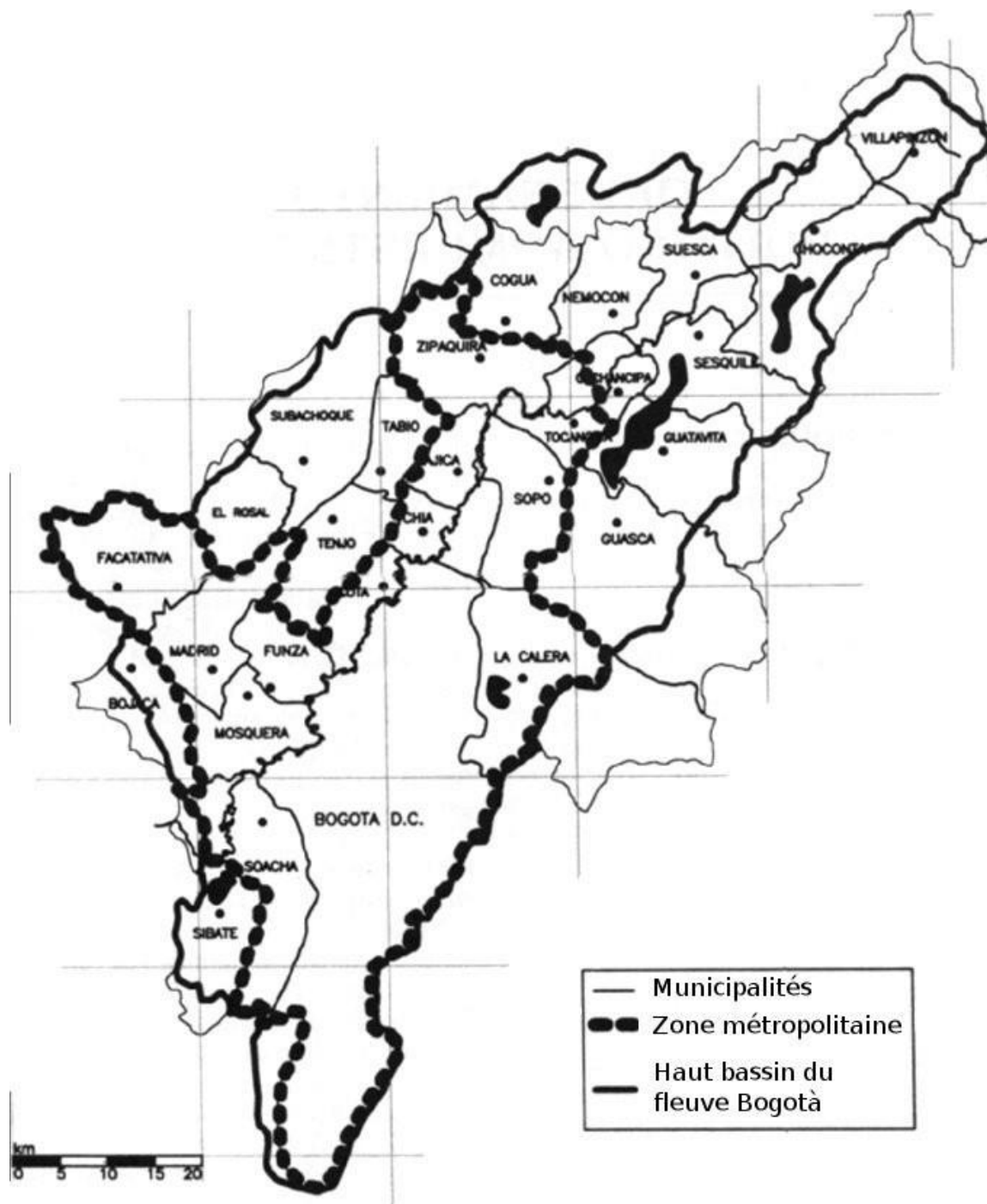
Dans cette réalité régionale, l'évolution spatiale de Bogotá se voit orientée et limitée physiquement par les collines de l'Est, par les fleuves, ainsi que par les relations commerciales et industrielles établies avec d'autres centres urbains et régionaux, relations qui sont très développées au Nord et à l'Ouest et très faibles au Sud-Est. Le seul lien développé dans ce sens est avec la ville de Villavieja sur la vallée orientale. Au Sud, le Sumapaz constitue la plus grande étendue du District capitale, et ses limites avoisinent une municipalité du département du Huila et une autre du Tolima. La cordillère de l'Est, avec des pics à plus de 3'000 mètres d'altitude, est à la fois une limite d'urbanisation de la ville et une grande réserve naturelle. De par ses caractéristiques, cette cordillère est une frontière entre le District capital et les municipalités de l'est du département de Cundinamarca localisées de l'autre côté.

Sur le bord occidental, la limite est le fleuve Bogotá, très pollué. Les conditions géographiques et le traitement de l'eau de ce fleuve sont des sujets qui doivent être abordés en coordination avec les municipalités de Soacha, Funza, Cota, Chia. Le bassin de Tunjuelito auquel appartiennent le Parc et ses cours d'eau a une responsabilité non négligeable dans la pollution du fleuve Bogotá, (Annexe 9) qui est devenu une source de pollution nationale en tant qu'affluent important du Magdalena, l'un des principaux fleuves qui traversent le pays.

Au sein de cette localisation géographique, le réseau urbain de Bogotá s'étend suivant deux logiques : une logique linéaire d'étalement sud-nord, marquée par des axes parallèles à l'axe historique de la carrera 7^a, et une autre logique semi-radiale qui marque l'étalement du centre vers la périphérie, ce qui est mis en évidence par l'avenue El Dorado ou la calle 26 (Annexe 9).

La population de l'ensemble de l'aire métropolitaine de Bogotá est de 7 881 156 habitants, selon le recensement de 2005. La population recensée à Bogotá est de 6 776 009 habitants, originaires de diverses zones du pays. La superficie totale du District est de 172 598 hectares dont 80 % en zone rurale (15 366 habitants) et 20 % en zone urbaine (6 763 325 habitants), ce qui constitue une superficie et une population non négligeables de l'ensemble considéré comme l'aire métropolitaine. La loi 388 (1997) exige l'élaboration du plan d'aménagement du territoire avec une coordination régionale, ce qui permet un rapprochement entre les municipalités et le District. Malgré le travail pour élaborer ce plan, les relations entre les municipalités et leur gestion administrative en tant qu'aire métropolitaine restent encore en suspens (GOUËSET, CUERVO, LULLE, COING 2005).

Carte 8 : Municipalités du Haut-bassin du fleuve Bogotá, Aire métropolitaine



Source : Sociedad Geografica de Colombia, Gobernacion de Cundinamarca 2000

4.1.2 Les niveaux administratifs du District

En 1993, le District restructure son organisation, déterminant deux niveaux d'administration, le central et le local. De ce fait, le territoire est divisé en 20 localités (Cf. Carte 9), dont la plupart se

trouvent en zone urbaine. La localité, formée par un ensemble de quartiers ou de veredas, est parfois une ancienne municipalité annexée lors du processus d'expansion de Bogotá. Les autorités du niveau central sont el alcalde mayor (le maire) et le Conseil municipal, élus au suffrage universel par l'ensemble de la population du District. Au niveau des localités, les autorités sont le maire local et les Juntas de Accion Local (JAL) (assemblées d'action locale). Le premier est choisi par le maire à partir d'une liste de trois personnes proposées par la JAL.

Au sein de chaque localité existent beaucoup d'affaires de corruption ou du moins des affaires qui conduisent à l'ouverture d'enquêtes. À Usme cette situation est évidente, ce qui entraîne l'instabilité politique et des problèmes dans la continuité administrative. Par exemple, durant l'année 2002, le maire local a changé cinq fois. Chaque fois qu'un maire local, choisi dans la liste donnée par la JAL, est destitué, il est remplacé par un maire intérimaire sélectionné par le Secrétaire du gouvernement parmi les fonctionnaires de l'administration centrale. Du fait de nombreux dysfonctionnements, le maire du District a proposé, en 2005, la désignation du maire local par la voie de la « méritocratie », ce qui consiste en une sélection faite à partir d'un examen que fait passer l'École Supérieure d'Administration Publique (ESAP) avec pour observateurs des organisations de la ville telles que la Fondation Corona ou Bogotá como vamos de l'Université Nationale.

Les JAL sont élues au suffrage universel dans la circonscription de la localité. Leur influence est limitée au territoire de la localité et porte essentiellement sur le suivi et le contrôle des prestations de services et l'investissement du budget. Les membres de la JAL, appelés ediles, peuvent faire des suggestions et exercer un contrôle sur les actions administratives, l'application des règles et de certaines mesures sur le territoire de leur localité.

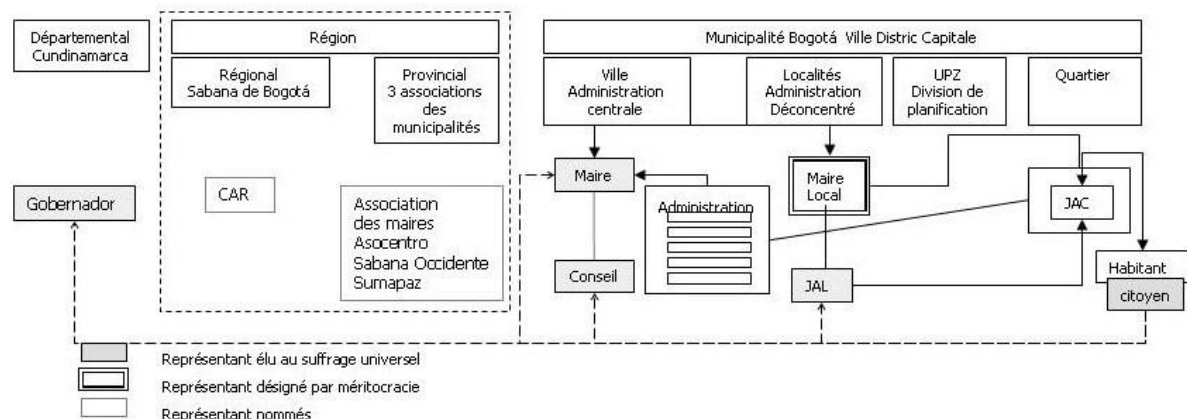
Plusieurs divisions administratives ont été instaurées suite à l'approbation du décret d'aménagement du territoire des années 2000, parmi lesquelles deux sortes de divisions peuvent être distinguées : celles qui sont appropriées politiquement et identifiées par les habitants, et celles établies selon les critères de planification, qui ne font généralement pas partie des

représentations des habitants et ne sont donc pas appropriées. Parmi ces divisions effectuées sur des critères de planification au sein de la zone urbaine, les documents distinguent : les six *piezas urbanas*, zones définies à partir de leur morphologie, leur relation avec le reste de la ville et leurs usages du sol ; les 117 Unités de Planification de Zone (UPZ), qui sont une échelle intermédiaire entre la localité et le quartier, et sont

définies par ce que les spécialistes considèrent comme des secteurs homogènes (Cf. Carte 9). Chacune de ces UPZ doit posséder un Plan d'occupation des sols établi en principe en concertation avec la population qui y habite, processus que nous aborderons dans la troisième partie.

En outre, toute action sur le District dans le domaine de l'environnement est censée être coordonnée par trois entités administratives de différents niveaux territoriaux, auxquelles doit se référer notre étude de cas en tant que parc écologique : le Ministère de l'Environnement (niveau national), la Corporation Autonome Régionale de Cundinamarca (CAR) (niveau départemental) et le Département Administratif de l'Environnement du District (DAMA) (niveau du District), qui font partie du Système National de l'Environnement (SINA). Dans l'illustration 4 nous observons les divers niveaux territoriaux qui opèrent avec le District de Bogotá. Plusieurs points seront mieux expliqués lors de l'analyse du cas, notamment en ce qui concerne le niveau du quartier.

Illustration 4: Niveaux territoriaux



Niveaux territoriaux qui ont une influence politique directe sur le District de Bogotá et le Parc Entre

Nubes. Elaboré par CXL à partir de l'observation du terrain et les différents documents administratifs.

Généralités sur les localités du Parc

Les collines du Parc sont à la fois un espace vert central qui devient le point d'intersection des localités San Cristobal, Usme, Rafael Uribe Uribe, et un lieu de passage et de communication pour les 104 (voire plus) quartiers démunis qui se sont installés alentour (Cf. Carte 7, Tableau 4 et Annexe 11). Le recensement de 1993 estime officiellement à 1 109 810 personnes la population de ces trois localités (Département administratif National de Statistiques, DANE). Selon la définition de l'aire directe d'influence du Parc —qui s'étend sur les trois localités— proposée par le Département Administratif de l'Environnement (DAMA), la population est passée de 143' 063 à 153 254 habitants entre 1999 et 2001, soit une croissance de 3,5 % en deux ans.

Tableau 4: Territoire et population des localités du Parc

TABLEAU DES LOCALITES DU PARC ENTRE NUBES

LOCALITES	Superficie (ha)				altitude m	Nb. Hab. année 2000	Quartiers		
	urbaine	rurale	totale	% Bogota			total	PEN	légaux
Usme	2220 968	3 11903	7,42	2276 455 028 193 37 27	San Cristobal	677,4 1677,4	1,05	2600 à	3200 244
Rafael Uribe	27 232 12 11	1344,71	1344,7	0,84 2590	2670 1 345 2 2				
Total	5242,46	9683	14925	9,30		700 643	425	51	40

Elaboré par CXL d'après le DAPD et les guides urbanistiques. * quartiers à proximité du Parc Entre Nubes

Pour mieux saisir le contexte immédiat du Parc Entre Nubes, il faut parler de la situation particulière du Sud de Bogotá. C'est une zone caractérisée historiquement par le faible investissement et le peu de présence du District. Pendant longtemps, la planification physique et économique de la ville n'a pris en compte que la partie urbaine du territoire et surtout celle concentrée au Centre et au Nord, négligeant le Sud où l'administration centrale est absente. Elle ne semble pas avoir une ligne de conduite ou une politique territoriale concrète à destination du secteur sud et particulièrement de l'aire rurale du district. Ces lacunes, combinées à des circonstances politiques variées, font que ce secteur sud présente un développement de logements dits informels, autrement dit en dehors des règles, processus que

nous appellerons plutôt « d'auto-production du territoire » et qui sera expliqué au cours de cette analyse. Les caractéristiques du Tableau 5 ci-dessous sont propres à des zones de périphérie du District, particulièrement en ce qui concerne le logement.

Le secteur sud ne présente pas, à première vue, un grand intérêt politique pour l'administration, ni

Tableau 5: Conditions économiques des habitants dans les trois localités du Parc Entre Nubes

	Indices composés				Indices simples de NBI %				
	* NBI		MISERE		Lgmt. Inadapté	Sans Services	*Hacin. Critique	Abandon scolaire	Haute Dépendance
	Nombre personnes	%	Nombre personnes	%					
Rafael Uribe	76 034	21,23	15 383	4,3	3,86	1,76	13,94	2,92	4,06
u. Usme	65 693	34,74	18 971	10	7,6	8,94	19,99	4,91	6,35
San Cristóbal	93 529	25,78	19 257	5,31	4,84	1,66	17,08	3,48	5,09
District	846 013	17,23	171 210	3,49	3,26	1,75	10,88	2,44	3,21

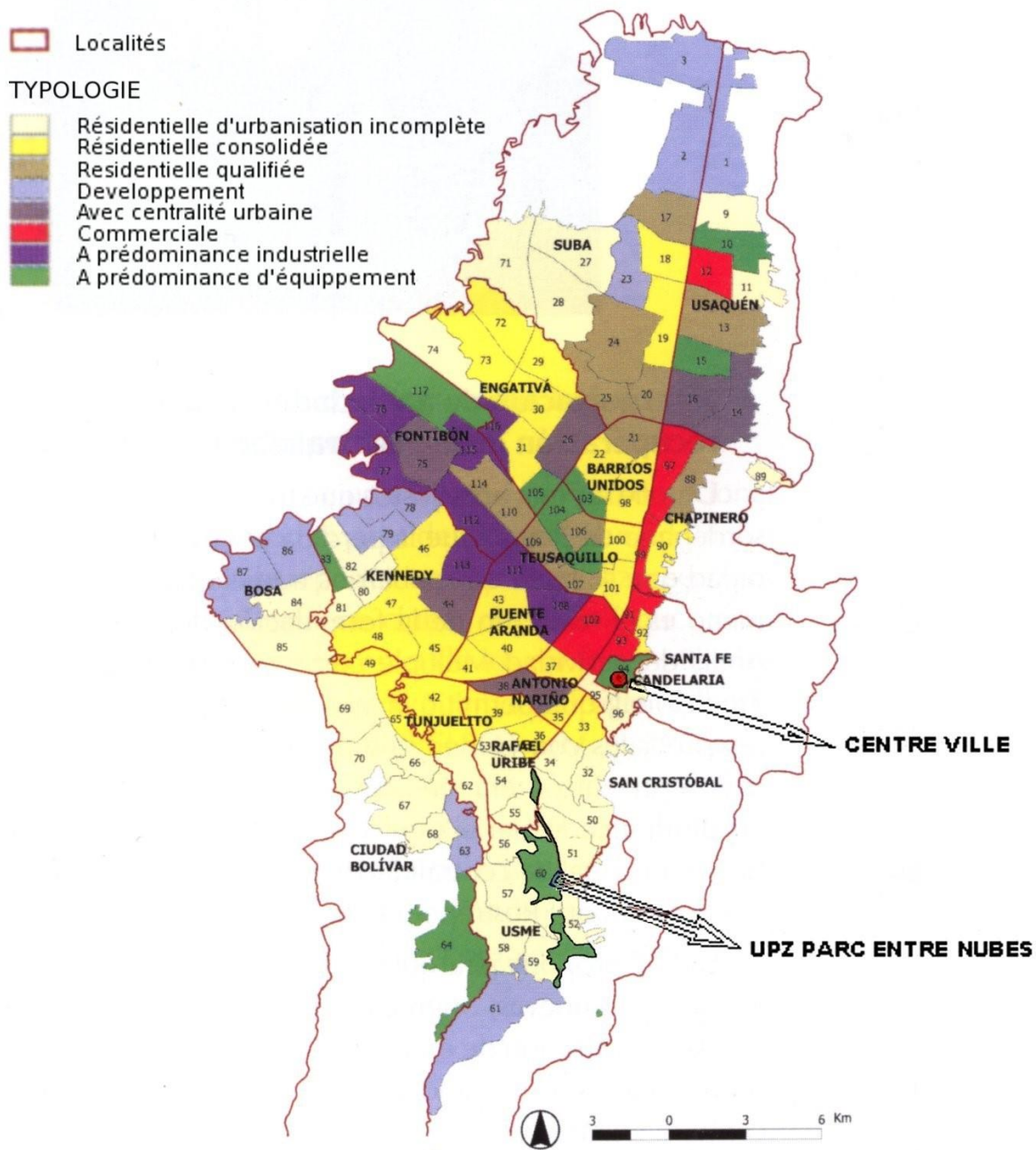
Élaboré par CXL (source DANE, recensement 1993). * Hacinamiento: rassemblement d'un grand nombre de personnes dans une seule habitation. *NBI= besoins élémentaires insatisfaits.

économique pour les investisseurs privés en général, ni pour les investisseurs fonciers en particulier, à cause de son accès difficile, du relief escarpé, des basses températures, de la forte pluviosité et du manque de services. Néanmoins, on remarque au long de l'histoire que cette zone a eu une importance économique, environnementale et politique non négligeable.

L'intérêt économique de la zone du Parc réside dans la composition des sols qui ont permis le développement d'exploitations industrielles et artisanales de matériaux pour la construction.

La zone pourvoit ainsi en matériaux les travaux publics et ouvrages privés de la zone urbaine du Nord ; elle permet également l'approvisionnement en eau d'une bonne partie de la zone urbaine, et elle est aussi devenue un potentiel pour l'expansion urbaine et donc intéressante pour les investisseurs fonciers. En outre, son intérêt politique n'est pas moindre car c'est une zone hautement peuplée où la plupart des habitants ont le droit de vote.

Carte 9 : Localités dans l'aire urbaine de Bogotá et Unités de Planification de Zone UPZ



Source : (ALCALDIA MAYOR DE BOGOTA : 2001). Enrichi par nos soins.

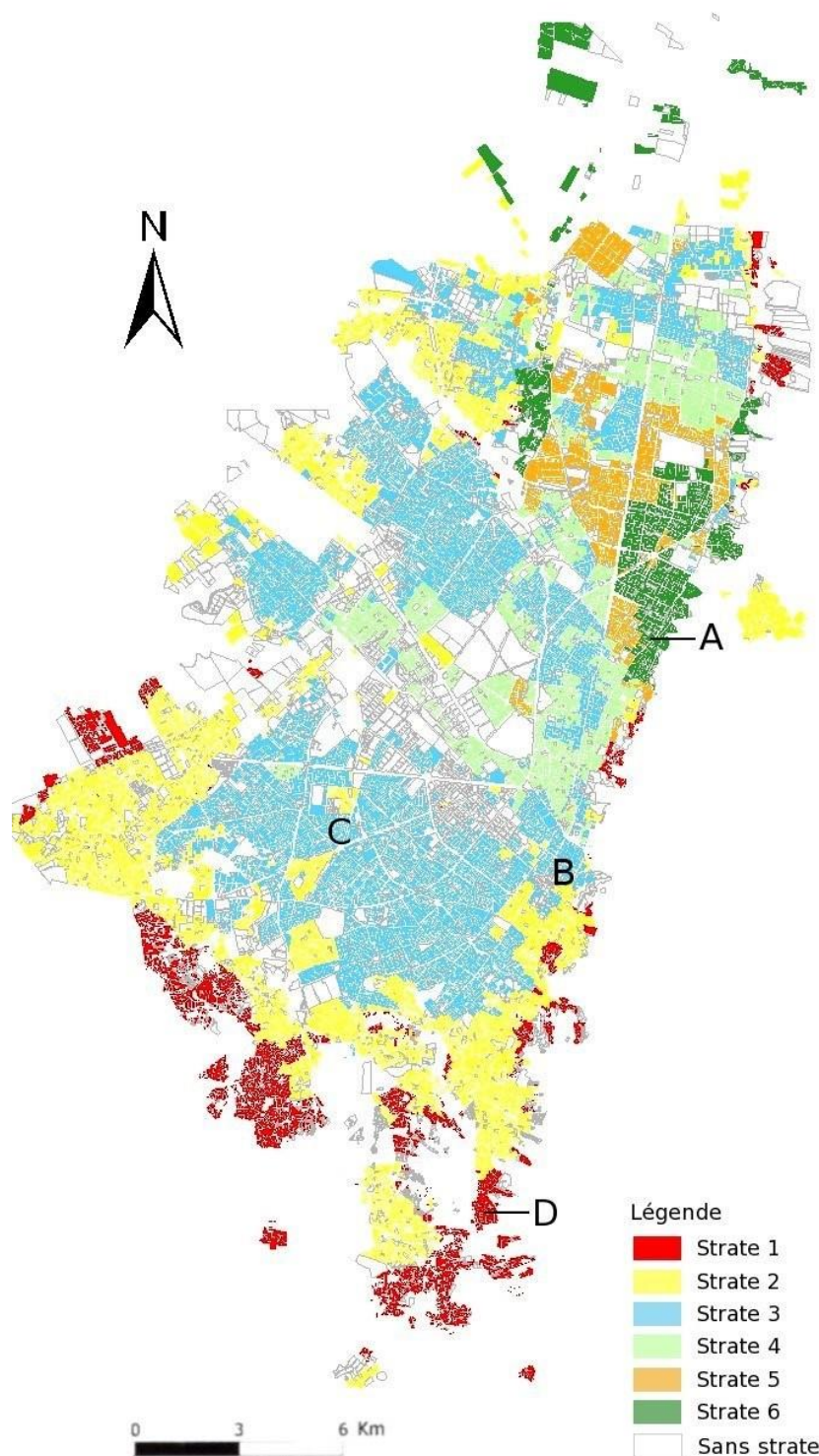
4.1.3 Les représentations sociales spatialisées

Au cours de l'étalement urbain du District sur la Sabana, à partir des caractéristiques des populations installées et de la qualité et de la forme du bâti, des images collectives connotant les territoires et leur population se sont construites. Ainsi trois grands secteurs émergent dans les représentations. Le Nord (Cf. Photo 6), de caractère résidentiel, est le secteur où vivent les familles aisées (les quartiers « chics », condominios ou quartiers fermés). C est la zone des

services, des pouvoirs économiques accompagnés de leurs grandes et modernes réalisations architecturales. L'Ouest (Cf. Photo 8) est connoté par le caractère industriel des municipalités, comme le secteur de la ville qui accueille les classes moyennes. Le Sud (Cf. Photo 9), également industriel, plus souvent dénommé périphérie, est le secteur où s'installent les plus démunis, les établissements non consolidés et considérés comme problématiques.

Ces images sont encore plus ancrées depuis que le Département de Planification Nationale (DNP) a mis au point un outil informatique de stratification sociale. Cet outil d'enquête informatique et de classification de la population en six strates est utilisé par toutes les administrations des entités territoriales dans tout le pays. Les strates distinguent des groupes de personnes avec des caractéristiques sociales et économiques semblables et désignent des catégories localisées géographiquement. En catégorie ascendante, la strate numéro un correspond aux populations les plus démunies et la six aux plus aisées. La stratification est employée pour cibler les programmes sociaux, déterminer les tarifs des services publics et des impôts fonciers. Il existe une très grande similitude entre les images collectives existantes et le résultat de la carte de stratification de Bogotá (Cf. Carte 10). Néanmoins on peut trouver l'ensemble des strates dans toutes les municipalités ainsi qu'à l'intérieur d'un même quartier, ce qui permet de considérer que cette sectorisation n'est valable qu'en le considérant à une certaine échelle.

Carte 10 : Stratification de la zone urbaine de Bogotá



Les repères A, B, C et D identifient les quartiers visibles sur les photos de la page suivante. Source DAPD. Complété par nos soins



Photo 6 : Vue d un quartier du Nord (A). ' Un dimanche, jour des cyclo-routes (CXL, 2003).



Photo 7 : Vue du centre-ville (B). On voit au fond la colline de Monserrate dans la cordillère orientale. (CXL, 2003)



Photo 8 : Vue d'une zone résidentielle de la zone Ouest (C). (CXL, ' 2003)

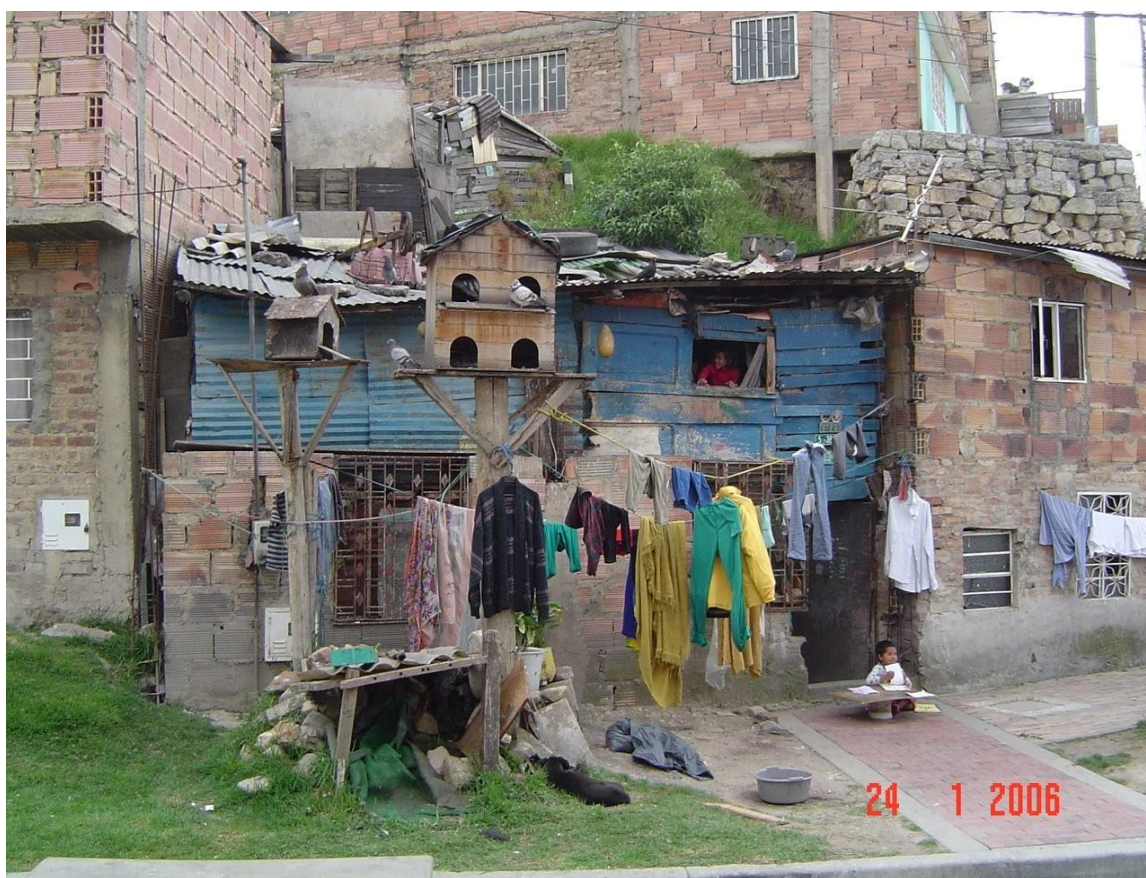


Photo 9 : Vue d'un quartier au sud-est (D). ' (Projet Sud 2006)

Les pratiques révèlent des limites dans la ville

Les rues, les avenues, les ruisseaux, les torrents marquent les limites physiques entre quartiers et entre localités et peuvent devenir les marqueurs territoriaux qui expriment les représentations existantes et pouvant être identifiées dans la façon d'habiter la ville. En général, la manière dont les populations du Nord, considérées comme urbaines, habitent la ville est très différente et plus restreinte en comparaison avec celle des populations des périphéries du Sud, considérées comme rurales. L'observation des pratiques et de la localisation des activités dans la ville permet d'identifier certaines limites dans les déplacements et la façon d'habiter la ville.

Les pratiques permettent en effet de distinguer la grande barrière virtuelle, la limite imaginaire entre le Nord et le Sud qui n'est jamais franchie par certains bogotanos. Pour un grand nombre, cette barrière est l'avenue Primera de Mayo et pour d'autres elle est plus au nord, c'est l'avenue El Dorado.

Pour une grande partie des habitants du Nord, la pratique de la ville est réduite aux espaces du Nord, à l'aéroport et aux déplacements dans le centre historique, où se situent la plupart des centres universitaires, administratifs et des affaires. Pour ces habitants, leur pratique de la ville plus au sud ou à l'ouest se limite aux déplacements en voiture sur les axes qui conduisent vers d'autres villes (Autopista sur vers le sud, notamment Cali, Autopista Medellín vers Medellín, la costa, via al Llano vers Villavicencio) ou vers les résidences secondaires localisées dans des municipalités proches pour le week-end ou lors de vacances.

Au contraire, les habitants du Sud ont une pratique quotidienne très étendue de la ville et même de la Sabana ; c'est ce qui a pu être constaté au fil des parcours et des entretiens avec des habitants du Parc. Les activités économiques, très variées et globalement informelles et précaires des habitants du Sud renforcent cette pratique très large du territoire. Effectivement, les quartiers à proximité du Parc fournissent de la main-d'œuvre en nombre non négligeable pour la construction, la surveillance privée, les aides ménagères pour les entreprises, essentiellement au profit des familles habitant au Nord de la ville. Plus particulièrement, pour les femmes habitant au Sud, l'activité la plus courante est celle d'employée domestique. Ce travail est pratiqué dans les quartiers résidentiels et/ou fermés de strates 4, 5 et 6 de Bogotá et

dans les municipalités du Nord (Cf. Cartes 10 et 8). Les femmes peuvent être également salariées au centre-ville ou dans les entreprises de l'Ouest et en ' moins grand nombre dans la floriculture des municipalités du Nord. De leur côté, les hommes, en majorité maçons dans les constructions situées partout dans la ville et dans les municipalités de la Sabana, sont payés en fonction de l'ouvrage en fin de semaine. Un nombre non négligeable ' d hommes et de femmes sont vendeurs ambulants, particulièrement au centre-ville et dans ' certaines zones du Nord où se situent la plupart des bureaux, ou encore sur les divers axes principaux de transport en commun (K7, K10, Caracas, Av. 68, Av. Boyacá) (Cf. Annexe 9). D'autres ' personnes travaillent dans le recyclage, activité que l'on retrouve partout dans la ville, mais de ' manière concentrée au nord dans la zona rosa et dans le centre en raison de l'activité commerciale ' importante.

Tableau 6: Activités économiques

Localité	Employé	%	Emp-loyeur	%	Indépendant	%	Service familial Ménage	%	Travail au foyer non rémunéré	%	non renseigné	%	Total
San Cristóbal	100 928	70	7 430	5,2	24692	17	3087	2,2	799	0,6	6570	4,6	143 506
Hommes	61987	68	5475	6,0	18787	21	271	0,3	329	0,4	3752	4,1	90601
Femmes	38941	74	1955	3,7	5905	11	2816	5,3	470	0,9	2818	5,3	52905
Rafael Uribe	94 484	68	8 588	6,2	26111	19	2822	2,0	878	0,6	6116	4,4	138 999
Hommes	56340	65	6291	7,3	19609	23	257	0,3	382	0,4	3553	4,1	86432
Femmes	38144	73	2297	4,4	6502	12	2565	4,9	496	0,9	2563	4,9	52567
Usme	47 354	72	2 693	4,1	10848	17	1317	2,0	373	0,6	3060	4,7	65 645
Hommes	30732	71	2074	4,8	8235	19	117	0,3	158	0,4	1797	4,2	43113
Femmes	16622	74	619	2,7	2613	12	1200	5,3	215	1,0	1263	5,6	22532
Total	242 766		18711										348150

Population active de plus de 12 ans. Élaboré par CXL (Source : DANE, Dirección Técnica de Censos. Recensement des foyers 1993).

Beaucoup de ceux qui se disent indépendants ou qui ne définissent pas leur activité se trouvent dans les enquêtes dans la colonne « non renseigné » (Cf. Tableau 6), mais ils peuvent en réalité vivre de travaux informels ou ambulants (Cf. Photo 10). Dans ce dernier registre, nous classifions ceux qui associent les activités quotidiennes avec le travail, comme c'est le cas des

lavandières au bord des ruisseaux (Cf. premier cliché Photo 10) ; ou ceux qui dans les rues du quartier et de la ville commercialisent des fruits dans des étalages sur roues bricolés de toutes pièces par eux-mêmes (Cf. deuxième cliché Photo 10) ; ou encore ceux qui commercialisent, également dans les rues, des friandises ou des aliments qu'ils ont élaborés à la maison comme des paletas ou des empanadas (Cf. troisième cliché Photo 10) ; ceci sans oublier ceux qui dans les zorras (carrioles) commercialisent ou transportent n'importe quoi, par exemple dans le quatrième cliché il vend des fleurs ou des herbes aromatiques qui ont pu être cultivées dans son terrain. D'autres habitants des quartiers du

Sud travaillent chez eux ; c'est le cas des épiciers et des assistantes maternelles communautaires. De même, leurs lieux de loisir et de promenade vont au-delà de leurs quartiers : Monserrate au centre, le Parque nacional, le Salitre et Simon Bolivar, et les centres commerciaux un peu partout dans le District.

Ce bref aperçu permet d'affirmer que les habitants des périphéries développent des appartenances à la ville qui s'étendent hors de leur lieu de résidence et que leur pratique de la ville permet de les considérer, d'après V. Baby-Collin (2000), comme des citoyens. Outre ces appartenances territoriales, il faudra également tenir compte des appartenances sociales qui s'élaborent et évoluent toujours dans le rapport de l'altérité, le rapport à l'autre, en fonction des circonstances, du moment et du lieu (CAVAILLÉ 1998 : 11), et qui peuvent jouer un rôle dans la territorialisation. Au sein de ces identités sociales, nous allons aborder maintenant la notion de la communauté.



Hay que apurarse porque no demoran en llegar las del otro turno

Estas son las frutas que me encargó la vecina.

Durante años las calles de la localidad, desde El Velódromo hasta Juan Rey, han sentido su caminar, brindando un paleativo para la sed.

¿Para la niña habrá alguna flor?

Photo 10: Exemples d'activités économiques informelles'. Source : Journal local Cuarta Voz (San Cristobal), août 2002.

De gauche à droite : Cliché 1 : Il faut se dépêcher parce que les autres lavandières ne vont pas tarder.

Cliché 2 : Ce sont les fruits que ma voisine m'a commandés.'

Cliché 3 : Pendant des années, les rues de la localité, depuis Le Vélodrome jusqu'à Juan Rey, ont reconnu ses pas, apportant un remède à la soif.

Cliché 4 : La petite fille aura-t-elle droit à une fleur ?

La notion de communauté dans le Parc

Les identités sociales marquent considérablement les identités collectives, qui à leur tour vont être présentes dans la démarche de création des groupes qui jouent un rôle essentiel dans l'aménagement d'un territoire. À ce sujet, V. Yzerbyt et G. Schadron (1996) :

affirment que la perception des groupes permet de s'appréhender en tant qu'individu, considéré comme un être inséré dans un cadre social, dans lequel les images d'autrui ont un impact sur les relations entre les groupes. C'est dans cette perspective-là que nous nous intéresserons à la notion de communauté, car elle fait partie du cadre social colombien. En effet, la population en Colombie, et particulièrement dans la zone du Parc, exprime son appartenance au groupe et au territoire à travers le mot communauté. Les termes communauté et communautaire restent très présents dans l'esprit de la population,

comme l'illustre cette définition de la communauté dans un manuel de travail de Usme :

« Un groupe d'individus qui par leurs intérêts, leur proximité et leur vie en collectivité, participent de manière active, individuelle et collective, pour obtenir des bénéfices généraux et particuliers qui satisfassent leurs besoins (...) » (ALCALDÍA LOCAL DE USME 2000 : 19).

En général, dans la ville colombienne le quartier est l'unité géographique qui détermine une communauté à laquelle les habitants s'identifient et dont ils se sentent partie intégrante. Parfois, dans le cas du Parc, l'ensemble des quartiers voisins ou encore la localité peuvent être présentés comme l'unité territoriale de référence de la communauté, à condition qu'il existe une action qui les rassemble.

« Il existe une communauté de quartier dont je me sens partie intégrante parce que j'ai participé quand j'ai pu¹⁵. » (VICENTA, 21 août 2002)

Ce mot communauté est souvent lié à l'engagement moral et physique dans la construction d'un territoire où généralement on habite ou travaille, en l'occurrence le quartier et/ou la localité. La communauté est un groupe formé par des individus qui interagissent et qui font converger leurs intérêts de façon à satisfaire aux besoins partagés en développant des sentiments d'appartenance ;

communauté, participation et action sont ainsi des notions que les habitants associent :

« (...) nous savons qu'il existe une communauté parce que nous l'avons formée. J'ai commencé ici dans mon quartier avec 20 personnes. Je suis arrivé ici, avec monsieur Savoyá [aujourd'hui décédé], et nous avons commencé à former [la

communauté] ; [au fur et à mesure] que quelqu'un arrivait nous l'appelions pour qu'il participe' ' 16. » (GUILLERMO, 21 août 2002)

« Je sens que je fais partie de la communauté qui est mon quartier, ce qui m'entourne. Mais je sens' que je fais aussi partie de cette communauté, de l'œuvre sociale du quartier La Flora. (...) La' communauté c'est l'ensemble des espaces' ' et des personnes qui s'engagent à un moment' donné 17. » (BIBI, 12 août 2002)

Dans les entretiens, les habitants laissent entendre que l'engagement ne concerne pas le seul lieu' du logement, il s'étend au-delà, il concerne aussi les autres lieux que les personnes pratiquent (les' lieux de travail, de loisir, de commerce...). Les habitants expriment par là même une multi-appartenance à des groupes et à des lieux. De ce fait, le quartier est reconnu en tant que communauté, ce qui n'empêche pas qu'à l'intérieur d'autres appartenances aux groupes et aux territoires (territoria' ' ' ' lités) s'expriment, en fonction d'affinités d'intérêts, d'âge ou autres. Plusieurs professionnels se' ' ' ' servent de ces points d'ancrage pour leur travail.'

« La communauté est un élément référentiel pour travailler avec les différents groupes autour des intérêts collectifs pour un territoire. (...) Dans certains quartiers, les gens s'identifient avec l'endroit' ' et les personnes qui habitent la zone ; (...) les différents intérêts communautaires s'entremêlent' ; les jeunes ont des intérêts qui diffèrent de ceux des adultes. Il y a un intérêt collectif qui est très présent dans les organisations communautaires ; ceux qui ne sont pas organisés ont dans leur inconscient cet intérêt [commun] avec d'autres personnes même avec ceux qui ont des différences. Par' exemple, il y a des gens qui ne vont jamais à une réunion de JAC et ils critiquent ou reconnaissent les actions des JAC. Même si les gens ne se parlent pas, ils connaissent le nom de tous et jusqu'aux' histoires intimes. Certaines personnes habitent là-bas [dans le quartier] mais elles appartiennent à une autre communauté, c'est-à-dire que leur vie sociale s'est développée ailleurs, car ils ont leur' ' famille ou leur travail dans un autre endroit, et inversement (...) 18. » (JULIO CÉSAR, 10 juillet 2006)

« (...) ma communauté est ici le quartier Costa Rica (...). [La communauté] ce sont toutes les personnes qui vivent dans un ou plusieurs secteurs (...) ; je me sens partie intégrante de ma communauté Costa Rica et de plusieurs endroits. Je vais à Betania, par exemple, et je me considère
[aussi] de la communauté de là-bas. Si quelqu'un me demande, je me sens leur camarade' ' 19. » (GUADALUPE, 22 août 2002)

La communauté prend une dimension et un sens différent selon qu'on la regarde et la vit de l'intérieur ou qu'on l'observe de l'extérieur. En termes de territoire et de groupe, si elle est vécue de manière discontinue, elle peut exprimer un manque d'appartenance ou d'identification à la communauté. Mais cette non-appartenance à la communauté n'exprime pas forcément un non-intérêt pour le lieu ou les personnes qui y habitent, comme en témoigne une professionnelle qui, sans être habitante de la zone, fait partie du groupe pionnier porteur du projet Parc Entre Nubes.

« (...) [dans le groupe de travail] existaient deux visions différentes sur ce qu'il convenait de faire dans la zone et ce qui allait bénéficier à la communauté ; et alors la communauté était mise à toutes les sauces, tout le temps, et celui qui se estimait représenter la communauté la représentait. Finalement nous nous sommes tous convaincus qu'on arrive à peine à se représenter soi-même (...) car dans un espace comme celui-ci la communauté est une pure chimère ! (...) La communauté d'un quartier du Sud-Est, ou de plusieurs quartiers du Sud-Est, c'est ce que le politicien du moment dit, ce que le curé dit, c'est-à-dire ce qui lui est utile ! Cette histoire de communauté, voilà à quoi ça sert ! Mais qu'il y ait une quelconque auto-reconnaissance de qui nous sommes, où nous allons, ce que nous voulons et nos règles du jeu... Hélas, rien de ceci ²⁰ ! » (GLADYS, 25 juillet 2002)

Certainement, le mot communauté, ainsi que le groupe qui s'identifie comme tel, peut être manipulé, ce qui n'empêche cependant pas son existence réelle. Un habitant, président d'une JAC de la zone, tout en reconnaissant les difficultés liées à la communauté, exprime son appartenance au groupe, son investissement et sa projection dans l'avenir de la communauté, et met en évidence la relation

entre le travail et la réponse aux besoins communautaires :

« Aujourd'hui j'ai déjà dit à la communauté, et ils en sont conscients, que nous devons être unis pour aller de l'avant. Et mon plus grand but est que lorsque nous rendrons le mandat en 2004, nous [la JAC] le rendons avec la conscience (...) qu'il y a eu des leaders de la communauté qui se sont préoccupés de son développement et en même temps de les motiver pour que ceux qui nous suivent continuent de l'avant (...). Ce qui fait le plus bouger les gens c'est le besoin d'une meilleure qualité de vie. Parce qu'ici la qualité de vie est chaotique pour mon peuple, et je le dis comme ça parce que je parle de mon peuple, et pour cela, on m'a considéré comme un révolutionnaire ²¹. » (WILLIAM, 12 août 2002)

Ce dernier entretien permet d'aborder l'utilisation fréquente du mot peuple, qui a une triple signification. Il désigne d'une part le petit village d'origine ; d'autre part, une appartenance communautaire voire citoyenne plus vaste (« mon peuple colombien ») ; et finalement, il est connoté de façon idéologique à cause de son utilisation par les mouvements révolutionnaires. Dans cet entretien, la seconde acception est fréquemment employée pour exprimer l'engagement et la participation. Grâce à ces deux derniers entretiens, des éléments importants sont fournis afin de mieux comprendre le sens de la notion de communauté. D'abord, la communauté ne définit rien de précis ou de déterminé ; a priori, elle se construit par ses membres selon l'endroit et les circonstances, en mettant toujours des intérêts individuels et collectifs en jeu. Ensuite, il n'y a pas une mais plusieurs communautés qui permettent la multi-appartenance des individus.

Dans ce même ordre d'idées, R. Agudelo Sedano (2000 : 11) signale que l'organisation communautaire est une forme d'organisation de la société dont l'objet est de promouvoir les intérêts de ses membres comme ceux du groupe que ces derniers représentent. Selon lui, la communauté est

formée de voisins qui partagent un territoire déterminé ; sa raison d'être est la recherche de solutions aux besoins de la vie quotidienne, la garantie des droits de ses affiliés et la participation dans les affaires publiques de leur territoire. Il donne comme exemple de communauté, les comités de « récupération » de l'espace public, les organisations de voisins, les comités civiques ou encore les comités de gestion des aqueducs. Toutes ces formes ont été et sont présentes dans la zone du Parc. D'après les entretiens, contrairement à la définition de R. Agudelo Sedano, la formation ou l'appartenance à une communauté ne dépend pas toujours du statut de voisinage : le fait de se sentir ou non partie intégrante de tel ou tel groupement, avec des buts communs dans un territoire donné, se révèle plus important. Par conséquent, cette conception de la communauté, ici exprimée, peut correspondre à la notion de territoire vécu, à l'intérieur duquel le Parc Entre Nubes peut être considéré, d'une part, en tant qu'objet socio-spatial identifiable (MONNET 1999 : 107) et, d'autre part,

comme « le fruit, le résultat d'une construction sociale fort complexe » (DI MÉO ET BULÉON 2005 : 79).

Afin de comprendre comment le territoire du Parc Entre Nubes a été construit, tant matériellement que socialement, de saisir ses caractéristiques et de retrouver le sens que les acteurs lui donnent, nous mettrons en relation trois éléments : d'abord l'histoire du Parc, telle qu'elle nous a été livrée ' ' ' par différents acteurs à travers les entretiens et les textes historiques, ensuite, les textes constitutionnels légaux et administratifs, et enfin des événements nationaux et transnationaux qui ont une influence sur le processus de territorialisation et les formes qu'a prises la participation.

4.2 CONSTRUCTION DU TERRITOIRE ET ORGANISATIONS SOCIALES

L'histoire montre que les premières populations qui s'établissent à proximité du Parc, le font dans la ' ' ' logique des fronts pionniers. Entre 1905 et 1930, plusieurs fermes deviennent en même temps les lieux où se logent les travailleurs et leurs familles, ce qui permet l'apparition des premiers quartiers ' périphériques des travailleurs salariés (ALCALDIA MAYOR DE BOGOTÁ D.C. 2001b, ALCALDIA MAYOR DE BOGOTÁ D.C. 2004).

Quelle que soit la façon dont le quartier a été formé dans le secteur du Parc, formes que nous présenterons plus loin, les habitants doivent faire face à un grand nombre de défaillances matérielles : les quartiers n'ont pas de tout-à-l'égout, ni de canalisation d'eau, ni d'électricité ' ' ' ; le service de ramassage des ordures n'existe pas ou est déficient. Les services institutionnels comme ' les écoles, les espaces de sport, les marchés, les espaces verts, la voirie sont inexistantes, mais on peut constater malgré tout que grâce aux actions et à la gestion des habitants, leurs quartiers se consolident peu à peu, tant dans leurs dimensions constructive et urbanistique que sociale. Comme nous le verrons, le processus de consolidation que suivent ces quartiers correspond de près à la

définition du « développement communautaire » exposée ci-dessous :

« [Le développement communautaire est considéré comme] l'organisation de vastes programmes de progrès social basés sur l'aide propre et sur l'effort local, aidés depuis l'extérieur mais fermement localisés sur les besoins existants qui émergent d'une situation donnée de la communauté locale (...). [C'est] un terme générique qui comprend les divers processus à travers lesquels toute communauté locale peut élever son niveau de vie. De tels processus incluent habituellement, de façon séparée ou conjointe, l'organisation ou la création des services de prévention sociale, de protection sanitaire, d'éducation, d'amélioration de l'agriculture, de développement des petites industries, de distribution des logements, des systèmes de gouvernement local, des coopératives, etc. » (...) (UNESCO, ONU 1954 : 1)

4.2.1 Étapes de consolidation des logements

Dans le processus de consolidation physique et sociale de ces quartiers, trois étapes peuvent être

distinguées¹ : el rancho (la baraque), l'unité élémentaire et la maison populaire.

El rancho (Cf. Photos 11 et 12)

À leur arrivée, comme la plupart des habitants l'expriment lors des entretiens, « il n'y avait rien ! » :

« (...) et il n'y avait ni services, ni électricité, ni eau, il n'y avait rien ! Rien de rien ! Quand nous sommes arrivés, nous avons vécu dans un ranchito ²². » (WILLIAM, 12 août 2002)

¹ Certains des noms sont empruntés à Julio Garcia et Carlos Villalobos (GARCIA, VILLALOBOS : 1994), dans le chapitre "La arquitectura autoproducida", dans *La arquitectura mexicana del siglo XX*, GONZALEZ DIR., México, Concejo Nacional para la Cultura y las Artes, dirección Nacional de Publicaciones, p. 234241.



Photo 11 : Rancho. Quartier la Belleza. Maison d'une habitante qui a des problèmes avec l'exploitation de sable qui se trouve derrière sa maison.'

« Je suis arrivé car nous avons acheté un terrain (...). Nous sommes arrivés quand le quartier commençait, sans voies, avec les maisons toutes en matériaux provisoires, avec l'eau amenée par des tuyaux d'arrosage.'²³ » (LUZ, 28 fév. 2003)

Pour pouvoir s'installer sur le terrain, ces familles vont construire une maison faite avec des matériaux de récupération, comme le plastique, le bois, le métal. Ils évitent ainsi de payer une location et de risquer que leur terrain soit pris par d'autres personnes. Le rancho est généralement provisoire en attendant d'avoir les moyens pour commencer une construction plus solide.'

« Nous habitons en location, alors ma mère a acheté le terrain et là-bas elle a commencé à construire et nous y sommes encore²⁴. » (SANDRA, 28 fév. 2003)

Dans ces circonstances précaires, pour créer les conditions minimales d'habitation, les habitants mettent en place une première forme d'organisation et de participation, celle de l'aide mutuelle.' Ensuite ils forment la Junta de acción comunal (JAC) dont nous parlerons plus loin, en maintenant une relation où le pouvoir est partagé par tous.



Photo 12 : Rancho. Quartier Juan Rey. Maison du leader de la JAC, responsable de la commission environnementale. (CXL 2002)

« Des amis devaient couler une dalle ; à ce moment-là, on faisait un convite, et je suis venu pour laider. Un des messieurs qui a aidé à ce chanter ma vendu un terrain (...), alors je suis arrivé dans le quartier où il ny avait pas de services, il ny avait rien ! (...) En arrivant je me suis associé à la JAC, car javais une expérience communale à Bosa²⁵. » (JOSE GABRIEL, 28 fév. 2003)

Dès leur arrivée, l'une des premières démarches qu'ils vont entreprendre est d'obtenir l'eau. Pour une durée indéterminée la distribution d'eau se fait à l'aide de tuyaux d'arrosage grâce à la gravité que permettent les dénivelés topographiques. Dans la plupart des quartiers du Sud-Est, les tuyaux sont branchés illégalement aux collecteurs principaux d'eau non potable qui passent à proximité et vont à l'usine de traitement des eaux de Bogotá. L'électricité s'obtient par des branchements de fortune réalisés par les habitants sur le réseau public le plus proche. Dans le quartier qui naît, ces démarches pour l'obtention de services, qui permettent un premier rapport à la zone et à l'autre, obligent les habitants à définir des espaces physiques et des créneaux de temps pour des rencontres et des débats autour de l'accès aux services.

« ...nous portions leau d'un puits, dans la partie en bas ; il y est encore, ce puits, protégé par des eucalyptus. Et aussi (...) d'autres personnes, avant que nous arrivions, avaient perforé un tuyau qui vient de l'autre côté de la montagne, c'est celui qui amène leau à Bogotá. Ils avaient perforé ce tuyau et construit un réservoir (...), alors de ce réservoir nous prenions leau. Il n'y avait pas de réseau et nous avons fait comme une sorte de conduit communautaire et il descendait à un tuyau principal. L'électricité nous la prenions, à cette époque, du quartier San Rafael, on la prenait avec un fil, mais ça servait à peine pour allumer une ampoule (...)²⁶. » (MARTHA, 05 mars 2003)

L'unité élémentaire' (Cf. Photo 13)



Photo 13 : Quartier Compostela. Au fond se trouve la Cuchilla del Gavilan. Les quartiers du premier plan sont les Compostelas 1, 2 et 3. À droite se trouve San Isidro. Ces quartiers sont constitués en majorité de maisons que nous avons identifiées comme des unités élémentaires (CXL, 2002).

Quand les conditions économiques familiales le permettent, les habitants entreprennent l'amélioration des logements avec l'aide de tous les résidents. Ils construisent une maison de plain-pied avec des matériaux plus solides, et dimensionnée pour de futurs agrandissements en hauteur. Cette maison a une grande salle multifonctions et une chambre ; les toilettes et la salle de bain sont parfois à l'extérieur, pratique très courante dans les maisons rurales. C'est une architecture qui correspond aux besoins de logement, aux conditions familiales et aux

conditions économiques des habitants de ces quartiers, ce qui n'est pas le cas des logements dits sociaux proposés par les institutions de l'État.

La maison populaire (Cf. Photo 14).

Dans cette troisième étape, la maison s'améliore par l'ajout de chambres en rez-de-chaussée, ou d'étages sur l'unité élémentaire. Des matériaux à utiliser, ainsi que les conceptions de la distribution intérieure et les formes des façades, s'inspirent des chantiers où un grand nombre d'habitants

travaillent dans le reste de la ville, voire la région. En dehors du logement familial, il peut y avoir des chambres ou des appartements aménagés pour l'accueil d'un nouveau couple de la même famille ou pour la location à de nouveaux arrivants. Au rez-de-chaussée, ils prévoient soit un appartement soit l'espace pour un éventuel commerce, de ce fait la maison est un investissement économique qui permet en outre d'installer éventuellement une activité commerciale informelle. La construction de ces maisons, élémentaires et populaires, se fait avec la collaboration des membres de la famille, des proches et des voisins.

« [La maison de la famille], les membres eux-mêmes l'ont construite (...). À cette époque, on fait comme ce qui se vit encore dans les communautés qui démarrent. On vit l'intégration familiale pour ériger la maison. Avec mon père, on fait les fondations, et les voisins viennent pour aider à monter les murs, et si quelqu'un a une profession dans la construction, il vient aussi. Tous aident à construire la maison ²⁷. » (HECTOR, 14 fév. 2003)



Photo 14 : Santa Librada. Quartier consolidé. On voit des maisons populaires avec un et deux étages, et un espace à droite pour des jeux d'enfants (CXL, 2003).'

Ces étapes ne sont pas chronologiquement homogènes pour toutes les maisons. Il arrive que certaines ne suivent pas les étapes décrites ici, parce que chaque famille exprime sa condition particulière dans la construction de sa maison. De ce fait, un même pâté de maisons est composé par des ranchos, des unités élémentaires et des maisons populaires.

« [Les habitants] commencent à faire leurs rues, les services, la construction [de maisons] des amis sur un axe du pâté de maison. Il se forme comme une camaraderie et comme un travail collectif pendant les week-ends. (...) En lien avec leurs conceptions religieuses, ils réservent un espace pour l'église, ou luttent pour obtenir un espace pour l'école ou le lycée pour que les enfants n'aient pas ' ' ' besoin d'aller loin, ou encore pour la salle communale afin de pouvoir se réunir, pour ne pas le faire ' dans les maisons et perdre l'intimité' ²⁸. » (HECTOR, 18 fév. 2003)

4.2.2 Des formes d'organisation dans les quartiers'

Que ce soit pour construire des maisons, obtenir des services ou prévoir la construction d'équipements, on peut identifier plusieurs formes d'organisation actives afin d'améliorer la qualité de vie' '

dans les quartiers.

Les organisations traditionnelles

Ces formes se caractérisent par la participation volontaire d amis, de voisins, et des membres de la famille qui finit autour d un repas festif (convite) (VALENCIA, AGUDELO 2003, VELAZQUEZ, PRIETO, VILLAHERMOSA 2000). Ces organisations sont utilisées pour le tracé et l entretien des chemins, les récoltes, la construction de logements, la construction des bâtiments d usage public dont les écoles, les salons communaux, les aqueducs, ainsi que les actions de reforestation et d entretien des sources.

Les comités d'amélioration

La population donne aussi de l importance à l apparence physique du lieu et à son amélioration. Les

Juntas de Mejoras [les comités d amélioration], qui cherchent essentiellement l embellissement de la ville (RINAUDO, CUNIN 2005), comptent parmi les actions anciennes qui perdurent. Bien que la plupart de ces Juntas aient été créées à l initiative des habitants aisés, d un secteur de la ville ou de l ensemble d une ville —dont celle de Medellín en 1863—, elles sont aussi présentes dans les quartiers périphériques des travailleurs comme à San Cristobal depuis les années 1940.

« (...) avec leur esprit communautaire, [les comités d amélioration] donnent l exemple ; pour le développement des quartiers, il était nécessaire de mettre la main à la pâte et de prendre le pic et la pioche » (PEPASO)¹.

La gestion communale de leau



Photo 15 : Ancien réservoir de l'aqueduc Santa Librada. Cliché pris lors du parcours Fundación Suasie Yewae avec le groupe "años dorados" dans la colline Juan Rey (CXL, 2003).

Canaliser et distribuer l'eau, ainsi que veiller à sa qualité, ont été pendant longtemps réalisés par les

organisations communautaires, comme en témoigne l'ancien aqueduc de Santa Librada (Cf. Photo 15), aujourd'hui hors service depuis que l'administration a relié ce quartier —au bord du Parc Entre Nubes— au réseau.

« (...) dici [la rivière Santa Librada] on menait leau à plusieurs secteurs, ce n'était pas seulement ce [réservoir], il y en avait aussi d'autres²⁹. » (BALBINO 18-fev-2003)

En Colombie, beaucoup d'organisations continuent à exister autour de la gestion de l'eau. Dans les zones du Parc, la population s'organise encore aujourd'hui pour construire et gérer artisanalement ses aqueducs sans la présence institutionnelle. Dans les zones rurales, les administrations moder-

²⁹ I "(...) desde su espíritu comunitarista comienzan a dar el ejemplo que para el desarrollo de los barrios era necesario arremangarse y coger la pica y la pala ." (PEPASO, Organisation communautaire de San Cristobal, document imprimé non daté.)

nissent, avec l'aide de techniciens, les aqueducs conçus et mis en fonction par les populations. Les emplacements principaux pour le fonctionnement de ces aqueducs, dits veredales, sont bien définis par les populations organisées. Dans de nombreux cas, les indications données par la population,

grâce à son savoir-faire et à son vécu dans le lieu, sont importantes pour le travail des techniciens.

« La tienda de la esquina » (L'épicerie du coin).

Parler d'organisation sociale dans ces quartiers sans mentionner l'épicerie du coin serait impossible (Cf. Photo 16. C est un petit commerce situé au rez-de-chaussée d'une maison qui occupe généralement l'angle d'une intersection. C est un lieu à fonction socioculturelle dans le quartier, qui développe la communication, construit l'identité culturelle, et sert d'appui aux réseaux sociaux (SÁNCHEZ GARCÍA 1994).

Les habitants ont besoin de se rencontrer, de s'informer et de coordonner leurs actions. Lors des entretiens, à la question : « quels sont les moyens utilisés pour convoquer aux réunions et de quelle façon on s'informe dans le quartier ? », les réponses révèlent que les habitants développent et intègrent l'utilisation de moyens et de formes de communication quotidiens. Les moyens utilisés sont à la portée de tous et sont repartis dans le territoire de manière à être facilement identifiés et accessibles. Ces moyens servent à transmettre l'information, les invitations, organiser les mouvements et autres. Le moyen le plus cité est le panneau d'affichage dans le salon de la JAC ou dans un endroit de passage obligé du quartier (Cf. Photos 17 et 18). Ces lieux, sans être toujours construits, sont adaptés de façon à pouvoir afficher ou écrire l'information à transmettre, et sont toujours faciles d'accès et bien repérables par tous les habitants.



Photo 16: Une autre épicerie. Un moment de partage

Une autre façon d'informer ou de convoquer à une assemblée ou une réunion est d'utiliser les affiches collées sur les murs des commerces et les prospectus distribués sous la porte de chaque habitant. Les moyens exposés jusqu'à présent s'adressent bien évidemment à ceux qui savent lire, mais la façon de vivre dans ces quartiers permet qu'aucun habitant ne soit exclu de l'information. D'ailleurs, même si l'information a été affichée, elle est également transmise par mégaphone les week-ends ou après 18 heures car c'est le moment où le plus de personnes sont présentes. Le moyen le plus répandu, et reconnu comme très efficace dans les entretiens, est le bouche à oreille, et nous avons constaté dans les parcours que son lieu privilégié est la petite épicerie du coin.

Dans les quartiers autour du Parc et en général dans tous les quartiers, on trouve au moins une épicerie du coin où acheter de l'allumette jusqu'à l'œuf en passant par le carré de chocolat, et effectivement on peut y boire aussi un café (Cf. Photo 16). C'est autour d'un café, assis sur des chaises, parfois de fortune, ou autour d'une petite table, que se tiennent de nombreuses

conversations. Ces épiceries sont donc des espaces-repère, des espaces pour les discussions ; c'est parfois là que l'on reçoit les visiteurs de passage dans le quartier (les ingénieurs, les enquêteurs, les étudiants). D'ailleurs, la plupart des entretiens de cette étude ont été réalisés dans les épiceries des quartiers. Autour du café, les habitants discutent, se mettent au courant de tous les événements du quartier, de la zone, ou de la ville, car l'information y circule. Les habitants peuvent également s'y renseigner sur les activités qui se déroulent dans le quartier, la localité ou la ville, sur les problèmes, les décisions prises et à prendre, les probables mobilisations, les lieux, les dates, etc. L'information qui doit être publiée (comme les convocations aux réunions internes ou de l'administration) y est affichée et diffusée, et expliquée notamment à ceux qui ne savent pas lire. Ces épiceries sont fréquentées par toute la population du quartier sans distinction d'âge ou de sexe, et on peut y débattre de questions politiques, économiques, sociales, tant nationales qu'internationales, urbaines ou de quartier. Parfois des décisions très importantes ou stratégiques dans l'organisation et l'action pour la construction du territoire y sont prises. L'épicerie du coin peut être considérée comme un espace public, ouvert à tous, un espace politique important dans les processus de participation de ces quartiers. Ainsi, cet espace public ne se rapporte pas aux structures conventionnelles, régulées, contrôlées et ritualisées qui restent soumises aux logiques institutionnelles : l'épicerie fait partie de ces espaces politiques qu'on peut considérer informels ou alternatifs, issus de l'initiative des habitants. La plupart des formes d'organisation existantes dans les quartiers relèvent ainsi d'espaces politiques informels. Ces espaces informels, à cause des représentations qu'ils évoquent chez les administrations, entre autres, engendrent des processus qui vont contre sa reconnaissance. La densification des zones du Parc, ainsi que les formes d'organisation de ses quartiers, a coïncidé avec un moment politique difficile et de répression de ces dernières.



Photo 17 : Panneau d'affichage dans le Quartier Costa Rica. (CXL, ' 2002)



Photo 18 : Même secteur suite aux travaux sur la voie. On peut observer l'avancement lent des' travaux tant dans la maison de gauche pour la construction de l'étage, que dans la maison de droite' pour l'amélioration de la toiture. (KFW, 2006)'

4.2.3 Stigmatisation, répression et récupération des

organisations sociales

En 1953, sous prétexte de mettre fin à la violence, le Général Gustavo Rojas Pinilla a fait un coup d'État militaire. Qualifié de populiste, il a proposé une amnistie à tous les groupes armés formés lors de « la violence » (en majorité des paysans libéraux) (MOLINA 1998). Son administration, dirigée entièrement par le gouvernement central et partagée entre les deux partis traditionnels, a interdit explicitement l'activité politique du communisme, surtout entre 1953 et 1957 (BEJARANO 1983). À ce moment-là, tout courant idéologique de gauche ou différent des partis traditionnels était alors assimilé à l'activité communiste ; ainsi les organisations de paysans ou les zones périphériques habitées par les travailleurs salariés également organisés, ont été catalogués comme de possibles centres d'action subversive et comme potentiellement communistes. Ces représentations font que la répression aura une influence directe sur le traitement que vont subir des zones où se sont établis les travailleurs salariés et paysans, donc celles du Parc.

En 1958, les deux partis traditionnels renversent Rojas Pinilla pour établir avec la réforme de 1959 ce qu'on a appelé le Front National. Celui-ci est l'organisation et l'institutionnalisation du partage du pouvoir qui existait depuis longtemps, fermant constitutionnellement toute possibilité d'expression de la pluralité politique. Ce Front consistait en l'alternance au pouvoir des deux partis, conservateur et libéral, par périodes de quatre ans, et la distribution de tous les postes officiels de manière égale jusqu'en 1974. Pendant cette période l'État persécute le mouvement révolutionnaire libéral (MRL) particulièrement soutenu par des paysans organisés, et tout type d'organisation civile ou politique. De ce fait, les organisations traditionnelles communautaires —notamment celles des assemblées d'action des voisins (les JAC) — cèdent à la récupération et donc au contrôle de l'État, à travers leur reconnaissance légale.

Las Juntas de Acción Comunal (JAC, assemblées de quartier)

À la même période, une mission étrangère, visant à étudier les conditions de développement du pays, montre « la nécessité de stimuler l'organisation citoyenne pour surmonter les effets de la violence » (MIN. DESARROLLO ECONÓMICO 1997 : 18). Une telle recommandation constitue d'ailleurs une première en tant que prise en compte de la population, et marque le point de départ dans l'institutionnalisation des organisations sociales avec la création des Juntas de Acción Comunal (JAC), des organisations pour discuter et effectuer des travaux d'intérêt général (VALENCIA 1989). Ces JAC ont été pensées à partir d'organisations existantes des populations rurales, ce qui peut expliquer que la reconnaissance juridique ait avancé rapidement, comme l'illustre le Tableau 7. En effet, un tel cadre juridique donne une légitimité aux JAC et définit par injonction le mode de fonctionnement de leurs réunions et des débats. Les JAC se présentent ainsi comme un moyen de rapprocher l'État des citoyens, pour intégrer des groupes sociaux marginalisés, spécialement dans les zones les plus affectées par la violence durant ces années-là (GONZÁLEZ, SEGURA, BOLIVAR 1997 : 20). Ces assemblées se retrouvent en ville du fait de l'exode rural, car les paysans migrent en amenant avec eux leurs formes d'organisation. Mais le cadre imposé ne prend pas en compte les pratiques à l'initiative des habitants, et les actions concrètes qu'ils mènent sur le territoire -

toire suite aux débats

Tableau 7 : Expansion des JAC

JAC légalement instituées	
période	Nombre des JAC
1960	63
1970	16 108
1980	30 007
1993	42 582
2000	environ 48 000

Élaboré par CXL. Source : (AGUDELO SEDANO, 2000, p. 4)

Avec leur institutionnalisation, les JAC prennent donc une forme de fonctionnement hiérarchisée, copiée du modèle républicain du gouvernement, abandonnant les modèles horizontaux qui prédominaient dans les pratiques traditionnelles. Elles se transforment en «

instruments de contrôle des politiques qui ont découvert des mécanismes de manipulation clientéliste nouveaux et plus faciles », et deviennent des réservoirs électoraux inscrits dans la logique du marché d'échange de faveurs'

(FALS BORDA 1987 : 110, GUTIERREZ SANIN 1996). Actuellement, une JAC est constituée¹ des voisins d'un quartier ou d'une ' ' vereda réunis en assemblée. Sa direction, valable pour 4 ans, se compose

I Information recueillie auprès des membres des JAC lors des entretiens.

d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un trésorier. La nomination à ces postes se ' ' ' fait en assemblée sur libre proposition des participants. Une fois que la liste est constituée, dans la même réunion, ils procèdent au vote, généralement à main levée, et un compte-rendu doit être rédigé à chaque réunion.

« (...) En 1976, 10 ans après mon arrivée, j'ai décidé de poser ma candidature pour les Juntas de ' Accion Comunal [JAC]. Mon rival m'a devancé de 2 voix et je suis devenu vice-président. Cependant, quand les fonctionnaires de l'administration nous ont appelés pour rendre un rapport sur l'état ' ' du quartier, je me suis aperçu que mon rival ne savait ni lire ni écrire, il était analphabète. J'ai donc ' décidé de rester [en tant que vice-président]. C'est à partir de ce ' moment que j'ai commencé les ' démarches pour tout ça, par exemple comment avoir leau courante (...). Ainsi on a obtenu le contact ' avec le gouvernement pour chaque chose. Dieu merci, on a obtenu beaucoup de choses. (...) ³⁰. » (GERARDO SANTA FÉ, 02 août. 2002)

En dehors de la direction, des comités de travail se forment dans divers domaines en lien avec les intérêts et les besoins collectifs de la communauté exprimés lors des réunions. Ainsi, les JAC ont des programmes sportifs, culturels, de formation, environnementaux, etc. Malgré l'institutionnalisa' tion, les partis n'ont pas l'hégémonie absolue sur les JAC, qui sont aujourd'hui répandues dans tout ' ' ' le pays :

il en existe une dans presque chaque vereda ou quartier, à l'initiative des habitants.'

4.2.4 Un renouveau des mouvements sociaux

Le mouvement politique Alianza Nacional Popular (ANAPO) gagne en popularité mais il perd malgré tout les élections de 1970, au cours desquelles le gouvernement du Front National est suspecté de fraude. Cette situation marque d'une part l'éloignement de la population et sa prise de distance par rapport à toute orientation politique, et, d'autre part, la constitution du groupe guérillero M-19 par l'ANAPO (ESCOBAR, DE ROUX 1989, VELÁSQUEZ 2004, PRESIDENCIA DE LA REPUBLICA 2006). Ce dernier revendique le droit au logement et soutient des mouvements d'invasion à cette fin, notamment dans les zones du Parc.

En 1974, le Front National est officiellement dissout et des élections libres peuvent avoir lieu : l'appareil officiel est discrédité, le gouvernement jugé corrompu, et une grande partie de la classe politique accusée de clientélisme (ESCOBAR, DE ROUX 1989, MINAUDIER 1992, GUTIERREZ SANIN 1996). Ceci marque le commencement d'une période de transition où émergent de nouveaux

acteurs sociaux et politiques qui se présentent comme une alternative à la situation.

Les paros civiques

C'est une forme de mobilisation sociale dans laquelle les activités d'une localité ou d'une région sont suspendues totalement ou partiellement, pour constituer une forme de pression face aux autorités. Les premiers paros civicos ont été soutenus par les partis traditionnels dans le but de demander la démission de Rojas Pinilla en 1957. Par la suite, ils deviendront dans les années 1970 et 1980 le meilleur moyen pour les couches démunies d'exercer une pression sur les partis et les administrations, pour demander des services publics et des biens collectifs (ESCOBAR, DE

ROUX 1989, FALS BORDA 1989, VALENCIA 1989, GALLON GIRALDO 1989). Ces mobilisations sont un exemple intéressant de récupération de la part des populations des formes imposées ou inspirées par les dirigeants. La récupération serait donc un processus à double sens. Dans ces mobilisations, parmi les organisations qui ont eu le plus d'impact, il faut compter les JAC et l'Association Nationale d'Usagers Paysans (ANUC) qui, malgré le contrôle du gouvernement, ont été très actives, ainsi que le renouveau du mouvement paysan, du mouvement des travailleurs, du mouvement indigène, des groupes inspirés par la théologie de la libération, des mouvements politiques comme l'Union Nationale d'Opposition (UNO) ou le Mouvement Ouvrier Révolutionnaire (MOIR) et d'autres mouvements canalisés à travers ces paros civicos.

Le mouvement civique

Les différents mouvements s'articulent entre eux (ESCOBAR, DE ROUX 1989 ; ACEVEDO, CASTAÑO 2001), ce qui donne lieu à ce qu'on appelle le mouvement civique. Ce mouvement n'a pas une position unique, car il intègre les paysans, les migrants à cause de la violence, les habitants des quartiers périphériques, les vendeurs ambulants, les fronts pionniers ou les religieux guidés par le Concile Vatican II.

En outre, dans la pratique, le mouvement civique n'est ni hiérarchisé, ni centralisé ; il existe des niveaux de coordination mais pas de direction, si bien que les décisions sont prises par les communautés des régions et des villages. À ce sujet, R. Arcila (1989)¹ met en évidence des formes de mobilisation ainsi qu'une partie de leurs motivations qui mènent vers ce que l'on appelle un mouvement -

¹ Allocution transcrite d'un dirigeant civique colombien, lors d'un colloque sur les mouvements sociaux.

ment civique :

« De la réunion de voisins à l'assemblée générale, et de celle-ci à la manifestation, à la marche, il a été aussi compris que les solutions ne passaient pas par la mairie, ni par l'inspection, ni par le conseil, que là on ne les écoutait pas de bon gré et qu'il fallait se faire entendre. Arrive ainsi la prise des bureaux, le meeting, le cabildo abierto, le paro. Le paro civico n'a pas pour but de demander de grandes choses, mais des petites, de peu d'importance pour beaucoup d'analystes de bureau mais transcendantes pour une communauté qui vit à peine (...). Le mouvement civique privilégie les formes de démocratie directe, les formes non institutionnelles (...) sans ignorer que les voies et chemins juridiques institutionnels peuvent aussi être utilisés. » (292-293)

Au sud de Bogotá, et donc dans les quartiers au bord du Parc Entre Nubes, le mouvement civique a eu une incidence directe dans le processus de peuplement ainsi que dans l'amélioration des conditions -

tions de la zone.

« La première année que j'ai été à Usme, j'ai participé à plusieurs mobilisations, car c'était la façon de demander, il fallait faire pression. À travers protestations et marches... où nous allions en bus au conseil municipal pour crier qu'Usme a besoin de ceci, qu'Usme demande cela³¹. » (JOSÉ GABRIEL, 28 fév. 2003)

Effectivement, une protestation peut évoluer vers un mouvement civique jusqu'à devenir une proposition politique alternative et ceci grâce aux possibilités ouvertes par la Constitution de 1991.

C'est ce type d'évolution qu'on trouve à Usme.

« Quand j'arrive à la localité d'Usme, nous établissons, ou j'établis des liens avec des personnes qui promouvaient un projet communautaire, n'est-ce pas ? Un projet de mouvement d'organisation communautaire, qui s'appelait mouvement

civique communautaire (...). [C'est un] projet de regroupement d'organisations et de communautés autour d'un projet social civique ; à ce moment-là c'était mobilisation et lutte (...) [d]organisation de mobilisation parce qu'[Usme] était une localité très oubliée. En ce temps-là c'était une localité marginale, sans voies d'accès, sans services publics efficaces, [l'administration] ne nous branchait même pas [à l'eau, l'électricité]. Plus de la moitié de la localité n'était pas légalisée. Les quartiers étaient sous-normaux, disons illégaux. Et ceci conduit aussi à ce qu'il n'y ait pas de services publics, car l'État ne les donnait pas car il ne se sentait pas obligé (...). On a fait quelques mobilisations sociales plus ou moins fortes comme des paros civicos³². » (HUGO, 04 mars 2003)

Si ces organisations sont des palliatifs qui deviennent nécessaires face aux carences de l'État, elles évoluent toutefois pour apporter aussi une proposition politique. Malheureusement, pour les élites militaires avec un regard simpliste, ces mouvements populaires et les partis de gauche ne sont que des organisations de façade et l'appareil idéologique de la guérilla, ce qui a donné lieu à une poursuite et une répression des leaders populaires et des militants de gauche (ESCOBAR, DE ROUX 1989 : 152). Le gouvernement de Turbay Ayala (1978-1982), reconnu comme représentant une « démocratie restreinte et qui exclut » (MUNERA RUIZ 1999 : 5), s'inscrit dans cette lignée répressive. Durant son gouvernement, il exprime la volonté de contrôler toute action différente des partis traditionnels, et sa réforme de 1979 interdit les assemblées politiques populaires de caractère permanent ; la présence militaire dans la gestion politique grandit et l'action du narco-trafic commence, ce qui va rendre l'organisation du territoire et les conflits existants plus complexes (ESCOBAR, DE ROUX 1989, MUNERA RUIZ 1999).

CONCLUSION

Dans un premier temps, nous avons constaté de quelle manière les principes directeurs d'aménagement et les façons d'habiter de la population construisent le territoire. Dans le cas particulier de Bogotá, il est évident que les représentations sociales sont à l'œuvre dans ces deux facteurs,

provoquant la polarisation de la ville.

Par ailleurs, les habitants des zones du Parc construisent eux-mêmes leurs quartiers d'un point de vue physique et social. Dans cette construction, le quartier est perçu comme l'espace prééminent dans l'investissement et les rapports affectifs. En effet, les familles réfléchissent en groupe aux espaces communs, zones vertes, voies d'accès ; autrement dit, elles sont les urbanistes des quartiers et des zones où elles résident. Dans la pratique, la construction collective dépasse le seul terrain de chacun pour aller vers la prévision et la construction de services complémentaires : l'école, l'église, la salle communale, les services. Cette démarche auto-constructrice génère et affermit le lien social et une forme d'attachement affectif à la maison et au territoire. C'est de cette façon que le quartier se construit et s'identifie en tant que communauté. Les débats informels et au sein des JAC, ainsi que les actions ponctuelles, concourent à développer les territorialités de tous et de chacun. Néanmoins, les appartenances à des groupes et à des lieux ne se limitent pas au quartier, grâce aux diverses activités qui s'étendent au-delà de leur ville ; ce qui facilite le développement d'appartenances à d'autres groupes dans d'autres lieux multiples.

Dans la construction territoriale, la forme que prend l'organisation sociale est directement liée au contexte socio-politique. Il est important de souligner qu'un contexte de répression ne réussit pas à anéantir totalement les formes d'organisation des populations. De même la récupération des mouvements et des organisations par le gouvernement ne peut pas limiter totalement leur capacité d'action, même si, effectivement, leur fonctionnement se voit altéré, voire profondément changé. Il est intéressant d'observer que les différentes organisations sociales s'articulent dans la construction territoriale. Ainsi, des organisations émergentes se mêlent à d'autres plus anciennes ou qui ont été récupérées, permettant l'échange d'expériences et l'élaboration de projets à caractère politique.

Dans le chapitre suivant, nous analyserons plus en profondeur la façon dont les quartiers du Parc se construisent afin de mieux comprendre les processus de territorialisation. Nous identifierons en détail, dans ces derniers, les divers acteurs et les mécanismes utilisés.

CHAPITRE 5

LA DENSIFICATION ET LES MODES DE CONSTRUCTION DU TERRITOIRE DU PARC

Dans ce chapitre nous verrons en détail la façon dont le peuplement des zones du Parc s'est effectué (Cf. Photo 19), comment plusieurs circonstances et actions se sont unies au fil du temps pour donner forme à plus de 100 quartiers qui se localisent à proximité et à l'intérieur du Parc Entre' Nubes. Pour mieux comprendre ces circonstances, deux points sont à retenir : le premier a trait à l'importance d'être propriétaire d'un logement en Colombie. De fait, les habitants laissent entendre ' ' ' que posséder un terrain et une maison, même petits, est un signe de réussite en général, et en particulier pour ceux qui ont migré à la grande ville de Bogotá. De toute évidence, la propriété est un moyen d'accéder à un meilleur statut social, d'acquérir en partie une stabilité personnelle et familiale' et de constituer un patrimoine, tout ce qui leur manque lorsqu'ils ne sont que locataires.'

« [Quant à la terre] (...) en général je crois que le Colombien souffre beaucoup de ceci ; nous nous comportons tous comme des propriétaires alors que nous n'avons même pas un lot dans le cime' tière ! Mais on a ceci très à cœur (...) »³³. »(GLADYS, 25 juillet 2002)

« (...) et quel est le but ? Avoir une maison digne, pour moi, quand je serai vieux, pour nos enfants et les enfants de nos enfants »³⁴. »(WILLIAM, 12 août 2002)

Le second point à retenir concerne le flou persistant autour des limites et titres de propriété de plusieurs terrains, qui, au moment de l'étude, donnaient encore du travail aux avocats' ; ce flou, qui remonte à la colonisation espagnole, a été entretenu par les fronts pionniers, puis pérennisé par les

L'Aménagement Participatif, de l'Injonction à la Co-construction invasions et les urbanisations pirates ; et ajoutons à tout ceci le vide législatif relatif à la forme de propriété urbaine qui n'a été régulée qu'en 1989 par la loi 9 (' ' CHARRY URUEÑA 2002).

« CXL : À qui appartiennent ces terrains du Parc ?

C : —Depuis le monsieur qui a été trompé par un lotisseur pirate qui lui a vendu un terrain de 6 [m] sur 12[m]. Jusqu'à celui qui, depuis l'époque de la colonisation, avait une hacienda et la subdivisée, jusqu'à ceux qui y sont maintenant. Depuis le briquetier qui avait son industrie là-bas, ce qui a fait toute sa vie. Jusqu'à celui qui est arrivé et a pris possession du terrain, celui qui est locataire d'un autre, celui qui.... C'est-à-dire tous les problèmes que vous pouvez imaginer, tout ce qui peut arriver en Colombie se trouve dans le Parc ³⁵. » (CONSUELO, 24 juillet 2002)

Les entretiens et récits des expériences vécues, ainsi que les écrits sur le sujet, ont permis d'iden

tifier différents modes de formation des quartiers et de les caractériser¹.

5.1 LA FORMATION DES QUARTIERS

Entre la fin des années 1940 et le début des années 1960, au moins deux formes de peuplement sont identifiables dans la zone du Parc : la subdivision des fermes par les familles propriétaires des haciendas, et le logement des travailleurs miniers sur les terres de ces familles. Le peuplement et la densification des zones autour du Parc se sont effectués du nord vers le sud et du bas vers le haut. Ce peuplement commence en effet en bas des collines, sur les zones de plaines proches des secteurs urbanisés au sud de la ville (nord du Parc), puis s'étend peu à peu vers les hauteurs plus pentues des collines de l'Est. Cette dynamique donne lieu à la première distinction existante, largement utilisée par l'administration et les habitants du secteur, entre los barrios altos (quartiers hauts) et les autres. Les quartiers les plus hauts sont les plus récents, les moins consolidés mais aussi les plus démunis. La Carte 11 permet de distinguer la subdivision des quartiers reconnus par l'administration autour du Parc Entre Nubes.

¹ Un document qui a pour titre Historia del Parque Entre Nubes, écrit par un habitant et travailleur social à proximité du Parc, a permis une structuration plus facile de l'information.

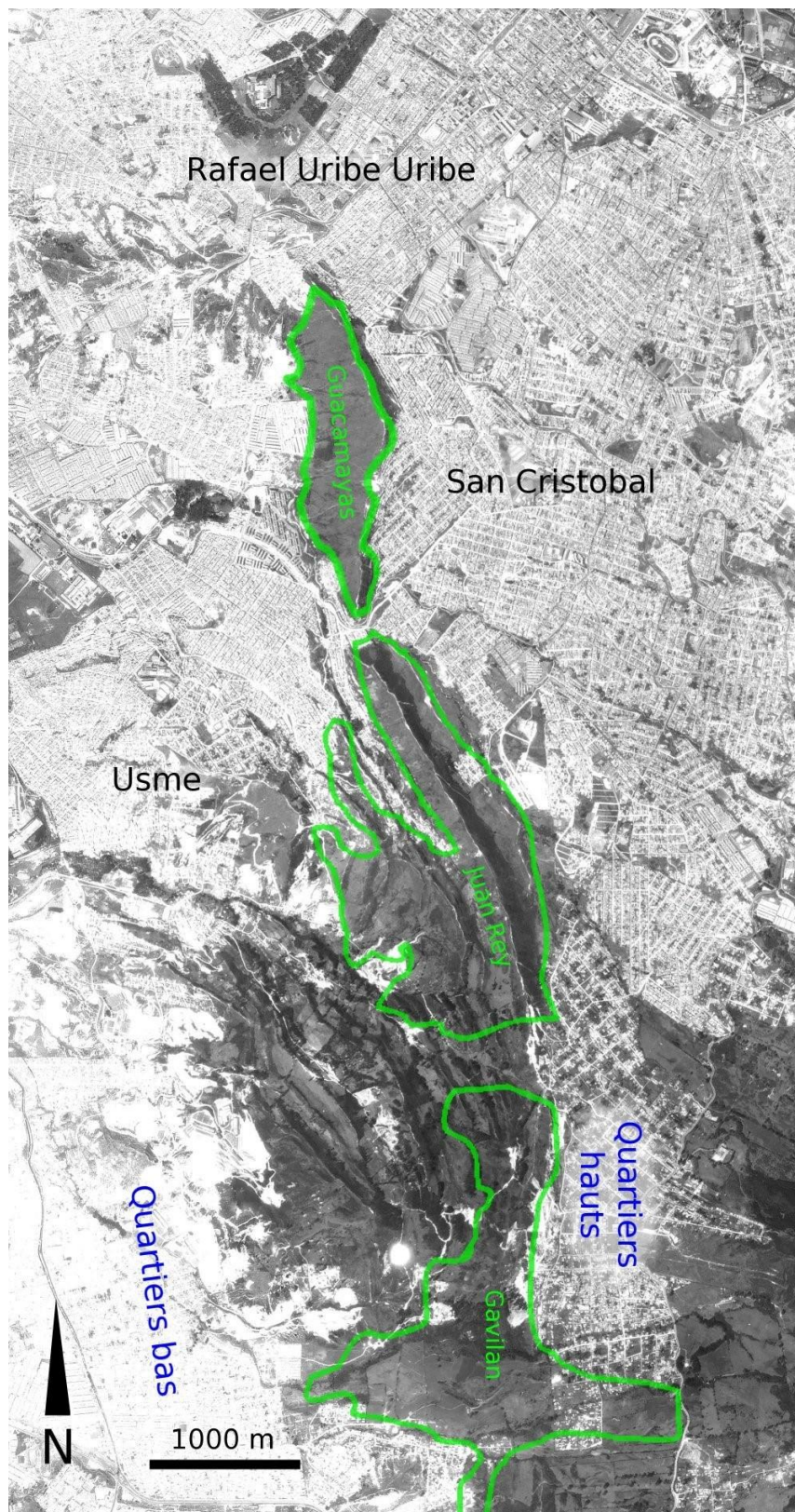


Photo 19 : Vue aérienne du Parc Entre Nubes

Source : DAMA, SUNA HINSCA 2005. Enrichie par nos soins.

5.1.1 Subdivision des fermes

Certains quartiers ou secteurs portent les noms des anciennes fermes ou haciendas : San Cristobal,

La María, La Milagrosa, San Blas, Las Mercedes, Los Molinos, Llano de Mesa, Santa Lucía, El

Porvenir, La Yerbabuena, San Jorge, El Quiroga, Granjas de San Pablo, Granjas de Santa Sofía, Los Molinos de Chiguaza et La Fiscala (Cf. Photo 20). Cette forme de peuplement s'effectue à travers

deux types de mutations des terrains, qui entraînent une urbanisation progressive :

- L'héritage' : La subdivision des grandes haciendas ou des fermes par héritage permet l'apparition de plusieurs fermes moyennes ou petites, comme dans le cas de La Fiscala ou d'une partie du côté sud du parc' ;

« La Fiscala était une hacienda, il y avait très peu de gens qui y habitaient ; les premiers habitants étaient les Vasquez, et ce qui est le Parc Entre Nubes appartenait à des sœurs appelées Zapata ; elles étaient célibataires et, ensuite, il me semble qu'elles ont commencé à le diviser. C'est pour cela' qu'il y a des fermes si grandes. Il y a des fermes de cinq ou sept hectares, et très peu de proprié' taires. Certaines personnes ont deux ou trois fermes à différents endroits ³⁶. » (AMALIA, 14 août 2002)

- La vente de terrains agricoles : Cette modalité est stimulée par la demande grandissante à Bogotá de production agricole non mécanisée et de l'indispensable main-d'œuvre' qui avait besoin d'être logée à proximité, s'ajoutait ainsi à la' demande généralisée de logement.

La nécessité de logements pour les travailleurs salariés, qui n'acceptent plus les anciens systèmes' d'aparceros ou de locataires et veulent accéder à la propriété par l'achat, motive les proprié'taires' des haciendas et fermes à subdiviser une partie de leurs propriétés pour les vendre. Ces derniers offrent ainsi aux travailleurs salariés des terrains à des prix accessibles, dont les ventes n'ont' toutefois pas toujours donné lieu à des titres de propriété.

« Pour nous, c'était une ferme. Il [le père] est venu là, ' à La Belleza. Lui nous disait que c'était une' ferme. Il nous a amenés là car l'air était pur, c'était une beauté naturelle' »

! (...) Nous avons acheté à la deuxième personne qui, elle, avait déjà acheté au principal [propriétaire de terres]. (...) Mon père a acheté un terrain de 1 000 ares, alors à mesure que nous nous sommes mariés, il nous a donné, à chacun des enfants, une partie de ce terrain, [des lopins de] 25 [mètres] sur 17 [mètres]. Alors il y a la maison paternelle, ensuite cest la mienne, puis celle de mon frère aîné, puis le terrain de mes' autres frères, et celle qui suit est la maison de ma sœur cadette. Nous habitons tous là, à la suite ³⁷. »
(M_{ARTA}, 05 mars 2003)



Photo 20 : La Fiscala. Aperçu du secteur de La Fiscala Alta. Colline Juan Rey (CXL, 2002).

Cette offre de terrains à bas prix (car il s'agit de terres rurales), les caractéristiques encore rurales de plusieurs zones proches du Parc, et la demande de production agricole continuent à attirer des paysans. Si certains des acheteurs sont arrivés au cours des années 1950, plusieurs sont des locataires parfois en condition d'asnamiento (entassement) dans d'autres endroits de la ville. Du fait de cette demande grandissante de logements, la subdivision des terrains pour la vente de parcelles devient une autre activité économique pour les propriétaires de fermes. Dans ce type d'installation, les habitants arrivent dans la zone avec leurs traditions paysannes, bâtissent leur logement par auto-construction avec l'aide d'amis et cultivent la terre, suivant un processus, typiquement rural, de peuplement dispersé (Cf. Photos 20 et 21).



Photo 21 : Vereda la Requelina, entre les Soches et la Via al Llano. Cette photo montre le caractère rural actuel du sud du Parc Entre Nubes. Elle permet de se faire une idée de ce que pouvait être la zone nord du parc dans les années 1960 (DAMA, 2003).

« Ici on cultivait pommes de terre, oignons, maïs, petits pois, blé, orge, on cultivait de tout ! Depuis les années 60, quand je suis arrivée – nous sommes fondateurs du quartier Santa Librada –, je me souviens que les maisons étaient peu nombreuses : de l'avenue jusqu'en

haut, il y en avait 4, il y ' avait deux rangées deucalyptus et, pour le transport, il y avait un mini-bus chaque heure depuis la ' neuvième [avenue] vers Usme [le centre urbain, de ce qui était la municipalité] ³⁸ »

(Berta, 8 fév. 2003)

« C'était de style rural, il n'y avait pas d'électricité, il ny avait pas de services publics ' ' ; [mes parents] ont été les premiers habitants, ils étaient parmi les plus anciens dans le quartier. Il y avait très peu de maisons, chacune avec une citerne, une fosse septique. Ce sont eux, avec d'autres ' familles qui arrivent, qui ont commencé le peuplement du quartier. (...) Ce secteur était considéré comme les faubourgs de Villavicencio, [il se trouvait] à la sortie de la ville. Ils me racontent [les parents] qu'il ny avait pas de rues ' ' ; il y avait l'ancienne voie de San Cristobal, et si on voulait sortir ' de l'autre côté, il fallait le faire à dos de mulet ! Jusqu'à ce qui est devenu aujourd'hui le ' ' ' « Y » dans la partie de Bella Vista [quartier de la localité]. À cette époque il ny avait pas de transports publics – ' nous parlons des années 60 –, après ils sont apparus petit à petit. Je me souviens que lorsque j'avais ' 6-7 ans, nous allions à pied jusqu'à Altamira. Vers les années 1970-1980 arrivent, de diverses ' zones, de nombreuses personnes qui achètent leur terrain et construisent ! Et aujourd'hui encore, ça ' continue vers les collines ³⁹. » (LUZ, 03 mars 2003)

5.1.2 Logement des travailleurs miniers



Photo 22 : Zone d'extraction des matériaux dans l'ancienne Hacienda La Fiscala. Au premier plan se trouve la colline de Juan Rey du Parc ; au fond, sur les collines, Ciudad Bolívar. Le quartier en bas à droite est le Danubio Azul. Au fond à gauche, on aperçoit une partie du quartier la Paz, et, au centre, les excavations inondées. (CXL, 2002).

Au cours des années 1960, les terres autour du Parc ont été bâties jour après jour ; les fermes abandonnent de plus en plus l'activité agricole au profit de l'exploitation des matériaux de construction, des carrières et des briqueteries (Cf. Photo 22). Les terres du Parc, riches en argile et en matériaux de construction (galets, sables), présentent un grand intérêt face à la demande croissante des divers chantiers au centre et au nord de la zone urbaine de Bogotá, où se concentre la dynamique du marché foncier privé. Plusieurs fermes et haciendas d'Usme, dans le secteur du Parc (Los Molinos, Fiscala, Olivares, San Cristobal, La Marichuela) connaissent ce changement d'activité sous la pression économique d'un nouveau marché. De ce fait, les plus importantes industries d'extraction de matériaux pour la construction s'installent dans la zone : Cementos Samper (ciments), Ceramicas Alfa (carrelages), Ladrilleras Santa-fé (briqueterie), Tubos Moore (tuyaux en terre cuite). Les industries extractives requérant la présence continue de travailleurs, les propriétaires facilitent leur installation autour des briqueteries ou des carrières. Deux formes d'installation

de ces travailleurs peuvent être distinguées.

Les Mileros. Les familles (hommes, femmes, enfants), une fois leurs premières 1 000 briques produites, pouvaient s'installer sur les terrains des briqueteries et construire leur logement. Puis' elles sont faiblement rémunérées pour chaque lot de 1 000 briques produites, d'où leur nom.'

Pour les mileros, les conditions de travail sont difficiles, sans revenus stables ni prestations sociales¹. Ces familles ont investi depuis les années 1950 une grande partie de leur travail et de leur argent dans la construction de leur logement sur les terrains des briqueteries, et développent par là même une forte dynamique de groupe et un attachement au territoire. Vers la fin des années 1970, les carrières sont épuisées et il devient plus intéressant pour les propriétaires de vendre ces terres pour lotir plutôt que de les garder pour l'exploitation. Ils veulent donc faire partir les familles des' mileros, qui n'ont pas les moyens d'acheter les terrains sur lesquels ils ont habité et qu'ils ont' ' améliorés durant des années. Au nord du Parc, à San Cristobal, les conflits pour la terre entre mileros locataires et propriétaires sont vifs. Ainsi les mileros organisés vont recourir au modèle de possession de terre, suivant la logique des fronts pionniers reconnus par la loi. C'est de cette façon' que se forme le quartier El Rosal avec 1,20 ha, 116 parcelles et 432 habitants (ALCALDIA MAYOR DE BOGOTÁ 2004).

La vente des terrains aux travailleurs. Dans ce cas de figure, les propriétaires des exploitations vendent des lots à leurs employés, sans titres de propriété. Outre ces lots vendus à un prix raisonnable, ils ont aussi accès aux matériaux de construction à prix réduits, tout ceci étant déduit du salaire. Plusieurs quartiers près du Parc, sur la zone qui est nommée Ladrilleras (briqueteries) à

¹ Journal El Vespertino, "El Drama de los Chircales". Bogotá, Febrero 14 de 1975, p. 11. Cité dans le document Historia del PEN.

Usme, ont été construits de cette façon, comme Barranquillita (Cf. Carte 11 n° 36), un quartier qui compte aujourd'hui 7,59' ha et 234 parcelles (ALCALDIA MAYOR DE BOGOTÁ 2004b).

5.1.3 L'invasion

L'invasion consiste en un type de peuplement¹ lié aux mouvements qui revendiquent le droit au logement, au-delà de cas particuliers. Un groupe de familles organisé prend par surprise une surface de terrain qui n'est pas habitée ni cultivée pour s'y établir. Au cours des diverses réunions préalables qui se tiennent pour la préparation physique et psychologique de l'invasion, le groupe de familles fixe le montant des cotisations afin d'entreprendre les démarches d'information et d'obtenir les plans du terrain nécessaires pour tracer le lotissement et attribuer les emplacements à chaque famille. Une fois le terrain choisi, la nuit de l'invasion chaque famille arrive séparément avec ses matériaux pour commencer la construction d'un rancho. Ils posent en général le drapeau de la Colombie et un drapeau blanc comme symbole de paix. Même s'il y a un propriétaire, ces familles peuvent réclamer la propriété suivant la logique des fronts pionniers et les dispositions des lois de 1968 exposées dans la première partie.

« En principe, le soi-disant propriétaire doit montrer son titre de propriété ; il n'en a pas, mais il a une copie de la loi n° 66 de 1968, qui stipule que vous prenez possession pacifiquement d'un terrain (...) ⁴⁰. » (GERARDO, 02 août 2002)

Cette loi permet donc l'aliénation de propriété en faveur des personnes qui ont pris possession d'une portion de terrain afin d'y construire leur logement principal et/ou de rendre productif le terrain, à condition que le propriétaire n'ait pas contesté cette prise de possession au moment où elle a eu lieu. La loi permettant également d'établir des titres de propriété au nom des occupants, plusieurs d'entre eux ont recours à cette procédure prouvant leur installation avant cette loi. La démarche pour l'obtention des titres était en effet censée être sous la responsabilité du possesseur, mais la plupart ne connaissaient pas la règle, ou la nécessité et l'utilité d'un titre de propriété. C'est donc à travers l'invasion qu'ont été créés les quartiers Las Colinas (en 1961), avec 3 200 familles, et El Triunfo (Cf. Carte 11 n° 105), qui compte 2,45 ha, 169 parcelles et 913 habitants

¹ Cette description est surtout le fruit d'un récit d'une personne qui a été impliquée dans le mouvement d'invasion, et a demandé de ne pas être identifiée.

(ALCALDIA MAYOR DE BOGOTÁ 2004a). La construction de Villa de la Paz et de Las Malvinas (Cf. Carte 11 n° 107), qui occupent un côté de la colline Guacamayas avec plus ou moins 500 familles (Cf. Photo 24), est aussi encouragée vers 1978 par différents leaders de mouvements civiques de Bogotá et du M-19.

« Les gens qui forment le groupe denvahisseurs sinforment à travers le courrier des sorciers' ! Là, viennent des familles de différentes zones de Bogotá, de Ciudad Bolivar, et quelques-unes du secteur. Cest impressionnant de voir comment les gens se renseignent sans annonce commerciale' à travers le réseau damis, compères, parents (...) Si [linvasion] se fait avec un grand groupe cest' ' effectif, mais sil ny a pas beaucoup de familles, alors la police les chasse' ' (...). Les familles se préparent aux affrontements au cours de réunions préalables : elles savent quelles vont souffrir et' ce quelles doivent faire. On définit lheure à laquelle on doit porter les éléments [pour la construc' ' tion] ; cest un seul voyage par famille, en arrivant par des routes différentes, pour que les voisins' ne sinquiètent pas de voir un convoi' ; et les voilà prêts à travailler toute la nuit. Il est fondamental être aux aguets, que les femmes aident à faire le' « cambuche » [logement de fortune], et les enfants aident aussi, ils sont là. Il faut amener quelques provisions, des choses basiques, et on fait une marmite communautaire. (...) Cest comme une assemblée permanente, et là on donne son nom' au quartier. (...) Les voisins proches appellent la police, qui arrive avec le maire pour nous inviter à abandonner lendroit ou nous sortir par la force. Les gens sorganisent et répètent le discours' ' »

"dici' vous nous sortirez mais morts". Aux Malvinas il ny a pas eu daffrontements, car les propriétaires' des terrains ne sont pas apparus pour lancer une procédure judiciaire⁴¹. » (RUFINO, 07 Juillet 2006)



Photo 23 : Quartier Las Malvinas. Colline de Guacamayas (mot muisca qui se traduit par « colline d autrui' » ou « clôture d autrui' »). Source : CXL, 2003.

5.1.4 Les programmes de logements sociaux

Le logement social est l'un des types de peuplement les plus récents dans la zone. Il répond aux plans et programmes du gouvernement : atteindre un développement urbain à travers l'industrie de la construction (Pastrana Borrero 1970-1974), l'investissement dans les zones les plus pauvres

(Lopez Michelsen 1974-1978) et la construction de logements sociaux (Betancourt Cuartas 1982-1986). Les institutions chargées de concevoir ces programmes à Bogotá sont l'Institut de Crédit Territorial (ICT) ou la Caja de Vivienda Popular (Caisse de logement populaire). Les premiers logements de ce style dans la zone ont été élaborés par l'ICT dans les années 1970, prennent forme dans les années 1980 et s'étendent jusqu'aux années 2000. Ces programmes se développent à travers deux formes d'habitat : d'un côté les grands ensembles multi-familiaux en hauteur, dont le style architectural répondait au courant de l'architecture et de l'urbanisme moderne (SCHNITTER CASTELLANOS 2003), et de l'autre côté les ensembles de maisons faites à partir d'un modèle uni-familial très petit qui se répète. Certaines de ces maisons sont construites dans les années 1980 par auto-construction, comme à Bochica où logent environ 1 000 familles¹.

Les premiers programmes de logements sociaux, tout comme certains d'aujourd'hui, ne prennent pas en compte dans leur urbanisme le besoin de services complémentaires comme le transport, le petit commerce, les écoles, les crèches et les espaces verts. Ils n'étaient pas reliés au centre et au nord de la ville, ni par la voirie ni par les lignes de transport.

(Programme de logement Los Molinos) « Je parcourais la zone du parc avant d'acheter l'appartement [fin des années 1970], c'était une ambiance champêtre comme hors de Bogotá, avec beaucoup de végétation vers les montagnes dans les parties les plus raides. Dans la partie semi-plane il y avait beaucoup de détériorations causées par l'industrie extractive des matériaux de construction. Les voies étaient des chemins de sable et de pierre. Le transport était très mauvais (...), il y avait déjà des gens dans le parc et ils devaient marcher depuis la [l'avenue] Caracas ; le transport était très rare. Cinq ans plus tard, c'était le défilé des *muchileros* ; en hiver l'entrée était très difficile. C'était style rustique, c'était

plein d'arbres là où il y a la maison de Los Molinos [maison de lhac' ' ' ienda]. (...) Je suis arrivé dans les années 1980 [au programme de logement] par le processus de négociation [processus de paix avec le M-19] qu'il y avait avec le gouvernement de Betancourt' : il promouvait les maisons sans apport personnel initial et les amnistiés entraient comme bénéficiaires. Les démarches préalables diminuaient mais il fallait payer toutes les quotes-parts. (...) Ceci était géré par

I Information donnée à travers une correspondance écrite (10 juillet 2006), JULIO CESAR.

les commissions de paix, nommées par le gouvernement, et je suis entré comme amnistié en 1982 et on m'a donné l'appartement en 1984. Le programme comportait environ 1' ' 500 logements ⁴². » (ROMAN, 17 sept 2004)

Ces logements mis en vente à un prix inférieur au prix du marché privé restent malgré tout inaccessibles aux familles les plus démunies, et s'adressent donc aux classes moyennes. En effet, le' montage de ces opérations faisait intervenir de nombreux intérêts privés et s'adressait donc ' a priori à un public largement solvable, ce qui par ailleurs compliquait et allongeait fortement les démarches administratives d'obtention d'un de ces logements. En outre, les acquéreurs, par la force des' ' choses, devaient emprunter (dans les conditions du marché bancaire, c'est-à-dire avec des taux' d'intérêt très élevés) à long terme. Cette offre de logement social était donc inadaptée à la majeure' partie de la population en demande de logement mais s'adressait au groupe de travailleurs salariés' mal installés et en recherche d'un logement dans la ville. Cette forme de logement se caractérise' par ses espaces très réduits et des matériaux de finalisation minimale.



Photo 24 : Colina Guacamayas. Cliché pris depuis Los Molinos II (CXL, 2003).

C'est avec ce type de logements sociaux qu'a été construit le quartier de Guacamayas'

(Cf. Carte 11 n°109), au bord oriental de la colline de Guacamayas, qui compte 50,39 hectares, 2 723 parcelles et une population estimée de 14 704 habitants en 2002, ainsi que, sur le côté ouest de la même colline (Cf Photo 24), Los Molinos (Cf. Carte 11 n°6), Urbanización Cerros de Oriente (Cf. Carte 11 n°3 et n°4), Urbanización San Cayetano (Cf. Carte 11 n°2), avec environ 700 petites

maisons, et Cerros de Oriente, avec 800 appartements¹.

(Programme Guacamayas) « On a habité très longtemps en location, et mon père avait fait le dossier pour les maisons que proposait la Caja de Vivienda Popular là-bas. Ces maisons sont des tirelires ! Elles avaient une chambre, une cuisine et la salle de bains, rien d'autre ! Et du terrain pour construire devant et derrière. » (O_MAIRA, 03 MARS 2003)

- « Vous n'avez pas connu l'histoire de cette colline' ! C'était une forêt très jolie, très jolie ! La Caja de Vivienda Popular a été de ceux qui ont dégradé ce secteur ⁴³. » (L_UZ, 03 mars 2003)

Les logements sociaux du secteur privé

Les programmes de logements sociaux de l'État « Construction pour le développement » ont également bénéficié aux familles de propriétaires terriens. Car pour les deux formes de logements sociaux, l'État fait intervenir des constructeurs privés afin de trouver et d'équiper des terrains, et de concevoir et construire l'urbanisation.

L'histoire autour de la famille Morales, à laquelle appartenaient les terrains du nord du Parc, aide à comprendre le mécanisme mis en place autour du logement social quand il devient aussi une affaire foncière. Les Morales, propriétaires de grandes surfaces de terre, d'industries d'extraction et de production de matériaux de construction, ont en outre de bonnes relations avec des personnalités de l'administration nationale et du District. Pour le programme de Los Molinos, qui comprend plusieurs secteurs, cette famille a vendu les terrains ainsi que des matériaux de construction aux institutions du District. Parallèlement, la famille a créé une entreprise de construction à laquelle le District confie

la construction d'autres secteurs du programme de logements. Ainsi la famille, qui a vendu le terrain, les matériaux et la construction à l'État, intervient pour les logements de Cerros de Oriente, San Cayetano (environ 700 petites maisons) et Bochica^{II}.

Ces programmes étaient loin de répondre aux besoins de logements pour les plus démunis, dont la

I Informations transmises par échanges électroniques (JULIO CESAR, 10 juillet 2006). II Information donnée en entretien écrit (JULIO CESAR, 10 juillet 2006).

demande croissante a réveillé l'intérêt économique d'un certain groupe d'entrepreneurs qui va développer d'autres formes d'offres de logements.

Programme de logement religieux

Une autre forme de peuplement est celle dirigée par des institutions religieuses qui cherchent à subvenir au besoin de logement des familles les plus démunies en montant des programmes d'auto-construction. Parfois ces programmes ont également eu recours à la loi pour prendre

possession des terrains, et les titres de propriété sont tout aussi inexistantes. C'est le cas du quartier El Triángulo -

gulo (Cf. Carte 11 n° 77), qui compte en 1998 1,38 hectares, 65 parcelles et 242 habitants.

« Ce quartier naît à travers un processus d'auto-construction (...) Nelson Cruz a fait partie de ce processus, il travaillait avec une fondation qui s'appelait Melcoldes, une fondation des églises mennonites, une église mondiale. Lui travaillait comme promoteur de cette fondation, laquelle trouve des ressources et relocalise les familles de Ciudad Bolívar, les reloges ici [à Usme] ; ils font un processus d'auto-construction de logements. Aujourd'hui le quartier est légal, mais en ce temps-là, on construisait comme ça [illégalement] ⁴⁴ » (HUGO, 04 mars 2003)

5.1.5 Le lotissement pirate

La forte demande de logements dans le secteur de la part des familles modestes, le manque de présence et de contrôle de l'administration et l'incertitude sur l'origine de la propriété des terrains sont des facteurs qui ont favorisé un marché foncier parallèle, réalisé à travers l'« urbanización pirata » (lotissement pirate), marché dans lequel toute affaire donne un surplus à celui qui la mène. Les propriétaires terriens et les politiques s'en sont rapidement aperçus. Le lotissement pirate est devenu la forme la plus répandue d'implantation à proximité du parc, qui s'est poursuivie jusqu'aux années 2000.

Le mot pirate dénote une action faite en dehors des standards ou des cadres légaux. Ces lotissements pirates ou informels sont à l'initiative d'une personne juridique ou morale, propriétaire de terrains ruraux près de la zone déjà urbanisée de la ville, qui possède ces terrains soit après les avoir achetés directement, soit par un procédé frauduleux d'extorsion de terres aux paysans ou encore à travers la possession par un tiers suivant la logique des fronts pionniers ou ceux de la loi de 1968.

« (...) il [l'urbanisateur] achetait des terrains aux paysans, ou il faisait venir quelqu'un sur les terrains pour que celui-ci en réclame la propriété ⁴⁵. » (ORLANDO, 01 août 2002)

Les terrains des grandes fermes du Sud-Est, en dehors des zones appréciées du marché foncier privé prédominant, étaient moins coûteux, entre autres parce que la zone n'était pas insérée dans les réseaux de services publics de la ville. Le lotisseur pirate procédait ensuite à la division du terrain, sans avoir pris en compte les règles d'urbanisme, les possibilités de connexion aux services d'assainissement, d'eau, ni la nécessité de prévoir des espaces libres, des accès, des voies et des études des sols.

« (...) c'était la ferme d'un monsieur ; cette ferme, un lotisseur l'a achetée et il a commencé à vendre des terrains (...) »⁴⁶. » (SANDRA, 28 fév. 2003)

« (...) il n'existe pas une structure qui les forme [aux quartiers autour du parc] quant au réseau des voies goudronnées, les services publics sont déficients ; dans de nombreux cas les branchements sont comme on dit en langage familier de contrebande (...). Évidemment il n'existe pas des espaces publics suffisants ; au lotisseur ce qui l'intéresse c'est de vendre la plus grande quantité de surface et c'est pour ceci que dans plusieurs cas il ne laisse pas de zones vertes »⁴⁷. » (JUAN, 19 juillet 2002) Ensuite, il vendait sans titres de propriété, à bas prix par rapport au marché existant dans les zones ayant accès aux services.

Concernant la question de l'illégalité, « le problème était effectivement avec le lotisseur pirate, car il demandait de l'argent à ces gens pour habiter dans ce secteur (...) »⁴⁸. » (LUZ, 03 mars 2003)

« Ce qui arrive autour du Parc Entre Nubes, c'est que des installations humaines d'origine informelle se sont développées (...) ; ceci veut dire qu'il y a eu un urbanisateur qui a subdivisé de façon très particulière ses terrains, sans prendre en compte les règles minimales d'urbanisme. Il a vendu ces terrains, et la communauté qui les a achetés les a développés également de façon informelle, clandestine, sans tenir compte des permis d'urbanisme et de construction »⁴⁹. » (JUAN, 29 juillet 2002)

Le lotisseur pirate, généralement un homme politique ou lié au réseau d'un politique, devient pour les familles démunies la personnification de celui qui permet d'avoir un logement. C'est autour des terrains des Morales, entre autres, qu'on voit apparaître cette figure. Cette famille avait des problèmes avec les mileros sur l'un de ses terrains (DAMA, SUNA HINSCA

2005). Au même moment, le District avait des problèmes avec le programme de Las Guacamayas, envahi par des personnes autres que les bénéficiaires, le lieu n'étant pas encore habité en raison du grand nombre de démarches requises. Guerrero Estrada, aujourd'hui l'un des plus grands lotisseurs pirates, à l'époque maire nommé à San Cristobal, a constitué avec sa famille et ses amis la Cooperativa de Vivienda Popular del Sur oriente (Coopérative de Logement Populaire du Sud-Est) qui a acheté à très bon marché aux Morales les terrains où se trouvaient les mileros. Ainsi la famille Morales a fait partir les mileros, et la coopérative de logement d'Estrada a entrepris vers 1979 un programme de lotissement appelé aujourd'hui Diana Turbay (Cf. Carte 11 n°8), qui a bénéficié entre autres aux envahisseurs de Guacamayas. Ce lotissement comportait des lots de 6 m sur 12 m non équipés prévus pour 5 000 familles ; puis neuf autres secteurs ont été développés, le transformant en un des plus grands lotissements pirates de la zone¹ (DAMA, SUNA HINSCA 2005, GUEVARA VILLEGAS 2000). Le même Estrada, suivant cette procédure, a réalisé vers la Cuchilla del Gavilan la Comuna Alfonso Lopez avec 25 quartiers distribués sur 117 ha et 8 935 parcelles (DAMA, SUNA HINSCA 2005, ALCALDIA MAYOR DE BOGOTÁ 2004b). Les familles ainsi logées, en nombre non négligeable et munies du droit de vote, deviennent la force politique qui permet à Guerrero Estrada de parvenir au Conseil de Bogotá et à d'autres politiques d'être élus.'

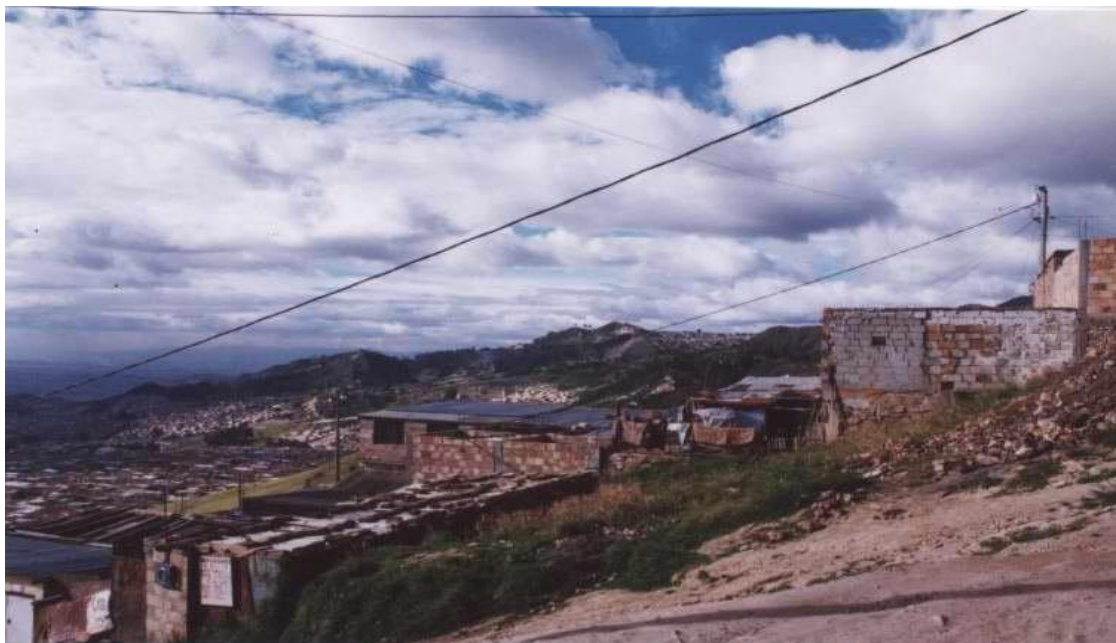


Photo 25 : Quartiers hauts à la lisière sud du Parc. Au fond, au milieu, on voit la colline avec les « trois arbres ». (CXL, 2002)

Cette pratique du lotissement pirate est suivie par de petits entrepreneurs qui achètent ou prennent

I Durant les entretiens, plusieurs personnes ont raconté les processus de Diana Turbay et du secteur Alfonso Lopez urbanisés par Guerrero Estrada.

des terrains et les subdivisent, ce qui a pour conséquence que les héritiers, à leur tour, subdivisent les fermes et vendent des lots, toujours à bas prix, sans équipements, ni titres de propriété. Ainsi un

même lot a parfois pu être vendu plusieurs fois.

Les nuisances liées à l'installation pirate'



Photo 26 : Glissement de terrain provenant de la colline de Juan Rey. En haut à gauche, on peut voir des maisons du quartier La Belleza. En-dessous de la ligne d'arbres se trouve le ruisseau La ' Nutria. (DAMA 2000)

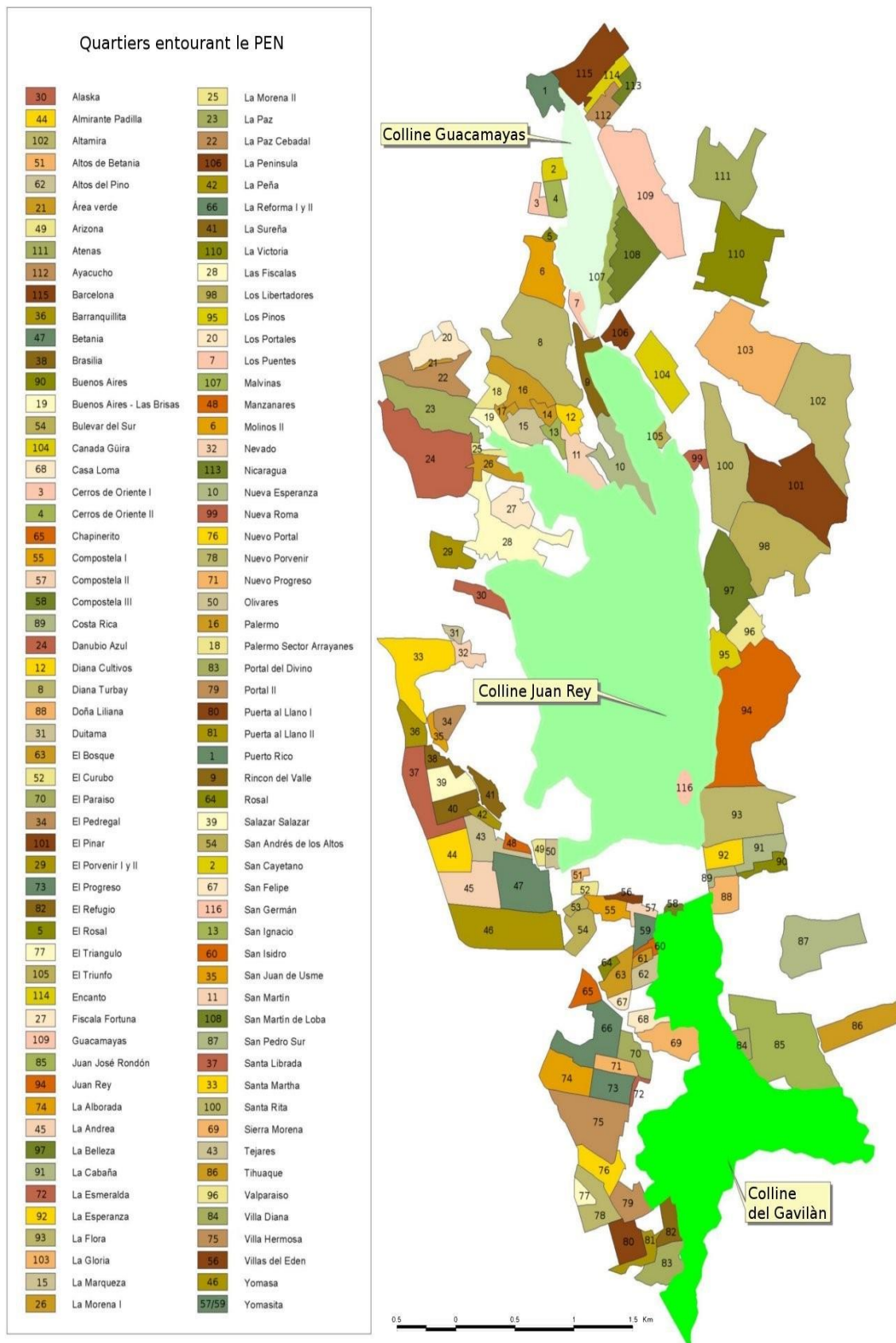
Les lotissements n'ont ni tout-à-l'égout, ni canalisation d'eau de pluie, ni ramassage des ordures'

(Cf. Photo 25). La moyenne annuelle des précipitations dans le Parc est de 1 000 mm (DAMA, SUNA HISCA 2005). Au moment des fortes pluies, lors des crues, l'eau emporte sur les pentes raides des sentiers et chemins, les eaux usées et les ordures des quartiers hauts jusqu'aux quartiers bas (Cf. Photo 26). Ceci entraîne la pollution des torrents proches qui sont utilisés comme source d'approvisionnement, amenant de mauvaises odeurs et attirant les insectes. Aux diverses nuisances et désaccords que génère une telle situation entre les quartiers les plus récents en haut, et les quartiers les plus anciens situés en bas, s'ajoutent les glissements de terrain dus à la déforestation, aux industries extractives mal gérées d'un point de vue environnemental, et aux nouveaux lotissements pirates. Les briqueteries, entre autres, nombreuses dans le secteur, causent de par leur activité une pollution élevée de l'air et des ruisseaux (Cf. Annexe 10).

Liés à une densité en constante augmentation (Cf. Photo 27), les nuisances et les problèmes de santé se font plus notoires. De même, le manque d'infrastructures sociales, comme les centres de santé, les écoles, les zones vertes et de loisirs, s'accroît. Ces manques dépassent d'ailleurs largement les limites du quartier et concernent toute la zone des trois mairies annexes. À ceci s'ajoute le manque de lignes de transports entre ces quartiers et le centre et le nord de la ville, alors que c'est dans ces zones que se localise le lieu de travail ou d'études de la plupart des habitants. Les habitants de ces nouveaux quartiers sont obligés de trouver des solutions alternatives de transport telles que les « muchileros », de vieilles voitures réparées et remises en état qui appartiennent à des habitants du secteur et font la jonction entre le dernier point desservi par les transports en commun et les quartiers. Ceci devient alors un possible emploi informel : quand le nombre de muchileros est considérable, ils établissent des tarifs et parcours, définissant ainsi des lignes de transport internes à la zone. Ces formes de transport existent encore largement dans le Parc. Même si les efforts collectifs des habitants leur ont permis de subvenir de façon précaire à leurs besoins élémentaires, ils doivent encore faire face à de nombreux problèmes collectifs. Quant aux logiques institutionnelles, elles contribuent à maintenir les zones du Parc dans une situation de marginalité et d'illégalité.



Photo 27 : Vue depuis le parc vers le sud-ouest. On distingue des installations illégales au premier plan, les quartiers bas de Usme au second plan, et Sumapaz en arrière-plan. Le centre historique d Usme se devine au-delà de la zone très urbanisée. (CXL, 2006)'



Carte 11 : Quartiers à proximité du Parc Entre Nubes

Source : DAMA, SUNA HINSCA 2005. Enrichi par nos soins à partir du travail de terrain (CXL).

5.2 LES QUARTIERS ET LEURS REPRÉSENTATIONS

Selon D. Jodelet (1989), les représentations se forment à travers des informations, des images, des croyances, des valeurs, des opinions, des organisations, des attitudes, et toutes sortes d'éléments physiques et immatériels présents dans une société. Il s'ensuit que les représentations se forment au quotidien dans la ville, qui est par essence un espace vécu et perçu. Les lieux de la ville abritent ainsi des images qui représentent quelque chose pour les habitants (LYNCH 1992) : ces images jouent donc un rôle dans la construction d'identité et d'identification des espaces et de ceux qui y habitent. Ce sont tous ces éléments qui entrent en jeu pour former la représentation de ce que sont les quartiers dits périphériques à l'intérieur de la zone du Parc. Autrement dit, chacun a une représentation de l'autre par rapport au lieu qu'il habite et inversement. C'est dans ce sens que nous allons aborder deux des représentations qui sont attribuées aux quartiers et donc aux habitants à proximité du Parc.

5.2.1 La marginalité : une représentation socio-spatiale

V. Baby-Collin (2000) met en avant dans sa thèse la relation entre marginalité urbaine et citadinité dans deux pays latino-américains (Bolivie et Venezuela). Elle montre que la marginalité fait référence à la marge, au bord, à la périphérie urbaine, opposant le centre intégré à la périphérie marginale. La marginalité peut cependant intégrer une dimension tant spatiale que sociale ou politique. L'auteur constate que dans la citadinité est présent le sentiment d'appartenance à la ville et l'identification à l'espace urbain ; ainsi, une personne qui vit dans l'espace urbain n'est pas forcément citadine, tandis que tout individu qui vit en ville est indéniablement urbain.

Cette distinction est particulièrement vraie en Colombie, où l'urbanisation va être dominée par l'approche modernisante durant les années 1940 ; cette dernière ne reconnaît pas les logiques

d'action des habitants ruraux arrivant à la ville, ni « leurs réseaux sociaux, leurs mécanismes d'adaptation, leurs expressions culturelles spécifiques, leur rationalité de subsistance, leurs stratégies, leur construction de réalité » (JARAMILLO 2002 : 3-4). Dans les années 1960, ces populations vont être soumises au concept de marginalité, qui rend compte de la situation d'insertion de grands segments de la population. Selon M. Castells (1981), le phénomène de la marginalité est un résultat politique : sa dimension urbano-écologique renvoie à l'incapacité d'accès au marché privé, et même ' ' public, du logement et des services urbains. Dans la perspective identitaire et de représentations indiquant à la fois un intérieur et un extérieur et ce qui est semblable ou différent, C. Raffestin (1980 : 132) affirme que « la représentation (...) est toujours une manifestation de moi par rapport au non-moi, une explication de l'intériorité par rapport à l'extériorité ». De ce fait, la marginalité est une représentation qui désigne précisément un intérieur et un extérieur, tant spatial que social, mais aussi politique. C'est dans cette perspective ' que s'inscrit le sens du mot marginal, en désignant l'opposition de deux groupes ' ' : ceux qui sont à l'intérieur des processus de changements sociaux incités par l'urbanisation et ceux qui n'y sont pas ' ' ' (PUENTES BURGOS 2003).

Les observations de B. Azevedo (1993) concernant la marginalité permettent d'identifier facilement ' les éléments qui constituent les représentations à l'œuvre. Elle constate en effet que la marginalité en Amérique latine est synonyme de misère et d'aliénation et « ' comme une sorte de propriété intrinsèque des groupes les plus pauvres », assimilée à l'habitat spontané dans les périphéries ' urbaines. Selon elle, dans la modernisation, les migrants des zones rurales sont assimilés à « une situation de carence socio-culturelle » et représentent « une sorte de frein au développement et une menace à la stabilité politique du système ».

De ce fait, la marginalité comme représentation a construit un imaginaire autour des lieux et des populations qui habitent la périphérie des villes, imaginaire porté par les politiques, les techniciens, les médias et aussi par les travaux scientifiques. En Colombie, ces imaginaires de la marginalité, associés à la pauvreté et au caractère rural, s'opposent à ceux du développement,

de l'ordre, de la richesse, de la réussite et de la modernité associés à la ville. On peut d'ailleurs constater cela à Bogotá, car au début de mon travail de terrain, plusieurs personnes, alors qu'elles ne connaissaient pas Usme, se sont exprimées ainsi : « ah, Usme ! Oui, c'est un village », « c'est plein de guérilleros », « on va là-bas mais on ne sait pas si on en revient ! ».

Le caractère apparemment rural de ces périphéries, parmi lesquelles les zones du Parc, peut expliquer pourquoi elles ne sont pas considérées comme faisant partie intégrante de la ville, ni par l'administration ni par une grande partie des habitants. Cependant, contrairement au regard extérieur, les habitants de ces zones revendiquent leur appartenance à la ville, donc leur citoyenneté. En outre, comme nous l'avons vu, leurs pratiques des divers lieux de la ville permettent également de les considérer comme urbains.

« [Je me sens citadine] parce que je suis déjà accoutumée ici à toutes les manières de la ville⁵⁰. » (MARIA NATIVIDAD, 21 août 2002)

Ainsi, certains habitants des quartiers à la lisière du Parc peuvent se considérer urbains et citoyens, alors que certains membres de l'administration ne les considèrent ni urbains ni citoyens. Dans ces conditions, les habitants du secteur du Parc sont confrontés aux représentations que l'on se fait de ces localités à l'intérieur de l'administration du District et ailleurs :

« Face au District, on accuse Usme, on la taxe de pauvreté, on l'accuse d'avoir des guérilleros, on l'accuse de tout (...) [dans le District on nous accuse] car nous sommes du sud, car nous sommes tout près du Sumapaz (...) [on dit] que là il y a des guérilleros, que les jeunes ne font qu'agresser, voler, boire et se camoufler, et donc tous ces gens [le district] nous regardent avec dédain ; je ne dis pas qu'il n'y a pas des jeunes comme ça, mais au fond il y a des jeunes qui ont beaucoup de talent, et pour quelques-uns [délinquants] c'est toute la communauté qui paye... Alors les gens d'autres localités disent "non, je ne vais pas à Usme car là-bas ils me volent ou m'agressent"⁵¹. » (SANDRA, 28 fév. 2003)

C'est pourquoi, en empruntant les mots de J. MONNET (1998), ces périphéries urbaines, et donc les bordures du Parc Entre Nubes, « sont des lieux avec toute une charge symbolique » liée à

un point de vue pas toujours positif qui se construit à travers l'histoire des révolutions, des guérillas, de tout ce qui a trait au rural, et nourrie par les images et représentations véhiculées par la société, les médias, le bouche à oreille, ou encore par les discours administratifs et intellectuels.

Pourtant, selon la façon dont il est ou non pratiqué, les représentations d'un même lieu peuvent être différentes et contradictoires. Par exemple, pour certains qui n'habitent pas un quartier à proximité du Parc, celui-ci peut apparaître comme l'un des endroits les plus dangereux de la ville, perception qui va être alimentée par des informations qui le cataloguent comme un lieu « d'organisation de réseaux d'extorsion [de fonds] et de régulation de la délinquance »¹. Au contraire, pour l'un des habitants du même quartier, c'est là où il se sent le plus en sécurité :

1 « Organización de redes de extorsión y regulación de la delincuencia ». Corporación Nuevo Arco Iris <http://www.nuevoarcoiris.org.co/local/regiones1102.htm>

« La sécurité dans le quartier, c'est comme partout ! Je me sens plus sûr ici qu'au centre ou au nord. Ici il y a une ambiance de village, il y a la cordialité et la solidarité »⁵². » (MARIO, 23 juillet 2002)

Cet habitant marque lui aussi la différence entre l'intérieur, son quartier et la zone, et l'extérieur, le centre et le nord de la ville. Bien qu'il souligne l'ambiance de village, il ne présente ni la zone ni le quartier comme ne faisant pas partie intégrante de la ville.

5.2.2 Les quartiers : des territoires illégaux ?

Étroitement liées aux représentations de la marginalité spatiale des quartiers dits illégaux, les perceptions d'irrégularité, d'illégalité, d'informalité et de clandestinité coïncident avec la mise en œuvre de l'urbanisme moderne et avec la ligne de codes législatifs qui met en place un cadre réglementaire conçu par des spécialistes de l'urbain éloignés des pratiques des populations marginalisées. Dans cette ligne, les spécialistes déterminent les règles pour

faire et pour construire la ville selon les représentations qu'ils en ont, et, à partir de ce cadre réglementaire, l'administration désigne ce qui est légal et légitime, désignant dès lors comme informel et illégal ce qui sort de ce cadre. En conséquence, pour l'administration du District, au début des années 2000, un quartier illégal est un établissement qui n'a pas suivi les démarches imposées par les règles urbanistiques, qui, comme nous l'avons vu, sont généralement récentes. Pour cette raison, la désignation de ces quartiers comme étant en dehors de la règle et donc illégaux, alors qu'ils ont été construits pour la plupart avant le cadre réglementaire, fait que la règle prend un caractère rétroactif inhabituel.

Or, c'est l'auto-construction de logement de type individuel établie par les us et coutumes de la majorité de la population qui était jusqu'alors considérée comme la façon de faire légitime, acceptée et pratiquée habituellement. Par ailleurs, cette pratique d'auto-construction a marqué une des façons de s'installer.

« Leur appropriation de la ville s'appuyait sur leurs idées, leurs cultures, sur leur mentalité d'auto-constructeurs, avec des pratiques d'aide mutuelle et de solidarité qui leur ont permis de construire un équipement élémentaire (...). » (NARANJO GIRALDO 1998 : 9)

Dans cette optique, ce qui était habituel et formel dans la pratique devient informel, en marge de la loi, et donc désigné comme illégal et, par conséquent, un usage à éradiquer pour l'administration. À la longue liste des représentations et, pour reprendre l'expression des habitants, « des accusations » désignant les zones autour du parc, va donc s'ajouter celle de quartiers illégaux. Ainsi, les règles vont à l'encontre d'une pratique largement répandue sans prévoir un moment de transition. Cette démarche directive peut expliquer le constat de J. Jaramillo (2002) selon lequel les quartiers en périphérie, marginaux, illégaux, également appelés « espaces urbano-populaires », représentent entre 50 % et 60 % de la surface des villes latino-américaines. Cela peut également expliquer pourquoi, dans les années 1960, à Bogotá, 54 % de la population est considérée par l'administration comme étant installée de façon informelle (CLICHEVSKY 2003).

Face à ce constat, il faut bien s'interroger sur la situation d'illégalité de ces quartiers périphériques. Si l'on observe l'expérience habituelle d'urbanisation lente et spontanée dans certaines zones rurales de Colombie¹, on voit que s'adapter à une règle ne pose pas de problèmes majeurs si cela se fait de façon progressive et adaptée à la réalité. Ce qui peut poser au contraire un problème dans les zones périphériques de la ville, c'est, d'une part, le processus accéléré d'urbanisation et la haute densité d'occupation, et, d'autre part, le manque d'intégration de ces zones dans les politiques et projets conçus par l'administration de la ville.

Paradoxalement, pour l'administration, les seuls coupables des conditions d'illégalité des quartiers et, par conséquent, les seuls à être poursuivis, sont les populations installées dans ces périphéries et non pas celui ou ceux qui les ont encouragées à s'installer d'une façon dite illégale, ou ceux qui par omission ont laissé faire. Un des exemples précis est celui des lotisseurs pirates, lesquels font partie ou sont très proches de l'administration. En effet, d'un côté, en tant que membres de l'administration, ils aident à mettre en place le cadre réglementaire, tandis que de l'autre, en tant que lotisseurs, ils le transgressent. D'après ces observations, l'illégalité dans les zones du Parc et ailleurs dans la périphérie de la ville a été, dans une certaine mesure, encouragée et maintenue par des personnes ayant un rôle politique au sein de l'administration du District et non pas seulement par les habitants.

« (...) [les habitants] n'étaient pas des envahisseurs professionnels ! En fait, s'ils [les habitants] étaient là, c'est parce que les urbanisateurs les avaient mis là ; ce n'était pas des gens aguerris ! Absolument pas ! Ils [les habitants] cherchaient à se mettre à l'abri⁵³. » (GLADYS, 25 juillet 2002)
Néanmoins, la faute continue à être imputée aux habitants. Les techniciens ont tendance à oublier

¹ Expérience vécue par l'auteur de cette recherche au sein de l'administration publique dans les bureaux de planification des municipalités, à travers la conception et l'application des règles d'urbanisme et d'aménagement de 1995 à 1999. toutes ces circonstances et à attacher l'illégalité à leurs représentations dans leur discours. Pour certains techniciens, l'origine rurale des habitants est la cause de leur rapport difficile à la règle, remettant ainsi en question une fois de plus la culture urbaine des habitants de ces quartiers dits

illégaux :

« Bogotá est une ville qui reçoit des gens de toute la Colombie, des gens qui viennent d'autres régions, y compris de celles où il existe une culture rurale, et non une culture urbaine (...) et ils viennent avec leurs propres processus, ils ne connaissent pas les règles de la ville, ça ne les intéresse pas, ils continuent de vivre comme là où ils viennent. Il y a beaucoup de confrontations. Tu vois que les zones formelles de la ville présentent de larges trottoirs, mais dans les zones informelles de la ville toutes ces questions [durbanisme] restent en suspens (...). Il faut que les gens prennent davantage conscience qu'ils habitent en ville (...), que la culture urbaine ait plus de transcendance, que les gens apprennent davantage à vivre dans une ville ⁵⁴. » (ENRIQUE, 29 juillet 2002)

Pourtant, si nous observons les cartes qui montrent les quartiers dits illégaux à Bogotá (Cf. Carte 12), et considérons les hauts pourcentages d'espace urbano-populaire en Amérique latine (JARAMILLO 2000), ce groupe d'habitants d'origine rurale a construit plus de la moitié du territoire de la ville. En outre, ces quartiers marginaux et illégaux ont tendance au fil du temps à intégrer la ville centrale et à devenir des quartiers pour les classes moyennes. Ainsi, deux constats émergent : d'une part, les habitants des quartiers du Parc et ceux des périphéries en général ont largement construit le territoire urbain ; d'autre part, les regards sur ce qui est une culture urbaine dans un même lieu peuvent différer et surtout ne pas se confronter directement, entraînant par là même la méconnaissance de l'autre.

La légalité et le non-droit

Malgré la situation difficile et dégradée des secteurs marginaux (Cf. Photo 28), l'action du District y a longtemps été absente, sous prétexte que ce sont des quartiers illégaux¹. La légalité se présente alors comme la condition sans laquelle le quartier et donc ses habitants ne peuvent être reconnus en tant que tels par les autorités du District, ni avoir droit aux prestations de services publics, aux investissements sur la voirie, ni à la reconnaissance de la JAC. L'appellation « illégale », dans ce

¹ L'information concernant ce passage a été recueillie lors de la visite à la Division de légalisation des quartiers du Département de Planification du District, au cours de laquelle des entretiens non directifs ont été réalisés avec les fonctionnaires responsables du service. L'information a été complétée par le décret 700 de 1991 et confrontée à l'observation de terrain dans le Parc Entre Nubes, ainsi qu'aux entretiens non directifs effectués auprès de plusieurs habitants.

sens, est une façon pour l'administration de 'prendre le dessus sur ces populations. Légalité et droit de la ville sont forcément mis en relation : obtenir la légalité, c'est obtenir le droit à la ville, ce qui va 'plus loin qu'un simple droit à la propriété ('NARANJO GIRALDO 1998).



Photo 28 : Quartier Juan Rey. Au fond, on distingue les montagnes du Sud-Est. Ensuite apparaît la Urbanización Valparaiso, construction récente financée par un promoteur religieux. Au premier plan se trouve le quartier Los Pinos (CXL, 2003).

Pour H. Lefèvre (2000), en termes positifs, le droit à la ville signifie le droit des citoyens-citadins et des groupes qu'ils constituent à figurer 'dans tous les réseaux et circuits de communication, d'information et d'échanges. En d'autres termes, c'est le droit à participer aux divers processus qui 'concernent la ville, ce qui ne dépend ni d'une idéologie urbanistique ni d'une intervention architect'urale, mais d'une qualité ou d'une propriété de l'espace urbain que 'H. Lefèvre appelle la centralité, et que ces quartiers dits illégaux ne possèdent pas.

Depuis la fin des années 1980, un processus de légalisation s'est mis en place, qui prétend remettre en ordre les territoires périphériques selon les règles imposées par l'administration en aval. L'article

3 du décret 1379 de 2002 définit comme suit la légalisation :

« L'action de légaliser est la procédure à travers laquelle l'entité compétente de la municipalité ou du District adopte les mesures administratives concourant à reconnaître l'existence du lotissement, établissement humain ou quartier, à donner son approbation sur les cartes qui correspondent, à lui donner la nomenclature urbaine, à élaborer la réglementation urbanistique respective, contribuant ainsi à l'approbation et à la prestation des services publics. Les quartiers, lotissements ou urbanisations objet du processus de légalisation doivent avoir été construits avant le 9 août 1996¹ ».



Photo 29 : Bâtiment dédié aux services collectifs à La Flora. Construit par la communauté, qui n'a pas de titres de propriété. À l'étage fonctionne une maison de santé, et au rez-de-chaussée se trouve le point d'information de Proyecto Sur¹ (CXL, 2002).

Néanmoins, l'ambiguïté des titres de propriété et la complication juridique dans la gestion administrative et politique (Cf. Photo 29), ne facilitent pas la légalisation et, donc, le droit à la ville de ces populations. Sans reconnaissance face aux autorités, ces populations sont écartées d'emblée d'un

¹ Artículo 3º del decreto 1379 de 2002 : "(...)La acción de legalizar es el procedimiento mediante el cual la entidad competente del municipio o distrito adopta las medidas administrativas tendientes a reconocer la existencia de una urbanización, L'aménagement participatif, de l'injonction à la co-construction Claudia Ximena LOPEZ-RIEUX 273

asentamiento o barrio, a dar la aprobación de los planos correspondientes, a otorgarle la nomenclatura urbana, a expedir la reglamentación urbanística respectiva, tendientes a la aprobación y prestación de los servicios públicos. Los barrios, asentamientos o urbanizaciones objeto del proceso de legalización deberán haberse desarrollado y ejecutado antes del 9 de agosto de 1996".

éventuel processus de négociations et sont, au contraire, soumises à des processus qui se rapprochent de la persécution et de la punition. La non-légalisation d'un quartier peut en effet amener à l'expropriation, conduisant des populations à un déplacement forcé qu'elles peuvent ressentir comme un acte de violence de la part de l'administration.

« Ceci s'appelait soi-disant, pour eux [pour l'administration]... ça été une ... une invasion. Mais en aucun cas, en aucune façon, cela n'a été une invasion. Parce que pour ma part, qu'est-ce qu'on achète en premier pour construire sa maison ? Le terrain ! N'est-ce pas ? Et nous [les habitants du quartier], ils [l'administration] allaient nous chasser. Ceci [il parle du terrain sur lequel s'est construit le quartier] était une ferme et elle était en succession ! Elle avait plusieurs propriétaires, qui n'habitent pas ici [d'ailleurs personne ne sait où ils sont] (...) mais celui qui a subdivisé et vendu, [alors qu'il n'avait aucun droit sur ce terrain], était un certain monsieur Carlos Ardila. Donc, nous [les habitants du quartier] lui achetons le terrain, mais nous l'avons acheté avec une promesse de vente (...) Alors quel est ce qui est arrivé ? Nous avons commencé à lutter pour une école qu'on avait la prétention de construire ici. Je suis allé au secrétariat d'éducation (...) et ils nous ont demandé un titre de propriété du terrain. Alors que nous n'avons pas de titres, nous n'en avons pas ! nous n'avons pas encore de titre de propriété ! Ceci est légalisé mais il n'y a pas eu une attribution de titre à chacun. C'est cela qu'on attend ici. (...) actuellement nous arrivent les services légaux et alors [en allant réclamer une école à l'administration] nous avons découvert qu'il y avait des problèmes de terrain, et c'est là que nous avons appris l'histoire de ces terrains. Et c'est là que s'est déchaînée cette polémique selon laquelle on allait nous chasser et que nous devions payer (...) ; à ce moment là il y avait environ 500 familles et c'était très difficile de nous unir. Alors ici s'est installée une coopérative qui s'appelle Credipopular. Et ils ne nous ont pas dit qu'on devait partir, mais qu'on devait juste repayer le terrain. Et là je me suis opposé : on achètera le titre mais pas le terrain. Parce que nous avons une possession de plus de 15 ans et ceci donne la possession [le droit de rester], vous me comprenez ? ⁵⁵ » (FIDEL, 12 août 2002)

Le paradoxe se présente ainsi : politiquement, plusieurs élus agissent et investissent sur ces territoires que l'administration considère comme illégaux. Par exemple, avant même que le processus de légalisation ne commence, diverses constructions de caractère public dans ces quartiers, dont des écoles, des crèches, des bibliothèques, ont été accompagnées et soutenues par des conseillers municipaux, et même des budgets du trésor public leur ont été réservés. Ceci

est illustré clairement par le cas de l'école à laquelle fait référence l'entretien ci-dessus. Mais, selon les nouveaux textes réglementaires des années 1990, l'investissement devient illégal sur ces territoires et les politiciens changent de stratégie, présentant alors la légalisation comme leur bonne action face aux populations, stratégie qui sera plus longuement présentée plus loin.

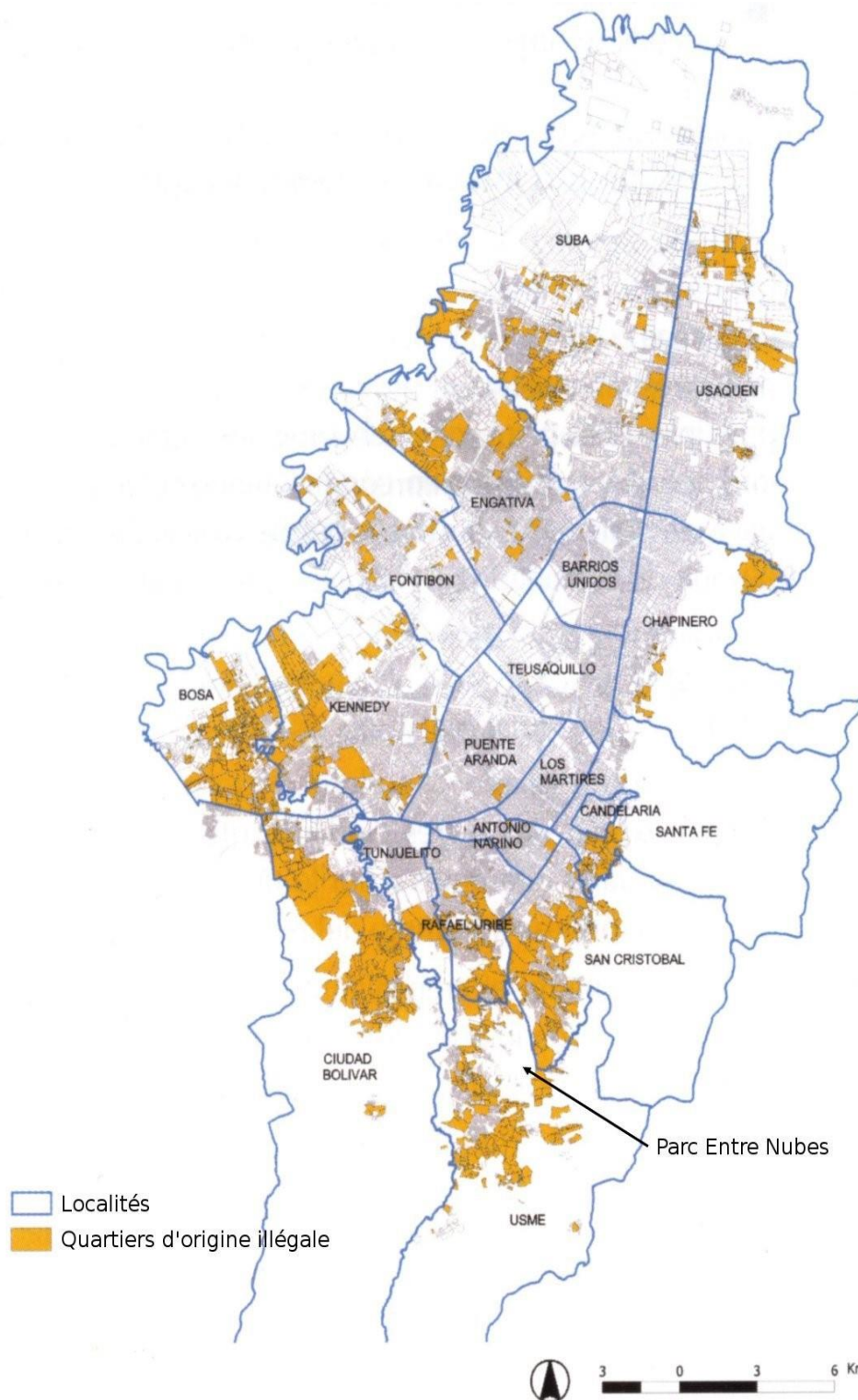
Les représentations de l'illégalité. Désigner ce qui est illégal est très mal perçu et mal vécu par les habitants des quartiers des périphéries. Ils s'identifient facilement à la pauvreté, et acceptent le fait d'appartenir aux « strates basses ». Par contre, ils n'approuvent pas l'appellation d'illégal pour désigner leurs quartiers, terme qu'ils relient à des actes malhonnêtes ou de vandalisme.

L'appellation « quartiers illégaux » peut rendre le personnel de l'administration responsable de faire appliquer la légalisation, soupçonneux envers les habitants des quartiers. Les observations faites dans le bureau des légalisations nous ont permis de constater que les responsables de ce bureau n'ont généralement pas le premier contact avec les habitants sur le terrain : ce sont le plus souvent les habitants qui viennent dans ce bureau suite à une visite d'un autre service généralement effectuée avec un accompagnement policier.

Les fonctionnaires du service de légalisation montrent une certaine méfiance à l'égard des personnes qui demandent la légalisation, comme si il s'agissait a priori de personnes malhonnêtes et violentes. Cette attitude trouve son origine, d'une part, dans l'imaginaire autour des populations des périphéries et, d'autre part, dans la réaction effectivement violente des habitants des quartiers à légaliser. Néanmoins, cette réaction peut s'entendre comme la réponse d'habitants se sentant agressés par la procédure. C'est alors un rapport de force qui s'établit entre les techniciens de ce bureau du Département Administratif de Planification du District (DAPD) et les habitants. Pour les habitants, ces fonctionnaires représentent, avec les autres entités impliquées dans la légalisation, l'État agresseur.

Toutefois, ces représentations, tant de la part des fonctionnaires que des habitants, peuvent être atténuées lorsqu'il y a une mise en contact entre eux et leurs territoires : la présence d'autres membres de l'administration sur le terrain permet par exemple aux habitants de mieux comprendre les divers processus et la logique de la règle, et aux techniciens de mieux comprendre la réalité des habitants et des quartiers.

Carte 12 : Offre de sol urbain d'origine illégale



Ceci a généré en 2000 près de 375 000 lots, occupés par approximativement 1 400 000 personnes (Source : Alcaldia Mayor de Bogota : 2001). Enrichi par nos soins.

Les procédures pour obtenir la légalité

Le Département Administratif de Planification du District (DAPD) est l'entité désignée comme responsable du suivi de la légalisation. L'initiative de la légalisation peut être proposée

directement par le maire, comme cela a été le cas pour certains quartiers autour du Parc, ou par n'importe quelle entité publique, personnes ou groupe de personnes juridiques. Toutes les démarches doivent être réalisées et payées directement par l'ensemble des personnes qui habitent le quartier, sauf quand il y a une subvention spécifique à cet effet. Normalement c'est le lotisseur qui est responsable devant la loi, mais dans le cas de lotisseurs pirates, ils sont très rarement poursuivis par la justice. Pour obtenir la légalisation, c'est alors aux habitants de prendre en main leurs démarches de façon collective et autonome, ce qui n'est guère différent de ce qu'ils font depuis leur arrivée. Leur mobilisation est un moyen de lutter contre la méconnaissance de leurs quartiers et contre leur qualification d'illégaux. Le District de Bogotá impose un certain nombre de conditions afin de légaliser un quartier, pour illustrer cela, nous allons présenter l'ensemble des conditions requises au début des années 2000 :

Tout d'abord, il faut désigner un ou plusieurs porte-paroles qui serviront d'interlocuteurs entre l'administration et la population. Pour la première phase, la communauté du quartier à légaliser doit déposer une lettre avec le nom et la localisation du quartier, spécifier la zone administrative à laquelle il appartient et le nom des quartiers ou fermes qui l'entourent, fournir les preuves de l'existence du quartier et des habitations. Le DAPD et les entreprises de services publics, avec ces informations, définissent dans un premier temps la viabilité juridique et technique de la légalisation. Ensuite, si l'avis à la première lettre est positif, les habitants du quartier doivent compléter divers dossiers auprès de différentes entités administratives, dont ils ignorent parfois totalement l'existence.

Voici la liste des dossiers à remplir :

- Un dossier officiel de légalisation, qui se trouve dans les bureaux de Planification ;
- L'identification de la personne responsable du processus de légalisation avec preuve juridique (les titres de propriété, les promesses de vente, la possession) ;
- Les preuves d'une existence du quartier antérieure à 1996, telle qu'une photographie aérienne officielle de l'Institut Géographique Agustín Codazzi (IGAC) ;

- Un dossier pour chaque service sollicité (l'eau, l'électricité, l'assainissement, le gaz) avec l'avis des entreprises de services publics sur la possibilité ou non de fournir ce service ;
- La preuve d'habitation qui peut être certifiée par une visite du DAPD ;
- Une carte au 1/2 000 qui montre les limites du quartier ;
- Une certification du cadastre stipulant que le quartier correspond bien à des logements d'intérêt social, destinés aux familles ayant de faibles ressources économiques et dont la valeur est inférieure au nombre de salaires minimaux fixés par la loi ;
- Une étude topographique de la situation du quartier qui montre les limites, les caractéristiques topographiques, constructions, voies, zones vertes, zones communes, lotissement et courbes de niveau, avec un tableau qui spécifie les aires. Doivent y figurer les coordonnées de l'IGAC, où l'on identifie l'infrastructure et les services publics, le tout signé par un ingénieur agréé ;
- Trois copies de la cartographie et des photoréductions à l'échelle 1/2' 000 et 1/5 000.

Une fois tous les documents déposés au DAPD, celui-ci doit solliciter la vérification du plan de voirie par l'Institut du Développement Urbain (IDU) ; au cadastre de donner une nomenclature à chacun des logements du quartier et d'actualiser le cadastre urbain. En même temps le Département de Préventions et d'Attention des Risques (DEPAE) doit vérifier et attester que le quartier et toutes ses parcelles ne sont pas localisés dans une zone à risque, ni dans une zone de préemption définie par le Plan d'aménagement du territoire (POT) (Cf. Photo 30). Notons que la notion de « zone à risque » et son institutionnalisation n'arrivent qu'avec le décret 919 de 1989, et celle de préemption est clarifiée suite à l'approbation du POT en 2002.

Suite à la détermination des risques et des affectations urbanistiques, le DAPD doit faire une étude d'urbanisme. Dans cette étude la communauté est directement impliquée en assemblée pour la définition des zones d'usage public, voies, zones vertes et communes, mais aussi, sous la direction des techniciens, pour définir les carences en services, espace public et

équipements collectifs. À partir des conditions architecturales et urbanistiques existantes, le DAPD doit préparer les règles d'urbanisme et d'architecture « de caractère exceptionnel » pour la consolidation du quartier. Selon la consolidation du quartier et les autres circonstances, l'administration peut parfois préconiser la démolition totale ou partielle d'une ou plusieurs maisons, entraînant le déplacement des familles.

Si les risques ou affectations déterminés par le POT ne permettent pas la légalisation du quartier ou d'une de ses parcelles, le DAPD doit prévoir la relocalisation du quartier ou du logement. Parfois la solution est l'achat de parcelles, ce qui ne résout pas toujours le problème, parce que pour ces populations, il reste très difficile de trouver une autre solution du fait de l'absence de politiques de

logement destinées aux plus démunis. En outre, les programmes de relocalisation ne sont pas encore au point.

Suite à ces démarches, une fois que toutes les conditions de respect de la loi sont réunies, le DAPD établit une résolution de légalisation du quartier qui sera signée par le maire du District. Une fois que l'intention de légalisation est déposée, le processus peut prendre un an, mais autour du Parc cela a généralement pris beaucoup plus de temps.



Photo 30 : Lisière de Quebrada Santa Librada. Lors d'un parcours guidé par Suasie Yeway. On peut observer au premier plan, dans le quartier Santa Isabel, les poteaux jaunes et rouges de l'entreprise d'aqueduc et d'assainissement du District qui délimitent la zone de protection des sources d'eau. Ensuite, nous observons une briqueterie qui pollue les eaux de ce ruisseau et, au fond, des logements qui sont affectés par la fumée de la briqueterie, ses déchets sur l'eau et l'exploitation des sables. Tous ces points doivent être considérés au moment d'entreprendre une légalisation (CXL 2003).

5.3 LA MANIPULATION DE L'ILLÉGALITÉ ET L'ÉVOLUTION DE LA LÉGALISATION

Éprouvant le besoin d'être reconnues socialement et administrativement, les populations du Sud-Est et à proximité du Parc, et les problèmes qui y sont associés, deviennent la cible des hommes politiques et de leurs groupes. La communauté organisée de ces quartiers est donc vue avant tout comme un réservoir d'électeurs et présente un intérêt tout particulier pour former des réseaux de clientélisme.

Au stade de la légalisation des quartiers, les habitants se connaissent mieux, ce qui leur permet de distinguer parmi eux un ou plusieurs porte-paroles face à l'administration, qu'ils soient désignés ou auto-proclamés. Dotés d'un fort sens d'appartenance à la communauté du quartier, ces porte-paroles, nommés leaders communaux, font partie généralement des JAC et suivent les démarches pour la légalisation et l'amélioration du quartier.

« (...) les gens s'organisent à travers leurs JAC, des leaders innés ; autrement dit, ils s'organisent à cause des besoins [du quartier]. C'est-à-dire : si j'ai des besoins, je m'organise car il faut mettre le tout-à-légout car j'ai besoin du service public (...) »⁵⁶ (BLANCA, 18 fév. 2003)

« Peu à peu le quartier a grandi, et peu à peu arrivent des leaders communaux qui se sont bougés pour qu'arrivent l'électricité, le téléphone, le gaz, ce que nous avons [actuellement] dans le secteur ; il nous manque la conduite et à goudronner les voies. Mais [le quartier] s'est construit avec de bons leaders qui ont aidé et avec la communauté elle-même »⁵⁷. » (SANDRA, 28 fév. 2003)

Au moment de la légalisation, la participation des habitants obéit en outre à la pression externe d'une action administrative. En effet, même si le pouvoir demeure partagé par tous, dans certains cas, cette transition entraîne la naissance d'un processus représentatif. Si c'est le cas, le groupe va avoir tendance à copier le modèle hiérarchique de l'administration et de l'État, en nommant un président. Ce dernier tend à garder le pouvoir, qu'il partage très peu avec ceux du comité et encore moins avec l'ensemble des habitants du quartier. Les hommes

politiques, depuis leur poste, cherchent à travailler avec ces leaders communaux : ils se chargent d'atténuer les problèmes des quartiers, tout en ignorant volontairement l'origine du problème lui-même, afin de pouvoir maintenir, entre autres, des relations de dépendance avec les habitants de ces quartiers. Pour parvenir à leurs fins, les hommes politiques se servent, entre autres, des auxilios parlamentarios (aides parlementaires) ; l'un des exemples les plus significatifs de ce fonctionnement concerne l'approvisionnement en eau potable.

« (...) il y avait des aides, vous vous faites l'ami d'un conseiller [municipal] et il vous donne une aide et les JAC ont eu de l'argent ! (...) »⁵⁸ » (MARIO, 12 août 2002)

Les politiques proposent l'arrivée d'un camion-citerne avec de l'eau potable une fois par semaine, ou à un autre rythme. Ensuite, ils vont proposer le don et la distribution de grandes poubelles qui serviront de réservoirs d'eau, mais sans envisager la possibilité d'un véritable aqueduc. Néanmoins, l'homme politique prend soin de faire savoir à la population du quartier que c'est grâce à lui et à sa gestion qu'ils peuvent avoir l'eau potable, et qu'il est prêt à les aider pour améliorer la situation.

« Lui [un homme politique], il venait ici [en disant] : je suis le docteur Guillermo Perez. Bienvenu [répondent les habitants], et on a pris des bières ici [l'épicerie du coin]. Il a dit : je vais apporter 12 poubelles ! (...) huit jours après, dans une voiture, il était là avec 12 poubelles. Je dis : bon, comme Monsieur Perez est une si bonne personne, quand il y a eu le problème de délogement de Villa Diana, je suis allé à la mairie (...) je lui ai dit : regardez il arrive ceci et cela, j'amène cette lettre pour monsieur le maire envoyée par monsieur le président de la JAC. Il a dit : ouh, non, cher ami ! Je vous aiderais bien, mais là-bas les gens ne collaborent pas, là-bas, ils n'ont pas donné une seule voix pour moi ! Regardez, je vous ai donné 12 poubelles. Je me suis alors énervé et je lui ai dit : regardez, dites-moi où je peux vous laisser les 12 poubelles (...), ne soyez pas mesquin, vous opprimez un peuple parce que vous comprenez un tant soit peu les lois (...) »⁵⁹ » (WILLIAM, 12 août 2002)

Les démarches juridiques pour la légalisation du quartier sont devenues un sujet d'intérêt pour les hommes politiques. Face au grand nombre de documents à fournir, certains candidats politiques trouvent une opportunité auprès de la communauté pour faire valoir leur présence et offrir leur aide. Les partis politiques mettent alors à disposition de la population les services de

leurs bureaux ; ils proposent parfois des avocats du réseau politique à prix réduit pour les aider à remplir les exigences des dossiers. Ceci a pour but de former et d'entretenir des dépendances, d'un côté avec la communauté organisée des quartiers, et de l'autre avec des avocats et des professionnels divers en leur donnant un travail. Car de toute façon, même à prix réduit, les honoraires doivent être payés par la communauté, et en outre il n'est pas facile pour ces habitants d'avoir un contact direct avec des avocats.

À ce stade, les lotisseurs pirates qui ont des intérêts politiques proposent, comme s'ils rendaient un service à la communauté, de l'aide à un moindre prix, voire gratuitement, pour réaliser les études techniques, apparaissant une fois de plus, non pas comme des escrocs, mais comme des bienfaiteurs. Néanmoins, grâce à la présence des institutions et aux informations fournies, les habitants commencent à comprendre un peu mieux l'enjeu derrière ces offres soit-disant désintéressées.

« Ça devient un cercle vicieux ; que je sache, on [les autorités] a fait en sorte qu'aucun parmi eux [les lotisseurs pirates] nait à répondre [de ses actes] pour ce qu'il y a là-bas. Alors ils [l'administration] parlent beaucoup... mais [moi] je vois que ce sont les mêmes qui continuent là-bas ! C'est un processus et on ne sait pas si l'un d'eux va finalement payer pour ses... ils [les lotisseurs pirates] escroquent beaucoup les gens, ils les trompent, ils leur disent une quantité de choses. Ceci est une culture de tromperie des autres ⁶⁰. » (CONSUELO, 24 juillet 2002)

« Mais beaucoup de ces choses ont servi pour que les gens changent de bord. Non, alors ce monsieur que je pensais être mon dieu, mon soleil, mon sauveur, Guerrero Estrada, n'est-ce pas ? (...) Bien, la vénération qu'avaient les gens [pour le lotisseur pirate] s'est déplacée pour avoir une idée bien différente ; [ils comprenaient] ce que c'est habiter dans la ville et que finalement, eux ne devaient pas vivre entassés n'importe comment et que la faveur qu'il [le lotisseur] leur avait faite n'était pas tellement une faveur ⁶¹. » (GLADYS, 25 juillet 2002)

F. Gutierrez (1998), qui a bien étudié ces relations entre réseaux politiques et communauté organisée des quartiers à Bogotá, énonce que ce qu'on appelle clientélisme est un système de lealtades (loyautés) asymétriques. Il explique qu'entre échange de ressources et dépendances, il y a une sensation subjective d'interdépendance. Ceci n'est ni totalement intéressé ni totalement altruiste ; ce n'est pas non plus une forme de pouvoir ou de domination absolue,

c est plutôt un pacte d'obligations réciproques. Dans ce qu'il appelle des relations asymétriques, J. Jaramillo (2002) distingue deux espaces : « l'espace urbano-populaire », qu'on peut comprendre comme celui des quartiers urbains marginaux organisés qui ont le droit de vote, et « l'espace hégémonique », que l'on peut entendre comme celui des hommes et femmes politiques qui gardent le pouvoir de décision et

l'argent pour les divers projets physiques et sociaux dans la ville. De ce fait, les aides se traduisent dans les communautés par des fidélités électorales dont les partis ont besoin pour rester au pouvoir.

Deux périodes peuvent être identifiées dans les processus de légalisation des quartiers. La première correspond à la période où l'administration était absente du secteur, et beaucoup de présidents de JAC étaient les porte-paroles à la fois des communautés et des politiciens, et s'identifiaient à l'action politicienne. Le processus de légalisation, sous cette logique, a parfois amené des divisions dans les quartiers, si bien qu'au cours du processus de légalisation, suite à diverses circonstances et interventions politiques, un quartier initial peut être divisé en secteurs.

« Alors ils sont allés à la mairie et, dans l'embrouille des documents, (...) le quartier est divisé à la suite d'une tricherie ; les gens ne voulaient pas se diviser, la plupart ne voulaient pas se diviser. Alors un monsieur dont je tairai le nom a dit aux gens : cette liste que vous allez signer est pour qu'on nous donne l'eau, l'électricité —aussi facile que ça—, et qu'on nous goudronne ceci. Nous parlons de l'année 1992, je me suis dit : c'est absurde parce que le quartier n'est pas légalisé. Mais tout le monde a signé. (...) Cette liste, il l'a amenée à la mairie et a dit : voici l'accord des gens pour la division. Et le maire a donné une résolution de division et le président de la JAC a dit que ceci était une reconnaissance juridique (...). Et les affrontements ont duré deux ans (...). En 1994, j'ai pris les documents, les gens m'ont élu président de l'assemblée [JAC] et alors je lui ai dit [à l'ancien président] de ne plus nous tromper : ceci est un permis de ségrégation, il faut aller au département [de planification](...). En 1994 nous avons décidé (...) d'organiser l'assemblée, d'aller au Département d'Action Communal pour avoir une reconnaissance juridique, [et] de légaliser le quartier, de nous constituer comme JAC et de légaliser avec [le Département] de Planification (...). En 1996, avec un décret du District, le n° 1126, le quartier Salazar est légalisé et, tout de suite après, commencent les travaux publics. Aujourd'hui nous avons déjà l'eau, l'assainissement (...), le gaz, la voirie, le salon communal (...) ⁶² » (JOSÉ, 28 fév. 2003)

La deuxième période correspond à l'époque où l'administration est plus présente dans le secteur et où il y a, de la part des habitants, une prise de conscience des processus et une meilleure connaissance des démarches. À cette période, les administrations colombiennes mènent ouvertement de grands programmes qui insistent sur la légalisation car, selon les nouvelles lois, aucun investissement ne peut être fait par l'État dans des quartiers non légalisés. Les administrations se voient alors confrontées au fait qu'une grande partie de la ville est en situation d'illégalité. Ainsi, d'une part la légalisation va permettre d'actualiser l'inventaire urbain pour diriger les divers travaux publics et générer de nouvelles rentes. D'autre part, elle va faciliter la possibilité de recevoir des ressources et des aides d'investissement internationales destinées aux quartiers périphériques démunis. Ce point sera développé plus loin avec l'exemple du Projet Sud.

CONCLUSION

Les observations du Parc permettent de constater que ce processus correspond tout à fait à la notion de territoire donnée par A. Bailly, C. Baumont, J.-M. Huriot, et A. Salles :

Le territoire « désigne une organisation combinant une localisation, un héritage culturel, un processus d'appropriation de l'espace par un groupe qui a conscience d'une identité, un processus de gestion, d'aménagement et d'auto-reproduction (...) ; le territoire est ainsi l'espace marqué par le groupe. » (1995 : 67)

Ces quartiers sont sans doute bien identifiés et appropriés par leurs habitants qui ont conscience d'une identité construite aussi par le groupe ; ils ont produit eux-mêmes leur univers matériel, autrement dit leur territoire, par leurs interrelations quotidiennes et leurs actions.

En outre, en entendant par territorialisation un processus de corrélation d'actions par l'individu et la société avec et sur le territoire, ainsi que la capacité de produire et de construire ce dernier de façon continue, il est donc incontestable que les habitants de ces zones se sont appropriés ces territoires et développent par ce processus une grande appartenance au territoire et aux

groupes. Autrement dit, les habitants ont territorialisé leur espace. De ce fait, ils considèrent ces territoires comme les leurs, même si juridiquement ou légalement ils ne le sont pas ; ils les défendent, les organisent et cherchent également à les améliorer. Dans cette quête, les habitants de ces quartiers luttent depuis des années pour obtenir le droit à la ville et, en général, ils l'ont obtenu grâce à des démarches autonomes et collectives.

Maintenant, après ces diverses observations, quelle est la part d'injonction et celle de l'initiative dans les pratiques ? C'est l'une des questions soulevées dans les processus participatifs, spécifiquement quand il s'agit de sujets autour de l'aménagement du territoire, qui sont réputés être du domaine quasi exclusif de l'État. C'est justement cette question et la reconnaissance institutionnelle et légale du Parc que nous allons analyser dans le chapitre suivant.

CHAPITRE 6

LA GENÈSE DU PROJET DE PARC ET SES PORTEURS

Dans le processus de territorialisation du Parc, nous observerons d'abord la façon dont surgissent des organisations qui portent le projet d'un parc, et ensuite nous analyserons comment la mobilisation des acteurs et leur idées s'insèrent dans un contexte national et mondial favorable à la participation des habitants. Nous constaterons, d'une part, que la genèse du Parc écologique s'inscrit dans le contexte idéologico-politique des années 1980 et des nouvelles lois qui représentent un renouveau de la vision de la planification. D'autre part, différentes circonstances socio-politiques convergent en faveur de l'environnement dans le processus de territorialisation de la zone du Parc.

6.1 LA MOBILISATION D'ACTEURS EN FAVEUR DE LA PARTICIPATION

Les revendications des mouvements sociaux des années 1970 et 1980 (civiques, étudiants, indigènes, groupes évangéliques, travailleurs, femmes, paysans, évolution pacifique des guérillas) s'avèrent importantes pour la reconnaissance juridique de la participation. En Colombie, le rôle de plusieurs universitaires et religieux insérés dans les mouvements

sociaux est déterminant pour donner à connaître les potentialités des communautés auprès des autorités et des administrateurs, et pour permettre l'évolution et la reconnaissance juridique de la participation des populations dans

L'Aménagement Participatif, de l'Injonction à la Co-construction

différents domaines. Les parcours du prêtre et sociologue Camilo Torres et du sociologue Orlando Fals Borda dans la promotion des pratiques participatives et leur reconnaissance juridique en sont un exemple. En 1958, ils sont, avec un groupe d'étudiants, les pionniers dans ce qui est appelé le « travail social communautaire », Ils fondent la Faculté de Sociologie de l'Université Nationale en

1960, une des premières d'Amérique latine (ALCALDIA LOCAL DE USME 2000, RUEDA NAVARRO 2002). Camilo Torres, influencé par la théologie de la libération, forme un mouvement politique (Frente unido de los pueblos) qui soutient la participation des communautés. Suite à de grandes pressions de la part de l'État et du clergé, il abandonne la ville et va rejoindre le mouvement guérillero ' Ejército de Liberación Nacional (ELN) (RUEDA NAVARRO 2002).

Orlando Fals Borda est, quant à lui, l'initiateur de la Recherche Action Participative (IAP) qui intègre à la recherche-action, la participation des personnes directement concernées par la recherche. Il fait partie de mouvements colombiens universitaires, intellectuels et aussi régionaux, qui favorisent la participation et l'aménagement du territoire. Il a été élu représentant universitaire à la Constituante de 1991.

De la même manière, la participation est au premier plan de la réflexion politique des mouvements indépendants régionaux et, pour tous les autres mouvements, elle constitue une valeur de l'action collective (FALS BORDA 1996, MUNERA RUIZ 1999). En 1973, dans le séminaire « La Colombie vers une société participante »¹, bon nombre de propositions revendiquent la participation de la population dans divers domaines. Selon O. Fals Borda, en Colombie, c'est le magistrat Carlos Uran qui a proposé la première appellation spécifique de « démocratie participative » dans un des bulletins publiés par les nouvelles forces politiques de l'époque. À ce moment-là, les partis traditionnels et le gouvernement ignoraient encore le développement des idées et des actions revendicatives de la

participation.

À partir de 1989, une coalition de mouvements, appelée Colombia Unida (Colombie unie), a pris position contre le monopole du bipartisme et a lancé une réflexion sur de nouvelles façons de faire la politique dans le pays. Entre temps, un grand nombre de leaders politiques de ce mouvement ont été assassinés.

I « Colombia hacia una sociedad participante ». Actes publiés en 1973 dans le livre du même nom par la Fundación para la nueva democracia.

6.1.1 Les organisations à l'initiative du parc

Dans ce contexte, à la fin des années 1970 et au cours des années 1980, au sein des quartiers qui se trouvent aujourd'hui à proximité du Parc, des organisations à buts sociaux se forment à l'initiative des habitants, pour le logement, l'alphabétisation, la santé, l'éducation. Les institutions religieuses installées dans le secteur du Parc se mobilisent également afin de faire face aux nécessités des quartiers. Les organisations et institutions internes^{II} aux zones du Parc jouent ainsi un rôle important dans l'initiative et la reconnaissance de ce qui est aujourd'hui le Parc Entre Nubes.

Tableau 8 : Organisations autour du Parc Entre Nubes

Organisation	Localisation	Année de formation	Intérêt affiché
Comité d'Éducation et Santé	Usme	1973	Éducation et Santé
Association de voisins solidaires (Avesol)	San Cristobal	1979	Aide à l'enfance, travail des jeunes, culture et communication
Programme d'Éducation pour adultes du Sud-Est (PEPASO)	San Cristobal	1980	Alphabétisation et éducation des adultes, culture populaire, recherche, communication
Groupe Populaire Amitié	San Cristobal	1981	Alphabétisation et éducation des adultes, et communication
Fondation d'alphabétisation et d'Éducateurs Communautaires (FUNDACOM)		1982	Alphabétisation et éducation des adultes, et validation des études secondaires

Association pour l'Éducation du Sud-Est (APESO)		1982	Éducation adultes, cours de travaux manuels et formations courtes pour des métiers
Promotion Culturelle du Sud-Est		1983	Culture populaire et communication
Association de micro-entreprises du Sud-Est de Bogotá (AMISOB)		1983	Apprentissage et formation pour la production
Centre d'éducation fondamentale des Adultes (CEFAD)		1983	Alphabétisation et éducation des adultes
Association Sud-Est du travail et d'éducation communautaire		1987	Alphabétisation et éducation des adultes

Certaines organisations et associations formées dans les quartiers autour du Parc. Élaboré par CXL à partir des entretiens.

Le Tableau 8 présente les organisations de San Cristobal, Rafael Uribe Uribe et Usme poursuivant un but essentiellement éducatif, avec un impact territorial plus large que celui du quartier : plusieurs d'entre elles affichent leurs actions et leur appartenance territoriale sur tout le Sud-Est de la ville.

Il s'agit à dire que leur action se localise à l'intérieur même du territoire où se trouve leur siège. Cette catégorisation est mieux expliquée dans la troisième partie.

Par ailleurs, en dehors de la zone de ces trois localités, d'autres organisations s'intéressent également à la problématique des quartiers marginaux. Pour ce qui est des organisations qui travaillent à l'intérieur de la zone d'étude, les plus présentes et celles qui deviendront actives dans la formalisation du Parc sont : la Fondation Éducation et Développement pour l'Habitat Populaire (FIDHAP) et le Centre de Recherche National pour l'Éducation Populaire (CINEP). Le CINEP, dont plusieurs membres appartiennent au courant de la théologie de la libération, est bien connu pour encourager les pratiques participatives. À Bogotá, ce centre a en effet un rôle important dans l'organisation des groupes de travail dans les quartiers : grâce à son activité liée aux programmes dirigés par l'administration du District Capital, le CINEP lie des contacts avec diverses organisations communautaires, et a un rôle clef dans le processus de formation du Parc Entre Nubes.

Les différentes organisations permettent ainsi les interrelations entre les JAC, les écoles religieuses, les étudiants et les habitants en général. C'est principalement au sein de deux de ces organisations internes que se trouvent les personnes qui deviennent porteuses de l'idée d'un parc : le Comité d'Éducation et de Santé d'Usme, et l'organisation PEPASO de San Cristobal. Dans les témoignages qui suivent, qui racontent la façon dont ces organisations se sont constituées, nous retiendrons l'interaction des acteurs et des échelons territoriaux.

« Voyons, comment ça s'est passé [la formation du Comité de Santé et d'Éducation d'Usme] ? Lors de l'inauguration de l'école de Santa Marta, le maire est venu (...). Alors, ils ont invité les dirigeants communaux. N'étant pas dirigeant communal, je n'ai pas été invité. Néanmoins, j'y suis allé quand même, mais pas à l'inauguration ; j'ai plutôt cherché l'épicerie du coin la plus proche. Parce que je sais bien que les gens sennuient dans toutes ces histoires et dans tout ce que les politiques inventent, et qu'ils préfèrent chercher l'épicerie la plus proche. Les gens arrivaient, arrivaient... Quand j'ai pensé que le moment favorable était arrivé, je leur ai dit : Ouf ! quel froid horrible il fait ! Nest-ce pastourne ? Si on allait boire un aguardientico ? (...) Alors Saul a dit : bien sûr ! si vous invitez. J'ai dit : d'accord, mais d'abord regardons qui est là : les dirigeants communaux, levez la main. Ils ont levé la main, il y avait neuf dirigeants communaux. Je leur ai dit : bien, pendant que je paye la tournée et que je le sers, vous allez me dire quelle est la problématique de la zone : qu'est-ce que nous avons ? qu'est-ce qui nous manque comme services publics [eau, électricité, assainissement] et services sociaux ? Et vous, Saul Cortés, qui m'avez obligé à acheter l'aguardiente, vous établirez la liste. Il y avait les problèmes d'éducation et de santé. Alors, quand nous avons discuté et que nous sommes parvenus à des conclusions, nous avons convenu de nous réunir prochainement dans le quartier Monte Blanco [Dans cette réunion, en assemblée, on a institué le comité.]⁶³. » (GERARDO, 02 août 2002)

« La fondation PEPASO est née avec un programme d'éducation pour les adultes du Sud-Est, dans lequel on apprend à lire et à écrire et qui permet de valider le primaire ; on le faisait avec le Fondo de Educación Popular et les Telecentros (...) Alors, nous étions plusieurs à avoir ce profil social pour avoir travaillé avec les Sœurs de la Paix ; [à l'école] elles nous ont donné beaucoup d'éléments. Dans notre cas, elles ont été des promotrices et des formatrices pour tout ça, du fait de l'esprit même de l'école qui promeut le travail avec la communauté. Et alors, bien sûr !, lorsque les promoteurs du programme sont arrivés, ils ont trouvé un terrain propice là avec les Sœurs de la Paix et les personnes qui voulaient faire quelque chose pour la communauté. Nous venions de finir le catéchisme et nous avons trouvé avec PEPASO l'endroit où nous pouvions faire d'autres choses pour la communauté, pas seulement enseigner à lire et à écrire mais travailler pour les quartiers. Travailler pour les femmes, les enfants, et d'autres types de

choses, et nous avons constitué ce qui s'appelait une organisation de base. Ainsi on a créé la fondation PEPASO en 1984 avec des papiers officiels, mais nous y travaillons depuis 1980⁶⁴. » (LUZ, 03 mars 2003)

6.1.2 Le cadre juridique des années 1980

L'ouverture démocratique du gouvernement colombien de Belisario Betancour (1982-1986) a été importante pour donner suite aux mobilisations sociales. En effet, ce président leur donne un espace et reconnaît ouvertement que le manque de participation est un des facteurs qui nourrit les guérillas.

De ce fait, il initie un processus de paix avec le front uni, appelé la Cordinadora Guerrillera Nacional Simon Bolivar. Lors de ce processus, plusieurs guérillas se sont démobilisées et sont devenues des partis politiques, comme c'est le cas du M-19.

Au même moment se met en place un nouveau cadre juridique. Par exemple, la loi organique du développement urbain de 1978 oblige les municipalités de plus de 20 000 habitants à définir des plans intégraux de développement. À Bogotá, le décret réglementaire de 1980, qui requiert que ces plans soient faits avec « la participation de la communauté », met en relation planification et participation, et marque le début de l'institutionnalisation de la planification participative au sein du District capital. Par la suite, la loi de Réforme Urbaine (1989) met en place tout le cadre juridique pour les futures opérations urbaines, notamment des considérations pour la préservation de l'espace public ; elle inclut les plans et normes d'usage du sol pour la gestion des immeubles publics, la déclaration des terrains d'usage public et la réserve de terres pour l'urbanisation et pour la protection de l'environnement. Néanmoins, elle oublie encore la zone rurale, pourtant très présente dans toutes les municipalités. Les notions et procédures qui apportent la planification participative et les lois de planification urbaines sont essentielles pour la proposition et l'évolution du Parc Entre Nubes.

Au cours de cette décennie, la « technocratie de la planification » commence à perdre de sa vigueur pour ouvrir la voie à une planification conçue davantage comme un processus socio-politique que comme une technique spécialisée, davantage comme un théâtre d'inter-locution entre acteurs que comme une procédure (VELASQUEZ, GONZALEZ 2004 : 2-3).

Selon F. Velasquez (2003), la planification participative comprend à la fois la planification prospective en tant que processus concernant tous les acteurs, et la participation au sens de « prendre part ». Dans ce processus, la participation est l'exercice d'une citoyenneté active qui va plus loin que le vote. Selon cet auteur, la planification participative essaie en effet de mettre en « théâtre public » la lecture propre des divers acteurs et leurs propositions afin d'être approuvées et de construire des accords collectifs dans un processus de pluralité. D'après son développement, le théâtre public représente donc à la fois un espace temporel, et un espace physiquement ouvert consacré à la rencontre d'acteurs, dans lequel chacun se retrouve avec des rôles et des responsabilités différents, et dans lequel ces acteurs peuvent entrer en conflit, aussi bien dans les quartiers que dans l'administration de la ville. Dans ce « théâtre », la présence de ceux qui ont l'autorité à l'intérieur de l'administration et la légitimité pour viabiliser des idées, des projets et générer des compromis, est essentielle. Outre la planification, des lois et notions concernant d'autres sujets se développent, qui seront tout aussi déterminantes pour l'avenir du Parc Entre Nubes dans son environnement tant politique que social.

6.1.3 L'importance de l'environnement et le défi de la pauvreté

C'est au cours de la période pendant laquelle les zones autour du Parc se densifiaient, et pendant laquelle les habitants se mobilisaient, qu'a lieu la réunion de l'ONU à Stockholm sur le Développement et le Milieu Humain (1972). Cette réunion marque le début d'une série de sommets où sont mis en avant plusieurs points importants dans la mise en place du discours du développement durable, qui serviront ensuite les revendications des populations des zones

du Parc (Cf. Annexe 12). Trois points, repris lors des autres sommets internationaux, consignés dans les principes 2 et 15, concernent directement la proposition émergente du Parc Entre Nubes : la préservation des ressources naturelles, la planification et l'urbanisation.

Principe 2 : Les ressources naturelles du globe, y compris l'air, l'eau, la terre, la flore et la faune, et particulièrement les échantillons représentatifs des écosystèmes naturels, doivent être préservés dans l'intérêt des générations présentes et à venir par une planification ou une gestion attentive selon que de besoin.

Principe 15 : En planifiant les établissements humains et l'urbanisation, il faut veiller à éviter les atteintes à l'environnement et à obtenir le maximum d'avantages sociaux, économiques et écologiques pour tous¹. (souligné par nos soins)

Suite à la réunion Habitat I (1976), à Vancouver, les participants proposent la mise en place du Programme Habitat de l'ONU, créé finalement en 1978. Ce dernier porte une attention particulière aux établissements humains (villes, villages, hameaux) et à leur relation avec l'environnement, au sujet duquel ce programme émet de fortes inquiétudes concernant les zones autour des villes. Les regards des scientifiques et des politiques se focalisent sur les villes d'Amérique latine en raison des concentrations de populations dans les périphéries et de leurs conditions d'installation déficientes. Ces zones, non reconnues légalement par les autorités publiques, occupées par des logements et des services inappropriés, reçoivent le nom de « zones précaires » dans les programmes et dans les institutions (ONU, CEPAL 2005 : 59). Ces inquiétudes et ces observations font que les périphéries de Bogotá, dont les zones du Parc, sont également concernées par ce programme.

Un agenda latino-américain

Avec la publication du rapport Brundtland en 1987, commencent le cheminement de la notion de développement durable et, avec elle, des actions à entreprendre pour l'atteindre. En résonance avec cette position, en 1989 les pays latino-américains forment une commission de réflexion dans la perspective du Sommet de la Terre prévu en 1992 à Rio, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et de la Banque Interaméricaine du

Développement (BID). Onze États sont présents et parmi eux la Colombie, dont un des représentants fut Mario Calderón.

Ancien prêtre jésuite, chercheur du CINEP, philosophe, théologien et sociologue, passionné

I Texte en ligne consulté le 11/04/2006 sur : <http://www.unep.org/Documents.Multilingual/Default.asp?DocumentID=97&ArticleID=1503&l=fr>

d'écologie¹, très investi dans les projets sur l'environnement avec une orientation sociale, et engagé dans la récupération et la conservation de l'écosystème du Sumapaz voisin du Parc, ce chercheur a été un acteur important pour la prise en compte de l'environnement et des actions qui l'accompagnent dans le pays, ce qui a bénéficié directement au Parc Entre Nubes comme nous le verrons plus loin.

En 1990, la commission présente le document final du travail, *Nuestra Propia agenda sobre Desarrollo y Medio Ambiente*, qui définit 7 lignes de travail (MASSIRIS CABEZA 2002) :

- l'éradication de la pauvreté ;
- l'utilisation soutenable des ressources naturelles ;
- l'organisation du territoire ;
- le développement technologique adapté à la réalité sociale et naturelle ;
- une nouvelle stratégie économique et sociale ;
- l'organisation et la mobilisation sociale ;
- la réforme de l'État .

L'administration de Bogotá, jugeant important d'avoir une institution qui prenne en charge la question de l'environnement dans la ville, crée en 1990 le Département Administratif de l'Environnement du District (DAMA), qui prendra plus tard la responsabilité de plusieurs actions dans le Parc. La même année, le Conseil municipal du District Capital approuve l'accord 6 qui actualise la réglementation urbanistique. Cet accord déclare, entre autres, la conservation des montagnes de l'Est (où se situe le Parc) en ratifiant la résolution de l'INDERENA de 1977,

qui proclamait déjà la conservation¹ de ces montagnes, et la loi 9 de 1989 qui affirme la conservation du système orographique à destination des usages « passifs et forestiers ».

Du Sommet de Rio à la Colombie

Les sommets internationaux ont eu une influence sur la façon dont le projet du Parc Entre Nubes allait se développer et être reconnu. Plusieurs points soulevés à Rio vont favoriser son émergence et sa reconnaissance :

¹ L'information sur ce chercheur a été consultée le 15 mai 2005 sur : <http://www.colnodo.apc.org/marioyelsa/index.html>

- Le renforcement des ONG, présentées comme une sorte d'intermédiaire entre l'ONU et les¹ gouvernements, jouant « un rôle vital pour modeler et appliquer la démocratie participative » (Principe 27, Agenda 21) ;
- La faveur accordée aux groupes et organisations, et en particulier une considération importante pour les femmes et les jeunes ;
- Le chapitre 28, alinéa 3 (Cf. Annexe 13), stipule la possibilité de soutien technique et économique de la communauté internationale aux collectivités locales en les orientant davantage vers le Programme Habitat, et entreprend le programme appelé « Agenda local 21 ».

Dans le cadre des bonnes pratiques soutenues par l'ICLEI et la mise en place des divers fonds¹, lors du Sommet de Rio s'ouvre la possibilité pour les pays de capter des ressources financières¹ internationales destinées à « la conservation et au développement durable ». En Colombie, dans ce cadre, naît l'expérience d'ECOFONDO, un fonds de financement des projets environnementaux créé¹ en 1993 avec la collaboration, entre autres, de Mario Calderon qui faisait partie des représentants à Rio. Ce fonds est une corporation environnementale formée par des ONG, des organisations communautaires, des instituts de recherche, des centres

universitaires et des organismes d'intérêt environnemental appartenant au gouvernement colombien^{II}. L'un des premiers projets financés par ce fonds permet la mise en place de la corporation du Parc Entre Nubes, menée par les organisations sociales des zones du Parc, processus qui sera détaillé plus loin.

« Le sommet des villes » en Amérique latine

Dans le processus préparatoire pour Habitat II (1996), les gouvernements latino-américains soulèvent le problème du grand nombre de personnes installées en ville et de la précarité dans les quartiers marginaux. C'est dans cette optique qu'est mis en marche le « Plan d'Action Régional d'Amérique latine et des Caraïbes » et ses axes de travail (MAC DONALD, SIMIONI 1999) :

-
- I Dans le cadre de la coopération internationale, on compte des fonds de coopération économique, les fonds et banques multilatérales du développement, la Banque Mondiale, les banques régionales, le Fonds pour l'Environnement, entre autres. On peut également citer l'agence des États-Unis pour le développement international (USAID), l'organisme allemand de coopération GTZ, l'agence suédoise pour le développement international SIDA, l'agence du Canada pour le développement international CIDAD.
- II Une partie de l'information sur ce fonds a été consultée le 11 avril 2005 sur : www.ecofondo.org.co
- Le défi de la pauvreté ;
 - La productivité urbaine ;
 - L'environnement urbain ;
 - La gouvernance ;
 - La décentralisation ;
 - L'efficacité des politiques d'habitat.

Durant ce sommet, le thème de la pauvreté est présenté comme transversal aux problématiques soulevées dans l'urbain. C'est alors qu'un intérêt pour les villes du Sud est affiché et le Programme Habitat est proposé comme l'entité internationale qui va coordonner les actions dans ces villes. À Bogotá, la zone du Parc va être spécialement concernée par trois des problèmes que veut aborder ce programme :

- La croissance démographique, liée au processus d'urbanisation et de concentration de la population en ville ;
- L'exclusion, qui se manifeste par la fracture sociale, la pauvreté, la misère et l'inégalité ;
- Les déplacements de population dus aux événements naturels ou à la guerre, qui font émerger la question des droits de l'homme.

Dans cette perspective, l'OEA crée le programme du défi à la pauvreté, appuyé par le Programme Habitat, la Banque Mondiale et la Banque Inter-américaine, pour l'amélioration des quartiers marginaux en Amérique latine, programme dont bénéficiera le District Capital, comme nous le verrons dans la troisième partie. Les processus de planification prospective vont donc s'articuler aux programmes de lutte contre la pauvreté et aux actions sur les quartiers marginaux. Par là même, l'élaboration de plans stratégiques territoriaux s'efforcent de donner une cohérence aux processus « désordonnés » existants, en donnant une plus grande importance aux interventions urbanistiques, de contrôle et de régulation de l'usage du sol (BARREIRO CAVESTANY 2001 : 19, ELIZAR DE HEVIA 2003). Parmi les divers programmes proposés par la planification de l'époque, deux correspondent le plus à ces dernières lignes directrices internationales : l'un est celui de légalisation des quartiers marginaux, considérés comme des processus désordonnés, et l'autre est le programme d'amélioration des conditions physiques mettant l'accent sur les espaces publics.

Les politiques nationales et internationales des années 1980 sont par conséquent des éléments qui suscitent le basculement de la situation dans les quartiers périphériques du District Capital : en effet, après avoir été totalement en marge de tout programme et investissement économique de l'administration, ils vont faire l'objet d'un grand nombre d'interventions d'ordre international, national. Ce basculement va favoriser l'émergence du Parc Entre Nubes au sein des quartiers marginaux du Sud-Est.

6.2 L'ÉVOLUTION DE LA PROPOSITION DU PARC

Plusieurs événements survenus en 1988 se sont inscrits dans la mémoire collective, et c'est à cette année-là que font référence les personnes interviewées pour situer la genèse du Parc. En effet, grâce à leur proximité géographique et administrative, à leur travail et leur mobilité dans le territoire, les organisations communautaires des différentes zones tissent des liens entre elles. En 1988, alors que l'on célèbre les 450 ans de la fondation de Bogotá, et qu'a lieu la première élection d'un maire au suffrage universel dans la capitale, plusieurs événements vont favoriser à cette occasion la rencontre des organisations et particulièrement des leaders. Dans le courant de planification dominant, comme prévu dans le programme du gouvernement, la mairie entreprend en même temps une étude pour l'amélioration des quartiers périphériques, que l'Administration appelle alors « quartiers subnormaux ». C'est bel et bien la notion du développement intégral qui circulait en Amérique latine et les politiques contre la pauvreté qui servent d'appui aux premières expériences de planification participative à Bogotá : dans le cadre du « projet de développement intégral d'établissements urbains populaires »¹ avec l'ONU, l'une des premières actions menées sont les ateliers de travail par zone dans les quartiers périphériques en 1985 (GARCIA 1997 : 142, ESCALLON, SUDARSKY 2001). Vers la même époque, le gouvernement national de Virgilio Barco (1986-1990) détermine, dans son plan de développement, divers programmes qui concernent directement la zone du Parc. Le Sumapaz est défini comme zone prioritaire d'intervention, ce qui oriente l'aide vers les secteurs marginaux du Sud-Est, en ville. Le président développe sa politique de logements sociaux, grâce à

1 Décret 1191 de 1985. Document en ligne consulté le 20-juillet-2006 sur :

<http://www.alcaldiabogota.gov.co/sisjur/normas/Norma1.jsp?i=1426>

laquelle se construisent un grand nombre de quartiers de logements sociaux dans le pays, dont celui de Molinos dans le Parc. Le Plan de gouvernement prévoit également la voie Marginal de la Selva qui prétend relier les départements de l'Est, Orinoquia et Amazonia, (Cf. Carte 1) au

centre du Pays. Le tracé de cette voie, nommée Autopista al Llano à l'approche du District Capital' (Cf. Photo 31), a été contesté par la population des quartiers de l'Est, et donc aussi du Parc, obligeant le gouvernement à le modifier. Un tronçon de la voie, qui relie actuellement Bogotá à Villavicencio, et qui traverse une grande partie de la localité d'Usme, à proximité des quartiers bas du Parc, a été réalisé dans les années 2000, mais mis à part cela, La Marginal de la Selva n'est toujours pas réalisée.

« ... À cette époque-là, le gouvernement a fait un emprunt auprès de la BID pour construire la Autopista de los Cerros [Autopista al Llano] ; ce projet n'était pas populaire et les gens ne l'ont pas accepté...⁶⁵ » (GERARDO, 02 août 2002)

Inscrite dans le courant d'amélioration des quartiers marginaux des grandes métropoles, et avec l'aide de ressources internationales, Bogotá entreprend les programmes présidentiels « d'éradication de la pauvreté absolue » et « d'amélioration des zones illégales » pour les quartiers du sud de Bogotá. Le programme initialement prévu pour les localités de San Cristobal, Tunjuelito et Bosa comprenait le revêtement des rues, la construction d'assainissement, les branchements d'eau potable, l'installation de l'électricité et du téléphone, l'investissement dans la santé, l'éducation, et une plus grande attention portée à la société. Le Comité de Santé et d'Éducation d'Usme a réalisé de nombreuses démarches pour que sa localité y soit également inscrite. Cette action, qu'il a réussie, permet de continuer des projets et de tisser des liens avec les organisations des zones voisines. De par son intérêt éducatif, ce comité lie des contacts étroits avec l'organisation PEPASO de San Cristobal pour coordonner des actions sur les deux zones. Diverses rencontres entre associations et groupes d'habitants ont lieu pour mener des projets qui visent l'amélioration de leur habitat.

En même temps que ces programmes menés par le gouvernement Barco, grandissait au sein du comité d'Usme une préoccupation sur les problèmes de santé en lien direct avec la dégradation, par les industries extractives, de l'environnement des collines qui forment aujourd'hui le

Parc. Ce comité réalise, à l'initiative des habitants, ce que nous pouvons appeler un diagnostic participatif zonal sur les problèmes des collines : ils identifient alors une grande pollution de l'air et de l'eau, ainsi que des glissements de terrains causés par les nombreuses extractions de matériaux de construction menées de façon inappropriée et localisées principalement sur la colline de Juan Rey.



Photo 31 : Autopista al Llano. Cette voie est celle du centre. Au fond, on observe les montagnes de l'Est, à gauche la Cuchilla del Gavilan du Parc Entre Nubes, à droite l'entrée à l'usine de traitement des eaux « El Dorado », en fonctionnement depuis 2002. (CXL, 2002)

6.2.1 Le Parc et son changement d'échelle

Durant les années 1980, la loi oblige la ville à présenter un plan intégral de développement avec la participation de la communauté. Pour cela, le District Capital a recours à l'aide de diverses institutions privées et d'ONG, et à la division politico-administrative de 1972 en zones

(mairies annexes), qui deviendront les localités d'aujourd'hui. Chaque zone présente ainsi un plan réalisé avec l'outil de la planification participative. Néanmoins, l'administration du District Capital n'est alors pas disposée au changement ; de ce fait, et malgré l'expectative qu'a provoquée le changement idéologique et de réglementation au niveau national et du District Capital, du fait de son ouverture à la participation et aux expériences de diverses organisations, ce projet ne dépasse pas la phase de la consultation.

Un parc pour les quartiers

Lors de l'élaboration de ce plan, les organisations de San Cristobal (zone 4) présentent et proposent un parc dans une aire vacante de 80 hectares, entourée par quelques quartiers (Juan Rey, La Belleza, Libertadores, República del Canadá, Antioquia, Santa Rita, Canadá Güira et El Triunfo). Ces organisations et les habitants qui y participent, envisagent aussi des actions de préservation sur les torrents Chiguaza et Verejones qui traversent le Parc. Ils prévoient d'exiger des lotisseurs pirates un minimum d'actions de planification et l'affectation d'espaces libres, ainsi que la construction d'espaces publics (zones vertes et communes). Ils demandent une étude pour traiter le problème de la pollution causée par les briqueteries et par les exploitations de matériaux de construction. Ces plans par zone sont ensuite présentés au maire et au Conseil municipal, mais ceux-ci les limitent à un processus consultatif. De ce fait, mis à part la reconnaissance de leur capacité d'organisation et de proposition, ces groupes n'obtiennent pas de réponses ni d'engagements de la part de l'administration.

« (...) il commençait à y avoir une possibilité de participation communautaire dans l'élaboration des plans de développement, même si c'était seulement de façon consultative [car] accepter ou non ce qui était dans ces plans restait à la discrétion du maire. De toute façon, pour les organisations communautaires sociales de la localité et du District, c'était un premier pas et pour quelques-uns le processus paraissait, disons, intéressant (...) ⁶⁶. » (JULIO, 12 août 2002)

Un parc pour la zone

Plus tard, l'administration de Bogotá, dans une tentative de décentralisation, prévoit des conseils administratifs de zone dans chaque mairie annexe, idée qui précède les actuelles Juntas de Accion Local (JAL) (Conseils d'action locale). En même temps, la mairie propose aux zones les plus pauvres de réaliser, avec leur participation, l'élaboration de leur budget (ESCALLON, SUDARSKY 2001). Ces propositions politiques et administratives ont motivé les organisations des zones et des quartiers ainsi que les ONG à se préparer au changement. Dans la perspective de participer et de postuler aux conseils de zone, plusieurs organisations de la zone 4 (San Cristobal), qui avaient participé à la formulation des plans, s'organisent avec une vision plus politique⁶¹. Dans ce but, à leur initiative et accompagnées par le CINEP, elles élaborent un diagnostic de la localité⁶² avec un processus qu'elles appellent « groupe de travail zone 4 », qu'elles envisagent ensuite de présenter comme leur programme politique. C'est lors de ce travail, cette fois, non plus seulement pour certains quartiers mais pour toute la zone de San Cristobal que le besoin d'un parc, a été identifié et proposé.

« Avec les organisations communautaires qui avaient déjà une trajectoire dans la localité, (...) nous avons dit : nous ne nous réunissons toujours que pour des choses très cruciales et ponctuelles, parlons [plutôt] de quelque chose à plus long terme, d'un processus politique. Dans le sens de ce que signifie travailler pour le développement de la localité. Développement, non seulement dans l'infrastructure, mais aussi dans l'amélioration de la qualité de l'éducation, des services publics. » Donc, c'est avec cette pensée qu'a été conçu ce premier plan de développement et la possibilité d'engager quelques personnes des groupes communautaires pour qu'ils fassent partie des conseils administratifs de zone. Et quel meilleur programme politique [pour ces personnes] que le plan de développement que nous avons élaboré ! (...) comme dans le reste du pays, les conseils administratifs de zone n'ont jamais été opérationnels⁶⁷. » (LUZ, 03 mars 2003)

« Nous avons fait tous ensemble un diagnostic participatif avec les communautés ; nous nous sommes divisés en différentes thématiques : santé, éducation, services publics, loisirs, culture, et nous avons fait le diagnostic des besoins de la localité ... Grâce à cela, plusieurs projets ont été conçus dans chaque domaine où le diagnostic avait été fait. Mais nous nous disions : nous avons besoin d'un projet stratégique, qui touche les diverses problématiques, qui nous permette de les attaquer, de les affecter ; un projet que nous puissions mettre en

œuvre en travaillant et qui engage toutes les organisations. C'est ainsi que né le projet stratégique qui s'appelait à ce moment-là ' ' Parque interzonal natural del sur-este, qui ensuite sera le Parc Entre Nubes. Dans ce parc, à ce moment-là, nous ne parlions que de 80 hectares qui sont sur les collines de Juan Rey et Guacamayas et rien de plus ⁶⁸. » (LUZ, 03 mars 2003)

« [Lors d'un projet de développement dans la zone 4, justement, on a identifié dans un premier temps le parc ; on le considérait comme une éventuelle zone qui devait être destinée à la conservation. Mais il n'y avait rien ! [Ce n'était pas] une zone bien définie, non ! C'était juste un morceau ! Qui après a pris peu à peu des dimensions très précises ⁶⁹. » (GLADYS, 25 juillet 2002)

Le partage avec d'autres organisations ainsi que la vision politique font que les actions territoriales

I Les organisations citées dans les entretiens sont les suivantes : Programa Para la Educación de Adultos del Suroriente (PEPASO), Asociación de vecinos solidarios (AVESOL), Promotora cultural del sur-oriente, avec sa revue El Tizón, Tertulia Pedagógica, le Grupo Popular Amistad, Afani, Provienda et la revue El Vecino.

II Information provenant de l'entretien avec Luz Dary Bueno, représentante légale de la Corporation Parc Entre Nubes, qui habitait encore, deux ans avant l'entretien, dans la zone d'étude, et avec Omaira Vidal, habitante de la zone, présente lors de la formation du parc. Entretien enregistré sur leur lieu de travail, une fondation qui agit dans des quartiers autour du Parc (03-03-2003).

changement d'échelle : le projet de parc commence à être conçu au-delà de quelques quartiers, afin de penser à l'intérêt de l'ensemble du territoire de la mairie annexe. ' '

Un parc pour le Sud-Est de la ville

Dans d'autres zones de la ville, dont celle de Chapinero, le CINEP guide un processus similaire de formulation de plans de développement pour l'élaboration du budget. Dans ce processus, les organisations ont consigné leurs diagnostics participatifs dans un document où ils ont identifié les besoins et les caractéristiques des mairies annexes. Ces documents ont été utiles à plusieurs institutions pour avancer dans divers programmes, projets et travaux dans les localités. Avec l'aide du CINEP, des organisations externes travaillant dans les trois localités concernant le Parc — parmi lesquelles la Fundación Educación y Desarrollo para el Habitat Popular (FIDHAP) de Chapinero — ont pris contact avec les organisations qui portaient le projet du Parc.

À la fin des années 1980, les diverses organisations présentes et actives dans les trois zones, bien qu'ayant des buts différents, ont en commun la recherche d'une amélioration des conditions des quartiers. Cela ne pouvait pas se faire sans prendre en compte les collines de Guacamayas, Juan Rey et Le Gavilan, car elles lient d'une façon ou d'une autre les trois zones : l'avenir de ces collines est donc devenu un sujet de réflexion et de discussion commune. Parmi les trois zones, c'était l'un des quartiers—limitrophe du Parc—les plus densément urbanisés de Rafael Uribe Uribe qui éprouvait le plus grand besoin d'avoir des zones vertes et libres. C'est alors que, sous la pression de l'administration du District Capital, le lotisseur pirate et homme politique Guerrero Estrada a dû donner une partie de la colline de Guacamayas, exclusivement dédiée aux zones vertes, afin de dédommager les JAC du quartier Diana Turbay (un des premiers et plus grands lotissements pirates). Néanmoins, avec l'accord de certains habitants, il continue à planifier l'urbanisation de cette zone, ce qui divise ses partisans.

Il est évident que les points de vues divergent sur l'avenir des trois collines dans les zones :

- Pour les quartiers hauts de Rafael Uribe Uribe, deux possibilités se présentent : une zone verte ou davantage d'urbanisation pirate et donc de nuisances ;
- Pour les quartiers hauts de San Cristobal, une zone de conservation est envisagée ;

– Pour les quartiers bas d'Usme, les collines représentaient à la fois une source d'emploi et

un risque à cause des nombreuses briqueteries et exploitations de matériaux.

Dans les trois cas, les propriétaires et un grand nombre de possesseurs de ces collines souhaitent fortement les urbaniser par intérêt financier personnel. Ainsi, le Parc, durant les années 1980, représente, pour les trois localités, à la fois un repère physique, un sujet d'intérêt et de conflit. Entre-temps, les organisations et un certain nombre d'habitants des trois localités qui portaient l'idée d'un parc ont formé une commission inter-locale à cet effet.

La commission inter-locale.

Cette commission est une instance informelle de coordination d'actions de différentes organisations et d'individus qui engagent plusieurs activités pour faire connaître et défendre l'idée d'un parc. Partagée entre la vision de besoin de logement social et la protection de l'environnement, cette commission rassemble à la fois des organisations des zones 4, 5 et 18, des habitants, sans aucun type d'affiliation, intéressés par le projet, et des professionnels associés de façon indépendante travaillant sur divers projets dans les trois zones. Les organisations ont des activités et circonscriptions d'actions différentes, ce qui a entraîné un débat permanent lors des rencontres. Plusieurs habitants participant à ces organisations sont en situation précaire quant à leur logement, leur emploi et leurs revenus, mais cette situation ne les empêche pas de s'impliquer.

« Cette opposition s'est présentée entre ceux qui sont pour le logement et ceux qui sont pour l'environnement, ou plutôt entre ceux qui ont le « regard logement » ou ceux qui ont le « regard environnemental ». Parce qu'à vrai dire il n'y a pas eu de formation de groupes forts, non. Mais il y avait deux lectures complètement différentes de ce qu'il fallait faire avec cette zone et de ce qui bénéficie à la communauté (...) ⁷⁰. » (GLADYS, 25 juillet 2002)

Dans cette dualité d'approches, ce qui rassemble tous les participants dans les discussions est leur intérêt pour le social et leur vision de la nécessité d'espace public pour les quartiers.

Cependant, ce dernier, de par la pluralité des formes qu'il peut prendre, a également suscité des conflits. Mieux encore, les représentations que chacun avait sur ce que devaient être les terrains du Parc en tant qu'espace public et la forme que celui-ci devait prendre, ont permis l'émergence de propositions lors des discussions.

Entre temps, le sujet environnemental a commencé à être fortement considéré tant au niveau du continent sud-américain qu'au niveau du District Capital. Bien que parmi les organisations qui portaient le Parc aucune n'avait un profil environnemental fort, diverses problématiques les ont

amenées à considérer le projet du Parc sous cet angle.

6.2.2 La concrétisation du projet du Parc

Au milieu des années 1990, l'environnement et la pauvreté deviennent des sujets d'intervention prioritaires dans les agendas nationaux et internationaux et mobilisent d'importantes ressources financières et humaines, ce qui bénéficiera au projet du Parc et aux quartiers qui l'entourent.

En Colombie, ces années-là sont marquées par la Constitution de 1991, par laquelle l'aménagement et la participation s'institutionnalisent. Le changement juridique que cette Constitution entraîne, reçoit aussi l'influence du Sommet de la Terre à Rio (1992), si bien que l'environnement prend une place importante dans les processus de planification. Trois directives peuvent être identifiées dans les lois qui suivent (Cf. Tableau 9) : la décentralisation, la participation des habitants et la protection de l'environnement, ceci à toutes les échelles territoriales. L'une des premières lois édictées dans ce cadre est la loi 99 de 1993 sur l'environnement, qui répond par ailleurs aux attentes internes de décentralisation, et tente d'organiser la gestion de la conservation de l'environnement et des ressources naturelles en stipulant la planification participative. Cette loi, qui marque ainsi

L'entrée en force de l'environnement dans la gestion et la planification, conçoit également le Système National Environnemental (SINA) comme seule structure coordinatrice, dont le Département Administratif de l'Environnement du District Capital (DAMA) fait partie. C'est ainsi que toute la réglementation colombienne entreprise à partir de ce moment-là inclut les termes de développement durable et de conservation de l'environnement, notions auxquelles adhèrent plusieurs professionnels indépendants ainsi que certains au sein des administrations, facilitant de cette façon et dans une certaine mesure leur mise en application. Suivant ce courant, en 1994, la loi organique 152 du plan de développement établit les procédures pour l'élaboration, l'approbation, la mise en marche, le suivi, l'évaluation et le contrôle des plans de tout ordre pour toutes les entités territoriales. Elle préconise la participation des citoyens pour l'élaboration des plans, composés d'une partie générale qui comprend les objectifs d'action, les buts, les stratégies et un plan d'investissement (budget). La planification territoriale et le budget deviennent des lois concernant tous les domaines de la vie administrative des entités territoriales et sont une base importante pour l'élaboration de la loi d'aménagement du territoire de 1997. Le Tableau 9 qui suit présente les lois des années 1990 qui intègrent la participation dans leurs textes.

Quant au projet de loi d'aménagement du territoire, c'est le ministère du Développement qui est chargé de le rédiger. Au sein de l'équipe responsable de ce projet, un groupe a mené la réflexion sur l'espace public physique, la façon dont il devait être pris en compte dans la future loi d'aménagement, et les exigences prescrites aux entités territoriales concernant les espaces publics. Ce groupe, comme on le verra plus loin, est important dans la reconnaissance institutionnelle et juridique du Parc Entre Nubes.

Tableau 9 : Cadre réglementaire, années 1990, Colombie-Bogotá

Année	Norme	Entité concernée	Contient	Notes
1993	loi 60	Toutes les entités territoriales	Distribution de compétences et de ressources	Participation dans la prestation de services
1993	loi 100	Toutes les entités territoriales	Création du système de sécurité sociale. Santé	Promulgue la participation comme principe et fondement du service de santé
1993	loi 134	Toutes les entités territoriales	Mécanismes de participation citoyenne	Propose différentes formes telles que l'initiative populaire législative et normative, le référendum, la revocatoria del mandato, le plébiscite, la consultation populaire, le cabildo abierto.
1993	Décret 1421	Bogotá	Statut organique du District	Promeut la décentralisation. Des associations servent de représentants à la population dans diverses instances et exercent le contrôle face à la gestion et les contrats.
1994	loi 152	Toutes les entités territoriales	Loi organique de planification	Oblige la participation dans l'élaboration des plans
1994	Accord 12	Bogotá	Statut de planification du District	Crée les Conseils territoriaux de planification du District. Et, par localité, les Commissions d'aménagement local. Impose la discussion ouverte du plan de développement et d'aménagement .
1994	loi 142	Toutes les entités territoriales	Réglementation de prestation de services publics	Oblige le contrôle social dans la prestation de services
1994	loi 115	Toutes les entités territoriales	Loi générale d'éducation	Détermine la forme de participation dans l'éducation
1995	Décret 425	Bogotá	Principes pour l'élaboration des plans locaux de développement	Les plans se font avec la participation et l'engagement citoyens.
1997	loi 388	Toutes les entités territoriales	Loi d'aménagement du territoire	Détermine par municipalité l'élaboration, avec participation, des plans d'aménagement du territoire qui prennent en compte les zones rurales et urbaines.

Lois de décentralisation, planification, aménagement du territoire. (Élaboré par CXL, à partir de : MINISTERIO DE DESARROLLO ECONOMICO 1997, REPUBLICA DE COLOMBIA 2000,

LOPEZ HERNANDEZ 2000, ESCALLON, SUDARSKY 2001)

Illustration 5:

Volonté politique des maires à Bogotá

- 1988-1992 : processus de changement national première élection de maire/ plans de développement participatifs par zones (localités)
Prise en compte de l'environnement en ville Création du DAMA
- Mandat de CASTRO 1992-1994 : Action administrative pour la mise en marche de la décentralisation
Diagnostic environnemental participatif par zones (localités) agendas locaux
- Mandat de MOCKUS 1994-1997: Mise en marche du processus de décentralisation
Travail pédagogique et médiatique pour (Culture citoyenne)
 - Intégrer les habitants,
 - Favoriser leur appartenance à la ville,
 - Générer un changement d'image.
- Planification stratégique de la ville (mise en avant de l'importance de l'espace public.
Mise en place des « Encuentros ciudadanos » par localités
- Mandat de PEÑALOSA 1997-2000: poursuite de décentralisation, et les «
encuentros ciudadanos » (rencontres citoyennes) mais les JAL perdent leur budget
Réalisation d'œuvres publiques contractualisées et contrôlées avec la communauté
« veedurías ciudadanas » (Contrôle citoyen)
- Mandat de MOCKUS 2000-2003 continuation des programmes culture citoyenne,
requalification et construction de l'espace public

Mandats des maires de Bogotá.. Élaboré par CXL.

Bogotá, insérée dans un cadre international et national qui favorise les pratiques participatives, particulièrement dans les quartiers marginaux, va devenir une ville dans laquelle bon nombre de ces propositions et pratiques seront développés. La Constitution de 1991, dans son article 322, attribue à Bogotá un statut spécial, et prescrit, dans le processus de décentralisation, que son territoire soit divisé, selon les conditions sociales de ses habitants, en localités qui auront en charge les affaires de leur territoire. Après cette Constitution, les maires de Bogotá, élus pour un mandat de 3 ans non renouvelable, ont montré une importante volonté politique en faveur de la décentralisation, de la participation, de l'aménagement du territoire, de la requalification de l'espace public, et ont instauré des programmes contre la pauvreté. Il s'agit de Castro (1992-1994), Mockus (1995-97 et 2001-' 2003), Peñalosa (1998-2000) et Garzon (2004-2007) (Illustration 5). Durant ces mandats, les conditions sont propices à la participation et aux investissements dans les quartiers périphériques, ce dont les habitants des quartiers à proximité du Parc ont su profiter.

L'administration Castro

Le maire Jaime Castro (1992-1994) met en place le processus de décentralisation dans la ville. Plus de 20 ans après la déclaration des Juntas Administradoras Locales (JAL), Castro a commencé la réforme administrative qui permet leur mise en place, détermine enfin leur organisation et leur fonctionnement. En 1993, avec le décret 1421 : « statut de décentralisation de Bogotá », le territoire du District Capital est divisé en 20 localités (anciennes zones), auxquelles l'administration assigne un maire local et autorise la formation d'une JAL par suffrage universel. C'est cette même année qu'a lieu la première élection des JAL, qui ont pour fonction l'élaboration du plan de développement local et du budget décentralisé (ESCALLON, SUDARSKY 2001). Malgré les avancées administratives, il est certain que ce que l'on appelle le « processus de décentralisation de Bogotá » est davantage un processus de déconcentration des fonctions administratives de la mairie centrale qu'un véritable partage du pouvoir avec les autres divisions de la ville.

« Nous n'avons pas un processus de décentralisation, ceci est un mensonge. Nous avons un grand processus de déconcentration. La décentralisation est bien en retard. [L'administration centrale] donne peu [de pouvoir, d'autonomie], c'est très mesuré »⁷¹. » (LETICIA, 13 juin 2002)

Plan de développement et agendas environnementaux

Pendant ce mandat, le plan de développement du District Capital est élaboré à partir des plans de développement par localités et avec la participation des habitants. Le DAMA élabore les agendas locaux environnementaux (agendas locaux environnementaux) inspirés du programme Agendas locaux 21. Les organisations qui soutiennent le projet d'un parc pour le sud-est de la ville ont participé tant

à la formulation des plans de développement qu'aux agendas environnementaux. Ces deux processus permettent alors aux organisations du plan zonal de San Cristobal et au Comité de Santé et d'Éducation d'Usme de mieux délimiter, avec l'aide des professionnels du CINEP et de l'administration -

nistration, la possible zone pour le Parc.

« (...) [Le terrain pour le parc] a été trouvé par la fondation PEPASO, le journal El Tizon, Promotora Cultural, la Asociación de Vecinos Solidarios, Avesol et d'autres organisations communautaires ainsi que le CINEP qui les accompagnait (...) ; ils saperçoivent que ces 4 hectares font partie d'une grande superficie de terrains vers là-bas ! Dans l'Accord 6 de 1990, ces zones sont considérées sous protection orographique. Un [chercheur] du CINEP et un ami sont allés à Planeación Distrital et ont fait un calcul sur le terrain (...) ; [ils calculent] qu'il y avait 1 200 hectares et disent : regardez, tout ceci peut être un parc ! Alors on commence à travailler avec les organisations communautaires (...) ⁷². » (JULIO, 12 août 2002)

Ces organisations travaillent sans cesse pour promouvoir le Parc et utilisent tous les moyens possibles. Le journal Zona 4 n° 3 de 1991 est consacré à faire connaître le Parc, sous le titre : « Un parc naturel. Un projet pour le sud de Santa Fé de Bogotá ». Les organisations affichaient déjà une zone de 1 200 hectares et légitimaient la proposition en s'appuyant sur l'accord 6 de 1990^l. Dans le même numéro, ils lancent un appel à toute la population pour l'inciter à s'intégrer à la formulation du plan de développement de la localité dirigée par l'administration. La présence du CINEP dans les localités à travers différents programmes, ainsi que celle de l'administration, facilite la mise en relation des organisations qui sont en lien direct de par leur proximité territoriale et leur travail sur la proposition de parc. C'est ainsi que se sont joints à la cause du Parc le FIDHAP, qui travaillait dans le quartier de Molinos, Despertar Civico et Radio son 18, de la localité Rafael Uribe Uribe. Pour justifier ce projet de parc pour Bogotá, les organisations se sont servies également de la loi 9 de 1989, qui met l'accent sur les actions pour la conservation de l'espace public et admet la possibilité d'expropriation pour des projets d'intérêt général.

Être formé pour participer

À la même époque, plusieurs discours soulignent le manque de formation des habitants comme un obstacle à la participation. L'idée d'une nécessité de formation pour participer à la gestion

locale est largement répandue, et des moyens humains et financiers sont mis en œuvre.

Les conditions inter-

nationales pour ce type de démarches bénéficient aux ONG, dont une grande partie des programmes de formation consiste à faire connaître aux habitants les nouvelles lois et les mécanismes mis à leur disposition. Lors des entretiens, on constate que les avis de la population sont mitigés quant à leur besoin de formation afin de participer à ce type de programmes ; parmi ces

avis, on peut distinguer au moins trois visions :

- Un nombre considérable pensent que les programmes de formation ne sont pas nécessaires

et sont un mécanisme de contrôle des initiatives des habitants ;

- Certains les considèrent nécessaires, spécialement dans les quartiers défavorisés où les

I Journal montré lors d'un entretien par GERARDO SANTA FE, 02 août 2002.

indices de niveau de scolarisation sont très bas ;

- Et d'autres affirment que cette formation peut être complémentaire aux connaissances que

les populations ont déjà dans leur vécu quotidien.

CXL : « La population a besoin d'une formation ? » »

M : « Oui, je pense, il faut que celle [la formation] soit complète, sans devenir la formule magique pour résoudre les problèmes. Mais oui, participation signifie avoir connaissance, avoir accès à l'information, gérer l'information. (...) il y a des connaissances parfois plus détaillées que ce que l'on s'imagine, les lois, les espaces que la loi accorde aux citoyens pour accéder à l'information. Eux [les administrations] gèrent très bien ces choses. Mais, effectivement comme eux [les habitants] n'ont pas une formation scolaire très large, leur participation est très limitée ⁷³. » (MICHAEL, 02 sep 2002) Quoi qu'il en soit, les programmes de formation et les pratiques à l'initiative des mouvements sociaux continuent, et ces derniers profitent de ces divers programmes, de l'institutionnalisation des espaces de participation et des lois pour revendiquer leurs actions.

Autrement dit, les acteurs, en se servant des dispositifs, construisent une autre réalité que celle existante. Grâce à ces dispositifs, le CINEP entreprend à Bogotá le programme de Formation des Ressources Humaines pour la gestion de l'habitat populaire (FORHUM), qui comprend deux cycles : l'un concerne la planification zonale participative (1991 et 1992), et l'autre, l'atelier continu de formation pour la gestion locale (1991-1997) (GARCIA, ZAMUDIO 1997). Pour ce programme, soutenu par plusieurs universités, et, entre autres, par des ressources du gouvernement néerlandais¹, le CINEP fait appel aux groupes de travail zonaux formés lors des plans de développement des années 1990. En 1992, en réponse à cet appel, se forme l'Association pour le développement communautaire de la zone 4 (San Cristobal) avec les associations qui soutenaient le projet du Parc : AVESOL, PEPASO y Fundacion Amistad.

« Cette association est née de l'union de trois organisations de la localité (...). Nous avons créé l'Association Zone 4 pour travailler sur le Parc (...); nous avons compris que celui-ci était de dimension inter-locale, et non pas seulement de la localité 4 (...) ⁷⁴. » (LUZ ET OMAIRA, 03 mars 2003)

Le programme FORHUM réunit des groupes avec une hétérogénéité académique et idéologique, et permet aux organisations d'accéder à une information claire sur les nouveaux outils de la législation concernant la participation et la façon de fonctionner de l'administration. Il facilite également les

I Une partie de cette information a été vérifiée sur les sites consultés le 31 juillet 2006 :
<http://www.cidap.org.pe/sitio.shtml?apc=Ada1-&s=A&e=e>,
http://zulia.colciencias.gov.co:8081/ciencia.war/search/EnProyectoGr/xmlInfo.do;jsessionid=1E5102C711B10DCCB109D39A2CFEF358?nro_id_grupo=00677021820536&seq_proyecto=6815,
<http://www.ciudad.org.ec/cgi-bin/wa/GET?ACTION=MEMORIA&DATA=memoria12>

rencontres entre organisations de différentes localités, ce qui favorise la connaissance des problématiques des uns et des autres. Ces échanges servent à la construction d'une perception collective qui dépasse une vision limitée au seul quartier, permettant ainsi une vision plus large des perspectives et des problématiques de l'ensemble de la ville.

« [Les chercheurs du CINEP] ont fait tout l'accompagnement technique, ils ont trouvé eux-mêmes toutes les ressources, ils ont fait des formations : comment se gère le budget, comment est le secteur centralisé et décentralisé [de Bogotá], quels sont les accords... parce qu'à ce moment-là... humm [je n'en savais rien] ! J'étudiais ! Nous [les participants] ne connaissions pas toute la réglementation qu'il y avait et qui nous favorisait pour pouvoir travailler au niveau communautaire' (...) ⁷⁵. » (LUZ, 03 mars 2003)

En même temps, dans la ligne d'intérêt environnemental que soutient la formation, depuis 1992, le Comité d'Éducation et de Santé d'Usme reçoit également une initiation sur les actions en faveur de

l'environnement, dirigée là encore par le CINEP.

Le Parc dans une vision andine

Entre 1992 et 1993, l'une des activités du programme FORHUM consistait à présenter à Medellín les projets issus d'une gestion communautaire, afin de partager d'autres expériences semblables dans différentes villes. Dans ce cadre, une des représentantes de l'Association Zone 4 (San Cristóbal), qui a suivi ce programme et qui était engagée dans le projet du Parc, a été sélectionnée pour présenter ce projet. Cette dynamique est ensuite menée dans d'autres pays andins du même programme FORHUM (Équateur, Bolivie et Pérou).

« (...) à la fin des cours, une personne devait aller [dans le cadre d'un projet international] présenter un projet et j'y suis allée pour expliquer ce qu'était le Parc Entre Nubes et connaître d'autres expériences. Nous avons commencé à Medellín avec tout ce que signifient les montagnes là-bas, la colline du Volador ; nous avons continué en Équateur avec le Pichincha, puis au Pérou, avec le Malecon [digue]. Des expériences

semblables, telles que les limites [d'expansion] de la ville, et en Bolivie avec des peuplements de versants (...) ⁷⁶. » (LUZ, 03 mars 2003)

Les expériences présentées s'inscrivent dans la logique des limites de l'expansion de la ville et de la transition rural-urbain dans les villes de montagne. Dans ce programme, porté par les réflexions des universités et des centres de recherche des villes des pays andins, l'espace public est considéré comme fondamental dans la ville et non comme un reliquat qui subsisterait après les tracés des lotissements et des voies d'accès des véhicules.

En échangeant leurs expériences, les participants et organisateurs réfléchissent à la nécessité de renouveler les critères d'urbanisme spécifiques à ces villes, critères qui doivent intégrer les valeurs propres aux populations pour la conception des espaces publics dans leurs quartiers. Ils identifient et revendiquent ainsi la nécessité d'un équilibre entre zones construites et zones libres et vertes pour ces quartiers, et expriment l'intérêt que représente le fait de réserver des espaces de qualité pas toujours bâtis pour pouvoir mettre en application ces principes sur l'espace public. Ces diverses activités et formations ont alors permis aux organisations autour du Parc de se rendre compte que la question de l'environnement pouvait regrouper et surtout articuler en grande partie les problèmes des quartiers et des localités.

L'origine du nom : Parc Entre Nubes

Pour ceux qui portent l'idée, il est clair que pour la lisibilité du projet du Parc, il fallait lui donner un nom qui permettrait de le présenter de façon plus concrète, et de lui assigner le même statut que les autres parcs de la ville, comme El Salitre ou El Nacional.

« (...) [Les organisations] lui ont donné un nom et tout ça ! Car il s'appelait alors parc Sur Oriental, parc ceci, parc cela. Mais les gens eux-mêmes ont commencé à lui donner un nom, Parc Entre Nubes (...) ⁷⁷. » (Consuelo, 24 juillet 2002)



Photo 32 : Des nuages, qui illustrent le temps le plus courant dans les terrains du Parc. Durant cette journée de parcours, il est impossible de prendre des photos nettes. Celle-ci fait penser aux témoignages concernant les conditions rencontrées par l'équipe du CINEP. (CXL, 2003)

Les porteurs du projet et les habitants racontent aujourd'hui l'origine du nom, se l'approprient et nous montrent que ceci fait partie d'un processus social. Il n'existe pas de date ou d'événement précis qui détermine la provenance du nom du Parc ; il est néanmoins certain que celui-ci apparaît officiellement en 1992 et 1993. La mémoire des habitants des organisations des trois localités a perpétué et présenté l'histoire. Plusieurs versions existent sur son origine, de la technique à l'anecdote, mais toutes font honneur aux nuages dans le sens physique et métaphorique (Cf. Photo

32). L'un des porteurs du projet écrivait à ce sujet :

« [Le nom du parc] émerge peu à peu à travers différentes métaphores, dans le travail collectif, sans une volonté particulière de quiconque. » (GUEVARA VILLEGAS 2000).

L'origine anecdotique. Dans cette perspective, le nom pourrait venir de l'opacité de l'atmosphère. En effet, lors des diverses études sur ce Parc, des chercheurs du CINEP ont voulu prendre des photos, qui ont été ratées à cause des nombreux nuages. C'est alors que l'un d'eux se serait exprimé ainsi : « Il semble [que ce soit] un parc entre les nuages ! » (GUEVARA

VILLEGAS 2000). Selon d'autres témoignages, il semblerait que l'assignation du nom remonte à la vidéo réalisée pour

promouvoir et faire connaître le Parc, dans le cadre de la formation FORHUM :

« [Le nom] a à voir avec le CINEP, qui a fait une vidéo et la appelée ' Un parc entre les nuages, car la zone du páramo est effectivement bien nuageuse ! Et tout simplement il a appelé ainsi la vidéo, mais sans la prétention de baptiser ainsi le parc. Comme [ce nom] semblait plaire à tout le monde, un parc Entre les Nuages, c'est resté comme ça ' 78. » (GLADYS, 25 juillet 2002)

Les métaphores. La version que donne l'un des leaders du comité d'Éducation et de Santé d'Usme, là encore très répandue et d'ordre anecdotique et métaphorique, se réfère à un Parc situé

dans des nuages de pollution (Cf. Photo 33).

« (...) nous avons changé le nom, qui est devenu le parc métropolitain. Mais je me suis dit, j'ai pensé... parc métropolitain, comme parc de la métropole... entre les nuages de pollution. Il y a des carrières, des sablières, des briqueteries, des usines pour les matériaux de construction. Ils exploitent le sol et le sous-sol, ils ne laissent ni regalías [rien en échange] ni aucune de ces choses. Alors le parc s'appellera : Parc Entre Nubes [Parc Entre Nuages], non pas de ceux qui versent de l'eau [nuages de pluie] mais des nuages de pollution ! (...) 79. » (GERARDO, 02 août 2002)



Photo 33 : Briqueterie Santa Isabel. Production de fumée dense et noire (qui devait normalement être arrêtée au moment du parcours) : même de loin, on avait du mal à respirer à cause de la pollution de l'air. Au fond, on aperçoit la colline Juan Rey. À droite, à côté de la briqueterie, la détérioration par l'exploitation de matériaux est notable. (CXL, 2003)

Le nom apparaît aussi à partir des expériences de ceux qui portent le Parc auprès des institutions. Pour mieux comprendre ce sens, il faut noter qu'être dans les nuages est une expression qui signifie que l'on rêve, que l'on est éloigné de la réalité. Dans ce sens, ce nom fait donc référence au

regard que les institutions portent sur le projet amené par les habitants.

« (...) tout le monde nous disait : ils sont arrivés, ceux des nuages. Ou encore : vous êtes dans les nuages. C'est ça qu'ils nous disaient⁸⁰. » (GLADYS, 25 juillet 2002)

« (...) quand nous nous approchions pour présenter la proposition pour que [ce lieu] reste un parc, [les institutions] nous disaient : non ! Ces gens-là marchent entre les nuages ! [pour les institutions] c'était une quantité de pentes, de terrains [sans intérêt] ; là-bas, quel parc pouvait-il y avoir ?⁸¹ » (JULIO, 12 août 2002)

J. Guevara Villegas (2000) nous fait part des images et phrases qui ont été utilisées, à travers la position des sceptiques, qui disent : « Oui, c'est une bonne proposition, j'aime ce nom, il a une consonance très romantique, il est poétique, il semble intéressant, mais comme le dit son nom, il est dans les nuages !... Bon courage ! », ou la position de ceux qui attendaient que les organisations abandonnent le projet et qui disent : « Ils vont tomber des nues ». Quant aux

habitants des quartiers des trois localités du Parc, suite à des années d'expectatives en raison des coûts élevés (sociaux, politiques et financiers) et des difficultés pour mener à terme ce projet, ils disaient : « Ah, mais oui ! le Parc, c'est un Parc dans les nuages ! Irréalisable ! » L'auteur commente également que ceux qui, aujourd'hui, en entendant parler du parc écologique, pensent « trouver la huitième merveille », quand ils arrivent « montrent un visage de mécontentement, tombant abruptement des nuages ».

L'explication technique. Dans l'administration du District Capital, il est clair que le nom de ce Parc est donné par les organisations des localités, mais les fonctionnaires font aussi allusion à l'explication technique que peut avoir ce nom. Il peut répondre aux conditions naturelles de la zone, puisque entre 2 400 m et 3 600 m d'altitude, dans les montagnes de l'est de la ville, on trouve une végétation d'altitude que l'on appelle ' Bosque de niebla (forêt nuageuse) (DAMA, SUNA HINSCA 2005)



Photo 34 : Point de vue depuis la colline de Juan Rey par une journée brumeuse (CXL, 2004).

« (...) Là-bas, c'est une partie très haute et on peut voir la ville, (...) c'est le bois haut andin. Alors [le ' ' nom] a beaucoup de connotations mais à la fin c'est parce que c'est très haut et que durant plusieurs ' ' mois de l'année le temps est nuageux (...) ' ' ⁸². » (CONSUELO, 24 juillet 2002) (Cf. Photo 34)

La perception du nom par les habitants. Le Parc et son nom ont généré un bon nombre d'expectatives et aussi de méfiance, réactions que nous aborderons plus loin ' ' ; mais dès que le nom a été adopté, il a trouvé peu à peu sa place dans l'imaginaire des habitants. ' '

« (...) et j'entendais qu'on disait le Parc Entre Nubes ' ' ; mais j'imaginai que ceci signifie entre les ' nuages parce que c'était un processus très long ' ! Difficile, comme quelque chose d'impossible, ' nest-ce pas ' ? Moi, c'est ça que je comprenais ' ⁸³. » (MARTHA, 05 mars 2003)

« (...) Parc Entre Nubes est très suggestif, car on s'imagina qu'on est dans les nuages. (...) quand j'ai ' ' entendu pour la première fois « Parc Entre Nubes », c'est ça que j'imaginai. Mais quand je l'ai ' ' connu, ma vision a changé, car c'est une zone très jolie, et on peut être là-bas et partager un espace ' très agréable (...) j'ai eu l'opportunité d'être un moment avec la nature, comme quelque chose qui ' ' nous touche, c'est très joli, ceci mérite qu'on y travaille ' ' ⁸⁴. » (BIBI, 02 août 2002)

Quelle que soit l'origine de ce nom, les organisations porteuses du projet ' ' et se sont bien appropriées

le Parc et son nom et s'en sont servies pour faire connaître leurs ambitions.

6.2.3 La promotion du Parc

Afin de sensibiliser la population voisine et le plus grand nombre à l'idée de parc naturel sur les ' terrains identifiés par les organisations, celles-ci réalisent ou favorisent diverses activités : elles utilisent le journal Zonal, les randonnées, les prospectus, les interventions à la radio et les alliances avec les programmes universitaires.

Le Sommet de Rio sert aussi de façon très pratique à la légitimation du Parc et permet à ses porteurs de dépasser la vision du quartier ou de la localité pour l'inscrire dans les intérêts du conti ' ' -

nent latino-américain et au-delà.

« (...) Parce que celui-ci pourrait bien être le parc le plus étendu d'Amérique du Sud. Ce Parc Entre Nubes. (...) Souvenez-vous qu'il y a eu une autre réunion au Brésil sur l'environnement ! Pour poursuivre l'idée⁸⁵. » (GERARDO, 02 août 2002)

« CXL : Le Sommet de Rio a-t-il eu une quelconque influence dans le processus qui a suivi le Parc ? JC : (...) Oui, la perspective du développement durable, la dimension de la conservation. Il existait la notion que la croissance avait des limites, ce qui a permis de développer une capacité discursive et de compréhension de ces phénomènes. Les invitations commencent à arriver de partout, séminaires, conférences, et aussi l'environnement devient à la mode⁸⁶. » (JULIO, 10 juillet 2006)

L'année du Sommet de Rio, plusieurs activités autour de l'environnement sont menées un peu partout. Ceux qui portent l'idée du Parc en profitent pour organiser une randonnée afin de témoigner de la reconnaissance et de l'appropriation du Parc : 1 200 personnes environ ont participé à cette randonnée à travers les terrains pressentis pour constituer le Parc¹. Ces organisations ont également favorisé la reconnaissance technique, en permettant que le Parc serve de sujet de travail aux universités et de mémoire de maîtrise à plusieurs étudiants de diverses disciplines. Dans le programme Forhum, afin de promouvoir le projet du Parc, l'association Zone 4 et le CINEP réalisent en 1993 la vidéo « Un parc entre nues ». Cette expérience permet de sensibiliser les populations voisines du Parc et sert d'outil pour recueillir leurs visions. C'est ainsi que l'idée du Parc se présente comme un sujet de réflexion et de discussion ouvert qui dépasse les limites d'un quartier.

« (...) une vidéo qui existe au CINEP, qui s'appelle « Parque entre nues », c'est depuis ça qu'il commence à s'appeler Parc Entre Nubes. Pour faire cette vidéo, il y a eu un financement de la CEHAP, le Centre d'Études d'Habitat Populaire de l'Université Nationale de Medellín. (...) Là [dans la vidéo], nous demandons aux gens : quelle est votre opinion sur un parc pour le Sud-Est ? Comment vous imaginez-vous un parc pour le Sud-Est ? Quest-ce que vous pensez que ces collines peuvent être pour la ville ?⁸⁷ » (LUZ, 03 mars 2003)

En même temps, dans la Sabana de Bogotá et dans le District Capital, les scientifiques et les universitaires se sont intéressés de plus en plus aux écosystèmes de la Sabana et des régions qui

I entourent. Plusieurs études publiées décrivent les caractéristiques écologiques de la région de la Sabana, des montagnes de l'Est et leur importance dans l'équilibre d'écosystèmes plus vastes. Des études plus ponctuelles sont réalisées dans la zone du Parc, reconnaissant sa place et son importance dans l'équilibre de ces écosystèmes.'

« (...) Nous avons fait des randonnées de reconnaissance, des recherches techniques avec des documents (...). Et nous avons vu que tout ce secteur faisait partie du système orographique de la ville et, comme tel, était protégé par l'accord 6 de 1990'⁸⁸. » (LUZ, 03 mars 2003)

« (...) Nous avons cru qu'il y aurait une appropriation communautaire s'il y avait une appropriation institutionnelle, s'il y avait appropriation sociale. Par exemple les universités se sont déplacées, l'Université Nationale, la Javeriana, tout le monde avait un projet [pour le parc] et beaucoup ont fait leur mémoire sur le projet du parc. Mais c'est toute cette reconnaissance par d'autres qui a facilité que d'autres personnes disent que ceci a un sens. Ça a du sens, ce n'est pas un luxe''
(...)⁸⁹. » (GLADYS, 25 juillet 2002)

I Nombre corroboré par l'histoire de Guevara Villegas et du DAMA.'



Illustration 6 : Cahier de coloriage pour les écoles primaires autour du Parc. Commandé par le pour les écoles du secondaire. Commandé par

DAMA. le DAMA. La firme externe chargée du livret a mal localisé un des points de repère les plus importants du Parc, ce qui a engendré un malaise au sein des organisations du quartier.

À Usme, suite au processus de décentralisation et des agendas environnementaux, s'est tenu un conseil de gouvernement mis en place par l'un des membres de la commission de l'environnement, de l'association de JAC 'Asojuntas'. À cette réunion ont participé le DAMA, le Bureau pour la Prévention des risques (Opes), l'Entreprise d'Aqueduc et Assainissement de Bogotá (EAAB), les édiles, et des habitants. Lors de ce conseil, il est convenu que le DAMA entreprendra une campagne d'éducation environnementale faisant du Parc un centre d'étude pour les trois localités. Cela va s'intégrer au Plan d'Éducation Institutionnelle (PEI), élaboré avec la participation des parents d'élèves et les élèves eux-mêmes, un plan obligatoire pour chaque établissement éducatif par la loi 115 de décentralisation de l'éducation de 1994 (Cf. Illustrations 3, 6 et 7)

I Le travail par commissions thématiques était répandu, ce qui a eu aussi un écho dans les JAC qui avaient un représentant de l'environnement. Dans certaines zones, les JAC ont créé des associations dans lesquelles opère le même principe des représentants par commission thématique.

« (...) Le DAMA a réalisé des activités d'éducation environnementale, de sensibilisation, de diffusion. »

On a fait des livrets pour travailler avec les écoles de laire d'influence. Il s'agissait d'un contrat. » ' ' ' ' Ensuite nous avons travaillé avec des stagiaires pour qu'ils accompagnent les professeurs dans l'élaboration des projets environnementaux scolaires (PRAES). Avec l'objectif que les [les écoles] ' ' ' ' incluent le parc comme écosystème principal où ils pourraient faire les principales activités (...) ⁹⁰. » (CONSUELO, 24 juillet 2002)

Les trois arbres

Les porteurs du Parc se servent des trois arbres pour des travaux techniques, des vidéos, des randonnées : ils construisent son identité en cherchant et trouvant ce qui le démarque, et créent toute une symbolique afin de permettre la communication et l'appropriation du Parc. C' ' est le cas des trois arbres que l'on peut apercevoir depuis plusieurs points de la ville, s'ymbole qui montre le besoin de créer des points de repère et de reconnaissance physique pour le Parc. Les porteurs du projet mobilisent toutes les ressources possibles, parmi lesquelles le fait que ces arbres sont d'une espèce devenue très rare (encenillos) et importante dans l'écosystème, ce qui éveille sans doute ' ' ' ' l'intérêt.

« Je m'engage dans le Parc car je veux aller connaître ' les trois encenillos qui sont un lieu symbolique du Parc Entre Nubes ⁹¹. » (Luz, 03 mars 2003)

Aujourd'hui on sait que les « ' trois arbres » en question (Cf. Photo 35) sont en fait quatre arbres et ne sont pas des encenillos, ce qui ne remet pas en cause leur place en tant que symbole dans l'identification actuelle du Parc. Ces arbres sont ainsi devenus l'emblème qu'utilise l'école du quartier ' ' ' ' tier La Flora sur son uniforme et on trouve même actuellement dans la zone des écoles qui portent le nom « Entre Nubes ». À chaque randonnée ces arbres sont soit un passage obligé soit un repère

visible.

Donner et s'approprier le nom du Parc peut être une des manières de rechercher l'identité et la reconnaissance, non seulement du Parc mais aussi des organisations qui le portent, des quartiers qui l'entourent et de leurs problématiques. Ce processus illustre une façon de se construire une image, qui peut devenir un symbole approprié par le plus grand nombre. Construire une image communicable est une démarche qui permet d'atteindre la reconnaissance et la légitimité vis-à-vis des autres. Ces trois arbres et le nom « Entre Nubes » sont des marqueurs identitaires qui permettent au Parc et aux zones qui l'entourent d'être intégrés aux images de la ville. Toutefois, l'assignation de son nom au parc n'est que le commencement d'une longue histoire de négociations et de communications qui dépasse largement le périmètre d'un quartier ou d'une localité de la ville.

Le parc, un objet de conflit

Il est évident que la conservation et la remise en état écologique dans une zone comme celle du Parc, va à l'encontre d'un certain nombre d'intérêts économiques. Le débat ouvert, facilité par la commission inter-locale, comportait autant de dénonciations que de demandes. La commission reconnaît qu'un grand nombre de nuisances dans la zone sont dues au processus d'urbanisation pirate massif et mal mené, et que les terrains envisagés pour le Parc ne sont pas aptes à la construction en raison des pentes très raides et des sols instables. Elle dénonce également l'incompatibilité de l'activité d'extraction et de production des matériaux de construction avec la présence de logements. Elle signale enfin le haut niveau de pollution émise lors de la production de ces matériaux, à l'origine de maladies chez les habitants, et envisage la possible fermeture des industries extractives.

Ces dénonciations transforment le projet du Parc Entre Nubes en un sujet qui à la fois rassemble, divise et génère des tensions. Regardons, ensuite, comment les tensions se sont exprimées au sujet de l'urbanisation et de l'industrie extractive.

« Nous étions très contestataires, nous étions de ceux qui dénonçaient, mais nous ne mesurions pas les conséquences à ce moment-là.(...) Nous avons par exemple commencé à dire que nous allions faire partir l'industrie extractive de là- ' bas, sortir les lotisseurs pirates et d'autres sortes de choses ' qui choquaient et allaient contre les intérêts de la population elle-même (...) ⁹². » (LUZ, 03 mars 2003)



Photo 35 : Site d'observation d'Agustin Codazzi. ' ' Los tres árboles (Les trois arbres), symbole du parc car ils se voient depuis différents points de la ville. Il y en a quatre, mais vus de loin on n'en distingue que trois. Aujourd'hui, le ' ' secteur s'appelle "el mirador de los encenillos" (le point de vue des ' encenillos). (CXL, 2002)

La commission signale la responsabilité de l'administration du District Capital et tout spécifiquement ' celle du bureau de planification concernant les conditions dans lesquelles cette zone a été construite.

« (...) nous parlions de 800 hectares de terrain, d'un petit nombre de propriétaires. Mais ces ' quelques propriétaires avaient sur ces terrains une expectative très claire d'urbanisation (...) et en ' plus les gens les plus malins ont dit que non, que (le parc) était un luxe absurde ! Que d'abord c'était ' le logement [dont on avait besoin]. Mais oui, on ne discute pas ça. Mais de quel logement nous parlons ? des logements dans une zone à haut risque, comme 45 ° de pente, ce sera la maison dans les nuages !. Il y avait une telle résistance !. Le logement est quelque chose [que chacun peut concevoir], mais l'espace public à cette époque n'était pas un sujet reconnu. (...) [Dans la commis ' sion inter-locale] nous étions plusieurs qui n'habitons pas dans la localité, mais nous nous sentions ' plutôt des habitants de la ville, et il nous semblait que Bogotá avait le droit d'avoir une zone de ' réserve [verte] et que ceci était bien. Et si c'était une propriété privée ' ? Ben, quest-ce qu'on peut ' y faire ? Il y en a aussi d'autres qui trouvent un puits de pétrole dans la cour de leur maison et ne se ' plaignent pas ! Ben, tant pis ! Simplement ceci n'est pas une zone à urbaniser et le permettre serait ' irresponsable. De fait, [le département de Planification du District] a fait la sourde oreille durant très longtemps (...) ⁹³. » (GLADYS, 25 juillet 2002)

La commission considère qu'il ' fallait porter un nouveau regard sur les qualités requises pour la zone et sur les futurs programmes de logement, prenant en compte en même temps la qualité du logement, de l'entourage, de l'environnement et de l'espace public. Les industries extractives et de ' ' matériaux de construction sont mises en cause par cette commission, en raison de leurs localisations et de leurs façons de faire (Cf. Photo 36).

Avec la conscience croissante de l'environnement à tous les niveaux territoriaux, ces entreprises ' d'extraction et de production des matériaux de construction, petites, ' moyennes et grandes, certaines des multinationales, ne sont plus seulement considérées comme un maillon dans la chaîne de la prospère industrie de la construction censée conduire vers le développement et la modernité, mais comme des foyers de pollution. Ces industries sont mises

face aux exigences d'une exploitation propre, c'est-à-dire face à la nécessité de respecter à la fois l'environnement, la qualité de l'eau, de l'air et du sol. En effet, la loi de l'environnement exige comme garantie que ces industries présentent un plan d'agencement et de récupération des zones fragilisées par l'exploitation, approuvé par les autorités environnementales. Si ces exigences ne sont pas satisfaites, elles seront confrontées à leur possible fermeture, ce qui représente des coûts considérables. Les dénonciations et propositions, entre autres de la commission locale, ont clairement affecté les intérêts des propriétaires de terrains, des lotisseurs pirates, des propriétaires d'exploitations, des politiques et autres, une seule personne pouvant incarner plusieurs de ces intérêts en même temps. Les façons de faire des lotisseurs pirates ont été menacées et leur profit économique directement affecté, ainsi que leur base politique.



Photo 36 : Sablière La Belleza. On voit à droite le quartier La Belleza, au fond à droite Villa de la Paz, et ensuite Los Libertadores. Au fond à gauche se trouve Nueva Roma, et toujours à gauche, au centre, Santa Rita. (CXL, 2003)

Les nouvelles lois et les dénonciations placent l'administration, et spécialement les membres du Département de Planification du District, chargés de la planification physique de la ville, au centre de

conflits d'intérêts, et de positions parfois opposées comme celles qui suivent :

- avoir une administration modernisée, au service du bien public, dans laquelle la vision technique prend de plus en plus d'importance, et où a lieu la réflexion sur les possibles solutions aux problèmes de la ville qui grandit ;
- appartenir, face aux situations des quartiers périphériques, à un Département accusé de manque d'action et de présence, de négligence, de laisser-faire ;
- se trouver sous la direction des élus dont une partie était des lotisseurs pirates, ou des propriétaires fonciers des zones en question, ou des actionnaires des exploitations minières, qui voient leurs intérêts affectés si les projets portés par la planification se concrétisent ;
- exercer un métier dans lequel il ne faut pas sous-estimer le poids financier que ces industries représentent dans le budget du District Capital de par leurs impôts, l'emploi et les aides économiques attribuées à divers projets ;

Autrement dit, au sein de l'administration, il existe des intérêts divergents et des luttes de pouvoir qui convergent et s'expriment dans le processus de planification. Cette réalité ralentit sans doute, jusqu'à nos jours, une action plus efficace de l'administration vis-à-vis des lotisseurs pirates et des exploitations de matériaux.

Représailles sur les porteurs du Parc. Pour continuer avec les métaphores sur le nom du Parc, on peut dire que sur son histoire ont plané quelques nuages noirs. Car les porteurs de l'idée d'un parc ont subi des représailles à cause de leurs dénonciations, propositions et mobilisations publiques. Malheureusement, le conflit n'était pas toujours abordé dans le débat, au contraire il était évité, ce qui a amené à l'épreuve de force à laquelle les membres de la commission inter-locale et ceux qui lui ont donné un appui ont dû faire face. Ils ont en effet subi de nombreuses menaces et certains d'entre eux ont dû abandonner le processus voire leur lieu de résidence. D'ailleurs, selon plusieurs témoignages, il semblerait que l'assassinat du

chercheur Mario Calderon et de sa femme' ait un lien avec leur implication dans des programmes pour la conservation écologique du Sumapaz et avec leur soutien à d'autres projets dont celui du Parc, entre ' autres à travers ECOFONDO. Au cours d'un des entretiens, pour lequel l'anonymat a été demandé, la situation vécue lors des repré' -
sailles est ressortie.

« Personne ne connaît cette histoire, où il y a même eu des menaces contre la vie des personnes du groupe de travail. À cause des intérêts qui se heurtent ; il y a beaucoup d'intérêts privés, qui' ' sagisse de l'industrie extractive, ou des grandes familles du pays qui sont propriétaires des terrains.' ' C'est-à-dire toute sorte de choses qui dans l'histoire ont un rapport avec des intérêts. Tu sais que' ' quand il y a des intérêts au milieu qui ne se concilient pas, on essaye d'effacer les personnes qui font' un travail de ce type [travail communautaire] (...). Dans le groupe de travail [commission interlocale], deux personnes ont reçu des coups de feu sur leurs portes, ceux qui ont fait face à la situation, ceux qu'on connaissait le plus (...). Alors, plusieurs parmi les plus provocateurs ont reçu des' menaces (...), ou ils ont reçu des cercueils [des menaces de mort] ; l'un d'entre eux a même dû' ' disparaître (...) ⁹⁴. » (ANONYME)

Malgré l'opposition, les organisations ont poursuivi leur travail, à un rythme plus modéré, en cher' chant d'autres stratégies d'action pour la reconnaissance institutionnelle du Parc. La commission a' ' considéré qu'une alternative aux menaces consistait à s'entourer de plusieurs institutions, à trouver' ' des appuis, des alliés au sein de ces dernières. Pour reprendre les mots d'une des porteuses de' l'idée du parc, il fallait faire naître' des « dolientes » du Parc, c'e' st-à-dire des personnes qui s'approprient et portent le Parc au point d'être affectées par tout ce qui le' ' concerne. Cette expression de « dolientes » représente davantage qu'un soutien institutionnel' : c'est une appropriation qui' touche à un niveau plus personnel, de façon à ce que la personne s'imp' ' lique avec ses convictions
profondes, autrement dit « corps et âme ».

« (...) le parc, quand il a commencé, n'avait pas de' dolientes. Ce qu'on nous disait, c'était' ' : " mais c'est vous qui imaginez ce truc, ça n'intéresse personne' ' ! " »

Parce que les gens ne le voyaient pas comme un parc mais comme autre chose. Alors du coup il n'y avait pas de ' dolientes, donc le tour que nous [la commission inter-locale] avons fait a été d'identifier les ' dolientes et, pourquoi ne pas le dire ?, de les fabriquer ! ⁹⁵
 »(GLADYS, 25 juillet 2002)

La corporation Parc Entre Nubes

Face aux contraintes, les porteurs du Parc ont identifié qu'il fallait une organisation plus ' importante, plus puissante, avec davantage de force et de poids pour se présenter aux administrations.

« Alors, nous observions qu'il fallait créer une instance, non seulement une instance de coordination, ' (...) [car] quand nous nous présentions devant n'importe quelle entité [on disait '] : " nous [représentants des différents groupes] venons de la part de plusieurs organisations " [et les institutions répondaient :] "bien, mais enfin, quel est ce que vous représentez, quelle organisa' tion ? ⁹⁶ »(JULIO, 12 août 2002)

En effet, la façon de fonctionner de la commission inter-locale ne permettait pas une unité d'identité' d'action autour du Parc, facilement repérable de l'extérieur, car chaque personne s'identifiait ' ' davantage à son organisation d'origine qu'à la commission. ' '

« (...) ce qui est arrivé, disons, avec la formation de la corporation, c'est que nous étions des ONG et ' des organisations communautaires. Que nous nous rapprochions, puis nous nous éloignions, et peu après nous nous disputions et nous nous retrouvions. Le processus n'était pas idyllique, mais il a été ' enrichissant, dans le sens où nous avons des perspectives différentes et quelles sont arrivées à être ' complémentaires : quel projet était possible en relation avec cette zone ? ⁹⁷ »

(GLADYS, 25 juillet. 2002)

Le besoin d'identité et de légitimité vis-à-vis des administrations encourage la formalisation de la ' commission afin de la convertir en une corporation reconnue légalement. La démarche de ces associations peut être perçue comme un « acte de distinction » et de « communication » vis-à-vis des autorités, tel que l'expliquait ' Bourdieu :

« L'acte ' d'institution' est un acte de communication mais d'une espèce particulière' : il signifie à quelqu'un son identité, à la ' fois il la lui exprime et la lui

impose en l'exprimant à la face de tous et en lui notifiant ainsi avec autorité ce qu'il est et ce qu'il a à être.' » (BOURDIEU 1982 : 126)

Malgré le besoin identifié de constituer la corporation, sa création est retardée en raison de la réticence des organisations de la commission à perdre leur identité individuelle en devenant une nouvelle unité. Selon les entretiens, ce qui a déterminé la constitution de la corporation de façon formelle était la rumeur que d'autres institutions et/ou des universités étaient prêtes à se doter d'une organisation pour le Parc.'

« Parce que les institutions allaient former la corporation Parque Entre Nubes, (...) et nous avons dit : " nous devons devancer les institutions ". Ainsi nous avons cherché des alliés et nous avons formé la corporation avec 40 personnes environ ; quelques-unes étaient indépendantes et la plupart étaient des représentants des ONG, d'organisations de base. C'est là que commence la corporation' et c'est là que nous commençons la forte promotion du projet devant le Conseil de Bogotá' ⁹⁸. » (LUZ, 03 mars 2003)

Tout en reconnaissant la nécessité d'une présence administrative et institutionnelle, pour une gestion plus efficace du projet, les membres de l'association et les diverses organisations à l'origine' du projet du Parc évitent que les institutions de l'administration s'approprient totalement le projet en' les laissant en dehors du processus. Les différentes organisations de la commission expriment ainsi haut et fort leur volonté d'être reconnues en tant qu'initiateurs du projet.'

« (...) et nous avons su qu'il y avait des personnes intéressées au District, des fonctionnaires qui' voyaient la possibilité de créer une ONG, une entité, qui s'appelait, ' disons, corporation Parc Entre Nubes. Alors nous ne voulions pas encore que le projet soit institutionnalisé. Même si nous pensions qu'à long terme il devait s'institutionnaliser, pour avoir suffisamment de force, la reconnaissance' juridique, la reconnaissance légale. Néanmoins, nous voulions conserver l'initiative du processus' communautaire. C'est alors que s'est créée la Corporation Parc Entre Nubes, avec huit organisations' (...) ⁹⁹. » (JULIO, 12 août 2002)

Les membres reconnaissent donc que la formation de la corporation n'est pas qu'une initiative' institutionnelle, mais qu'elle a nécessité l'interaction avec les administrations et les institutions

pour s'organiser. D'ailleurs, le budget du projet d'ECOFONDO permet de mettre en place la structure

administrative de la corporation.

« (...) ceci a filtré du haut vers le bas, après avoir surgi du bas vers le haut. Il [le processus] a eu une réaction de haut en bas qui a convaincu ceux qui l'étaient déjà et a convaincu ceux qui n'y avaient jamais cru ¹⁰⁰. » (GLADYS, 25 juillet 2002)

En effet, l'association inter-locale Zone 4 présente à ECOFONDO le projet qui s'insère dans l'axe de financement de gestion environnementale urbaine. Suite à cette démarche, ce sont les ressources de Oda Canada-ECOFONDO et Iniciativa de las Américas qui ont permis de financer le projet que proposait le Parc Entre Nubes sous l'angle de l'action sociale (1996-1997). Ce financement donne un nouveau souffle aux porteurs du projet et leur permet de bien organiser et de faire connaître la nouvelle corporation, qui élabore grâce à ce soutien le projet du Parc, ce qui permettra sa future reconnaissance juridique.

« Nous avons présenté ce premier projet, c'était parmi les premiers projets présentés par ECOFONDO (...). Il s'appelait Gestion environnementale communautaire (...). Le financement durait 3 ans. Avec ces ressources nous sommes arrivés à faire le projet du parc et à présenter les objectifs auxquels nous prétendions ¹⁰¹. » (LUZ, 03 mars 2003)

« C'est à partir de ce moment-là que le parc a cessé d'être vu comme n'intéressant que quelques organisations de la localité 4 ¹⁰². » (OMAIRA, 03 mars 2003)

Lors de la formation de la corporation, les membres affichent comme intérêt principal le Parc Entre Nubes en le présentant comme sujet et objet intégrateur des intérêts sociaux recherchés par les organisations, comme cela reste consigné dans les statuts :

« [le Parc Entre Nubes est] un référent social et communautaire qui permet de dimensionner une proposition de ville depuis les initiatives communautaires et avec les acteurs insérés dans le projet, encourageant des attitudes collectives de conservation de l'environnement qui accordent à la population et aux institutions des responsabilités urbaines. »¹

Formes d'organisation

La formation de cette corporation se fait en essayant de conserver un style d'organisation horizontal, où le pouvoir reste partagé par tous. Néanmoins, au départ, cette structure a posé problème du fait de la forme verticale, hiérarchisée et représentative qui primait aussi bien dans les cadres juridiques reconnus et exigés que dans la plupart des organisations qui forment la Corporation. C'est pour cette raison que se dessinent deux organisations : l'une formelle ou administrative qui sert d'interlocuteur à l'extérieur particulièrement avec les institutions, et l'autre informelle ou opérationnelle pour mener les diverses actions.

Lors de la réunion pour la création des statuts, au moment de définir des positions requises par les normes juridiques, cette forme hiérarchisée et représentative est mise en évidence. Des discussions ont émergé sur qui représentait chaque organisation, au nom de qui elle parlait, et le nombre d'affiliés que comptait chacune d'entre elles. Cette façon de raisonner, en tenant compte du plus grand

I Statuts de la corporation (information donnée par un des membres de la Corporation, document imprimé) : "Referente social y comunitario que permita dimensionar una propuesta de ciudad desde las iniciativas comunitarias y con los actores involucrados en el proyecto, fomentando actitudes colectivas de conservación del medio ambiente que potencien en la población e instituciones responsabilidades urbanas."

nombre d'affiliés afin d'avoir plus de pouvoir, n'était pas à l'avantage des indépendants ou des petites organisations de quartier, qui ont pourtant travaillé autant que les grands associations. Mais cette situation a amené des réflexions très intéressantes sur les aléas de la représentativité imposée

par le système, et la corporation a finalement revendiqué un fonctionnement horizontal.

« À la corporation je suis rentré comme indépendant. Quand a commencé la dispute des charges de représentation, [les autres personnes appartenant à une organisation] me demandaient : " qui représentez-vous ? " Les uns disaient : "Je représente une organisation qui a 100 affiliés " ou " et nous avons lécole qui a 1000 élèves". [je répondais] " non, je ne représente personne, je me représente à peine moi-même. Et je suis vraiment engagé et ce que nous construisons ici, nous le faisons connaître¹⁰³. » (JULIO, 12 août 2002)

Organisation formelle. La manière dont s'est tenue la réunion pour la mise en place de la corporation donne des pistes sur leur façon de pratiquer la participation. Dans un premier temps, la rédaction des statuts a été confiée aux avocats adhérents. Ensuite, ils ont donné les textes, avant la réunion d'assemblée, à tous les membres afin qu'ils soient lus et que chaque membre puisse proposer des changements précis. La forme de représentation privilégiée par les autorités est

modifiée le jour de la discussion autour de ces statuts pour proposer une forme plutôt collégiale.

« Nous, les organisations, nous sommes réunies pour parler une même langue ; pour voir ce que nous allons faire (...). À ceci nous avons donné le nom de Corporation Parc Entre Nubes, CORPOPEN, et là non plus, nous n'élisons pas de président (...). [La corporation] est formée par des représentants de San Cristobal, des représentants de la zone 18 et des représentants de la zone 5. Face à eux, il y a une coordinatrice (...) ¹⁰⁴. » (GERARDO, 02 août 2002)

« Les statuts ont servi pour changer l'idée quant à la représentation de la nouvelle organisation, qui devait être une organisation horizontale et non comme le régime présidentiel qui existait dans l'État, et pour cela il y a eu consensus (...) ¹⁰⁵. » (JULIO, 21 oct. 2006)

Pour définir le conseil d'administration, l'assemblée a procédé en deux temps. D'abord, les organisations de chaque localité proposent trois représentants ; leur candidature est spontanée ou est proposée par quelqu'un présent dans l'assemblée. Ensuite, sur un panneau d'affichage, on note les noms proposés, et le vote se fait de façon ouverte et publique en notant les voix obtenues au fur et à mesure face à chaque nom. Puis, l'assemblée procède à l'élection de la direction, requise par la loi, à partir de trois élus par localité suivant le même processus public et ouvert de vote (Cf. Tableau 10).

Tableau 10

PROFIL DES REPRESENTANTS DE CORPOPEN 1996								
Localité	Profession	Habitant		Lieu de travail		Org.	Indép.	Charge dans la Corp.
		Localité	Ailleurs	Localité	Ailleurs			
18 Rafael Uribe Uribe	Psychologue social	x			x		x	Secrétaire
	Diplômée en communication		x			x		
	Étudiant en économie	x			x		x	

5	San Cristobal	Avocate	x		x	x	x		Trésorier
		Architecte	x		x	x	x		
		Architecte		x	x			x	Directeur exécutif
4	Usme	Professeur d'école		x	x		x		
		Leader communautaire	x		x		x		
		Leader association des JAC	x		x		x		

Profil des élus CORPOPEN, 1996. Élaboré par CXL à partir des entretiens avec les membres de la corporation.

Dans ce processus, nous pouvons noter un souci de pluralité qui, malgré la circonscription par localité, s'ouvre à des personnes intéressées par le projet venant d'autres zones de la ville. Il est aussi intéressant d'observer, d'une part, que ceux qui sont choisis par la localité sont des personnes connues ou qui occupent une position de visibilité, et d'autre part, que ceux qui ont été choisis pour présenter la Corporation face aux autorités restent ceux qui ont le plus haut degré de scolarisation parmi les représentants.

Organisation informelle. Pour ce qui est du fonctionnement interne de la corporation les membres ont formé des comités de travail. Il faut noter que toutes les organisations impliquées dans la commission inter-locale ne se sont pas investies dans la corporation. C'est alors qu'a été créée une autre structure plus informelle, parallèle à la corporation, que les porteurs du projet du Parc appellent El Club de Amigos del Parque Entre Nubes (Le Club des Amis du Parc Entre Nubes).

« Le club était plus informel (...). Plusieurs membres du Club des Amis du Parc sont restés très sensibles au projet et ils ont continué le travail indépendamment de notre présence. Ces personnes ne voulaient être engagées dans aucune organisation structurée dans laquelle elles auraient eu des responsabilités. Néanmoins elles possèdent toutes leur carte des amis du Parc. Il y a environ 1 500 [affiliés]. La corporation est davantage

une instance politique, d'organisation, pour s'occuper de la gestion et pour coordonner les diverses ressources autour du projet¹⁰⁶. » (OMAIRA, 03 mars 2003)

Vis-à-vis du processus participatif tant au sein de la commission inter-locale que de la corporation, l'une des questions qui se pose est : peut-on considérer toutes ces démarches comme des espaces publics immatériels ? La réponse est positive si nous les considérons comme des espaces de communication, de prises de position et de manifestation d'opinions (HABERMAS 1998 : 387). C'est également vrai si l'on considère que ce sont des lieux de rencontre et des centres de débat politique (JOSEPH 1998 : 14), et aussi que la décision collective résulte de la délibération libre et égale entre tous ceux qui sont présents (MANIN 1985). Ce qui est certain, c'est qu'à la différence de l'espace public physique, dans cet espace de participation il n'y a pas de place pour l'anonymat. Car chacun des participants représente quelque chose, la plupart des intérêts particuliers étant affichés, par organisation interposée, de façon implicite ou explicite, et tous les autres les identifient bien. C'est d'ailleurs une constante dans les réunions de participation, ce qui va dans le sens des observations de Fraiser (2003), c'est-à-dire que, dans la participation, les identités sont toujours présentes et jouent un rôle dans la forme que prennent les réunions.

CONCLUSION

L'interaction d'acteurs et l'évolution de leurs idées et projets concernant leurs territoires est facilitée quand le cadre juridique et politique incite à la participation ; les expériences pratiques de participation dans la planification de la ville le confirment. En effet, nous avons constaté que dans le cas du Parc Entre Nubes plusieurs circonstances, entre autres juridiques et politiques, à des échelles territoriales différentes convergent pour donner naissance au projet d'un parc.

L'horizon politique joue de toute évidence un rôle important et non négligeable dans les motivations et actions à entreprendre sur le territoire. Grâce aux divers cadres juridiques qui s'ouvrent vers la participation, les échanges peuvent en être facilités, mais la forme que prennent les processus et l'orientation des projets peut aussi être influencée. Toutefois, il faut constater que la loi ne crée pas en elle-même la participation : la loi doit en effet être appropriée et mise en action par les acteurs. Il faut également une bonne dose de conviction et de volonté politique pour que des programmes et projets d'envergure puissent être mis en œuvre.

Cette expérience du Parc nous montre donc que les enjeux d'un projet dépassent largement une échelle réduite, de ce fait la participation ne peut pas être limitée ou cloisonnée à une échelle territoriale. C'est justement la possibilité d'échange entre les acteurs à diverses échelles territoriales qui permet l'enrichissement des projets et l'élargissement des visions. La participation doit être vue de façon multi-scalaire afin de permettre la rencontre et l'interaction des acteurs, ce qui facilite alors l'échange d'informations et d'expériences, construisant ce que C. Rojzman (1998) appelle l'intelligence collective.

CONCLUSION DE LA PARTIE II

La façon dont la ville de Bogotá a été bâtie, constitue un exemple de ce que l'on peut appeler la construction sociale du territoire : son évolution confirme une fois de plus qu'aucun territoire ne doit être abordé comme une île isolée, car il a des interrelations constantes avec d'autres échelles territoriales. Cette deuxième partie a permis de répondre plus précisément aux questions concernant l'articulation des échelles territoriales dans les processus d'aménagement et de participation, et également d'identifier des acteurs et leurs représentations sociales et territoriales ainsi que l'influence réelle du contexte historico-politique dans ces processus.

Nous avons ainsi constaté que les acteurs et groupements qui participent à la construction territoriale sont nombreux et variés, difficilement dissociables. Cette variété et interrelation s'exprime continuellement dans le conflit lors des différents processus de territorialisation. Le cas du Parc inséré dans un contexte historique et géographique fait également apparaître, au sein des interrelations (territoire, individu, collectif), qu'une des facettes de la participation dans l'aménagement est celle de la démarche individuelle immergée dans la dynamique d'un ou de plusieurs collectifs. Cette démarche se trouve dans la double interaction entre les politiques publiques et l'action du sujet

(TOURAINÉ 2000).

Dans le domaine des politiques publiques, il est effectivement évident que les lois sont porteuses de représentations territoriales et sociales d'un ou plusieurs groupes d'acteurs, ce qui est d'autant plus explicite dans les lois d'urbanisme et d'aménagement. Malheureusement,

la loi porte principalement les représentations sociales des groupes dominants et non pas celles de la diversité des groupes

L'Aménagement Participatif, de l'Injonction à la Co-construction

Partie II

Le processus de construction territoriale et d'aménagement d'un parc à Bogotá

: le Parc Entre Nubes

existants, générant des clivages tant sociaux que territoriaux. Les représentations dominantes, portées par les lois et véhiculées par les administrations et parfois par les chercheurs, déterminent la façon d'administrer la ville, les lieux d'investissement public, et dirigent une sorte de polarisation. À Bogotá, nous avons pu observer de la sorte la façon dont les représentations sociales des groupes dominants ont établi au fil du temps la dichotomie du centre et de la périphérie spatiale ; le centre est réservé pour tout ce qui est considéré comme urbain et citadin, tandis que tout ce qui représente la campagne et les paysans est relégué aux périphéries. La façon dont la ville s'est organisée et polarisée répond ainsi en grande partie aux lois qui véhiculent des représentations sociales et territoriales. Toutefois, ce sont également les manières d'habiter la ville de tous les habitants, identiquement dirigées par des représentations sociales et territoriales, qui continuent à alimenter la polarisation ou la définition des zones marginales.

Néanmoins, en ce qui concerne l'aménagement de l'espace, les initiatives d'acteurs, autres que ceux appartenant à l'administration ou ceux légitimés par l'État, s'expriment constamment, et les habitants des zones à proximité du Parc en sont un témoignage vivant. Alors qu'administrativement ces territoires ne sont pas toujours intégrés dans les représentations cartographiques, ni dans les lois, ni dans les investissements de la ville, il faut souligner la capacité que ces habitants, en majorité d'origine rurale, ont de s'organiser, de s'approprier et d'utiliser le discours réglementaire en allant plus loin que la seule répétition. Ils gèrent de façon remarquable les contraintes, les contrôles politiques et administratifs pour construire leurs lieux de résidence, de travail, d'étude, de loisir, jusqu'à ce que ces espaces deviennent leurs territoires, gagnant ainsi le droit à la ville.

Le processus ici décrit pourrait cependant être contesté du fait qu'il semblerait se réduire à l'échelle d'un quartier. Or, même limité à l'échelle d'un quartier, le processus est remarquable,

car il prouve ' ' ' la capacité des habitants à penser, à projeter, à organiser, à construire et à administrer leurs territoires. Il témoigne encore de l'aptitude à rassembler et à mener des débats, à dépasser le stade de ' la discussion pour mettre en œuvre des actions, tout en gérant divers intérêts parfois opposés. Il faut tout de même rappeler qu'autour du Parc les initiatives ont franchi les limites du quartier pour aller au-delà de la ville, prouvant une fois de plus que l'aménagement participatif ne se réduit pas à une ' seule échelle.

À ce sujet, il est crucial de prendre conscience du fait qu'il existe une continuelle construction ' parallèle des échelles territoriales et de leur inter-appropriation par une pluralité d'acteurs ' ; ce n'est donc pas le seul gouvernement qui les construit. En effet, en même temps que le système '

administratif institutionnalise des échelles politico-administratives, le vécu et la mobilité des acteurs en construisent d'autres en dehors des lois et répondant à d'autres représentations, qui à leur tour ' ' seront appropriées par l'administration. ' Les zones du Parc sont un exemple concret de la reconnaissance et de la réappropriation administrative de la construction de territoire en dehors des paramètres tracés par les techniciens. Au cours du temps, les interrelations d'acteurs font que d'un ' ' côté l'administration finit par reconnaître officiellement les échelles construites et pratiquées par les ' autres acteurs, et de l'autre côté, les acteurs autres que l'administration finissent par s'approprier ' ' ' les échelles instaurées par celle-ci. Cette dernière appropriation est alors viable à condition que les divisions territoriales proposées par l'administration demeurent inchangées un certain temps. ' Nous constatons par ailleurs, en regardant le contexte politique dans lequel s'inscrivent ces expé' riences, qu'un système répressif rend plus difficile, mais non impossible, l'organisation collective et ' ' donc les expériences participatives. Manifestement, les organisations collectives arrivent à dépasser les efforts de l'appareil politique pour les contrôler, les réduire, les empêcher, ou les instrumenta' liser. Néanmoins, les formes organisationnelles et les effets de leurs actions au niveau territorial dépendent en grande partie des relations établies avec l'appareil politique et administratif en place ' et des représentations ancrées dans le temps. D'ailleurs, la situation de marginalité et de non-droit à ' laquelle sont soumises les zones du Parc est le résultat, majoritairement, des

relations de domination et de clientélisme marquées par les représentations sociales et territoriales instaurées historiquement. Autour de ces zones marginales se construisent d'un côté des 'imaginaires identitaires externes, c'est-à-dire la façon dont on identifie, depuis l'extérieur, ces zones et les gens qui les 'habitent. De l'autre côté, se construisent des identités internes, pas toujours connues, relatives à la 'façon dont les personnes qui habitent ces zones s'identifient elles-mêmes.'

Malgré cette méconnaissance, les habitants et les organisations se servent des outils existant dans le système politique et l'administration afin de valider et faire valoir leurs actions, de façon à ce 'qu'un projet d'aménagement devienne le résultat de l'interaction entre les conditions données par ' ' les gouvernements et les lois, et les initiatives des habitants, des organisations sociales de plusieurs niveaux et des techniciens de l'administration. Grâce à la mobilisation sociale et à la mobilité territo ' -

Partie II

Le processus de construction territoriale et d'aménagement d'un parc à Bogotá ' : le Parc Entre Nubes

riale des divers acteurs, se créent alors des réseaux et des idées concernant les actions à entreprendre sur les territoires. La mobilité territoriale des acteurs évite, elle aussi, le confinement de la participation à une seule échelle territoriale. La participation se présente donc comme un facteur important dans la multiplicité des échanges, selon la façon dont les programmes qui l'adoptent sont 'conduits.

Ce processus de territorialisation et de participation autour du Parc confirme la pensée exprimée entre autres par Castells (1979) ou par Lefèvre (2000), qui considèrent que le territoire est en même temps politique et stratégique, du fait qu'il est le résultat de 'l'action' d'acteurs sociaux et de 'sujets collectifs qui donnent, par leurs échanges, ses qualités et propriétés à l'espace. Cette même 'pensée se retrouve chez les habitants qui ont la possibilité de s'investir dans l'aménagement de leur 'territoire et de développer ainsi un sentiment d'appartenance à celui-ci.'

« Nous avons découvert dans le cheminement que l'espace urbain est produit par les décisions qui 'se prennent administrativement, qui ne sont pas seulement des aspects matériels, mais aussi juridiques. Et ceci nous a permis d'aborder le thème politique du

logement, qui était une chose à laquelle ' on devait arriver. Mais pas en pensant que n'importe quel endroit est bon pour y vivre, non ' ! Justement, au contraire, nous, habitants du Sud, méritons que la ville ne nous délaisse pas, quelle étende ' ses réseaux. Et tout ceci sobtient en faisant ce type de gestion, complexe et bizarre, mais efficace, ' d'après moi. Intéresser beaucoup de gens à une chose ' ¹⁰⁷. » (GLADYS, 24 juillet 2002)

L'action des organisations, et spécifiquement celle de la Corporation du Parc, permet de corroborer ' l'affirmation de Lefèvre ' (2000b : 482) : « La capacité [des acteurs] d'élaborer des contre-projets, ' de les discuter avec les "autorités" et d'obliger celles-ci à en tenir compte. ' » Selon le même auteur, c'est cette capacité qui devient la mesure de la démocratie « ' réelle ». L'entreprise du ' Parc se présenterait donc comme une bonne mesure de la démocratie à Bogotá à ce moment-là ; cependant, la réalité peut changer à tout moment, modifiant par là même la mesure.

Toutefois, comme on l'a vu dans cette partie, il n'est pas possible de mener des contre-projets ' sans un rapprochement physique qui facilite l'échange par la rencontre. Autrement dit, le partage ' entre techniciens et habitants se révèle nécessaire. D'après ces réflexions, l'existence ou non ' ' d'opérations comme celle du Parc peut constituer des éléments potentiels pour évaluer l'aménagement ' ' ment participatif dans un territoire.

Une inquiétude reste, tout de même : celle relative à la forme que prennent les processus participatifs lorsque la participation est institutionnalisée. C'est précisément l'analyse des résultats des ' ' processus d'aménagement et de planification spatiale par injonction, affichés comme participatifs, ' qui va retenir notre attention par la suite.

PARTIE III

ANALYSE DES AMÉNAGEMENTS PARTICIPATIFS : ACTEURS, CONDITIONS ET ENJEUX



Photo 37 : reunion groupe environnemental dans le point d attention du Projet Sud à La Flora' CXL : 2003

INTRODUCTION DE LA PARTIE III

Dans la première partie, nous avons pu identifier et délimiter les axes de recherche et leur intérêt tant théorique que pratique. Ensuite, la deuxième partie a permis de commencer à répondre aux questionnements formulés dans la première partie, à travers, d'une part, la reconstitution historique' du cheminement participatif dans la proposition du Parc Entre Nubes, et d'autre part, son insertion' dans le processus d'urbanisation de la ville de Bogotá. Cette troisième partie s'intéressera aux' ' procédures d'aménagement du territoire officialisées dans cette ville. Jusqu'à maintenant, nous' ' avons observé les interactions d'acteurs dans la construction du territoire en privilégiant l'observa' ' tion des initiatives en dehors des autorités légitimes d'aménagement et de planification. Cette' démarche a permis de constater que les initiatives des acteurs sociaux, autres qu'institutionnels,' peuvent difficilement être reconnues dans les cadres normatifs et que malgré la mobilisation sociale, la volonté politico-administrative reste centrale dans les décisions.

Par ailleurs, nous avons constaté que le renouveau juridique des années 1980 et 1990 prétend éviter que les règles mésestiment l'avis et les réalités des populations concernées par les aménagements' ' et que la volonté politique soit dirigée par des logiques clientélistes. Dans ce contexte, il semble intéressant d'analyser les interactions d'acteurs, en privilégiant, cette fois-ci, les initiatives institu' ' tionnelles en matière de participation et d'aménagement. L'analyse sera faite à partir de l'observa' ' tion de procédures et d'instruments de participation mis en œuvre par injonction dans la construc' ' tion de la norme.

Nous observerons par la suite, dans le nouveau contexte politico-juridique, en quoi les pratiques politiques et participatives ont pu changer. Comment interagissent les acteurs ? De quelle

manière les institutions peuvent intégrer les initiatives des habitants ? Nous considérerons également de quelle façon est formulée la règle qui concerne directement le territoire et son organisation, et les

répercussions de son application. Dans cette perspective, nous allons prendre en compte l'élaboration du plan d'aménagement du territoire de Bogotá et ses conséquences sur le Parc Entre Nubes et les zones qui l'entourent. L'analyse de ce plan paraît pertinente en tant que document dans lequel sont consignées des règles qui concernent plusieurs échelles territoriales. Dans la nouvelle logique juridico-politique, ce plan doit en effet être formulé d'une part en concertation avec les autres niveaux territoriaux, et d'autre part avec la participation de la population. De plus, il doit intégrer les dispositions d'autres lois relatives à la requalification de l'espace public et à la conservation environnementale.

Suivant cette même logique, et pour essayer d'apporter de nouveaux éléments à l'analyse, la mise en place par injonction du Projet Sud est une autre procédure intéressante à aborder. Ce projet de cofinancement, qui s'inscrit dans les programmes de démarginalisation, est directement lié au processus d'aménagement du territoire de la ville. Les institutions internationales ainsi que celles de la ville le considèrent d'ailleurs comme un modèle participatif susceptible d'être reproduit ailleurs. Cette analyse sera élaborée, encore une fois, à partir du Parc Entre Nubes en tant que projet d'aménagement du territoire inséré dans le document du plan d'aménagement, et en tant que projet qui articule l'action du Projet Sud.

Les diverses observations des expériences apportent plusieurs éléments qui facilitent l'identification

des phases possibles pour un aménagement participatif. De même, nous pourrions mieux comprendre les contextes et les conditions envisageables afin de mettre en place un aménagement participatif. Ces éléments nous permettront également d'esquisser un système d'acteurs participant à l'aménagement.

Certaines réflexions de cette partie proviennent de l'observation participante en Colombie, ainsi que de l'appartenance personnelle de l'auteur au groupe citoyen dans la formulation de l'Agenda 21 à Lisle-sur-Tarn en France. D'autres données proviennent de l'observation directe des réunions dites de participation qui concernent la planification urbaine ou territoriale, aussi bien autour du Parc que dans la ville de Bogotá et dans deux villes de France. Cette démarche répond à la préoccupation, toujours présente, d'une mise en perspective des éléments fournis par les observations autour du cas du Parc. Il faut souligner que l'expérience d'un stage au service d'urbanisme de la mairie de Saint-Étienne a beaucoup apporté à la mise en perspective et à l'élaboration de cette partie :

L'observation du processus de concertation autour des aménagements des espaces publics se révèle utile dans la démarche consistant à aller du particulier au général, mais aussi afin d'identifier les sujets clés qui peuvent servir à évaluer des démarches participatives dans l'aménagement du territoire et qui sont susceptibles de servir pour de futures études dans le même domaine.

Cette partie accorde une grande importance aux logiques exprimées par les acteurs, aux relations et représentations qui se dessinent entre eux, c'est-à-dire les représentations que chaque groupe a de lui-même et des autres acteurs. Pour ce faire, les outils les plus utilisés dans cette partie proviennent de l'analyse du contenu des entretiens réalisés lors du travail de terrain, du document du Plan d'Aménagement du Territoire, et des divers documents techniques, ces deux derniers étant considérés en tant que discours porteurs des représentations des divers acteurs, et particulièrement des acteurs institutionnels. L'analyse reste axée sur l'expérience du Parc tout en s'ouvrant sur une réflexion plus générale.

Le chapitre 7 se concentre sur la façon dont se construit et évolue la volonté politique, dessinant des sphères dans l'inter-relation des hommes et femmes politiques avec la population,

pour' ensuite s'intéresser à l'élaboration du Plan d'Aménagement du Territoire (POT) à Bogotá, et à la ' ' ' façon dont le Parc Entre Nubes est compris. Il traite ensuite des innovations apportées par ce Plan en matière de participation dans l'élaboration de la réglementation.'

Le chapitre 8 fait le point sur les enjeux de la participation, en examinant la façon dont la réglementation intervient dans le Parc Entre Nubes et comment elle est confrontée à la pratique. Finalement il aborde les dispositifs participatifs qu'utilise le Projet Sud dans le Parc en ouvrant une' réflexion sur ce que pourrait être un aménagement participatif, ses résultats et ses avantages.

Enfin, le chapitre 9 rassemble plusieurs éléments afin de distinguer et de caractériser les groupes d'acteurs lors des processus participatifs dans l'aménagement du territoire. Il présente' également les relations et les représentations qui se dessinent entre les acteurs et propose une amorce de typologie des réunions ayant pour objet les aménagements participatifs. Ces éléments sont exposés de manière à fournir les bases d'une grille d'analyse générale des processus partici' ' - patifs.

L'aménagement participatif, de l'injonction à la co-construction

CHAPITRE 7

L'INSTITUTIONNALISATION DU PROCESSUS PARTICIPATIF



Illustration 8 : volant d'information du District Capital'

L'Aménagement Participatif, de l'Injonction à la Co-construction

Nous allons maintenant davantage réfléchir, toujours à partir de l'exemple du Parc entre Nubes, au rôle de la volonté politique dans l'institutionnalisation des processus participatifs dans l'aménagement des espaces. Nous étudierons également la manière dont a été conduite l'élaboration du Plan d'Aménagement du Territoire à Bogotá (POT) (Cf. Illustration 8), dans le contexte légal qui promeut la participation. Afin de mieux comprendre cette volonté politique. Il nous sera utile de prendre en considération le fonctionnement des hommes et femmes politiques et leurs relations avec le territoire et les populations. L'observation de la position du Parc dans le POT et de la participation à Bogotá, lors de l'élaboration des règles d'aménagement dans les Unités de Planification de Zone (UPZ) déterminées elles aussi par le POT, permettra d'identifier les difficultés et les conditions nécessaires à la mise en place des aménagements participatifs. Cette analyse s'intéresse notamment aux enjeux concernant l'élaboration de la règle et la confrontation à la règle quand celle-ci est censée être façonnée avec la participation de la population directement concernée.

7.1 VOLONTÉ POLITIQUE ET PROCESSUS PARTICIPATIF

L'État impose des codes bien définis à ceux qui ont l'autorité de dire ou de décider ce qu'il faut faire dans la ville. Autrement dit, il existe des porte-paroles autorisés d'un discours qui représente un pouvoir délégué. De toute évidence, un énoncé performatif est voué à l'échec s'il n'est pas dit par une personne ayant le pouvoir de le prononcer ou si les circonstances dans lesquelles il est énoncé ne conviennent pas, car les actes d'autorité ou autorisés sont subordonnés à un ensemble des conditions qui composent les rituels sociaux (BOURDIEU 1982 : 109).

En Colombie, depuis les années 1990, les lois stipulent les processus de participation obligatoires pour toutes les municipalités en incluant le District Capital. En ce qui concerne le Parc, Jusqu'en 1996, le discours était émis par ceux qui n'avaient pas un pouvoir socialement reconnu, et le projet, en tant que discours, n'avait pas eu lieu dans la ville dans des conditions sociales adéquates. Car nous observons que malgré le travail des membres de la Corporation et leur conviction, le projet du

Parc n'est, à cette date, pas encore reconnu légalement.

« D'abord nous avons tenté [de présenter le projet] auprès des habitants locaux, et bien sûr ils nous disaient d'aller voir le DAMA, d'avoir une autorité, mais que nous, qui étions-nous pour affirmer ceci ou cela ?¹⁰⁸ » (GLADYS, 25 juillet 2002)

Reprenant les analyses de Bourdieu, les observations du terrain et cet entretien, entre autres, les circonstances socialement et politiquement acceptées, convenables et nécessaires pour reconnaître légalement le projet, ainsi que les autorités reconnues et les porte-paroles autorisés pour porter le discours, se trouvent en effet au sein même des institutions du gouvernement aux divers échelons territoriaux. Il est certain que les « circonstances » adéquates dont parle Bourdieu se trouvent autour des actes politiques qui font partie des rituels sociaux. À Bogotá, à cette époque-là, ces actes politiques dans la ville sont constitués, d'une part, par les séances du Conseil municipal pour approuver les lois, et d'autre part, par les sessions du Plan Stratégique de développement, soutenues alors par le mandat Mockus et plus tard par l'élaboration d'un plan d'aménagement dirigé lors du Mandat Peñalosa.

7.1.1 Le mandat de Mockus (1994-1997)

Cette administration entreprend quatre actions qui ont une répercussion directe dans la participation

et l'aménagement de la ville :

– modifier la structure du gouvernement pour permettre une articulation avec les localités ;

- donner plus d'autonomie aux gouvernements locaux ;
- améliorer la gestion locale ;
- rapprocher le gouvernement local des citoyens avec un processus de planification participatif et des conseils de gouvernement par localité.

Mockus crée un processus dans lequel l'administration informe de l'avancement des projets et de l'investissement budgétaire par localité, et dans lequel un gérant est nommé pour chaque projet local (ESCALLON, SUDARSKY 2001). Durant ce mandat, est entrepris le Plan Estratégico Bogotá

2000¹, inscrit dans la vague des plans stratégiques sur le continent sud-américain, dans lequel des

Ce plan fait aussi partie du courant de pensée sur la planification stratégique et le développement endogène (BORJA, CASTELLS : 1997). Cette pensée a été soutenue également par la CEPAL. Bogotá fait partie du CIDEU (Réseau de Villes Ibéro-américaines liées par la Planification Stratégique) depuis 1993 ; pour plus d'information, voir <http://www.cideu.org/site/> entités publiques, privées et des ONG travaillent ensemble à l'avenir de Bogotá. Le plan témoigne d'une concertation entre différentes institutions de divers niveaux territoriaux et sert de base pour le POT de 2000. Dans ce plan est abordée la limite de la zone urbaine du District Capital, sujet en relation directe avec l'urbanisation, les municipalités voisines, l'environnement, et le rôle des montagnes à l'est de la ville. Ces espaces de dialogue et de travail permettent d'élaborer des accords, dont celui de la définition des bordures de la ville, auquel les porteurs du Parc ont activement participé.

En termes institutionnels, ceux qui ont autorité en ce qui concerne l'aménagement peuvent être

distingués selon trois niveaux territoriaux :

- au niveau national, le ministère du Développement a l'autorité pour inclure, dans la loi d'aménagement du territoire, ce qui concerne les exigences en termes d'environnement et d'espace public, et le ministère de l'Environnement a l'autorité environnementale pour reconnaître l'intérêt écologique d'un territoire ;

- au niveau de la Région, l'autorité environnementale est la Corporation Autonome Régionale (CAR), qui doit reconnaître l'importance écologique du Parc dans la région ;
- au niveau du District Capital, il y a au moins trois autorités concernées : une autorité politico-juridique, incarnée par le Conseil municipal, qui vote les accords et est donc apte à reconnaître le Parc ; une autorité technique, incarnée par le Département de Planification, qui dirige le développement physique de la ville et est donc apte à reconnaître la pertinence de ce Parc ; et une autorité environnementale, le DAMA, qui est apte à reconnaître les qualités du Parc et son importance dans les écosystèmes de la ville.

Les membres de la Corporation du Parc Entre Nubes ont appris à reconnaître les autorités et à comprendre les rituels, mais surtout à s'en servir. C'est dans cette logique que les membres de la Corporation vont chercher une entrée au Conseil municipal et une place dans les groupes de travail du Plan Stratégique Bogotá 2000 pour que le Parc soit reconnu de façon formelle et fasse l'objet

d'une loi. C'est alors que, profitant de la situation politique et légale ouverte à la participation dans la planification, et de l'intérêt croissant pour l'environnement et l'espace public, la Corporation Parc

Entre Nubes va porter le projet de parc devant les institutions ayant une autorité reconnue.

« Cette commission inter-locale est ensuite devenue la Corporation Parc Entre Nubes. (...) En 1996, nous incluons aux statuts de la Corporation, celui d'identifier [désigner qui doit assumer], disons, les responsabilités urbaines, les responsabilités des entités urbaines. Pour nous il était clair que tant les décisions que l'investissement qu'il fallait engager étaient d'une telle ampleur que jamais un groupe comme le nôtre n'allait pouvoir les assumer. Ce qu'on pouvait faire, c'était les faire ch... [les institutions] pour que les personnes concernées les assument [les décisions et les investissements] ! (...) ¹⁰⁹. » (GLADYS, 25 juillet 2002)

Certaines personnes de la Corporation pensaient que pour mener à bien ce projet, il fallait une véritable volonté administrative de la part des autorités du District (maire, Conseil municipal, JAL) et

aussi des autorités environnementales de différents échelons des administrations territoriales.

« Il y avait l'idée qu'il fallait faire pression sur l'État pour que ceci [le Parc] se concrétise. Mais il se trouve que les terrains étaient privés, alors ça commence... il y a beaucoup d'intérêts ! Par exemple, pour le DAMA, qui est l'organisme de contrôle du District, comme la plupart de ces terrains étaient ruraux et une partie de la zone d'expansion, donc la CAR, avait aussi à voir, alors l'un disait que l'autre entité était responsable de ceci ; ils s'accusaient mutuellement (...)¹¹⁰. » (JULIO, 12 août 2002).

La démarche auprès du Conseil municipal. La Corporation présente le projet bien structuré au Conseil municipal, où ils ont réussi à intéresser l'un des conseillers de Bogotá appartenant à un parti non traditionnel. Avec son équipe, il a aidé les membres de la Corporation à rédiger un projet d'accord dans lequel le Parc apparaît avec son nom propre.

« Ce qu'ils [ceux de la Corporation] ont fait, a été de se battre dans le Conseil, parce qu'il devait approuver toute la partie de l'aménagement. D'abord, ils ont élaboré des accords sur les franges de la ville : l'accord de la frange nord, l'accord de la frange sud-est, l'accord de la frange ouest ; et dans l'accord de la frange sud-est, ils ont commencé à en parler et à le mettre [le Parc] dans la réglementation du Parc Entre Nubes. L'idée était que cet espace rentre dans une norme pour commencer à en parler¹¹¹. » (CONSUELO, 24 juillet 2002)

La Corporation a su profiter des relations ambiguës existantes entre dirigeants et gouvernés (clientélisme). Certains hommes politiques qui voyaient leurs intérêts menacés par le Parc sont devenus

des alliés, non sans défendre certains intérêts particuliers, comme l'illustre le témoignage suivant :

« (...) Entre autres choses quand nous sommes allés au Conseil, l'épouse [du lotisseur] était conseillère ! Alors ça allait tout bon ! Tout allait bien pour nous, il y avait de tout, (...) C'est-à-dire, essentiellement le travail dans le Conseil a servi pour lui donner une vitrine [au Parc] dans le sens de le faire connaître à beaucoup de monde¹¹². » (GLADYS, 22 juillet 2002)

Vu l'appui et la reconnaissance dont bénéficie alors le Parc, la conseillère le soutient. D'une part, ceci lui permet de rester le plus proche possible du processus, de façon à obtenir des

informations précises sur les accords qui risqueraient d'affecter ses intérêts fonciers dans la zone et de pouvoir agir en conséquence. D'autre part, en aidant les porteurs du Parc elle retient, dans ces nouvelles circonstances, l'électorat de la zone.'

Le Plan Stratégique Bogotá 2000. Ce plan, qui regroupait plusieurs autorités et abordait directement l'environnement et la définition des franges de la ville, préoccupations qui correspondaient parfaitement au projet du Parc, était l'un des objectifs des porteurs du projet. En effet, dans ces réunions, le ministère du Développement, le Département de Planification du District, le Conseil de la ville, le ministère de l'Environnement et le DAMA, tous concernés par ces sujets, détiennent l'autorité et un rôle déterminant dans la décision à prendre. Ce plan ouvre la première opportunité d'une proposition d'ordre légal à la Corporation.'

« Nous avons créé la Corporation et c'est là que nous avons commencé à faire une promotion forte (...) du projet devant le Conseil de Bogotá. (...) Alors, nous avons commencé à nous investir dans le groupe de travail du Plan Stratégique Bogotá 2000. Nous avons monté un projet, nous avons rédigé nous-mêmes le projet d'accord qui crée juridiquement le Parc Entre Nubes. Nous avons fait tout ça pour qu'aucun politicien ne se l'approprie, il a fallu faire du lobbying au Conseil avec 8 conseillers démocratiques ! [autres que les partis traditionnels] pour qu'ils défendent le projet (...). C'était en 1995. ¹¹³ » (LUZ, 03-mars-2003)

Le groupe de travail formé autour du projet d'accord pour le Parc (le conseiller municipal indépendant et son équipe, la Corporation) recourt à plusieurs moyens pour faire passer le projet d'accord auprès de l'administration et des habitants voisins du Parc. Ils organisent un grand campement dans la zone identifiée pour le Parc, avant la signature de l'accord, à la suite d'une des réunions du Plan Stratégique Bogotá 2000. Ce camping peut être considéré comme une action de territorialité afin de s'approprier symboliquement des terrains pour le Parc.'

« Une fois, nous avons fait un campement, (...) c'était un campement où nous avons passé la nuit, là-bas au Parc Entre Nubes. C'était organisé par la Corporation avec Mejia, le

conseiller avec lequel nous travaillions. Ce campement était un moment clef, car il s'est fait dans les jours avant [la signature de l'accord]. [Le campement] était le complément d'un forum du District et c'était dans les jours où on allait proposer le projet d'accord au conseil. Alors, nous voulions attirer l'attention »¹¹⁴. »
(Gladys, 25-juillet-2002)

« Nous avons fait un campement là-bas [dans le parc] de 3 jours, avec tout le froid que tu peux imaginer ! Ils sont venus, même la police, avec fanfare et aubade au point du jour, les conseillers — c'était le premier mandat d'Antanas Mockus —, les maires des trois localités, les édiles des trois localités, les chefs de planification, (...) le directeur du DAMA. Nous avons cherché à inclure au maximum les divers intérêts. Y sont allés ceux qui étaient affiliés à la Corporation de l'industrie d'extraction, [ceux] du syndicat des travailleurs. Y sont allées, disons, toutes les forces vives de ce secteur. Et c'est là que nous avons pu proposer et discuter le projet de loi et la manière dont nous nous imaginions le Parc Entre Nubes¹¹⁵. »
(LUZ, 03 mars 2003)

L'accord municipal de 1997. Avec l'appui du ministère du Développement et de plusieurs membres du Conseil municipal, « el acuerdo 02 de 1997 » (l'accord 02 de 1997) est signé. Cet accord adopte le plan d'aménagement des franges du sud-est de la ville de Bogotá, instaure la réglementation urbanistique et les mesures de préservation, de protection et du bon usage des zones concernées par les systèmes écologiques. Il déclare comme espaces à préserver les montagnes de l'Est, les aires rurales et le Sumapaz, et reconnaît légalement et explicitement, pour la première fois, le Parc Entre Nubes.

Grâce à la promotion faite par les habitants organisés, au prix d'efforts individuels et collectifs, le Parc Entre Nubes est parvenu également à une reconnaissance technique, lui permettant l'exploration du terrain, l'inventaire de la flore et de la faune, le constat de l'importance de sa richesse naturelle et son implication à d'autres échelles territoriales dans le milieu écologique. Grâce à l'accord 02 de 1997, le DAMA peut entreprendre en 1999 la limitation officielle des terrains qui pourraient constituer le Parc Entre Nubes.

Ce n'est que le début de la reconnaissance juridique, car la procédure du Plan Stratégique et l'accord de 1997 ne constituent que les bases pour l'opération suivante : la élaboration du

POT. Celui-ci est conçu par l'administration du District comme le guide à suivre concernant les actions et les mesures physiques à prendre dans l'ensemble du territoire de la municipalité.

« Le POT est la constitution municipale en termes d'aménagement du territoire, et les plans maîtres sont les lois organiques. »¹

Projet Sud

Toujours dans la logique de reconnaissance juridique et technique, la plupart des projets d'aménagement doivent faire partie d'un programme de gouvernement à fin d'obtenir les ressources nécessaires pour leur mise en œuvre, condition qui se retrouve dans le Parc. Dans cette logique il fallait

¹ " El POT es la Constitución -municipal- en términos de ordenamiento territorial, y los Planes Maestros, las leyes orgánicas ». Note du journal El Tiempo, section Bogotá, 13 août 2006. Consulté le 14 août 2006 sur : http://www.eltiempo.com/bogota/2006-08-14/ARTICULO-WEBNOTA_INTERIOR-3137298.html

que celui-ci soit inclus dans le Plan d'aménagement et d'investissement de la ville. À ce sujet, plusieurs personnes de la Corporation du Parc et de l'administration identifient, d'une part, que le Parc Entre Nubes et les quartiers à proximité constituent un seul projet, et d'autre part, que son ampleur et sa complexité requièrent, l'intervention coordonnée des institutions des divers niveaux territoriaux. La coordination ne peut donc avoir lieu sans une volonté politique qui désigne une institution ou un organisme responsable de son pilotage.

« (...) mais la question est si complexe que plusieurs entités doivent la prendre [en considération], chacune dans sa compétence, mais il n'y a pas eu une coordination suffisante ; ceci dit, il y a des choses qui se font grâce au Projet Sud Avec Bogotá ¹¹⁶. »
(CONSUELO, 24-juillet-2002)

Il fallait que le Parc fasse partie d'un programme du gouvernement pour avoir les ressources finan-

cières et humaines nécessaires, ce que la mise en place du Projet Sud a rendu possible.

« En fait, ceci [le projet du Parc] s'est défini finalement comme une chose que l'on connaît maintenant sous le nom de Projet Sud Avec Bogotá. C'est un collectif inter-institutionnel où il y a le Secrétariat du Logement du District, Le Département d'Action Communal, le Département pour la prévention des sinistres... Au moins 15 entités du District font partie de ce groupe. Et elles s'y sont mises, non pas de leur initiative, mais parce que la KFW, qui est une banque allemande, cherchait à Bogotá un projet [communautaire] et qu'elle a rencontré le projet du Parc ¹¹⁷. » (CONSUELO, 24-juillet-2002) C'est au cours du premier mandat Mockus (1994-1997), à travers le Département de Planification et l'entreprise d'Aqueduc et d'Assainissements, qu'un programme pour la périphérie de la ville est mis en place, qui s'inscrit dans la lutte contre la pauvreté et le programme international d'amélioration des quartiers¹. Sa finalité est d'entreprendre les processus de légalisation des quartiers pour pouvoir exécuter des ouvrages publics et améliorer ainsi la qualité de vie des habitants les plus démunis. Avec la possibilité d'un cofinancement privé/public et national/international, se présente l'opportunité de travailler avec la banque Kreditanstalt Für Wiederaufbau (KFW) (Banque de Crédit pour la reconstruction) et la Deutsche _Gesellschaft_ für Technische Zusammenarbeit (GTZ, Agence allemande de Coopération Technique). C'est dans ce contexte de volonté politique en faveur des périphéries démunies que naît Proyecto Sur.

« (...) vers 1996, durant la première administration Mockus, on a commencé à faire tout le travail de ce qu'allait faire la KFW. À Medellín, le Fonds de coopération internationale KFW avait réalisé un investissement (...) pour les quartiers informels. Et il y avait plusieurs composantes, parmi lesquelles

I Pour plus d'information, voir page URBARED, programas de mejoramiento barrial en America Latina.

la participation, l'amélioration du logement, l'éducation, l'espace public... étaient ses grandes composantes. Et on a voulu [la mairie] amener, reproduire ce projet ici à Bogotá et on a voulu le localiser vers le secteur de Bosa (...) ¹¹⁸. » (YOLANDA, 31 juillet 2002)

Proyecto Sur Con Bogotá s in' scrit, comme d autres projets au même moment en Amérique latine', dans la vision qui intègre les notions de capital social et d'empowerment dans la lutte contre la pauvreté, en définissant comme axe structurant la planification participative et la coordination d acteurs publics et privés. Pierre Bourdieu, James Coleman et Robert Putnam sont considérés' comme les précurseurs de la première notion sur laquelle est basé le projet, celle du capital social, perçu comme un élément important pour la participation de la population (KLIKSBERG 1999). En bref, cette notion prend en compte la capacité d un groupe à mobiliser des ressources et la disponibilité' des réseaux de relations sociales ; elle comprend aussi l engagement civique, qui indique un haut' degré d identification des citoyens avec les intérêts de la communauté dans laquelle ils habitent' ; sont également essentiels le degré de confiance et l ensemble des valeurs, des attitudes et des' normes (KLIKSBERG 1999, MONCAYO JIMENES 2002, ARRIAGADA 2003). Quant à la deuxième notion, l'empowerment, Henri Bauer¹ a bien expliqué que celle-ci est difficilement traduisible en français ; selon lui, elle fait référence à la prise de pouvoir, notamment des populations qui étaient auparavant privées de leur droit de citoyenneté. Il explique que la réussite de cette dynamique repose sur le fait que ces populations passent d'une situation de « contre-pouvoir » à une position de « pouvoir », avec tous les avantages, et les risques, d'une telle démarche. Nous observons que ces deux notions que mobilise le Projet Sud impliquent la population et prennent en compte ses potentiels.

Parallèlement, afin de déterminer les quartiers où interviendra Projet Sud, la mairie de Bogotá a effectué une étude de faisabilité, initialement projetée sur la localité de Bosa, dans une zone d'urbanisation et de valorisation imminente. Cette étude est reprise par la KFW et la GTZ, qui, entretemps, prennent connaissance du projet Parc Entre Nubes grâce au travail de la Corporation : l'idée' d avoir une grande zone verte au sud-est de la ville qui peut articuler l investissement sur un grand' ' nombre de quartiers démunis et illégaux, attire les organisations allemandes, qui affichent par ailleurs un intérêt pour l environnement. Les quartiers à proximité du Parc présentent les conditions' requises pour entreprendre une amélioration intégrale ; de ce fait,

le Parc Entre Nubes devient l'objet qui capitalise l'investissement du Projet Sud, en constituant, sur 41 quartiers à proximité du

I Entretien sur : <http://www.irenees.net/fiches/fiche-entretien-1.html> [consulté le 03/04/2006]

Parc, un modèle réutilisable pour l'amélioration de l'habitat. Le Parc est ainsi devenu un projet qui facilite la communication autour du programme et permet d'en élargir la vision, en faisant connaître son importance et sa pertinence.

« Eux [les fonds allemands] voulaient quelque chose qui capitalise cet effort, pour que ça vaille la peine. Alors, ils ont découvert le Parc Entre Nubes ¹¹⁹. » (GLADYS, 25 juillet 2002)

« L'étude de faisabilité a été faite par la mairie avec le gouvernement allemand, avec la GTZ et la KFW. (...) En inspectant, ils ont vu que le Parc Entre Nubes était un projet structurant. Ainsi, il répondait à une série de conditions, par exemple la question de l'interlocalité, des quartiers de strate 1 et 2, de la pression sur le Parc Entre Nubes, des quartiers d'origine illégale mais qui étaient en processus de légalisation (...) ¹²⁰. » (JULIO, 12 août 2002)

Le contact direct de Projet Sud avec le territoire et les communautés du Parc a pu s'établir grâce aux membres de la Corporation, d'abord parce que cette dernière était identifiée depuis longtemps par les habitants comme porteuse du projet du Parc, et ensuite parce qu'elle avait une fine connaissance de ce territoire, de sa population et de ses organisations. D'ailleurs, un membre de la Corporation a été employé dans le programme afin d'assurer le lien, ce qui a facilité la mise en place et l'avancement rapide auprès des habitants.

« [La relation avec Projet Sud n'avait] rien de formel. Nous [la Corporation du PEN] avons fait partie du Projet Sud la première année ; (...) il en est déjà à sa troisième année. Alors notre tâche était, par exemple, d'accompagner [des personnes] afin de [marquer] les limites du Parc. Malgré tout, nous avons beaucoup de relations avec les organisations et avec tous les quartiers (...). Disons que c'est pour cette raison que ceux de la KFW nous ont cherchés (...), [pour le] contact [que nous] avons avec les gens et tout ça ; c'est nous qui l'avons fait ¹²¹. » (GLADYS, 5 juillet 2002)

La mise en place de ce projet prend du temps, mais finalement avec une continuité qui s'étend sur plusieurs mandats. Cette continuité est assurée, dans une certaine mesure, par l'institutionnalisation que donne le système national de planification, dans lequel le Plan d'Aménagement du Territoire (POT) est obligatoirement mis en relation avec les plans de développement dont doit s'inspirer une partie du programme du gouvernement d'un maire élu.

« Le programme [Projet Sud] s'institutionnalise pratiquement à partir du POT. Le POT a une durée de 10 ans, ce qui garantit une certaine continuité. Le plan de développement inscrit dans ce programme d'amélioration intégrale des quartiers. On suppose que dans la prochaine administration, il y aura également une réponse qui inscrira dans l'amélioration intégrale des quartiers et dans le Projet Sud aussi. Il y a deux versants : l'un concerne "Améliorons du Quartier à la Maison" [nom du programme de gouvernement en cours] et l'autre est le Projet Sud »¹²². » (MICHAEL, 02 sept 2002)

Ce court aperçu du Projet Sud nous permet de comprendre la manière dont un projet d'aménagement peut impliquer des organisations de différents horizons tant territoriaux qu'idéologiques, dépassant le seul territoire d'ancrage du projet. Nous reviendrons plus loin sur la participation dans l'élaboration du Plan d'Aménagement et sur le fonctionnement du Projet Sud.

7.1.2 Le mandat de Peñalosa (1998-2000)

Alors que la planification participative ne constituait pas une tradition à l'intérieur du Département Administratif de Planification du District (DAPD), c'est grâce au processus du POT initié pendant le mandat de Peñalosa qu'une porte a été ouverte à la participation.

« (...) pour l'entité [DAPD], la participation commence ici, avec le travail que doivent faire les municipalités pour formuler le Plan d'Aménagement du Territoire. Disons, il n'y a pas de tradition face aux exercices de participation (...) »¹²³ » (YOLANDA, 31 juillet 2002)

L'élaboration du POT représente un atout dans l'avancement des processus de décentralisation, de concertation et de participation dans le domaine territorial, car elle exigeait une négociation à plusieurs niveaux :

- D'abord une participation coordonnée interne de toutes les institutions de l'administration, alors que chaque entité avait évolué de façon indépendante et que la coordination était limitée, voire parfois inexistante ;
- Ensuite, une participation avec les habitants et divers secteurs organisés de la société ;
- Et, enfin, une participation avec les autres niveaux territoriaux, comme le Département et les municipalités limitrophes, afin de trouver des compromis.

Auparavant, Bogotá avait sous-estimé à plusieurs reprises l'impact de ses décisions et actions sur les autres niveaux territoriaux, ainsi que son degré de dépendance sur des thèmes tels que l'eau, l'accessibilité et bien sûr l'environnement. De ce fait, les relations avec les autres territoires ont toujours été tendues.

Lors de l'élaboration du POT s'expriment trois visions de la participation dans ces processus (CASTILLO CARDONA 2000). La première considère que la participation se limite à informer et à communiquer amplement des contenus, des plans et des programmes. La deuxième prétend que les décisions doivent se prendre en concertation avec les divers acteurs sociaux et de l'administration. La dernière soutient que les éléments de caractère très technique ne doivent pas être soumis à la concertation. Ces points de vues émis à Bogotá sont aussi courants dans les administrations d'autres niveaux territoriaux en ce qui concerne les programmes d'aménagement. C'est d'ailleurs un point commun avec les observations qui ont pu être faites des pratiques françaises.

Tout de même, si la forme de participation qui prime lors de l'élaboration du POT à Bogotá avec les habitants demeure celle de l'information et de la communication, il faut considérer qu'elle a coexisté avec d'autres formes de participation à l'initiative des institutions. La réalité et les mécanismes existants exigent un minimum de négociation avec les divers acteurs présents, même si la décision ultime revient à l'administration. D'ailleurs, à Bogotá, la décision de prendre ou non en compte le point de vue des habitants doit se faire de façon claire, en exposant les motivations du choix, et non de façon arbitraire.

Parallèlement à l'élaboration du POT, ce mandat propose un programme de démarginalisation dont la finalité affichée est d'améliorer la qualité de vie des habitants des quartiers en strates 1 et 2, à travers la participation à divers projets d'ordres matériel et social, avec possibilité de cofinancement (privé/public, national/international). Au cours de ce mandat, le gouvernement allemand envoie la commission d'évaluation afin de réaliser sa propre étude de faisabilité pour le Projet Sud, et l'action du programme de démarginalisation est initiée. Une fois que le Parc est défini comme l'élément structurant du Projet Sud et que les quartiers objets de l'intervention sont identifiés, le Parc Entre Nubes et les quartiers à proximité immédiate deviennent pour l'Administration un projet important et prioritaire. Nous verrons dans les chapitres suivants que ce programme et Projet Sud ont facilité l'insertion du Parc dans le POT.

7.2 LA VOLONTÉ POLITIQUE ET LES UNITÉS TERRITORIALES

Le Parc répond plus aux politiques internationales (de l'environnement, de planification, de participation) auxquelles le niveau du District adhère, qu'à une volonté politique des élus (édiles) des trois localités dans lesquelles le Parc s'inscrit. À Bogotá, nul doute que pour une grande majorité d'édiles et de conseillers municipaux, les divisions politico-administratives représentent plus qu'une unité de gestion territoriale. En effet, quartier,

commune, localité, Unité de Planification de Zone (UPZ) sont pour les élus leurs centres d'action, des unités de gestion, de décision et de contrôle politique, car l'importance d'une unité territoriale pour l'élu dépend en partie du nombre de personnes qui l'habitent et donc du nombre de votes possibles (LÓPEZ 2005). Malgré le contexte légal en faveur de la participation, le vote est une pratique centrale qui marque encore la volonté politique et qui joue un rôle non négligeable dans la prise de décisions. Les habitants représentent pour l'élu des sympathisants ou de potentiels électeurs. De cette façon, s'établit une certaine territorialité électorale des élus, qui tracent sur les cartes les territoires dont ils revendiquent la propriété dans leurs discours politiques. Dans le cas spécifique de l'edile, alors qu'il doit défendre, en théorie, les intérêts de l'ensemble de la localité, il défend en réalité avant tout les intérêts des électeurs dans des territoires bien définis de certains quartiers de sa localité.

« Il peut y avoir plusieurs intérêts, pour la communauté, à ce que l'edil soit [à la JAL]. Parce que d'une certaine façon, le fait d'avoir quelqu'un là dans l'assemblée de l'administration locale ou dans la mairie [locale], ou dans un lieu où se décident les investissements, signifie, pour une communauté qui envisage son développement, (...) la possibilité d'avoir accès à quelques ressources. Bien qu'on soit élu pour toute la localité, comme edil on a ses points de référence. Ce n'est pas la même chose qu'une communauté qui a voté pour moi vienne me dire : « Hugo, aide moi pour ceci, c'est urgent, nous en avons besoin. » Ce n'est pas la même chose, disons, de prêter attention à cette communauté et à sa requête qu'à une communauté dont je sais quelle vit dans la localité, mais dont je ne connais pas l'histoire. Ce n'est pas la même chose ! Enfin, pour cette communauté qui a été coude à coude avec moi, qui vient faire une requête, sûrement on ... ce n'est pas qu'on ne prête pas attention à l'autre, mais en principe je consacrerai plus de temps à celle-ci [la communauté qui la soutient politiquement]. On y consacre plus d'intérêt, on se force que la requête soit satisfaite »¹²⁴. » (HUGO, 04-mars-2003)

Il faut se souvenir que les habitants dans ces secteurs se regroupent autour de la construction du quartier, et développent davantage une appartenance et une identité à cette unité territoriale. En conséquence, l'action très focalisée et clientéliste des politiciens a conduit à développer des

revendications particulièrement localistes par quartier, à disperser les volontés et à marquer territorialement des différences. Durant longtemps, les chantiers des bâtiments de services collectifs (salón comunal, crèche, école, etc.) sont devenus des marqueurs du degré de développement de chaque quartier et une pièce à ajouter au bilan politique d'un élu. De ce fait, s'installe une sorte de compétition entre quartiers ; par exemple, pour les infrastructures sociales, chaque quartier veut avoir son salón comunal ou une école ; ou encore, pour effectuer les démarches de légalisation, les élus incitent les habitants à s'organiser au niveau de chaque quartier de façon individuelle au lieu de les encourager à mener des actions collectives d'un ensemble de quartiers. Cette forme d'action politique ne fait donc qu'accentuer les divisions entre quartiers.'



Photo 38 : La Piedra del Amor. Un des points symboliques et repères du Parc. On observe au fond le quartier Los Puentes, à droite le quartier Del Valle, un secteur de Diana Turbay (CXL 2002).

Un exemple de cette division nous est donné dans le cadre d'une réunion convoquée par l'administration pour la légalisation de deux quartiers voisins (l'un est localisé en haut, et l'autre en bas de la colline) se trouvant vers le lieu dit la Piedra del Amor (Cf. Photo 38). La

réunion était prévue dans le salon communal du quartier bas (le plus consolidé) en raison des conditions plus appropriées pour la réunion (comme l'électricité). Le jour dit, sont présents le DAMA, Projet Sud, l'ONG chargée de mener des études, les habitants du quartier bas où se tient la réunion mais personne du quartier haut. Les salles des deux quartiers sont séparées de quelques mètres, alors l'un des fonctionnaires va à la rencontre des habitants de l'autre quartier, qui expliquent ne pas vouloir se rendre à une réunion qui se tient dans le salon du voisin, et les habitants du premier quartier s'expriment eux aussi dans ce sens. Ceci montre qu'il existe bel et bien des barrières territoriales et que les équipements dits collectifs en font partie ; ces barrières ne sont donc pas absentes dans les processus de participation et doivent être prises en compte aussi bien dans la mise en place d'un processus que lors de son analyse. Le choix d'un lieu pour une réunion peut déterminer ou limiter les présences et il n'est pas sûr que ce paramètre soit pris en compte dans les dispositifs de participation dirigés par les administrations. En outre, si l'action d'un homme ou d'une femme politique est guidée par les demandes de ses électeurs ou éventuels électeurs, il ou elle va essayer de combler les requêtes des électeurs potentiels. Dans cette perspective, nous allons nous intéresser à ce que les populations demandent.

7.2.1 Les demandes de la population aux élus

Il ressort que ce que la population des quartiers de la zone du Parc demande en premier lieu, ce sont les actions d'ordre matériel, et plus particulièrement des travaux publics. Néanmoins, des inquiétudes d'un autre ordre, à visée plus sociale, commencent à être évoquées.

« (...) Ce qu'ils proposent le plus sont des travaux [comme] le revêtement des voies, l'école, les parcs et les réseaux des services publics ¹²⁵. » (JULIO, Juillet 2006)

« M : [À nous] communautés, aux citoyens, il semblerait que seuls les travaux nous plaisent, comme les revêtements, mais nous [devrions penser] qu'il y a des choses plus importantes.

' CXL : Quels sont les sujets que les gens préfèrent dans les réunions ?

M : Les projets, les chantiers ¹²⁶. » (MERCEDES, 21 août 2002)

« CXL : Quels sujets sont abordés [dans la JAC] A : Les sujets sur le progrès du quartier, les divers travaux qui se réalisent. D'abord ceux qui concernent le développement, les revêtements, la légalisation des quartiers. CXL : Quels sont les thèmes qui vous motivent le plus ?

A : Ma motivation, je suis sincère, ce sont les travaux publics, l'infrastructure et tout. Mais je suis en train de m'apercevoir que lorsque les gens ont déjà tous les services, [ils] commencent à oublier les JAC. Et j'aime aussi le social, le vivre ensemble ¹²⁷. »

(ALFONSO CORTÉS, 21 août 2002)

La tendance clientéliste à promettre des réalisations matérielles pour subvenir aux besoins élémentaires en échange du vote se maintient. De cette façon, le vote est, pour la population, une pièce à négocier avec un homme ou une femme politique afin d'obtenir l'intervention ou l'investissement public dans leurs territoires, ce qui peut être compréhensible vu le temps depuis lequel cette pratique est ancrée. Il est certain que le changement de la relation avec l'homme et la femme poli-

tique va être lent, mais il se profile déjà.

« Quand les périodes électorales arrivent, alors on participe comme citoyen. On a mis sa confiance en ceux qui aident. Alors, j'ai réussi parfois à avoir des personnes qui m'ont aidée, disons à donner une place [aux personnes âgées] dans des programmes, (...) et avec ces personnes que j'ai aidées aux élections, j'ai appris comment on obtient les choses ¹²⁸. » (MERCEDES, 21 août 2002)

« CXL : Quand vous allez voter, c'est-ce que vous cherchez ?

L. A. : Je cherche qu'on nous aide. Par exemple, des choses comme le gaz, l'eau, qu'on nous aide, qu'on nous donne un soutien, ces leaders, comme l'édile ou la mairie (...). Malheureusement on est frustré, parce que plusieurs fois (...) on arrive à faire élire une personne qui sur le moment rend service (...) et ensuite quand ils sont arrivés à une position [délu] ils ne nous regardent pas et nous oublient (...) [et alors] les votes que nous avons donnés sont infructueux ¹²⁹. » (LUIS ALFONSO, 21 Août 2002)

La pratique, et pas uniquement dans le cas du Parc, fait que le vote comme participation politique perd tout son sens. En outre, le vote, même s'il reste important, ne prend pas en compte les capacités citées de l'habitant de façon à lui donner la possibilité de prendre une part active et directe dans l'aménagement de son territoire. Il est certain cependant que les travaux publics ne sont pas le problème crucial dans les quartiers, car dans de nombreuses zones le plus inquiétant est la situation économique des familles et les problèmes sociaux. En effet, dans les zones du Parc, le chômage ou le sous-emploi priment, ainsi que la dégradation environnementale et les problèmes de santé. Manifestement, la pluralité et la diversité des besoins des populations démunies, devient un champ d'action politique intéressant pour un élu afin de capter un électorat. Ce ne sont pourtant pas les œuvres sociales ou liées à l'environnement qui s'affichent lors d'une campagne politique, ni de la part de la population ni de la part de l'élu. L'homme ou la femme politique tiendra aussi compte des demandes des autres catégories sociales, malheureusement sous-représentées dans le Parc.

Deux sphères politiques distinctes

Deux sphères politiques se dessinent dans les demandes et les attentes de la population et ceci dans les diverses catégories sociales. L'une, d'ordre public, se manifeste lors des réunions ouvertes, où il semble traditionnellement correct de demander ce qui est matériel et qui concerne au moins un pâté de maisons ou un quartier. L'autre, d'ordre individuel, qui a souvent lieu en petit comité, permet d'exprimer des besoins plus personnels, comme la possibilité d'accéder à un emploi ou d'obtenir une place à l'école. Ces derniers besoins, bien que généraux, ont été éloignés de la sphère publique du fait des méthodes politiques traditionnelles dans lesquelles l'élu exprime, en privé et de façon très personnalisée, sa reconnaissance à ses électeurs, éventuellement accompagnée d'un travail ou d'une place à l'école, ce qui engendre et perpétue le sentiment de dettes morales qui nuisent à la participation de la population encore à l'heure actuelle.

« À vrai dire, on joue avec un imaginaire très compliqué ! (...) Il y a une tradition clientéliste dans la mesure où on demande des travaux pour un secteur particulier ; (...) ici, les formes de participation sont traditionnellement liées aux besoins élémentaires : eau potable, assainissement, voies, infrastructures communautaires. À mesure qu'on résout les problèmes élémentaires, l'intensité avec laquelle on participe diminue (...) ; ils ne veulent plus car il y a eu beaucoup de déceptions, comme s'ils ne voulaient plus participer (...). [Dans les réunions pour établir le programme politique] on essaie de donner une priorité à ce que l'on va défendre dans son programme pour ce quartier, alors les gens demandent généralement par exemple le revêtement des rues et la construction du salon communal. Ensuite, quand la réunion est finie, tout le monde vous tombe dessus : "Sil vous plaît, aidez-moi", "je vous demande de me donner un coup de pouce ... ¹³⁰. » (NELSON, 04 Mars 2003)

Dans ces zones où la logique politique s'est concentrée sur des actions d'ordre matériel, le Parc, un projet d'environnement, n'attire donc pas la volonté politique directe. Car l'investissement dans un parc écologique ou dans un projet de ce style ne peut pas être présenté à la population qui y habite ou à proximité de façon palpable, et n'est donc pas une action qui participe à l'image d'un édile ou d'un conseiller municipal. Autrement dit, les zones peu peuplées, ou les actions non physiques, éveillent peu l'intérêt de l'homme ou de la femme politique. Cette situation peut s'illustrer avec les commentaires d'un entretien de groupe, concernant la relation qu'entretiennent les politiques de la localité avec la proposition du Parc Entre Nubes.

« Arley : Et bien, [ils] ne sont pas intéressés ! De l'intérêt ? Sil ny a pas d'argent, non !
 Hector : Écoutez, sil ny a pas de votes ou de l'argent, il ny a pas d'intérêt, le Parc Entre Nubes ne va pas te donner des votes.
 CXL : vous êtes sûr ? Hector : jamais !
 CXL : pourquoi ? Hector : Parce que cest la même chose que le sport : le sport te donne de l'argent quand tu parles d'équipes professionnelles et tout ça. Mais le Parc Entre Nubes ne va pas te donner des votes ! Parce que cest une chose isolée ; si on te goudronne la rue d'un côté d'un pâté de maisons, tu as tous les votes de ce pâté de maisons et ses familles (...) ¹³¹ » (18 fév 2003)

Néanmoins, il faut souligner qu'en dehors des meetings politiques ou des réunions de participation pour conduire le budget, les habitants, dans les conversations de petits groupes, ou dans les épicerie du coin, sont très largement conscients des problèmes d'emploi, de santé,

de scolarité, d'attention à la petite enfance et au troisième âge. Même si la logique d'action matérielle, appelée « acción de concreto »—ce qui en espagnol implique à la fois une action concrète et une construction en ciment—, reste très présente, nous pouvons remarquer que le contexte général commence à changer. Lors des entretiens et parcours réalisés pour cette étude, la population exprime de plus en plus son incrédulité face aux hommes et femmes politiques, et, au cours de plusieurs réunions, la population commence à demander des projets d'un autre ordre, tels que la création d'entreprises ou l'aide pour les activités ludiques pour tous les âges. Les divers programmes de planification participative menés dans ces secteurs, ont ainsi permis, et permettent encore aujourd'hui, le surgissement de projets très variés. En outre, les projets commencent à avoir un impact plus large que le seul páté de maison ou le quartier : les requêtes, les projets et les échelles d'action dans la participation se montrent alors évolutifs, comme nous le verrons plus loin. Avec la décentralisation administrative et les nouvelles divisions territoriales proposées au sein du processus de planification, d'autres territorialités d'action plus élargies que celle du quartier semblent se profiler, parmi lesquelles l'Unité de Planification de Zone (UPZ).

« (...) parce que les représentants, surtout les ediles, ne viennent pas chercher les votes, sauf à l'époque des élections : là, oui on nous cherche. Et après, quand ils sont là sur leur curule [dans leur fonction de pouvoir], ils oublient les communautés (...). Maintenant, sur la liste d'un edil (...), l'engagement qu'on a acquis a été que nous laissons mais qu'il allait lui aussi nous aider, mais nous ne l'avons pas encore vu (...). Nous sommes maintenant en train de voir comment on peut parvenir vraiment à élire un edil de notre UPZ pour qu'il nous représente »¹³². »
(ALFONSO CORTES, 21 août 2002)

La territorialité d'action électorale pourrait s'ouvrir un peu plus, néanmoins il ne faut pas oublier que l'UPZ n'est pas appropriée ni pratiquée par l'ensemble des habitants. En outre, ce qui peut être perçu dans un premier temps comme la possibilité d'un élargissement de vision, peut à son tour devenir une vision tout aussi restrictive par rapport aux autres territoires

d'un même échelon d'action. En effet, dans les projets d'aménagement, la multiscalarité semble une constante qui n'est pas sans répercussion quand ceux-ci s'ouvrent à la négociation et à la participation. Nous allons maintenant revenir sur la façon dont a été élaboré le Plan d'Aménagement du Territoire à Bogotá, au sein duquel, entre autres, seront abordées les échelles de planification et de concertation.

7.3 L'ÉLABORATION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT À BOGOTÁ

En 1997, la loi organique d'aménagement du territoire oblige toutes les municipalités à approuver leur Plan 18 mois après, plan qui doit présenter une proposition d'aménagement tant des zones urbaines que rurales, et l'articulation entre les divers niveaux territoriaux. La loi 134 de 1994, relative à la participation, et la loi 152 de 1994, relative au Plan de Développement, rendent obligatoire la participation dans la conception de ce Plan. De ce fait, l'article 4 de la loi 388 de 1997 oblige les entités territoriales à élaborer le Plan sous la condition d'une « participation démocratique », dans laquelle les entités territoriales doivent « stimuler la concertation » entre les divers intérêts sociaux, économiques et urbanistiques à travers la participation des habitants et de leurs organisations. Il faut préciser que la concertation est entendue, en Colombie, comme la prise de décision d'un commun accord par plusieurs personnes, ce qui peut conduire à la notion de consensus, largement débattue actuellement dans les démocraties. Selon le même article, la concertation doit se faire en prenant en compte le principe directeur, selon lequel prévaut l'intérêt général sur le particulier, et ce même article précise les formes de participation citoyenne possibles pour que ce principe soit défendu :

« (...) le droit de pétition, les réunions publiques, l'action de *cumplimiento*^I, l'intervention dans l'élaboration, la discussion et la réalisation des plans d'aménagement et des processus d'attribution, suspension et révocation des licences urbanistiques dans les termes établis par la loi. »^{II}

Toutefois, l'élaboration d'un Plan d'aménagement du territoire avec la participation des habitants était une expérience nouvelle sur toute l'étendue du territoire national. La population

se confronte donc pour la première fois à des contenus considérés comme techniques, et beaucoup de techniciens vont être obligés désormais de travailler avec la population et tout ceci avec une contrainte de temps. De ce fait, l'élaboration du Plan reste aux mains des autorités de Planification, l'incorporation de la société civile étant prévue à travers les Conseils Nationaux de Planification et les Conseils Territoriaux de Planification presque exclusivement. Dans ces conseils doivent être représentés

-
- I L'action de cumplimiento est l'obligation faite par la loi aux administrations de réaliser des actions demandées par un ou plusieurs citoyens.
 - II « (...) el derecho de petición, la celebración de audiencias públicas, el ejercicio de la acción de cumplimiento, la intervención en la formulación, discusión y ejecución de los planes de ordenamiento y en los procesos de otorgamiento, modificación, suspensión o revocatoria de las licencias urbanísticas, en los términos establecidos en la ley y sus reglamentos ». Article 4, loi 388. Consulté le 1^{er} septembre 2006 sur : <http://www.encolombia.com/medioambiente/humecuerdo38897.htm>

des groupes économiques, écologiques, éducatifs, culturels et sociaux (MINISTERIO DE DESARROLLO ECONOMICO 1997 : 17), et leur fonction est essentiellement consultative. Cependant, la participation exigée par la loi quant à l'élaboration du POT, qui s'est effectuée à Bogotá durant le mandat de Peñalosa, est plutôt limitée à l'information et à la consultation (GONZÁLEZ 1995, CASTILLO CARDONA 2000, DULCEY 2001).

7.3.1 Les échelles de planification et de concertation

Les négociations que le POT a privilégiées avec les autres niveaux territoriaux sont celles du niveau régional avec les municipalités de la Sabana, ce qui a permis d'élaborer des directives d'aménagement pour la région (BARCO, CORTÉS 2000), alors même que l'aire métropolitaine n'a pas été acceptée par toutes les municipalités concernées.

À l'intérieur de la ville, sont évoquées simultanément pour la première fois les zones urbaine et rurale dans la planification du District. Quant aux divisions territoriales, il faut tenir compte du fait que les changements ou variations concernant les limites administratives ont un effet direct sur la perception que les habitants ont de leur relation avec l'administration. Si les

changements se répètent continuellement et ne donnent pas lieu à une consultation, le rapport avec l'administration devient de plus en plus difficile. Avec le POT, de nouvelles divisions s'imposent dans la zone urbaine : il y a d'abord 6 pièces (pièces) urbaines, dont 3 sont désignées par l'administration comme la périphérie (la ville nord, la ville sud et la frange occidentale) ; ensuite, la division des 20 localités est maintenue ; et enfin, les 117 Unités de Planification de Zones (UPZ) sont proposées (Cf. Cartes 6, 9 et 14). Cette dernière est une nouvelle échelle de planification et de gestion urbaine qui prétend jouer le rôle d'une échelle intermédiaire entre le quartier et la localité. L'UPZ comprend une population de 50 000 à 100 000 habitants.

« Alors, en plus dans ce pays on a dû saccoutumer : ville, ensuite localité, quartier, ensuite localité. Quand on te met déjà en localité, on te change et on te dit UPZ, UPZ cent et quelques, ensuite on te change la forme, alors ce sont beaucoup de changements. Et le problème est que nous, comme citoyens, nous manquons d'information et de formation. Alors là nous n'avons pas les outils pour pouvoir participer comme il faut !¹³³ » (DIANA, 14 fév 2003)

Pour le tracé et la définition des UPZ, le Département de Planification a fixé ses critères sans demander l'avis des habitants, alors que ces modifications affectent les limites existantes entre quartiers, unité élémentaire d'identification des habitants de Bogotá, et surtout des quartiers populaires comme ceux à proximité du Parc.

« Essentiellement, ces zones se sont caractérisées spécifiquement, car elles ont été et sont toujours des aires homogènes, quant à leurs conditions physiques et à leur structure. À l'intérieur de celles-ci on a pris en compte la morphologie, la composition des quartiers, les activités économiques, la mobilité, les conditions de l'espace public, et essentiellement la structure qui les différencie les unes des autres (...) On a fait un travail de terrain, des photographies aériennes, basées sur les cartes que compte le Département [DAPD]. Je ne sais pas si on a fait des réunions avec la communauté. Je ne crois pas¹³⁴. » (JUAN 9 juillet 2002)

Beaucoup de personnes ne savent pas ce qu'est une UPZ ou encore à quelle UPZ elles appartiennent -

tiennent. D'ailleurs, lors des entretiens, les habitants se sont sentis pleinement identifiés avec le nom de la localité et du quartier mais pas du tout avec l'UPZ. Ces processus d'organisation administrative font que les limites et l'appartenance administrative des quartiers du Parc ne sont pas précis et changent constamment¹, affectant également l'appartenance des organisations sociales.

« Ce qui arrive, c'est qu'environ 16 quartiers qui avant étaient de la localité 4 sont maintenant de la localité 5. Nous avons travaillé, ces 16 quartiers, avec l'organisation qui a fait le travail du Parc Entre Nubes ; (...) ce sont 16 quartiers, qui, même s'ils appartiennent maintenant à la localité 5, appartiennent au niveau culturel à la localité 4, là où il y a les voies d'accès, où se trouvent les services administratifs les plus proches ¹³⁵. » (LUZ, 03 mars 2003)

« (...) il y a eu un moment où on ne savait pas quelle était [notre localité] ; on disait que c'était la localité 45 ! Qu'on était entre la zone 4 [Usme] et la zone 5 [San Cristobal] ¹³⁶. » (BIBI, 22 août 2002)

« Les quartiers San Ignacio, San Martin et le secteur de la Nueva Esperanza ont été incorporés à la localité de Rafael Uribe par l'accord (du conseil) 117 du 30 décembre 2003. Le 29 avril de la même année, le DAPD avait émis la résolution 0233 qui définissait les nouvelles limites de la localité ¹³⁷. » (JULIO, 30 août 2006)

Nous reviendrons plus en détail sur la disposition des UPZ et sur leur processus de participation et d'aménagement. Mais nous allons d'abord nous intéresser à la façon dont les institutions permettent la participation au cours de l'élaboration du Plan d'Aménagement du Territoire.

¹ En novembre 2006 (gouvernement de Garzon), une nouvelle structuration administrative a été approuvée par le Conseil municipal.

Les dispositifs de participation

L'administration, afin de pouvoir légitimer ses actions dans le Plan d'Aménagement face à la loi, va ' ' initier une convocation massive des habitants et mettre en place des dispositifs de participation à travers enquêtes, réunions et ateliers.

« Ils ont fait des enquêtes, dans lesquelles on cherchait à connaître l'idée des Bogotains sur leur ville, ' comment ils la percevaient actuellement et comment ils la rêvaient pour le futur (...). Ceci permettait de définir (...) les grands besoins en matière de ville que percevaient les citoyens, les politiques, les secteurs privés et publics quant à la ville (...) ¹³⁸. » (YOLANDA, 31 juillet 2002)

Les techniciens ont choisi comme unité territoriale les localités afin d'organiser les rencontres, la ' collecte d'informations et d'opinions des habitants. Ce sont aussi les techniciens qui mettent en ' ' place les Conseils Locaux de Planification, conçus pour recueillir les diverses opinions et être le relais du Conseil Territorial de Planification (municipalité, District) et des JAC (quartiers), auxquelles les organisateurs techniciens ont assigné le rôle de représentants des habitants.

Malgré tous les nouveaux efforts fournis pour rendre opérationnelle la participation, le processus mené n'a pas comblé les attentes des habitants. D'ailleurs, lors des entretiens réalisés pour cette ' ' thèse, nous constatons que très peu ont participé aux réunions ou ont une information claire sur ce qu'est le POT. De toute évidence, les habitants et certains personnels de la municipalité considèrent ' que l'on ne peut pas appeler « ' participation » le fait d'être informé lors d'une réunion ouverte à ' ' tous.

« Alors, qu'est-ce qu'on a fait avec les gens ' ' ? Ils ont fait tellement de réunions avec la population et c'était ça la participation (...). Mais enfin ceci a été de la non-participation ' ! Mais dans le Plan d'Aménagement, ça apparaît comme si on avait fait de la participation. Mais ce n'était pas le cas. ' ' Parce que les dernières fois, les gens ne voulaient même pas voir ceux de la planification, (...) c'était ' simplement aller et valider, passer un papier où on disait qu'il y avait eu des réunions avec la ' communauté (...) ¹³⁹. » (DAMA, 24 juillet 2002)

« (...) à un moment, la communauté percevait que c'était plus pour approuver une décision que..., le mécanisme de participation réel n'était pas clair, le savoir technique et le savoir populaire ou le savoir qu'avait la communauté sur ses besoins, étaient parfois des sources d'affrontement' ' 140. » (YOLANDA, 31 juillet 2002)

Toutefois, il faut reconnaître que les enquêtes et les ateliers menés par les techniciens pour recueillir l'opinion que les habitants se font de la ville permettent, d'une part, de définir des thèmes' ' prioritaires, et d'autre part, de se rapprocher et de se confronter aux représentations des habitants.' Ce processus a sans doute mené les techniciens à nuancer ou renforcer leur propre représentation

de la ville.

Les diverses réunions dites de participation peuvent être identifiées comme des espaces dans lesquels sont présentées aux habitants les propositions faites en amont par les techniciens. En effet, en général, de nombreux techniciens ont du mal à accepter les observations ou propositions des habitants et les habitants ont du mal à donner leurs points de vue face aux techniciens, ce qui est dû

en partie aux représentations et différences de langage des uns et des autres.

« Ce que fait le Département de Planification du District, c'était embaucher des consultants, qui' ' allaient, prenaient l'information et finalement ils [les techniciens de planification] faisaient la proposition, en s'appuyant sur [l'information]. Alors le Département de Planification du District va faire' ' une socialisation et il y a très peu d'observations [des habitants] parce qu'on suppose que les' ' experts sont ceux qui connaissent et pas les autres personnes qui ne sont pas formées pour ça 141. »

(JULIO, 12 août 2002)

« Parce que depuis que le travail du Plan d'Aménagement Territorial a commencé, la communauté' ' s'est sentie très éloignée de la prise de décision. Ceci n'était pas aussi participatif qu'on supposait.' ' On a beaucoup manqué d'insistance pour avoir une transversalité dans le travail communautaire. Ce' ' que les gens auraient pu dire, c'est-à-dire qu'avec leurs propres mots ils auraient pu dire' ' : " Regardez, ici c'est mieux pour telle chose, ceci pour telle autre..." " Mais le recueil de l'information' ' dans certaines zones, sans démeriter, a été très technique 142. » (DIANA, 14 fév 2003)

Lorsque les techniciens prennent une position, ils croient, ou du moins c'est ce que laisse entendre leur attitude en public, qu'ils détiennent toutes les réponses aux différents problèmes. Dans le même registre, les réunions d'information très ponctuelles et espacées entre les trois moments du Plan (diagnostic, élaboration, approbation) soulèvent des questions. L'une d'entre elles porte sur la possibilité d'assimilation de la part des habitants d'une grande quantité d'informations et sur leur capacité à proposer des contre-projets dans un temps très court. Face à ces faits, seuls ceux qui ont une organisation avec un grand pouvoir économique, tels les organisations d'industriels ou les grandes entreprises de construction, sont capables de se prononcer pour déstabiliser ou faire changer les avis sur les grandes lignes proposées par le POT, comme le décrit C. Castillo (2000).

Ces restrictions de temps et de continuité font que les avis sont limités aux habitants qui ont une formation préalable sur les sujets à traiter, et aux groupes qui travaillent depuis longtemps sur des projets similaires dans la ville. C'est dans ce dernier cas de figure que peut se situer la Corporation du Parc, qui, grâce à toute la réflexion précédente, a pu apporter une proposition d'aménagement du

territoire pour la zone du Parc au moment des réunions du POT.

« Un an avant le POT, en tant que Corporation nous avons travaillé aussi à l'aménagement du territoire. Nous considérons que l'aménagement du territoire est un processus et non un devoir (...) »¹⁴³. » (Julio, 12 août 2002)

« (...) Avant que le POT ne sorte, nous avons déjà un plan d'aménagement pour ce secteur »¹⁴⁴. » (LUZ, 03 mars 2002)

« Quel était l'esprit du Parc Entre Nubes ? À la colline de Guacamayas, lui redonner son caractère premier quant à sa végétation. Là-bas il n'y aurait ni chemins ni sentiers ; de la protection, oui. La colline de Juan Rey jusqu'au ruisseau Bolonia serait un [lieu] de détente et de récréation ; un espace pour le peintre, pour le poète, pour le photographe. Si vous voulez tordre le cou à une poule et déjeuner là-bas ! ... c'est l'endroit. Mais en faisant attention aux ordures, en ramassant les papiers. Il y aura peut-être quelqu'un qui installera une station de chevaux ; il y aura des sentiers pour eux mais pas pour les voitures. Et enfin, la Cuchilla del Gavilán serait une zone de /.../ ; là-bas, il y a encore des gens qui cultivent,

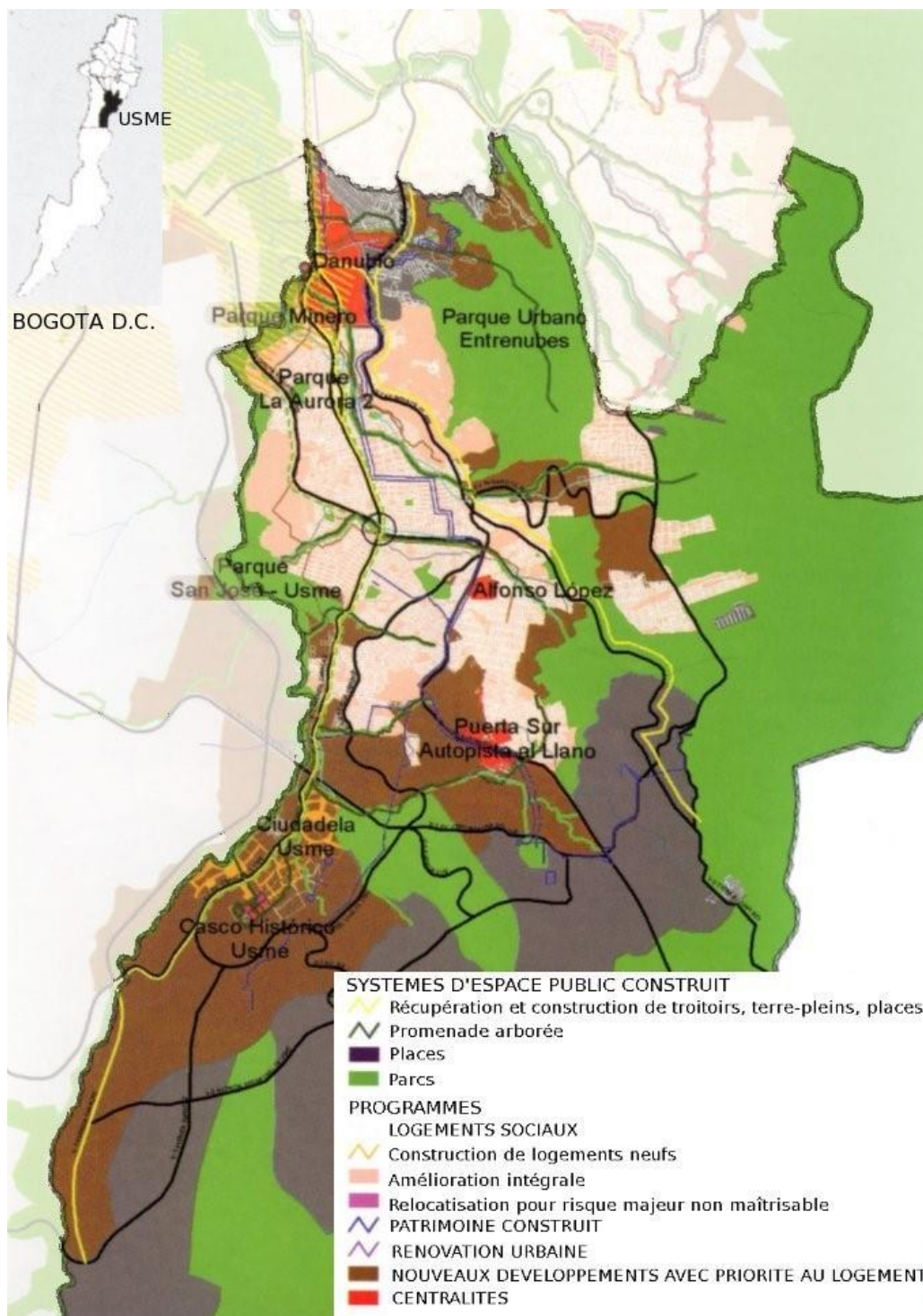
donc qu'ils continuent cette activité. La question est : vous comme propriétaire de terrains à l'intérieur du parc, quel est votre engagement ? (...) Économie soutenable, zone de recherches et économie soutenable, ce serait le dernier secteur ¹⁴⁵. » (GERARDO, 02 août 2002)

Finalement le décret du Plan d'Aménagement de la ville de 2000 reconnaît le Parc Entre Nubes avec 623 ha et détermine plusieurs actions dans la ville et les localités qui affectent directement le Parc. Nous allons maintenant examiner la façon dont les terrains et quartiers à proximité du Parc sont inclus dans ce Plan pour pouvoir ensuite mieux aborder les conflits concernant l'élaboration de

la règle.

7.3.2 Le Parc dans le Plan d'Aménagement du Territoire

Carte 13 : Projet de POT pour USME



Source : (ALCALDIA MAYOR DE BOGOTA, 2001), traduit et modifié par nos soins.

Au moins quatre considérations réglementaires du POT concernent ou font référence explicite au Parc et aux quartiers qui l'entourent' : « les zones d'amélioration intégrale' », « la structure

écologique principale », « la zone urbaine d'activité intégrale' », et « l'opération structurante' » (Cf. Carte 13).

Pour la zone sud, où se trouve le parc, le Plan prévoit l'amélioration des zones actuelles de logements à travers la dotation de services, d'espaces publics, d'accessibilité et d'équipements. L'article 291 nomme ' « les zones d'amélioration intégrale' » désignant les quartiers « de la périphérie de la ville » dits illégaux. Pour ces zones, il est prévu de suivre des opérations de régularisation et de légalisation des situations dites de fait.

La zone du Parc est comprise dans ce que le Plan a nommé « la structure écologique principale » formée par l'ensemble des ' réserves, parcs, végétation naturelle, torrents et fleuves. Cette structure est un réseau qui soutient la bio-diversité et les processus écologiques à travers le territoire du District Capital en relation directe avec l'écosystème du Sumapaz et celui de la Sabana. À l'intérieur de cette structure, le Parc s'inscrit dans la catégorie de ' ' Parque Ecológico Distrital, ce qui définit « une zone de haute valeur paysagère et biologique (...) destinée à la préservation, la restauration et le profit soutenable de ses éléments biophysiques pour l'éducation environnementale et la ' récréation passive ». Pour cette catégorie de parc, il doit exister un plan d'aménagement environnemental (ALCALDIA MAYOR DE SANTAFE DE BOGOTA 2000 : 22). La récréation passive comprend les activités contemplatives qui ont pour finalité d'arrêter son regard sur le paysage et de participer à la ' santé physique et mentale, activités pour lesquelles l'équipement nécessaire est minimal et de bas ' impact environnemental, comme les sentiers piétons ou les belvédères (article 12 du POT).

Une grande partie des terrains autour du Parc constituent à la fois l'espace dit d'interaction' avec la région des Llanos Orientales, et la zone d'expansion sud de la ville. Cette dernière est ' prévue pour la construction de logements d'intérêt social sous la réglementation correspondant à ' la « zone urbaine d'activité intégrale' », c'est-à-dire que sur cette zone existe la possibilité

de grouper' les usages de logement, commerce, service et industrie. Chaque projet de construction dans cette zone est soumis à la présentation préalable d'un plan partiel, élaboré par les entrepreneurs et' approuvé par les autorités de planification de la ville. Ces décisions urbanistiques et projets vont sans doute élever le coût foncier des terrains et laissent pressentir un gain pour les propriétaires ou certains possesseurs des terrains. Cette situation s'illustre, entre autres, par la discontinuité du Parc' entre la colline de Juan Rey et celle de Las Guacamayas, du seul fait que des terrains ont été désaffectés lors de l'élaboration du POT sous la pression d'un conseiller municipal qui y avait des' propriétés.

« Le parc a une unité géographique ! Mais là, il y a un morceau où certaines pressions politiques ont eu une grande influence dans la définition du Parc, et cette partie reste à urbaniser ¹⁴⁶. »

(CONSUELO, 24 juillet 2002)

« Il y a des terrains qui ont été désaffectés par le POT. Que ceci ait été fait, disons-le ! Nous le considérons comme un micol qu'on a monté au dernier moment. Parce que les discussions se sont' éternisées, éternisées jusqu'à ce que pour différentes raisons, hein' ? (...) Nous allons supposer qu'il' ny a pas eu' de mauvaise foi dans le conseil. Et donc une partie des terrains a été désaffectée et c'est pour ça que le Parc reste divisé en deux. C'est une partie qui est déclarée à urbaniser. Les' ' autres aussi font avancer leurs dossiers ! Et les propriétaires aussi, alors... ¹⁴⁷ »

(JULIO, 12 août 2002)

La dernière considération réglementaire, « l'opération structurante Entre Nubes' », se trouve explicitement formulée dans le POT, afin de définir une frange urbaine. Les opérations structurantes sont un ensemble d'actions urbanistiques sur une zone définie qui oriente l'investissement public et' stimule l'investissement privé. Pour l'opération Entre Nubes, ces actions envisagent la construction' ' de sentiers écologiques (Cf. Carte 13) et leur articulation au réseau d'espace public (parcs, places, sentiers, etc.) prévu dans la ville, et particulièrement dans les zones de logement social et des quartiers légalisés à proximité du Parc, ainsi que sur les rivières de Chiguaza, Verejon, Santa Librada, et Yomasa (Cf. Annexe 10). Dans le même

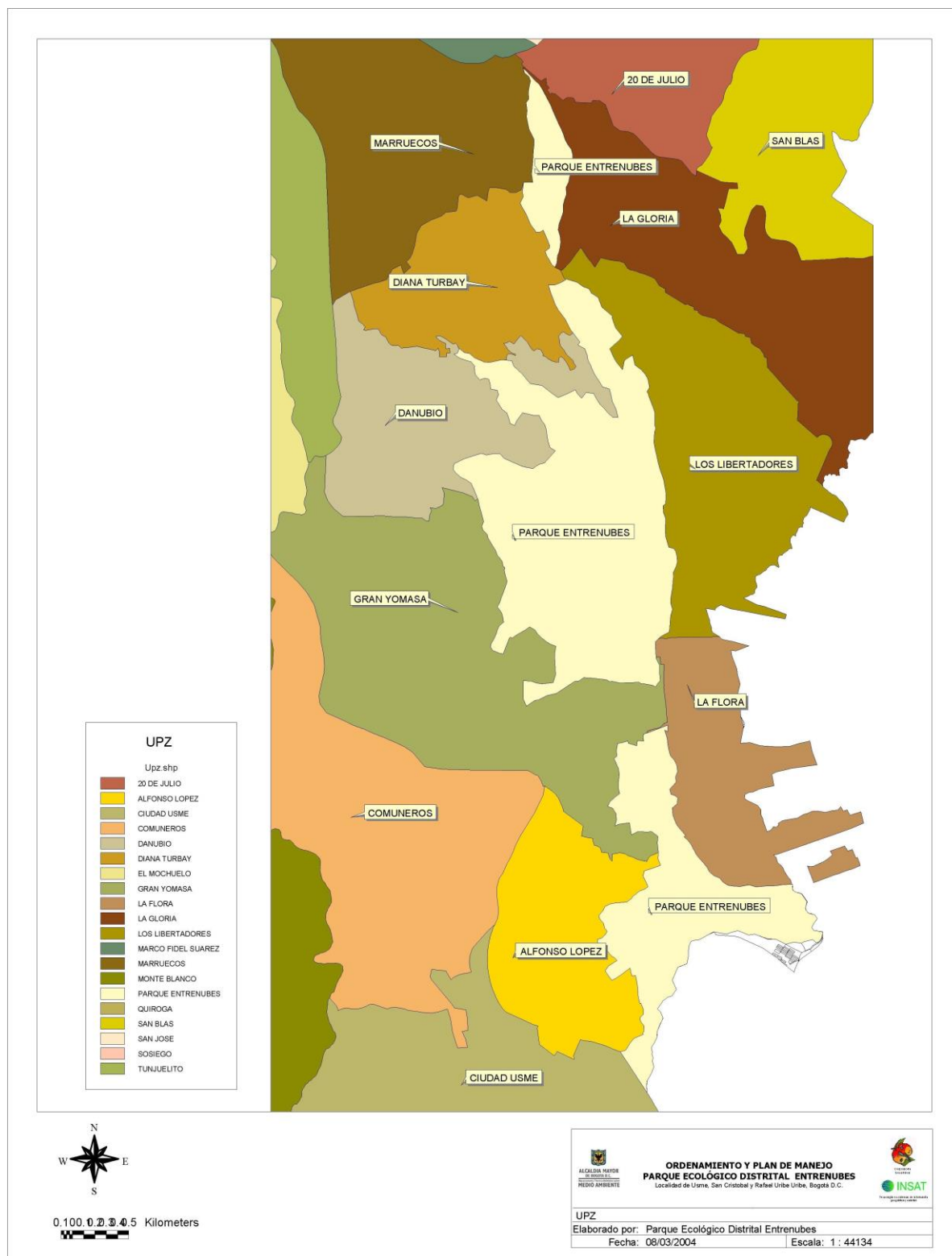
esprit, Usme fait partie d'un projet d'allées, qui relie le centre historique d'Usme, la rivière Tunjuelito, le Parque Aleman, le réservoir El Dorado et le Parc Entre Nubes. Nombreux sont les projets d'investissement qui se conçoivent en relation directe avec le Parc : la voirie, le transport, l'adduction d'eau, l'assainissement, l'énergie, les télécommunications, les équipements urbains et l'espace public (Cf. Carte 13).

Nous allons maintenant nous concentrer sur le processus participatif de l'élaboration de la règle dans les Unités de Planification de Zone (UPZ) déterminées par le POT.

I Cette expression fait référence à une manœuvre juridique opérée à des fins personnelles.

7.3.3 Les règles des Unités de Planification de Zone

Carte 14 : Les UPZ autour du Parc Entre Nubes



Source : (DAMA, SUNA HISCA : 2005)

Le POT détermine que chaque UPZ est divisée en secteurs homogènes répondant aux mêmes

critères typologiques pour établir une fiche réglementaire d'urbanisme. L'élaboration des règles d'architecture et d'urbanisme —usages, hauteurs, densités, cessions— doit se faire en concertation avec les habitants. Pour le Département de Planification du District, l'UPZ est donc un nouvel espace d'information et d'élaboration de la règle.

« [Dans les fiches normatives], on donne les règles du jeu, qui sont les normes urbanistiques et architecturales ; à l'intérieur de celles-ci, il y a également les usages qui doivent être pris en compte ¹⁴⁸. » (JUAN, 29 juillet 2002)

Ces UPZ ont été divisées en huit types différents (Cf. Carte 9 et 14), pour les trois localités du Parc,

le type prédominant étant l'« unité de type 1 » définie comme suit :

« Unité résidentielle d'urbanisation incomplète : secteurs périphériques non consolidés, avec un usage résidentiel prédominant de strate 1 et 2, qui présente des déficiences dans les infrastructures, l'accessibilité et l'espace public. ¹⁴⁹ » (ALCALDIA MAYOR DE SANTAFE DE BOGOTA 2000a : 211)

« Les UPZ qui sont à la périphérie de Bogotá sont des UPZ de type 1, et sont cataloguées comme [devant suivre un] traitement d'amélioration intégrale. Plusieurs de celles-ci se trouvent autour du Parc Entre Nubes ¹⁴⁹. » (JUAN, 29 juillet 2002)

Les autorités expriment le besoin de voir les quartiers périphériques rentrer dans les règles, et par conséquent le thème de la régularisation et/ou légalisation revient à plusieurs reprises. Être en dehors de la règle serait, selon l'administration, la cause des déficiences de ces quartiers, comme

l'exprime entre autres l'article 286 du POT :

« (...) [la légalisation est nécessaire] pour corriger les déficiences physiques, environnementales, et légales générées par leur origine en dehors des règles urbaines et pour permettre que ses habitants accèdent à la qualité de vie urbaine définie pour l'ensemble de la ville. »¹⁵⁰

Dans le même esprit, certains techniciens de la direction de l'espace public à Bogotá assurent que l'amélioration de l'espace public ne peut se produire qu'à travers la régularisation. Ces discours laissent entendre que la participation dans l'élaboration de la règle est nécessaire

et prioritaire pour ces quartiers. D'après cette image, l'absence de définition des règles par UPZ représenterait une opportunité

-
- I "Residencial de Urbanización Incompleta: Sectores periféricos no consolidados, con uso residencial predominante, de estratos 1 y 2, que presenta deficiencias en infraestructura, accesibilidad, equipamientos y Espacio Público."
 - II Artículo 286: "(...) Lo anterior para corregir las deficiencias físicas, ambientales y legales generadas por su origen fuera de las normas urbanas y permitir que sus habitantes accedan a la calidad de vida urbana definida para el conjunto de la ciudad."

de rapprocher de ces habitants le Département de Planification et la réglementation en vigueur.

Toutefois, sans remettre en question la qualité technique du travail mené pour les UPZ, notons que la règle était déterminée à l'avance par les techniciens. De toute évidence, la participation à la définition des règles urbanistiques et architecturales est restée limitée à la réception par écrit des nonconformités ou suggestions des habitants et à la réponse de l'administration par le même moyen.

« La participation des communautés dans IUPZ se fait quand on est sur le point de définir le décret par lequel on donne la règle à IUPZ. Alors on sort un projet de décret et on le présente aux différentes instances communautaires, représentants de la communauté, aux JAL, à la mairie locale elle-même. On présente le projet pour qu'ils [s'expriment] à travers des réunions et aussi, à travers des lettres, présentent leurs suggestions et ce qui n'est pas conforme, et le Département répond de la même façon (...) ¹⁵⁰. » (JUAN, 29 juillet 2002)

Or, nous considérons qu'un seul atelier d'information et d'explication par UPZ ainsi que l'envoi des convocations aux ateliers seulement 5 ou 6 jours avant le rendez-vous, sont des conditions insuffisantes pour la compréhension, l'appropriation de la règle, de son esprit et la nécessité de l'appliquer pour ceux qui n'ont jamais ressenti de besoin en matière d'aménagement.

« Y : Je pense que nous exerçons les processus de qualification de la participation. Actuellement, depuis l'année dernière [2001], le Département a initié les processus pour la réglementation urbanistique (...) [Dans IUPZ] on spécifie déjà la norme, c'est-à-dire, comme le précisent et l'expriment les techniciens, on spécifie pour chaque terrain (...). Nous travaillons à double sens, nous alimentons un produit technique, très élaboré, très avancé qui vient des études du plan d'aménagement du territoire (...). Nous sommes déjà en train de nous rapprocher des communautés et il y a un échange, un

échange formel. On a dessiné une stratégie datelier où nous leur donnons l'information (...).

CXL : Combien dateliers se font par UPZ ?

Y : Seulement un atelier. CXL : Avec combien de temps d'anticipation se fait l'invitation ?

Y : On le fait par conjoncture. Alors 5 ou 6 jours avant, parfois nous arrivons à prévenir les autorités locales 10 jours avant ¹⁵¹. » (YOLANDA, 31 juillet 2002)

Il faut également prendre en compte le fait que la division territoriale par UPZ, au moment de l'élaboration des règles, était chose étrange pour la plupart des habitants, qui ne se sentaient pas concernés par les invitations. En outre, dans une UPZ de 50 000 ou 100 000 habitants, il est certain que le fait de choisir le lieu et l'heure de la réunion à la hâte n'est pas propice à la présence du plus grand nombre.

« [Je connais du POT] certaines choses, parce que quand [nous, les ediles, sommes] en discussions, on a accès à l'information dont on va discuter. Le POT, on ne sait pas bien ce que ça veut dire ; [les techniciens de l'administration] l'appellent le nouveau plan d'aménagement territorial et il va organiser l'usage du sol. Mais alors, on n'a pas le temps d'assimiler. Mais à ce moment-là, j'ai eu accès à l'information, mais on ne sait pas clairement de quoi on va discuter, et surtout ce qu'on va dire. Parce qu'il n'y a pas, on n'a pas ouvert véritablement des espaces pour s'informer et s'instruire qui permettent de dire : " Ici on va prendre une décision, ceci et cela, et maintenant quel est-ce que vous pensez ? " Je n'ai jamais participé à une de ces discussions, et tout comme moi la grande majorité des gens n'a pas participé. Néanmoins, ils sont en train d'appliquer [la règle] ¹⁵². » (HUGO, 04 mars 2003)

Parmi ces circonstances, la procédure de participation a pu devenir un empêchement à la participation des habitants en ne facilitant pas l'exercice. D'un côté, en raison de la difficulté due au caractère technique du sujet, à la méconnaissance de l'information, à la non-appropriation territoriale de cet échelon administratif et à la façon dont il est présenté (projet de loi). D'un autre côté, parce qu'il y a ceux qui ne savent pas lire ou écrire, ou encore ne connaissent pas les diverses démarches administratives formelles à suivre lors de l'

aménagement de leurs quartiers. Aborder un sujet comme celui-ci requiert sans doute plus qu'une simple réunion d'information ou une réponse officielle.

Quant aux articulations d'échelles, la règle a finalement été établie de façon très centralisée au Département de Planification, bien que ce soit aux mairies locales d'exercer le contrôle de son application. Néanmoins, selon l'un des responsables des réunions, il est prévu au sein des conseils locaux de gouvernement, par localité, une discussion plus approfondie sur des cas spécifiques, avec l'accompagnement des techniciens du Département Administratif de Planification du District (DAPD). Les conseils locaux de gouvernement sont ainsi en mesure de devenir des lieux où la règle peut être interprétée et discutée. Malheureusement, ce sont des réunions auxquelles les habitants n'ont pas accès. Dans ce processus il est à souligner que le technicien, qui n'habite pas le lieu pour lequel il fait la règle, prétend transformer le lieu de vie des autres à l'issue d'une seule visite. Dans ces conditions, sa connaissance et son appropriation du territoire sont limitées à une vision technique et non pas vécue, ce qui n'est pas sans conséquences comme on peut l'observer dans plusieurs domaines tels que la limite d'expansion de l'urbanisation, les usages du sol ou les zones à risque.

La limite d'expansion de l'urbanisation



Photo 39 : La Fiscala Alta. Une des propriétés à l'intérieur du Parc (CXL 2002).

Malgré l'opposition des habitants et des autorités environnementales, la limite déclarée d'urbanisation de la ville est poussée jusqu'aux secteurs les plus fragiles du point de vue des écosystèmes, ce qui concerne directement les quartiers ainsi que les zones rurales à proximité du Parc. Cette décision, unilatérale, génère de fortes contrariétés tant dans les communautés rurales affectées que dans celles du centre historique d'Usme, comme cela a été exprimé au cours d'une session de la JAL. « Je voudrais aussi insister auprès du secrétariat général au sujet de la frontière urbaine, qui a à voir avec le plan d'aménagement du territoire. Bien quelle pourrait nous renvoyer auprès du Département Administratif de Planification, où ils nous diront que ça ne les concerne pas ! Le choc culturel et social entre communautés installées historiquement, comme c'est le cas à Usme centre. Je vous dis, monsieur le Président, que j'appartiens encore à cette communauté. J'ai des liens affectifs, sentimentaux, et même commerciaux (...), indépendamment des liens politiques que vous connaissez parfaitement, monsieur le Président. Je veux vous dire que là, il est en train de se présenter un phénomène qu'il faut atténuer, qu'il faut surveiller, que son impact ne soit pas destructeur [ou alors] c'est l'invasion de près de 20'000 personnes dans les 5 prochaines

années, absorbant une communauté ancestrale comme l'est celle d'Usme centre. Ceci est un sujet qui, il me semble, devrait intéresser le secrétariat général [de la Mairie de Bogotá] ¹⁵³.
»(UN EDIL, 04 mars 2003)

Cette règle fait qu'à l'intérieur du Parc, les petits et moyens propriétaires paysans qui ont encore des activités agricoles ne se sentent pas en confiance face à la réglementation déclarée par le POT. Par ailleurs, leurs parcelles sont maintenant considérées comme étant en zone urbaine, changeant considérablement le montant de leurs impôts (Cf. Photo 39). Les habitants se trouvent ainsi dans l'impossibilité de les payer avec leurs activités agricoles ou des emplois informels, et, par ailleurs,

ils ne peuvent pas vendre leurs terrains.

« (...) ce qui arrive dans cette dernière étape, [les terrains sont] en continuel changement [de propriétaire]. [Les actuels propriétaires] ont fait leurs propres négociations parce que [des personnes externes au Parc] savent que la terre est en train de prendre de la valeur parce que c'est un Parc. Mais pour d'autres, non ! Pour les gens de la communauté elle-même [habitants du Parc], non. Ils sont en train de les faire partir parce que les impôts sont en train de les manger ¹⁵⁴. » (LUZ, 03 mars 2003)



Photo 40 : Usme, Vereda Los Soches, 1999. En arrière-plan, on observe le côté Est de la Cuchilla del Gavilan du Parc Entre Nubes, et, au premier plan, les cultures de pommes de terre et de petits pois. (DAMA 1999)

« Nous payions 163 000 pesos et [l'impôt] est monté à 900 000 et un million de pesos. Et donc on va sortir cet argent pour payer les impôts ? (...) Nous sommes en conflit avec le cadastre pour ceci. Parce que l'année dernière je n'ai pas payé d'impôts, et c'est monté à 1 300 000, et cette année c'est pareil : 2 700 000. Alors ils ont dit de payer 30 % et le reste sur 12 mois (...). La Corporation dit qu'on passe des documents du DAMA au Cadastre pour qu'on nous baisse au minimum, parce que ceci est une réserve écologique et on ne doit pas payer autant d'impôt. Et maintenant la Corporation est déjà passée au Département de Planification (...) parce que le Département de Planification est le dernier à parler¹⁵⁵. » (LILIANA, 26 août 2002)

À Usme, la seule aire épargnée par l'urbanisation à proximité de l'ancien centre historique et du Parc reste celle de Los Soches, une vereda voisine du Parc (Cf. Photo 40), et ce grâce à la mobilisation des habitants, qui ont pu s'organiser à l'avance avec l'aide des techniciens du Département de l'Environnement du District (DAMA). Ils s'opposent au projet de faire partie de la zone d'expansion de la ville, tout en proposant l'usage d'un « agroparc » s'inspirant en partie de l'expérience du Parc Entre Nubes. Il faut souligner que la projection d'expansion que Bogotá avait sur les municipalités du Nord est bloquée, ce qui a entraîné la concentration de cette projection vers les terrains du Sud. L'expérience des Soches est ainsi racontée par l'un des techniciens du DAMA qui accompagne aujourd'hui cette expérience.

« Initialement [les habitants de la vereda Los Soches] étaient dans un processus de concertation à l'intérieur de leur secteur et avec le District parce que le conseil avait sorti une norme qui annexait ces secteurs (...) au bord de l'expansion urbaine. (...) Selon l'accord 6, les aires suburbaines étaient simplement des zones qui s'attendaient à être urbanisées, il n'y avait pas d'autre vision (...) parce que dans le District il n'y avait pas un autre type d'analyse, mais seulement urbain (...). Quand nous sommes arrivés dans ce secteur, les personnes de Los Soches tenaient à leur existence rurale ; ils nous l'ont exprimé clairement, ils voulaient continuer à être paysans, à travailler comme des ruraux (...). Alors, ils ont commencé à s'organiser autour d'un leader (...) et ils ont continué un processus normatif qui est bien rare à notre

époque et dans ce type de situation, un processus organisé. Ils sont allés au conseil, aux entités, à la Planification du District, à IIDU [Institut du Développement Urbain], ils se sont concertés avec eux jusqu'à ce que finalement le conseil, à un moment donné, a tenu sa session ici à lagroparc Los Soches. À ce moment-là, au DAMA, nous étions engagés dans le projet, de telle façon que l'accord à travers lequel lagroparc Los Soches s'annexait au secteur urbain est repris, et il y a eu un accord à travers lequel lagroparc Los Soches restait encore rural. (...) C'est de là qu'a surgi l'idée d'un agroparc. Belisario Villalba [leader de la vereda] a commencé à parler d'un agroparc. L'idée a mûri avec le DAMA et s'est concrétisée en une stratégie qui prend en compte la volonté de l'administration du District, qui était d'avoir un secteur qui ralentit l'expansion de l'urbanisation, de la construction des logements qui préserve ces zones stratégiques [les collines de l'Est], et qui prend également en compte le souhait des personnes qui y habitent. (...) C'est là que nous avons commencé à nous mettre dans un concept de développement rural un peu différent et délié du concept que nous donnait la vision ancienne du rural, comme un secteur marginal, un secteur arriéré, pauvre, un secteur qui est comme par là-bas [éloigné, perdu] (...). Les administrations du District, l'administration nationale, ont une façon de faire les choses, de décrire les choses. Et nous [les techniciens du DAMA], qu'avons-nous fait ? Nous gérons ce langage, n'est-ce pas ? Nous interprétons ce qu'on dit ces personnes de Los Soches. Nous leur avons également passé l'information du District dans leur langage. C'est ça que nous faisons, comme de la traduction (...) On traduit. De telle sorte que nous avons pris l'idée et l'avons mise dans la philosophie du POT¹⁵⁶. »

(OSCAR, 09 août 2002)

Les usages du sol



Photo 41 : Les briqueteries, une activité interdite par le POT. Au premier plan, on distingue un ancien four artisanal pour les briques, hors d'usage. Plus loin se trouve une briqueterie fermée. En arrière-plan, on remarque la dégradation de la colline Juan Rey à Usme. (CXL 2002)

Dans la zone du Parc, le POT interdit les activités agricoles, l'élevage, l'exploitation forestière productive, le résidentiel, l'institutionnel, la récréation active, l'industriel de tout type (Cf. Photo 41). Los Soches et le couloir de restauration de Santa Librada - Bolonia sont considérés comme une réserve forestière du District. Ce sont des zones de propriété publique ou privée destinées à la conservation et à la récupération de la végétation d'origine, et ce sont les seules dans le Parc où l'on autorise les logements paysans.

Le POT, interdisant toute possibilité d'habitation et d'activité productive, a ignoré la continuelle revendication de la Corporation d'avoir un parc écologique habité qui réponde à la réalité vécue du Parc. C'est une vision selon laquelle la conservation du milieu naturel n'implique pas d'expulser les habitants ; au contraire, ils font partie de cette conservation, ce qui est rendu possible par le fait que peu d'habitants vivent à l'intérieur du Parc, et que la plupart ont des activités économiques agri-

coles.

« Une des causes qui nous a fait baisser les bras [aux membres de la Corporation], c'est que les institutions pensaient le Parc d'une façon et nous le voyions d'une autre »¹⁵⁷. » (LUZ, 03 mars 2003)

« À Juan Rey, il y a une autre zone où habitent des gens qui avaient des fermes ou qui ont hérité de celles d'autres propriétaires. Ceux-là ont quelques activités et certains, pas tous, vivent encore de ce qu'ils font à l'intérieur du Parc »¹⁵⁸. » (CONSUELO, 24 juillet 2002)

Ces activités agricoles peuvent adapter leurs modes de production pour participer à l'existence du Parc, ce que le DAMA a compris en travaillant auprès des habitants et en partageant aujourd'hui ces idéaux. Néanmoins, les activités qu'il met en place dans ce sens se heurtent au concept de parc

naturel écologique défini par le Département Administratif de Planification du District (DAPD).

« Alors, nous sommes en train de travailler avec eux [les habitants] (...) pour qu'ils puissent rester là et soient eux-mêmes les administrateurs de leurs parcelles, en offrant des services environnementaux. Donc établir des parcours, des randonnées, vendre des choses aux gens, mais en gardant les caractéristiques de ce que c'est un parc écologique (...). Par exemple, il y a un monsieur qui a une très grande étable à cochons, mais il est en train de polluer le ruisseau et il ne gère pas bien ses déchets solides. Alors on [le DAMA] a parlé avec lui et, à travers une convention, on a fabriqué un biodigesteur et d'autres choses pour qu'il ne pollue plus (...). Mais selon le plan d'aménagement [le Parc Entre Nubes] n'est pas apte à des activités agricoles, mais moi, je ne suis pas d'accord »

! Du coup, nous transgressons la réglementation ! Ou plutôt, nous sommes en train de l'adapter. Le règlement doit être appliqué, mais comment on va dire aux gens, au monsieur qui vit de ses cochons : " Monsieur, vous savez quoi ? Figurez-vous que le plan d'aménagement dit que vous ne pouvez pas continuer à avoir des cochons ! " Eh bien, on les fait sortir de là et on ne leur permet pas d'y retourner. Et on perd l'opportunité d'accomplir ce qui est finalement le but de ce que nous présentons, [c'est-à-dire] de transformer cette activité si polluante, de grand impact, en quelque chose de démonstratif [en une ferme exemplaire]¹⁵⁹. » (CONSUELO, 24 juillet 2002)

Par voie de conséquence, les habitants ayant des activités agricoles se trouvent entre deux attentes face aux actions des institutions de l'administration du District. D'un côté, le Parc devient un objet d'intégration : plus qu'un élément de décor, c'est un lieu qui leur appartient.

De ce fait, les familles et leurs activités font partie du Parc et ce sont elles qui permettent sa préservation (Cf. Photo 42). D'un autre côté, le Parc devient ainsi un objet d'exclusion car ces familles se voient chassées, en perdant leur lieu de résidence et de travail. Les parcours effectués pour cette étude permettent de constater tout de même que de nombreux habitants ont conscience des activités qui portent atteinte au milieu naturel. D'après les témoignages qui suivent, nous constatons ainsi que, dans une certaine mesure, le POT a oublié les conditions de vie, de logement, de production, ainsi que d'appartenance des personnes qui ont porté et qui habitent le Parc.



Photo 42 : “Granja integral” (ferme écologique), à 20 minutes à pied du portail du transmilenio d'Usme. Propriété de La Fiscala qui suit les programmes du

DAMA. À gauche, se trouvent deux futures guides du Parc, dont l'une habite à l'intérieur du Parc, et ensuite les trois membres de la famille propriétaire de la ferme (CXL 2002).

« Chacun veut améliorer [son environnement] pour avoir quelque chose à montrer ; parce qu'il est possible que des écoles viennent pour des randonnées. Et qu'on puisse montrer un potager, des poulets ou quelque chose qu'on a. Et de toute façon, on va en retirer des bénéfices, alors c'est bien. » Il y a aussi des ateliers de biodigesteur ; je ne savais rien de tout ça, et maintenant on apprend (...) Je me sens bien et [les ateliers] montent plus, et tout ; parce qu'on voit et on apprend qu'en étant là on peut tirer beaucoup de profit de la terre et faire des choses qui peuvent-être apporteront un profit. Beaucoup de gens ont de la terre là-bas, sans rien en faire. Au contraire, avec ces cours et toutes ces choses, on reçoit des conseils et on apprend, on en retire beaucoup ¹⁶⁰. » (MARTA, 23 août 02)

« Je crois que, quant aux constructions, on doit les laisser là, tranquilles ; les maisons sont déjà là ; la plupart de ceux qui ont leur ferme, ont leur maison. Et si on construit plus, ben, on perd la partie écologique. Et la taille des arbres aussi [il faut l'interdire], il y a des endroits où on a taillé beaucoup d'arbres. Quant à la culture, je pense qu'il faut la laisser [faire], parce qu'il y a beaucoup de gens qui en vivent, ou du moins qui cultivent pour l'autoconsommation, alors si on l'interdit ? Ceci fait que les gens en ont assez et qu'ils veulent vendre, quand on interdit les choses ¹⁶¹. » (AMALIA, 04 août 2002)

Il est intéressant de constater que P. Melé (2001) fait des observations comparables à celles-ci dans une étude de cas similaire au Mexique alors que les habitants appartiennent aux couches aisées.

Les risques et la légalisation

Un autre sujet délicat dans la réglementation est celui des terrains à risque, qui constitue un des points essentiels à aborder au moment de déterminer la possibilité ou non de légalisation d'un quartier ou d'une construction. Les risques les plus fréquemment identifiés, dans ces quartiers périphériques localisés en hauteur, est le glissement de terrain et dans les quartiers bas l'inondation, liés souvent à la proximité d'un torrent ou d'une exploitation (Cf. Photo 44). Selon les règles, le risque peut être analysé et catalogué comme pouvant être ou non supprimé (à travers la réalisation de divers ouvrages), et l'analyse qui détermine ces ouvrages peut être

faite par le Secrétariat des Travaux Publics ou par un spécialiste embauché par les habitants du quartier à légaliser.



Photo 43 : Carrière la Belleza. Prise depuis le chemin qui conduit vers La Nueva Esperanza, on voit un glissement de terrain causé par l'exploitation.

Des inondations et de nombreux glissements de terrains (Cf. Photo 43) sont constatés chaque année à l'époque des pluies dans les zones à proximité du Parc, provoquant un grand nombre de sinistrés. Ces catastrophes causées par des phénomènes d'origine naturelle sont toujours aggravées par l'action anthropique. Par exemple, l'étude de l'Institut d'Hydrologie, de Météorologie et d'Études Environnementales (IDEAM) considère que les avalanches le long du bassin Tunjuelito sont la conséquence d'une haute pluviosité et de l'apport minéral de la carrière El Zuque, localisée plus haut.

La complexité et la difficulté du processus de relocalisation des habitants peut s'illustrer à travers une des expériences autour de l'achat de terrains déclarés inondables et à haut risque d'un quartier situé au bord d'un torrent du Parc, qui ont ensuite été occupés par d'autres personnes. Cette occupation des terrains déclarés à haut risque peut donc être comprise comme une autre façon de faire pression sur les autorités afin d'avoir accès à un programme de logement social.

« La DEPAAE a acheté environ 70 parcelles dans une zone du bord du Parc. C'est au creux d'un torrent qui déborde. C'est-à-dire qu'on va là-bas et qu'on ne voit rien » : il y a le canyon, mais en hiver arrivent toutes les eaux des déversoirs naturels et elles emportent tout. La DEPAAE a acheté et payé les gens (...), et maintenant il y a de nouvelles personnes installées sur les parcelles qu'avait achetées la DEPAAE. Alors parfois on se dit que ça n'a pas de sens ! L'idée est que s'ils acquièrent un terrain c'est parce qu'il y a un haut risque. Quest-ce qui arrive après si se produit une tragédie ? Ben, c'est la responsabilité de l'État, parce qu'il n'a pas fait respecter le règlement et qu'il n'a pas les outils ni parfois la capacité¹⁶². » (CONSUELO, 24 juillet 2002)

Les risques concernent une grande partie des quartiers limitrophes du Parc et ceci soulève le problème de la relocalisation. Cependant, il n'existe pas une politique claire ni un programme qui mobilise de façon conséquente des ressources suffisantes pour cette action.

« Nous devons faire face à la problématique des établissements humains que nous rencontrons ici [dans le Parc Entre Nubes]. Ce sont des quartiers à haut risque et nous [l'administration] n'allons pas les légaliser ! Alors nous devons mener des politiques pour une relocalisation¹⁶³. » (LETICIA, 13 juillet 2002)



Photo 44 : Vastes dépressions liées aux exploitations, vues depuis Juan Rey. Les lacs qui apparaissent sont des carrières inondées suite au débordement de la rivière Tunjuelito. (CXL 2006)

Malheureusement, les tragédies n'ont pas manqué, et deux sinistres ont particulièrement marqué la mémoire des habitants du Parc et leurs voisins. L'un est l'avalanche de mai 1994 sur le cours du torrent La Chiguaza, qui a provoqué six morts, un disparu, 60 maisons détruites et un grand nombre de logements endommagés, affectant plus de 822 familles. L'autre est la grande crue de la rivière Tunjuelito en 2002, qui a débordé de son lit : une grande partie de l'eau est allée vers les carrières de l'entrée d'Usme, inondant et remplissant les excavations d'exploitations de CEMEX, HOLCIM, des cratères de 60 m de profondeur qui, en 2006, étaient toujours inondés (Cf. Photo 44). Paradoxalement, c'est le remplissage de ces excavations qui a évité qu'une grande partie des quartiers alentours soit totalement inondée. Mais ce dépôt d'eaux polluées provoque des mauvaises odeurs et une grande quantité de moustiques qui affectent les trois localités, sans compter que les excavations ne sont pas prévues pour contenir cette quantité d'eau, ce qui peut avoir des conséquences sur la stabilité des sols et donc des quartiers. En raison de ces nuisances, la population s'est mobilisée, et a provoqué de nombreuses protestations, marches, blocus des voies, jusqu'à ce que la mairie décrète l'urgence environnementale. Ces actions sont une façon pour la population de participer au destin de son territoire et à la mise en place de processus qui concernent ses quartiers et localités. Suite aux manifestations, les institutions entreprennent l'oxygénation de l'eau avec des bactéries et elles envisagent une action à plus long terme qui s'intéresse à la cause de cette inondation afin d'éviter d'autres. À cet effet, le DAMA dirige, avec d'autres entités du District, le plan de gestion du bassin de la rivière Tunjuelito, pour lequel se sont constitués des groupes de travail dans les 8 localités concernées par ce bassin, dont les trois qui entourent le Parc.

Dans le cadre de ce projet, le Parc Entre Nubes constitue un élément fondamental du fait qu'un grand nombre de torrents le traversent et se déversent dans le Tunjuelito. Ce sont les conflits d

usages concernant les terrains bordant les torrents qui constituent un des facteurs déterminants dans le déclenchement des inondations. Le torrent La Chiguaza est en effet identifié comme l'un des plus difficiles, avec le Santa Librada, Guairita et Yomasa, vis-à-vis de la problématique du bassin.

(Cf. Annexe 10)

Face aux risques, plusieurs entités, dont l'hôpital d'Usme, développent divers programmes d'information auprès des habitants sur les causes et les effets des actions anthropiques (Cf. Illustration 9). Elles sensibilisent également les riverains sur les actions à entreprendre ou à éviter afin de réduire ou prévoir les risques. Les personnes qui habitent ces quartiers depuis longtemps sont de plus en plus conscientes des risques, et l'information concernant le Parc va de pair avec celle des zones à risques. Reste l'incertitude sur les actions qui vont être entreprises à ce sujet, d'autant plus que des programmes de relocalisation menés par le District se trouvent également dans des zones à risque (Cf. Photo 45).

« (...) Eh bien, oui j'ai entendu parler du Parc [Entre Nubes], du fait que les gens qui ont leur maison au bord du ruisseau vont être payés ; d'autres disent qu'on va les changer d'endroit, qu'on ne sait pas (...) »¹⁶⁴. » (DIOSELINA, 12 août 2002)

« On venait nous dire qu'il y avait des réunions, que ça allait rester comme Parc Entre Nubes, qu'ils allaient nous chasser. Eh oui ! Parce que c'était une zone à haut risque et que ça allait être déclaré Parc Entre Nubes »¹⁶⁵ » (OLGA, 21 août 2002)



Illustration 9 : Dépliant d'information au sujet des zones à risques et des lotisseurs pirates.

Les habitants maîtrisent de plus en plus le déroulement du processus de légalisation, et il sont conscients des risques. Leur malaise actuel s'exprime plutôt face à la façon dont ce processus est parfois mené. C'est le cas du décret, un peu précipité, du gouvernement Peñalosa afin de légaliser un bon nombre des quartiers limitrophes du Parc Entre Nubes, une action qui répond certainement à des raisons politiques et aux besoins d'entreprendre le programme de démarginalisation avec le Projet Sud.

« En 1997, on a réussi la légalisation d'environ 100 quartiers dans la localité d'Usme. Le gouvernement de Peñalosa les a légalisés par un décret. Ils ont étudié la possibilité d'une légalisation massive de ces quartiers. Il les légalise à travers un décret, à travers une résolution (...), alors si les quartiers sont légalisés, c'est comme avoir une porte qui ouvre à nous, à tous ces quartiers pour pouvoir commencer à demander, à exiger des travaux publics, des infrastructures, des services (...) ¹⁶⁶. »
(HUGO, 04-mars-2003)



Photo 45 : Programme de logement social. Au premier plan, nous observons des terrains achetés pour le Parc Entre Nubes. Apparaît ensuite un programme de logements construits par le District afin de reloger des familles qui se trouvaient en zone à risques, mais une partie de ce programme se trouve lui-même en zone à risques.

Ce décret de légalisation a été le sujet d'un grand ' malaise au sein de plusieurs entités de l'administration, car les diverses procédures n'ont effectivement pas été respectées, ce qui a rendu plus ' difficile le contact avec la population concernée au moment de lui expliquer que, malgré le décret, il fallait tout de même accomplir un certain nombre de démarches avant que le quartier ne soit vraiment légalisé. Un des inconvénients à prendre en compte est la difficulté pour assurer la prestation de services d'eau potable et d' 'assainissement, impossible dans plusieurs quartiers du fait de leur localisation au-dessus de la cote possible de prestation du service. De nouveaux ouvrages d'infra' structure très coûteux demeurent nécessaires pour pouvoir rendre ce service aux quartiers, ce qui prend un temps considérable. L'administration a

également été contrainte d'expliquer que, malgré la ' ' légalisation massive par décret, plusieurs parcelles en zones à risques ne pouvaient pas en bénéficier.

« La Planification du District nous met le dos au mur : « elle a mis en ceinture » [a fait un rappel à l'ordre à] l'entreprise daqueduc et dassainissement, parce que tout ceci est en zone à haut risque. ' ' ' ' Mais si cette zone est à haut risque, alors pourquoi ils nous font payer les impôts ? Pour ceci il n'y a ' pas de haut risque, pour mettre notre argent dans la poche (...) Si j'ai bien compris, pour un ' maire, quel qu'il soit, pour légaliser un terrain, donner un avis de ' légalisation, il doit avoir une appréciation préalable du Département de Planification du District. Dans la résolution 0420 de 1998, le maire Peñalosa Londoño a légalisé ce secteur de Villa Diana (...) sans tenir compte du concept du Département de Planification du District [précisant] jusqu'où il pouvait légaliser. Maintenant que notre ' peuple [les habitants des quartiers] a besoin daqueduc, dassainissement, de gaz naturel, ' ' maintenant on monte le « mico » [un article dans la loi qui donne des avantages ou porte un préjudice injuste à une ou plusieurs personnes] des zones à haut risque ; pourquoi ils n'ont pas pris en compte ' le concept de Planification du District (...) ? C'est clair que, d'une façon ou d'une autre, de ces ' ' collines émane de l'eau, en été et en hiver ' ; ils [l'administration] n'ont pas eu l'amabilité, la dignité ' ' de dire : " Vous ne pouvez pas construire, on va chercher d'autres ' mécanismes et vous partez ailleurs avec votre histoire ¹⁶⁷. » (WILLIAM, 12 août 2002)

Malgré cette conscience du risque, la déclaration d'un quartier ou d'une parcelle en zone à risques ' ' est toujours conflictuelle, particulièrement quand les habitants directement concernés n'ont pas ' l'information en amont, complète et claire. Dans ce cas, les ' conflits ' sont susceptibles d'être plus ' difficiles à gérer, retardant les solutions. Les informations incomplètes suscitent également des fausses attentes qui peuvent nuire aux processus de participation dans l'aménagement. '

CONCLUSION

L'exemple du Parc permet d'illustrer les enjeux qui apparaissent au cours de l'élaboration de la règle et la dépendance de celle-ci vis-à-vis des conditions sociales et politiques. Il permet en outre de préciser l'importance de la reconnaissance légale et technique d'un projet d'aménagement porté par divers acteurs. Cette expérience nous montre que le Parc Entre Nubes, comme n'importe quel autre projet, ne doit pas confier entièrement son existence à la règle formelle, dans la mesure où beaucoup d'habitants ne sont pas encore familiarisés avec l'existence et l'utilité de celle-ci.

Malgré le renouveau juridique qui vise une autre pratique de la politique, particulièrement dans les zones périphériques, certaines habitudes clientélistes subsistent. Celles-ci et leurs principes ont influencé directement les règles et affectations urbanistiques du POT à Bogotá ainsi que les actions qui en découlent.

Lors de l'élaboration du POT, il n'y a pas eu de construction collective ou participative de la règle. Les divers documents qui analysent la participation dans l'élaboration du plan, le plan lui-même et les entretiens permettent de le corroborer. Cependant, il faut reconnaître que lors de cette élaboration, la concertation a eu lieu au sein même de l'administration entre les diverses entités du District et avec les institutions des administrations des autres niveaux territoriaux. Le POT, conçu comme loi, devait être ouvert pour que les citoyens puissent concourir à son élaboration, mais l'administration du District chargée de conduire le processus de participation pour la proposition de cette loi est restée au niveau de l'apport d'informations sur les actions qu'elle mène. Cela permet de dire que les normes du POT sont issues, jusqu'à un certain point, de la volonté et de l'intérêt particulier des techniciens de l'urbanisme de la ville. C'est un processus qui n'a pas pris en compte toutes les capacités et connaissances de la population pour aménager ses territoires ; en effet, une fois de plus, la concertation avec la population a fait défaut. Espérons qu'une évolution sera constatée lors de l'évaluation du POT en 2010.

En outre, l'importance et l'influence de la volonté politique lors d'un aménagement participatif ont été constatés. Une grande partie des actions sur le territoire nécessitent d'être soutenues par une volonté politique qui doit se manifester dans différentes circonscriptions territoriales, et le nombre de circonscriptions impliquées dépend de l'ampleur et de l'impact du projet. Les demandes des populations répondent à des intérêts aussi bien individuels que collectifs et ceux-ci peuvent évoluer, voire changer. L'action et l'investissement politico-administratifs répondent généralement à des politiques de divers ordres qui concernent divers niveaux territoriaux, tout comme la façon de présenter et de conduire un projet peut mobiliser diverses politiques et divers niveaux territoriaux. Le projet du Parc Entre Nubes a facilité, en effet, le passage de propositions d'actions localisées dans un seul quartier, voire cantonnées à un côté de pâté de maison, à des actions qui concernent toute une zone, et même la ville ou la région. Ce changement d'échelle dans les propositions s'est effectué en partie grâce au fait que le Parc concerne des intérêts politiques divers et à sa position géographique centrale par rapport aux trois localités, ce qui en fait un territoire pratiqué par la grande majorité des habitants des quartiers à proximité, mais surtout grâce à la façon dont le projet a été conduit, qui a permis d'ouvrir les perspectives des acteurs afin de penser les actions à différents échelons territoriaux. D'après ces observations, l'aménagement participatif ne peut pas être considéré à une seule échelle territoriale.

Dans l'état actuel des faits, nous sommes encore loin d'une production participative de la réglementation dans les aménagements des espaces ; nous sommes plutôt dans une dynamique d'imposition des règles par les administrations, à travers les spécialistes, et de confrontation des usagers à celles-ci.

Ces situations témoignent, dans plusieurs cas, dont celui du Parc, de la méconnaissance mutuelle des réalités des territoires pensés, construits et vécus, par les habitants et par les techniciens. De ce fait, la conception et l'imposition de règles non concertées, à la recherche d'un modèle spécifique de ville imaginé par les experts, peuvent aller à l'

encontre des processus de production' et de transformation des territoires menés par les habitants, processus qui pourraient pourtant être bénéfiques pour les territoires, comme l'explique P. Melé (2009) à travers son concept de territorialité réflexive. Au contraire, la méthode d'imposition peut empêcher une réelle appropriation des règles, en passant à côté des propositions innovatrices et intéressantes, voire en leur portant préjudice. Il faut reconnaître que les différentes avancées en ce qui concerne la participation, même minimales, permettent la confrontation des acteurs et de leurs réalités, ce qui ouvre la voie à de possibles collaborations entre techniciens et populations. Cet exercice de confrontation et de facilitation des conflits se voit limité, entre autres, par le manque de moyens humains et financiers mis à disposition à cet effet par les administrations.

La légalisation et les règlements mis en place peuvent en conséquence devenir une ligne de conduite menant les populations à quitter les quartiers à proximité du Parc à un moment où la dynamique foncière rend de plus en plus difficile l'accès à la propriété, surtout pour les plus démunis.'

« [Interdire] l'abattage des arbres, je suis d'accord, mais les constructions et la culture, je ne crois pas, parce que de toute façon la terre continue d'appartenir à chaque personne. Là, c'est comme si vous aviez une voiture et que vous ne pouviez pas la faire rouler ; on vous l'interdit, alors pourquoi avoir une voiture ? Là, ils payent des impôts et une quantité de choses, et à la fin ils n'en retirent pas d'argent [de la terre]. En plus, la plupart des parcelles ont des impôts très lourds, et presque tout le monde dénonce ça. Et la plupart ne les ont pas payés parce qu'il n'y a pas d'argent. Et si ceci est une réserve, en théorie ils [les impôts] devraient baisser un peu parce qu'on ne tire pas profit de la terre. Mais, non, les impôts sont de plus en plus élevés. En plus il y a la valorisation [de la terre] ¹⁶⁸. » (NATALIA, 14 août 2002)

Dans le chapitre suivant, nous nous intéresserons plus particulièrement à ce que le Parc peut devenir suite aux aménagements ainsi qu'à l'observation de la participation dans l'aménagement urbain au sein du Projet Sud.

CHAPITRE 8

DES IMPACTS POSSIBLES DE L'AMÉNAGEMENT PARTICIPATIF

Nous allons voir comment les processus de participation et d'aménagement, ainsi que d'autres circonstances, profilent les scénarios possibles pour l'avenir du Parc, ce qui nous conduira à aborder la complexité de l'espace public dans les processus d'aménagement. Par la suite, l'observation de la participation au sein du Projet Sud, permettra d'identifier les difficultés et les conditions nécessaires à la mise en place des aménagements participatifs.

8.1 LA SITUATION DU PARC ET SON DEVENIR

Nous constatons combien les collines du Parc Entre Nubes sont à la fois une limite naturelle entre les localités, un lien et un passage entre le rural et l'urbain, un site de transit et de communication entre les quartiers et les localités, et un réel marqueur de différenciation sociale entre le haut et le bas (par sa topographie). Le projet du Parc Entre Nubes rassemble et confronte des intérêts : il est devenu une stratégie qu'ont su utiliser aussi bien les habitants des trois localités, que le Projet Sud et le DAMA. Le Parc Entre Nubes, tout au long de son histoire, se voit ainsi concerné favorablement ou défavorablement par les conditions socio-politiques et

économiques du pays et d'ailleurs' ; manifestement, certaines circonstances se font plus évidentes et nous amènent à nous questionner sur le devenir du Parc et des quartiers. Parmi celles-ci, il faut remarquer qu'à la fin des années'

L'Aménagement Participatif, de l'Injonction à la Co-construction

1990 et au début des années 2000, le Parc est menacé par la violence et le phénomène des paysans

déplacés (Osorio 2002) qui se retrouvent à la périphérie des villes.

8.1.1 Le droit de préemption



Photo 46 : Quartiers hauts au bord du parc. Cliché pris depuis le quartier La Flora. On voit au premier plan les poteaux jaunes qui délimitent ce qu'est le Parc Entre Nubes. Le chemin continue' vers la gauche à San German, quartier illégal à l'intérieur du Parc, et au fond on voit « les trois arbres ». (CXL 2002)

Le Parc Entre Nubes, à travers le POT, est devenu une affectation urbanistique pour les quartiers, les logements paysans et les exploitations minières qui se trouvent à l'intérieur du Parc, ainsi que' pour ceux qui lui sont limitrophes et à proximité immédiate (Cf. Photo 44). En

conséquence, deux positions s'affrontent quant à ce qu'il faut faire des terrains destinés au Parc.

,

L'une, défendue spécialement par les membres de la Corporation du Parc, assure que ce dernier a existé et existe sans avoir besoin que l'État achète les terrains.

« (...) heureusement, penser à mettre la main à la poche [pour prendre de l'argent] est toujours une décision difficile. Alors pour eux [le District], c'est plus facile de dire : " non, non, négocions plutôt. ", de telle façon que les achats qui sont faits sont infimes (...). Ce qu'ils ont fait c'est geler les projets d'urbanisation et toutes ces choses, disons les dissuader (...). D'une certaine façon nous sommes contents de ça, parce qu'il nous semble que c'est le plus sensé. L'argent n'est pas tout dans la vie et, surtout, on ne peut pas payer sur les attentes que les gens ont eues juste sur un coup de tête (...). Ça ne veut pas dire que l'État doit assumer tout ça [les achats], loin de là. Non ! Les ressources sont nécessaires pour d'autres choses, par exemple pour le mobilier du parc (...), [les ressources] ne doivent pas servir à acheter les terrains. On doit toujours arriver à des accords ¹⁶⁹. » (GLADYS, 25 juillet 2002)



Photo 47 : Vue panoramique dans la zone achetée par l'IDRD. (CXL 2004)

L'autre, défendue par le DAMA et d'autres institutions, assure que
pour la préservation du Parc, il

faut que l'État achète certains terrains (Cf. Photo 47).

« Le Plan d'Aménagement est de 2000 et dit que le Parc Entre Nubes est un projet à court terme, 2004. Néanmoins, pour réaliser des projets, y compris dans ce cas, il faut avoir de l'argent, et il n'y a pas d'argent. Quelles seraient les options pour que le Parc se matérialise ? Acheter aux propriétaires, établir des mécanismes où les propriétaires eux-mêmes soient les administrateurs ou associés du Parc, ou d'autres mesures intermédiaires, expropriations (...). Alors, qu'est-ce qu'on a fait ? On a travaillé par secteurs. L'année dernière, à la fin 2000, l'une des priorités du maire Peñalosa était le Parc. Puis il [Peñalosa] a établi une aire qu'on pouvait acheter, il a affecté des ressources à IIDRD, qui a acheté 28 hectares d'une zone très jolie ! (...) qui a coûté 50 000 millions de pesos. [Le Parc] représente 623 hectares, mais on a déjà une aire. On a déjà 28 hectares qui appartiennent au District ¹⁷⁰. » (CONSUELO, 24 juillet 2002)

À part le DAMA, trois groupes défendent l'achat des terrains avec d'autres intérêts.

Le premier est celui des propriétaires, qui ont une perspective très claire d'urbanisation. Dans le cas évoqué dans l'entretien ci-dessous, le gouvernement, à travers l'Institut de Loisir et de Sport du District, a acheté les 28 premiers hectares à Guerrero, le plus grand propriétaire et lotisseur pirate. Ceci engendre un malaise et a incité d'autres personnes à exercer des pressions pour l'achat. C'est ainsi que, suite à cet achat, les propositions ou possibilités de négociation avec les autres propriétaires sont rendues plus difficiles et la plupart exigent l'achat de leurs terrains. Ce premier achat met en évidence la présence et la force politiques de ceux qui ont répandu le clientélisme dans la zone.

« Ce [terrain] qu'ils ont acheté était à un seul propriétaire, alors c'était plus facile. Et d'un propriétaire qui était urbanisateur [pirate] ! Et lui a urbanisé tous ces quartiers par là-bas et bon. Mais ce monsieur nous garantit [au District] que c'est une seule négociation (...). Dans les réunions, on parle aux gens, on leur dit les restrictions, les possibilités de réaliser ou non quelque chose là-bas. Mais ce que les gens veulent c'est qu'on leur achète [leur terrains] (...) Ces derniers temps, c'est devenu un peu compliqué, la discussion avec les gens ; les gens viennent là et le dialogue est très compliqué parce que c'est : " Bien, et quand est-ce qu'on va macheter [les terrains] ? ". " Non, ben, il faut attendre que l'administration affecte les ressources. " Et je ne

sais pas à qui et comment, si on achète et s'il y a beaucoup d'argent. C'est-à-dire que le discours est bien compliqué à soutenir et à gérer. Et les gens viennent avec toutes les raisons et d'autres non¹⁷¹. » (CONSUELO, 24 juillet 2002)

« Encore que, bien sûr, il y a toujours des détours. De fait, au même Guerrero Estrada ils ont acheté un terrain, pas trop grand, mais le District le lui a acheté. C'est-à-dire que les règles ne sont pas très claires, à qui [on achète] et à qui non ! Avec quel critère et à quel prix¹⁷². » (GLADYS, 20 juillet 2002)

Autour de l'ambiguïté sur la politique d'achat, un deuxième groupe peut être identifié, celui des investisseurs externes, qui veut profiter du moment propice pour exercer la pression sur les petits propriétaires ou possesseurs de terrains à l'intérieur du Parc (Cf. Photo 48 et 49). D'abord, ces investisseurs achètent à bas prix les terrains des petits propriétaires et possesseurs, en leur assurant que c'est le meilleur choix qu'ils peuvent faire, car de toute façon l'État va les exproprier sans rien leur donner. Après quoi, ces terrains, constituant une grande surface, peuvent être négociés auprès de l'État à des prix bien plus élevés que celui payé aux habitants.



Photo 48 : Entrée au Parc par La Fiscala. Plusieurs parcelles sont déclarées comme urbaines et font partie du Parc (CXL 2002).

« Dans le dernier mois, un monsieur de par là, qui a des terrains, bon ils ont de l'argent. Bon, cest' toujours celui qui a le plus et celui qui a peut-être la connaissance qui peut embêter celui qui ne sait pas et qui na rien. Alors, il a dit quil allait résoudre le problème, quil allait acheter à tous, quil fallait' lui donner une procuration et 150 000 pesos et il trouve la solution (...). Alors les gens à la fin, agacés ou parce quils n'étaient pas convaincus [par le projet' du Parc] ou quils ont d'autres' attentes, ont négocié avec ce monsieur-là. Et ceux qui sont restés [fidèles au projet] cest parce' quils veulent rester dans le Parc, quils ont vu que cest une option et quils vivent des activités' quils font à l'intérieur du Parc''¹⁷³. » (CONSUELO, 24 juillet 2002)

« Ici, ça fait plus d'une année, ils ont sorti' l'histoire' qu'on allait acheter. Qu'un monsieur venait et' quil nous fallait préparer tous les documents et quil venait pour négocier tout de suite. Et tout le' monde a couru avec les titres de propriété et documents, parce quils ont cru que c'était vrai. Ici ils' sont venu un samedi, un monsieur dont je ne me rappelle pas le nom. (...) Ils venaient d'un bureau' dans la 30 [avenue]. Et alors, je lui ai dit quil fallait me montrer un badge ou quelque chose qui' venait du DAMA, ou doù [il venait], pour que je puisse croire quil allait acheter. Que non, quil fallait' préparer les documents et quil nous achetait. Cette fois-ci je me suis opposée, et j'ai fait passer la' voix [pour alerter], et j'ai dit' : " Comment nous allons donner des documents à une personne que nous ne connaissons pas, qui ne vient pas avec un badge d'une institution et ne montre aucun document... et il n'est pas revenu' »¹⁷⁴. » (LILIANA, 26 août 2002)



Photo 49 : Portique d'entrée au Parc La Fiscala. On retrouve, une année après, le même endroit que sur la photo 48, cette fois en plein chantier de construction du portique, dans le cadre du projet du Parc et avec la participation des propriétaires (DAMA 2003).

Un dernier groupe est celui des exploitants des carrières à l'intérieur du Parc, en général des petites productions artisanales. Toutes ont été fermées, et seules restent les plus grandes, celles qui se localisent dans la partie basse à Usme (Cf. Photo 50), où est prévu un Parc Industriel à la condition de présenter un plan technique de gestion et d'aménagement environnemental pour continuer à fonctionner. Ce qui implique un coût non négligeable.

« (...) ils faisaient des briques et tout ça, ils exploitaient la pierre et le sable et alors comme c'est interdit, alors c'est pour ça que les gens sont en colère, n'est-ce pas ? De voir qu'on ne les laisse pas travailler et qu'on ne leur achète pas et qu'ils ne font rien. C'est pour ça que les gens veulent qu'on leur achète. Parce qu'il y a beaucoup de gens à La Fiscala qui avaient des briqueteries ou des fabriques et maintenant, comme c'est interdit (...), alors les gens sont en colère qu'on ne les laisse pas travailler, alors ils disent que le mieux c'est de vendre et de partir¹⁷⁵. » (LILIANA, 26 août 2002)



Photo 50 : Exploitation de sable. Colline Juan Rey, dans le sentier qui relie le quartier Santa Isabel et le Pedregal (CXL 2002).

L'achat des terrains

Le District Capital a continué à acheter des terrains, après celui de 28 hectares. Normalement il définit comme prioritaires les terrains habités en zone de haut risque au bord des sources d'eau, et, ensuite, les terrains les plus détériorés du point de vue environnemental, comme ceux des carrières à la limite des quartiers, afin d'éviter les désagréments et de commencer leur récupération. Le District Capital a ainsi acheté, à travers ses diverses institutions et projets, 60 hectares additionnels à Juan Rey : quatre à proximité du point de vue de Juan Rey, et les négociations continuent pour l'achat de terrains à la Nueva Esperanza —environ 57 hectares—, où les problèmes des titres de propriété et de *falsa tradición* (fausse tradition) sont très présents. La *falsa tradición* est une sorte de transaction qui se fait en faveur d'une personne qui a acheté à une autre, et qui n'a pas de droit sur le terrain ou l'immeuble vendu ; le vendeur lui a fait un acte où il lui transfère ces droits mais il s'agit de l'aliénation du bien d'autrui ou du transfert des droits incomplets, ou de la vente des droits d'héritage ou de succession ou dans le cas d'une possession de fait (comme le cas de la colonisation).

Face à ces situations complexes, les techniciens responsables du processus d'achat et du projet ont choisi le chemin de la concertation avec les populations des parcelles et quartiers affectés. Plusieurs solutions sont apparues et se développent pour bénéficier le plus possible à la population. Parmi celles-ci, nous observons, d'une part, les propositions du DAMA pour les parcelles paysannes (que nous abordons plus loin), et, d'autre part, la redéfinition de certaines limites du Parc, de façon à laisser en dehors certains quartiers susceptibles d'être légalisés, grâce à leurs conditions physiques favorables et leur degré de consolidation. En revanche, pour les lotissements pirates plus récents à l'intérieur du Parc, il n'y a pas d'intention de créer des accords pour permettre leur légalisation. Le lotissement de San German (Cf. Photo 51) se trouve dans ce cas. À cet effet, le DAMA et le Département de Planification du District se sont rapprochés des habitants afin de les informer sur la situation d'illégalité du lotissement et sur leur imminente relocalisation. Avec le concours des familles installées

dans ce lotissement, le DAMA essaye d'installer un système d'auto-contrôle de façon à ce que les habitants ne laissent pas d'autres familles s'y installer.

Pour essayer de parler des possibilités de relocalisation et trouver une solution, il faut réunir l'ensemble des habitants, contacter le propriétaire du terrain ainsi que le responsable du lotissement.

L'administration, à travers le DAMA et l'ONG Suna Hinsca, qui réalisait les études pour le plan d'aménagement du Parc, a essayé à plusieurs reprises de le faire, mais au moment de notre visite,

cela n'avait toujours pas été possible (Cf. Photo 51).

« H : À vrai dire, mademoiselle, j'ai entendu [parler] du Parc Entre Nubes quand j'habitais déjà ici. »

Alors un jour, des collègues à vous sont venus : " Monsieur, vous savez que ceci est le Parc Entre Nubes, ici, tout ça et là-bas en bas, et Compostela, et vers là-bas La Esperanza ", quelque chose comme ça.

CXL : Qui vous a dit ceci ? H : Des ingénieurs qui sont venus nous l'ont dit. Je crois qu'ils étaient en train de négocier pour la briqueterie. Cette ferme là-bas, ils étaient en train de négocier une limite. Je crois qu'ils sont du DAMA ou je ne sais pas. (...)

C'était la première fois que j'ai entendu un monsieur parmi eux dire : " Regardez, ceci est une invasion. " Je lui ai dit : " excusez-moi, monsieur, quel est-ce que c'est une invasion ? " Il a dit : " Ceci est un terrain envahi. " Moi, celui à qui j'ai acheté avait des titres de propriété ; ce sont des fermes qui ont été vendues au nom des messieurs à qui nous avons acheté.

Quoi qu'il en soit, nous l'avons acheté. Envahir, c'est si j'arrive et rentre dans un terrain à vous par la force, sans vous dire : " Regardez ceci, louez-le-moi, vendez-le-moi. " C'est la première fois que j'ai entendu que ceci allait être un Parc¹⁷⁶.

» (HERMES, 15 fév 2003)



Photo 51 : Réunion avec le DAMA dans le lotissement San German pour discuter de la relocalisation. On observe quelques habitants, le représentant de l'ONG qui s'occupe du plan d'aménagement du Parc et les deux techniciennes responsables du Parc au DAMA (CXL, 2003).

À San German, il est difficile de définir les propriétaires, ce qui pose également problème pour l'achat des terrains. Il semblerait que les terrains du lotissement fassent aussi partie d'une ancienne ferme, dans laquelle se fait l'exploitation du sable et des matériaux de construction, qui a été fermée à plusieurs reprises par les autorités. Dans ces propriétés, il est courant de trouver un employé qui sert d'intermédiaire entre le possible propriétaire ou le lotisseur, les employés de la mairie et les habitants du lotissement. Il joue à la fois le rôle d'administrateur du terrain et d'informateur. Dans la négociation, surgit l'ambiguïté et la difficulté à identifier ou à approcher un propriétaire ou un lotisseur, ainsi qu'à identifier la vraie position de l'administrateur des terrains.

« S : J'exploite la sablière, je sors du sable quand on me le demande. [À la question de savoir s'il connaissait le Parc Entre Nubes, il répond de façon agressive] Ce que dit tout le monde ! Qu'on va acheter à mon patron une aire pour un Parc Entre Nubes. Mais mon patron, il ne m'a pas appelé pour me dire : " J'ai déjà vendu. ", ni rien. Je suis avec lui depuis les années 1980, et jusqu'à aujourd'hui jamais on ne m'a donné un sou [par rapport à l'achat des terrains] (...).

CXL : Qui vous a dit qu'ils vont acheter ?

?

S : Ceux de la mairie quand ils viennent (...), qu'ils vont acheter la ferme de mon patron, mais ' comme il n'y a pas d'argent pour l'acheter... ' ,

CXL : Vous êtes propriétaire ? S : Oui, d'une petite parcelle (...)

CXL : Vous êtes propriétaire dans la ferme de votre patron ? S : Oui, madame, d'ici par là San German, d'ici vers là-bas La Flora (...).

CXL : Votre patron est informé sur le Parc Entre Nubes ? S : Justement, c'est ça que je ne sais pas. On me dit qu'il est aux États-Unis ' ' 177. » (SICO, 1 août 2002)

En dehors de cette ambiguïté autour des propriétaires des terres, la situation politique du pays joue aussi un rôle dans l'avenir du Parc et des processus participatifs.

8.1.2 La violence, une atteinte au processus

Il faut observer qu'en Colombie, le conflit, les acteurs et les idéaux ont évolué, changé, et se sont complexifiés. Des changements de motivations deviennent manifestes, car c'est une guerre « de plusieurs générations et chacune d'elles se fonde sur une argumentation » (GUERRERO BARÓN 2004 : 86). Le narcotrafic, par exemple, est à l'origine d'une partie du déplacement des zones rurales, à cause de la pression sur les terres due à une demande croissante de culture illicite et de blanchiment d'argent. En raison de la complexification du conflit, la terreur qu'implantent les paramilitaires, les combats entre guérilla et armée, et les épandages des cultures illicites, plus de trois millions de personnes sont victimes de l'exil forcé (FAJARDO MONTAÑO 2005). Ces déplacés vont accroître encore la population de la périphérie des villes, de telle sorte qu'entre janvier 2001 et octobre 2002, 8,2 % de ces personnes vont arriver à Usme, qui se retrouve ainsi en quatrième position des localités accueillant les déplacés à Bogotá (ALCALDÍA MAYOR DE BOGOTÁ 2004b).

Il est certain que les actions violentes des divers groupes armés continuent à se concentrer essentiellement dans les zones rurales. Cependant, avec l'arrivée du trafic de drogues, la violence, mêlée au conflit entre les cartels qui s'associent aux pouvoirs politiques, rentre

directement en ville. Dans ces conditions, on peut trouver en même temps, dans les périphéries des villes, ceux qui appartiennent aux cartels, aux paramilitaires ou aux milices urbaines de la guérilla, chacun formant un groupe de contrôle et d'information dans les quartiers et dans les zones périphériques. Il n'est alors pas simple, pour la population, de se trouver au quotidien au milieu d'acteurs armés : les incursions de ces groupes dans les périphéries des villes exercent une grande pression et engendrent des tensions entre les habitants des quartiers, spécialement pour les populations rurales déplacées qui cherchent seulement à fuir le conflit. Effectivement, les groupes armés prétendent dans leur discours qu'il faut nécessairement appartenir à l'un ou l'autre groupe, car, selon eux, « dans la guerre on ne peut pas prendre une position neutre » (OSORIO 1988 : 73). De ce fait, ceux qui proclament être neutres sont soupçonnés par tous les groupes d'appartenir au groupe opposé et sont donc persécutés.

Pendant les entretiens dans la zone, personne n'affirme ou ne nie totalement l'existence de la violence ou la présence des groupes armés. Nonobstant, même si personne n'en parle ouvertement, les habitants laissent entendre implicitement, à travers des expressions telles que les « groupes » ou « los muchachos », que ces groupes armés existent bel et bien. Il est certain que la population ne veut pas être identifiée à ce phénomène, autrement dit elle ne veut pas que le phénomène de violence soit considéré comme étant la particularité de leur zone. C'est peut-être cette attente qui fait que chaque fois que la question a pu être abordée, elle s'est toujours rapportée à une réalité et à une condition d'ordre national et non pas spécifique au quartier ou à la localité.

« L : [La situation d'insécurité,] je crois que comme c'est au niveau du pays, c'est très difficile ! D'autant plus qu'on sait qu'il y a différents groupes. »

CXL : Quels groupes ?

L : Des groupes ! ... Qui peuvent sympathiser avec une tendance ou une autre, et qui peuvent amener l'insécurité¹⁷⁸. » (LUZ, 03 mars 2003)

« C'est aussi certain que comprendre le fond des choses. Ceci [l'insécurité] est aussi sûr que d'être ici, là où nous sommes, et de savoir qu'une roquette peut nous tomber dessus. Il existe toutes les possibilités, comme celle qui est tombée sur le palais du

président le jour où il en prenait possession. Nous sommes dans une dynamique de violence dans tout le pays, et ceci [le Parc et la zone de Los Soches] nest pas en dehors du pays. Elle [la zone] a des connotations très spéciales, cest un travail spécial avec des personnes très sympathiques, mais cest pareil que tout le reste de Bogotá¹⁷⁹. »
(OSCAR, 09 août 2002)

D après toutes ces observations, les nouveaux arrivants peuvent représenter une menace pour les terrains du Parc et leur fonction collective, déclarée d usage public. Le contexte socio-politique peut affecter les processus de participation et d organisation collective, car l histoire semble se répéter, à quelques différences près. L État et l administration n ont pas de politiques claires de relocalisation ou de logement pour les déplacés, et, une fois de plus, ces personnes se retrouvent livrées à leur propre sort pour trouver une nouvelle façon de se loger et de vivre.

La pression sur les terrains

Nous constatons que les achats de terrains pour le Parc se poursuivent mais, en même temps, la pression sur les terrains continue, ainsi que la possibilité d invasion et de développement de lotissements -
ments pirates (Cf. Photo 52).



Photo 52 : Vue depuis Juan Rey. On voit au fond les anciens quartiers de la zone à proximité du Parc, et, au premier plan, des lotissements plus récents (CXL 2004).

« En dernier, ce qu'on a vu, c'est que le Parc, il faut le travailler par secteurs, par morceaux, parce que chacun a une caractéristique spéciale. Alors, là où il y a un seul propriétaire [dont le terrain est] déjà acheté, il [le terrain] est déjà sauvé, mais seulement entre guillemets. Parce qu'il faut faire l'investissement vite, ou sinon, ils [les nouveaux venus] vont l'envahir !¹⁸⁰. »

(CONSUELO, 24 juillet 2002)

La pratique du lotissement pirate est loin d'être finie ; au contraire, elle se répète de façon similaire. Dans les conditions actuelles, c'est cette activité qui représente l'un des plus grands risques pour l'existence et la conservation du Parc Entre Nubes. Les nouveaux arrivants vont trouver dans les terrains du Parc, parmi d'autres lieux, une possibilité de s'installer en groupe ou individuellement, sur les terrains dont la propriété et l'usage restent encore imprécis. En outre, ces habitants n'ont pas participé au processus antérieur de sensibilisation, qui a donné au Parc sa position d'espace vert et public à préserver. Pour les personnes qui arrivent, chaque espace sans clôture, faisant prétendument partie d'un parc écologique en ville, ne signifie probablement pas grand-chose : ils veulent

seulement se loger, et les terrains du Parc représentent une opportunité à saisir (Cf. Photo 53).



Photo 53 : Lutte contre les ventes et les constructions illégales, et leurs risques. Le panneau : « Protégez votre famille ! N'achetez pas, ne construisez pas sur ces terrains (...) » fait partie de la campagne d'information menée par l'administration. Ironiquement, la partie manquante du panneau (...) a pu servir comme matériau de construction d'une maison (un élément du toit ou de mur).

« Ces déplacés sont un outil pour les lotisseurs clandestins, pour vendre (...). Le Département [de planification] n'a aucune influence ni contrôle sur l'arrivée des déplacés à un endroit déterminé (...) »¹⁸¹. » (JUAN, 29 juillet 2002)

« Maintenant, il y a beaucoup de gens, par exemple à La Nueva Esperanza, qui n'ont pas d'autre endroit où aller habiter ! Nous [la Corporation et l'ONG avec laquelle elle travaille] avons reçu des appels pour nous dire [qu'il y a un nouvel habitant] : " Écoutez, nous avons celui qui est de la Nueva Esperanza. " Doù viennent ces gens ? Ils viennent du Tolima, ce sont des déplacés. Quest-ce qu'on peut faire s'il n'existe pas non plus de politiques pour le logement de tous ces gens ? Et si la colline [du Parc], à un moment, [peut leur rendre ce service], elle [en étant sans habitants et sans usage] est aussi complice ! Quest-ce qu'on peut faire, que faire ? C'est pour ça que je dis : c'est un conflit permanent entre l'habitation et l'environnement. J'ai besoin de ma maison mais j'ai aussi besoin de mon environnement ! »¹⁸² » (LUZ, 03 mars 2003)

Les divisions territoriales et sociales

À plusieurs reprises, les populations déplacées se voient ainsi chassées des espaces où elles pensaient s'installer par l'administration et les forces de police, ce qui est vécu par les 'desplazados' comme un nouvel acte de violence et d'agression qui s'ajoute à ceux vécus à la campagne. Il peut donc sembler compréhensible que ces populations réagissent parfois violemment à l'égard de l'administration.'

« Au moment où le Département [de planification] a connaissance [d'une nouvelle installation hors normes], alors il fait des notes de service pour le sous-secrétariat de contrôle du logement, la mairie locale et le secrétariat du gouvernement pour qu'ils effectuent les contrôles nécessaires »¹⁸³. »

(JUAN, 29 juillet 2002)

« (...) Parce que dans le Parc Entre Nubes, l'histoire est un peu différente [de celle de Los Soches]. Là-bas, il y a beaucoup de personnes qui construisent des maisons, mais d'une façon agressive, alors qu'ici les personnes ne sont pas originaires du Parc Entre Nubes. Il n'y a pas beaucoup de natifs du Parc Entre Nubes, ce sont des personnes qui sont arrivées et arrivent encore ; ils sont comme dans une dynamique de colonisation, une dynamique très agressive (...). Ces personnes au Parc Entre Nubes arrivent déplacées et sans aucune possibilité : ils ont besoin d'une maison, d'un lieu où vivre »¹⁸⁴. » (OSCAR, 09 août 2002)

Par ailleurs, l'imaginaire collectif établit un lien fautif entre origine rurale et guérillero, paramilitaire ou milicien du cartel, qui empêche un climat de confiance entre voisins et ne favorise pas le développement de nouveaux réseaux d'entraide. Notamment chez les enfants et les jeunes, le déplacement forcé et l'instabilité peuvent entraîner une perte des repères sociaux, parmi lesquels ceux en rapport avec la mobilisation collective existant dans leurs lieux de provenance. Il est certainement de plus en plus difficile pour ces jeunes de devenir leader, de prendre un engagement collectif, car ce dernier pourrait les mettre en péril, eux et ce qui reste de leur famille. À cause de toutes ces pressions, une certaine méfiance s'installe, alors que la confiance est indispensable pour mettre en place la mobilisation collective. De ce fait, une division est visible entre les anciens résidents et les nouveaux arrivants dans les quartiers à proximité du Parc.

Ces divisions sociales sont également visibles au niveau des territoires, auxquels elles sont parfois étroitement corrélées. D'une part, les caractéristiques physiques topographiques et des logements aident à établir les différences entre quartiers, en dessinant trois secteurs. Le premier, correspondant généralement à la partie la plus basse et la plus plate, est constitué des quartiers consolidés où se trouvent les équipements collectifs les plus importants de la zone. Le deuxième secteur, qui se trouve vers la partie intermédiaire des collines, est constitué de quartiers de consolidation moyenne où se trouvent des activités commerciales, des établissements résidentiels d'origine informelle ou illégale, et d'autres déjà légalisés ou en cours de légalisation. Le troisième et dernier secteur, qui se trouve sur la partie la plus haute et la plus raide, où se situent les activités d'extraction minérale et des briqueteries artisanales, est marqué par une grande détérioration environnementale. C'est dans ce dernier secteur, sans infrastructure de services, qu'arrivent les migrants les plus récents et que l'on trouve la grande majorité des logements précaires et illégaux (ranchos) des quartiers non consolidés (Cf. Photo 54). Les problèmes qu'amènent ces développements de logements (l'écoulement des eaux usées et des ordures vers le bas, les glissements de terrains, les inondations) engendrent des conflits et de nettes divisions entre quartiers bas et hauts. Bien qu'il y ait une apparente liberté de circulation, les relations entre les habitants des quartiers hauts et bas sont donc parfois tendues, voire hostiles. D'autre part, la formation et la présence de bandes génèrent également des clivages qui ont tendance à perpétuer la territorialité par quartier. En effet, dans tout le parcours, au moment du travail de terrain, personne ne parlait de l'existence d'une bande de la localité mais des bandes de quartier.

À ces divisions territoriales et sociales s'ajoute paradoxalement l'aide aux déplacés apportée par de nombreuses organisations de l'État, internationales et autres : ces organisations, en favorisant l'assistanat, laissent bien souvent les populations en dehors des processus, et ne prennent pas en compte leurs potentiels et leurs savoir-faire pour la reconstruction de leurs territoires.

Toutes ces circonstances en rapport avec la violence portent sans doute atteinte du moins dans un premier temps, à la capacité des habitants à s'auto-organiser, à amener des propositions et à recommencer leur vie, car ils sont stigmatisés et deviennent individuellement dépendants des aides. De ce fait, les organisations et réseaux sociaux peuvent parfois se retrouver confrontés à l'absence de relais pour continuer à animer les processus participatifs.



Photo 54 : Des établissements récents (CXL 2006)

Un autre point à aborder en ce qui concerne l'avenir du Parc est sa désignation par le POT comme espace public. L'importance donnée à l'heure actuelle, tant par les habitants que par les techniciens et les élus, aux projets qui reposent sous cette appellation au sein des aménagements, nous invite à réfléchir à ce qu'elle peut désigner.

8.1.3 « Espace public » mot aux implications variées

Plusieurs espaces physiques définis comme publics, selon la vision de Hannah Arendt, se structurent « autour d'une définition commune de l'intérêt général ou du bien public » (JOSEPH 1998), définition qui est applicable au cas du Parc, comme nous le verrons. Toutefois, le

caractère privé des terrains du Parc Entre Nubes attire l'attention, fait qui est ressorti dans les entretiens et les documents techniques.

« La réserve dont nous allons parler, la réserve Parc Entre Nubes, est une zone de propriété privée. C'est-à-dire qu'il s'agit de 800 hectares de terrain appartenant à quelques propriétaires, qui ne sont pas nombreux ¹⁸⁵. » (GLADYS, 25 juillet 2002)

« Et en plus, ces collines, à ce moment-là, sont à 100 % propriété privée. C'était penser un parc sur une propriété privée, c'était la possibilité d'un espace public sur des terrains qui étaient des propriétés privées. Et nous avons réussi à faire de longues marches, des promenades de marmite ¹, à organiser des journées pédagogiques, tout ceci sur des terrains privés. Tout ceci était coordonné avec le groupe de travail Zone 4 ¹⁸⁶. » (LUZ, 03 mars 2003)

À cette réalité du statut de propriété privée de certains terrains, s'ajoute le manque de précision quant aux aires concernées et quant à la propriété des terrains déclarés comme Parc Entre Nubes, car la possession de la terre est incertaine du point de vue légal et des titres de propriété. Le Tableau 11 montre le résumé des formes de possession, où l'on constate que 90,8 % (zones soulignées en gris) des terrains ne possèdent pas une identification claire.

Tableau 11 :

POSSESSION DE LA TERRE Parc Entre Nubes (PEN)							
	Colline	Gavilan			Guacamayas	Juan Rey	total
	Secteur	Couloir de restauration Sta. Librada Bolonia	Couloir de restauration haut Yomasa	PEN	PEN	PEN	total
forme de possession	Locataire	1				19	20
	Gardien					19	19
	Employé	2				2	4
	Héritiers de possession					1	1
	Non identifié		3	35		130	168
	Possesseur					10	10
	Propriétaire		10	4		22	36

Usfruitier						22	22
Sans information	1	28	688	14	208	939	
	4	41	727	14	433	1219	

Élaboré par CXL d après information du DAMA'

On peut donc se demander comment ces terrains privés peuvent être déclarés espace public, question qui conduit à la définition de bien public, qui est directement lié à l'espace public. Pour mieux comprendre ces liens, c'est sur l'approche juridique de l'espace public que nous allons nous' ' arrêter, en tenant compte du fait que c'est cette approche qui guide l'action des administrations' ' publiques et que ce sont ces dernières qui, selon Wachsmann (1994), tracent finalement la frontière entre l'espace public et l'espace privé. Sans oublier que la vision juridique de l'espace public a' ' évolué avec celle de ses conceptions pragmatiques, qui se sont complexifiées. En effet, l'espace' public n'est pas seulement l'espace de circulation ou les espaces vides sans fonction qui restent' ' entre l'espace bâti' : aujourd'hui c'est l'espace auquel on attribue une utilité fonctionnelle, esthétique' ' .

I Cette expression fait référence à une tradition colombienne qui consiste à aller dans la nature et à cuisiner sur place sur des fourneaux improvisés.

et sociale, qui est aussi investi par le secteur privé (GRAND LYON 1998, GHORRA-GOBIN 2001, TOMAS 2002, ZEPF 2004, SABATIER 2006). En outre, l'espace public est très souvent associé à' l'environnement, ce qui lui confère un bon accueil de la part de l'opinion publique et ceci à divers' ' niveaux territoriaux ; de ce fait, environnement et espace public sont ainsi affichés par un grand nombre d'administrations comme des éléments prioritaires dans leurs programmes. En France,' l'investissement physique des espaces publics est lié à l'amélioration des conditions des quartiers' ' d'habitat social, dits « sensibles ». En ce qui concerne concrètement le Parc, c'est au niveau' national et de l'administration du District Capital que ces deux objectifs sont amplement affichés,' dans le but d'améliorer l'image de la ville.' ' .

Tant en France qu'en Colombie et dans d'autres contextes géographiques, des controverses appa' ' raissent quant à la définition matérielle de l'espace public physique, particulièrement en ce qui se' rapporte aux projets d'urbanisme et d'aménagement liés à l'intérêt général. Cette

controverse' ' ' devient explicite et courante au moment où l'administration de la ville veut intervenir et investir' dans certains projets. Le statut des terrains du Parc Entre Nubes est un exemple précis et révélateur de l'ambiguïté à laquelle on peut se confronter dans la pratique quant à la définition d'espace' ' public et d'intérêt public.'

La pluralité des conceptions de l'espace public'

Dans la jurisprudence colombienne depuis 1887 (code civil Loi 57 de 1887), un bien public est celui qui est du domaine de l'État. Parmi ces biens publics, on distingue d'une part ceux appelés biens' ' publics d'usage fiscal ou patrimonial, qui sont du domaine privé de l'État et d'usage restreint pour' ' les habitants, et, d'autre part, ceux appelés biens publics d'usage public dont l'usage appartient à' ' tous les habitants d'un territoire. '

Par la suite, en 1940, la loi clarifie qu'il existe des biens imprescriptibles considérés d'usage public,' ' sur lesquels l'État a le droit d'administration et de gestion sans en être le propriétaire, tout en' ' veillant à leur finalité publique. En même temps, la loi spécifie que les biens d'usage public (fleuves,' rues, chemins...) le sont par leur nature, et, afin de s'assurer qu'ils restent juridiquement d'usage' ' public, ils sont régis par des normes spéciales.

Plus tard, la loi 9 de 1989 déclare que l'espace public est l'ensemble des immeubles publics ainsi' ' que les éléments architecturaux et naturels des immeubles privés, destinés, de par leur nature, leur usage ou leur affectation, à satisfaire des besoins urbains collectifs qui transcendent les intérêts individuels. Ce qui permet de comprendre que certains éléments, voire toute une propriété privée, puissent être considérés comme faisant partie de l'espace public. Cette même loi a spécifié ce qui constitue l'espace public urbain (Cf. Annexe 14), dont nous retenons ce qui s'applique au Parc Entre Nubes : les aires de récréation publique active et passive, les sources d'eau, les parcs, les' aires de conservation et de préservation du paysage et les éléments naturels de la frange de la ville (les montagnes de l'Est), toutes les aires existantes ou à venir pour l'intérêt collectif et pour la' ' jouissance collective. C'est sur cette base

juridique qu'en 1990, à Bogotá, les montagnes de l'Est sont déclarées comme faisant partie de l'espace public urbain, et que l'accord 02 de 1997 reconnaît le Parc Entre Nubes.

Dans cette même perspective de précisions légales concernant l'espace public, la Constitution de 1991 déclare, en plus de la fonction sociale, la fonction écologique de la propriété, ce qui permet de limiter encore plus le droit de ce qu'un particulier peut faire avec sa propriété. Ainsi, d'après le Code civil, la propriété privée qui, de par sa nature, satisfait des besoins individuels, ne peut être utilisée arbitrairement car la propriété doit avant tout servir les intérêts sociaux et environnementaux généraux. Cela donne encore plus de base légale et de possibilités pour la déclaration du Parc Entre Nubes, non seulement dans l'intérêt d'un espace vert commun mais en tant qu'élément naturel d'intérêt écologique.

Le décret national 1504 de 1998 de la gestion de l'espace public dans les POT reprend ensuite, dans le cadre de la loi 388 d'aménagement du territoire, la définition de l'espace public et les spécificités exposées par la loi 9 de 1989. Ce décret précise que l'espace public est composé des biens d'usage public du domaine public et des éléments de la propriété privée qui, par nature, usage, ou affectation, satisfont des besoins d'usage public. Par conséquent, l'espace public n'est plus la coexistence de la propriété publique et de l'usage public des biens qu'elle recouvre, mais une affectation en fonction des usages qui en sont faits ou de sa nature à satisfaire des besoins collectifs (DAPD 2004). C'est ainsi que des biens privés, tant architecturaux que naturels, comme c'est le cas des terrains du Parc, peuvent être affectés au domaine public et donc en faire partie. Toutefois, dans le cas du Parc, nous ne pouvons pas négliger que l'incertitude sur la propriété, et donc l'absence de revendication d'intérêts privés forts, était un avantage dans la démarche juridique et politique de sa déclaration en tant qu'espace public et réserve environnementale.

L'espace public devient alors un thème essentiel du POT de Bogotá, et il est aussi mis en avant dans la définition de l'UPZ. Il faut noter, tout de même, qu'à Bogotá l'action pour la requalification de l'espace public est présente sous le mandat de Mockus, avant même que le Plan d'Aménagement ne soit sanctionné pendant celui de Peñalosa, puis est repris sous le

deuxième mandat de Mockus et se maintient d'une certaine façon durant les mandats qui suivent.'

« Maintenant, l'espace public est l'élément qui structure l'action du maire [Mockus, 2001-2003] ' ' ' avec beaucoup de constance. Dans ce que l'on propose, il y a la requalification de l'espace public, et ' ' pour récupérer l'espace public on établit une norme. La largeur des trottoirs, le traitement des trottoirs, un mobilier urbain, la nécessité de structurer les parcs et les places, et les espaces piétons en tant qu'éléments structurants ' 187. » (ENRIQUE, 9 juillet 2002)



Photo 55 : Aménagement d'espace public dans les quartiers à proximité du Parc'

Le Plan d'Aménagement à Bogotá régle et définit plus concrètement ce qui concerne l'espace'

public de la ville ; il y est précisé par exemple qu'il doit y avoir au moins 15' m² d'espace public par' habitant. À plusieurs reprises, ce Plan souligne que les quartiers périphériques sont ceux qui

manquent le plus d'espace public, mais que grâce à la légalisation ce manque va s'atténuer.'

« Le déficit d'espace public se trouve vers les zones informelles (...). [On prétend parvenir à la récupération] à travers la régularisation. Le Plan d'Aménagement lui-même établit la création d'allées' ' sur tout le territoire urbain, la récupération des parcs, la

génération de nouveaux parcs. À partir de l'incorporation des Montagnes de l'Est à la structure de l'espace public de la ville. Au moyen de plans partiels. (...) Le système d'espace public n'est pas vide d'autres contenus. Par exemple, il a à voir avec le système de transport (...) ¹⁸⁸. » (ENRIQUE, 29 juillet 2002)

Cette mise en relation entre l'espace naturel et l'espace public, ainsi que leur aménagement prioritaire dans les périphéries, favorise le projet du Parc Entre Nubes et améliore notamment l'esthétique des quartiers à proximité (Cf. Photo 55). Le fait que ce programme d'aménagement des espaces publics soit mené au niveau de toute la ville et concerne en même temps les quartiers du Nord et ceux du Sud, témoigne d'un début d'intégration de ces zones dans l'administration et la perception de la ville.

Notons que les espaces verts libres, terrains de sport, aires de jeux pour enfants, aménagés aujourd'hui par le District Capital dans ces quartiers à proximité du Parc, étaient prévus comme tels par les habitants de ces quartiers, ce qui démontre que la préoccupation des habitants pour ces espaces était antérieure à la mise en place des politiques et des lois. La règle ne fait donc pas à elle seule la ville, ni le Parc.

Le Parc, comme espace partagé par plusieurs quartiers et localités, est, en empruntant les mots de Isaac Joseph (1998), un espace de « tension, d'hésitation et de délibération, c'est un nœud ». Nous affirmons que le Parc en tant qu'espace public constitue en effet véritablement un nœud qui réside dans l'opposition entre des espaces privés et des usages publics ainsi qu'entre des intérêts divers et contraires.

Le parc : un espace public clôturé

Durant les parcours réalisés dans le cadre de cette recherche, les habitants ont laissé entendre que paradoxalement le libre-accès et la circulation dans le Parc étaient plus faciles quand les terrains n'étaient pas encore déclarés juridiquement comme des espaces publics, car, suite à leur

déclaré. En conséquence, certains propriétaires ont fermé leurs terrains et l'accès est devenu plus restreint (Cf. Photo 56).



Photo 56 : Terrain privé clôturé du Parc Entre Nubes. Sur le panneau, il est écrit : “Peligro, no pase, zona de protección ecológica y ambiental, vigilantes armados, perros bravos.” (Danger, ne pas entrer, zone de protection écologique et environnementale, vigiles armés, chiens méchants.) (CXL 2002)

Malgré ces clôtures, l'observation des pratiques quotidiennes permet de considérer qu'une bonne partie des terrains continue à avoir un véritable usage public. De cet usage témoignent les sentiers qui permettent la liaison entre les localités, une communication plus rapide entre les quartiers d'en haut et ceux du bas, et entre les quartiers d'en haut et les centres de service d'Usme, dont le centre de santé ou la mairie locale (Cf. Photo 57). En outre, le Parc continue à être un point de rencontre familial ou de loisirs pour les groupes. Nous constatons donc que l'usage public ne dépend pas toujours de l'état de la propriété ou de sa déclaration juridique comme telle.

« Maintenant, avec tout ce qu'on a vu sur le parc et avec l'espoir qu'il a suscité, ça a fait qu'on a au moins mis des clôtures, alors [ça signifie que] c'est une propriété privée et que celui qui rentre dans une propriété privée ne sait pas ce qui peut lui arriver. Maintenant la seule chose qui s'est faite, c'est ce qu'a fait IIDRD [Institut de Loisir et de Sport du District], qui a acheté 27 hectares pour ce secteur comme [usage] public, entre guillemets, parce qu'il est clôturé. Mais toute cette

vague de diffusion a entraîné que tous ces [propriétaires] privés donnent un usage privé au Parc Entre Nubes.

Nous ne pouvons plus faire les marches tranquilles que nous faisons avant ! ¹⁸⁹ » (LUZ, 03 mars 2003)

« Ah ! ce sont les propriétaires eux-mêmes qui mettent des panneaux, le parc en tant que tel n'a pas de gardiens ¹⁹⁰. » (JULIO, 12 août 2002)



Photo 57 : Sentier qui relie Santa Isabel avec San German et les trois arbres sur la colline de Juan Rey. Une randonnée écologique avec une école d'un des quartiers limitrophes du Parc, animée par une association environnementale, elle aussi de la zone du Parc.

Un entretien avec des enfants qui jouaient dans le terrain de l'école Nuevo Portal limitrophe du Parc Entre Nubes, à proximité des panneaux qui interdisent d'une façon violente l'accès à certains terrains du Parc, nous fait part de l'imaginaire créé autour de ces lieux auparavant ouverts et accessibles (Cf. Photo 58).

« CXL : Tu es entré dans cet endroit là-bas ?

Enfant 1 : non, non.

Enfant 2 : Ici, personne n'entre là-bas !

CXL : Et pourquoi

personne n'y entre ?

Enfant 1 : Parce que c'est interdit, parce que c'est dangereux, on nous a interdit et on nous gronde.

CXL : Et pourquoi est-ce que cest dangereux' ?

Enfant 3 : Parce que là-bas il y a des vigiles, là-bas on vous sort à coups darmes, là-bas il y a des'

chiens et là-bas il y a la guerrilla Enfant 4 : Et il y a des chevaux.

Enfant 2 : Guerrilla ! Quelle guerrilla ? ¹⁹¹ » (ENFANTS DE 11 ET 12 ANS ENVIRON, 12 août 2002)

Nous allons maintenant approfondir la question de la participation dans les processus de planification et d'aménagement urbain des quartiers à proximité du Parc dirigés par le Projet Sud. Cet exemple' permet d'illustrer des modes de fonctionnement participatifs intéressants qui ne se limitent pas' seulement au cas du Parc.



Photo 58 : Enfants qui jouent au cerf-volant. Ils sont sur des terrains déclarés comme faisant partie du Parc, à côté de terrains, eux aussi du Parc, mais clôturés par un propriétaire qui affiche des menaces. (CXL 2002)

8.2 L'AMÉNAGEMENT PARTICIPATIF DANS LE PROJET SUD

Le POT a donné un support juridique et réglementaire solide pour faciliter l'avancement du' programme de démarginalisation, et pour accueillir l'investissement des fonds allemands par' l'intermédiaire du Projet Sud. C'est certainement dans cette logique que le Parc Entre Nubes' '

s inscrit, dans le cadre du POT, en tant qu' « opération structurante », et que les 11 UPZ environnantes (Cf. Carte 14) sont considérées d'intervention prioritaire, sous le nom « d'amélioration intégrale ».

Les objectifs affichés du Projet Sud sont la mise en place d'un modèle dans lequel sont impliquées financièrement et activement la plupart des entités du District, ainsi que la consolidation des processus sociaux qui permettront aux communautés de prendre en charge la gestion afin de résoudre leurs propres problèmes. Ce modèle envisage d'être reproduit dans le processus

d'amélioration des quartiers qui présentent un développement progressif, à travers la planification, la gestion coordonnée et la participation communautaire organisée. La Corporation Parc Entre Nubes a trouvé dans ce programme un écho à ses demandes de parc habité qui intègre la vision du logement et de son environnement. Effectivement, ce programme admet, d'une part, que les actions des habitants aident à améliorer leur cadre et leur niveau de vie, et, d'autre part, que leur prise en compte évite de briser leur appropriation du territoire. Pour que ce programme se déroule, il est évident que le terrain était préparé par les expériences menées par les habitants et diverses organisations du Parc, ce qui d'ailleurs a permis que le programme de la KFW (Projet Sud) s'implante rapidement. L'aide financière et la présence du gouvernement allemand, qui avait une vision semblable à celle de la Corporation du Parc, était une opportunité. De ce fait, tant les porteurs du programme Projet Sud que les porteurs du Parc ont su saisir, chacun de son côté, les opportunités qui se présentaient pour mener à bonne fin leurs projets.

Lors des parcours effectués pour cette recherche, la bonne acceptation de ce programme, tant par les entités du District que par les habitants, est manifeste ; d'ailleurs, dès que le sujet du projet de Parc est abordé, les interviewés font référence immédiate au Projet Sud.

Plusieurs bénéficiaires de

ce programme assurent ainsi avoir connu le Parc Entre Nubes grâce au Projet Sud.

« J'ai eu connaissance de tant de projets, tant dans la localité que ... maintenant [le Parc] se fait connaître avec le Projet Sud (...). Le Projet Sud a commencé autour de ce Parc, et le Projet Sud est en train de se réaliser ¹⁹². » (ALFONSO, 21 août 2002)

« CXL : Comment avez-vous connu le Parc Entre Nubes ?

G : Je l'ai su par le Projet Sud, par les gens qui disent que tout ceci va être une réserve. Parce que, presque toujours dans les réunions, ils [Projet Sud] ont commenté ce que c'est le Parc Entre Nubes.

[Projet Sud] prend toujours en compte le projet du Parc, dans les projets qui se font ¹⁹³. » (GUADALUPE, 21 août 2002)

Cette intervention de Projet Sud pour la conservation et l'adéquation du Parc est divisée en trois

zones selon l'activité principale à entreprendre (Cf. Carte 15) :

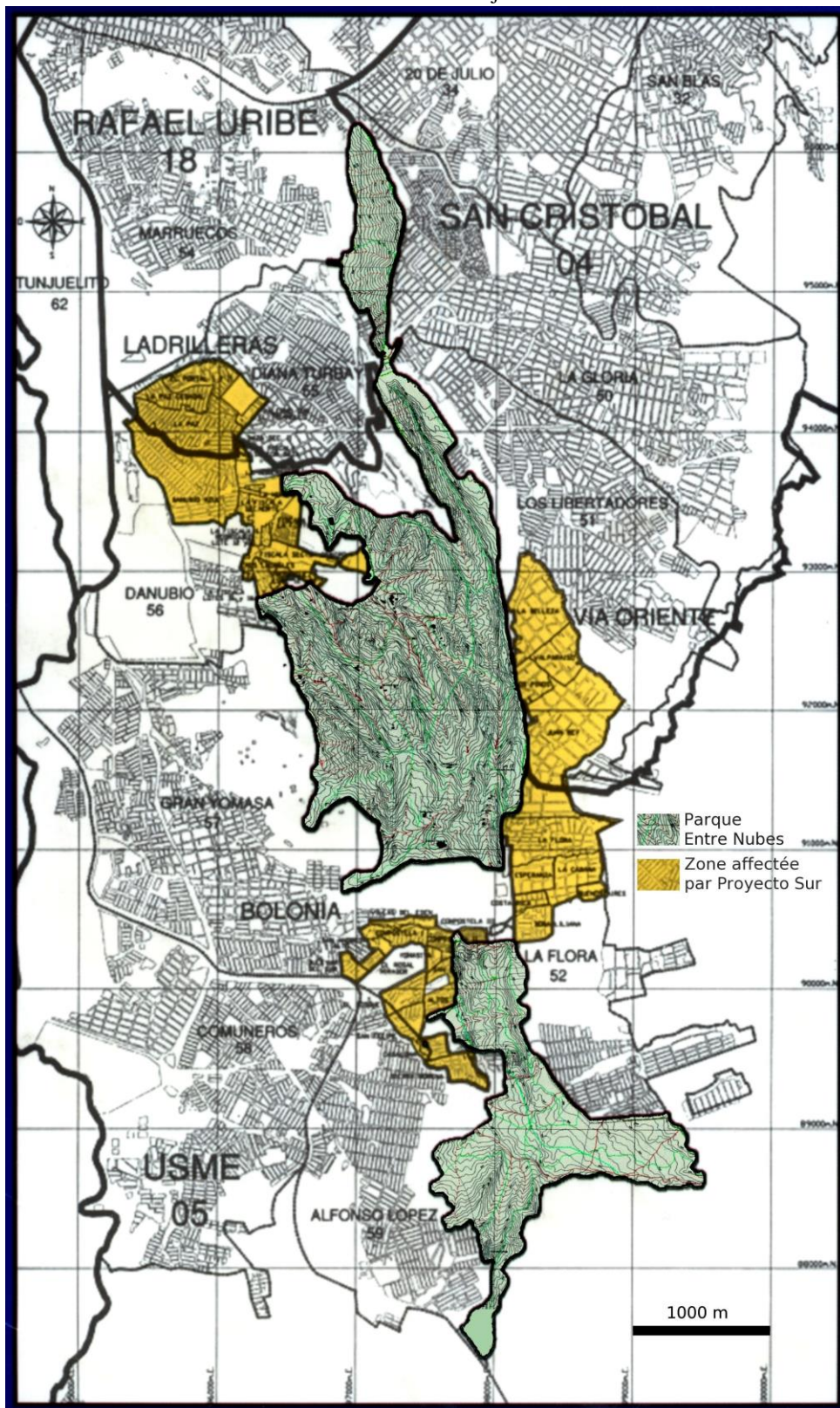
- la zone 1 porte le nom du bassin principal à réhabiliter, Bolonia ;
- la zone 2, Ladrilleras (briqueteries), porte le nom de l'activité économique principale qui pose des problèmes pour la santé publique et qui requiert une intervention pour la prévention des risques ;
- la zone 3 porte le nom de l'ancien axe principal d'accès Via Oriente (Voie de l'Est). Par ses particularités, cette zone est divisée en deux secteurs qui correspondent aux limites des localités et aux actions des groupes organisés.

Ceux qui ont mené le programme, afin d'assurer la responsabilité de l'administration du District, lors de l'exécution et la coordination de l'ensemble des actions, décident d'installer le siège au Département d'Action Communale, et de donner la responsabilité environnementale au DAMA.

« Une fois la proposition d'intervention faite, on cherchait une entité au niveau du District où on pouvait siéger et localiser le projet. Alors à cette époque c'est l'Action Communale qui souffre comme l'entité la plus convenable pour ceci, parce que [le bureau de] Planification est une entité administrative et pas exécutive, et on a donc décidé de localiser le projet [au Département d'] Action Communale ¹⁹⁴. » (MICHAEL, 02 sept. 2002)

La convention financière du Projet Sud entre la mairie de Bogotá et le gouvernement allemand pour l'amélioration intégrale des quartiers, repose sur deux piliers : la coordination inter-institutionnelle et la participation communautaire.

Carte 15 : Parc Entre Nubes. Zones de travail de Projet Sud



Source : Dépliant Projet Sud. Cotes de niveau. Dossier digital du DAMA. Enrichi par nos soins. Il faut noter que sur cette carte est représentée seulement la topographie du Parc et non pas celle des quartiers.

8.2.1 La participation, un travail continu



Photo 59 : Groupes de travail, lors de l'actualisation du Plan de développement annuel de Projet Sud en 2006.

C'est essentiellement dans la planification que le Projet Sud impulse la participation des habitants à la définition, l'exécution, l'accompagnement et l'évaluation des investissements et des travaux faits avec le District.

Chaque année les diverses entités de l'administration et les organisations communautaires des zones réalisent, à partir d'un plan local (Cf. Tableau 12), lors d'un atelier, un plan opérationnel. L'atelier se tient en une journée dans une salle en dehors de la zone de travail (un club, une salle de conférences). Ces lieux se présentent comme neutres par rapport aux intérêts territoriaux des quartiers sur lesquels on travaille dans le plan. L'atelier a pour but d'évaluer l'avancement des projets, les réussites et les difficultés, ainsi que les ajustements nécessaires pour l'année suivante (Cf. Photo 59).

À cet atelier assistent les leaders des quartiers bénéficiaires, les représentants de JAC, les maires communautaires, les restaurants communautaires, les organisations environnementales, les organisations de jeunes, les ONG, ainsi que les délégués des entités de l'administration centrale impliquées et des mairies locales. Ce sont les membres du Projet Sud qui prennent en charge la modération. Au cours de cette journée, la combinaison des réunions plénières et des groupes de travail séparés correspondant aux trois zones bénéficiaires du Projet Sud, permet de donner la parole à tout le monde pour formuler des propositions. Dans ces exercices, les processus de concertation sont nombreux et rendus nécessaires par la diversité des idées exposées.

« Dans chaque zone on fait un atelier avec les leaders et un autre avec les entités et les délégués des leaders. On recueille les propositions de la communauté. La communauté avait déjà des lieux définis et mis à part, dans d'autres cas ils avaient le projet en tête mais ils n'avaient pas le terrain »¹⁹⁵. » (JULIO, juillet 2006)

Tableau 12

Plan du développement local Projet Sud		
contenu	processus de définition	utilité
Identification des problèmes	Pluie d'idées	Avoir le plus grand nombre de possibilités et donner à tous la parole
Définition du problème central	Discussion à l'aide d'un modérateur	Centrer et orienter le débat
Définition de l'objectif général	Solution au problème central identifié	Établir une action concrète
Définition des objectifs spécifiques	Définis ensemble dans l'atelier en pensant à la logistique nécessaire et au coût pour leur réalisation	Avoir une conscience réelle des actions et la possibilité de les exécuter
Définition des stratégies et des buts	Définis ensemble dans l'atelier	Donner les outils pour tracer et définir les indicateurs des actions
Définition des activités	Définies ensemble lors de l'atelier et par zones	Permet de déléguer des activités et des tâches
Définition de chronogramme et des responsables	Selon la compétence des entités et des fonctionnaires présents et par volontariat de la communauté	

Élaboré par CXL, à partir des entretiens 2002-2006 et d'observations du terrain en 2002-2003.

8.2.2 La notion de travail communautaire

doit également être informé tout au long de l'exécution du projet et à son tour transmettre régulièrement l'information à l'ensemble des habitants intéressés et concernés.

Le plan de développement de zone est élaboré par un groupe que le Projet Sud appelle de deuxième niveau, qui est constitué d'associations de voisins comme les JAC et d'organisations sociales de la zone. Ce plan se fait à partir d'un diagnostic participatif qui prend comme base les informations recueillies lors de l'étude de faisabilité, et qui est repris, actualisé et élargi avec les témoignages des habitants de la zone »¹.

« Chaque zone a un groupe de deuxième niveau qui réunit les entités des quartiers. Et chacune a élaboré, dans un processus très long et complexe de planification participative, un plan de développement de zone (...). À partir de ce diagnostic, est élaboré un plan de développement local qui est géré par [les habitants] eux-mêmes avec notre appui [Projet Sud]. Et aussi avec une articulation très forte entre ce qui est la planification locale et la planification du District. C'est ce que nous essayons de faire. Mais c'est un plan des communautés, et c'est surtout une grande réussite parce que nous sommes parvenus à élargir la vision du pâté de maisons, la vision du quartier jusqu'à une vision plus large de zone¹⁹⁷. » (MICHAEL, 02-sept-2002)

Ces groupes de deuxième niveau sont censés créer une force qui permettra une plus grande représentativité des habitants, et faciliter l'inter-locution entre eux pour les projets de la zone. Ce processus permet donc d'élargir la vision mais requiert un grand investissement en temps, aussi bien de la part des habitants que des responsables de l'administration.



Photo 60 : Réunion du Réseau Social Voie de l Est, groupe de travail environnemental, au sujet du plan de gestion du bassin du Tunjuelito et de l implication du Parc Entre Nubes, animée par les membres du Projet Sud.

Red Social Vía Oriente (Réseau Social Voie de l Est), également appelé « des quartiers hauts » par les habitants, est un exemple de groupe de zone de deuxième niveau dont le dynamisme caractérisé

I Toute cette information a été donnée lors de l entretien dans les bureaux du Projet Sud.

Il a rendu célèbre au sein de l administration. Divisé par groupes thématiques de travail, il réalise une

réunion par mois afin de discuter des projets et de leur avancement (Cf. Photo 60 et 61).

« Ce réseau est une forme d'organisation et une stratégie de travail par zone » ; il est formé de 20 organisations, parmi lesquelles des JAC, des groupes religieux, des mères communautaires, des groupes productifs, des organisations environnementales, des entités qui ont une présence dans la zone, les écoles et autres ¹⁹⁸. » (JULIO, juillet 2006)

À l'origine de ce réseau, il y avait un comité de développement qui rassemblait les JAC et les autres organisations des quartiers La Flora et La Esperanza Sur Oriental. Le Projet Sud persuade alors ce comité et les organisations des quartiers voisins de former un seul réseau de plus grande ampleur, afin d'éviter les divisions entre quartiers et de ne pas rester sur des actions

à échelles restreintes.' La formation de ce réseau, qui commence en 2001 et prend plus de trois ans, a nécessité la présence constante de l'un des membres de la Corporation du Parc. Engagé par Projet Sud, ce membre, tout en étant externe au comité et aux quartiers, connaît bien le territoire et ses habitants. Dans son fonctionnement, ce réseau cherche à ne pas établir de hiérarchie et travaille par groupes en fixant des responsabilités, de manière à ce que chacun arrive aux réunions pour y faire des propositions et ensuite diffuse l'information dans son organisation et dans son quartier. Ce réseau a pu exécuter, à travers divers contrats, des projets pour la zone en 2004 et en 2006.

« (...) je vais te dire, on m'a même amené un beau projet, où les gens simplifient. Ces gens des quartiers hauts se sont associés dans cette coopérative pour réaliser tout le projet ¹⁹⁹.
» (Leticia, 13 juillet 2002)

Il est intéressant de souligner que, dans ce processus, les habitants ont des responsabilités et qu'il leur est demandé davantage que leur avis. Ce réseau se maintient, encore aujourd'hui, avec un accompagnement externe moindre.



Photo 61 : Réunion Red Social Vía Oriente. Une petite collation est toujours la bienvenue.

La coopération entre habitants et techniciens

Dans le système colombien de planification, depuis que la culture du projet s'est implantée dans le but de diriger les investissements, l'apport de la communauté est requis pour les cofinancements. Cet apport peut se faire en espèces, ou en nature, sous forme de valeur quantifiable, par exemple à travers de la main-d'œuvre ou des heures de travail. Projet Sud s'inscrit dans cette logique de projet cofinancé et fonctionne à partir d'une unité qui gère les ressources et coordonne, avec les différentes entités, l'investissement et l'intervention dans les zones définies. L'exécution est aux mains des entités du District qui ont procédé à la conclusion des contrats publics, dans lesquels est stipulée l'obligation d'engager de la main-d'œuvre originaire des quartiers bénéficiaires du programme.

« Le gouvernement allemand apporte approximativement 10 000 millions de pesos¹ ; la Mairie, à travers 14 entités et la communauté, fait un autre apport pour avoir un total de 75 000 millions de pesos. Ceci pour l'amélioration tant de la partie physique que sociale de 41 quartiers autour du Parc Entre Nubes²⁰⁰. » (JULIO, 12 août 2002)

I La valeur d'un euro est égale à environ 3 000 pesos colombiens.

Tableau 13 : Montant des apports.

Rapport d'avancement du Projet Sud avec Bogotá 2006		
Partenaire	Montant apport en pesos colombiens	%
Habitants	\$ 2 813 632	3
Mairies locales	\$ 4 160 801	4
Entités du District	\$ 79 392 904	78
KFW	\$ 17 380 404	15
Total exécuté Projet Sud	\$ 103 747 741	100

Elaboré par CXL. Pour information le salaire minimum par mois en 2006 est de 408 000 pesos colombiens alors qu'un euro est estimé à environ 3000 pesos.

L'apport de la communauté est défini en quantifiant les heures investies dans les ateliers et les réunions de travail. Les actions communautaires réalisées pour l'exécution des projets sont quantifiées en heures de main-d'œuvre. Dans cette quantification ne sont pas comptées les

heures de ceux qui ont un contrat de travail dans les chantiers. Pour évaluer le montant de l'apport communautaire, le Projet Sud a pris la valeur d'une heure selon le salaire minimal et l'a multipliée par les heures de travail investies dans l'exécution d'un projet, ou par les heures de présence dans les ateliers, puis par le nombre de participants. Dans le rapport de juin 2006 concernant l'avancement de ce programme, nous observons une estimation du montant des apports de chaque partenaire (Cf. Tableau 13). Il est intéressant de souligner que les habitants sont pris en compte au même niveau que les institutions, même si leur apport financier est moindre. Pour sa réalisation, le projet compte trois composantes : les travaux publics, le développement social et le renforcement institutionnel, ce qui représente une avancée par rapport aux motivations centrées sur les seuls chantiers.

« Le projet est constitué fondamentalement de trois composantes. L'une s'appelle la composante ouvrages, qui comprend des œuvres d'infrastructure physique, (...) gestion des eaux, (...) accessibilité ou voies, (...) environnement, (...) équipement communautaire, processus d'obtention de titres et d'accès aux crédits pour l'amélioration du logement. La deuxième composante, nous l'appelons développement social. C'est la composante qui promeut la participation communautaire, essentiellement à travers un processus de planification participative, qui comporte une participation dans la définition, l'exécution, l'accompagnement et l'évaluation des œuvres et des investissements. (...) Et parallèlement, [la composante] comprend l'élaboration d'un plan de zone communautaire de développement. (...) La troisième composante, nous l'appelons renforcement institutionnel, c'est-à-dire le processus de planification, le cycle de planification. (...) Une autre ligne d'intervention, au sein de cette même composante, est appelée la coordination inter-institutionnelle (...) ²⁰¹. » (MICHAEL, 02 sept. 2002)



Photo 62 : Travaux de revêtement d'une des rues principales, avec le Projet Sud' (quartier La Flora et Juan Rey, aux limites du Parc) (CXL 2002)

Plusieurs projets ont été discutés et suivis dans cette dynamique de planification participative autour de la zone du Parc. En plus du revêtement des routes et de la mise en place de services élémentaires (Cf. Photo 62), Projet Sud a réalisé le projet de l'école San Cayetano, d'une capacité de ' ' 1 500 élèves, qui bénéficie à toute la zone (Cf. Photo 63). Ce projet d'école est un des exemples qui illustrent le processus de changement par rapport à l'ancienne démarche qui consistait pour chaque quartier à vouloir sa propre école. Dans le cas de cette école, les habitants de plusieurs quartiers se sont réunis afin de bénéficier d'un seul projet, ce qui montre la possibilité, grâce à la participation, de réunir des avis, des intérêts, et de porter des projets à une échelle élargie.



Photo 63 :Ecole San Cayetano



Photo 64 : Remise en état de la colline où se trouvait la carrière Juan Rey. Au premier plan, on voit le quartier Juan Rey, II^e secteur, et au fond, la carrière appelée Juan Carlos qui appartient au Parc Entre Nubes. (PROJET SUD 2005)

Projet Sud permet la construction de centres culturels et de parcs, ainsi que l'adéquation des terrains d'anciennes carrières à l'intérieur du Parc (Cf. Photo 64) et l'aménagement du belvédère de la colline de Juan Rey (Cf. Photo 65).

« Une intervention directe du projet [Projet Sud avec Bogotá] est le co-financement pour la récupération écologique d'une carrière qui fait partie du Parc Entre Nubes. [Cela] se fait avec le DAMA. Le DAMA a acquis le terrain (...), et on a déjà réalisé un plan d'aménagement de cette aire ; ça va être une sorte de plan modèle co-financé par le Projet avec des ressources internationales, pour ensuite chercher la manière de reproduire cette forme d'aménagement et de récupération, car une grande partie de ce Parc n'est pas un parc mais un mont "pelé" [dénudé]²⁰². » (MICHAEL, 02 septembre 2002)

Il faut reconnaître que le programme du Projet Sud a permis de concrétiser plusieurs objectifs des

porteurs du Parc, parmi lesquels nous en soulignons deux :

- Proyecto Sur Con Bogotá est peut-être le premier projet institutionnel d'investissement où les habitants des quartiers autour du Parc commencent à être considérés comme protagonistes de leur développement, tant physique que social ;
- La coordination, dans un seul programme, de plus de 15 entités pour la planification, l'aménagement et l'exécution de plusieurs projets menés sur diverses échelles territoriales¹.

Le Projet Sud se révèle donc intéressant pour ce qui est du partage dans la prise de décision autour d'un projet. L'un des atouts est par exemple la disposition des responsables et des techniciens à identifier et recevoir les propositions des habitants, en étant prêts à les travailler ensemble. Il faut tout de même admettre que l'intérêt suscité par le Parc Entre Nubes au sein de l'administration de la localité, est stimulé en grande partie par les résultats d'ordre matériel présentés et portés par le Projet Sud. Quoiqu'il en soit, ce projet se poursuit pendant le gouvernement Garzon (2004-2007) sous forme d'emprunt et sous le nom de Programa Sur de Convivencia (Programme Sud Vivre Ensemble). Pour justifier de sa continuité, le projet a été présenté au Conseil National de Politique Économique et Sociale (CONPES) de la façon suivante :

¹ Les entités du District engagées dans le programme sont : l'Entreprise d'Aqueduc et d'Assainissements, le Jardin Botanique, Le Secrétariat d'Éducation, le Département Administratif d'Action Communale, l'Institut de Développement

Urbain, la Direction pour l'Attention et la Prévention des Sinistres, le Département Administratif du Bien-Être Social (DABS), le Département Administratif de l'Environnement (DAMA), le Secrétariat de Santé du District, l'Institut du District pour le Loisir et le Sport, la Caja de Vivienda Popular (Caisse de Logement Populaire), la Mairie de San Cristobal, la Mairie d'Usme, Mairie de Rafael Uribe Uribe, le District Capital, le Secrétariat Général, l'Institut de Culture et de Tourisme du District, la Mission Bogotá. Et les autres entités extérieures au District : l'Ambassade d'Allemagne, l'Ambassade du Japon, la Coopération Technique Japonaise, l'Agence Colombienne de Coopération Internationale, le Ministère des Relations Extérieures, le Ministère du Développement, le Département National de Planification, le Service National d'Apprentissage (SENA), le Projet DIC-CB de la Mairie de Bogotá, l'Union européenne et Projet de la Banque Mondiale pour le transport public à Bogotá (information donnée directement par Projet Sud).

« C'est une expérience innovatrice d'amélioration intégrale des quartiers, dont l'objectif est de contribuer à l'amélioration durable de la qualité de vie de la population en situation d'extrême pauvreté dans 41 quartiers contigus au Parc Entre Nubes (...) par l'interaction de divers acteurs dans la conception, l'exécution, le suivi, l'évaluation et l'ajustement des actions intégrales de développement. D'autre part, [ce programme] cherche (...) un modèle d'amélioration intégrale qui puisse être reproduit, au travers d'une planification et d'une gestion coordonnées, et de la participation communautaire organisée dans le cadre d'une politique d'habitat du District¹. » (CONPES 2004)



Photo 65 : Inauguration du belvédère Juan Rey.

I " El Proyecto Sur con Bogotá es una experiencia innovadora de mejoramiento integral de barrios cuyo objetivo es contribuir al mejoramiento sostenible de la calidad de vida de la población en mayores condiciones de pobreza de 41 barrios aledaños al Parque Entre Nubes en las localidades San Cristobal, Usme y Rafael Uribe Uribe (SUR), a través de la interrelación de diversos actores en el diseño, la ejecución, el seguimiento, la evaluación y el ajuste de acciones integrales de desarrollo. Además, busca (...) un modelo replicable de mejoramiento integral, a través de una planeación y gestión coordinada, y la participación comunitaria organizada en el marco de una Política Distrital de hábitat. "

8.3 LA CONCERTATION S'IMPOSE

Il est certain que, face au grand nombre de groupes organisés et de personnes affectées par les directives des techniciens, ainsi qu'aux nombreux enjeux, une concertation, ' dans son sens le plus large, allant au delà de l'information, s'impose au cours des processus d'aménagement.' '

À Bogotá nous reconnaissons, d'une part, la grande avancée de l'administration pour se déplacer' ' vers diverses localités et surtout vers celles des quartiers périphériques où sa présence faisait défaut, et, d'autre part, sa volonté de décentraliser l'information, de la faire circuler ailleurs que dans' ' les bureaux centraux.

Un autre avantage du nouveau processus est la rencontre directe, et sur différentes scènes, entre techniciens et habitants, permettant la connaissance des réalités des uns et des autres. Même si, dans un premier temps, la participation reste sur le plan de l'information, il faut' prendre également en compte les conditions qui peuvent rendre sceptiques les techniciens vis-à-vis de la participation, ou qui limitent la mise en place des exercices de participation, points qui ne concernent pas que le cas du Parc Entre Nubes.

Manifestement, plusieurs techniciens, dès l'élaboration du règlement, croient éviter l'influence politicienne en ne donnant qu'au dernier moment le lieu de rencontre pour la participation des habitants. À ce sujet, il faut savoir que les techniciens de l'administration ont été confrontés pendant' longtemps aux pratiques clientélistes de plusieurs dirigeants, qui ont tendance à faire des compromis lors des réunions avec les communautés sans tenir compte sur le moment des nécessités financières, techniques ou légales, et ceci pas seulement en Colombie. À l'évidence, en obser' vant ces pratiques, le travail du technicien peut, à nombreuses reprises, être détourné à des fins

politiques.

« (...) on a essayé que ceci [la définition de règles] reste en marge des pressions politiques des édiles, des conseillers, et c'est pour ça que les concertations avec les communautés se font au dernier [moment]. Pour qu'il n'y ait pas, disons, cette pression depuis le début des études que fait le Département, et pour ne pas donner trop de espoir ni aux communautés ni au Département »²⁰³. » (JUAN 29 juillet 2002)



Photo 66 : Portique d'accès principal aux premiers terrains achetés par l'administration, construit avec la participation des habitants. (CXL 2004)

Par ailleurs, les techniciens se voient aussi confrontés au manque de ressources humaines et financières ; par exemple, au Département de Planification du District seules deux personnes ont été désignées pour mettre en place et coordonner les 117 UPZ existantes. Quant au financement, la participation n'a pas de ressources propres : il y en a seulement si le projet prévoit et spécifie, dans le budget, la composante de participation. Le même constat de manque de ressources a pu être fait à Saint-Etienne et dans d'autres collectivités territoriales. Or, il faut souligner que les processus de participation impliquent invariablement un coût financier, que les administrations ne sont pas toujours prêtes à payer ou qu'elles négligent. Parmi les techniciens qui privilégient l'information en l'appelant participation, certains font des efforts pour mettre en pratique des aménagements participatifs qui se soucient d'intégrer

véritablement la population et de ne pas se restreindre à une seule échelle, ainsi que pour conduire des processus dans lesquels ils approchent les habitants et vice versa, dans le but de travailler ensemble sur un même projet, comme c'est le cas pour Los Soches. En outre, certains de ces techniciens intègrent les habitants dès la conception des projets qu'ils conduisent, comme c'est le cas dans l'expérience concrète de la conception et l'aménagement des terrains achetés pour le Parc et la salle environnementale (Cf. Photos 66 et 67). Pour ces derniers, le DAMA a mis en pratique la conception participative des bâtiments, tant dans leur usage que dans leur disposition. Aujourd'hui, ces bâtiments sont finis et utilisés par les habitants des différentes localités de la ville.



Photo 67: Salle environnementale du Parc Entre Nubes. Ce projet a été conçu avec les habitants (CXL 2004).

8.3.1 Le temps comme facteur de conflit

Les diverses observations montrent que chaque acteur a une mesure très différente de la durée des phases d'un projet d'aménagement, et que très peu gèrent à la fois le court, moyen et long terme. De même, chacun a une temporalité et une conscience du coût du projet très différente.

Effectivement, l'habitant « vit au jour le jour » et, en fonction de cela, considère le projet et son coût : ce dernier ne l'intéresse pas forcément sauf si, pour le couvrir, l'administration crée des impôts, ce qui implique un investissement budgétaire personnel précis.

Pour l'élu, son temps vis-à-vis du projet est celui du mandat et le coût sera fonction du budget auquel il a accès : il voudrait dans ce sens pouvoir avancer et réaliser rapidement les projets, et de ce fait demandera, si possible, à simplifier ou même sauter des étapes, en particulier celles qui impliquent la participation.

Le technicien, grâce à la continuité qu'implique son activité, peut être mieux informé et conscient des relations entre le temps du projet, les coûts réels et le budget disponible. Depuis sa position, il peut évaluer unilatéralement si le projet doit se faire très vite, peut attendre, ou bien n'est pas nécessaire, négligeant parfois l'avis et le vécu des habitants.

Ces différences dans la perception et l'utilisation du temps et du coût du projet sont des aspects qui ne peuvent être abordés par tous les acteurs que dans un processus continu de participation, dans lequel tous peuvent s'impliquer au-delà de l'information. Ce qui suppose d'intégrer la participation au niveau du dialogue dans toutes les phases du projet, permettant ainsi de construire des résultats dans chacune d'entre elles, et par là même de faciliter la confrontation des perceptions de temps et de coût, de façon à ce qu'elles soient entendues et comprises par tous les acteurs.

Pour que les administrations avancent dans la mise en place des processus participatifs dans l'aménagement, il faudrait accepter, et gérer de façon concrète, le fait que la participation et la concertation requièrent du temps et de la continuité, afin, entre autres, d'accorder le temps aux habitants de maîtriser le langage utilisé. Car comme il a été dit à Saint-Étienne lors d'un entretien, « vouloir faire des projets avec une concertation bricolée ne marche pas ».

« L'idée est que ces personnes de l'Agroparc [Los Soches] apprennent le langage de l'administration, comme si c'était de l'anglais, pour pouvoir écrire des projets, et sinon ils peuvent demander, sinon ils peuvent trouver d'autres traducteurs dans d'autres entités (...) ; ils ont appris [les habitants de Los

Soches] à parler (...) le [langage administratif] et alors ils parlent et les ressources viennent où elles se trouvent' !²⁰⁴ » (JUAN, 29 juillet 2002)

Dépasser les niveaux de participation qui restreignent l'habitant à une présence passive, ou qui aboutissent à des réunions bazar où la parole n'est pas entendue, ou à des réunions de plaintes et de demandes sans résultats, atteindre d'autres niveaux de participation et formes de réunion, tout cela requerrait sans doute des rencontres régulières, des réunions qui faciliteraient la connaissance de l'Autre et donc le changement de représentation à la fois de l'Autre et des lieux de la ville.

CONCLUSION

Le Parc est ainsi devenu, en tant que projet, une stratégie possible pour rassembler des intérêts et faire tomber certaines barrières territoriales dressées en particulier par la pratique politique. Toutefois, il faut tenir compte du fait que cet espace n'est approprié, en tant que parc naturel, que par un petit nombre d'habitants de la ville, en raison de la façon dont la majorité de la population habite la ville, ce qui permet d'avancer que l'appropriation du territoire et la façon d'habiter sont des facteurs essentiels à prendre en compte à l'heure de mettre en place un aménagement participatif multi-scalaire.

Il faut considérer que la réglementation peut aussi bien faciliter qu'empêcher le développement des projets : dans le cas du Parc, elle a permis que les quartiers du Sud-Est soient bénéficiaires du programme gouvernemental dit « de démarginalisation » et que 41 quartiers profitent des actions de légalisation, de l'investissement du Projet Sud et du financement de l'État pour des projets entrepris dans ces zones longtemps laissées pour compte.

Nous relevons également que, pour qu'un aménagement participatif ait lieu, la disposition et la volonté des techniciens à travailler en partenariat entre eux et avec la population sont cruciales. Les expériences du Projet Sud révèlent que les techniciens et la population sont capables de travailler en collaboration, et en se considérant les uns les autres comme des partenaires. Ce travail souligne également l'importance de la prise en compte des processus

existants dans le territoire, ainsi que des organisations et des acteurs présents. Il faut tout de même être conscient que la participation dans l'aménagement peut être récupérée, institutionnalisée et canalisée dans un intérêt administratif ou, pire encore, dans un intérêt individuel politicien.

En ce qui concerne le devenir du Parc et de la zone, plusieurs réalités se superposent : l'amélioration de l'aspect physique et paysager, l'affaiblissement ou l'adaptation du clientélisme, l'émergence d'autres mouvements politiques, et la façon dont les processus de participation sont conduits. Nous observons que les divers investissements d'ordre matériel, aussi bien dans le Parc que dans les quartiers et localités, changent considérablement l'image de la zone, ce qui facilite la communication et la promotion du Parc et de la zone auprès des autres habitants de la ville et des divers visiteurs.

Pour cette raison, les visiteurs du Parc, qui, dans leur pratique de la ville, n'avaient jamais franchi certaines limites territoriales, vont les élargir, facilitant ainsi l'intégration et la confrontation des imaginaires et des réalités d'ici et d'ailleurs. Les investissements matériels et les grands projets prévus par le POT pour le secteur à proximité du Parc, portent d'autres intérêts moins affichés, parmi lesquels la valorisation et la possibilité de collecter des impôts, deux moyens utiles à l'action du gouvernement afin de pouvoir s'honorer d'une bonne gestion à la fin du mandat, ce qui est très important dans la perspective de candidatures à d'autres niveaux territoriaux.

Cette valorisation et le processus de légalisation impliquent aussi des responsabilités financières de la part des habitants vis-à-vis de l'administration, des responsabilités qui sont très difficiles à tenir pour ceux qui n'ont pas d'emplois leur assurant un revenu, ou qui ont une activité précaire, comme

le vendeur ambulant de confiseries dans les bus, métier très répandu dans la zone.

« CXL : Quel est le plus grand problème en ce moment dans le quartier ?

D : Qu'ils vont nous brancher aux services et on n'a pas d'argent pour les payer !²⁰⁵ »

(DIOSELINA, 12 août 2002)

Les qualités paysagères de cette zone, les notables améliorations en matière de voies d'accès et de services recherchés par un nombre non négligeable d'habitants, font partie des caractéristiques qui peuvent provoquer l'arrivée de populations aux revenus supérieurs à ceux qui y habitent actuellement, provoquant l'éventuel déplacement de ces derniers. Vu sous cet angle, la légalisation des quartiers, au lieu d'être un mécanisme d'inclusion, permettant que les habitants s'organisent et participent, devient un mécanisme d'exclusion. Dans ce cas-là, la ville gagne en budget mais perd en processus sociaux, car, d'une part, le déménagement des familles en masse peut affaiblir ou faire disparaître les organisations, et, d'autre part, l'offre de logement pour les plus démunis n'est pas encore résolue et leur déménagement ne fait que déplacer spatialement ce problème, ce qui peut entraîner plus d'inconvénients dans la construction et l'administration de la ville que d'avantages procurés par les nouveaux impôts captés.

La légalisation et la valorisation augmentent en fait les coûts dans la zone et affectent directement les personnes aux très bas revenus, parmi lesquelles plusieurs ont porté le processus d'amélioration de la zone. Elles peuvent ainsi se voir forcées de quitter le territoire, ce qui ajoute alors des contraintes aux processus participatifs futurs.

Face à ces problématiques et perspectives, l'aménagement participatif se présente comme un atout dans les zones déjà habitées, particulièrement à l'intérieur de celles qui présentent de nombreux problèmes socio-économiques, car il permet la rencontre des acteurs, le travail conjoint de l'administration et des populations, et facilite les propositions et solutions qui tiennent compte de tous les aléas identifiés par les uns et les autres. En effet, cette forme d'aménagement donne lieu à divers échanges autour des images et des représentations du territoire à construire et ou à aménager, et devient de la sorte un outil fondamental pour mener des programmes sur des territoires encore inhabités. Ce serait un outil à utiliser lors de la mise en place des programmes de relocalisation des populations, à cause de risques naturels ou de sinistres, ou encore en raison de programmes de rénovation ou de reconstruction urbaine. L

aménagement participatif pourrait également être utilisé dans le cadre des programmes de retour qui devraient être mis en œuvre pour les desplazados par la violence, compte tenu du fait qu'un tel outil faciliterait la mobilisation collective et par là même les processus de territorialité. Il pourra être un outil dans le cadre des programmes des quartiers marginaux ou en difficulté dont les Contrats de cohésion sociale en France, ou encore lors des grands projets d'aménagement (TGV, voies rapides) et également dans l'optique de produire des règles d'urbanisme de façon participative dans le cadre des POTS en Colombie ou encore des PLU en France. De toute évidence les pouvoirs publics ainsi que les chercheurs constatent de plus en plus le besoin d'évaluer ce type de démarches. C'est dans cette optique que le dernier chapitre propose d'évaluer à partir des observations faites et de façon qualitative ce type de processus participatifs.

CHAPITRE 9

UNE ANALYSE D'ACTEURS ET DE LEURS LOGIQUES

Ce chapitre revient sur des éléments fournis par l'étude du Parc en les confrontant à d'autres réalités, en particulier françaises. Cette mise en regard de l'étude de cas avec d'autres observations de processus de planification et d'aménagement, ainsi que son analyse depuis un contexte français, permettent d'identifier certaines particularités des processus d'aménagements participatifs. Ces particularités servent d'abord à l'identification et à la caractérisation d'acteurs spécifiques à l'aménagement participatif, ainsi qu'à l'observation des relations et des représentations qui se dessinent entre eux. À partir des logiques et des pratiques des acteurs, nous étudierons leurs différents points de vue concernant la participation ainsi que le fonctionnement des réunions des aménagements participatifs.

Les éléments ici présentés ont pu être observés de manière répétée et similaire dans divers contextes géographiques (tant en Colombie qu'en France). Ces observations sur différents projets ont été croisées de façon à ce qu'elles constituent des matériaux pour proposer une grille d'analyse d'aménagements participatifs. Celle-ci pourrait servir de base pour en élaborer une autre par la suite, plus formalisée, au service à la fois des praticiens et des chercheurs.

L'Aménagement Participatif, de l'Injonction à la Co-construction

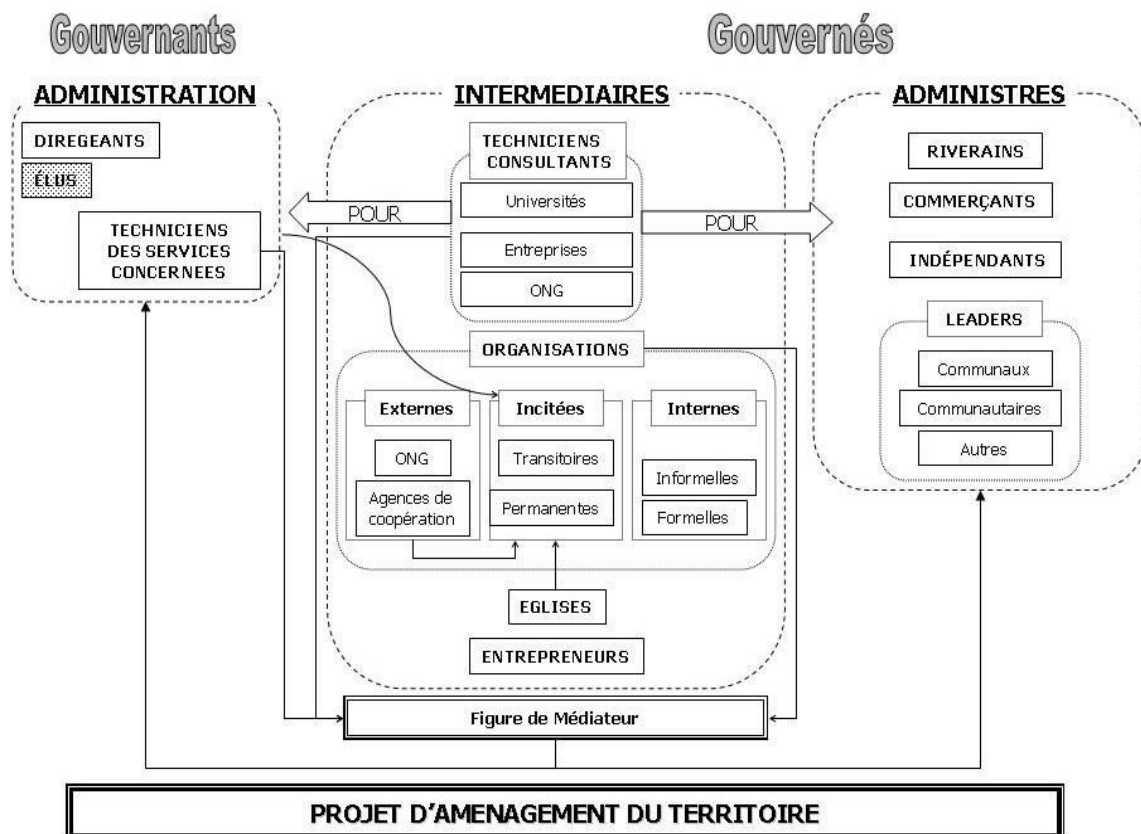
9.1 DES ACTEURS

Nous sommes encore dans le champ des identités sociales qui s'élaborent et évoluent toujours dans l'altérité en fonction des circonstances, du moment et du lieu (CAVILLE 1998). Ces identités s'élaborent aussi à partir des représentations que chaque communauté ou groupe transmet, « à l'aide desquelles chacun se figure le monde » (AMOSSY 1991 : 10). Nous sommes donc encore dans la dialectique individuelle et collective, dans le relationnel, l'identitaire et le symbolique.

Dans cette dialectique, les groupes sont établis et validés par la reconnaissance que les autres ont d'eux, un processus dans lequel il y a au moins quatre identifications possibles et simultanées : l'individu reconnaît les groupes et leurs caractéristiques ; les autres identifient l'individu comme appartenant à un groupe ; l'individu s'identifie ou non à l'intérieur d'un groupe ; l'individu identifie les autres comme faisant partie ou non d'un groupe (LOPEZ 2006). Soulignons que le but n'est pas de déterminer des groupes fermés car leur réalité est toujours changeante ; ainsi, l'identification de la grande majorité de ces groupes dans ce chapitre se fait en considérant les logiques des acteurs, à partir de la distinction qu'ils font eux-mêmes, qu'ils acceptent et qui est reconnue par le plus grand nombre.

Nous resterons, par facilité d'identification et pour éviter les ambiguïtés, sur l'appellation des deux premiers sous-ensembles de groupes : l'administration et les administrés. Un autre sous-ensemble se profile entre les deux : les intermédiaires. Ensuite il n'est pas évident d'établir une différenciation très précise entre les groupes qu'on peut distinguer à l'intérieur de l'administration, des administrés et des intermédiaires. Au sein de ces trois groupements initiaux existent des groupes innombrables, mais nous ne retiendrons que ceux qui sont directement impliqués dans un processus participatif pour un projet particulier d'aménagement (Cf. Illustration 10).

Illustration 10 : Groupements d'acteurs dans l'aménagement participatif



Dans la réalité colombienne, voire latino-américaine, l'Église représente un acteur indépendant, mais' peut aussi, en terme général, se situer parmi les organisations.

9.1.1 Les groupes d'acteurs dans l'administration

À l'intérieur de l'administration, on distingue deux groupes à qui on attribue l'autorité et la capacité' ' de penser et de construire le territoire : les dirigeants et les techniciens des institutions et services de l'administration.'

Les dirigeants ou élus

C'est de l'élection que les dirigeants détiennent leur légitimité et ils ont une influence déterminante' ' dans la gestion et la direction du niveau territorial de leur compétence. Cependant, leur autorité se limite au temps du mandat, sauf réélection. Ils ont l'autorité et le pouvoir de décision sur les affaires publiques et tout ce qui concerne l'intérêt général. En France, on donne au dirigeant le nom d'élus, ce' qui lors des réunions paraît lui donner une

investiture particulière, qu'on ne trouve pas en Colombie.' Mais pour faciliter la lecture, nous utiliserons toujours cette appellation.

En France, dans une municipalité, on différencie, parmi les élus, le maire et les conseillers municipaux. En Colombie, dans le cas du District ou d'une municipalité, on distingue le maire, les conseillers municipaux et les édiles ; cette dernière appellation est réservée en Colombie aux élus des JAL. Depuis la Constitution de 1991, les portes de la pluralité politique s'ouvrent. Dès lors, les organisations communautaires peuvent devenir facilement des organisations à finalité politique, ce qui marque l'interrelation existant entre le travail politique et communautaire et le passage continu d'une sphère à l'autre. Dans la zone du Parc, on s'aperçoit que, de plus en plus, ce sont les hommes et les femmes des nouveaux courants politiques issus des organisations communautaires qui sont les plus présents aux postes d'édiles.

La figure d'édil à Bogotá

« CXL : Quelle est la différence entre le travail politique et le travail communautaire ? N : Pour moi c'est... Le [travail] politique a une relation avec l'organisation [le parti] (...) [dont l'objectif direct est d'avoir une influence sur les règles politiques, sur le système politique, d'accéder à un poste de représentation populaire, de travailler dans des formes organisationnelles pour pouvoir rentrer dans ces espaces d'influence. Alors que dans le [travail] communautaire, l'objectif fondamental est, disons-le comme ceci, de résoudre les problèmes de la population organisée (...). Je crois que le travail communautaire a à voir avec la collaboration. Collaborer avec cette population organisée pour résoudre ses problèmes, sans avoir à se préoccuper nécessairement des espaces de pouvoir (...).

CXL : Quelle est la relation entre le politique et le communautaire ? N : Les politiques publiques, je crois, ont trois sources. L'une de ces sources est la politique et c'est la décision de celui qui est au pouvoir (...). Il y a une autre source, les techniciens, les consultants ou les études, les documents qui ont une place, disons ... appelons-la, académique (...). Et le communautaire et le social, qui sont l'autre source de politique publique, c'est ce qui vient d'en bas, réellement la communauté organisée formelle ou informelle, mais pour atteindre ses objectifs immédiats, la résolution de ses problèmes avant d'avoir un accès au pouvoir. De cette façon, dans la recherche pour résoudre leurs problèmes ; ce qui est arrivé dans ces communautés marginales ... cette organisation de la communauté finit par devenir, je ne sais pas si le mot est un tremplin,

parce que ça évoque la manipulation. Mais oui, cet espace impulse que certains de ces leaders accèdent aux postes de représentation politique. Et en étant dans ce poste de représentation politique, alors ils influencent et s'organisent ; alors il y a beaucoup de relation entre ces trois sources ²⁰⁶. » (NELSON, 7 mars 2003)

Plusieurs personnes des organisations communautaires qui ont eu une tâche importante au sein des

JAC de leurs quartiers, sont devenues édiles ou conseillers municipaux ; dans plusieurs cas, c'est à la JAC qu'a commencé leur carrière politique. C'est justement une organisation communautaire issue des JAC d'Usme qui est devenue une force politique la plus présente dans la zone du Parc.

« J'appartiens au mouvement le plus organisé, du point de vue électoral, de cette localité [Usme] ; nous sommes ceux qui avons eu le plus de votes aux quatre dernières élections. (...) il y a eu un mouvement qui s'appelait pouvoir communautaire, c'était le nom informel ; il a avalisé trois des édiles actuels et une candidate au Conseil municipal de Bogotá ; elle a eu le plus grand nombre de votes qu'on ait jamais eu ici (...) ; un autre mouvement qui s'appelait écolibéralisme a avalisé deux édiles parmi ceux qui sont élus, et un conseiller qui habitait aussi ici [Usme]. Les autres édiles ont appuyé chacun leur liste au conseil (...) ; il y a les nouveaux contre les anciens (...) ²⁰⁷. » (NELSON, 7 Mars 2003)

Les dirigeants appartenant aux nouveaux mouvements sont généralement nés dans la zone où ils sont installés depuis longtemps, ce qui leur a permis de connaître le territoire, les habitants, d'être en contact avec les réalités des quartiers et d'être proches des préoccupations quotidiennes des habitants. En général, ils ont entre 25 et 40 ans, avec un niveau d'étude technique et même universitaire. Les habitants de ces quartiers périphériques ont compris que certaines actions ne peuvent être menées dans leurs territoires qu'avec une volonté politique. Alors un édile ou un conseiller municipal issu d'une organisation communautaire représente pour ces habitants, d'un côté, la fierté et la réussite d'une communauté, et de l'autre, une opportunité d'influence sur les politiques publiques qui peut bénéficier aux projets prévus pour leur territoire. Les nouveaux visages dans le champ politique expriment une nouvelle force, une possibilité de changement. Néanmoins, les nouvelles organisations politiques issues des mouvements communautaires se heurtent aux partis traditionnels et à leurs manières habituelles de faire la

politique, voulant confiner le pouvoir en défendant leurs territorialités électorales. Selon le contexte, la relation et les représentations que les habitants ont de l'élu sont changeantes et peuvent se placer entre le mythe et le stéréotype. Le mythe est l'élu qui ' ' peut résoudre tous les problèmes, il est une sorte de figure à respecter, à honorer au vu de ses pouvoirs. L'élu devient stéréotype quand on considère que, de toute façon, tous les élus sont ' corrompus et menteurs. Une autre figure du dirigeant apparaît, celle du leader, moins manichéenne, figure que nous aborderons plus loin.

En Colombie, les nouvelles lois édictées, qui visent la transparence dans la fonction publique, impliquent que chaque action dans l'administration doive suivre un cadre légal spécifique. De ce fait, ' si l'administration en général et l'élu en particulier ne veulent pas se mettre en situation illégale, cela ' ' nécessite une ample connaissance juridique ou une assistance dans ce domaine. Dans cette

ambiance de rivalité politique, la méconnaissance du fonctionnement de l'appareil juridique et administratif et des procédures édictées constitue une faiblesse dont profitent les détracteurs politiques des uns et des autres. De ce fait, l'action des ' nouveaux représentants issus des associations, tant au sein de la JAL qu'au conseil municipal, ne semble pas évidente, étant donné que les pratiques ' informelles auxquelles sont habitués les habitants en travaillant avec les organisations de ces zones ne rentrent pas dans le cadre prévu légalement pour administrer. Un dirigeant peut ainsi réaliser, pour le bénéfice d'un groupe de population de la localité, une action qui détourne un ou plusieurs ' points de la loi sans le savoir. Souvent ces actions correspondent à la bonne foi de l'édile ; parfois il peut même y être incité et soutenu par ses détracteurs, parfois de l'opposition. En effet, ceux-ci ' sont toujours attentifs aux faiblesses des autres et ont l'influence nécessaire pour que la mécon ' naissance légale se paie cher. Car le simple soupçon de corruption peut amener à l'ouverture d'une ' ' enquête pendant laquelle le fonctionnaire, le maire de la localité, l'édile ou le conseiller peuvent être destitués de leurs fonctions, ce qui les empêche de gouverner le temps de l'enquête, laissant le ' champ libre à l'opposition. Beaucoup d'enquêtes liées à la corruption sont déclenchées par les ' ' membres

des partis d'opposition afin de décevoir les électeurs de l'accusé pour les faire venir ou revenir dans leur camp. Généralement, quand l'enquête est ouverte, des moyens de publicité sont mis en place pour que la population connaisse les motivations de l'enquête. Par contre, l'information est quasi inexistante sur le déroulement de l'enquête, les détails, et les résultats, sauf en cas de condamnation.

Au moment du travail de terrain, les conseillers municipaux issus de ces nouvelles organisations politiques d'origine communautaire dans la zone du Parc étaient sous le coup d'une enquête. Il est très difficile de distinguer à première vue quelle est la part de corruption qui existe vraiment, et quelle est la part due à la méconnaissance des procédures. Dans cet univers politique difficile, on peut se demander quel est l'intérêt d'une personne engagée dans le travail avec les communautés à devenir un élu. Plusieurs points vont sans doute converger, mais nous ne retiendrons que les plus évidents dans le cas de la figure de l'édil. Le fait d'être edil, ou en général dirigeant, donne avant tout une reconnaissance auprès de la population, des autres organisations et de l'administration. À l'évidence, l'édil porte en soi un statut social et une position de pouvoir qui lui permettent d'avoir accès à l'information, utile pour servir ses intérêts d'ordre économique ou politique.

En ce qui concerne les intérêts d'ordre économique, il faut savoir que, malgré leur niveau de formation, plusieurs de ceux qui aspirent à être élus n'ont pas d'emploi, ou pas d'emploi fixe et donc pas ou peu de salaire. Le poste d'édil leur offre donc l'opportunité de bénéficier d'un salaire durant les trois ans que dure le mandat, et leur permet d'avoir accès à l'information dans plusieurs domaines et d'établir des contacts dans la gestion des projets. Cette information et ces contacts sont importants dans le fonctionnement et dans le devenir d'une association ou d'une organisation, dont le fonctionnement dépend en grande partie des projets en cours. De ce fait, ces postes politiques permettent de mieux assurer l'avenir personnel et professionnel d'un edil et celui de son association communautaire, parfois devenue ONG.

Pour ce qui est des intérêts d'ordre politique, cette expérience constitue également la possibilité de construire et de fortifier les réseaux électoraux, de mettre en évidence leur capacité d'action, ceci en vue d'accéder à d'autres responsabilités à d'autres échelles territoriales avec un pouvoir plus élargi.

Les techniciens

Nous avons vu au cours de l'histoire que la technique occupe une place importante au sein des systèmes démocratiques, notamment en ce qui concerne la planification et l'aménagement du territoire. D'ailleurs, l'appellation de technocratie fait référence à la place centrale qu'occupent les aspects techniques dans la démocratie.

F. Asher (1995) considère que l'urbanisme prétend ne pas laisser la ville se construire spontanément, et veut « maîtriser le développement urbain par la mobilisation de connaissances scientifiques et la mise en œuvre des techniques d'aménagement de l'espace », considérations qui sont aussi valides pour la planification et l'aménagement d'autres territoires que celui de la ville. Dans cette perspective, la technique devient un support politique important. Dans les processus de formulation des règles qui concernent le territoire, on peut soulever la question suivante : qui définit l'intérêt général d'un sujet déterminé et quelle est la place de la technique dans cette définition ? Dans le cas du Parc Entre Nubes ou dans les observations faites en France, c'est l'administration, par l'intermédiaire de ses techniciens, qui est censée savoir ce qui est convenable pour l'intérêt du plus grand nombre dans un territoire administratif qu'ils ont eux-mêmes déterminé. La règle est donc l'expression du pouvoir de la technique afin de contrôler le territoire et son aménagement.

« Il faudrait que la règle transcende vers quelque chose de plus catégorique, que les gens sachent que quand ils la transgresseront, la punition sera forte, (...) ; ce qu'on prétend c'est l'amélioration complète de la société à travers la règle. C'est-à-dire que la règle va déranger certains ; ce qui est défini, c'est pour qu'en général la ville fonctionne mieux. Toutes ces choses manquent [les espaces

publics], à cause de l'environnement culturel qu'on trouve à Bogotá' »²⁰⁸. » (ENRIQUE, 29 juillet 2002) Dans cet ordre d'idées, le pouvoir des techniciens réside dans la connaissance des procédés, des méthodes et dans l'expérience de la gestion d'un sujet déterminé. Leur appartenance au sous-ensemble de l'administration dépend d'un contrat qui est censé tenir compte de leurs compétences techniques. Dans les processus d'aménagement participatif, ils peuvent se différencier selon l'échelle territoriale administrative à laquelle ils sont rattachées (la métropole, la ville, l'agglomération, le quartier), selon leur service d'appartenance ou selon le projet qu'ils mènent. Il est courant en Colombie et en France de trouver des rivalités entre les divers services techniques d'un même niveau territorial, et encore plus entre niveaux territoriaux qui sont en relation avec les projets d'aménagement. Parmi les techniciens, nous distinguons au moins deux catégories : ceux qui ont une carrière administrative et ceux qui sont en contrat à durée déterminée.

- Les techniciens appartenant à la catégorie de la carrière administrative bénéficient d'une continuité qui dépasse un mandat et qui leur permet d'élaborer un discours autour de leur objet de travail —la ville, ses besoins, ses projets— et du niveau territorial auquel ils sont attachés. En outre, cette continuité leur permet d'acquérir une bonne connaissance du fonctionnement du système politique et administratif.
- Parmi les techniciens sous contrat à durée déterminée, on distingue, d'une part, ceux qui correspondent à la durée du mandat du dirigeant, comme les conseillers spéciaux, ou des postes de responsabilité non soumis aux concours de la carrière administrative, et, d'autre part, ceux qui correspondent à un projet d'aménagement spécifique. Ces derniers sont sélectionnés lors d'un appel d'offre, pour une ou plusieurs étapes du projet : les études, l'exécution, le contrôle.

Au sein du groupe des techniciens, nous différencions tant en France qu'en Colombie, au moins deux attitudes face à la participation : soit ils croient à l'intégration de la population aux processus, soit ils considèrent la participation inutile. Pour ce qui est de la deuxième attitude,

la participation est perçue comme une action qui retarde le processus de décision et d'avancement des projets, si bien que les techniciens sont très hermétiques et parfois hostiles aux remarques des habitants.

Dans la conduite d'un projet d'aménagement, lors des réunions de participation certains des techniciens sont toujours plus visibles que les autres : c'est en général la figure du chef de projet qui est identifiée au projet qu'il porte et qui devient l'interlocuteur principal pour le reste des acteurs. Il coordonne les dossiers techniques et regroupe l'information pertinente pour l'avancée du projet, pour les réunions publiques, et pour les moments de rencontre avec tous les autres acteurs concernés.

La question du langage. Les techniciens produisent une langue spéciale pour l'administration, qui est, en tant que discours, le produit d'un compromis entre un intérêt expressif et une censure constituée par la structure même du champ dans lequel le discours se produit et circule, pour reprendre les mots de Bourdieu (1982 : 167). Ceci crée une différence de langage entre l'administration et les administrés, et même au sein des divers services de l'administration.

Il faut noter que pour la population, les avis techniques bénéficient parfois de plus de crédit que les discours politiques, d'où la relation directe qui s'établit automatiquement entre technique et politique. Les élus sont conscients de l'utilité du soutien technique et de leur dépendance vis-à-vis des techniciens, alors ils acceptent l'intervention de ces derniers, mais pas ouvertement. Les élus sont prêts à demander toutes les explications pertinentes sur les projets afin de pouvoir présenter eux-mêmes ces projets à la population dans les réunions publiques, et les techniciens donneront seulement des détails si cela s'avère nécessaire. Face aux services techniques, les élus se placent dans une position d'autorité, et non pas de dépendance, qui leur permet d'exiger et d'obtenir des réponses. Dans les réunions publiques où leur possibilité de contrôle est plus limitée, les élus accepteront l'intervention des techniciens, utilisant les compétences de ces derniers pour se faire valoir aux yeux des électeurs.

Dans la conduite du projet, il est indispensable de considérer le langage utilisé afin de communiquer ce que les techniciens pensent correspondre le mieux à l'intérêt général, de façon à ce que les propositions puissent être discutées voire contestées. Tant à Bogotá, en Colombie, qu'à Saint-Étienne, en France, ce langage est à la portée de tous les techniciens, et la discussion et la contestation sont présentes dans leurs réunions de travail ; toutefois, les élus doivent faire, dans un premier temps, un certain effort pour comprendre leurs interventions. Dans les réunions de participation, le langage des techniciens est également très différent de celui qu'utilisent la plupart des habitants. De ce fait, l'information sur les projets n'est pas à la portée de tous les autres acteurs, et notamment de ceux qui sont directement affectés par ces questions d'intérêt général.

Parmi les techniciens, plusieurs sont conscients que la différence de langage ne repose pas seulement sur les mots utilisés, mais également sur la méconnaissance du fonctionnement de l'administration -

tration par les habitants, particulièrement ceux des territoires marginaux.

« Quand on présente un projet, il y a une question de pédagogie pour parler la même langue. Il y a des langages différents et il faut apprendre à les comprendre. (...) Les services sont très techniques alors que lire un plan [architectural] pour les gens [habitants] n'est pas un acte quotidien¹. »

Les techniciens qui sont favorables à l'intégration des populations sont aussi conscients qu'il y a une méconnaissance de la part de l'administration de la façon dont les habitants fonctionnent et s'organisent. Pour que les habitants arrivent à comprendre le fonctionnement et le langage utilisé, ces techniciens savent qu'il faut une médiation, qu'ils ont assimilée, au cours des entretiens à Bogotá comme à Saint-Étienne, à un processus de traduction. Conscients du décalage langagier entre administration et habitants, certains techniciens endossent le rôle de traducteur pour enseigner aux habitants le langage de l'administration. Notons que pour être traducteur, il faut maîtriser aisément les deux langues, mais ceux qui maîtrisent le langage de l'administration ne maîtrisent pas toujours le langage de la population. Notamment en Colombie, il est courant de trouver des formations offertes par

les administrations aux populations afin de leur permettre d'apprendre et de comprendre le langage technique. Au contraire, au sein des administrations, très peu de techniciens se préoccupent d'apprendre le langage de la population, ou —comme un technicien l'a exprimé lors d'un entretien à Saint-Étienne— « avoir la volonté de savoir ce qu'il y a derrière » les paroles des habitants.

Maîtriser le langage de la population requiert de s'approcher, de poser des questions et de passer du temps avec les habitants dans leurs territoires. À quelques exceptions près, les techniciens ne

I Extrait des notes prises lors d'une conversation avec un responsable de service à la mairie de Saint-Étienne (avril 2004).
sont pas prêts à quitter leur lieu de travail pour aller vers les populations, en dehors de réunions très ponctuelles. En outre, la façon de fonctionner des administrations ne prévoit pas non plus ce type de rapprochements.

9.1.2 Les groupes d'acteurs intermédiaires

Ce qui caractérise ce groupe, c'est justement sa position intermédiaire entre l'administration et les administrés, où se distinguent en particulier des structures organisées et non pas seulement des individus. Nous pouvons différencier, entre autres, les groupes politiques, un autre groupe de techniciens, les entrepreneurs, les grands propriétaires, les organisations, ou encore les églises. Parmi ceux-ci, nous ne retiendrons que les plus visibles dans les processus d'aménagement participatif, et ceux dont les observations de terrain ont apporté le plus d'éléments.

Les techniciens-consultants

Ce groupe de techniciens-consultants présente les mêmes caractéristiques et son rôle est aussi important que celui des techniciens de l'administration. Ces techniciens intermédiaires, qui

appartiennent le plus souvent à des universités, des entreprises spécialisées ou des ONG, sont surtout présents quand un projet est d'une certaine ampleur et complexité. Nous distinguons au moins deux catégories : ceux qui sont en lien étroit avec l'administration, et ceux qui sont en lien avec les habitants - tant directement affectés par un projet.

En lien direct avec l'administration. Ces techniciens-consultants, qui interviennent suite à un appel d'offre, seront d'autant plus nombreux qu'il y a de domaines spécialisés à traiter. Généralement les administrations leur délèguent la maîtrise d'œuvre dans le domaine de leur compétence. Pour ce qui est du rôle de chef de projet, figure utilisée notamment par les entreprises et les ONG, un ou deux techniciens délégués par l'entreprise, l'université ou l'ONG engagés, seront présents lors des réunions de coordination technique à l'intérieur de l'administration, des rencontres publiques avec la population et pendant toute la durée du projet.

En dehors des universités et de certaines ONG, l'engagement de ces techniciens dans le processus des projets d'aménagement répond spécialement à des intérêts d'ordre économique, et leur fonctionnement répond aux règles administratives, de productivité et de commerce. La plupart de ces techniciens sont loin de vouloir approcher la population ou de retarder le planning, ce qui pourrait entraîner des pénalités. Néanmoins, ils sont prêts à faire des concessions auprès de l'administration en ce qui concerne la participation exigée par les lois, de façon à ne pas perdre une future opportunité lors d'autres appels d'offres.

En lien avec les habitants. Ces techniciens sont engagés par la population quand elles se voient affectées de façon négative par le projet et que seule une contre-expertise peut inciter un changement. Les techniciens relevant de cette catégorie sont très difficiles à trouver, mais quand ils existent, ce sont le plus souvent des techniciens appartenant à des universités ou des ONG qui prennent cet engagement, car leur quête de connaissance et de justice primant sur l'aspect financier, ils apportent généralement leurs compétences à des prix plus raisonnables

ou parfois même gratuitement. En outre, l'existence des techniciens relevant de cette catégorie ne dépend pas exclusivement de ce type de projets liés à l'expertise. Certains d'entre eux impliquent directement la population dans les études, en utilisant la méthode de recherche-action participative, bien connue et utilisée en Amérique latine. D'autres élaborent leurs points de vue par rapport à un sujet spécifique du projet, qu'ils présentent à la population, mais n'interviennent pas toujours directement face aux services techniques de l'administration. Quoi qu'il en soit, toutes les interventions qui se font lors des réunions publiques doivent faire l'objet, à quelques exceptions près, d'un accord préalable de la part des administrations. Ces interventions ont lieu notamment quand il existe, de la part des techniciens, un engagement individuel ou un intérêt particulier dans le projet.

Un cas de plus en plus fréquent et ambigu, qui pourrait correspondre à une troisième catégorie, est celui des techniciens-consultants engagés par les administrations et les entreprises maîtres d'ouvrage pour être proches des populations dans le cadre d'un projet. Plusieurs parmi eux croient vraiment aux processus de participation et à l'importance de l'intégration de la population dans les diverses phases d'un projet d'aménagement, mais leur engagement contractuel ne laisse pas toujours clairement voir les intérêts qu'ils défendent ou représentent.

Le médiateur

C'est également dans ce groupe d'intermédiaires que surgit la figure qu'on peut appeler le médiateur et/ou traducteur. C'est-à-dire que d'une part le technicien va être capable d'intégrer les contenus techniques du projet exigés par l'administration et la réglementation, pour les mettre à la portée de la population. D'autre part, il va aider la population à formuler ses idées et propositions selon les règles du langage technique afin qu'elle arrive à être entendue et que ses projets soient pris en compte par l'administration.

Nous avons constaté l'importance de la figure du médiateur dans le cadre des expériences du Parc Entre Nubes et de Los Soches. En soutenant les idées portées par les habitants, les médiateurs leur ont en effet permis de faire comprendre aux administrations ce qu'ils voulaient

pour leurs territoires. Leur apport technique a donc représenté un soutien important pour ces projets.

Il faut souligner toutefois que la figure du médiateur n'appartient pas uniquement au groupe des techniciens et qu'on peut la retrouver dans les autres groupes intermédiaires.

Les organisations

Agudelo Sedano (2000) présente une façon intéressante d'identifier les organisations collectives, selon trois points de vue : social, territorial et temporel, ce qui nous permet de mieux saisir leurs caractéristiques et, par là même, leurs pratiques participatives.

Du point de vue temporel, les organisations et les pratiques peuvent être transitoires ou permanentes.

D'un point de vue social, cet auteur distingue trois genres d'organisations : les « primaires », dont l'intérêt se centre sur la satisfaction de besoins élémentaires et immédiats ; celles du « développement communautaire », qui promeuvent l'intégration et l'identité culturelle entre les voisins ; et les organisations « stratégiques » qui cherchent à avoir une incidence sur les décisions publiques et la résolution des conflits.

Du point de vue de l'influence territoriale, cet auteur montre que ces organisations (et donc leurs pratiques) peuvent s'identifier de par leur ancrage et influence à une échelle territoriale, qui varie du quartier au secteur, à la localité, la municipalité, le district, la province et à d'autres échelles.

Nous avons constaté dans les observations que, selon le critère territorial, on peut distinguer, autour d'un projet d'aménagement participatif et d'action d'une organisation, les organisations d'acteurs internes, externes, les organisations que nous appellerons « incitées », et celles qui ne se construisent qu'autour d'un projet.



Photo 68 : Réunion d'un groupe de travail sur les problèmes environnementaux, qui intéressent plusieurs localités dans la zone du Parc. (CXL 2002)

Les organisations internes. Ces organisations, formées à l'initiative des habitants, regroupent des personnes dans un but bien défini, et sont censées défendre dans leur domaine d'action des intérêts collectifs. Elles s'identifient à une zone déterminée par rapport à leur territoire d'habitation et d'action, qui peut être le quartier, la localité, la commune, une zone ou une ville. Elles ont des activités précises, des projets définis et un périmètre d'influence déterminé par leur capacité associative. Leur présence plus ou moins forte et continue permet de les classer comme des organisations permanentes, ce qui est un des facteurs pouvant déterminer leur influence. Leur travail est centré sur des problèmes bien spécifiques (l'alphabétisation au sud-est du Parc avec PEPASO, l'environnement du Parc Entre Nubes avec l'association Suasia Yeway ; ou, en France, l'environnement à Lisle-sur-Tarn avec Lisle Environnement, le vélo à Toulouse avec Movimento...). Généralement, ces organisations se manifestent dans les réunions de participation quand les projets d'aménagement concernent directement, soit leur sujet de réflexion, soit leur territoire de travail. Elles conduisent aussi leurs propres réunions d'information, de concertation et de travail autour des

projets qui peuvent devenir intéressants pour l'administration' (Cf. Photo 68 et 69).



Photo 69 : Réunion plénière sur le sujet de l'environnement dans la zone du Parc. Réunion dirigée par une organisation interne et une organisation externe de la zone, suite à divers ateliers où se trouvent plusieurs associations des quartiers et des leaders. (CXL 2002)

Les organisations externes. Ce sont des organisations qui initialement n'ont pas une identification à un territoire fixe et spécifique. Elles s'assimilent davantage à une cause qui peut être commune à plusieurs territoires et niveaux territoriaux. C'est chaque projet qui détermine globalement leur zone de travail et donc leur niveau territorial d'intervention. C'est aussi le projet qui détermine la durée de leur présence dans le territoire (Greenpeace, GTZ, Enda...).

Les organisations incitées. Nous trouvons un autre type d'organisations qui se forment à un niveau territorial spécifique sous la direction et l'initiative soit de l'administration soit d'une organisation externe. Ces organisations, qui naissent avec un haut degré de dépendance vis-à-vis de celui qui pousse à leur formation (l'administration, les institutions...), sont suscitées dans la perspective d'un projet, soit pour le soutenir, soit pour le contester, ou tout simplement se forment en réponse aux cadres juridiques qui soutiennent la participation, comme c

est le cas pour les conseils de planification territoriale en Colombie, ou les conseils de quartier en France. Parmi ces organisations incitées, se trouvent l'association des habitants du Parc de la zone de La Fiscala, certaines associations d'artisans des territoires indigènes, ou les groupes de travail des Agendas 21. La plupart du temps, ces organisations sont transitoires et ont un degré minimal d'indépendance, ou au contraire elles évoluent et peuvent devenir des organisations indépendantes avec des buts bien définis.

Les organisations créées à l'occasion d'un projet. Ces organisations, qui surgissent toujours autour d'un projet d'aménagement du territoire, sont créées soit pour le défendre soit pour s'y opposer. Celles-ci sont transitoires et sont fonction de la durée, du territoire et du sujet définis par le projet. La plus courante est celle des riverains, qui rassemble les associations existantes et des habitants directement affectés par le projet lui-même, comme c'est le cas de l'association de voisins du Ladin organisée contre le projet d'une carrière à Lisle-sur-Tarn, ou celle de « Non à l'aéroport » dans le Tarn. Toutefois, il faut tenir compte du fait que ces organisations peuvent avoir une suite : un projet d'aménagement peut en effet faire surgir des organisations à l'initiative des habitants qui sont ensuite en mesure de devenir permanentes et stratégiques, comme c'est le cas pour la Corporation du Parc Entre Nubes.

Le terrain a également permis de faire d'autres observations au sujet des organisations. En Colombie mais surtout en France, dans les réunions de participation ce sont les associations formelles qui sont privilégiées par l'administration, l'attention étant presque uniquement portée aux dynamiques associatives. Car, selon les représentations qui prévalent dans l'administration, il semblerait que seule cette dynamique permette d'exprimer des intérêts collectifs. De ce fait, le processus laisse à l'écart les individus porteurs eux aussi d'intérêts collectifs, comme nous le verrons plus loin.

Les Églises

En Colombie, la force et la présence de l'Église dans les processus participatifs d'aménagement sont dans certains cas très évidentes ; c'est une caractéristique qui au contraire n'a pas été observée avec la même intensité en France. En Colombie, pour beaucoup d'habitants, l'Église représente davantage que le seul repère d'un pouvoir religieux lointain. Plusieurs de ces institutions, surtout celles qui s'inscrivent dans le courant de la Théologie de la Libération et dans le protestantisme, ont émergé comme des espaces d'action à l'occasion de demandes précises, et particulièrement de la part des collectivités marginales. En leur sein, plusieurs groupes s'organisent soit pour s'opposer à des projets menés par les administrations soit pour porter des projets. Ils conduisent, entre autres, la construction d'ouvrages et d'équipement d'intérêt collectif, parmi lesquels des restaurants, des crèches, des écoles... Au sein des Églises, il est courant de trouver la figure du médiateur. Les églises en tant qu'espace physique deviennent des espaces de rencontre, de réflexion, d'information, de formation, de discussion et de communication. Les Églises, considérées comme des organisations permanentes, favorisent l'intégration et l'identité culturelle entre les voisins, et peuvent, selon le classement de Sedano, être appelées : organisation de développement communautaire. Leur présence active dans un territoire facilite le lien social, ce qui est un atout pour les processus participatifs. Néanmoins, l'Église peut représenter aussi la sectorisation ou la manipulation, devenant en même temps une menace pour les processus participatifs.

Les entrepreneurs

Ils constituent un groupe puissant, avec une grande visibilité, et revendiquent leur appartenance à travers leur activité commerciale ou productive qui peut avoir une influence à une ou plusieurs échelles territoriales. Ils deviennent parfois, au fil du temps, un symbole identitaire et même un élément de marketing des entités territoriales. Ce groupe peut être représenté par une ou plusieurs entreprises (Casino dans le cas de Saint-Étienne ; Cementos Samper ou MOORE dans

le Parc...), ou par des corporations de producteurs (vignerons en France, caféiculteurs en Colombie...) ou les deux en même temps.

Leur action répond essentiellement à des intérêts économiques, mais les processus politiques et sociaux d'un territoire peuvent dépendre de leur existence et manière d'opérer. Les entrepreneurs, de par leur activité, produisent parfois d'importantes ressources budgétaires pour les entités territoriales à travers les impôts et la création d'emplois. Plus l'entreprise est grande et de longue tradition, plus son influence en tant que groupe de pression auprès de l'administration est importante. Les entrepreneurs acquièrent également un certain poids, en apportant des aides, aussi bien aux groupes politiques auxquels certains de leurs cadres peuvent appartenir, qu'aux associations en vue

de réduire leurs impôts. De ce fait, ils peuvent générer une dépendance des associations, qu'ils feront ensuite valoir en leur faveur quand les circonstances d'un projet le requerront. Les entrepreneurs peuvent ainsi déterminer en grande partie l'avenir d'un projet : quand leurs intérêts se voient affectés par un projet d'intérêt public, leur poids se fait sentir dans le report ou le détournement de la décision du fait de la pression économique qu'ils exercent sur les organisations et les administrations.

9.1.3 Les groupes d'acteurs chez les administrés

Généralement identifiés comme un seul groupe, les administrés comprennent cependant des groupements nombreux et très variés. Leurs caractérisations sont rendues évidentes par la façon dont les acteurs se présentent eux-mêmes dans les réunions de participation au moment d'apporter une observation ou une demande, en utilisant des phrases telles que « je viens au nom de... », ou « je fais partie de... », ou « je suis... ». Cette identité est alors reconnue et acceptée, ou parfois contestée, par les autres assistants. Parmi ces groupements, deux ressortent de façon forte et régulière tant en France qu'en Colombie : les riverains et les commerçants.

Les riverains

Ce sont ceux qui habitent ou sont situés à proximité immédiate du projet d'aménagement. Ce sera la nature du projet et le lieu où il va s'effectuer qui vont définir ce groupe. C'est d

ailleurs cette caractéristique qui leur donnera plus tard leur identité et légitimité : « Nous sommes les riverains de..... », ou, en d'autres termes : « Nous sommes affectés par... » dans les situations où les riverains ne sont pas d'accord avec le projet.

L'administration détermine ceux qui sont riverains d'un projet en fonction du périmètre d'influence qui en est le plus proche, même si cette détermination reste souvent assez floue. Au service de la communication à Saint-Étienne, trois périmètres sont identifiés : le premier est celui qui délimite directement le projet ; le deuxième concerne un périmètre plus large et moins précis, qui se définit comme intermédiaire entre le périmètre qui délimite le projet et celui de la ville ; enfin, le troisième périmètre correspond à celui de la ville. Quoiqu'il en soit, la loi oblige l'administration à tenir informés les riverains qui subiront les effets immédiats une fois le projet approuvé et entrepris. Parmi les riverains, nous distinguons ceux qui sont propriétaires et ceux qui sont locataires, mais cette distinction est rarement mise en évidence lors des réunions, car le plus souvent ils se présentent en disant seulement : « J'habite... », mettant ainsi en évidence leur territorialité. En effet, l'approche et l'appréciation qu'ils ont d'un projet dépend en grande partie de leur vécu dans le lieu visé par le projet, de leurs pratiques et de leurs besoins quotidiens. Contrairement au groupement des techniciens, la première approche chez les riverains n'est pas technique mais émotionnelle. Pour ces derniers, le projet d'aménagement concerne en effet leur lieu de vie, et peut donc mettre en péril un projet personnel ou familial pour lequel ces personnes ont investi du temps et des économies. Ils cherchent, comme tous, à préserver ou à améliorer leur qualité de vie, et l'enjeu est la vie familiale ou individuelle. Chaque personne appartenant au groupement des riverains a une approche et un regard différent sur le projet, et, au cours des premières réunions publiques d'information et de concertation, les demandes qui se présentent concernent des inquiétudes très ponctuelles en lien avec leur logement, ce que les techniciens appellent le « devant sa porte ». Cette approche du projet de la part des habitants

peut se révéler inattendue, voire être mal perçue de la part des élus et des techniciens dirigeant la réunion, qui ont une vision territoriale plus large. Cette première approche, bien compréhensible, de la part des habitants est à l'origine de la perception, qui revient à plusieurs reprises dans l'administration, concernant la soi-disant incapacité technique des habitants à visualiser le projet dans son ensemble.

En France, les riverains ont tendance à créer, autour des projets d'aménagement, une association juridiquement reconnue, en raison des difficultés de communication avec l'administration liées aux différences de langage ou de perception. L'administration semble d'ailleurs préférer traiter avec les représentants d'une association que de faire face aux demandes individuelles. Or, parmi les riverains, ceux qui n'adhèrent pas aux motivations de l'association et ne revendiquent aucune appartenance collective, reçoivent nettement moins d'attention de la part des administrations.

Il faut également noter que les riverains sont informés du projet d'aménagement quand celui-ci se trouve déjà à une phase très avancée. À ce stade, les techniciens ont déjà investi beaucoup de temps dans la conception et les concertations internes, et ne sont pas prêts à changer, suite aux remarques ou pétitions des habitants, les décisions arrêtées et étudiées. Le projet devient alors pour certains professionnels une affaire personnelle en raison du grand investissement technique qu'il a demandé. Au cours des entretiens réalisés à Saint-Étienne, plusieurs techniciens ont assuré que « les habitants n'ont pas le pouvoir de faire changer les choses » car eux, les techniciens, « avaient bien réfléchi au projet avant ! ». Une position qui est aussi courante en Colombie.

Dans cette perspective, et en analysant la façon dont les processus de participation sont parfois menés par les techniciens, les techniciens de l'administration' —pour emprunter les mots de Callon, Lascoumes, Barthe (2001 : 154)—« ont simplement voulu le bonheur du peuple, sans lui laisser dire un seul mot, sans l'inviter à la table de discussion et de négociation ».

Les commerçants



Photo 70 : Marché de rue informel des quartiers hauts. Celui-ci se trouvait sur la voie principale d'accès, ancienne « Via oriente ». On aperçoit également des commerces le long de la rue (CXL 2003).

Comme leur nom l'indique, leur activité repose sur l'achat et la vente de biens et de services (Cf. Photo 70), leur fonctionnement ressemblant parfois à celui des entrepreneurs à une autre échelle territoriale. Quand leur activité est formelle, elle produit des ressources à la collectivité par l'intermédiaire des impôts. De ce fait, dans les petites municipalités, plus le commerce est grand, plus son importance est reconnue par l'administration. L'activité commerciale entraîne

une dynamisation économique et une animation culturelle, rassemblant ainsi plusieurs facteurs favorables au développement de la ville : finances, emploi, image de la ville, et même lien social.

Nous constatons que dans le renouvellement urbain (France) ou la démarginalisation (Colombie), la question des commerces de proximité est au cœur des discussions. Dans leur quête d'une amélioration et d'une valorisation de l'habitat, les administrations s'efforcent d'établir des « ' ' centralidades » (Bogotá) ou des « pôles » (Saint-Étienne) dans lesquels le commerce permettrait de dynamiser la vie « locale ». Nous devons pourtant souligner que, dans l'activité commerciale, ce n'est pas l'intérêt collectif qui porte les décisions, mais c'est au contraire le bénéfice financier individuel qui prime. Dans cette logique, les requêtes des commerçants vis-à-vis du projet seront généralement

conduites en cherchant à conserver ou à élargir leur bénéfice. Ainsi, afin de sauvegarder leur intérêt économique, les petits et moyens commerçants d'un territoire donnés organisent souvent en asso' ' ciations, qui répondent au besoin soit de défendre une activité, soit de soutenir le développement commercial d'un territoire. Il faut néanmoins préciser que les commerçants d'un même territoire ne' ' sont pas toujours organisés en tant qu'association.'

Dans les projets d'aménagement, une grande partie des commerçants revendiquent leur appartenance au lieu du projet à travers leur activité « commerciale » et non en tant que résidents. Toutefois, surtout en Colombie, résidence et commerce se confondent parfois en un seul et même lieu, comme c'est le cas, par exemple, de l'épicerie du coin dans les quartiers autour du Parc. Parmi les' ' résidents d'un territoire, les commerçants constituent toujours un groupe fort. Dans le cadre des' ' processus de participation autour d'un projet, les commerçants,

disons de proximité, jouent souvent le rôle de relais d'information, car généralement ils sont bien connus par l'ensemble des habitants ; c'est même parfois par l'intermédiaire de leur établissement que certaines rencontres se produisent (par exemple dans le cas de Saint-Étienne ou du Parc).

Les indépendants

Contrairement aux autres groupements, l'identification des indépendants est déduite à partir des observations et non par la façon dont ils se présentent eux-mêmes. Ce qui caractérise ce groupement, c'est l'absence d'appartenance des individus à une association : ils ne s'identifient que rarement comme des résidents proches d'un projet d'aménagement ou des habitants du territoire concerné, et ne revendiquent pas d'appartenance collective. Parmi les indépendants, nous observons ceux qui sont prêts à assurer une tâche d'intérêt collectif, si ceci n'implique pas d'engagement formel au sein d'une quelconque association. Parfois leur mise en retrait est due à la difficulté de s'exprimer en public, difficulté d'autant plus perceptible que les sujets à traiter lors des réunions sont présentés de façon très technique. Dans les réunions, la plupart du temps, les indépendants restent silencieux et certains se font entendre uniquement quand leurs intérêts personnels sont directement et durement touchés, alors que d'autres cherchent à la fois à protéger leurs intérêts personnels tout en s'intéressant aux affaires collectives.

Plusieurs catégories peuvent être distinguées, en retenant comme critère la motivation à participer. Une même personne peut en effet avoir plusieurs motivations connexes, tandis qu'une seule personne peut personnifier une ou plusieurs catégories en fonction du contexte et des motivations. Le fait de ne pas être assimilés à une organisation formelle ne veut pas dire qu'ils n'ont pas développé une territorialité et des relations étroites avec les voisins. Leur

l'indépendance n'empêche pas qu'ils participent aux réunions et s'intéressent aux projets d'aménagement car il existe un sentiment d'appartenance au territoire où ils résident.

L'intérêt des indépendants pour un projet est motivé, soit, en tant que riverains, en raison de la proximité du lieu, soit en raison d'un intérêt direct pour le projet (investissement, relation avec une autre personne riveraine), soit par curiosité, ou encore parce qu'ils désirent être informés sur le sujet traité. La motivation revendicative existe également : elle se présente clairement quand les indépendants se trouvent face aux élus et techniciens et qu'un intérêt particulier ou général est affecté par les propos de l'administration. En Colombie, ceci se traduit par l'exercice, en tant que citoyens, du droit de contrôle sur les décisions et les actions des élus, et, dans la participation aux projets d'aménagement, il existe la possibilité d'appartenir au comité de suivi et de contrôle, dans lequel des personnes indépendantes s'engagent sur leur territoire de résidence.

« Être citoyen, c'est nous qui habitons dans la ville et avons le [droit de] vote, de demander et de délirer »²⁰⁹. » (DIOSELINA, 12 août 2002)

« CXL : Pourquoi vous votez ?

B : Parce que ça fait qu'on a aussi le droit de demander deux [élus]. C'est-à-dire qu'on a le droit de le faire car c'est nous qui leur permettons d'être là où ils sont »²¹⁰. » (BIBI, 22 août 2002)

Les différentes rencontres durant cette étude ont permis de constater que, malgré l'indépendance des individus au sein de ce groupement et contrairement aux idées reçues, leurs motivations pour participer ne sont pas toujours individualistes, elles peuvent être parfois altruistes. Ainsi, dans la pratique, un grand nombre d'indépendants participent et s'investissent dans les processus d'aménagement avec l'idée de servir autrui.

Dans les quartiers du Parc, malgré toutes les difficultés économiques, et les activités précaires des habitants, plusieurs personnes, lors des entretiens, expriment leur volonté de rendre service ou de concevoir des projets pour l'enfance, le troisième âge, les adolescents, qui ne se rapportent pas directement à leurs besoins particuliers. Les habitants expriment donc une motivation citoyenne,

d'appartenance à la cité en tant que communauté politique, qui implique le service.

« Pour toute la participation qu'on a et pour y être mêlée tous les jours ... oui, je me considère comme citoyenne ²¹¹. » (MERCEDES, 2 août 2002)

« Parce que j'ai accompli mes devoirs comme citoyen, parce qu'il me plaît de participer à tous les événements démocratiques, sociaux et communautaires. J'aime exercer comme citoyen ²¹². » (ALFONSO CORTÉS, 21 août 2002)

Chez les indépendants, nous trouvons des personnes de tous âges, avec des activités différentes (étudiants, professions libérales, femmes au foyer, retraités, employés, ambulants), qui, dans les quartiers à proximité du Parc, exercent en grande partie des activités informelles et dont le niveau d'études est limité, ce qui ne les empêche pas de s'intéresser aux divers projets d'ordre physique et social.

Malheureusement, dans divers pays et contextes, la prise de distance des indépendants vis-à-vis des processus associatifs fait que leur droit d'être informés et écoutés est parfois négligé. Il semble, de façon illégitime, que le fait d'être isolé d'une dynamique associative les prive d'afficher un intérêt collectif. Cet a priori constitue une autre forme d'exclusion des processus de participation.

Les leaders

Cette figure répond à la façon dont les résidents et l'administration identifient un grand nombre de personnes. Le leader a en effet été présent tout au long des entretiens en Colombie et

les acteurs le considèrent comme un élément clef dans les processus de participation, une considération qu'on ne trouve pas en France. Les administrations et les intermédiaires, pour donner suite à leurs programmes, se focalisent ainsi sur ceux qui sont identifiés comme des leaders pour le sujet à traiter.

En Colombie, et durant le travail de terrain, nous avons remarqué un appel constant, tout au long de l'année, à des ateliers ou des programmes dirigés par l'administration ou les ONG dans le but de former des leaders et de développer le liderazgo. Un dépliant utilisé dans le Parc présente le liderazgo en tant que capacité du leader à exercer la direction, à être à la tête d'un groupe. C'est la personne qui se distingue des autres grâce à des qualités qui s'expriment en groupe. Cette focalisation, qui obéit à l'idée que le leader joue le rôle de relais auprès du reste de la population concernée, considère une ou plusieurs personnes comme les représentants uniques des intérêts d'un groupe de population plus large devant en bénéficier. Le leader est censé donner l'information ou partager la formation offerte par les entités de l'administration et des organisations. Dans les quartiers à proximité du Parc, les leaders sont différenciés en deux classes qui sont en lien direct avec le quartier : les communaux et les communautaires.

Les leaders communaux. Sous ce nom, les habitants identifient ceux qui appartiennent à la JAC, et qui ont été désignés en assemblée générale. Leur désignation dépend de leur facilité de parole, du temps vécu dans le quartier, de la connaissance du quartier, des besoins et des résidents, ainsi que de leur connaissance du fonctionnement de l'administration et de leur facilité à travailler avec les institutions. Lors des réunions de participation pour des projets

d'aménagement, ils se présentent en tant que représentants de la communauté et porte-paroles face aux autres groupes.

Le lien social qui existe entre les membres de la JAC et les autres résidents n'est pas négligeable ; d'ailleurs, lors des entretiens, tous pouvaient reconnaître au moins le président de la JAC de leur quartier. Cette instance, avec ses leaders, se présente comme le filtre à franchir pour pouvoir établir un contact avec les résidents d'un lieu concerné par un projet. Toute proposition, de la part des résidents ou de l'administration ou des intermédiaires, passe d'abord par les membres de la JAC et spécialement par le président. Le rôle principal de ces leaders est de faire circuler l'information et de porter les projets d'intérêt pour le territoire du quartier.

Parmi les leaders communaux, nous distinguons au moins trois catégories : ceux qui représentent et travaillent pour l'ensemble des résidents du quartier ; ceux qui travaillent d'abord pour leur intérêt personnel et familial ; et ceux qui se trouvent pris dans un réseau de clientélisme, cherchant leur bénéfice personnel et ne représentant pas la communauté mais les intérêts d'un chef politique. La relation entre les présidents ou dirigeants des JAC et le reste des habitants d'un quartier peut être assez ambiguë : elle oscille entre le respect et la méfiance.

« CXL : Quest-ce qu'un leader ? »

A : C'est une personne avec laquelle on peut travailler, faire que les choses avancent, entreprendre n'importe quel programme qu'on voit dans notre quartier. Des choses que la communauté ne connaît pas, alors le leader doit le donner [partager la connaissance] aux gens, pour que ces gens soient les prochains leaders (...). La communauté, les gens d'un quartier, vont vers les leaders et les leaders vont voir le fonctionnaire qui a été nommé. Mais ces leaders [un groupe particulier de leaders] n'y vont [que pour des motifs] personnels, dans le sens où ils y vont pour leur famille, pour qu'ils soient bien, qu'ils trouvent un emploi, et la communauté a été oubliée. (...) Dans ce

quartier (...) la communauté ne croit plus ni dans les leaders ni en rien (...) parce qu'il y a de la frustration, de la tromperie, il y a beaucoup de leaders qui ont trompé la communauté.

CXL : Monsieur Alfonso, vous croyez que pour présenter une idée, il faut appartenir à la JAC ? A : Bien sûr ! Pour qu'on vous croie réellement. Parce que comme je vous disais, la communauté, elle est comme les enfants avec le père : qu'est-ce qu'il amène de bon ? Et la JAC, comme le président et les autres dirigeants, sont comme sa famille. Ils [la communauté] sont d'accord avec ce que les dirigeants disent. Mais réellement comme je vous dis il y a eu beaucoup de choses infructueuses (...), et les gens ne participent plus à cause du mensonge. (...) La plupart des leaders, c'est-à-dire les dirigeants, quand il y a des réunions (...), ne passent pas l'information, d'où la désunion ²¹³. » (ALFONSO, 21 août 2002)

Il existe toujours une difficulté à identifier les intérêts que représente un leader ou une JAC à un moment donné dans un processus de participation. Le type de leader qui peut porter la plus grande atteinte à la participation est celui du réseau clientéliste, qui se rend parfois aux réunions afin de maintenir au courant son chef politique et de défendre ses intérêts, qui sont continuellement contraires à ceux des résidents qu'il est censé représenter ¹. Dans le même registre, nous repérons ceux qui utilisent la JAC pour leurs intérêts politiques personnels. Ce type de pratiques fait apparaître des fractures entre plusieurs leaders et les habitants, et une méfiance s'installe, ce qui ne facilite pas non plus la mise en place de processus de participation, sachant que la mobilisation collective nécessite un minimum de confiance.

¹ En dehors des entretiens, lors des parcours, plusieurs habitants ont commenté que plusieurs leaders étaient même payés pour aller voter contre une décision dans certaines réunions.

« Être leader de la communauté naît en soi : on ne vous y oblige pas, on ne vous paye pas. On le fait volontairement ; mais on sait que pour les gens, tout président de JAC est un voleur. Je ne connais pas un seul président dont les gens disent : " Regardez, ce président est honnête ²¹⁴. » (JOSÉ, 28 fév. 2003)

« (...) je dois dire que dans cette localité [Usme] il y a une crise de leaders. Néanmoins, il y a des JAC qui travaillent très bien, celles qui ne se sont pas politisées. Celles qui se sont politisées ne travaillent pas bien (...) [elles sont politisées] quand commence à primer l'intérêt particulier sur l'intérêt général, quand on essaye d'utiliser la JAC comme un tremplin pour se lancer dans une campagne politique. Alors on cesse de travailler pour la communauté et on commence à travailler pour ses intérêts particuliers. C'est ça qui a beaucoup nuit à cette localité et a amené la division, et tout le monde aspire à être edil ou conseiller ²¹⁵. » (LETICIA, 13 juillet 2002)

Cette « crise des leaders » répond aux pratiques clientélistes, aux situations de violence et aux pratiques d'aides qui génèrent une certaine dépendance.

Les leaders communautaires. Ce terme désigne généralement les premiers arrivés dans le quartier, qui ont une connaissance approfondie des familles, de leurs histoires, de leurs problèmes. S'étant particulièrement impliqués dans la construction physique et sociale du quartier et de la zone, ils en connaissent profondément l'histoire et en sont les « mémoires » vivantes.

Dotés d'une facilité de parole, connaissant le fonctionnement administratif et ayant généralement fait preuve d'efficacité dans le temps, les leaders communautaires, plus que désignés, sont reconnus et leur position est permanente : ils ont le respect et la confiance de toutes les générations, caractéristiques qui leur donnent une haute capacité de convocatoria, c'est-à-dire que lorsqu'ils appellent à une réunion un grand nombre d'habitants du quartier répond présent.

À l'intérieur du quartier, ils jouent le rôle de médiateurs, et leur point de vue peut déterminer le comportement du reste de la population du quartier face à un projet ou une action. Au cours de l'histoire du quartier, le leader communautaire, qui a pu être également président de JAC ou d'autres comités, devient de par son expérience le conseiller d'autres leaders. C'est une personne active qui peut aborder tout type de conversation et est prêt à s

informer sur les sujets qu'il ne connaît pas. Dès que quelqu'un arrive dans le quartier pour demander des renseignements, il est tout naturellement orienté vers le leader communautaire.

« M : Nous avons déjà détecté les personnes avec lesquelles les choses fonctionnent mieux (...)

CXL : Tous les présidents de JAC sont leaders communautaires ?

M : Non, non, nous avons déjà vécu l'expérience que ce n'est pas toujours le cas. Tous n'ont pas

l'intérêt. Par contre, oui, il y a des leaders qui veulent appartenir à la JAC et faire des choses. Mais non [ils n'appartiennent pas], simplement ils s'identifient comme leaders et font plus en tant que leaders que comme membres de la JAC ²¹⁶. » (MARINA, 28 fév 2003)

Un exemple clair de leader communautaire est Gerardo Santafé, très connu dans tous les quartiers limitrophes du Parc et par les diverses institutions. Le journal *El Tiempo* en 1989 écrivait à son

sujet :

« Au service de la communauté (...) un homme simple, qui ne se considère pas leader sinon un humble travailleur communautaire, avec la ferme intention de faire le bien aux siens, qui attribue le succès de son travail à la seule vertu de ne pas faire des promesses (...). Après autant d'années de travail les satisfactions et les anecdotes sont innombrables, mais aucune n'est comparable à la satisfaction de voir un ouvrage terminé ¹ (...). »

D'autres catégories de leaders. Dans les processus d'aménagement participatif, en dehors de ces deux classes de leaders, les habitants et les administrations différencient d'autres catégories en fonction de leurs actions et comportements.

- Les importuns. Parmi cette catégorie de leaders, on distingue, dans les entretiens, celui qu'on appelle « mauvais leader » ou « agitateur » : il a la facilité de parole, parle toujours fort lors des réunions et se caractérise par une position critique et négative face à n'importe quel projet. Il traite à maintes reprises tout le monde de voleur ou d'inapte au travail et monte les uns contre les autres. Pour lui, toute action à entreprendre est inutile, néanmoins il fait partie de ceux qui font de longues listes de besoins et de problèmes mais apportent rarement des propositions.
- On trouve le politicien, c'est-à-dire l'homme ou la femme politique de réseau traditionnel qui a réussi à monopoliser l'action de l'administration sur le territoire d'un quartier ou une zone, mais tout ceci en fonction des votes, sans prendre en compte l'origine des problèmes ou les besoins, ni avec l'intention de les résoudre dans une optique d'intérêt collectif.
- Les nouveaux groupes politiques et les chercheurs. La catégorie des nouveaux groupes politiques se rapporte aux caractéristiques déjà décrites pour le groupement des élus. À l'intérieur de cette catégorie peuvent se trouver les chercheurs, parmi lesquels nous distinguons deux sortes :

I "Al servicio de la comunidad (...) un hombre sencillo, que no se considera líder sino un humilde trabajador comunitario, con el firme propósito de hacerle bien a los suyos, quien atribuye el éxito de sus gestiones a una única virtud : el no hacer promesas (...). Las satisfacciones y anécdotas en tantos años de trabajo comunitario son muchas, pero ninguna comparable a la de ver culminada una obra." EL TIEMPO, oct. 1989.

guérons deux sortes : les chercheurs qui ont des connaissances sur le fonctionnement de l'administration, sur les sujets politiques, sociaux, et sont proches de la population ; et les chercheurs qui, de par leur métier, travaillent dans la zone, réalisent des études, expertises, chantiers, ce qui, ajouté à leur engagement, leur a permis de développer une certaine appartenance au territoire sur lequel ils travaillent et un lien étroit avec ses habitants, au point de devenir souvent des conseillers techniques dans

leur domaine. Grâce à leur travail et leurs relations, ils sont appelés par l'administration pour réaliser plusieurs travaux dans la même zone ou encore peuvent être amenés à s'engager politiquement pour la zone. L'entretien qui suit présente un résumé pertinent de la vision existante concernant les leaders dans les quartiers à proximité du Parc.

« CXL : Comment est-ce que les gens identifient et contrôlent les leaders ?

J : Il y a de nombreux types de leaders. Il y a des leaders qui sont des agitateurs, qui se limitent simplement à gêner, à critiquer, et qui ne donnent jamais de solutions et ne proposent jamais rien. À chaque occasion ils viennent gêner et critiquer l'administration, mettre la pagaille. Alors s'il y en a un dans une réunion, lui seul se lève pour dire que la localité gaspille l'argent au lieu de le dépenser dans ceux [les projets] qu'il [le leader agitateur] veut. Mais ils ne font jamais de propositions. Ce type de leaders agitateurs, la localité en a beaucoup, et de très nuisibles : ils calomnient, ils ne se tiennent pas au courant des processus, et ils montent toute une affaire très facilement. Il me semble qu'ils sont tenus à l'écart dans de nombreux processus, ils ont perdu du terrain à force de se disputer.

Il y a un groupe qui a perdu du terrain [les femmes et hommes politiques], c'est-à-dire qu'ils n'ont plus de crédibilité, ils ne sont plus crédibles (...). L'investissement ne se faisait pas comme il se fait aujourd'hui (...). Avant, c'était géré par les conseillers municipaux ; les politiciens utilisaient l'argent comme de l'argent de poche et disaient : je vais goudronner cette rue ²¹⁷. » (JOSÉ, 28 fév. 2003)

« Il y a un autre type de leader, l'homme politique, celui qui a un profil politique dans le sens politique. C'est-à-dire qu'ils font beaucoup de choses en fonction des votes, pour manipuler les gens. Ils ne sont pas très nombreux mais il y en a. Alors on entre aussi dans leur jeu, parce que lors des élections, ces leaders s'activent et travaillent en fonction de ça, de obtenir des votes, et ils font des choses. À Usme, ce type de leader est allé très loin, jusqu'au Conseil municipal de Bogotá. Les agitateurs, eux, ne sont arrivés à rien. Les

politiciens, eux, ils font des choses pour la localité, ils travaillent, obtiennent des choses, mais ça fonctionne par groupe politique, par électorat. Un groupe fort est celui de madame Lilia Camelo, une dame très organisée politiquement, elle a des leaders partout ²¹⁸. » (idem)

« Un autre groupe (...) est celui des groupes politiques très forts dans les localités, qui n'ont rien à voir avec la vente des lots. C'est un personnage très représentatif, très populaire, (...) il a fait des études, il prépare bien ses dossiers. Il a une large formation politique, c'est un expert connaisseur du thème politique. Il est à la tête d'un groupe politique de leaders très intellectuels (...) ²¹⁹. » (ib.)

« Il y a le groupe (...) également politique, où tu as des leaders de grande compétence et expérience. C'est un groupe qui ne se désintègre pas facilement après les élections (...), c'est resté un groupe solide, suivi par des leaders qui sont crédibles, qui savent et qui connaissent. Ces groupes ont commencé à se former à partir de 1992 lorsque est arrivée la décentralisation. Avant, on suivait des hommes politiques qui venaient de l'extérieur de Bogotá, et le contact n'était pas très proche. Mais comme maintenant, il y a la possibilité de participer directement en politique, alors les leaders naissent ici, se forment ici, sont présidents de [JAC]. Par exemple, notre maire, elle a commencé comme leader, ensuite présidente [de...], ensuite edil, et voilà maire de Usme. Elle représente un parcours communal complet ²²⁰. » (ib.)

« Un autre groupe de leaders qui ne se détecte pas facilement, qui me semble très intéressant, c'est le groupe des leaders qui est face aux processus administratifs, c'est-à-dire des gens qui sont très intéressés par les contrats (...). Il y a des gens auxquels il me semble que la loi de la vie donne raison : ils sèment et ensuite ils récoltent. Par exemple, ils travaillent, connaissent l'administration, travaillent avec les gens. C'est un groupe très bien préparé, qui fait du travail à Usme. Il est minoritaire ²²¹. » (ib.)

Après cette caractérisation des acteurs, qui peut être applicable à d'autres cas, nous nous intéressons maintenant aux formes que prennent les réunions de participation dans l'interaction des acteurs et de leurs territoires.

9.2 LES RÉUNIONS DES AMÉNAGEMENTS PARTICIPATIFS

Il existe l'idée que la participation s'affaiblit une fois que les services élémentaires (eau, électricité, assainissement) ont été fournis. Si nous portons un autre regard sur la situation, nous observons une autre façon de fonctionner et une évolution possible de la participation.

Nous constatons, par exemple, que l'eau potable ou l'assainissement sont des sujets qui concernent directement l'ensemble des habitants d'un quartier à un moment précis, et mobilisent de ce fait l'ensemble des habitants. Mais, si une réunion est programmée pour aborder d'autres sujets d'intérêt collectif, comme la construction d'une école ou d'un centre de loisirs, il faut tenir compte du fait que ce sont des sujets qui ne concernent directement qu'une partie de la population à un moment donné : les personnes ou familles ayant des enfants qui ne sont pas scolarisés ou ceux qui envisagent d'en avoir. Évidemment, pour ce type de réunion, on va remarquer une baisse de la participation par rapport au nombre d'habitants de la zone concernés par le projet.

Nous avons constaté que, dans une certaine mesure, la participation est avant tout une question d'interrelations et d'intérêts ; à partir de ce constat, il semblerait alors inapproprié d'évaluer la participation seulement à partir du nombre de personnes assistant à une réunion. Cette appréciation peut montrer, bien entendu, le nombre de personnes intéressées qui se sont mobilisées à un moment donné car le sujet spécifique à traiter attire leur attention, mais elle ne révèle pas de façon adéquate la participation de la population d'un niveau territorial donné, et encore moins la participation directe que la population peut avoir à l'aménagement de son territoire. Car

ceux qui n'assistent pas aux réunions, d'une part peuvent être informés à travers ceux qui y assistent, et d'autre part peuvent s'investir et participer à des réunions qui abordent d'autres sujets ou à des activités qui leur semblent plus importantes pour eux ou la collectivité. De toute évidence, il est fondamental de réaliser une analyse d'ordre plus qualitatif que quantitatif de la participation, qui prenne en compte, entre autres, les représentations et les logiques des acteurs en ce qui concerne les projets d'aménagement de territoire et d'urbanisme. Dans cet ordre d'idées, les observations nous permettent de constater que, dans l'évaluation de la participation, l'un des premiers points à considérer concerne l'espace ouvert à la participation des acteurs susceptibles d'être intéressés par le sujet traité, et qu'il faut ensuite vérifier que cette participation ait bien eu lieu au cours de huit phases différentes, phases qui ont pu être définies au cours des observations des pratiques, dans le cadre d'un projet d'aménagement.

Phase 1 : Cristallisation sociale du problème

Phase 2 : Approche du terrain et collecte d'informations

Phase 3 : Diagnostic

Phase 4 : Élaboration de propositions

Phase 5 : Définition du projet

Phase 6 : Rassemblement des ressources financières et autres

Phase 7 : Réalisation et suivi

Phase 8 : Évaluation

Lors des diverses observations nous avons pu constater que dans la plupart des cas la participation n'est pas véritablement ouverte dans chacune de ces phases. Il se révèle au contraire que les réunions de participation qui permettent la présence et la prise de parole des acteurs ne s'ouvrent que de façon très limitée, dans la plupart des cas au cours d'une seule

phase. Dans la même perspective d'analyse des aménagements participatifs, le déroulement et le fonctionnement des réunions constituent un autre point important.

9.2.1 Les dirigeants et les réunions de participation

Généralement, c'est à l'initiative des administrations que sont mis en place des espaces prévus pour la rencontre de plusieurs acteurs autour d'un projet d'aménagement. Ces espaces sont censés

permettre aux administrés/citoyens de prendre part à la vie de la cité.

Insistons sur le fait que dans un système démocratique, l'existence des dirigeants est directement dépendante des électeurs ; de ce fait, les dirigeants ont besoin de démontrer leurs compétences politiques et de gestion aux yeux des électeurs, attitude très courante actuellement quand les hommes et femmes politiques se heurtent à leur relative impopularité, ce dont ils sont totalement conscients. Les réunions de participation peuvent, dans ces conditions, devenir utiles afin que les dirigeants puissent communiquer leurs compétences, à travers la présentation de projets précis, visibles, qui se matérialisent rapidement durant la période du mandat. S. Biarez (2000) considère dans ce sens que les élus développent des démarches stratégiques et s'activent autour de la construction d'une identité communicable aux citoyens ; d'après ce que nous observons, certaines réunions publiques et de participation, conseils de quartier (en France) ou JAL (en Colombie), font partie de cette stratégie identitaire des élus. Autrement dit, ces réunions sont susceptibles d'être récupérées par les hommes et les femmes politiques, afin de

médiatiser leur image à travers les mises en scène que permettent les réunions de participation lors d'un projet d'aménagement.' Il faut spécifier que les réunions de participation ne sont parfois que le résultat d'une contrainte légale, car il est certain que l'administration veut souvent garder le pouvoir et l'hégémonie des décisions. À cette fin, tant en France qu'en Colombie les cadres normatifs définissant le fonctionnement des réunions de participation dans les projets d'aménagement sont pensés, rédigés et institués par des dirigeants, ou des techniciens sous leur autorité. Dans les deux pays, aucun citoyen n'a généralement participé réellement à l'élaboration de ces cadres. Dans ces conditions, l'élu est en mesure d'approcher avec confiance la population, car c'est sous sa direction que les réunions de participation se déroulent. Précisons que la plupart du temps ces réunions sont précédées d'un temps non négligeable de préparation de façon à éviter, dans la mesure du possible, les confrontations publiques avec la population, et donc à éviter délibérément le conflit, ce qui va contre le principe même du débat dans la sphère publique.

Dans ces conditions, de nombreuses réunions de participation, comme le souligne Mignard (2003), sont considérées comme des lieux artificiels, prédéterminés, contrôlés par les partis politiques, voire inaccessibles et totalement verrouillés pour le citoyen.

9.2.2 Différents fonctionnements de réunions

Cette étude a permis de corroborer le fonctionnement des réunions ainsi que l'existence de divers niveaux de participation lors de celles-ci. Afin d'avancer dans cette caractérisation, regardons d'abord ce qui concerne les appels à la participation et à la représentativité.'

Appel et représentativité

Pour traiter les divers sujets, les administrations et le groupement d'intermédiaires effectuent une première sélection, dans la zone à travailler, des organisations et des habitants censés être concernés directement par le thème à aborder. En Colombie, en général, l'appel aux réunions est dirigé et limité aux présidents ou personnes appartenant aux JAC, en tant que représentants reconnus juridiquement et traditionnellement. Néanmoins, l'appel est aujourd'hui élargi aux représentants des associations. Ailleurs, comme en France, la tendance est de faire d'abord appel aux représentants des associations légalement instituées, ce qui peut laisser de côté des associations ou des organisations actives qui n'ont pas la reconnaissance juridique.

Dans la dynamique installée autour des leaders en Colombie ou des représentants d'associations en France, il faut de toute évidence interroger, d'une part, leur représentativité vis-à-vis de l'ensemble des habitants et, d'autre part, l'efficacité du rôle qu'on leur impute afin de relayer l'information, et, finalement, la conception de participation développée auprès des habitants.

En ce qui concerne la représentativité, soulignons que les habitants n'appartenant pas à une organisation formelle, mais intéressés par le sujet — comme c'est le cas de certains indépendants — sont, d'une certaine façon, exclus. La vraie représentativité de ces leaders et représentants est difficilement détectable surtout dans des processus de courte durée.

Pour ce qui est de l'efficacité du rôle, trois cas de figure peuvent se présenter : un habitant, représentant légal d'une association dans le quartier, peut ne pas avoir de bonnes relations avec le reste des habitants ou avoir un réseau relationnel très restreint dans le quartier ou la zone ; à l'intérieur de l'organisation représentée ou du quartier, il peut exister une

communication continue à la fois entre les représentants ou leaders et avec le reste des membres ; au contraire, la communication peut être restreinte, voire inexistante avec les autres membres en dehors des assemblées. Dans les JAC, la façon de fonctionner peut être différente d'une période à une autre, et tous les types de figure existent et peuvent changer constamment. Selon le président du moment, l'information peut rester confinée, ou au contraire se répandre dans un groupe restreint ou se diffuser largement.

De toute évidence, la représentativité et la capacité à faire passer l'information de la part d'un leader ou représentant, se placent dans la dimension relationnelle, ce qui est loin d'être constant. De ce fait, l'évaluation de l'efficacité de la transmission de l'information à travers les leaders ou les représentants dans un processus de participation est rendue très difficile. Sur ces points, le responsable

allemand du Projet Sud témoigne :

« Dans la constance et la continuité du travail en groupe interfère (...) une grande fluctuation des leaders dans les organisations ; il manque le passage de l'information d'un leader à un autre. Quand le précédent disparaît, alors, disparaît tout le savoir acquis dans le travail en groupe avec nous. Tout le processus de formation d'une certaine façon se concentre toujours dans un petit groupe (...). Il est très difficile d'avoir les conditions pour la continuité, une croissance constante du niveau de la formation politique des leaders (...). Nous ne travaillons pas avec le citoyen commun, comme on dit, pas avec n'importe qui, mais avec un leader, qui représente un groupe déterminé de citoyens, ou ne le représente pas ! Mais il se projette comme leader. On ne sait jamais jusqu'à quel degré ils sont représentants de la communauté et ceci est un autre problème pour toute cette discussion sur la participation ²²². » (MICHAEL, 02 sept 2002)

En effet, travailler avec un seul groupe de personnes peut créer un malaise auprès du reste de la population et compromettre la crédibilité du processus.

« CXL : Quest ce que vous feriez pour améliorer la participation des gens ? »

M : Alors, pour la participation, faire passer l'information par les radios. En premier lieu, la station radio qu'écoutent tous ces quartiers. Et aussi participer [faire passer l'annonce] dans les

informations par le mégaphone aux quartiers. Et que ces messieurs présidents aient le temps de donner cette information en avance à la communauté, pour que la communauté soit renseignée (...). (...) il y a des programmes qui sont favorables seulement aux dirigeants et eux sont informés mais le reste non. Alors, il faudrait faire un appel généralisé à toute la communauté pour quelle vienne pour apprendre. (...) J'ai vu les faiblesses parce qu'il n'y a pas de participation. Parce qu'il y a des choses qui arrivent dans le quartier, comme Sud avec Bogotá, mais seuls les leaders le savent, et le plus souvent uniquement les leaders et certaines personnes. Mais ils ne font pas les choses ouvertement, et pour que les choses fonctionnent il faut les faire ouvertement (...) ²²³. » (MICHAEL, 21 août 2002) Les appels ouverts aux réunions existent également, mais au moins trois points peuvent limiter la

participation :

- Les institutions ont tendance à utiliser les canaux de communication formels et très peu les

informels, c'est pourquoi l'information ou l'invitation n'arrive pas à tous les intéressés ;

- La présence des habitants dans chaque réunion représente des heures en moins consacrées à leur travail, ce qui correspond à un prix très élevé à payer pour les familles qui ont des ressources précaires comme celles du Parc ;

- Les horaires imposés par les administrations pour les activités de participation, aux mêmes horaires que les activités quotidiennes, empêchent la présence d'un grand nombre.

Nous allons maintenant aborder une des façons les plus répandues de mettre en place la participation lors des réunions.

La participation et les espaces

Lors des réunions nous avons observé que l'ordre du jour est bien rempli, mais les visions de l'administration et des administrés quant à ce que signifie participer se confrontent. A. Moles et E. Rohmer (1998 : 21) assurent que l'organisation spatiale détermine certains sentiments et comportements. En Colombie et en France, les réunions dites de participation où la population est invitée ont lieu, à de rares exceptions près, dans des salles disposées à la façon des salles de cours, où le professeur est en face et le groupe d'élèves écoute. Généralement, seule l'administration parle et la possibilité de s'exprimer est très rarement donnée aux administrés. Dans l'organisation spatiale des salles, les élus et techniciens sont placés sur une estrade et les citoyens/habitants en face et plus bas, ou tous au même niveau mais les habitants en face, tenus à une certaine distance, parfois marquée par des barrières. Nous attirons l'attention sur le fait que l'organisation de ces espaces impose une relation asymétrique : même si ces espaces sont ouverts à tous, ils sont régularisés, contrôlés, ritualisés. Ces espaces disposés par les administrations donnent l'impression qu'elles ne souhaitent qu'un échange superficiel.

« (...) CXL : Vous avez présenté des idées pour l'amélioration, devant la communauté ou devant les institutions ?

A : Non, à vrai dire, je n'ai pas participé dans ce sens...²²⁴ » (ALFONSO, 21 août 2002)

La participation comme réception passive

Dans ces réunions, l'action des administrés, ou mieux encore, d'un groupe choisi d'habitants, se limite à se rendre quelque part et à rester un récepteur d'information, ce qui limite la participation à une présence passive ou à exprimer une parole qui ne sera pas entendue. Dans ce registre, nous distinguons, au moins, six formes de réunions qui révèlent les positions des acteurs :

- La réunion des donneurs de leçons : l'élu et les techniciens expliquent à la population ce qu'ils ont fait ou feront, ce qu'il y a de mieux à faire, compte tenu de multiples arguments techniques, et en sous-entendant que les administrés ne sont pas compétents pour juger leur travail ou y participer ;
- La réunion de compte-rendu du mandat : le ton est moins supérieur, mais l'objectif tacite reste pour les organisateurs de convaincre qu'ils ont bien fait ou qu'ils n'avaient rien d'autre ou de mieux à faire durant la période du mandat ;
- La réunion-spectacle : le principe est le même, mais le recours à une mise en scène permet, d'une part, de séduire la population et, d'autre part, de la cantonner au seul rôle de spectateur. Les moyens économiques et médiatiques déployés pour ces réunions sont généralement considérables et la présence des personnalités indispensable. Si l'opportunité existe de donner la parole aux habitants, elle sera très contrôlée et presque prévue à l'avance ;
- La réunion bazar : quand les réunions n'ont pas été organisées de façon dont la parole sera prise, et n'exposent pas clairement le but prévu, cela peut entraîner une monopolisation de la part des administrés, qui la détournent du but. Les participants s'expriment en partant dans des sens différents : comme on le retrouve dans certains entretiens, « c'est le bazar » ; chacun vient dire ce qu'il a à dire, sans cohérence entre les interventions et sans arriver nécessairement à une demande ou une proposition

concrète. Au sein de cette forme de réunion, deux autres formes se révèlent : la réunion de plaintes, dans laquelle les administrés se plaignent de l'action de l'administration, sans grand effort de compréhension du projet et sans faire de propositions correctives ou de remplacement ; et la réunion de demandes, au cours de laquelle la population formule des demandes, sans se soucier de leur réalisme, ni de leur pertinence dans l'espace et le temps (phase en cours, sujet de la réunion, etc.). Les techniciens qui dirigent ces réunions, se préparent davantage à la confrontation avec la population qu'au partage de connaissances ou qu'à la construction collective d'une idée ou d'un projet. Il faut dire que ces réunions se font, en général, quand le projet est en fin de phase de définition ou de rassemblement de ressources. De ce fait, la plupart des réunions ne cherchent pas, et donc ne suscitent pas, de propositions de la part des administrés.

Du côté des administrés, la notion de participation est très liée à la possibilité de s'exprimer lors d'une réunion, d'avoir droit à la parole pour exposer ou faire part des besoins de leur territoire (quartier, commune, zone). De ce fait, même si les réunions sont ouvertes et l'information donnée lors des réunions est importante, les habitants considèrent que s'ils n'ont pas pu s'exprimer, il n'y a pas de participation ; pour eux, il est important de se sentir écoutés, et que leurs requêtes et points de vue soient pris en compte de façon sérieuse. D'ailleurs, un bon nombre d'habitants cherchent un dialogue, un échange, et non pas des réponses toutes faites.

Sous ces formes de réunions de participation, nous estimons que l'habitant est considéré comme un simple consommateur d'offres et d'idées externes, loin de pouvoir investir ses capacités en tant qu'acteur de l'aménagement de son territoire. De ce fait, l'administration, les intermédiaires, et même les habitants, négligent la capacité de tous les autres acteurs à prendre

une part active dans l'identification du problème et dans sa possible solution grâce à leur vécu et connaissances. Ces processus peuvent favoriser des dépendances, affaiblissant la participation des acteurs et éloignant ainsi la participation d'une ligne de proposition et d'action. Ceci peut également provoquer l'éloignement des habitants des processus participatifs.

La participation comme investissement continu

D'après les définitions et les constats faits au cours de cette étude, les réunions de participation sont destinées non seulement à l'information, la communication, la discussion, le débat, mais aussi à la prise de décision et à la possibilité de conduire une action autour d'un sujet spécifique d'intérêt général. En effet, pour une grande quantité d'acteurs, la participation implique davantage que d'assister aux réunions pour une écoute attentive de ce que d'autres ont à dire ou ont décidé : d'autres aspirations existent et ils sont prêts à s'investir dans la recherche de solutions aux problèmes de leur territoire de différentes façons.

« Je pense que la participation est bonne. Participer est important ; (...) la participation est pour sortir des idées et des conclusions. Participer s'appelle faire partie du problème et faire partie de la solution du problème. Moi je crois, que si on est partie intégrante du problème, il faut être partie intégrante de la solution ²²⁵. » (WILLIAM, 12 août 2002)

Chez les intermédiaires et les administrés, il existe la notion de bien-être commun, de participer pour améliorer les conditions de vie non seulement au niveau individuel mais aussi collectif. Ils montrent l'existence d'une capacité à s'asseoir pour discuter et se concerter sur l'avenir de leur territoire, ce qui peut être constaté dans plusieurs contextes tant en France qu'en Colombie.

« La participation est une habitude de plusieurs citoyens, dont l'horizon est de chercher à donner un meilleur statut de vie pour les gens et pour eux-mêmes ²²⁶. » (GERARDO, 02 août 2002)

En ce qui concerne l'aménagement, notamment chez les administrés, nous distinguons beaucoup d'acteurs qui cherchent à ce que les réunions de participation conduisent, plus qu'à la discussion, aux actions, qui peuvent se traduire en projets dont ils veulent faire partie, et ceci au cours des huit phases. D'ailleurs, quand les réunions en restent au niveau des discussions sans arriver aux propositions, les participants demeurent dans l'attente et parfois dans la frustration.

« Participation oui, véritablement, participation avec décision. Ce qui est important dans la participation, à mon avis, ce n'est pas seulement de participer au processus de diagnostic d'un problème, mais participer à la prise de décisions de la solution du problème, mais participer aussi dans l'assignation des ressources et participer à leur exécution (...); la participation est comme une façon d'exprimer et de résoudre une nécessité (...), moi je dis que c'est ça la participation, où tu vois ton aspiration ou la solution de ton problème réalisée ²²⁷. » (HUGO, 04 mars 2003)

CONCLUSION

Les acteurs, leurs représentations et interactions se révèlent fondamentaux dans un aménagement, en particulier si celui-ci est participatif. L'identification, riche et complexe, de ces trois aspects, nécessaire à l'heure d'analyser un processus d'aménagement, permet de mieux comprendre les différentes formes que la participation peut prendre.

En outre, les observations, dans d'autres contextes géographiques, des pratiques autour des projets et plans d'aménagement¹ permettent de constater que la participation conduite par les techniciens a tendance à se limiter à l'information et à la consultation des habitants. Par conséquent, l'aménagement et la planification du territoire se voient réduits, à plusieurs

reprises, à des documents techniques ou des textes de loi, parfois inaccessibles, conçus par les techniciens. L'application, à certains moments aveugle, de ces documents et lois, devient l'instrument de planification par excellence. De toute évidence, la règle écrite qui ne prend pas en compte les pratiques des populations se heurte de plus en plus à la réalité concrète et provoque des coalitions et des conflits.

Nous notons également que, parmi la diversité des voies et possibilités à suivre en ce qui concerne la participation, c'est certainement celle de l'information qui prédomine, ce qui ne facilite pas l'acceptation ou l'appropriation des règlements par les populations ni la mise en place des projets participatifs d'aménagement. À partir de cette analyse, nous pourrions avancer que pour concevoir un processus de manière participative, il faut avant tout une réelle volonté politique, ainsi que la confiance entre les acteurs impliqués, notamment de la part des techniciens à l'égard des autres acteurs. Également il faut un minimum de connaissance de leur part concernant l'aspect à traiter, ce qui demande du temps consacré dans la durée à la confrontation et à la discussion.

La caractérisation des acteurs et des réunions a permis à la fois de montrer l'inadaptation d'une évaluation uniquement quantitative de la participation et de proposer des pistes pour une analyse qualitative des aménagements participatifs. À cet effet, cette étude fournit un grand nombre

I Notamment dans les processus de participation d'aménagement des espaces publics à Saint-Étienne, et l'élaboration de l'agenda 21 à Toulouse et Lisle-sur-Tarn, en France.

d'éléments qui permettent de proposer une grille d'observation, de lecture et d'analyse, d'un ordre plus qualitatif que quantitatif, transposable à d'autres processus d'aménagement participatifs en différents contextes géographiques. L'apport d'autres études de cas pourrait participer à la formalisation d'une grille plus fine au service des institutions et des chercheurs.'

CONCLUSION DE LA PARTIE III

D'après les éléments fournis dans la première partie qui ont permis de créer une grille d'analyse des expériences participatives, et grâce aux observations menées tout au long des deux autres parties, une évaluation du processus du Parc est maintenant rendue possible à travers l'utilisation de cette grille. En ce qui concerne l'origine de l'initiative, le Parc peut être considéré d'origine populaire, avant d'évoluer vers une initiative que nous appelons transitoire pour devenir enfin institutionnelle. Quant au niveau de formalisation, le Parc, dans un premier temps, naît de façon informelle, indépendamment de tout cadre légal, mais par la suite il s'y inscrit en liaison avec l'action institutionnelle.

Selon le domaine d'action, l'initiative du Parc concerne plusieurs domaines grâce à la diversité des acteurs associés, mais le domaine d'action le plus visible, ou plutôt le plus stratégique, est celui de l'environnement, en lien direct avec la gestion urbaine.

Selon le degré de représentativité (élus) et de participation (intégration des divers acteurs), l'implication directe de la population est évidente dans cette initiative, même si nous ne pouvons nier le poids du modèle représentatif. Si nous observons l'ensemble du processus et les acteurs impliqués tout au long de ce dernier, nous considérerons que l'expérience autour du Parc peut se placer à mi-chemin entre la participation et la représentativité.

Située entre ces deux polarisations : action concrète et désir d'influence, cette expérience se caractérise plus particulièrement par l'action directe, et, même si elle a un lien évident avec diverses échelles territoriales, son influence n'est pas encore palpable.'

L'Aménagement Participatif, de l'Injonction à la Co-construction

Plus particulièrement, cette troisième partie a permis d'approfondir la question de la volonté politique, en constatant que celle-ci reste fondamentale pour les démarches participatives en matière de politiques d'aménagement, et que ces volontés politiques portent des territorialités et des intérêts différents, par rapport auxquelles le vote reste une pratique centrale. Il est en effet évident que les volontés politiques correspondent à des territoires politico-administratifs, et que cette corrélation, ainsi que, d'une certaine manière, les territoires qui d'après le vécu des habitants sont bien limités, sont susceptibles d'entraîner la dispersion des investissements et des projets d'aménagement. La construction de la volonté politique, qui reste de toute évidence soumise au poids de la pratique établie selon le contexte socio-historique, s'établit par là même dans l'interaction des acteurs et des territoires politico-administratifs. Toutefois, le renouvellement juridique peut aussi entraîner des changements dans la façon de faire des acteurs, mais il faut du temps pour révéler des changements profonds. Tous ces aspects devront être pris en compte au moment de mettre en place des processus participatifs, ainsi qu'au moment de les analyser.'

L'observation permet d'effectuer deux constats ayant trait à la participation en tant que ressource dans les projets d'aménagement : elle peut, en effet, soit polariser encore davantage les actions et les réduire à une seule échelle territoriale, soit permettre de rassembler

des intérêts et de mener des perceptions et aussi des projets multi-scalaires. Le Parc est un exemple dans lequel les acteurs ont su travailler simultanément les territoires vécus et les territoires politico-administratifs ; les porteurs du Parc, en interaction avec d'autres acteurs, ont fait de ce projet un sujet d'intérêt général, porté par la volonté politique à différents échelons territoriaux. L'analyse de la formulation du plan d'aménagement, qui se présente comme un document technique mettant en avant la défense de l'intérêt général, nous a permis de nous plonger dans les registres des techniciens de l'aménagement, en particulier ceux en lien avec la participation.

Au moins deux lignes de conduite sont identifiables, dans le cadre de la participation, qui n'ont pas

de lien de causalité entre elles :

- La première, la participation interne à l'administration de l'État, se rapporte aux processus de participation mis en place pour la rencontre et la concertation entre les institutions, ligne dans laquelle on trouve une évolution notable ;
- L'autre, la participation externe, qui peut avoir lieu entre les institutions de l'administration et la population, a, malgré tous les efforts juridiques, des difficultés à se mettre en place.

Dans cette dernière ligne de conduite, nous constatons que la participation, dans le cadre de l'établissement des règles ou des projets d'aménagement, est réduite à la concertation, avec le sens restreint d'information. À plusieurs reprises, ces règles et projets méconnaissent les représentations et projets des habitants, c'est-à-dire les usages qu'ils en font ou qu'ils veulent définir sur les territoires vécus, investis depuis longtemps. Soulignons que, tout en prétendant améliorer la qualité des espaces et donc de vie des habitants, le technicien, qui n'

un outil permettant d'ouvrir des ' ' espaces de participation afin de résoudre un problème donné, même s'il est évident que la protestation n'est pas la forme souhaitable ni convenable pour la mise en place d'un débat. Nous dirons que ' ' plus les sujets à traiter sont ouverts au débat et à la discussion du public, moins les protestations seront importantes.

Les conditions actuelles font que les démarches d'information et de participation sont de plus en plus nécessaires dans l'élaboration et l'application de la règle, ainsi que dans la mise en place des ' ' projets d'aménagement. Les moments et les espaces pour la confrontation entre techniciens et les ' divers groupements d'acteurs se révèlent indispensables, de façon à ce que les projets d'aménagement et les règles facilitent l'appropriation des espaces par tous. Cela faciliterait l'expression de ' ' territorialités variées et la mise en œuvre de projets techniquement viables qui intègrent les expériences des habitants.

Les expériences participatives dans l'aménagement sont un exemple de la participation en tant que ' e pratique qui permet l'évolution des expériences et des ' projets. Un aménagement participatif peut donc faciliter la démarche qui consiste à adapter convenablement la règle ou le projet aux réalités vécues au quotidien, et s'avère une façon viable de trouver, ou de construire, une solution qui ' convienne à tous les acteurs concernés. Ce qui suppose que l'administration et les autres acteurs ' doivent être prêts à investir un certain temps, impliquant par là-même un coût économique qui doit également être pris en considération.

Lors de la caractérisation des acteurs et des réunions de participation, nous avons constaté que les réunions sont des mises en scène dans lesquelles le rôle de chacun est lié à la représentation que les acteurs ont à la fois des autres acteurs et du territoire à aménager, ce dernier se rapportant le plus souvent aux territoires vécus. La mise en place des réunions de participation permet ainsi de se rapprocher, à deux reprises, d'autrui et de ses territoires. '

Le premier moment correspond à la préparation de la réunion, ce temps permettant un rapprochement de façon indirecte : dans cette relation, la construction de la représentation de l'autre se fait dans la distance et dans l'absence physique de l'autre et du territoire. Cette construction de la représentation est influencée par la connaissance ou l'information reçue quant au lieu de vie (banlieue, quartier périphérique, quartier fermé...) ou lieu de travail (service de l'administration, université...), et alimentée par les médias, les discours, les histoires, les experts ainsi que par les expériences antérieures.

Le second moment de rapprochement a lieu lors de la réunion programmée, directement sur le territoire où se planifie le projet. Se rendre sur le territoire de l'Autre, dans son camp, permet de mieux connaître son milieu : un rapprochement physique et réel de l'autre peut vraiment avoir lieu. Les réunions de participation sont des moments de confrontation des représentations des uns et des autres avec la réalité de l'Autre et de ses territoires.

L'expérience montre que chacun arrive à la réunion avec une représentation construite et un a priori sur ce qu'est l'Autre. Les rôles sont assignés et les acteurs sont censés, dans cet espace, jouer le rôle qui leur est attribué par l'Autre. Dans la plupart des réunions, c'est en effet la méfiance qui prime : chacun se met en garde contre ce que l'Autre peut dire ou faire, une attitude qui répond en grande partie aux représentations construites dans l'absence de l'autre. Voici quelques représentations d'acteurs qui ont été construites par les uns et les autres et qui ressortent lors des réunions :

- L'élu arrive avec le pouvoir qu'il détient. À Bogotá, l'élu ' ' ' détient le pouvoir, la gestion de l'argent, et représente la possibilité d'accéder à ces ressources. En France, l'élu incarne la ' ' ' République, le principe démocratique, il est là pour décider, il est celui qui a la légitimité.
- Dans les deux pays, le technicien représente l'administration grâce au pouvoir qui lui a été délégué par l'élu ou par sa compétence : il a le monopole de la connaissance, « il a bien raison ». À son sujet, la population affirme que, même quand on croit connaître le sujet qui est abordé, « on ne comprend rien à ce qu'il dit » ou encore qu' « il est là pour nous embrouiller ! ».
- Dans le rassemblement, les représentations nient l'administré, citoyen ou habitant, en tant qu'individu, en tant que sujet. C'est en effet l'habitant ou l'administré qui subit les représentations les plus ingrates, en particulier aux yeux des techniciens, pour lesquels il n'a pas de connaissance et donc pas de compétence ou de conscience de l'intérêt collectif, puisqu'il ne gère que l'échelle de son pas de porte. Certains techniciens considèrent qu'impliquer l'habitant ne fait que retarder les processus déjà adoptés et bien étudiés par les administrations et leurs services techniques.

Les configurations que prennent les réunions sont en grande partie liées à ces représentations, qui, à leur tour, sont alimentées par ces mêmes configurations (YZERBYT ET SCHADRON 1996). Par exemple, si un élu se représente la population comme ignorante et incompétente, il va être tenté d'organiser une réunion du type « donneur de leçon » ou « compte-rendu de mandat ». La population qui assistera à cette réunion a de fortes chances, ensuite, de se représenter l'élu comme une personne suffisante, inabordable et obtuse, avec qui il n'est pas aisé de discuter.

De ce fait, la population risque de se ' préparer à la réunion suivante de façon à ce qu'elle tourne à la ' plainte ou au bazar.

Les formes de réunions sont également étroitement liées aux modalités de paroles (quelles sont les règles de circulation de la parole, qui a le droit de prendre la parole, pour affirmer, interroger, changer de sujet, etc. ?) et d'organisation (fréquence des réunions, utilisation d'une estrade, d'un ' ' microphone, etc.). Ces modalités, qu'elles soient implicites ou explicites, sont, elles aussi, en partie ' issues des représentations.

Malgré toutes les idées élaborées et reçues, ainsi que les méfiances, on note dans la rencontre qui a lieu au cours des réunions de participation, que l'Autre n'est finalement p' ' pas celui dont on attend qu'il joue le rôle prévu (' BEN NAOUM 2004). La co-présence, la proximité de l'Autre, obligent à le ' respecter, la relation à l'Autre repose alors sur une perpétuelle négociation. Dans cet entre-deux, ' moi et l'Autre, il y a un champ de tension et de déséquilibre ' : la rencontre confronte ainsi à une dimension d'altérité, où il existe des signifiants interposés du lieu et de l'Autre. Dans les espaces ' ' des réunions de participation, qui permettent de ce fait l'échange des représentations, tant du lieu ' que de l'autre, se joue, avec l'apparition de l'Autre, la fin de la représentation construite en son ' ' ' absence (MOLES, ROHMER 1998 : 130). À travers ces réunions, pour reprendre les mots de C. Neveu (2003), peuvent être reconnues les compétences des habitants, des « usagers » de la ville, qui sont déterminées par la manière dont ils en font l'expérience. Ainsi, l'administré, le citoyen, l'habitant ' ' peut devenir un sujet (KHOSROKHAVAR, TOURAINE 2000), un interlocuteur valable. La participation est donc un champ propice aux affrontements, tant productifs que destructifs, car la relation avec l'Autre implique

le conflit' : il n'y a pas de participation sans conflit. À ce sujet, l'expérience de' ' Rojzman (1992) démontre que la négation du conflit génère la violence, les tensions qui se dégradent révélant en effet qu'elles n'ont pas permis l'affrontement et la discussion, car l'Autre n'est alors pas' ' ' ' ' considéré comme partenaire.

Dans ce sens, on observe que l'implication des habitants dans un projet, depuis son identification' jusqu'à sa mise en œuvre, perm' et de se fixer des buts précis dans la participation. L'aménagement' participatif permettrait de s'approprier le projet et donc sa conservation et possible évolution, facilit' tant également le développement de la territorialité et les inter-relations sociales des acteurs. Cette forme d'implication est plus fréquente quand les réunions sont faites dans des lieux qui' gardent une certaine impartialité, et qui ont des déroulements plus informels qui autorisent le rapprochement physique, l'expression et l'écoute de tous, autrement dit la convivialité. D'ailleurs' ' ' les réunions qui permettent une prise de contact plus décontractée autour d'un verre, un goûter, un' repas collectif, présentent plus de succès dans les échanges que celles trop formalisées. Néanmoins, comme le montre l'expérience du Parc Entre Nubes, des réunions faites dans des espaces formels' avec des acteurs considérés comme légitimes, sont également nécessaires ; car c'est effectivement' dans ces lieux que les décisions prises, le projet et les actions se légitiment.

Ces réunions de participation peuvent certainement être le sujet d'innombrables critiques en raison de leurs défaillances. Mais, il faut leur accorder une certaine valeur et les encourager en tant qu'espaces de rencontre et d'échange. Nous nous trouvons au commencement d'un long processus' ' ' de changement des représentations des territoires, et de l'Autre. Il faut peut-être accepter que cela' prenne du temps et donner leur chance aux diverses initiatives, car chaque initiative correspond à un contexte précis. Dans ce sens, l'imposition de modèles n'est

pas nécessairement une démarche ' ' adéquate, car même si ces derniers ont fait leurs preuves ailleurs, ils ne vont pas forcément correspondre à un autre contexte social, historique et politique ; ces modèles imposés peuvent au contraire nuire à des initiatives intéressantes et diversifiées.

Dans la vision d'un aménagement participatif, il faut être prêt à accepter la conception de l'aménagement en tant qu'activité continue et changeante qui prend en compte les changements sociaux : les réunions de participation et de confrontation devraient donc être plus régulières, car, pour qu'un aménagement soit considéré comme participatif, il faut que la participation soit intégrée dans chacune des phases.

CONCLUSION GÉNÉRALE



Photo 71 : Réunion plan de développement des quartiers à proximité du Parc Entre Nubes avec
Projet Sud

Cette thèse sur l'aménagement participatif, qui s'inscrit dans les thématiques de recherche scientifiques du Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités Sociétés Territoires (LISST), offre à la fois des éléments d'analyse et de comparaison dans les domaines de la sociologie urbaine et de l'ethnologie concernant la question spécifique des solidarités sociales et des formes de proximité. L'approche interdisciplinaire a apporté des réponses aux questionnements de départ et a tracé de nouvelles perspectives de recherche. L'analyse a mis en évidence un chemin possible, mais peu emprunté, afin d'aborder de façon connexe participation et aménagement : celui de les penser en tant qu'actions sociales, inscrites dans la dimension relationnelle entre l'individu, la collectivité et le milieu. Cette approche met en effet la dimension relationnelle au premier plan, permettant ainsi d'intégrer, d'une part, les représentations que portent l'individu et le collectif quant à l'Autre et au milieu, et, d'autre part, les territorialités et les sentiments d'appartenance à un ou plusieurs groupes. Dans l'optique que nous avons choisie, ce travail s'est efforcé de rendre lisibles tant les évolutions des processus d'aménagement et de participation que la mise en relation entre les divers éléments obtenus au cours de l'analyse, pour finalement ouvrir d'autres perspectives d'études. Au cours de la rédaction, les différences culturelles et de contextes historiques se sont révélées beaucoup plus importantes qu'il n'y paraissait au premier abord. Cet exercice d'écriture et de confrontation continue, combiné aux divers résultats qualitatifs des observations et à l'analyse de la bibliographie existante, a permis d'appréhender d'importantes différences socio-politiques qui nous autorisent à affirmer que l'on ne peut faire d'une expérience participative un modèle à reproduire dans d'autres contextes, même proches, en espérant obtenir les mêmes résultats. Au contraire, une telle reproduction pourrait nuire aux pratiques et initiatives propres et parfois mal connues.

La première partie apporte des éléments d'analyse à ceux qui s'intéressent à la construction des territoires et à leur aménagement dans un contexte latino-américain : tout en permettant d'observer l'aménagement en tant que politique publique directement influencée par les représen-

tations sociales, cette première partie considère également que, de façon générale, les politiques territoriales portent en elles-mêmes une représentation. En effet, les première et deuxième parties se sont attachées à comprendre et à exposer la façon dont le contexte historico-politique peut influencer—et a influencé—la construction des représentations des lieux et de l'Autre. Est égale' -

L'Aménagement Participatif, de l'Injonction à la Co-construction

ment mise en évidence la façon dont s'établit et évolue l'identification d'un groupe d'acteurs déclaré' ' ' légitime pour aménager le territoire, dé-légitimant par là même les autres acteurs concernés. Dans le domaine territorial, l'étude théorique et historique de la première partie a ainsi permis d'observer' ' l'évolution des modes d'organisation et de gestion des territoires et de mieux comprendre la place' ' de la ville en fonction des représentations. L'analyse historique de l'aménagement et de la partici' ' pation, ainsi que leur mise en relation avec les représentations sociales, les politiques publiques et les modes d'habiter, ont permis, d'une part, de mieux saisir, dans son ensemble, la formation des' ' périphéries des villes, et d'autre part, d'avancer dans la compréhension de la corrélation existante' ' entre citoyenneté et citoyenneté. Cette vision a apporté, de la même manière, des éléments substantiels afin de suivre et d'appréhender la progression de l'institutionnalisation de la participation dans' ' l'aménagement. ' -

L'exemple du Parc Entre Nubes, mobilisé à partir de la deuxième partie et inséré dans une' ' réalité historique et géographique, a largement contribué à identifier de quelle façon et par qui la participation est conduite dans les questions de territoire. Cet exemple a mis en évidence le fait que les caractéristiques territoriales sont en partie le résultat de la convergence des représentations sociales et spatiales construites et mises en œuvre par un groupement d'acteurs dans un moment' ' historique et politique spécifique. Les trois parties ont fourni des éléments de réponse tant théoriques que pratiques aux questions : « qui participe ? » et « comment l'identifie-

t-on' ? ». À cet effet, la première partie permet de mieux saisir l'origine de la notion de citoyen et sa dimension exclusive, révélant la non pertinence de son utilisation dans le domaine de l'aménagement du territoire participatif. La deuxième partie, quant à elle, offre un large aperçu sur les façons dont les divers acteurs construisent le territoire, mettant pour cela en évidence l'existence de deux processus parallèles. Dans cette même partie, nous constatons que l'aménagement participatif dépasse largement l'implication de la seule figure du citoyen, qui reste pourtant importante dans le contexte historique actuel. Nous avons remarqué que la désignation légale de celui qui a le droit de participer aux questions de territoire se présente toujours comme restrictive, tout en utilisant des appellations larges en fonction de la charge symbolique qu'a cette désignation dans une collectivité à un moment donné, comme par exemple : citoyen, peuple, jeune, etc. De ce fait, l'inclusion de certains acteurs peut signifier l'exclusion d'autres ; il est donc important de porter une attention particulière, tant dans la pratique que dans la théorie, à l'appellation que l'on donne à celui qui participe, selon le contexte, le projet et les objectifs visés. C'est pour cette raison que ce qui a trait à la caractérisation des acteurs dans l'aménagement participatif a été développé de façon approfondie dans la troisième partie, permettant une identification plus claire de leur diversité et de leurs représentations.

L'ensemble de l'étude a mis en évidence le rapport direct entre la démocratie et la technocratie, et entre celles-ci et l'aménagement participatif. Nous avons pris conscience que la tendance dans la technocratie, et donc dans l'aménagement, est à imposer des langages légitimes portés par un groupement restreint d'acteurs, les techniciens étant considérés comme des experts. Dans cette tendance, nous avons également considéré que les politiques publiques font partie de l'imposition de ces langages. Quant à l'échelle locale

revendiquée dans les discours théoriques et pratiques, nous constatons que, plus qu'une échelle, elle représente l'insertion dans un langage légitime qui permet à son tour de légitimer l'action. Ce constat de la deuxième partie et les autres éléments apportés lors de l'étude permettent d'affirmer qu'il n'existe pas préalablement d'échelle appropriée pour la mise en place d'un aménagement participatif, car il fait intervenir, par sa nature même, des mécanismes à différentes échelles, définies par l'interaction d'acteurs. De toute évidence, l'efficacité des pratiques dans le domaine de l'aménagement ne se restreint pas à une seule échelle bien limitée ; au contraire, elles font preuve d'une multiscalarité.

Traditionnellement, la participation dans l'aménagement existe au quotidien, mais lorsqu'elle s'installe dans un cadre technique et formel qui est censé lui donner une légitimité, elle relègue alors de façon systématique les pratiques traditionnelles dans une situation informelle, voire parfois illégale, fait qui a été notamment illustré dans la deuxième partie. Ainsi, les pratiques et représentations d'acteurs se situant, le plus souvent, en dehors des cadres institutionnels formels, une pratique considérée comme légitime par les administrés peut être définie comme illégale et illégitime par l'administration, puis devenir légale et formelle au gré d'une nouvelle loi. Cela dit, même si aucune décision légale en matière d'aménagement ne sera prise en dehors des espaces considérés comme formels et légitimes, et sans la présence de l'acteur ou des acteurs qui ont reçu la délégation du pouvoir, l'étude permet tout de même d'affirmer que l'existence des pratiques et des expériences participatives ne dépend pas que de l'injonction et ne se limite pas aux dispositifs officialisés. Or le cadre formel, en imposant de nouveaux modes qui nécessitent un ré-apprentissage de la part des acteurs, fragilise la légitimité première. Cependant, ce ré-apprentissage peut également engendrer de nouvelles formes de légitimation. À ce sujet, la troisième partie permet de concevoir les aménagements participatifs en tant qu'outils qui facilitent une constante remise en question de

la légitimité' des acteurs et de leurs actions, tout en permettant d'avancer dans les propositions.'

Tout au long de l'étude, la place prépondérante du projet dans l'aménagement est devenue' évidente. Nous avons constaté que les multiples acteurs interagissant sur les territoires sont sensibles aux problèmes et besoins qu'ils ont à résoudre, et que les réponses et solutions possibles' à ces difficultés aboutissent souvent à une action sociale ou territoriale à travers un projet. Pour les dispositifs d'aménagements participatifs, le projet est considéré comme essentiel puisque une parti' cipation sans but serait dénuée de sens pour la plupart des acteurs. C'est pourquoi les administrés' réclament que la participation dépasse les stades de l'information et de la discussion afin d'aboutir à' une action, et donc de donner un sens à la participation. D'ailleurs, ils font de plus en plus preuve de' compétences utiles à l'évolution des projets, et sont prêts à s'investir dans la durée si cela sert leurs' intérêts personnels, professionnels ou économiques ; autrement dit, les aménagements participatifs ne traitent pas que des problématiques spatiales. Nul doute que, dans l'aménagement du territoire,' le projet est central, et à travers lui se révèle le sens pratique de la participation. En effet, dès l'identification du projet les acteurs sont confrontés à la prise de décisions' : à cette étape, les différents intérêts s'expriment, engendrant des luttes de pouvoir, y compris à des échelons territoriaux' différents de celui du projet. Il convient alors de parler des groupements d'acteurs qui se' distinguent, s'identifient et se caractérisent lors de la conduite des projets d'aménagement en fonc' tion des représentations et des identités qui émergent des acteurs eux-mêmes. Dans le cadre des aménagements participatifs, l'étude a mis en lumière un système d'acteurs très complexe, au sein' duquel au moins trois sous-ensembles ont pu être identifiés dans différents contextes géographiques : administration, intermédiaires et administrés, à l'intérieur desquels d'autres regroupe' ments émergent. Il est certain que ces regroupements

changent selon le contexte temporel et géographique, ainsi qu'en fonction de la nature du projet, obligeant le chercheur et le praticien à développer une écoute constante et attentive à l'égard des acteurs eux-mêmes.

En effet, en étudiant les aménagements participatifs nous nous situons dans une interaction constante entre l'injonction et l'initiative. À l'intérieur de cette interaction, la participation constitue une ressource qui peut être utilisée indistinctement par les divers groupes afin de parvenir à un but considéré et accepté par les acteurs comme relevant de l'intérêt collectif ou général. À cet effet, l'étude historique met en lumière, à travers l'analyse des actions et représentations entre élus, techniciens et habitants/citoyens, un processus continu d'action, puis de récupération et d'institutionnalisation des pratiques, ce qui implique nécessairement l'existence d'une interaction permanente entre l'injonction et l'initiative en dehors des cadres formels. Effectivement, l'injonction peut témoigner de l'appropriation, et donc de la légalisation des initiatives informelles, en même temps que les porteurs d'initiatives, en dehors de cadres formels, peuvent se servir des outils formels

existants pour valider, voire institutionnaliser, leurs initiatives.

Par conséquent, pour que les pratiques et les dispositifs dits par injonction fonctionnent et soient validés, il faut toujours la présence et la participation des administrés. Si les pratiques des administrés, en ce qui concerne l'aménagement, nécessitent une reconnaissance de la part de l'administration à un moment donné, les expériences attestent tout de même que des fonctionnements participatifs existent même s'ils n'ont pas été mis en place par le système politique. Suite à ces constats, force est d'admettre que les initiatives participatives ne sont pas forcément la conséquence d'un système politique démocratique ; d'ailleurs, la répression, même si elle les limite, n'efface pas leur existence, comme l'a illustré la deuxième partie. Cependant, s'il est certain, comme l'a mis en évidence la troisième partie, que la

volonté politique reste fondamentale en matière d'aménagement' du territoire pour ce qui est de la mise en œuvre des dispositifs participatifs institutionnalisés, la participation dépendant de la volonté politique peut se révéler une arme à double tranchant : soit elle disperse les volontés et les projets, soit elle les réunit, suivant la façon dont les aménagements participatifs sont mis en place. La réunion de volontés ne devrait donc pas limiter les projets ni la participation à une seule échelle de territorialité réduite, mais elle devrait, bien au contraire, permettre leur mise en œuvre à de multiples échelles.

L'analyse a également mis en évidence au moins deux niveaux nécessaires de participation' — un niveau interne et l'autre externe' — en lien avec les institutions afin qu'un aménagement participatif ait lieu. Étant donné qu'un aménagement participatif permet les échanges et la mise en corrélation des acteurs et des projets à différentes échelles, il sera difficile de mettre en place des dispositifs participatifs et institutionnels efficaces auprès de la population si les institutions ne s'engagent pas elles-mêmes véritablement dans la participation. Autrement dit, les services techniques concernés par la prise de décisions et la conception des projets d'aménagement doivent être' disposés à partager les informations et à prendre en compte les divers avis et positions existants entre les différents services. Selon toute logique, si la participation existe à cette première échelle, il sera plus facile de mettre en place des dispositifs participatifs dans le cadre de la conception et de la formulation de projets entre diverses entités territoriales. Ces dispositifs doivent pour le moins permettre l'échange d'information et de points de vue entre acteurs désignés comme légitimes à' ' chaque échelle territoriale, de façon à permettre ensuite l'intégration de la population. Manifeste' ment, une mise en pratique participative au sein de chaque service de l'administration et à chaque' échelle territoriale liée aux projets d'aménagement est plus que souhaitable. '

En matière de motivation à la participation, la question d'appartenance tant au territoire qu'à un ' ' groupe n'est pas anodine. Aussi lointaine et insaisissable qu'elle paraisse, l'appartenance nationale ' ' et son lien direct avec la catégorie juridique de citoyen est une motivation qui est revendiquée par les acteurs. Dans cette optique, le vote en tant que pratique centrale dans les démocraties témoigne à la fois d'une appartenance sociale et territoriale, d'un droit de revendiquer et, du moins dans le ' ' contexte colombien, d'un droit à contrôler l'action des élus et de l'administration. ' ' '

Dans le registre de l'appartenance, ' l'habiter' , dans le sens de pratiquer un territoire, et le territoire, entendu comme une construction sociale, occupent une place importante dans la motivation à participer. Les observations rendent ainsi manifeste le fait qu'un projet d'aménagement considéré ' ' d'intérêt collectif et affectant un grand nombre d'habitants peut éveiller l'intérêt d'autres acteurs qui ' ' ' ' pratiquent le territoire concerné sans nécessairement y résider. De ce fait, le périmètre d'intérêt du ' projet défini par l'administration peut être largement dépassé ' : en effet, ce dernier peut avoir des répercussions au-delà de l'espace de résidence, s'agissant également d'un espace largement ' ' ' pratiqué ou approprié par un bon nombre de non-résidents. De la même façon, un territoire de résidence non pratiqué par les acteurs éveillera très peu l'intérêt à participer. Dans cette optique, la ' participation permet à la fois de construire et d'exprimer l'appartenance à un groupe social et à un ' ' territoire. Par ailleurs, les pratiques participatives observées soulèvent également l'existence de ' motivations altruistes capables de dépasser largement l'intérêt particulier, et qui sont d'autant plus ' ' manifestes qu'il existe une appartenance forte au groupe ou au territoire. En revanche, la négation, ' ou plutôt l'impossibilité d'appropriation d'un espace ou d'un territoire, ou d'appartenance à un ' ' ' ' ' groupe, peut nuire à la participation, car un territoire non approprié reste le territoire d'autrui, et ' l'action ou non-action sur ce territoire seront marquées par la représentation existante de cet ' Autre. Il faudrait sans doute considérer sous cet angle l'

incidence que le statut de locataire peut avoir dans l'appropriation des territoires : un nombre élevé de locataires dans un territoire donné pourrait en conséquence se révéler une contrainte pour la mise en place d'aménagements participatifs.

L'espace n'a pas été absent de la réflexion : en reprenant d'abord les métaphores du théâtre et de l'espace public, exposées dans la deuxième partie, les réunions de participation exposées dans la troisième partie peuvent être considérées comme des mises en scène qui nécessitent un espace physique accessible à différents groupes d'acteurs. Précisons que l'interaction d'acteurs par rapport au projet ne peut se faire que dans un espace public tant physique que politique qui permette la rencontre et le conflit, ce qui situe la participation dans l'aménagement du territoire comme un processus dynamique avec une forte dimension relationnelle. De ce fait, les réunions d'un aménagement participatif dépassent le stade de l'information unilatérale, et peuvent être ainsi considérées comme des espaces de communication, de prise de positions et de manifestations des opinions (HABERMAS 1988), mais aussi comme centre de débat politique (JOSEPH 1998). Ces conditions faciliteront ainsi une confrontation des représentations des lieux et des autres, car chacun appartenant à un territoire et à un groupe exprimera cette appartenance de façon explicite. En effet, les observations de réunions d'aménagement dans différents contextes géographiques rendent intelligible le fait que, dans le cadre de ces rencontres et débats autour de l'aménagement participatif, il n'y a pas de place pour l'anonymat : la prise de parole, la disposition des salles, les listes de présence sont autant de facteurs qui empêchent un tel anonymat. C'est là que réside une des différences essentielles entre l'espace public physique et l'arène (publique) politique dans l'aménagement du territoire : en effet, dans ces rencontres chacun des participants représente quelque chose pour les autres, et les intérêts sont toujours affichés soit implicitement soit explicitement, de façon à ce que tous les autres les identifient. Effectivement, quelle que soit la

forme de la réunion, ces espaces sont des espaces de rencontre de l'altérité, permettant par là même l'affrontement, car la relation avec l'autre implique inévitablement le conflit. En effet, il n'existe pas de participation sans conflit : éviter le conflit reviendrait à éviter la participation. Les aménagements participatifs contraignent donc à au moins deux conditions dans le choix de ces espaces : d'abord, et en priorité, ils doivent être situés sur le lieu même du projet, ou bien à l'extérieur mais en restant ouverts et accessibles à tous les intéressés ; ensuite, afin de mieux prendre en compte les intérêts des groupes affectés, il faut que ces lieux soient neutres tout en facilitant les conflits, nécessaires à la canalisation de la violence.

À l'intérieur de ces espaces, la participation est aussi une forme de reconnaissance sociale individuelle et collective, car elle peut servir à dénoncer et à reconnaître l'exclusion, à revendiquer l'appartenance et la nécessité d'être pris en compte. Quoiqu'il en soit, en tant qu'espace de rencontre, son fonctionnement va dépendre, dans un premier temps, de la représentation que chacun a construite vis-à-vis du lieu et de l'Autre, et, dans un deuxième temps, elle permet de dépasser les représentations existantes pour en construire d'autres grâce à leur interaction dans la co-présence. La participation constitue ainsi une ressource susceptible d'être utilisée pour élargir le périmètre habité par un acteur, et apte à mettre en valeur aussi bien le territoire que les habitants à travers un projet d'aménagement. Nonobstant, les observations permettent de prendre conscience du fait qu'une imposition technique dans les processus peut limiter la participation de la population, voire l'exclure, entraînant par là même des relations de dépendance qui font obstacle à la prise en compte des capacités des populations et leurs façons d'habiter. Le rapport entre l'imposition technique et la participation conçue comme un espace de rencontre et de confrontation physique, pose, entre autres, la question de l'utilisation des nouvelles technologies de communication, point que nous n'avons pas abordé dans cette étude.

Au fil du temps, selon les objectifs atteints au cours des processus participatifs mais aussi en fonction du contexte, les intérêts se révèlent changeants ; de ce fait, les formes de participation et les niveaux des demandes vont également évoluer, ce qui permet d'affirmer que, dans l'aménagement, la seule certitude est le changement continu. L'aménagement participatif se présente comme un outil qui accompagne ce changement, car il peut prendre la forme d'une activité continue qui facilite la prise de décisions à un moment et dans un contexte géographique donnés, facilitant ensuite et de façon constante une évaluation. Au cours de ce changement permanent, la décision et le projet peuvent être, de cette façon, remis en question dans le même contexte géographique mais à un autre moment historique. La participation en continu permettra, en premier lieu, d'aboutir à d'autres décisions, et, par la suite, de faciliter l'évaluation et l'éventuelle modification du projet selon les circonstances du moment, ce qui ne remet pas en question la légitimité et la pertinence des décisions et actions préalables.

Enfin, il faut être conscient que ces résultats, malgré un souci de mise en perspective, ne concernent qu'un cas d'étude et qu'un nombre limité d'entretiens et de réunions en tant qu'objets d'observation. Néanmoins, la démarche allant du particulier au général a permis, à partir de ces limites, de soulever certains aspects essentiels de la pratique de la participation dans les projets d'aménagement. Ces caractères peuvent être confrontés avec d'autres études de cas qui prennent en compte, par exemple, des terrains autres que périphériques et des catégories socioprofessionnelles autres que celles à revenus modestes.

Trois facteurs ont conduit à aborder l'étude principalement sous l'angle des acteurs, tout en conservant une préoccupation spatiale : le premier facteur a été le stade du débat théorique en ce qui concerne la participation ; le deuxième est lié à la complexité et à l'ampleur du sujet, surtout quand il est mis en relation avec l'aménagement ; le troisième concerne notre prise de position, qui consiste à concevoir la participation et l'aménagement en tant qu'actions dans la

dimension relationnelle. Par cette voie, la recherche a également apporté une réflexion sur la configuration des lieux de l'aménagement participatif, permettant à de futures recherches de travailler sur cette topologie des lieux. Sont en particulier mis en lumière les lieux des habitants, les lieux de rencontre telle l'épicerie du coin qui peut être assimilée au commerce de proximité, les lieux d'habitation et de voisinage, les salles de réunion, les espaces qui permettent l'expression de la solidarité, les espaces considérés comme formels et légitimes, les espaces neutres et accessibles, les dispositions des salles, l'espace d'influence défini par le projet. Des travaux futurs, en restant dans la complexité de l'objet de cette recherche et en intégrant la dimension des représentations, permettront de mieux exploiter cette dimension qui s'est révélée également primordiale.

Dans la perspective d'une recherche-action dans le domaine de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, il s'avère pertinent d'élaborer des formes d'évaluation de la participation. Cette étude a proposé dans la première et la troisième partie des éléments qui peuvent contribuer à construire une forme d'évaluation qualitative de la participation, et plus particulièrement d'un aménagement participatif. Pour finir, nous soulignons que la participation dans l'aménagement du territoire est un sujet d'actualité et d'importance qui intéresse de plus en plus tant le champ théorique que pratique de divers métiers et disciplines. C'est un domaine dans lequel la rencontre entre théorie et pratique devient particulièrement nécessaire. Ces caractéristiques permettent d'avancer que ce n'est que dans le croisement des données des diverses disciplines que de nouvelles perspectives verront le jour.

Table des cartes

Carte 1 : Colombie, division politico-administrative.....	92
Carte 2 : District de Bogotá	93
Carte 3 : Processus détalement de Bogotá. '	94
Carte 4 : Colombie. Carte des régions et division politique des départements.	98
Carte 5 : Évolution des plans durbanisme '	108
Carte 6 : Le parc dans la zone urbaine du District Capital Bogotá.....	164
Carte 7 : Le Parc Entre Nubes et la division cadastrale des quartiers à proximité.....	165
Carte 8 : Municipalités du Haut-bassin du fleuve Bogotá, Aire métropolitaine	173
Carte 9 : Localités dans laire urbaine de Bogotá et Unités de Planification de Zone UPZ'	178
Carte 10 : Stratification de la zone urbaine de Bogotá.....	180
Carte 11 : Quartiers à proximité du Parc Entre Nubes.....	228
Carte 12 : Loffre de sol urbain dorigine illégale '	239
Carte 13 : Projet de POT pour USME.....	331
Carte 14 : Les UPZ autour du Parc Entre Nubes.....	334
Carte 15 : Parc Entre Nubes. Zones de travail de Projet Sud.....	379

BIBLIOGRAPHIE

-
- ACEVEDO (Alvaro), CASTAÑO (Salomón), 2001, « El Frente Nacional: una reflexión histórica de su legitimidad política » dans : Revista de ciencias Humanas N°28, Colombia : Universidad Tecnológica de Pereira. Consulté le 26 juin 2006 sur :
<http://www.utp.edu.co/~chumanas/revistas/revistas/rev28/acevedo.htm>
- ACIN, 2005, « El camino hacia una reforma agraria popular en Colombia » Ponencia de la Asociación de Cabildos Indígenas del Norte del Cauca para el Foro Social Colombia à realizarse los días 3, 4 y 5 de noviembre en Bodega Alta Municipio de Caloto Cauca. Consulté le 25 nov. 2005 sur :
<http://colombia.indymedia.org/news/2005/11/33267.php>
- ADEDE (Andrónico O), 1995, Digesto de derecho internacional ambiental. Instrumentos para respuestas internacionales a los problemas del medio ambiente y el desarrollo, 1a ed Mexico, SRE, 564 p.
- AGARWAL (Anil Narain Sunita), 1992, Quand reverdiront les villages : environnement et démocratie, Delhi , Centre pour la science et l'environnement (CSE); Lorient , CRISLA.
- AGORA, 2005, L'Encyclopédie de l'Agora, consulte le 16 novembre 2005 sur :
<http://agora.qc.ca/mot.nsf/Dossiers/Colombie>
- AGUDELO SEDANO, (Ricardo), 2000, Gestión interna de las organizaciones comunitarias, 1^a ed. Bogotá : CEJA,36p.
- AJZENBERG (Armand), 1992, « La citoyenneté pour quoi faire ? » dans : Réseaux, insertion, citoyenneté, POUR N°134, SENAULT Dir., Paris : GREP, (pp. 11-15).
- ALBURQUERQUE (Francisco), 2004, « Desarrollo económico local y descentralización. En América latina » dans : Revista de la CEPAL N°82 pdf, consulté le 3 dec. 2005 sur :
<http://www.eclac.cl/cgi-bin/getProd.asp?xml=/revista/noticias/articuloCEPAL/3/19413/P19413.xml&xsl=/revista/tpl/p39f.xsl&base=/revista/tpl/top-bottom.xslt>
- ALCALDIA LOCAL DE USME Fundación Cultura y Conocimiento, 1998, Diagnostico Plan de Ordenamiento Urbano Parque Entre Nubes, Documento preliminar 31p.
- ALCALDIA LOCAL DE USME, 2000, Manual de trabajo comunitario con énfasis en accion comunal, Bogotá : Grafiformas, 213p.
- ALCALDIA MAYOR DE BOGOTA, 2001, Plan de Desarrollo economico Social y de Obras Públicas Bogotá D.C. 2001-2004. « Bogotá Todos Para Vivir del Mismo Lado », Bogotá : Secretaía General- Imprenta Distrita, 128p.
- ALCALDIA MAYOR DE BOGOTA, 2001^a, Guía urbanistica de San Cristobal, Bogotá : Departamento Administrativo de Planeación.133p
- ALCALDIA MAYOR DE BOGOTA, 2001^b, Guía urbanistica de Usme, Bogotá : Departamento Administrativo de Planeación.153p
- ALCALDIA MAYOR DE BOGOTA, 2004, Recorriendo Rafael Uribe Uribe. Diagnostico fisico y socioeconómico de las localidades de Bogotá, D.C. Bogotá : Departamento Administrativo de Planeación Distrital, Secretaría de Hacienda. 116p
- ALCALDIA MAYOR DE BOGOTA, 2004^a, Recorriendo San Cristobal. Diagnostico fisico y socioeconómico de las localidades de Bogotá, D.C. Bogotá : Departamento Administrativo de Planeación Distrital, Secretaría de Hacienda. 116p
- ALCALDIA MAYOR DE BOGOTA, 2004^b, Recorriendo Usme. Diagnostico fisico y socioeconómico de las localidades de Bogotá, D.C. Bogotá : Departamento Administrativo de Planeación Distrital, Secretaría de Hacienda. 116p
-

ALCALDIA MAYOR DE BOGOTA, 2002, La Formulation de los Planes de Desarrollo Local por medio de los Encuentros Ciudadanos en Bogotá, Bogotá, Alcaldía de Bogotá, 34p.

ALCALDIA MAYOR DE SANTA FE DE BOGOTA, 1994, Agendas Locales Ambientales localidad, 4, 5 y 18, Santafé de Bogotá D.C. : GOMEZ. Guia Editores e Impresores LTDA.

ALCALDIA MAYOR DE SANTAFE DE BOGOTA, 2000, Plan de Ordenamiento territorial para Bogotá Distrito Capital, decreto 619 del 28 de julio 2000. Bogotá : Secretaría general Departamento Administrativo de Planeación Distrital.

ALCALDIA MAYOR DE SANTAFE DE BOGOTA, 2000^a, Documento técnico de soporte 1 y 2. Plan de Ordenamiento Territorial, Bogotá : Departamento Administrativo de Planeación Distrital. 462P

ALCALDIA MAYOR DE BOGOTA, 2001, Resumen plan de Ordenamiento Territorial de Bogotá. Construir Ciudad. Bogotá : Departamento administrativo de Planeación Distrital. 95p

ALLIÈS (Paul), 1980, L'invention du territoire. Grenoble; Presses universitaires de Grenoble, 184p.

ALVAREZ BASADE (María Gladys), 1994, « Programa Interdisciplinario de Apoyo a la Comunidad » dans : la política social de los 90 analisis desde la universidad, Dir., PUYANA, GONZALES. Bogotá Colombia : Departamento de trabajo social – Universidad Nacional de Colombia – Indepaz, pp. 133-140.

AMOSSY (Ruth), 1991, Les idées reçues. Sémiologie du stéréotype, Nathan, 215p.

ANDERSON (Benedict), 2002, L'imaginaire national : réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme, Paris : La Découverte 212p.

ARBORIO, FORNIER (Anne-Marie, Pierre), 2001, L'enquête et ses méthodes : l'observation directe, Collection 128, NATHAN, 128 p.

ARCILA (Ramón Emilo), 1989, « Reflexiones sobre el conjunto de los movimientos civicos » dans Movimientos y caudillos GALLON GIRALDO DIR. Bogotá : CINEP, CEREC, pp. 288-293

ARCHILA NEIRA (MAURICIO), 1985-1986, « LA OTRA OPINIÓN: LA PRENSA OBRERA EN COLOMBIA 1920—1934 » DANS : Anuario colombiano de historia social y de la cultura, N° 13 Y 14.

ARCHILA NEIRA (Mauricio), 2004, « Quimera del pensamiento socialista en Colombia » dans : El Tiempo Octubre 6 2004, consulté le 27 avril 2006 sur : http://eltiempo.terra.com.co/proyectos/IND/cul/idea_hist/ideas/ARTICULO-WEB-_NOTA_INTERIOR-1009453.html

ARDILA CALDERON (Gerardo I.), 1994, « Comunicacion, Resistencia e Imposiciones : El Juego de La Participacion » dans : la política social de los 90 analisis desde la universidad, Dir., PUYANA, GONZALES. Bogotá Colombia : Departamento de trabajo social – Universidad Nacional de Colombia – Indepaz, pp. 106-112

ARMAND (Jacques), RAFFESTIN (Yves), 1993, GUIDE Construction Vol 1. Aide Mémoire. 120 Séquences pour mener une opération de construction. Le MONITEUR.

ARRIAGADA (Irma), 2003, « Aproximaciones conceptuales e implicancias del enfoque del capital social » dans SERIES Seminarios y Conferencias N°31 CEPAL pp. 13-29

ASHER (François), 1995, Métapolis. Ou l'avenir des villes, Paris : Éditions Odile Jacob, 346p ATRIA (Raúl), 2003, « La dinámica del desarrollo del capital social: factores principales y su relación con movimientos sociales » dans SERIES Seminarios conferencias N°31, CEPAL pp. 49- 62

AURICOSTE (Isabelle), 1994, « Le vert dans la ville » dans : revue Informations sociales N°33 Espaces publics, MARIE E. Paris : Caisse National d'Allocations Familiales, pp. 47-53.

-
- AVRITZER (Leonardo), 2005, « Nouvelles sphères publiques au Brésil : démocratie locale et délibération politique » dans : *Gestion de proximité et démocratie participative*, Paris : La Découverte, pp. 231-251.
- AZEVEDO (Beatriz), 1993, *Secteur informel : la nature et évolution du concept dans l'Amérique latine*, Gresal N°93-04
- AZEVEDO, S. PEREIRA PRATES A., 1995, « Movimientos sociales, acción colectiva y planificación participativa en Brasil », revue EURE Vol. XXI, N°64, SABATINI. Chili: Instituto de estudios urbanos de la facultad de arquitectura y bellas artes de la pontificia universidad de Chile, pp. 103-120.
- BABY-COLLIN (Virginie), 2000, thèse *Marginaux et citoyens construire une urbanité métisse en Amérique Latine*. Université de Toulouse le Mirail, 611p
- BAENA PAZ (Guillermina), 2004, «Uso de la prospectiva » dans : *Prospectiva política; Guía para su comprensión práctica*, Mexico : Metadata, pp. 39-45
- BAILLY (Antoine), 1977, *La perception de l'espace urbain : les concepts, les méthodes d'étude, leur utilisation dans la recherche urbanistique*, Paris :Centre de recherche d'urbanisme, 264p.
- BAILLY (Antoine), FERRAS (Robert), 1995, *Géographie régionale et représentations*, Paris : Anthropos, diff. Economica, 115p.
- BAILLY (Antoine), BAUMONT (Catherine), HURIOT (Jean-Marie), SALLEZ (Alain), 1995, *Représenter la ville*, Paris :Economica, 112p.
- BAILLY (Antoine), BRUN (Philippe), RODERICK (Lawrence), REY (Marie-Claire), 2000, *Développement durable des villes*, Paris :Anthropos, 161p.
- BAQUÉ (Marie-Hélène), REY (Henri), SINTOMER (Yves), 2005, *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*. Paris : La Découverte. 307P
- BARCO (Carolina), CORTÉS (Rodrigo), 2000, *Aproximación a las directrices de ordenamiento territorial para Bogotá y la región*, Santafé de Bogotá : Departamento Administrativo de Planeación Distrital, 159p.
- BARBARY (Olivier), LULLE (Thierry), 2004, «dynamiques de peuplement et dynamiques métropolitaines » dans : *Villes et sociétés en mutation; Lectures croisées sur la Colombie*, Paris : Anthropos, pp. 123-182.
- BARDIN (Laurance), 1989, *L'analyse de contenu*, Paris : Presses Universitaires de France. 291p
- BAROU (Jacques), 1995, «images et réalités » dans : revue *Informations sociales* N°45 « C'est mon Quartier (qu'est-ce que un quartier ?) », MARIE, BEQUIGNON. Paris : Caisse National Des Allocations Familiales, pp. 6-19.
- BARREIRO CAVESTANY (Fernando), 2001, « Desarrollo desde el territorio (A propósito del desarrollo local) » dans : *Colección de documentos, Biblioteca de Ideas. Instituto Internacional de Gobernabilidad. España*
- BARRETO GAMA (Juanita), 1994, « Presencia de la Expresión « participación Comunitaria » en Los planes de desarrollo » dans : *la política social de los 90 analisis desde la universidad*, Dir., PUYANA, GONZALES. Bogotá Colombia : Departamento de trabajo social – Universidad Nacional de Colombia – Indepaz, pp. 141-166.
- BASSOLS (Mario), MELÉ (Patrice), 2001, *Medio ambiente, ciudad y orden jurídico*, UAM, México : Miguel Angel Porrúa, 420 p.
-

-
- BASTIEN (Bernard), 1995, « De l'entre-soi à l'enfermement » dans : revue Informations sociales N°45 « C'est mon Quartier (Habitants et décideurs) », MARIE, BEQUIGNON. Paris : Caisse National Des Allocations Familiales, pp. 108-113.
- BATAILLON (Claude), 1977, État, pouvoir et espace dans le Tiers monde, Paris , Institut d'étude du développement économique et social , Presses universitaires de France, 288p.
- BATAILLON (Claude), GILARD (Jacques), 1988, La grande Ville en Amérique Latine, Paris : CNRS, 245p
- BATAILLON (Claude), DELER (Jean-Paul), THÉRY (Hervé), 1991, Amérique Latine, Collection Géographie Universelle Brunet dir. Hachette/reclus, 480p.
- BATAILLON (Claude), REVEL-MOUROZ (Jean), 1991, « L'autre Amérique, rotation des métropoles et dépendance » dans Amérique Latine, Collection Géographie Universelle Brunet dir. Hachette/reclus, pp. 76-89
- BEN NAOUM (Ahmed), GIRARD (Alain), OLIVE (Jean-LOUIS), PAVAGEAU (Jean) et SCHAFFHAUSER (Philippe) et al. , 2004, Les formes de reconnaissance de l'autre en question : actes du colloque international (mai 200), Perpignan : Presses universitaires de Perpignan.
- BEBBINGTON (Anthony), 2003, « El capital social en el desarrollo: teoría, concepto o estrategia? » dans SERIES Seminarios conferencias N°31, CEPAL pp. 31-38
- BEJARANO (Jesús Antonio), 1983 ,« Campesinado, luchas agrarias e historia social : notas para un balance historiografico » dans : Anuario Colombiano de historia social y de la cultura volumen 11 pp. 251-304
- BERNARD (Amanda), HELMICH (Henny), LEHNING (Percy), 1998, La société civile et le développement international, Paris : Centre nord, sud et OECD, 162p.
- BERNARD (Olivier), ZAMBRANO (Fabio), 1993, Ciudad y Territorio. El proceso de poblamiento en Colombia. Academia de Historia de Bogota, IFEA.
- BERQUE (Augustin), 1990, Médiante de milieux en paysages, GIP RECLUS 159 p.
- BIAREZ, (Sylvie), 2000, Territoires et espaces politiques, Presses universitaires de Grenoble, 120p.
- BIELCHOWSKY (Ricardo), 1998, « Evolución de las ideas de la CEPAL » dans : Revista CEPAL CEPAL Cincuenta años, reflexiones sobre América Latina y el Caribe N° 5 EALTIMIR Dir., document html Consulté le 2 dec. 2005 sur :
<http://www.eclac.cl/publicaciones/SecretariaEjecutiva/7/LCG2037PE/bielchow.htm>
- BIGO, (Didier) BROUSSE, (Richard), 1993, Identité et action collective, n°12, Hiver, pp. 3-7.
- BLANC (Maurice) LÉVY (Albert), 2003, « ville et démocratie » dans : Revue Espaces & sociétés N°112. Paris , Ed. Anthopo.
- BLANCO BARROS (José Agustin), 2001, « Fundaciones Coloniales y Republicanas en Colombia Normas, Trazado y Ritos Fundacionales » dans : Revista Credencial Historia Bogotá-Colombia, Edición 141, consulté le 16 nov 2005 sur :
<http://www.lablaa.org/blaavirtual/revistas/credencial/sept2001/fundacio.htm/> aussi disponible sur : <http://www.sogeocol.com.co/documentos/01laci.pdf>
- BLANQUER (Jean-Michel), FAJARDO (Dario), (1991), La descentralizacion en Colombia, Colombia : IFEA, UN, Centro de Estudios Sociales.
- BLONDIAUX,(Loïc), SINTOMER (Yves), 2002, « L'imperatif délibératif » dans: Revue POLITIX Démocratie et délibération N°57, pp. 17-36
-

-
- BOISIER (Sergio), 2001, « Bioregionalismo : La ultima versión del cuento del traje del emperador » dans : revista territorios N°5, document pdf consulté le 15 dec.2005 sur : http://territorios.uniandes.edu.co/pdf/t05_a6.pdf
- BONILLA (Mario), 2002, « Espace public, espace urbain : l'héritage de la modernité » dans : Espaces publics, architecture et urbanité. De part et d'autre de l'Atlantique. pp. 181-196
- BORJA (Jordi), CASTELLS (Manuel), 1997, Local y global. La gestión de las ciudades en la era de la información. España : Edit. Taurus.
- BOURDIEU (Pierre), 1982, Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques, Paris : Fayard 244p.
- BOURDIEU (Pierre), 1994, Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action, Éditions du Seuil, 245p.
- BOURDIN (Alain), 2000, La question locale, collection La politique éclatée, 1ère édition, Paris : Presses Universitaires de France, 253p
- BOURDIN (Alain), LEFEUVRE (Marie-Pierre), MELÉ (Patrice) (DIR.), 2006, Les règles du jeu urbain, entre droit et confiance, PARIS : Descartes et cie, 316p.
- BRAVO COVARRUBIAS (Irma), GASCON I MARTIN (Felip), 2002, « Cristianismo y marxismo en Chile : Paradojas comunicacionales y espacios de convivencia. dans : PCLA-Volume 3, consulte le 28 octobre 2005, sur : <http://www2.metodista.br/unesco/PCLA/revista12/artigos12.htm>
- BRODHAG (Christian), 1997, « Le développement durable à l'épreuve de la gestion locale » dans : Pouvoirs locaux N°34. pp. 27-33
- BRUGMAN (Catalina), 2001, « El fracaso del republicanismo en Colombia entre 1910 y 1914 » dans Historia Critica N°21, Departamento de historia universidad de los ande. Consulté le 26 avril 2006 sur : http://historiacritica.uniandes.edu.co/html/21/resena_brugman.html
- BUCHELI, (Marietta), 2002, « El proceso de crecimiento y permanencia de una cooperativa rural en colombia : el caso de la cooperativa de ahorro y crédito para el desarrollo solidario de colombia, COOMULDESA » dans : Gestión y desarrollo : La experiencia de las cooperativas en Colombia, SILVA, DAVILA compiladores, Bogotá : Universidad Javeriana, UNE, pp. 261-296
- CABALLERO (Beatriz), 1994, Las siete vidas de Agustin Codazzi, Instituto Geografico Agustin Codazzi, Carlos Valencia Editores.
- CAICEDO MURILLO (Renán), ROMERO GALARCIO (Judith), 2002, Los Lideres, Minorias que Transforman el Mundo, Bogotá : FAMIPAZ, 85p.
- CALLON (Michel), LASCOUMES (Pierre), BARTHE, (Yannick), 2001, Agir dans un monde Incertain, Paris : Editions du SEUIL. 358 pages
- CAMARGO (Santiago), 1994, « Doce Hipótesis sobre la Participación Popular en Colombia » dans : la politica social de los 90 analisis desde la universidad, Dir., PUYANA, GONZALES. Bogotá Colombia : Departamento de trabajo social – Universidad Nacional de Colombia – Indepaz, pp. 167-173.
- CAMMACK (Paul), 1994, « Démocratisation et citoyenneté en Amérique latine » dans : Amérique latine démocratie et exclusion, Paris : L'Harmattan, pp. 100-120.
- CAPRON (Guenola), Dir. 2006, Quand la ville se ferme. Quartiers résidentiels sécurisés. (LOPEZ) colab. BREAL. Collection : D'AUTRE PART. 288 p
-

- CAPRON (Guenola), HASCHAR-NOÉ (Nadine), 2007, L'espace public urbain : de l'objet au processus de construction. Collection ville et territoires/. JALABERT, THOUZELLIER Dir., Toulouse : Presses universitaires du Mirail. 276p.
- CASTELLS (Manuel), 1979, première édition en français 1972, La cuestión urbana, España : siglo XXI editores, 518p
- CASTELLS (Manuel), 1974, Movimientos sociales urbanos, première édition en français 1973, España : siglo XXI editores, 116p
- CASTELLS (Manuel), 1981, Capital Multinacional estados nacionales comunidades locales, España : siglo XXI editores, 127p
- CASTILLO CARDONA (Carlos), 2000, Cuadernos del Plan de Ordenamiento Territorial de Bogotá. La participación social en el ordenamiento territorial, Bogotá : Alcaldía Mayor de Bogotá, Plan de Ordenamiento territorial, 67p.
- CASTRO (Edna), 1995, « Citoyenneté, société civile et mouvements sociaux au Brésil » DANS : La citoyenneté sociale en Amérique latine, Dir., MARQUES - PEREIRA, BIZBERG. Paris : L'Harmattan, Bruxelles : CELA.IS, pp. 96-110.
- CAVAILLÉ (Fabienne), 1998, Conflit d'aménagement et légitimités territoriales. Recherches sur les identités territoriales des expropriés de l'Autoroute A 20, Thèse de doctorat en géographie, Université de Toulouse-Le Mirail.
- CAVAILLÉ (Fabienne), 1999, L'expérience de l'expropriation, Adef, 224p
- CAVAILLER (Georges), 1996, « De la ville à L'urbain » dans urbanisme N°288, La France à Istanbul, pp. 64-80
- CAVAILLER (Georges), 2002, « Istanbul, New York, et après ? » dans : Urbanisme Les villes à L'ONU Rapport Français 2001, Hors de série N°15. pp. 4-12.
- CEMAT, 1983, La notion de l'aménagement du territoire, Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux Etats membres sur la Charte européenne de l'aménagement du territoire.
Consulte le 5 novembre 2005 sur :
http://www.coe.int/T/F/Coop%20ration%20culturelle/Environnement/CEMAT/Liste_des_Conferences/071_resol1983.asp#TopOfPage
- CENTRE TRICONTINENTAL, 1994, « les effets sociaux des programmes d'ajustement structurel dans les sociétés du sud » Alternatives Sud, Houtart Dir. Paris : L'Harmattan 155p
- CEÑEDA (Ana Esther), 1995, « La lutte armée comme moteur des mouvements citoyens » dans : La citoyenneté sociale en Amérique latine, Dir., MARQUES - PEREIRA, BIZBERG. Paris : L'Harmattan, Bruxelles : CELA.IS, pp. 211-221.
- CEPAL, 2001, « Plan de acción regional de América Latina y el Caribe sobre asentamientos humanos », Versión actualizada, LC/G.2143, Santiago de Chile.
- CHALAS (Yves), 1995, « Le sentiment d'appartenance » dans : revue Informations sociales N°45 « C'est mon Quartier(Quartier réel, quartier vécu) », MARIE, BEQUIGNON. Paris : Caisse National Des Allocations Familiales, pp. 27-36.
- CHAPOY BONIFAZ, (Dolores Beatriz), 2003, « Rectoría económica del Estado » dans : Planeación, programación y presupuestación, CHAPOY, DOLORES, Mexico : Instituto de Investigaciones Jurídicas, Serie Doctrina Jurídica, Núm. 145, pp. 1-57.

-
- CHARRY URUEÑA (Juan Manuel), 2002, « La propiedad en el siglo XX. Nuevas concepciones : subsuelo, función social, preservación ecológica » dans : *Revista credencial historia* N°149, consulté le 3 décembre 2006 sur : <http://www.lablaa.org/blaavirtual/revistas/credencial/mayo2002/propxx.htm>
- CHEVALLIER (Jacques), 2002, « La crise de la démocratie mythe ou réalité ? » dans : *Melanges. Les mutations contemporaines du droit public*, JEANNEAU. Dalloz, pp. 361-381
- CLICHEVSKY (Nora), 2003, « Políticas de regularización en América latina » dans : *Series CEPAL Medio ambiente y desarrollo*, document pdf consulté le 15 mai 2006 sur : <http://www.eclac.cl/cgi-bin/getProd.asp?xml=/publicaciones/xml/0/14390/P14390.xml&xsl=/dmaah/tpl/p9f.xsl&base=/tpl/top-bottom.xslt>
- CMED, 1987, « Vers un développement soutenable » consulté le 8 dec. 2005 sur : http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/html/doc_dd/rapport_brundtand.htm
- COHEN (Jean), ARATO (Andrew), 2000, « Introduction » dans : *Sociedad civil y teoría política*. Mexico D.F. : FCE, p. 32 Consulté le 22 octobre 2005 sur : <http://www.participacion.org.pe/biblio.htm>.
- COLONIZACION ANTIOQUEÑA, (2001), *La colonización antioqueña*, consulté le 13 novembre 2005 sur : <http://www.memo.com.co/fenonino/aprenda/historia/constitucion02.html#colonizacion>
- CONPES, 2004, *Documento conpes 3326*, Ministerio de hacienda y Credito publico. 18 p.
- CORTÉS RIAÑO (Carlos Alberto), 1996, *Régimen Jurídico de la Administración Municipal*, Bogotá : LEGIS, 690 p.
- CORTÉS (Vicenta), 1967, *Catálogo de mapas de Colombia*, Ediciones Cultura hispanica de Madrid.
- CRISIS GROUP, 2005, « Guerra y droga en Colombia » Informe sobre América Latina N° 11 27 de enero de 2005. Consulté le 21 nov. 2005 sur : <http://www.euro-colombia.org/descargas/boletin6/guerraydroga.pdf>
- CRUZ, (Rafael), 2000, « El derecho a reclamar derechos. Acción colectiva y ciudadanía democrática » dans : *Ciudad y democracia* Madrid : Ed. Pablo Iglesias, pp. 263-291
- CUBIDES (Andrés), MESA (Juan), PARDO (Santiago), 1993, « Una revolución en suspenso. Democracia participativa » dans *revue Ciencia política* N°32 pp. 79-88
- CUERVO GONZÁLEZ (Luis Mauricio), 1990, *La primauté urbaine en Amérique Latine : un étude historique comparative*, thèse de doctorat, Institut d'urbanisme de Paris, Université de ParisXII, 469p
- CUERVO GONZÁLEZ (Luis Mauricio), 2003, « Penser el territorio : los conceptos de ciudad global y región en sus orígenes y evolución » dans : *SERIE gestión pública* N° 40, Santiago de Chile: Instituto Latinoamericano y del Caribe de Planificación Económica y Social (ILPES) Dirección de Gestión del Desarrollo Local y regional. 58p
- CUNILL, (Nuria), 1991, « El discurso teórico relativo a la participación ciudadana » dans : *participación ciudadana. Dilemas y perspectivas para la democratización de los estados latinoamericanos*. CLAD. pp. 9-57
- CUNIN (Elizabeth), 2000, *Le métissage dans la ville Apparences raciales, ancrage territorial et construction de catégories à Cartagena (Colombie)*, Thèse pour obtenir le grade de docteur, Doctorat en sociologie Université de Toulouse 2 – Le Mirail
-

- CURAPP/CRAPS., 1999, La démocratie locale .Représentation, participation et espace public, Paris , Presses universitaires de France PUF, 424p
- DABÈNE (Olivier), 2001, première édition 1994, L'amérique latine au 20e siècle, Paris : Armand Colin, 187p
- DAES (Erica Irene), 2000, Los derechos humanos de las poblaciones indígenas. Las poblaciones indígenas y su relación con la tierra. Documento de trabajo ONU, Consejo Económico y Social. Consulté le 16 novembre 2005 sur : <http://www.unhcr.ch/Huridocda/Huridoca.nsf/0/100569b10fe0973dc125697d0036b832?Opendocument>
- DAMA, SUNA HINSCA, 2005, Plan de ordenamiento y Manejo ambiental,(POMA), documento técnico de soporte, Bogotá, 450pg.
- DAPD, 2000, « Evolución de la planificación urbana en Bogotá » dans : Plan de ordenamiento territorial Santa Fé de Bogotá D.C. Documento técnico de Soporte, Barco de Botero(dir), Santa Fé de Bogotá : Alcaldía mayor, pp. 130-135
- DAPD, 2004, Plan Maestro De Espacio Público ; Documento técnico, documento de trabajo. Bogotá: Alcaldía Mayor de Bogotá, Departamento Administrativo de Planeación Distrital
- DALLANEGRA PEDRAZA (Luis), 2005, « Colombia : actores y problemática. Marco y antecedentes históricos », consulté le 21 nov. 2005 sur : <http://www.geocities.com/luisdallanegra/Amlat/colohist.htm>
- DE CARLO (Laurence). 1999, La participation en aménagement un processus démocratique ?, Gestion négociée des territoires et politiques publiques Espaces et Sociétés, N°97-98, pp. 183-198
- DELER (Jeu-Paul), 1986, Estados y naciones en los Andes : hacia una historia comparativa, Lima, IFEA.
- DE ROUX (Rodolfo), 1988, Nuestra Historia. Historia cercana, Bogota : Ediciones Lerner159p
- DELBOS (Vincent), 1992, « La citoyenneté devant l'exclusion » dans : Réseaux, insertion, citoyenneté, POUR N°134, SENAULT Dir., Paris : GREP, (pp. 17-28).
- DEUBEL (Philippe), MONTOUSSE (Marc), 2002, Dictionnaire de sciences économiques & sociale. Breal, Rosny, 543 p.
- DEPARTAMENTO NACIONAL DE PLANEACION, 2002, El BPIN para principiantes, Bogotá : DNP Dirección de inversiones y finanzas públicas 44p.
- DI MEO (Guy), 1991, L'Homme, la Société, L'Espace, Paris : Anthropos.
- DI MEO (Guy) (dir.), 1996, Les territoires du quotidien, Paris, L'Harmattan. 207 p.
- DI MEO (Guy) (dir.), 1998, Géographie sociale et territoires, Paris, Nathan. 320 p.
- DI MEO (Guy), BULÉON (Pascal), 2005, L'espace social, Paris, Arman Colin/VUEF. 303 p.
- DNP, 2005, « Origen » consulté le 28 dec.2005 sur : http://www.dnp.gov.co/paginas_detalle.aspx?idp=127
- DULCEY (Isabel Cristina), 2001, La participation citoyenne dans le Plan d'Aménagement du Territoire à Bogota : vecteur de cohésion sociale ou stratégie institutionnelle ? Mémoire de D.E.A. : mutations urbaines et gouvernance territoriale. GOLDBLUM, LULLE DIR. 105p.
- DONZELOT (Jaques), 1995, « De la consultation à l'implication » dans : revue Informations sociales N°43 « Participer : le concept », MARIE, BEQUIGNON. Paris : Caisse National Des Allocations Familiales, pp. 21-32.

-
- DOUROJEANNI (Axel), 1993, *Procedimientos de gestion para el desarrollo sustentable (aplicados a microregiones y cuencas)*, Chile, ILPES / CEPAL. 452 p.
- DUBET (François), WIEVIORKA (Michel), 1995, *Penser le sujet. Autour d'Alain Tourraine*, Paris : Fayard, 633p.
- DUCOMTE (Jean-Michel), 2003, *La démocratie, Les essentiels* Milan, Toulouse : Editions Milan, 64 p.
- DUQUE MUÑOZ (Lucía), 1997, *Le problème de l'incorporation des pratiques scientifiques en Nouvelle Grenade au XIX^e siècle : le cas de la « Comosión Corográfica » (1850-1859)*, Memoire de D.E.A. Université de Toulouse-Le Mirail IPEALT 82 p.
- DUQUE MUÑOZ (Lucia), 2005, *Les connaissances géographiques en Nouvelle Grenade (Colombie) Dans le contexte de la formation de l'Etat-Nation (1808-1885)*. Thèse de Doctorat. Université de Toulouse le Mirail. 524p.
- DUREAU (Françoise), LULLE (Thierry), 2004, « Le développement spatial de Bogotá dans les années 1990 : une difficile reconquête de sa maîtrise par les pouvoirs publics » dans : *Revue de Géographie de Lyon Géocarrfour : villes d'Amérique Latine plus grandes que leurs problèmes ?* Vol74, N° 4, 1999, pp. 291-300
- DUREAU (Françoise), GOUËSET (Vincent), 2004, « Introduction générale » dans : *Villes et sociétés en mutation lectures croisées sur la Colombie*, Paris, IRD, Anthropos, pp. 3-18
- DUREAU (Françoise), BERBARY (Olivier), LULLE (Thierry), 2004, « Dynamiques de peuplement et ségrégations métropolitaines » dans : *Villes et sociétés en mutation lectures croisées sur la Colombie*, Paris, IRD, Anthropos, pp. 123-182
- DUREAU (Françoise), BERBARY (Olivier), GOUËSET (Vincent), 2004, *Villes et sociétés en mutation lectures croisées sur la Colombie*, Paris, IRD, Anthropos, 370p.
- DUREAU (Françoise), DUPONT (Veronique), LELIEVRE (Eva) (et al) 2000, *Métropoles en mouvement. Une comparaison internationale*. IRD/Économica 656p
- ELIZAR DE HEVIA (Antonio), 2003, « Planificación estratégica territorial y políticas públicas para el desarrollo local dans CEPAL-SERIE gestión pública, consulté le 11 mars 2006 sur : <http://www.eclac.cl/publicaciones/Ilpes/4/LCL1854P/sgp29.pdf>
- ENDA AMÉRICA LATINA, 1999, « Reseña histórica » Sumapaz Localidad 20. Consulté le 17 janvier 2006 sur : <http://www.ataraya.org/enda/Sumapaz.html#historia>
- ESCALLON (Clemencia), SUDARSKY (John), 2001, *La formulación de los planes de desarrollo local por medio de los encuentros ciudadanos en Bogotá*, Bogotá : Alcaldía de Bogotá, Comité Interinstitucional de planeación participativa. 34p
- ETON (Lawrence), 1999, « La réflexion stratégique. Document de travail », Direction générale des politiques, de la recherche et des communications. Commission de la fonction publique du Canada, consulte le 1 dec. 2005 sur : http://www.psc-cfp.gc.ca/research/knowledge/strathink_f.htm#reflexion
- ESCOBAR NABIA (Rodrigo), 1999, « Organización del territorio y el ordenamiento territorial en Colombia dans : *Cartilla planeación Participativa y Ordenamiento Territorial Bogotá : CONSEJO NACIONAL DE PLANEACION CNP*. pp. 13-16
- ESCOBAR (Cristina), DE ROUX (Francisco), 1989, « Movimientos populares en Colombia (1970-1983) » dans : *Los movimientos populares en America Latina*. Camacho, Coord. CAMACHO, MENJIVAR. Editorial siglo XXI pp. 147-214
- FAJARDO MONTAÑA (Darío), 2003, « la colonización de la macarena en la historia de la
-

-
- frontera agraria » dans : Yo le digo una de las cosas... La colonización de la reserva de La Macarena, document htm, consulté le 17 janv. 2006 sur : <http://www.lablaa.org/blaavirtual/geografia/mac/mac3.htm>
- FAJARDO MONTAÑA (Darío), 2005, « Tierras, territorios y desplazados » dans : Revista Semillas, N°24-25. Consulté le 19 nov. 2005 sur : [http://www.semillas.org.co/articulos.htm?x=868200&cmd\[111\]=c-1-24](http://www.semillas.org.co/articulos.htm?x=868200&cmd[111]=c-1-24)
- FALS BORDA (Orlando), 1987, « La participación comunitaria : observaciones criticas sobre una política gubernamental » dans : Analisis politico N°2, IEPRI Universidad Nacional de Colombia, pp. 109-118.
- FALS BORDA (Orlando), 1994^a, « El Ordenamiento Territorial » dans : la politica social de los 90 analisis desde la universidad, Dir., PUYANA, GONZALES. Bogotá Colombia : Departamento de trabajo social – Universidad Nacional de Colombia – Indepaz, pp. 113-116
- FALS BORDA (Orlando), 1994^b, « Mouvements sociaux et nouvelles formes de subjectivité » dans : Amérique latine démocratie et exclusion, Paris : L'Harmattan, pp. 199-218
- FALS BORDA (Orlando), 1989, « Democracia, movimientos sociales y poder politico » dans Análisis político n°8, IEPRI Universidad Nacional de Colombia, pp. 59-70
- FALS BORDA (Orlando), 1991, « La accidentada marcha hacia la democracia participativa en Colombia » dans Análisis político n°14, IEPRI Universidad Nacional de Colombia, pp. 46-58
- FALS BORDA (Orlando), 1993, « El reordenamiento territorial : itinerario de una idea » dans Análisis político n°20, IEPRI Universidad Nacional de Colombia, pp. 97-105
- FALS BORDA (Orlando), 1996, « Grietas de la democracia. La participación popular en Colombia » dans : Analisis politico N°28, IEPRI Universidad Nacional de Colombia, pp. 78-87.
- FEDEVIVIENDA, 2005, « Producción social del Habitat », consulté le 23 nov. 2005 sur: <http://www.fedevivienda.org.co/psh/index.htm>
- FERNANDEZ (Luis Alfonso), 2005, « La libertad de prensa en Colombia » dans : Prensa Libre, consulté le 21 nov. 2005. Sur : <http://www.angelfire.com/co/prensalibre/PARADUMMIES.html>
- FERRARESE (Estelle), 2003, Culture et espace public : des constantes et inflexions de la théorie politique de Jürgen Habermas, Lille , ANRT
- FERRER ESCALONA (Argelia), 2001, « Comunicación y Educación : Armas para la Integración » dans : Integración Regional una condición para la Paz y el Desarrollo, Dir., LAUTE, LINGENTHAL, PRIESS. Colombia : KONRAD-ADENAUER-STIFTUNG A.C., pp. 223- 229.
- FINGER (Matthias), TORNAY (Pascal), 2001, « L'évolution de la politique de la Banque Mondiale dans les années 1990 : quel rôle pour l'Etat ?, document pdf, consulté le 21 decembre 2005 sur : [http://www.idheap.ch/idheap.nsf/0/a40dae84a92b6160c1256b91005f4f4b/\\$FILE/workingpaper2001_7.pdf](http://www.idheap.ch/idheap.nsf/0/a40dae84a92b6160c1256b91005f4f4b/$FILE/workingpaper2001_7.pdf)
- FINLEY (Moses), 1976, Démocratie antique et démocratie moderne, Paris : Payot.
- FINOT (Iván), 2002, « Descentralización y participación en américa latina : una mirada desde la economía » dans Revista de la CEPAL N°78, pp. 139-149
- FORERO PINEDA (Clemente) pte. Consejo Nacional de Planeación, Cartilla Planeación Participativa y Ordenamiento Territorial, Bogotá D.C. : Sistema Nacional de Planeación Participativa.
- FOSTER (George), 1964, Las Culturas Tradicionales Y Los Cambios Tecnicos, Mexico : Fondo de Cultura Economica. 318p.
-

-
- FRASER (Nancy), 2003, « Repenser l'Espace public : une contribution à la critique de la démocratie réellement existante » dans où en est la théorie critique? Dir RENAULT, SINTOMER. Paris La Decouverte, pp. 103-134
- FREMONT (Armand), 2001, « L'aménagement du territoire et les disciplines universitaires » dans : Territoires 2020, N°1, GUIGOU Dir. Paris : DATAR pp. 7
- FSL, 2005, Les communautés Afrodescendantes des Amériques, Consulté le 10 novembre 2005 sur : <http://www.forumsociallemanique.org/jobs242.html>
- GALEANO (Eduardo), 1981, Les veines ouvertes de l'Amérique latine, Traduit de l'espagnol par Claude Couffon, Librairie Plon 447 p.
- GALLICCHIO (Enrique), 2002, « Sintesis del procesos vivido por el COPRODESU (coronel Suárez, Argentina) » dans : La construcción del desarrollo local en América latina. Análisis de experiencias, Uruguay : CLAEH-ALOP pp. 33-53
- GALLON GIRALDO (Gustavo), 1989, Entre movimientos y caudillos, Bogotá CINEP, CEREC.
- GARCIA (Julio), VILLALOBOS (Carlos), 1994, « La arquitectura autoproducida » dans : La arquitectura Mexicana del Siglo XX, GONZALEZ Dir., Mexico Consejo Nacional para la Cultura y las Artes : direccion Nacional de Publicaciones. pp. 234-24
- GARCIA (Martha Cecilia) et ZAMUDIO (José Vicente), 1997, Descentralización en Bogotá. Bajo la Lupa (1992-1996), Bogotá CINEP.
- GARCIA JURADO (Roberto), 2003, « La teoría democrática de Huntington » dans: politica y cultura, Numero 19 pp. 7-24
- GARZON (Luz Yanira), 1997, « Planeación del Desarrollo Territorial con Equidad Social » dans : PLANEACION Y DESARROLLO, Vol XXVIII, N°4 octubre – diciembre, LOPEZ MONTAÑO, GARCIA, SALAZAR, MALDONADO. Colombia : Departamento Nacional de Planeación, pp. 151-163.
- GENÈVE, Canton - Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, Unesco Programme Gestion des transformations sociales, 2000, Développement social durable des villes : principes et pratiques, Paris , Anthropos; Paris , Economica
- GENRO (Tarso) SOUZA (Ubiratan), 1998, Quand les habitants gèrent vraiment leur ville : le budget participatif : l'expérience de Porto Alegre au Brésil trad. du brésilien par Eliana Costa Guerra, Jean-Blaise Picheral et Martine Toulotte. Paris :C.-L. Mayer , Action d'Urgence internationale. 103 p.
- GHORRA-GOBIN (Cynthia), Dir, 2001, Réinventer le sens de la ville, Paris : L'Harmattan, 266p.
- GIL (Fernando), TAP (Pierre), SINDZINGRE (Nicole), 1992, « Identité (philosophie, psychologie, anthropologie)», Encyclopedia Universalis, Paris, pp. 896-901
- GIRAN (Jean-Pierre), 2001, Proximité et politique, Paris : Économic. 134p.
- GODARD (Francis), 1997, Le gouvernement des villes. Territoire et pouvoir. Descartes & Cie. 285 p.
- GODARD (Olivier), 1996, « Le développement durable et le devenir des villes » dans : Futurvilles mai, pp. 29-35.
- GOMEZ DE MANTILLA (Luz Teresa), 1994, « ¿Política de Participación o Participación Política? » dans : la política social de los 90 análisis desde la universidad, Dir., PUYANA, GONZALES. Bogotá Colombia : Departamento de trabajo social – Universidad Nacional de Colombia – Indepaz, pp. 119-132.
-

-
- GOMEZ MENDOZA (Miguel Angel), 2000, « Análisis de contenido cualitativo y cuantitativo:Definición, clasificación y metodología » dans : Revista de ciencias humanas y sociales. Pereira Colombia: Universidad Tecnológica de Pereira. Consulté le 4 avril 2008 sur : <http://www.utp.edu.co/~chumanas/revistas/revistas/rev20/gomez.htm>.
- GONZALEZ (Fernán), SEGURA (Renata), BOLIVAR (Ingrid), 1997, Participación ciudadana y recuperación de la política, Bogotá: CINEP, Fondo para la participación ciudadana Min. Interior, Foro Nacional por Colombia. 54 p.
- GONZALEZ (Esperanza), 1995, Manual sobre la participation y la organización para la gestion local. Ed. Foro Nacional por Colombia. Santa Fe de Bogota.
- GONZALEZ LADRON de GUEVARRA (Francisco) (dir.) 1993, Seminario Taller : Ambiente calidad de vida y uso del territorio en Cartagena. Cartagena : IDEADE, Pontificia Universidad Javeriana,128 p.
- GONZALEZ TELLEZ (Silverio), 2000, « significado de la ciudad de Caracas para sus habitantes » dans: Processus d'identification socio-spatiale dans les métropoles des Amériques preactes su séminaire PRISMA-3, Université Toulouse le Mirail.
- GOUËSET (Vincent), 1992, La concentration urbaine en Colombie : de la "quadricéphalie" à la primatie de Bogota : 1930-1990. Thèse Doctorat : Géographie Université de Bordeaux 3. 345p.
- GOUËSET (Vincent), 1996, « Construire le territoire (I) Que faire des « marges » en Colombie? » dans : Espace temps et pouvoir dans le nouveau monde. Dir MONNET, Paris : anthropos pp. 371-404
- GOUËSET (Vincent), 1999, « El territorio colombiano y sus márgenes. La difícil tarea de la construcción territorial » dans : Territoires N°1, pp. 77-94
- GOUËSET (Vincent), ZAMBRANO (Fabio), 1992, « Géopolitique du district spécial de Bogotá et du Haut – Sumapaz (1900-1990) » dans : Bulletin de l'Institut français d'Etudes Andines N°3, pp. 53-72
- GOUËSET (Vincent), CUERVO (Luis Mauricio), THIERRY (Lulle), COING (Henri.) 2005, Hacer Metrópoli. La Región urbana de Bogotá de cara al siglo XXI, Bogotá : Universidad Externado de Colombia 335p.
- GRAND LYON, 1998, Le vocabulaire des espaces publics, les références du Grand Lyon, Dir. CHARBONNEAU J. et la délégation espaces publics de la ville de Lyon, Lyon : Service Espace Public, 43 p.
- GRATALOUP (Christian), 2001, « la fin de la nation unique : les territoires de la mondialité » dans : Les territoires de l'État Nation en Amérique Latine.Dir., PRÉVOT SHAPIRA, Paris : IHEAL, pp. 11-20.
- GRAWITZ (Madeleine), 1984, Méthodes des sciences sociales, France : Précis Dallos, 1073 p.
- GRET (Marion), SINTOMER (Yves), 2005, Porto Alegre, Paris :la Découverte 136 p.
- GUBER (Rosana), 2001, La etnografía, método y reflexividad, Bogotá : Norma, 146 p.
- GUÉRAD-VARET (Louis-André), MOUGEOT (Michel), 2001, « L'État et l'aménagement du territoire » dans : Aménagement du territoire, rapport du Conseil d'analyse économique, pp. 45-103 (également sur : <http://nordpasdecalais.fr/srad/telechargement/005.pdf>).
- GUÉRARD (Stéphane) (Dir.) collectif, 2004, Crise et mutation de la démocratie locale : en Angleterre, en France et en Allemagne, L'Harmattan. 371 p.
- GUERRERO BARON (Javier), 2004, « Paramilitarismo y resistencia civil armada en Colombia. Hipótesis para su interpretación histórica » dans : Revista Foro SANTANA RODRÍGUEZ (dir.) Bogotá : Ediciones Foro Nacional Por Colombia, pp. 85-90.
-

-
- GUEVARA VILLEGAS (Julio Cesar), 2000, « Parque Entre Nubes, territorio socialmente construido ». document imprimé, Alcaldía mayor de Bogotá, Departamento Administrativo de Acción Comunal Distrital. Concurso de historias bariales y veredales bogota historia comunal. 30 p.
- GUMUCHIAN (Hervé), 1991, Représentations et aménagement du territoire, Paris : Anthropos, Economica, 143 p.
- GUTIERREZ (Juan), DELGADO (Juan Manuel), 1999, « Teoría de la Observación » dans : Metodos y Técnicas Cualitativas de Investigación en Ciencias Sociales, Codirecteurs DELGADO, GUTIERREZ, España : Editorial Sintesis, S.A., pp. 141-171.
- GUTIERREZ SANIN (Francisco), 1996, « Dilemas y paradojas de la transición participativa. El caso Colombiano (1991-1996) » dans : Análisis político N°29 (Egalement disponible sur : <http://www.lablaa.org/blaavirtual/revistas/analisispolitico/ap29.pdf>).
- GUTIERREZ SANIN (Francisco), 1998, la ciudad representada. Política y Conflicto en Bogotá, Colombia : TM Editores en coedición con el IEPRI, 246 p
- GUTTMAN (Edith), GARCIA (Jairo Alberto), CUERVO (Patricia), ARANGO (Gloria), 2001, La población, los asentamientos humanos y el medio ambiente, Bogotá IDEAM, consulté le 10 novembre 2005 sur : <http://www.ideam.gov.co/publica/medioamb/cap9.pdf>
- HABERMAS (Jürgen), 1993, L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise. trad. de l'allemand par Marc B. de Launay, Paris : Payot. 324 p.
- HABERMAS (Jürgen), 1997, Droit et démocratie. Entre faits et normes, Paris : Gallimard
- HABITAT (II), 2005, « La experiencia del presupuesto participativo de Porto Alegre (Brasil) » dans : Ciudades para un futuro más sostenible. Consulté le 1 novembre 2005, sur : <http://habitat.aq.upm.es/dubai/96/bp049.html>
- HAEFNER (Carlos), 2000, « La descentralización y la planificación del desarrollo regional ¿Ejes de la modernización de la gestión pública? Algunas notas sobre su discusión » dans : Revista mad N° 3, consulté le 05 décembre 2005 sur : <http://rehue.csociales.uchile.cl/publicaciones/mad/03/paper01.htm>
- HANNOYER (François), 2003, « Il y avait déjà un avenir avant Rio » dans : Territoires N°438, pp. 33-35
- HARDECKER (Marta), 2003, Democracia y participación popular, Ponencia presentada en el encuentro mundial de solidaridad Caracas. 10 p.
- HARRIBEY (Jean Marie), 1998, Le développement soutenable, Paris : Economica, 110 p.
- HAUSMANN (Ricardo), 1998, « Institutions budgétaires dans les démocraties décentralisées : Quelle voie suivre ? » dans : Démocratie, décentralisation et déficits budgétaires en Amérique Latine, Fukasaku, Hausmann dir., Forum international sur les perspectives latino-américaines08- Paris, BID, OCDE., pp. 13-34
- HERNANDEZ (Jorge), 2003, Chronique d'une explosion annoncée, consulté le 15 novembre 2005 sur : <http://libertaire.free.fr/Colombie01.html>
- HERRERA (Marta Cecilia), 2001, « La ciudad como paradigma modernizador: colombia en las primeras decadas del siglo XX ». Document rtf consulté le 24 avril 2006 sur : <http://www.inrp.fr/she/ische/abstracts2001.htm>
-

- HOFFMANN (Odile), 2001, « Le flux et reflux des catégories identitaires : une lecture des politiques foncières au Mexique et en Colombie » dans : Les Territoires de l'Etat-Nation en Amérique latine, PRÉVOT SCHAPIRA, RIVIÈRE D'ARC (dir), Paris : IHEAL pp. 101-120.
- HOLLEC (Nathalie), 2003, « Agenda 21 Local, Outil de renouvellement de la démocratie locale » dans : Territoires N°438., pp. 36-38
- IDU, 2006, « Antecedentes » document pdf, consulté le 3 janvier 2005, sur : http://www.idu.gov.co/otros_serv/Download/antecedentes_pot.pdf
- IGAC, 1990, Atlas Básico de Colombia, Bogotá :IGAG. 446p.
- IGAC, 2005, División político administrativa, consulté le 16 novembre 2005 sur : http://www.igac.gov.co:8080/igac_web/contenidos/division_politico_administrativa.jsp?idMenu=109
- INDYMEDIA, 2003, consulté le 11 novembre 2005 sur : <http://colombia.indymedia.org/news/2003/04/2556.php>
- INSTITUTO DISTRITAL DE CULTURA Y TURISMO, 2004, « Ficha técnica turística Localidad de Chapinero » dans : Bogotá. Panorama turístico de 12 localidades, 65 p. ; Consulté le 05 janvier 2006, sur : <http://www.bogotaturismo.gov.co/turismo/productos/panorama/A1-Ficha%20Chapinero.pdf>
- INSTITUTO COLOMBIANO DE ANTROPOLOGIA, 2004, Introducción a la Colombia amerindia, Biblioteca virtual del Banco de la Republica. Consulté le 7 avril 2006 sur : <http://www.lablaa.org/blaavirtual/antropologia/amerindi/index.htm>
- JARAMILLO URIBE (Jaime), 1976, « Las sociedades democráticas de artesanos y la coyuntura política y social colombiana de 1848 » dans : Anuario Colombiano de historia social y de la cultura N°8. Consulté le 29 avril 2006 sur : <http://www.banrep.gov.co/blaavirtual/revanuario/ancoh8/indice.htm>
- JARAMILLO URIBE (Jaime), 1989, « Nación y región en los orígenes del estado nacional en Colombia » dans Ensayos de historia. social, 11 vol 2, Bogotá : Tercer Mundo
- JARAMILLO (Jaime Eduardo), 2000, document photocopié « Informe final. El campo Urbano popular : paradigmas de análisis », CIDER Universidad de los Andes Bogotá, 228 p.
- JODELET (Denise) (dir), 1989, les représentations sociales, Presses universitaires de France, 447 p.
- JOLLY (Jean-François), 2003, « Lo público y lo local : gobernancia y políticas públicas » consulté le 14 décembre 2005 sur : <http://www.gobernabilidad.cl/modules.php?name=News&file=article&sid=303>
- JORDÁN (Ricardo), 2003, « Capital social: política para la pobreza urbana » SERIES Seminarios conferencias N°31, CEPAL, pp. 145-146
- JOSEPH (Isaac), 1994, « Un monde sensible » dans : informations sociales. Espaces publics, MARIE E. dir. Paris : Caisse Nationale des Allocations Familiales N°33, pp. 10-17
- JOSEPH (Isaac), 1998, La ville sans qualités, La Tour d'Aigues : L'Aube, 192 p.
- KALMANOVITZ (Salomón) et LÓPEZ (Enrique), 2002, « Instituciones y desarrollo agrícola en Colombia a principios del siglo xx ». Document pdf 37 p. consulté le 1^{er} mai 2006 sur : <http://www.banrep.gov.co/documentos/presentaciones-discursos/pdf/agrario1.pdf>
- KATZ GARCIA (Mauricio), 1997, « La descentralisation política y administrativa en Santa Fe de Bogotá 1992-1994 » dans : Descentralización en Bogotá Bajo la lupa, GARCIA et ZAMUDIO (dir.) CINEP pp. 19-34

-
- KAUFMANN (Jean-Claude), 2001, L'entretien compréhensif, Collection 128, NATHAN, 128 p.
- KAPLAN (Marcos), 1981, Aspectos del estado en América Latina, Mexico : UNAM, Consulté le 26 décembre 2005 sur : <http://www.bibliojuridica.org/libros/libro.htm?l=425>
- KAY (Cristobal), 2003, « Estructura agraria y violencia rural en América Latina » dans : Sociologias (en ligne), N°10 consulté le 27 octobre 2005 sur : http://www.scielo.br/scielo.php?script=sci_arttext&pid=S1517-45222003000200008
- KAYSER (Muriel), 1995, « Les associations et la question interethnique » dans : revue Informations sociales N°45 « C'est mon Quartier (Habitants et décideurs) », MARIE, BEQUIGNON. Paris : Caisse National Des Allocations Familiales, pp. 88-97.
- KELSEN (Hans), 1988, édition originale 1932 La démocratie sa nature – sa valeur, Traduction de Charles EISENMANN Paris : Economica, 98 p.
- KERROS (Armel), 2001, « Renouveau Urbain. Construire votre projet à l'aide des fonds structurels 2000-2006 », document pdf, consulté le 21 décembre 2005 sur : [http://www.unionhlm.org/structu/m-europe.nsf/0/75ad1e3998ed4986c1256c41004eecd4/\\$FILE/ATTKR0RT/actes.pdf](http://www.unionhlm.org/structu/m-europe.nsf/0/75ad1e3998ed4986c1256c41004eecd4/$FILE/ATTKR0RT/actes.pdf)
- KLIKSBER (Bernardo), 1999, « Capital social y cultura, claves esenciales del desarrollo » dans : revista de la cepal N°69, document pdf consulté le 8 décembre 2005 sur : <http://www.eclac.cl/publicaciones/SecretariaEjecutiva/7/LCG2067PE/klikbergesp.pdf>
- KLIKSBER (Bernardo), 2000, « América Latina : Una región en riesgo. Pobreza, inequidad e institucional social » dans : La Gerencia en la construcción de lo social, Bogotá : Alcaldía Mayor de Bogotá, secretaria de Gobierno, Depto. Administrativo de Acción Comunal, Veeduría Distrital, Pontificia Universidad Javeriana, pp. 9-50
- KOLTIRINE (Rémy), 1997 « Aménagement Réussir la concertation », dans Le Moniteur n° 4872, avril.
- LANGEBAEK RUEDA (Carl Henrik), 1992, « La Colombia indigena del siglo XVI » dans : Revista Credencial Historia, Edition 33 Bogotá. Consulté le 8 novembre 2005 sur : <http://www.banrep.gov.co/blaavirtual/credencial/sept1992/sept1.htm>
- LAPIERRE (Jean-William), 2001, Qu'est-ce qu'être citoyen ?, Paris : PUF, 245 p.
- LAROUSSE, 1997, Le petit Larousse, grand format, Paris : Larousse, Bordas, 1870 p.
- LAUTIER (Bruno), 1994, « Citoyenneté et politiques d'ajustement. Quelques réflexions théoriques suscitées par l'Amérique Latine » dans : La citoyenneté sociale en Amérique Latine, Dir., MARQUES - EREIRA, BIZBERG. Paris : L'Harmattan, Bruxelles : CELA.IS, pp. 23-52
- LEECH (Gary), 2004, « Colombie : Cinquante ans de violence » dans : RISAL, consulté le 16 janvier 2006 sur : http://risal.collectifs.net/article.php3?id_article=1015
- LEFEVRE (Henri), 2000, première édition 1972, Espace politique, Paris : Anthropos, 174 p.
- LEFEVRE (Henri), 2000^b, première édition 1974, La production de l'espace, Paris : Anthropos, 485 p.
- LE GRAND (Catherine) 1983, « Campesinos y asalariados en la zona bananera de Santa Marta (1900-1935) » dans : Anuario Colombiano de Historia social y de la cultura N°11. Consulté le 1^{er} mai 2006 sur : <http://www.banrep.gov.co/blaavirtual/revanuario/ancolh11/indice.htm>
- LEQUIN (Marie), 2001, Ecotourisme et gouvernance participative, Québec : Presses Universitaires du Québec, 234 p.
-

-
- LETERRE (Thierry), 1997, « La naissance et les transformations de l'idée de citoyenneté », Cahiers Français, N°281, Paris : La Documentation Française, pp. 3-10.
- LÉVI (Jacques), LUSSAULT (Michel), 2003, Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés, Paris : Belin.
- LEVI-STRAUSS (Claude), 1987, L'Identité : Séminaire interdisciplinaire, Paris : PUF, 2^e éd, 344 p.
- LIMA (Boris), 1988, Exploración teórica de la participación, Buenos Aires. Humanitas.
- LIPIETZ (Alain), 2001, « Aménagement du territoire et développement endogène » dans : Aménagement du territoire, Rapport du Conseil d'Analyse Economique, [éditeur introuvable (sénat?)] pp. 11-125.
- LIRA COSSIO (Luis), 2003, « La cuestión regional y local en América Latina » dans : serie Gestión pública N° 44, Instituto Latinoamericano y del Caribe de Planificación Económica y Social (ILPES), Dirección de Gestión del Desarrollo Local y regional Santiago de Chile, document pdf consulté le 10 décembre 2005 sur : <http://www.eclac.cl/publicaciones/Ilpes/3/LCL2023P/sgp44.PDF>
- LOCALIDAD DE SANCRISTOBAL, 2001, Plan de Desarrollo Local 2002-2004 Bogotá Todos para Vivir del Mismo Lado, San Cristobal amable, justa, culta y productiva. Acuerdo local numero 01 agosto 29 de 2000, Bogotá D.C. : Alcaldía Mayor de Bogotá, 30 p.
- LOPEZ HERNANDEZ (Claudia), 2000, Gestion comunitaria externa, Bogotá : Alcaldía Mayor de Bogotá, CEJA, 56 p.
- LÓPEZ (Claudia Ximena), 2001, Le rôle des représentations sociales dans les politiques d'aménagement du territoire, Memoire du D.EA. MONNET Dir. Université Toulouse le Mirail, 84p.
- LÓPEZ (Claudia Ximena), 2003, « la participation locale à l'aménagement d'un parc métropolitain à Bogotá » dans : Etudes & travaux de l'école doctorale TESC n°3 L'espace public en question : usages, ambiances et participation citoyenneté. CAPRON, HASCHAR-NOÉ DIR. pp 85-89
- LOPEZ (Claudia Ximena), 2005, « Les échelles de la ville et la démocratie participative. Le cas de Bogotá », in CAPRON G. (coord.), ROUYER A. (coord.), Polycentrisme et polycentralité. Sens, usages, enjeux politiques et territoriaux de deux notions controversées. Les papiers du CIEU, n° 7, Toulouse, 2005, pp. 65-70
- LÓPEZ (Claudia Ximena), 2006, « El papel de las representaciones sociales en los procesos de participación en el ordenamiento territorial » dans : La participación en las administraciones publicas ¿Cooperación o enfrentamiento? Colomer Viadel coord. Valencia : UPV pp. 551-565
- LOPEZ (Claudia Ximena), 2007, « La participation comme espace public dans l'aménagement d'un parc métropolitain » dans L'espace public urbain : de l'objet au processus de construction, CAPRON et HASCHAR-NOE (cord), 2007, pp,221-244
- LÖWY (Michaël), 1994, « Le Forum de São Paulo. La gauche latino-américaine se renouvelle » dans : Amérique Latine démocratie et exclusion. Paris : Harmattan, pp. 41-49
- LOZANO (Fabio), 2002, Polyphonie en déracinement majeur : mentalités religieuses, déplacement forcé et violence sociopolitique en Colombie à la fin du XX siècle. Sous la dir. de Rodolfo de Roux. Université de Toulouse le Mirail.
-

-
- LOZANO (Fabio), OSORIO (Flor Edilma), 2005, « Desplazamiento rural violencia y pobres. Por Consultoría para los Derechos Humanos y el Desplazamiento CODHES », consulté le 21 novembre 2005 sur : <http://www.derechos.org/nizkor/colombia/desplazados/a.html#Contexto%20del%20desplazamiento%20rural%20en%20Colombia>
- LULLE (Thierry), 2000, « L'action publique à l'épreuve des pratiques » dans *Métropoles en mouvement. Une comparaison internationale* (F. Dureau, V. Dupont, E. Lelièvre, J.-P. Lévy, coords.), Paris, Anthropos, IRD, pp. 321-341.
- LULLE (Thierry) (coord), 2000^b, « Les acteurs locaux face aux politiques publiques de développement territorial », Version préliminaire pour le séminaire du 19 décembre 2000 dans : *Recompositions urbaines en Amérique latine. Une lecture structurée à partir du cas colombien*. Document imprimé.
- LULLE (Thierry), 2002, « A qui sert la gestion locale participative ? Eléments de réflexion à partir d'une expérience à Bogota (Colombie) » dans : *Revue auterepart* (IRD – Ed. de l'aube), N°21 (« Entre global et local : gérer la ville ? »), pp. 151 – 168.
- LULLE (Thierry) (coord.), 2004, « Bogotá, croissance, gestion urbaine et démocratie locale » dans *Villes et sociétés en mutation. Lectures croisées sur la Colombie*. Paris : Anthropos, pp. 275-309
- LYNCH (Kévin), 1969, *L'image de la cité*, traduit par Marie-Françoise Venard et Jean-Louis Venard, Paris : Dunod, 222 p.
- LYNCH (Kévin), 1982, *Voir et planifier : l'aménagement qualitatif de l'espace*. Paris : Bordas.
- MAC DONALD (Joan), SIMIONI (Daniela), 1999, *Concensos Urbanos. Aportes del Plan de Acción Regional de América Latina y el Caribe sobre Asentamientos Humanos*. CEPAL Serie Medio Ambiente y Desarrollo N°21, Santiago de Chile Publicación de las Naciones Unidas. 78 p.
- MACHADO (Absalón), 2004, « La cuestión rural un fantasma que nos persigue » dans : *Revista Foro SANTANA RODRÍGUEZ* dir. Bogotá : Ediciones Foro Nacional Por Colombia, pp. 73-84
- MAGNETTE (Paul), 2000, *L'Europe, l'état et la démocratie*. Collection Études Européennes. Editions Complexe, 260 p.
- MALAMUD (Carlos), 1999, *América Latina, siglo XX la búsqueda de la democracia*, Madrid : Síntesis, 170 p.
- MANIN (Bernard), 1985, « Volonté générale ou délibération ? Esquisse d'une théorie de la délibération politique » dans : *Revue le Débat* N°33, pp. 72-93.
- MARQUES-PEREIRA (Bérengère), BIZBERG (Ilán), 1995, « Contenus et contours de la citoyenneté sociale en Amérique Latine » dans : *la citoyenneté sociale en Amérique Latine*, dir. MARQUES-PEREIRA, BIZBERG. Bruxelles, Paris : CELA-IS, L'Harmattan, pp. 7-21.
- MARTIN (Juan), 2005, « Funciones básicas de la planeación económica y social » dans : *Serie Gestión pública*, Chile : CEPAL, ILPES 29 p.
- MARULANDA (Elsy), 1988-1989, « Aplicacion y efectos de la ley 200 de 1936 en la región del sumapaz » dans : *Anuario Colombiano de historia social y de la cultura* vol. 16-17, pp. 183201.
- MASSIRIS CABEZA (Angel), 1999, « Ordenamiento territorial: experiencias internacionales y desarrollos conceptuales y legales realizados en Colombia », document consulté le 03 janvier 2006 sur : <http://www.lablaa.org/blaavirtual/geografia/orden/presen.htm>
- MASSIRIS CABEZA (Angel), 2002, « Ordenación del Territorio en América Latina » dans :
-

- Revista electrónica de geografía y ciencias sociales Vol. VI N°125 Universidad de Barcelona, consulté le 2 décembre 2005 sur : <http://www.ub.es/geocrit/sn/sn-125.htm>
- MASSIRIS CABEZA (Angel), 2004, Ordenamiento territorial y procesos de construcción regional, consulté le 02 janvier 2005 sur : <http://www.lablaa.org/blaavirtual/geografia/masir/presen.htm>
- MEDINA (Medófilo), 2004, « La guerra y la paz en Colombia » dans : Revista Foro SANTANA RODRÍGUEZ dir. Bogotá : Ediciones Foro Nacional Por Colombia. pp. 25-36.
- MELÉ (Patrice), 2001, « Monterrey: medio ambiente y urbanización en una metrópoli industrial » dans Medio Ambiente, ciudad y orden jurídico, BASSOLS et MELÉ coord.), UAM, México : Miguel Angel Porrúa. pp.51-117.
- MELÉ (Patrice), LARRUE (Corinne) (coord.), 2008, Territoires d'action, Paris : L'Harmattan, 272p.
- MELÉ (Patrice), 2009, « identifier un régime de territorialité réflexive » dans : Territoires, territorialité, territorialisation. Controverses et perspectives. Presses Universitaires de Rennes. pp. 45-55.
- MELUCCI (Alberto), 1998, « introducción », « teoría de la acción colectiva » dans : Acción colectiva, vida cotidiana y democracia, Centro de estudios sociológicos; El Colegio de México.
Texte imprimé 49 p. Consulté le 22 octobre 2005 sur : <http://www.participacion.org.pe/biblio.htm>.
- MENARD (François), 1995, « L'histoire des politiques de quartier » dans : revue Informations sociales N°45 « C'est mon Quartier (Habitants et décideurs) », MARIE, BEQUIGNON. Paris : Caisse National d'Allocations Familiales, pp. 76-87.
- MENDEL (Gérard), 2003, Pourquoi la démocratie est en panne. Construire la démocratie participative. Paris : la découverte. 236 p.
- MENDOZA MORALES (Alberto), 2000, Colombia: Estado regional. Ordenamiento Territorial, Santafé de Bogotá : Editora Guadalupe 186 p.
- MÉNY (Yves), SUREL (Yves), 2004, Politique comparée. Les démocraties Allemagne, Etats Unies, France, Grande-Bretagne, Italie. Paris : Montchrestien, 495 p.
- MERLIN (Pierre), 1988, Géographie de L'aménagement. Paris : Presses Universitaires de France. 334 p.
- MERLIN (Pierre), 1997, Géographie humaine. Presses Universitaires de France, 578 p.
- MERLIN (Pierre) (dir.), CHOAY (Françoise) (dir.), 1988, Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement. Paris : Presses Universitaires de France. XIX 723 p.
- MERLIN (Pierre) (dir.), CHOAY (Françoise) (dir.), 2003, Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement. Paris : Presses Universitaires de France.
- METZGER (Pascale), COURET (Dominique), « La ville durable côté sud : entre utopies et pratiques » dans Développement durable ? pp. 161-179.
- MIEDZIANAGORA (Joseph), 1980, Identité : percevoir et connaître, Bruxelles : Meurant, 107 p.
- MIGNARD (Patrick), 2003, L'illusion démocratique. Toulouse : l'A.A.E.L, 108 p.
- MILLIOT (Virginie), 1995, « Mon quartier, mon honneur » dans : revue Informations sociales N°45 « C'est mon Quartier (quartier réel, quartier vécu) », MARIE, BEQUIGNON. Paris : Caisse National d'Allocations Familiales, pp. 38-44.

-
- MINAUDIER (Jean-Pierre), 1992, Histoire de la Colombie : de la conquête à nos jours, Paris : L'Harmattan, 351 p.
- MINISTERIO DE DESARROLLO ECONOMICO, 1997, Ley de Desarrollo Territorial Ley 388 de 1997, Aproximación Conceptual 1, Bogotá D.C. : Coordinación PARIAS DURAN María Claudia, Ministerio de Desarrollo Económico, Seria Procesos de Aplicación, 100 p.
- MINISTERIO DE GOBIERNO, 1995, Proyecto de ley Estatutaria de Participación de las Organizaciones Civiles, Bogotá : Publicaciones y Audiovisuales del Ministerio de Gobierno, 32 p.
- MINISTERIO DEL INTERIOR, 1996, promoción de la Participación de la sociedad civil : del Derecho a Participar a la Participación Efectiva, Bogotá D.C. : dir. OSTAU de LAFONT, Publicaciones Ministerio del Interior, 52 p.
- MOLES (Abraham), ROHMER (Elisabeth), 1998, Psychosociologie de l'Espace. Textes rassemblés, mis en forme et présentés par Victor Schwach. Paris : l'Harmattan, 158 p.
- MOLINA (Eduardo), 1998, « La "violencia" y los origenes de las FARC » dans : Estrategia internacional N°9, document html consulté le 16 janvier 2006 sur : <http://www.ft.org.ar/estrategia/ei9/ei9farc.html>
- MONCAYO JIMÉNEZ (Edgar), 2001, « Evolución de los paradigmas y modelos interpretativos del desarrollo territorial » dans : Serie Gestión pública N°13, Santiago de Chile : ILPES Dirección Regional del Desarrollo Local y Regional, 50 p. document pdf consulté le 13 mars 2006 sur <http://www.eclac.cl/publicaciones/Ilpes/0/LCIPL190/sgp13.PDF>
- MONCAYO JIMÉNEZ (Edgar), 2002, « Nuevos enfoques teóricos, evolución de las políticas regionales e impacto territorial de la globalización » dans : Serie Gestión pública N°27, Santiago de Chile : ILPES dirección regional del desarrollo local y regional, 75 p. Consulté sur : <http://www.eclac.cl/publicaciones/Ilpes/9/LCL1819P/sgp27.pdf>
- MONEDERO (Juan Carlos), 2003, « La trampa de la gobernanza; nuevas formas de participación política » dans : Revista foro, SANTANA RODRIGUEZ (dir.), Bogotá: Ediciones Foro Nacional Por Colombia. pp. 57-69.
- MONNET (Jérôme), 1996a, Espace, Temps et Pouvoir dans le nouveau monde, Paris : Antropos 460 p.
- MONNET (Jérôme), 1996, La ville et son double. La parabole de Mexico, collection essais et recherches. Paris NATHAN, 224p.
- MONNET (Jérôme), 1998, « La symbolique des lieux pour une géographie des relations entre espace, pouvoir et identité » dans Cibergeo N°56, consulté sur : <http://193.55.107.45/GEOCULT/texte/MONNET.htm>
- MONNET (Jérôme), 1999, Interpréter et aménager. Eléments d'une géographie de la relation au monde, Habilitation à diriger les recherches, Université de Toulouse - Le Mirail 157 p.
- MONNET (Jérôme) (dir.), 1999-2001, « Les processus d'identification socio-spatiale dans les métropoles des Amériques », Séminaire PRISMA 1,2,3, Université de Toulouse - Le Mirail.
- MONNET (Jérôme), CAPRON (Guénola), 2000, L'urbanité dans les Amériques. Les processus d'identification socio-spatiale, Toulouse : Presses Universitaires du Mirail.
- MONTAÑES (Gustavo), « Fundamentos conceptuales de la planificación » dans : La planeación del desarrollo regional. Consulté le 30 novembre 2005 sur : <http://www.virtual.unal.edu.co/cursos/humanas/2004822/capitulos/cap3/lecciones/leccion1.htm>
- MONTAÑEZ GOMEZ (Gustavo), DELGADO MAHECHA (Ovidio), 1998, « Espacio, territorio y región: conceptos básicos para un proyecto nacional » dans : Cuadernos de Geografía, Vol. VII, No. 1-2, pp. 120-134
-

consulté le 8 novembre 2005 sur Geolecturas del Portale.
http://www.geolatinam.com/files/Montanez_y_Delgado._1998.pdf

MONTES LIRA (Pedro Felipe), 2001, El ordenamiento territorial como opción de políticas urbanas regionales en América latina y el Caribe, Santiago de Chile CEPAL, Division de medio ambiente y asentamientos humano, 64 p.

MORCILLO DOSMAN (Pedro), 1999, « La ciudadanía en los planes de ordenamiento territorial » dans : Cartilla Planeación Participativa y Ordenamiento territorial, Bogotá : CONSEJO NACIONAL DE PLANEACION CNP, pp. 17-25

MOUREAU DEFARGES (Philippe), 2001, « Gouvernance - Une mutation du pouvoir ? » dans : Le Débat, n° 115, mai-août pp. 165-172

MÚNERA RUIZ (Leopoldo), 1999, « Los estudios sobre la participación en Colombia » dans Las paradojas de la participación ¿más estado o más sociedad? Collectif, La Paz: Diakonia/Oxfam. pp. 3-28

MUÑOZ LOZADA (María Teresa), URIBE LÓPEZ (Mauricio), 2001, « Planes de desarrollo territoriales : « Herramientas para superar la crisis », document pdf, consulté le 7 décembre 2005 sur : <http://www.vivalaciudadania.org/herramientas/Herra076.pdf>

NARANJO GIRALDO (Gloria), 1998, « Formación de ciudad y conformación de ciudadanía », Ponencia para el Seminario Latinoamericano: Sistematización de Prácticas de Animación Sociocultural y Participación Ciudadana. Medellín. 15 p. Consulte le 23 novembre 2005 sur : <http://www.alforja.or.cr/sistem/biblio.html>

NARANJO GIRALDO (Gloria), HURTADO GALEANO (Deicy) 2004, « Ciudades y desplazamiento forzado en Colombia. El « reasentamiento de hecho » y el derecho al restablecimiento en contextos conflictivos de urbanización » dans : Desplazamiento forzado: Dinámicas de guerra, exclusión y desarraigo. ACNUR, Universidad Nacional de Colombia.

Consulté le 24 novembre 2005 sur :

http://www.virtual.unal.edu.co/cursos/humanas/2004945/docs_curso/dsesion4.html

NAREDO (José Manuel), 2002, « Instrumentos para paliar la insostenibilidad de los sistemas urbanos » consulté sur : <http://habitat.aq.upm.es/boletin/n24/ajnar.html>

NEVEU (Catherine), CNRS, Conseil régional Nord-Pas-de-Calais, 1999, Espace public et engagement politique : Enjeux et logiques de la citoyenneté locale (actes de la table ronde Citoyenneté et territoire, 10-11 décembre 1997, Roubaix). Paris, Montréal : l'Harmattan, 307 p.

NEVEU (Catherine), 2003, Citoyenneté et espace public : habitants, jeunes et citoyens dans une ville du Nord. Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 246 p.

NORYNBERG (Patrick), 2001, Faire la ville autrement. La démocratie et la parole des habitants, Collection Acteurs sociaux, Barret-sur-Méouge, Yves Michel, 152 p.

NUPIA MARTÍNEZ (Carlos), 2002, « Tics y su relación espacial con la ciudad » dans : CVG Comunidad virtual de gobernabilidad, desarrollo humano e institucional. Consulté le 03 janvier 2006 sur : <http://www.gobernabilidad.cl/modules.php?name=News&file=article&sid=21>

OCAMPO (José Antonio), 1998, « Cincuenta años de la CEPAL » dans : Revista CEPAL.

Cincuenta años, reflexiones sobre América Latina y el Caribe N°S/N, ALTIMIR (dir.) pp. 11-16. consulté le 1^{er} décembre 2005 sur :

<http://www.eclac.cl/publicaciones/SecretariaEjecutiva/7/LCG2037PE/ocampo.htm>

-
- ONU, CEPAL, 2005, « Garantizar la sostenibilidad ambiental », document PDF consulté le 23 novembre 2005 sur : <http://www.fedevivienda.org.co/documentosref.htm>
- OSORIO PÉREZ (Flor Edilma), 1998, « El desplazamiento forzado por violencia. Reflexiones desde la perspectiva del desarrollo local de municipios rurales de Colombia » dans : Cuadernos de Desarrollo Rural N°41, Bogotá : Pontificia Universidad Javeriana, pp. 65-82
- OSORIO PÉREZ (Flor Edilma), 2002, Los desplazados, entre survie et résistance, territorialités et identités en suspens Thèse de doctorat littérature et civilisation latino-américaines : Université Toulouse le Mirail, Dir. LINCK.
- PADILLA AGILAR (Maria Teresa), 2002, « Cómo aparecieron las ciudades del nuevo mundo » document html, consulté le 8 décembre 2005 sur : http://usuarios.lycos.es/odiseomalaga/mo_04.htm
- PASSET (René), 2003, « Néolibéralisme ou développement durable » dans Territoires N°438, pp. 5-8
- PATIÑO (Víctor Manuel), 2005, La tierra en América equinoccial consulté le 10 novembre 2005 sur : <http://www.banrep.gov.co/blaavirtual/letra-l/latierra/indice.htm>
- PAZ PARRA (José Ignacio), 2004, « Planeación y la dirección estratégica : futuro de la empresa colombiana », consulté le 1^{er} décembre 2005 sur : <http://www.psicologiacientifica.com/publicaciones/biblioteca/articulos/ar-jorgei01.htm>
- PÉCAUT (Daniel), 1986, L'ordre et la violence. Evolution socio-politique de la Colombie entre 1930 et 1953, Paris : L'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 486 p.
- PEÑALOSA LONDOÑO (Enrique), BARCO De BOTERO (Carolina), 2001, Plan De ordenamiento Territorial, Documento Resumen, Bogotá D.C : Alcaldía Mayor de Bogotá, Departamento Administrativo de Planeación Distrital, Una Oportunidad para Bogotá, 85 p.
- PECQUEUR (Bernard), 1989, Le développement local. Mode ou modèle ? Paris : Syros/ Alternatives 149 p.
- PEREALES ARRETXE (Iosu), 2003, Poder local y democracia participativa en América Latina, Rebelion, 123 p. consulté le 1^{er} juillet 2003, <http://www.rebelion.org/libroslibres.htm>
- PEREZ CORREA (Edelmira), 1998, « Una visión del desarrollo rural en Colombia » dans : Cuadernos de desarrollo rural N°41, Santa fé de Bogotá, Pontificia Universidad Javeriana, pp. 7-20
- PEREZ MARTINEZ (Manuel Enrique), 2004, « La conformación territorial en Colombia : entre el conflicto, el desarrollo y el destierro » dans : Cuadernos de desarrollo rural N°5; pp. 62-90
- PEREZ VIVAS (César), 2001, « Ecología e Integración. La Protección del Medio Ambiente » dans : Integración Regional una condición para la Paz y el Desarrollo, Dir. LAUTE, LINGENTHAL, PRIESS. Colombia : KONRAD-ADENAUER-STIFTUNG A.C., pp. 183-199.
- PEREZ (Edelmira), FARAH (Maria Adelaida), ROJAS (Manuel), 2000, reconstruir la confianza en Colombia : Nueva institucionalidad en el sector rural, Santa fé de Bogotá, REDCAPA, 184 p.
- PICARD (Jacques), 2003, « Développement durable et démocratie » dans : Territoires N°438, pp. 8-10.
- PINILLA ROA (Análida Elizabeth), 2005, « Planeación prospectiva, herramienta para preparar el futuro de las comunidades académicas », consulté le 30 novembre 2005 sur : <http://www.revmed.unal.edu.co/revistafm/v51n3/v51n3a4.html>
- PIZARRO LEONGOMEZ (Eduardo), 2004, « Marquetalia : el mito fundacional de las Farc » dans : UN. Periódico, document html consulté le 17 janvier 2006 sur : <http://unperiodico.unal.edu.co/ediciones/57/03.htm>
-

-
- PLANETA PAZ, 2005, « Sectores sociales - sindicalistas », consulté le 19 novembre 2005 sur : <http://www.planetapaz.org/sectores/sindicalistas.htm>
- PLANT (Roger), 2005, Module 18 : Les droits fonciers dans : le cercle de droits, consulté le 15 novembre 2005 sur : <http://wwwserver.law.wits.ac.za/humanrts/edumat/IHRIP/frenchcircle/m-18a.htm>
- PNUD, 2004, La democracia en America latina : hacia una democracia de ciudadanas y ciudadanos, 2a ed. Buenos Aires : Aguilar, Altea, Taurus, Alfaguara, 288 p. Document pdf consulté le 21 mars 2006 sur : <http://democracia.undp.org/Informe/Default.asp?Menu=15&Idioma=1>
- POI, 2004, Pronunciamento de las Organizaciones Indígenas en la 3^a Consulta Regional para América Latina y el Caribe, FAO y ONG/OSC, realizada en Guatemala del 23 al 25 de abril de 2004, consulté le 15 novembre 2005 sur : http://www.treatycouncil.org/PDFs/Declaraci%C3%B3n_Final_3ra_Consulta_2004.pdf
- PRESSACO CHAVEZ (Carlos) (coord.), 2000, « Descentralización, municipio y democracia: Claves del debate » dans : Descentralización, municipio y participación ciudadana (Chile, Colombia, Guatemala), Bogotá : Ceja., pp. 13-60
- PRESIDENCIA DE LA RÉPUBLICA DE COLOMBIA, 2006, « Gral. Gustavo Rojas Pinilla 1953-1957 », document html, consulte le 16 janvier 2006 sur : <http://www.presidencia.gov.co/historia/14.htm>
- PRIESS (Frank), 2001, « La Credibilidad y su pérdida en el Periodismo actual. Observaciones Internacionales Comparativas » dans : Integración Regional una condición para la Paz y el Desarrollo, Dir. LAUTE, LINGENTHAL, PRIESS. Colombia : KONRAD-ADENAUERSTIFTUNG A.C., pp. 231- 247
- PROFESORES UNIVERSIDAD NACIONAL DE COLOMBIA, 1994, La politica social de los 90 - Analisis desde la universidad, Bogotá Colombia : Departamento de trabajo social – Universidad Nacional de Colombia – Indepaz, 267 p.
- PUNTES BURGOS (Carlos), 2003, Urbanización clandestina: la discusión teórica, Documento de trabajo AGDT/DT005-03 CENDEX 44 p. Consulté le 24 mai 2006 sur : <http://www.cendex.org.co/pdf/DT%20005-03.pdf>
- QUERMONNE (Jean-Louis), 2000, Les régimes politiques occidentaux, Paris : Ed. Du Seuil 340 p.
- QUIROGA (Natalia), 2004, « Participación ciudadana y desarrollo local », document pdf, consulté le 2 décembre 2005 sur : <http://www.vivalaciudadania.org/herramientas/Herra097.pdf>
- QUIVY (Raymond), CAMPENHOUDT (Luc Van), 1995, Manuel de recherche en sciences sociales, Paris : Dunod, 287 p.
- RAFFESTIN (Claude), 1980, Pour une géographie du pouvoir. Librairies techniques (LITEC). 249 p.
- RAMIREZ GALLEGU (Franklin), 2001, La política de desarrollo local. Innovación institucional, participación y actores locales en dos cantones indígenas del Ecuador, Quito : CIUDAD, serie Ensayos Forum N°16
- RAWLS (John), 2001, première édition 1995, Libéralisme politique, trad. de l'américain par Catherine Audard, collection Cadrige, Paris : Presses Universitaires de France. 450p.
- RECONDO (David), 2005, « Les avatars de la démocratie en Amérique latine : Une comparaison des expériences mexicaine et colombienne » dans : Communication pour le colloque Cultures et pratiques participatives : une perspective comparative, Paris AFSP/LAIOS. pp. 1-15
-

-
- RENAULT (Emmanuel), SINTOMER (Yves), 2003, *Où en est la théorie critique?* Paris La Decouverte, 280p.
- REPUBLICA DE COLOMBIA, 2000, *Mecanismos de Participacion Ciudadana*, Ley 134 de 1994, Ley 152 de 1994, Decreto 1236 de 1998, ley 563 del 2000. 82 p.
- RESTREPO BOTERO (Darío), 2000, *La participación comunitaria*, 1^a ed. Bogotá : CEJA, 39 p.
- RESTREPO (Darío), 2000, « Los movimientos sociales, la democracia y el socialismo » dans : *Revista Foro SANTANA RODRÍGUEZ* (dir.) Bogotá : Ediciones Foro Nacional Por Colombia. pp. 43-57
- REVEL–MOUROZ (Jean) (coord.), 1993, *Pouvoir local, régionalismes et décentralisation : enjeux territoriaux et territorialité en Amérique Latine*, Paris, IHEAL.
- REVEL–MOUROZ (Jean), 1984, *l'État Aménageur en Amérique Latine. Villes et ports Industriels*. Paris, IHEALT 184 p.
- REYNAUD (Jean-Daniel), 1997, *Les Règles du jeu : l'action collective et la régulation sociale*, Paris : Armand Colin, XIX, 348 p.
- RIADO (Pierre), 1992, *L'Amérique Latine de 1945 à nos jours. Economies, sociétés et vie politique*, Paris, Milan Barcelone : MASSON, 405 p.
- RICHARD (Michel), 2002, « Vers une citoyenneté en miettes » dans : *Rapport à autrui et personne citoyenne*, Gilles FERREOL (dir.) Presses Universitaires du Septentrion., pp. 115-131
- RINAUDO (Christian), CUNIN (Elizabeth), 2005, « Las murallas de Cartagena entre patrimonio, turismo y desarrollo urbano. El papel de la Sociedad de Mejoras Públicas » dans : *Memorias* (Revista Digital de Historia y Arqueología desde el Caribe), Año 2, Numero 2, Uninorte, Barranquilla, Colombia, 20 p. consulté le 2 décembre 2006 sur : http://www.uninorte.edu.co/publicaciones/memorias/memorias_2/articulos/articuloelisabethcunin/nincoregido.pdf
- RIOS PEÑALOSA (Gilma), 1991, « Las constituyentes de 1905 et 1910 » dans *Revista Credencial Historia* edición 13. Consulté le 27 avril 2006 sur : <http://www.lablaa.org/blaavirtual/revistas/credencial/enero1991/indice.htm>
- ROCCA (Carlos), 2002, « Un movimiento universitario de proyecciones sociales en América Latina » dans : *Argenpress. Info*, consulté le 27 octobre 2005 sur : <http://www.argenpress.info/nota.asp?num=000255>.
- RONCAYOLO (Marcel), 1990, *La ville et ses territoires*, Paris : Folio essais, 278 p.
- ROJZMAN (Charles), 1992, *La peur, la haine et la démocratie*, Paris : Desclée de Brouwer, 122p.
- ROJZMAN (CHARLES), 2001, première édition 1998, *Savoir vivre ensemble : agir autrement contre le racisme et la violence*, Paris , La Découverte. 292p.
- ROUQUIÉ (Alain), 1998, *Amérique Latine. Introduction à l'Extrême-Occident*, première édition 1987, Paris : Ed. du Seuil 484 p.
- ROUSSEAU (Jean-Jacques), 1966, *Du contrat social* (édition présentée par Pierre BURGELIN), texte original de 1762, Paris : Garnier - Flammarion. 187 p.
- RUEDA ENCISO (José), 2004, « Raúl Eduardo Mahecha » dans : *Gran Enciclopedia de Colombia del Círculo de Lectores*, tomo de biografías. Article consulté le 27 avril 2006 sur : <http://www.lablaa.org/blaavirtual/biografias/maheraul.htm>
-

-
- RUEDA NAVARRO (Edgar), 2002, Biografía política de Camilo Torres, consulté le 6 janvier 2006 sur : <http://www.marxists.org/espanol/camilo/biografia.htm>
- RUIZ CARO (Ariela), 2002, « Concertación nacional y planificación estratégica: elementos para un "nuevo consenso" en América Latina » dans Serie Gestion Publica N°28, CEPAL. 111 p. consulté le 2 avril 2006 sur : <http://www.eclac.cl/publicaciones/Ilpes/7/LCL1827P/spg28.PDF>
- SALAZAR (Manuel), CASTRO (Manuel), 1997, « Acciones del Estado para promover la convivencia y la Seguridad en las Ciudades » dans : Planeacion y desarrollo, Vol XXVIII, N°4 octubre – diciembre, LOPEZ MONTAÑO, GARCIA, SALAZAR, MALDONADO. Colombia : Departamento Nacional de Planeación, pp. 309-326
- SALDARRIAGA VELEZ (Oscar), 1994, « Ciudad, Territorio y Memoria. Para Pensar una Historia Urbana » dans Pobladores Urbanos I. Ciudades y Espacios, Bogotá : Tercer Mundo Editores ICAN-Colcultura, pp. 97-119
- SANCHEZ GARCIA (Leonor Eugenia), 1994, « La Tienda Como Sector Sociocultural (Usme, Municipio anexo al D.C.) » dans : Pobladores Urbanos I. Ciudades y Espacios, Bogotá : Tercer Mundo Editores ICAN-Colcultura, pp. 263-280
- SANCHEZ TORRES (Carlos Ariel), 1998, « Participación ciudadana, participación democrática y censo electoral en Colombia ». Dans : Modernidad, democracia y partidos políticos. Fundación FIDEC, Bogotá.
- SANCHEZ TORRES (Carlos Ariel), 2000, Participación Ciudadana y Comunitaria. Bogotá : Ediciones Jurídicas Gustavo Ibáñez, 403p.
- SANTAMARINA (Cristina), MARINAS (José Miguel), 1999, « Historias de Vida e Historia Oral » dans : Métodos y Técnicas Cualitativas de Investigación en Ciencias Sociales, Codirecteurs DELGADO, GUTIERREZ, España : Editorial Sintesis, S.A., pp. 259- 283
- SAUVEZ (Marc), 2001, La Ville et l'enjeu du développement durable, Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, La Documentation française, 436 p., consulté le 5 novembre 2005 sur : <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/014000421/0000.pdf>
- SCHEJTMAN (Alexander), 1998, « Cambio agrario y movimientos campesinos » dans : Desarrollo rural, articulos, FAO, consulté le 27 octobre 2005 sur : <http://www.fao.org/Regional/LAmerica/prior/desrural/articulo.htm>
- SCHNEIDER (Hartmut), LIBERCIER (Marie-Hélène), 1995, Mettre en œuvre le développement participatif, Paris : OCDE, 272 p.
- SCHNITTER CASTELLANOS (Patricia), 2002, « José Luis Sert y Colombia. De la Carta de Atenas a una Carta del Hábitat » dans : Revista bibliográfica de geografía y ciencias sociales, consulté le 02 janvier 2006 sur : <http://www.ub.es/geocrit/b3w-415.htm>
- SCHNITTER CASTELLANOS (Patricia), 2003, « Sert y Wiener en Colombia. la vivienda social en la aplicación del urbanismo moderno » dans : Revista electrónica de geografía y ciencias sociales, Universidad de Barcelona, Vol VII, N°146. consulté le 23 mai 2006 sur : [http://www.ub.es/geocrit/sn/sn-146\(035\).htm](http://www.ub.es/geocrit/sn/sn-146(035).htm)
- SECRETARÍA DE SALUD, 2002, Diagnosticos locales con participación social. Localidad de Usme, documento de trabajo, Alcaldía mayor de Bogotá, Hospital de Usme 120 p.
- SEGOVIA (Olga), DASCAL (Guillermo), 2000, Espacio público, participación y ciudadanía, Santiago : Ediciones SUR, 133 p.
-

-
- SERRE (Agnès), 2001, Belém, une ville amazonienne. Aménagement du territoire et organisations populaires, Paris : L'Harmattan, 190 p.
- SIMIONI (Daniela), 2000, Análisis comparativo de la gestión urbana en las ciudades intermedias de Cuzco, Manizales, Ouro Preto, Puerto España y Valdivia, 1 (LC/R. 1688), CEPAL, Santiago de Chile.
- SINTOMER (Yves), 1999, La démocratie impossible ? Politique et modernité chez Weber et Habermas ; Paris : La Découverte, 404 p.
- SOCIEDAD GEOGRAFICA DE COLOMBIA, GOBERNACION DE CUNDINAMARCA, 2000, Cuenca alta del río Bogotá, región programa, plan de ordenamento territorial. Bogotá : Guadalupe 144 p.
- STREN (Richard), 2000, « Nuevos Enfoques para la Gobernancia Urbana en América Latina » dans le seminaire : El CIID en la gestión del desarrollo urbano sostenible en América Latina: lecciones aprendidas y demandas de nuevos conocimientos. Montevideo-Uruguay, consulté le 17 octobre 2006 sur : http://www.idrc.ca/es/ev-22827-201-1-DO_TOPIC.html
- TAP (Pierre), Identités collectives et changements sociaux : [Production et affirmation de l'identité], 1986, colloque international, Toulouse, septembre 1979 - sous la dir. de Pierre Tap. Toulouse : Privat, 490 p.
- TEULON (Frédéric), 2004, Dictionnaire d'histoire, économie, finance, géographie : hommes, faits, mécanismes, entreprises, concepts. sous la dir. de Frédéric TEULON. Presses Universitaires de France.
- THÉRY (Hervé), FLEURY (Marie Françoise), 2005, Agriculture et développement en Amérique Latine, consulté le 11 novembre 2005 sur : <http://www.ac-rouen.fr/hist-geo/doc/ddc/brs/brs.htm>
- TODOROV (Tzvetan), 1982, La conquête de l'Amérique. La question de l'autre, Paris : Editions du Seuil. 278 p.
- TOMAS (François), 2002, « L'espace public : un enjeu pour la ville » dans : Espaces publics, architecture et urbanité. De part et d'autre de l'Atlantique, Saint-Etienne : Publications de l'université de Saint-Etienne, pp. 13-31
- TOMAS (François), 2003, Les temporalités des villes, Saint-Etienne, PUSE
- TORO ARANGO (José Bernardo), 2000, El ciudadano y su papel en la construcción de lo social, 1^a ed. Bogotá : CEJA, 44 p.
- TOURAINÉ (Alain), 1965, Sociologie de l'action, Paris : Seuil.507p.
- TOURAINÉ (Alain), 1973, Production de la société, Paris : Seuil.542p.
- TOURAINÉ (Alain), 1982, Mouvements sociaux d'aujourd'hui : acteurs et analystes, Paris : Éditions ouvrières, 263p.
- TOURAINÉ (Alain), KHOSROKHAVAR (Farhad), 2000, La recherche de soi. Dialogue sur le sujet. Fayard. 439p.
- UNESCO, ONU, 2004, La Educación para el Desarrollo de la Comunidad. Bibliografía Selecta, 53 p. document PDF, consulté le 6 janvier 2006 sur : <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001337/133759so.pdf>
- UNIANDÉS, 2005, « Nuestra historia, la independencia y la republica », consulté le 19 nov 2005 sur : <http://www.uniandes.edu.co/Colombia/Historia/historia.html>
- UNRISD.ORG, 2005, en ligne, consulté le 28 octobre 2005 sur :
-

<http://www.unrisd.org/80256B3C005BF3C2/SectionHomepages/FBF509B36533B0FD80256B4A00636A37?OpenDocument&cntxt=18EAB&cookieLang=es#top>

URD, 2002, La participation : vues d'Amérique centrale, document en ligne, consulté le 21 décembre 2005 sur : http://www.projetqualite.org/rechmeth/la_partic.htm

URQUIDI (Victor), 1997, Mexico en la Globalizacion, Condiciones y requisitos de un desarrollo sustentable y equitativo, MEXICO : Fondo de Cultura Economica, 223 p.

USECHE ALDANA (Oscar), 2002, « Ciudadanía en Vilo. El reto de Politizar la Ciudadanía Social » dans : Administracion & Desarrollo, N°37 Julio 2002, Dir. JORDAN PEÑARANDA, Colombia : ROMAN Pedro José, pp. 102-121

VALDERRAMA ANDRADE (Carlos), 1993, « Atlas básico de historia de Colombia » dans : Revista Credencial Historia, N°39, Bogotá : Credencial pp. 12-14

VALENCIA (Luis Emiro), 1989, « El movimiento comunal y la participación popular » dans Movimientos y caudillos, GALLON GIRALDO (dir.), Bogotá CINEP, CEREC, pp. 307-327

VALENCIA (Luis Emiro), AGUDELO (Ricardo), 2003, « Realidad y perspectivas de la acción comunal de Colombia y la solidaridad regional Latinoamericana y del Caribe » IX Encuentro del Frente Continental de Organizaciones Comunales (FCOC), consulté le 05 janvier 2006 sur : <http://movimientos.org/docs/2315.html>

VAN DAM (Chris), 1999, « La tenencia de la tierra en América Latina. El estado del arte de la discusión en la región », documento preparado para la Iniciativa Global Tierra, Territorios y Derechos de Acceso. Consulté le 10 novembre 2005 sur : <http://www.grupochorlavi.org/php/doc/documentos/tenencia.html>

VARGAS HERNANDEZ (José), 2004, « Teoría de la acción colectiva, sociedad civil y los nuevos movimientos sociales en las nuevas formas de gobernabilidad en Latinoamérica » dans : Revista nomadas N° 9, consulté 20 oct 2005 sur : <http://www.ucm.es/info/nomadas/9/jgvargas.htm>

VATICANO (concile), 1962, consulté le 1^{er} septembre 2005 sur : <http://perso.wanadoo.fr/famille.renard/histoire/apostolique/vatican2.htm>,

VELASQUEZ (Fabio E.), 1992, « La democracia participativa: algo más que una ley » dans Revista Foro N°19, Bogotá : Ediciones Foro Nacional Por Colombia, pp. 77-84

VELASQUEZ (Fabio E.), 1997, « Seguimiento y Evaluación de la Gestión Pública de las Ciudades » dans : Planeacion y desarrollo, Vol XXVIII, N°4 octubre – diciembre, LOPEZ MONTAÑO, GARCIA, SALAZAR, MALDONADO. Colombia : Departamento Nacional de Planeación, pp. 13-30

VELASQUEZ (Fabio E.), 2003, « La participación ciudadana en Bogotá: ¿Dónde estamos? ¿Para dónde vamos? », Communication faite lors du séminaire International : Bogotá. Sistema Político y cultura democrática, organisé par la Mairie de Bogotá et l'université Javeriana à Bogotá, le 29, 30 et 31 Julliet.

VELASQUEZ (Fabio E.), 2004, « La descentralizacion en Colombia : ¿Un sueño imposible? » dans : Revista Foro Colombia hoy 50 numeros después, SANTANA RODRÍGUEZ (dir.) Bogotá : Ediciones Foro Nacional Por Colombia, pp. 59-72.

VELASQUEZ (Fabio E), GONZALEZ (Esperanza), 2004, La planeación participativa en Bogotá D.C. análisis y propuestas, Fundacion Foro Nacional por Colombia programa Bogotá, 32 p. consulté le 3 Janvier 2006 sur :

http://www.lopublico.redbogota.com/secciones/analisis/analisis02_2004.pdf

-
- VELAZQUEZ (Nelly), PRIETO (María J.), VILLAHERMOSA (Zulay G.), 2000, « Vivienda, ambiente e historia en la cordillera de Mérida, Venezuela », *Fermentum*. Vol. 10, N°28, ISSN 0798-3069. consulté le 5 janvier 2006, sur : http://150.185.136.100/scielo.php?script=sci_arttext&pid=S0798-30692000000200008&lng=es&nrm=iso
- VELEZ RIVERA (Ramiro Alberto), 2005, « El desplazado en Colombia, un desafío al derecho internacional Humanitario », consulté le 21 novembre 2005 sur : <http://www.geocities.com/luisdallanegra/Amlat/despcolo.htm>
- VIRGOLINI (Mario), 2004, « Participación en salud » dans : *Boletín PROAS-REMEDIAR N°8*, Berntztein R. (dir.), Buenos Aires : Ministerio de salud, pp. 1-2
- WACHSMANN (Patrick), 1994, « Espace de droit et de politique » dans : *Informations sociales. Espaces publics*, MARIE E. (dir.) Paris : Caisse Nationale des Allocations Familiales 28-37.
- YZERBYT (Vincent), SCHADRON (Georges), 1996, *Connaître et juger autrui : une introduction à la cognition sociale*, Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble, 243 p.
- ZAMBRANO PANTOJA (Fabio), 2004, « Circulo de obreros » dans : *El Tiempo* du 13 juillet 2004. consulté le 27 avril 2006 sur : http://eltiempo.terra.com.co/proyectos/IND/ins/SERVICIO_SOCIAL/servicio/ARTICULOWEB-_NOTA_INTERIOR-1011164.html (retiré depuis)
- ZEPF (Marcus), 2004, *Concerter, gouverner et concevoir les espaces publics urbains*, Lausanne : Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, 192 p.
- ZULETA (Estanislao), 2003, *Colombia, violencia, democracia y derechos humanos*, Medellín : Fundación Estanislao Zuleta, Hombre nuevo Editores, 210 p.

ANNEXES

ANNEXE 1

TABLEAUX D'ANALYSE DES CHANGEMENTS CONSTITUTIONNELS

ÉVOLUTION TERRITORIALE ET ÉVOLUTION DE L'IDÉE DE CITOYEN

Forme		Année	division politico administrative	Compétences	Représentant	Citoyen/Nationalité/Électeur	Notes
Indépendance	centraliste	1811	Acte de la fédération des provinces Unies de la Nouvelle Grenade Chaque Province représente un État. La province est indépendante, souveraine. Proclame une forme de gouvernement républicain, populaire et représentatif. Les États se forment sous l'idée de la défense et prime l'idée d'organisation militaire.	1. gouvernement 2. La police, le gouvernement intérieur, nomination des employés 3. La formations de code civil et pénal 4. Établir les tribunal 5. Création des armées 6. Formation du trésor public. Impôts 7. Fomenter l'agriculture; les arts, la science, le commerce	Le congrès formé par les députés représentations des provinces en fonction de la population recensée	L'acte fait référence aux habitants libres comme en étant les "citoyens libres". Il exclut explicitement les mendiants, les vagabonds.	Problème des terres baldíos, le gouvernement prévoit prendre possession à travers la "naturalisation des Étrangers" (Européens). L'acte reconnaît l'existence des "tribus errantes" ou nations des indigènes pour lesquels l'acte prévoit le bénéfice de la civilisation et la religion à travers le commerce.
GRANDE COLOMBIE	CENTRALISTE	1819	Loi fondamentale. La république de la Grande Colombie.	Les anciens vice royaume de la nouvelle Grenade et la Capitanie de Venezuela se réunissent pour former une république.			
		1821	Constitution de la Grande Colombie	Gouvernement républicain, populaire et représentatif. Divisée en départements. La souveraineté réside dans la Nation. Nation Congrès Divise en Sénat et Caméra	Chief de l'administration Formuler et faire accomplir les lois Fixer les dépenses publiques Les biens nationales Établir les impôts La dette extérieure Poids et mesures la Justice l'Armée Éducation publique, science, arts Élire la ville capitale Fixer les limites du territoire	Président Les magistrat et officiels du gouvernement	Elle parle de Nation et d'être "colombien"; Sont colombiens tous les hommes "libres" La relation au citoyen est explicitement lié au vecinos L'"électeur" doit être Colombien, âgée de plus de 21 ans, savoir lire et écrire, être propriétaire d'un bien, avoir une activité économique.
				Département	4 Sénateurs par département Administré par l'Intendant nommé par le président	Les privilèges d'être élu sont réservés aux personnes aisées, ayant une propriété immobilière et appartenant à l'élite	
				Provinces	Administré par le gouverneur L'assemblée est formé par les électeurs de cantons. Présidée par le Cabildo de la capital. Est représenté par des députés qui siègent dans la camera	La "peuple" a seulement la souveraineté des élections primaires	
				Canton	Cabildos, appelés aussi "municipalités"		
				Paroisses	Organises les élections pour les représentations des cantons d'accord au nombre de la population	Les assemblées Paroissiales; Qui vont être des électeurs par canton	
		1830	Constitution Politique de la Colombie	Se proclame ouvertement l'État comme catholique. Nation	Président	Les droits liés à la nationalité Colombienne.	Les sessions des assembles du congrès et camera étaient publiques
				Congrès Divise en Sénat et Caméra	Les diputes et senateurs élus par provinces	Les conditions pour être colombien demeurent les mêmes Les devoirs sont en directe relation à la constitution et la loi, au paiement des impôts, et au service militaire	
				Département	Prefect, dépendent du président	Les droits se manifestent d'être égale vis-à-vis de la loi	
				Provinces	Gouverneur dépendent du prefect	Il y a des droits réservés au citoyens Existe encore le lien entre vecino et citoyen	
				Canton	Employé du gouverneur		
				Cameras du district	Diputes des provinces du département		
				Conseils municipaux			
				Paroisses	Assemblée paroissiale, présidé par un juge, avec un cure, et trois vecinos		

L'Aménagement Participatif, de l'Injonction à la Co-construction

Annexes

Periode	Forme de gouvernement	Année	division politico administrative		Compétences	Représentant	Citoyen/Nationalité/Électeur	
TRANSITION ET SEPARATION	CENTRALISME	1832	Constitution politique de l'Etat de la nouvelle Grenade	Cetle Nation ne concerne que la "section centre" de la disolue Grande Colombie Separation des pouvoirs Proclame la religion catholique comme la "seule et veritable" Gouvernement republicain, populaire et representatif	Exécutif	Emetre les lois du congrès	Président élu	Les granadinos sont par naissance tous les hommes; " libres" les enfants des esclaves nais libres Le citoyen est celui qui est granadino marié ou plus agé de 21 ans, sait lire et écrire et à une subsistence assure sans être sujet comme domestique ou ouvrier journalier Le citoyen a le droit d'élir et d'être élu, et est liée à le statut de vecino
					Congrès bicaméral Sénat, représentants	Résistent les mêmes de la constitution antérieur	Sénateurs et représentants	
					Provinces	ordre, securité, gouvernement politique et économique élir les senateurs et représentants proposition des fonctionnaires pour la corte supreme de justice proposer 6 individus pour être gouverneur Armé de la province faire accomplir la loi decreter des impôts selon ceux aproves par le congrès fixer le budget anuel la prosperité de la province police, œuvres publics, l'assistance publique levée d'impôts	Gouverneur dependant de l'exécutif Chambre provençal: diputes de tous les cantons	
					Capitale de province	ne sont pas especificés	Conseil municipal	
					Canton	voter pour: le président et viceprésident, senateur et representat et diputes de la chambre de province	Assemblée electoral: les électeurs des districts parroissiales	
District Paroissial paroisse	Elir les électeurs	Un électeur par 1000 hab. ou moins un électeur par district juge de paroisse						
Periode	Forme de gouvernement	Année	division politico administrative		Compétences	Représentant	Citoyen/Nationalité/Électeur	
SEPARATION ET DIVISION	VERS LE FEDERALISME	1843	Constitution politique de la republique de la Nouvelle Grenade	Se ratifique le territoire et la division territoriale	Exécutif	Maintenir l'ordre public Faire accomplir la constitution et les lois Disposer de la force armée Nommer les agents politiques et leurs employés	Président Viceprésident	Pour être granadino se presentent les mêmes conditions. Par la premiere lois se fait reference explicite à la femme laquelle est granadino par naturalisation si sont libres et mariés avec un granadino Sont citoyens les granadinos de sexe masculin
					Congrès	Etablir les budget de l'année suivante Etablir les impôts Decreter l'alienation à usages publics Fixer le nombre de la force armé Determiner la monée	Senateurs Représentats	
					province	Chef politique, faire accomplir la constitution et les lois Les fonctions ne sont pas tres bine determinés	Gouverneur dependant de l'exécutif	
					canton	Ratifiant la division territorial laisse à la loi les dispositions quant aux fonctions	Chambre provincial: formé par les diputes només par canton electeurs et diputes	
Periode	Forme de gouvernement	Année	division politico administrative		Compétences	Représentant	Citoyen/Nationalité/Électeur	
NOUVELLE GRENADE	FEDERALISME	1853	Constitution de la république de la Nouvelle Grenade	Exécutif	Conservation de l'ordre public Organisation et administration des finances publiques Commerce extérieur Législation civil et pénal Limites internes et externes du territoire national Relations extérieures Recensement Système électoral	Président	Être granadino s'élargie à tous les "individus" nés dans la nouvelle grenade ou les naturalisés La citoyenneté continue à être réservé aux granadinos de sexe masculin agés de plus de 21 ans ou mariés. Il n'est plus condition la propriété ou savoir lire et écrire.	
				Gouvernement général Congrès				
				Bicaméral Sénat chambre de représentants	Définir son régime et administration Peuvent avoir une constitution	Législature province et gouverneur élus Le gouverner est sous tutelle du président	Les citoyens peuvent élire directement président, vice-président, magistrats, gouverneur, sénateurs et représentants	
				Provinces En 1856 36 Provinces	Ses fonctions seront donnes par la province			
				Districts paroissiales	Peuvent avoir une législation spéciale Que ne est pas explicite			
Territoires peu peuples								

L'aménagement participatif, de l'injonction à la co-construction
Pyramide des divisions sociales

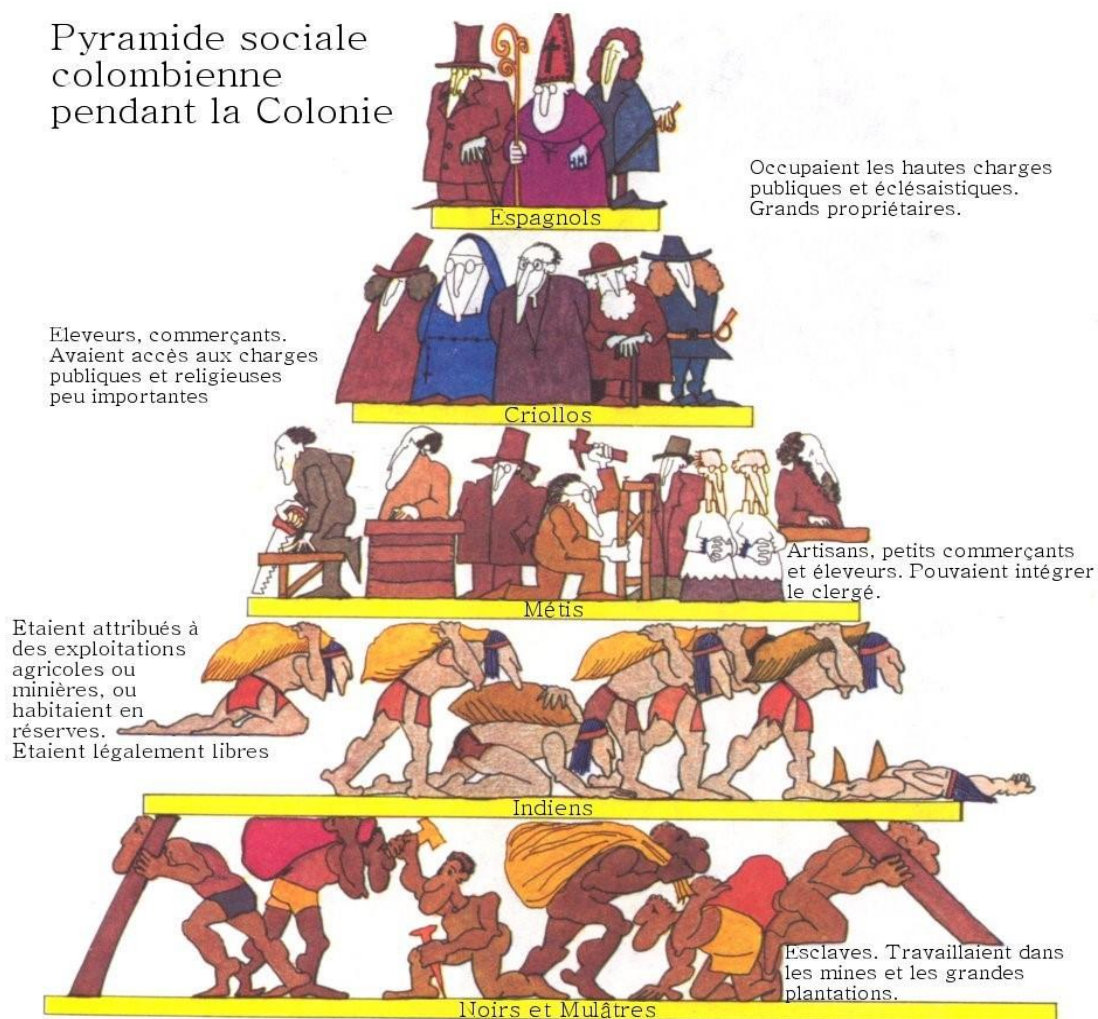
Annexe 2

ANNEXE 2

PYRAMIDE DES DIVISIONS SOCIALES

La société et le gouvernement colonial espagnol étaient strictement hiérarchisés

Pyramide sociale colombienne pendant la Colonie



Après l'indépendance, la vie hiérarchique s'est maintenue, mais il n'y avait plus d'Espagnols au sommet de la pyramide bureaucratique : les dignités civiles ecclésiastiques et militaires passèrent aux mains d'un groupe réduit de Criollos

Source : De Roux 1988

ANNEXE 3

EVOLUTION HISTORIQUE DE LA DIVISION POLITICO-ADMINISTRATIVE DE LA COLOMBIE

EVOLUTION HISTORIQUE DE LA DIVISION POLITICO ADMINISTRATIVE DE LA COLOMBIE

Années	Evenements	Rep independe nt	Etat s	départemen ts	province s	Capit al	Canton es	Paroisse s	Districts paroissial es	municipalit és	Districts municipa ux	Intenden ce	Territoir e National	Comisari at	Centre s peuplé s	Corregimien to intendenc ial	Corregimien to comisariat al	Corregimien to Departam ental	District Special e
Fin 1700		[ne]	[ne]	[ne]	24	Santa Fe de Bogotá	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]
1810	Indépendan ce		1	[ne]	15	Santa Fe de Bogotá	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]
1819	Grande Colombie	1	1	3		Cucut a (Col)			[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]
1821	Constitution	1	1	4		[sd]			[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]
1824			1	12	38						[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]
1830	Separation	3	3								[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]
1832	Rep.Nouvell e grenade	1	1	[-]	19	Bogotá		[-]		[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]
1853	Constitution			[ne]		[sd]	[-]	[ne]		[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]
1856				[ne]	36	[sd]	[ne]	[ne]		[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]
1857					61	[sd]				[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]
1858	Confederatio n Granadina		8				[ne]	[ne]			[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]
							[ne]	[ne]			[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]
1863	Etas Unis de Colombie	9	9				[ne]	[ne]			[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]
1877					65							[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]
1886	Constitution	1	1	9			[-]	[-]	[-]			[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]
1903	Separation de Panama																		
1904	Reyes			25		District Capit						1	1	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	

						al 1 Btá											
1905		1	1	34	95	District Capital 1 Btá					1	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	
1909				9	[-]	District Capital 1 Btá					5	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	
1910				13	[-]	District Capital 1 Btá						[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	[ne]	
1936	Pumarejo			9	[-]	District Capital 1 Btá											
1938				14	[-]	District Capital 1 Btá				4		6					
1953				16	[-]	District Capital 1 Btá			817	3	1	7	2096				
1954				16	[-]	District Capital 1 Btá			823	3	3	5	2016				
1960				17	[-]	District Capital 1 Btá			847	4	0	4		7	27		
1964				18	[-]	District Capital 1 Btá			877	3		5	3489	8	28		
1967				22	[-]	District Capital 1 Btá			891	3		5	2233	11	30		
1970				22	[-]	District Capital 1 Btá			915	4		4	3789	15	24		
1985	Betancourt		1	23	[-]	District Capital 1 Btá			995	4		5	7534	5	19		
1992	Republique unitaire		1	32		District Capital 1 Btá			1041		[-]	[-]	[-]	7618	[ne]	[ne]	19

1997	Décentralisé e Democratique		1	32		District Capital Btá				1073		[-]	[-]	[-]	8406			19	
2005			1	32 plus de 50		District Capital Btá				1098		[-]	[-]	[-]	8330			20	4

Separation de Venezuela, Equateur et Colombie. Periode de transition
 Division politico administrative existente sans information entités
 Periode de la constitution de 1886

[sd]	Non	[-]
[ne]	Défini	
	N'existe pas	

du centralisme au federalisme Supprimé
 territoriales reconues avec autonomie depuis la constitution 1991

Tableau fait par CXL. Sources: Ce tableau a eu comme Sources : DANE
 COLOMBIA 200. sur

EVOLUCION HISTORICA DE LA DIVISION POLITICO ADMINISTRATIVA –DIVIPOLA- DE
<http://www.hist.umn.edu/~rmccaa/colipums/danegeog.doc>. [Consulté le 22 fev.2006]

<http://200.21.49.233/Divipola/Divipola.asp> [consulté le 31-oct 2006] Article El Tiempo Aout 17 2004, sur http://eltiempo.terra.com.co/proyectos/IND/pol/ins_politicas/institucionespoliticas/. [consulté le 30 janv.2006] Les textes constitutionnels tous disponibles sur : <http://www.cervantesvirtual.com/portal/constituciones/pais.formato?pais=Colombia&indice=constituciones>. Et (Minaudier : 1992)

ANNEXE 4

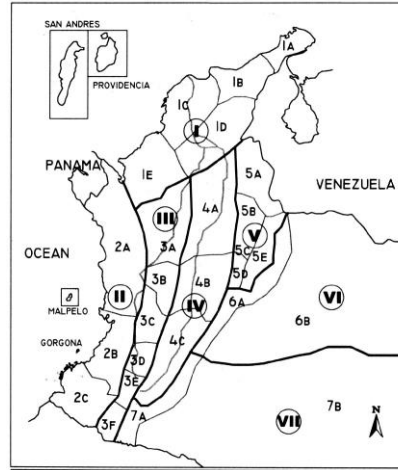
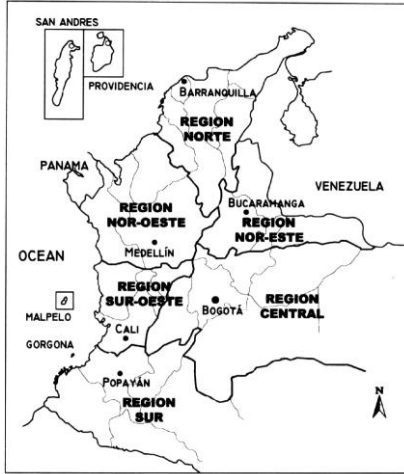
PROPOSITIONS DE RÉGIONALISATION EN COLOMBIE

AUTEUR	CARACTERISTIQUES	CARTE
Louis J. LEBRET	Régions du développement orienté. Propose 6 régions chacune polarisée par une capitale	Reg. 1
Ernesto GUHL	Division en 7 zones avec ses régions naturelles	Reg. 2
Ernesto GUHL et Miguel FORNAGUERA	Division basée sur l'idée d'epicentrisme régional. Ils identifient 6 régions Barranquilla, Medellín, Caldense, Cali, Bogotá, et Bucaramanga, avec 73 comarcas comme la composante mineure de la région	
DNP R.A. FISCHER	A partir d'un modèle mathématique il propose 7 régions	Reg. 3
Min Agriculture L'espace Géographique Gregory LAZAREV	A partir de la relation terre/population, il détermine 10 districts agraires sur la Caraïbe et la zone Andine	
DANE. Segundo BERNAL	Identifie 7 régions et 65 structures spatiales avec ses centres urbains respectifs prédominants.	
Federacion Nacional de Cafeteros	Avec des données de 1970 établit la carte de la régionalisation du café	Reg. 4
IGAC. Hugo SANCHEZ	Il établit une hiérarchisation de centres urbains et leurs aires d'influence. Il propose 6 niveaux	Reg. 5
DNP	Les CORPES (Consejo Regional de Política Económica y Social)	
IGAC	Présente l'atlas basique avec 5 régions et leurs métropoles régionales respectives	
PNR	Indique les régions déprimées	
Association APROAMBIENTE	Présente une division régionale de type CORPES	
ICA	Il répond à la division par départements pour la formation, et l'élargissement technologique agricole	
Orlando FALS BORDA	Présente une régionalisation fondée sur des aspects socio-anthropologiques	Reg. 6

Elaboré par CXL. Sources : (Mendoza Morales 2000) , et <http://www.unilibre.edu.co>. Voir cartes page suivante

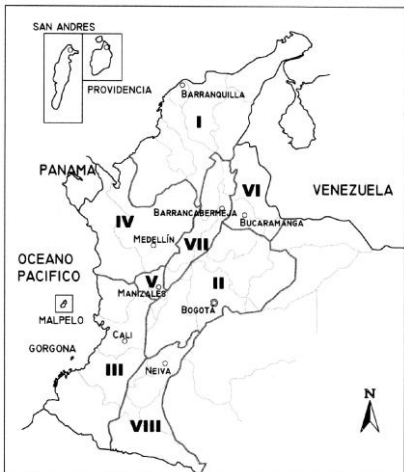
Reg. 1 (1956)

Reg. 2 (1959)

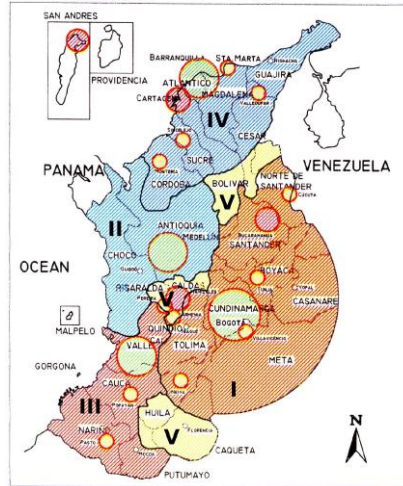


Reg. 3 (1969)

Reg. 4 (1970)



Reg. 5 (1980)



ANNEXE 5

LOCALISATION DE LA ZONE D'ÉTUDE DANS LE DÉPARTEMENT DE CUNDINAMARCA

6

REFORME CONSTITUTIONNELLE COLOMBIENNE DU 5 AOÛT 1936

« Article 2 - (...) la loi peut décréter la formation de nouveaux départements, démembrant les entités existantes (...) la loi pourra séparer le territoire d'un département pour le donner à un autre ou à d'autres limitrophes, en tenant compte de l'opinion des habitants du territoire et du concept des Gouverneurs des départements intéressés (...) La loi peut créer et supprimer Intendencias et Comisarías, et les annexer totalement ou partiellement aux départements (...) »

« Article 10 – Sont garantis la propriété privée et les autres droits acquis à juste titre et conformément aux lois civiles par les personnes physiques ou morales. Les prérogatives de ces dernières ne pourront leur être niées par des lois à venir. Lorsque de l'application d'une loi pour motif d'utilité publique ou d'intérêt social résulte un conflit entre les droits des particuliers et la nécessité reconnue par ladite loi, l'intérêt privé devra céder devant l'intérêt public ou social. La propriété est une fonction sociale qui implique des obligations. Pour motif d'utilité publique ou d'intérêt social défini par la loi, pourront être effectuées des expropriations, moyennant décision de justice et indemnisation préalable. La loi, pour raison d'équité, pourra déterminer des cas ne donnant pas lieu à indemnisation, moyennant le vote favorable à la majorité absolue de chacune des deux chambres. » (traduit et souligné par nos soins).

Artículo 2.- El territorio nacional se divide en Departamentos, Intendencias y Comisarías; los primeros se dividen en Municipios o Distritos Municipales. La ley puede decretar la formación de nuevos Departamentos, desmembrando o no las entidades existentes, (...) La ley podrá segregar territorio de un Departamento para agregarlo a otro u otros limítrofes, teniendo en cuenta la opinión de los habitantes del respectivo territorio y el concepto previo de los Gobernadores de los Departamentos interesados. (...) Las Intendencias y Comisarías quedan bajo la inmediata administración del Gobierno y corresponde al legislador proveer a la organización y a la división administrativa de ellas. La ley puede crear y suprimir Intendencias y Comisarías, anexarlas total o parcialmente a los Departamentos (...)

Artículo 10.- Se garantizan la propiedad privada y los demás derechos adquiridos con justo título, con arreglo a las leyes civiles, por personas naturales o jurídicas, los cuales no pueden ser desconocidos ni vulnerados por leyes posteriores. Cuando de la aplicación de una ley expedida por motivos de utilidad pública o interés social, resultaren en conflicto los derechos de particulares con la necesidad reconocida por la misma ley, el interés privado deberá ceder al interés público o social. La propiedad es una función social que implica obligaciones. Por motivos de utilidad pública o de interés social definidos por el legislador, podrá haber expropiación, mediante sentencia judicial e indemnización previa. Con todo, el legislador, por razones de equidad, podrá determinar los casos en que no haya lugar a

ANNEXE

indemnización, mediante el voto favorable de la Mayoría absoluta de los miembros de una y otra Cámara.

L'Aménagement Participatif, de l'Injonction à la Co-construction

7

LOI 200 DE 1936 SUR LE RÉGIME DES TERRES

« ARTICLE 1. Sont réputées non baldías [vacantes] mais privées les terres possédées par des particuliers, à condition que ladite possession consiste en l'exploitation économique du sol par des activités légales propres au propriétaire, telles que les plantations ou les semis, le pâturage, et autres activités de même signification économique. L'édification de clôtures et de bâtiments ne constituent pas à eux seuls une preuve d'exploitation économique, mais peuvent être considérés comme éléments complémentaires de preuve. Il en est de même pour les parties non cultivées dont l'existence serait nécessaire à l'exploitation économique de la propriété, ou comme complément permettant un meilleur profit de celle-ci.

ARTICLE 5. Est décrétée en faveur de la Nation, l'extinction du droit de propriété sur les domaines ruraux dans lesquels l'exercice de la possession telle que décrite à l'article 1, aurait fait défaut durant dix années consécutives. L'extinction du droit de propriété n'aura pas lieu pour les propriétés suivantes : 1. Celles qui auraient une surface totale inférieure à trois cents (300) hectares, lesquels constituant l'unique propriété rurale de leur propriétaire. 2. Celle qui seraient détenues par des personnes absolument privées de capacité ou mineures, lorsque la propriété résulterait d'un héritage, et pour la durée de l'incapacité.

ARTICLE 6 : Les titres inscrits délivrés antérieurement à cette loi sont constitutifs de propriété privée sur leurs espaces urbains respectifs, dans la mesure où ils sont représentatifs de l'usage sur une durée au moins égale à celle indiquée par les lois pour la prescription extraordinaire. Les autres dispositions de cette loi ne s'appliquent pas à la propriété urbaine.

ARTICLE 11 : Il est décrété prescription attributive de propriété en faveur de qui, croyant de bonne foi avoir affaire à des terres baldías [vacantes], exerce la possession telle que décrite à l'article 1 durant cinq années consécutives, sur des terres de propriété privée non exploitées par leur propriétaire au moment de l'occupation, ni incluses dans les réserves d'exploitation conformément aux dispositions dudit article. (...)» (traduit par nos soins).

« ARTICULO 1. Se presume que no son baldíos sino de propiedad privada, los fundos poseídos por particulares, entendiéndose que dicha posesión consiste en la explotación económica del suelo por medio de hechos positivos propios de dueño, como las plantaciones o sementeras, la ocupación con ganados y otros de igual significación económica. El cerramiento y la construcción de edificios no constituyen por sí solos prueba de explotación económica, pero sí pueden considerarse como elementos complementarios de ella. También a las porciones incultas cuya existencia sea necesaria para la explotación económica del predio, o como complemento para el mejor aprovechamiento de éste.

ARTICULO 5. Establécese en favor de la Nación la extinción del derecho de dominio o propiedad sobre los predios rurales en los cuales se dejare de ejercer posesión en la forma establecida en el artículo 1 de esta Ley, durante diez años continuos. La extinción del derecho de dominio no tendrá efecto en relación con los siguientes predios: 1. Los que tengan una cabida total inferior a trescientas (300) hectáreas que constituyan la única propiedad rural del respectivo propietario. 2. Los

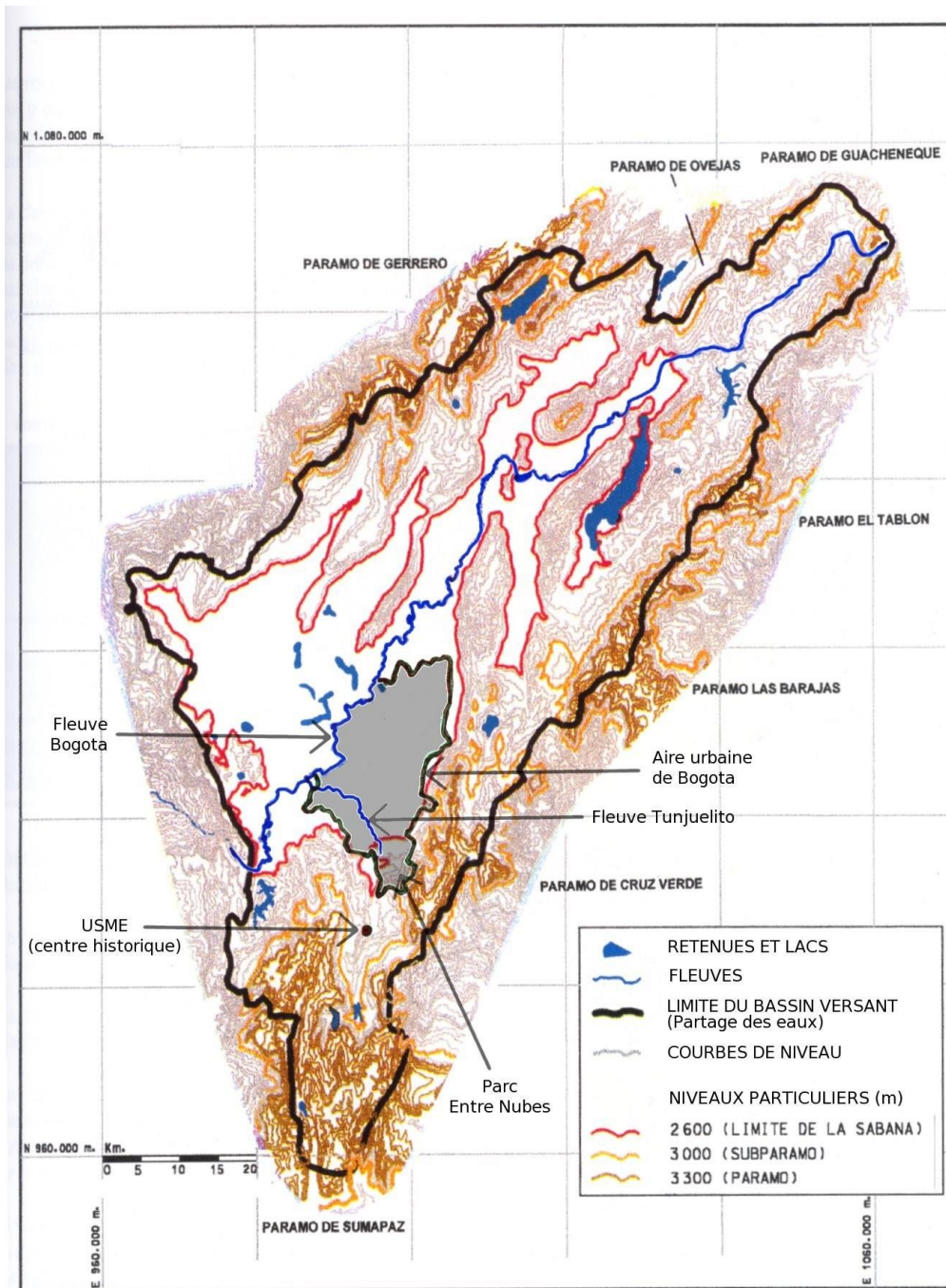
pertenecientes a las personas absolutamente incapaces o a los menores adultos, cuando la adquisición haya sido

hecha a título de herencia o legado, y mientras dure la incapacidad. ARTICULO 6. Acreditan propiedad privada sobre la respectiva extensión territorial urbana, los títulos inscritos otorgados con anterioridad a esta Ley, en que consten tradiciones de dominio, por un lapso no menor del término que señalan las leyes para la prescripción extraordinaria. Las otras disposiciones de esta Ley no se aplican a la propiedad urbana.

ARTICULO 11. Establécese una prescripción adquisitiva del dominio en favor de quien, creyendo de buena fe que se trata de tierras baldías, posea en los términos del artículo 1 de esta Ley, durante cinco años continuos, terrenos de propiedad privada no explotados por su dueño en la época de la ocupación ni comprendidos dentro de las reservas de la explotación, de acuerdo con lo dispuesto en el mismo artículo (...). »

8

LOCALISATION DE LA ZONE D'ÉTUDE DANS LE HAUT BASSIN DU FLEUVE BOGOTA



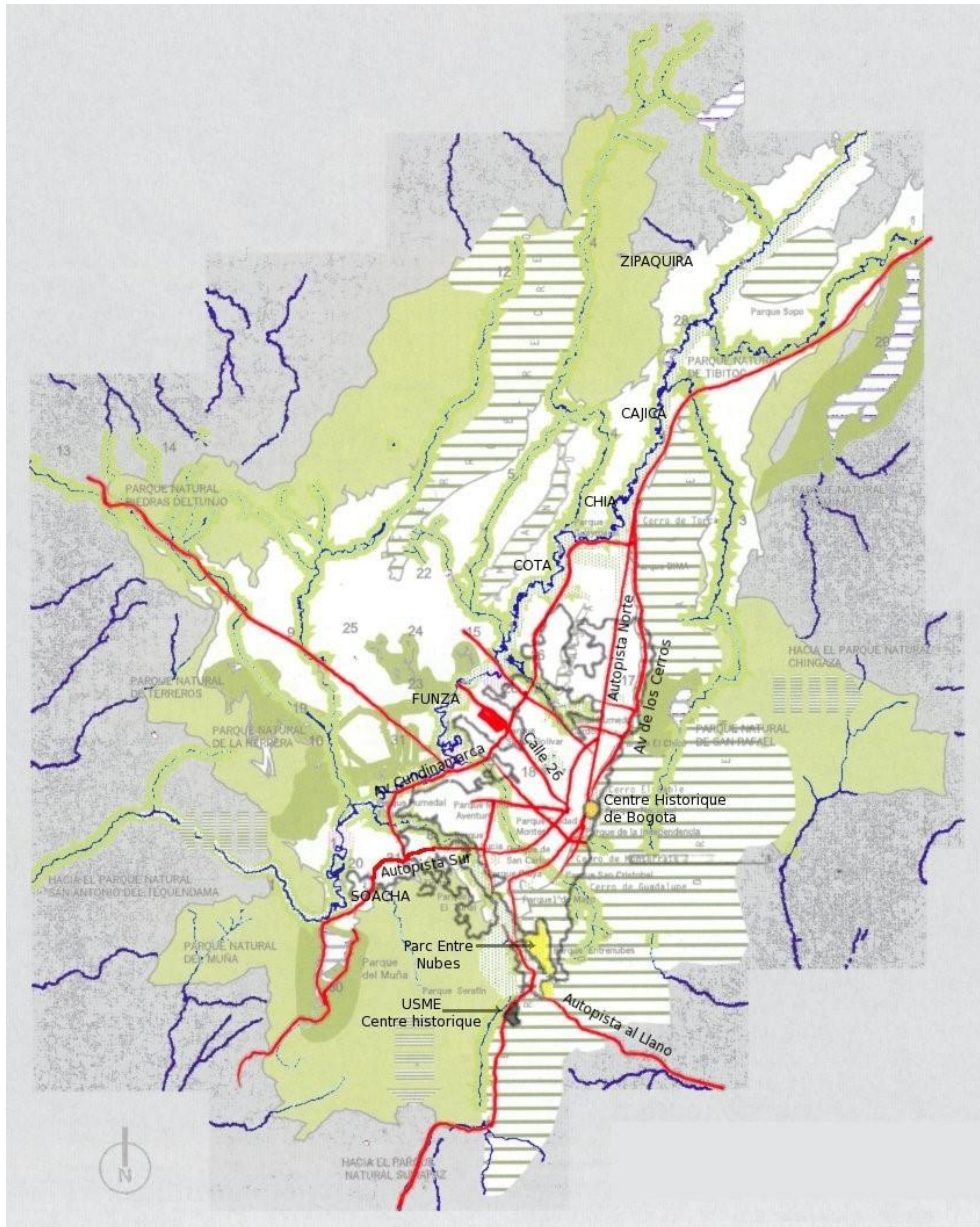
Source : SOCIEDAD GEOGRAFICA DE COLOMBIA, GOBERNACION DE CUNDINAMARCA 2000, p. 25. Enrichi par nos soins.

L'aménagement participatif, de l'injonction à la co-construction

ANNEXE

9

LA ZONE URBAINE DE BOGOTÁ, INSÉRÉE DANS LA SABANA



VALLEES

1. Valle del río Bogotá
2. Valle del río Barandillas
3. Valle del río Teusacá
4. Valle del río Frio
5. Valle del río Chicú
6. Valle del río Juan Amarillo
7. Valle del río Fucha

8. Valle del río Fucha
9. Valle del río Tunjuelito
10. Valle del río Serrezuela
11. Valle del río Balsillos
12. Valle del río Bojacá
13. Valle del río Sabachoque
14. Valle del río de los Andes
15. Río el Chical

LACS, RETENUES, MARAIS

15. Laguna la Florida
16. Laguna Juan Amarillo
17. Lago Club Los Lagartos
18. Lago parque Simón Bolívar
19. Laguna la Herrera
20. Laguna Neuta
21. Laguna Patrotero Grande

22. Ciénaga Cubita
23. Ciénaga Tres Esquinas
24. Ciénaga Guaili
25. Ciénaga Galicia
26. Humedal Santa María del Lago
27. Humedal de la Conejera

EMBALSES

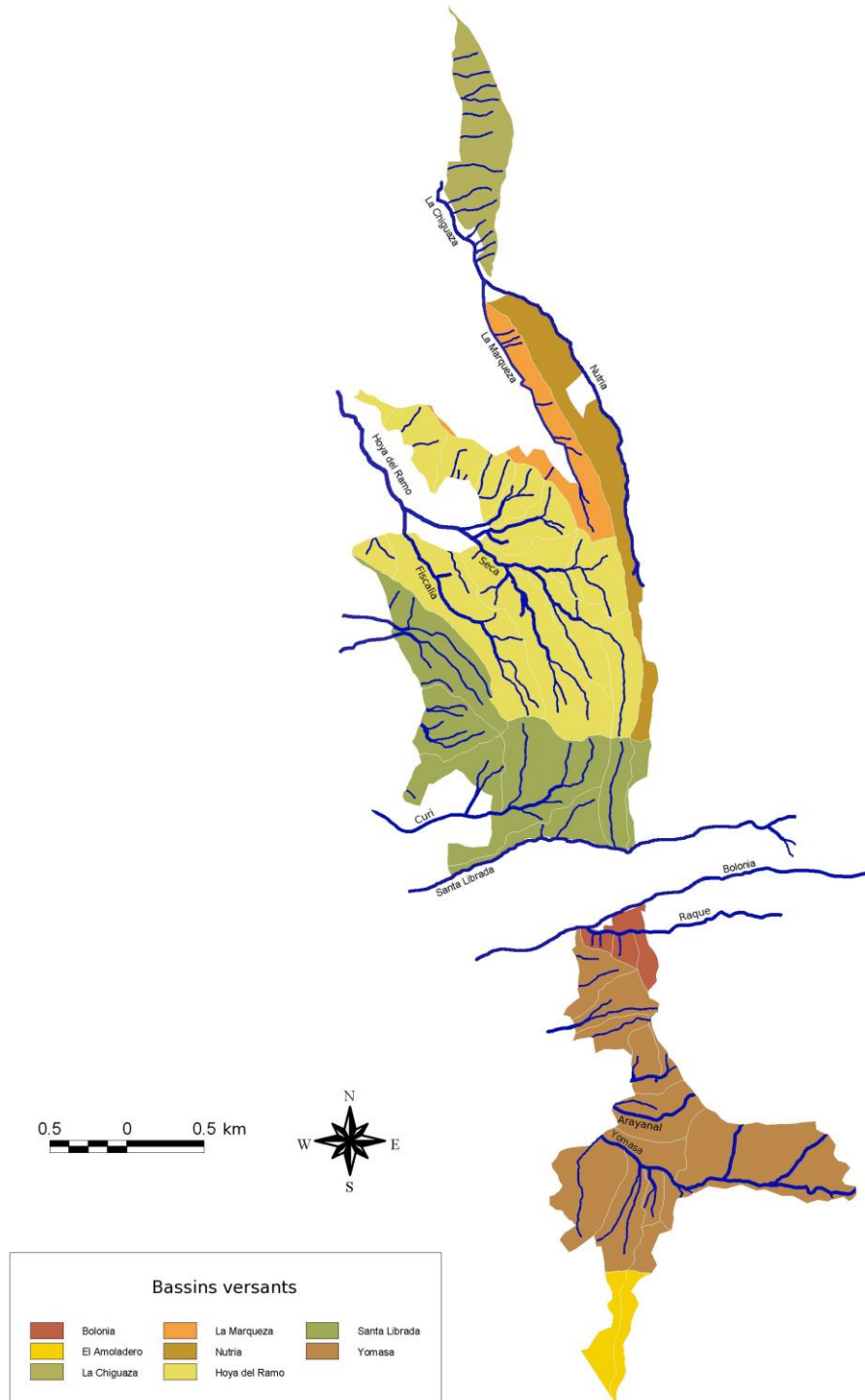
28. Embalse de Tibitoc
29. Embalse de Tomine
30. Embalse del Muña

- #### DISTRITOS DE RIEGO
31. Distrito de la Ramada

Source : BARCO, CORTES 2000 : 79 et 87, enrichi par nos soins.

ANNEXE 10

BASSINS VERSANTS DU PARC ENTRE NUBES



Source : DAMA, SUNA HISCA 2005 (complété par nos soins)

ANNEXE 11

LISTE DES QUARTIERS À PROXIMITÉ DU PARC ENTRE NUBES

LOCALITÉ	QUARTIER	ilegau	sans carte	en traitement	avec carte	légalisé	hab.	Strate
	la nueva esperanza baja						*	1
	San Martin						*	1
	la Fiscala 2						1480	1
	la fiscala centro						935	1
U	la Fiscala Laureles						232	1
	La Fiscala lotes 16 y 16A						1037	1
	Alaska						*	1
	Villas de Santa Isabel						*	1
S	Olivares						*	1
	El curubo						*	1
	Betania						*	2
	Compostela 1						2147	1
	Villas del Eden						950	1
M	Compostela 2						1168	1
	Compostela 3						945	1
	San Isidro sur						1750	1
	Altos del Pino						1660	1
E	Yomasita						738	1
	San Felipe						1800	1
	Casa Loma 2						1202	1
	Sierra Morena						2191	1
	Sierra Morena 2 sec union						*	1

L'Aménagement Participatif	Paraiso	de l'Injonction à la Co-construction	Claudia Ximena LOPEZ			*	1
----------------------------	---------	--------------------------------------	----------------------	--	--	---	---

L'Aménagement Participatif	La Esmeralda	de l'Injonction à la Co-construction	Claudia Ximena LOPEZ RIEUX	60		*	1
----------------------------	--------------	--------------------------------------	----------------------------	----	--	---	---

L'Aménagement Participatif, de l'Injonction à la Co-construction	Alfonso Lopez el Progreso	Claudia Ximena LOPEZ			*	1
--	---------------------------	----------------------	--	--	---	---



L'Aménagement Participatif	Villa hermosa	de l'Injonction à la	Co-construction	Claudia Ximena LOPEZ			*	1
----------------------------	---------------	----------------------	-----------------	----------------------	--	--	---	---

L'Aménagement Participatif	el Nuevo portal	de l'Injonction à la	Co-construction	Claudia Ximena LOPEZ			*	1
----------------------------	-----------------	----------------------	-----------------	----------------------	--	--	---	---

L'Aménagement Participatif	el Portal 2 etapa	de l'Injonction à la Co-construction	Claudia Ximena LOPEZ			*	1
----------------------------	-------------------	--------------------------------------	----------------------	--	--	---	---

L'Aménagement Participatif	Refugio 1 y 2	de l'Injonction à la	Co-construction	Claudia Ximena LOPEZ			*	1
----------------------------	---------------	----------------------	-----------------	----------------------	--	--	---	---

L'Aménagement Participatif	El portal del Divino	de l'Injonction à la Co-construction	Claudia				*	1
----------------------------	----------------------	--------------------------------------	---------	--	--	--	---	---

	Los arrayanes						*	1
	Juan Jose Rondon 2						*	1
	Villa Diana						*	1
	Doña Liliانا						1278	1
	Costa Rica						818	1
	la Esperanza la cabaña						1837	1
	La Flora						3916	1
	Juan rey						8762	1
S	Los Pinos						750	1
A	Valparaiso						1361	1
N	La Belleza						4299	2
C	Los Libertadores						*	2
R	El Triunfo						*	1
I	Las Malvinas						*	1
S	Villa Angelica Canada la Guira						*	2
T	las delicias						*	*
O	canada la Guira II						*	2
B	La peninsula						*	2
A	managua						*	2
L	san Isidro sector						*	2
	El Encanto						*	2
	Urb. Ayacucho						*	
	Las guacamayas						*	2
	San Martin de loba						*	2
RAF	Diana Turbay						*	*
URIBE URIBE	Los Puentes						*	*
*	Sans information							
	Quartier qui appartient au "Proyecto Sur"							

ANNEXE

Historique des événements d'influence mondiale

Annexe 12

12

HISTORIQUE DES ÉVÈNEMENTS D'INFLUENCE MONDIALE

Année	Ville	Appellation	Résultats	États présents
1928	International	1er Congrès international d'architecture moderne CIAM	Circulation des idées et de modèles sur la planification urbaine, l'aménagement des villes, les besoins, les projections, qui sont un cadre de référence pour les diverses formations et actions dans le domaine. Ces congrès finirent en 1956. En 1933 la Charte d'Athènes énonce les moyens d'améliorer les conditions d'existence dans la ville moderne qui doit prévoir les quatre fonctions humaines: habiter, travailler, circuler et le loisir.	
1954	ONU	Développement communautaire	L'expression « développement de la communauté » reconnaît les actions des groupements et organisations pour résoudre des besoins dans l'habitat. L'ONU décide de prévoir un support économique et technique au profit des zones rurales et marginales.	
1972	Stockholm	Développement et milieu humain	A marqué le début d'une concertation mondiale en vue de régler les problèmes d'environnement. Des liens ont été établis entre la qualité de vie et la qualité de l'environnement. Plan d'action et Déclaration de principes Etablissement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUED) Etablissement de la Journée mondiale de l'environnement pour la sensibilisation de l'opinion publique	113 États
		« Halte à la croissance »	Rapport publié par le Club de Rome	
1976	Vancouver	Habitat I	A entraîné la création de la Commission des Nations Unies pour les établissements humains La Charte de Vancouver, qui fournissait un manifeste planétaire pour l'action nationale et internationale	
1980	UINC (union Internationale pour la conservation de la nature)	« Stratégie mondiale de la conservation »	Publication qui contient pour la première fois l'expression du développement durable	
1983		l'Assemblée générale des Nations Unies a créé la Commission mondiale de l'environnement et du développement, la Commission Brundtland	Donne une définition de développement durable A publié son rapport final en 1987 : « Notre avenir à tous », issu de la commande de plus de 75 études spécialisées Elle recommande une conférence mondiale pour examiner les activités, ce qui se décide en 1989.	58 États membres
1987	ONU	Publication du rapport Brundtland	Marque la première définition la plus répandue du Développement durable	
1989	Berlin	Chute du mur	Marque la fin de la guerre froide, de nombreux changements politiques, et le début du basculement des pays de l'Est vers la démocratie	
1992	Rio de Janeiro	Conférence mondiale de l'Environnement et du Développement. Sommet Planète Terre	Des documents majeurs ont été rédigés : la Déclaration de Rio, Action 21, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique. Le Forum mondial des ONG, qui s'est tenu en même temps, a donné 46 traités alternatifs des ONG .	120 chefs, 178 représentants 10000 délégués
	ONU	Création de la commission mondiale du développement durable	Elle assure le suivi de la Conférence de Nations Unies sur l'environnement et le développement (UNCED), contrôle la mise en oeuvre des accords des Sommets	
1993	Europe	l'Union Européenne	La CEE devient l'actuelle Union Européenne, qui déclare parmi les principes d'adhésion avoir un système démocratique.	
1996	Istanbul Habitat II	Conférence des Nations Unies sur les établissements humains Habitat II Le « Sommet des villes »	Un plan d'action mondial a été élaboré à l'égard des enjeux des établissements humains. A fait ressortir l'importance du rôle des organisations non gouvernementales et des autorités locales dans la résolution des problèmes à l'échelle locale	
2000	New York	Assemblée du millénaire/Sommet du millénaire	Texte « Nous les peuples » qui touche des sujets comme la mondialisation, la pauvreté et l'exclusion. La Déclaration du millénaire expose des valeurs, des principes et des objectifs sur lesquels reposera le programme international du XXIe siècle. La paix, la sécurité et le désarmement. Le développement et l'élimination de la pauvreté La protection de notre environnement commun Les droits de la personne, la démocratie et la bonne gouvernance La protection des groupes vulnérables La satisfaction des besoins particuliers de l'Afrique Le renforcement de l'Organisation des Nations Unies	189 États membres

ANNEXE

	Johannesburg	Sommet mondial pour le	Déclaration de Johannesburg sur le développement durable	
--	--------------	------------------------	--	--

Tableau 14 : sources du tableau et de ce qui concerne le développement durable : (Adede 1995), (Cavailler 1996), (Goudard 1997), (Mac Donald, Simoni 1999), (Cavailler 2002), (pnud 2004). http://www.sdinfo.gc.ca/historical_path/index_f.cfm. Consulté nov-10-2004, www.revueddt.org <http://www.un.org/documents/ga/conf151/french/aconf15126-1annex1f.htm>, www.habitat.org, <http://www.nacionesunidas.org.co/noticia1.asp> <http://www.unep.org/Documents.Multilingual/Default.asp?DocumentID=97&ArticleID=1503&l=fr> voir note dans ce chapitre dans “L importance de lenvironnement et le défi de la pauvreté” (CXL’ ’ 2004)

13

CHAPITRE 28 ARTICLE 3 DU TRAITÉ DE RIO DE 1992

28.3 Il faudrait que toutes les collectivités locales instaurent un dialogue avec les habitants, les organisations locales et les entreprises privées afin d'adopter "un programme Action 21 à l'échelon de la collectivité. La concertation et la recherche d'un consensus permettraient aux collectivités locales de s'instruire au contact des habitants et des associations locales, civiques, communautaires, commerciales et industrielles, et d'obtenir l'information nécessaire à l'élaboration des stratégies les

plus appropriées. Grâce au processus de concertation, les ménages prendraient davantage conscience des questions liées au développement durable. Les programmes, les orientations et les dispositions législatives et réglementaires appliquées par les collectivités locales pour réaliser les objectifs d'Action 21 seraient évalués et modifiés en fonction des programmes d'Action 21 adoptés à l'échelon local. Les stratégies pourraient également servir à appuyer des projets de financement

local, national, régional et international.

Source : <http://www.un.org/esa/sustdev/documents/agenda21/french/action28.htm>

14

ARTICLE 5 DE LA LOI 9 DE 1989

« (...) constituent el ESPACIO PUBLICO de la ciudad las áreas requeridas para la circulación, tanto peatonal, como vehicular, las áreas para la recreación pública activa y pasiva, para la seguridad y tranquilidad ciudadana, las franjas de retiro de las edificaciones sobre las vías, fuentes de agua, parques, plazas, zonas verdes y similares, las necesarias para la instalación y mantenimiento de los servicios públicos básicos, para la instalación y uso de los elementos constitutivos del amoblamiento urbano en todas sus expresiones, para la preservación de las obras de interés público y de los elementos históricos, culturales, religiosos, recreativos y artísticos, para la conservación y preservación del paisaje y los elementos naturales del entorno de la ciudad, los necesarios para la preservación y conservación de las playas marinas y fluviales, los terrenos de baja mar, así como los elementos vegetativos, arenas y corales y, en general, por todas las zonas existentes o debidamente proyectadas en las que el interés colectivo sea manifiesto y conveniente y que constituyan por consiguiente zonas para el uso del disfrute colectivo (...) ».(souligné par nos soins).

Source :

<http://www.dmsjuridica.com/CODIGOS/LEGISLACION/LEYES/L09%20DE%201989.htm>

ANNEXE
15
GUIDE D'ENTRETIEN NON DIRECTIF ET
D'OBSERVATION DES PARCOURS

1 GENERALIDADES						
FECHA Y HORA DE LA ENTREVISTA:						
DIRECCION /LUGAR EN DONDE FUE HECHA:						
NOMBRE Y APELLIDOS DEL ENTREVISTADO:						
Presentado por/se conocio a traves de:						
hora en que comienza la entrevista:		hora de finalizar:		total:		
2 DATOS PERSONALES						
Edad		sexo				
Profesion :						
nacionalidad						
Papel en el barrio		En la localidad?				
Vivienda						
Donde vive usted?						
es propietario?		Arrendatario?		vive gratuitamente?		otro
Donde vivia antes?						
Propietario?		Arrendatario?		vive gratuitamente?		otro
Desde cuando vive usted en esta casa?						
Desde cuando vive usted en este barrio?						
que lo motivo a vivir en el barrio?						
Usted sabe a que UPZ pertenece este barrio?						
A que estrato pertenece?						
Caracteristicas de la vivienda						
Quien construyo la casa donde vive?						
Es una casa individual, hace parte de una urbanizacion? Es un conjunto cerrado?						
Numero de habitaciones		jardin		patio		garaje
Quienes viven en la casa?						
Quien es el propietario del terreno?						
los materiales de su casa son en :						
Sevicios: agua luz		tel		gaz		recolbasur
3 TERRITORIALIDAD						
Trabajo						
Donde trabaja usted?		desde cuando?				
Donde trabajaba antes?						
Cuanto tiempo dura el recorrido						
hora en que sale		hora a la que llega				
donde le gustaria trabajar?		porque?				
Estudios						
Nombre apellid	lug.nacimiento	edad	parentesco	nivel	lugar de estudios/trabajo	tiempo
1						
2						
3						
4						
Relaciones familiares de parentesco, vecinos						
Usted tiene familiares en la localidad? En el barrio?						
Como son las relaciones con ellos?						
Tiene amigos en el barrio?						
Que hacen juntos?						
donde se encuentran y con que frecuencia?						
Que relacion tiene usted con sus vecinos?						

Annexes

otras actividades			
Donde compra su mercado?		cuantas veces por semanas o al mes?	
otro tipo de compras como ropa y otros?			
Donde y como paga sus servicios?			
Quando esta enfermo a donde va para ser atendido?		distancia?	
Diversión descanso			
usted donde sale a divertirse?		Con que frecuencia?	
El fin de semana se va de vacaciones?		a donde? cuantas veces al año?	
Donde va generalmente?	porque motivo?		
Donde le gustaria ir?			
Despues del trabajo que hace?			
que hace los fines de semana?			
Cuanto tiempo pasa usted en el barrio ?			
Fuera de el? porque?			
Cual es su opinion del barrio?			
para usted el bario es un lugar para dormir			
un lugar que usted ama			
un lugar que usted detesta			
Le es indiferente.			
Un lugar en donde le gusta vivir.			
Un lugar que a usted le gustaria mejorar.			
u lugar a el cual usted se siente identificado e integrado			
Este es su barrio?			
el lugar donde usted comparte con la comunidad.			
Que es lo que mas le gusta del barrio?			
le gustaria cambiar de barrio?		si porque? A donde? cuando?	
Usted vive en donde?			
en Bogota? en Usme? Nom del barrio.			
Usted se siente que pertenece mas al barrio / bogotano, de usme? Otro?			
4 CARACTERISTICAS DEL BARRIO			
conjunto residencial		cerrado	
Conoce usted algo de la historia de la localidad?			
La historia del barrio?			
Porque el nombre del barrio?			
El barrio se ha poblado mas despues de que usted lleugo?			
Como ha sido el crecimiento?			
Conoce los limites del barrio?			
El barrio tiene limites con el parque entre nubes?			
Conoce el nombre de los barrios vecinos			
conoce estos barrios >			
que piensa usted de estos barrios?			
que relacion tiene con esos barrios?			
con cual de estos barrios tiene relacion mas estrecha?			
Cuales son las avenidas principales que sirven al barrio?			
las calles principales			
Las rutas de bus		donde coge el bus?	
Espacio publico			
Que es para usted el espacio publico?			
abiertos			
parques		picinas	areas verdes
terrenos de juego			
andenes			
vias			

Cerrados

Cual es su función dentro de este movimiento?

¿tiene cercanía con los líderes?

¿los conoce?

¿usted participa en las elecciones de

acción comunal

JAL

Alcaldía ¿votó

Presidencia

Cenado

Concejo

¿Conoce los miembros de la acción comunal?

¿Sabe el nombre del presidente?

¿Usted o su comunidad han exigido por escrito algo a los líderes con respecto al barrio?

ejem.

¿Le han respondido? Como?

¿Usted conoce el nombre del Alcalde local?

¿Sabe quienes conforman la JAL?

7 ASOCIACIONES

¿Cuales son los grupos /asociaciones/organizaciones que usted conoce en el barrio?/

fuera del barrio ?

¿Usted hace parte (como miembro) o ha hecho parte de algunas?

¿Cuales?

¿ha participado en algunas de esas actividades o reuniones?

¿Que actividades desarrollan ?

¿Cual es su opinión acerca ellas?

¿Donde están localizadas sus sedes?

¿Quien las dirige?

Conoce usted alguno de los dirigentes?

Annexes

JUNTA DE ACCION COMUNAL

Sabe usted que es y como funciona?

Quienes se reunen y con que frecuencia?					
Que temas tratan?					
Quienes pueden asistir? Quienes deben asistir?					
Quienes asisten?					
Cual es su opinion en cuanto a la organizacion y el funcionamiento?					
Se siente usted representado por la junta? Se siente usted parte de la junta? Porque?					
Ha participado en alguna de las reuniones?					
sabe que temas se tratan? Conoce lo que pasa y las desiciones que alli se toman despues de las reuniones. JAL					
Sabe usted que es y como funciona?					
Quienes se reunen y con que frecuencia?					
Que temas tratan?					
Quienes pueden asistir? Quienes deben asistir?					
Quienes asisten?					
Cual es su opinion en cuanto a la organizacion y el funcionamiento?					
Se siente usted representado por la junta? Se siente usted parte de la junta? Porque?					
Ha participado en alguna de las reuniones?					
sabe que temas se tratan? Conoce lo que pasa y las desiciones que alli se toman despues de las reuniones.					

CONCEJO MUNICIPAL

CONSEJO DE PLANEACION?

8 PARTICIPATION

En Las reuniones

Quien las convoca?/ una institucion/a titulo personal/quien? Cargo como se hace la convocatoria?					
Medio de comunicacion/tiempo que toma la convocatoria/personas que particip a hacer la convoca Que tipos de reunion se hacen en el barrio? Caracter politico/tratar problemas locales, cuales?ejem.					
Fiestas? Cuando? usted ha ido?					
Cuales son los lugares de reuniones en el barrio, De la localidad?UPZ?					
Ha participado alguna vez en algunas de las reuniones? cuales? Cuando? Porque? Que lo motiva a participar o a no participar?					
Participa usted a las reuniones?					
Con que frecuencia?					
Cual fue la ultima reunion que convoco la junta?					
cual fue la ultima reunion a la que convoco la JAL?					
En cuanto a la organizacion de la comunidad en el barrio , como la considera? organizada poco organizada nada organizada. hay programas de ayuda al barrio que usted conozca? cuales?					

9 PROYECTO

conoce el proyecto del parque entre nubes?					
Porque el nombre del parque entre nubes					
Porqu un parque?					
quien escogio los terrenos? A quien pertenecen los terrenos?					
Cuanto tiempo tiene el proyecto					
Cual es la superficie del proyecto?					
Existen proyectos especificos dentro del parque? Estudios? Disenos, cuales?					
Que concecuencias trae este proyecto al barrio? A la localidad? A la ciudad?					
Es el parque una prioridad?					
Quien apoya el proyecto?					

Como comienza la idea del proyecto?
 quienes han liderado el desarrollo del proyecto? Ud los conoce?
 Conoce el estado del proyecto?
 Cual fue la ultima accion que se desarrollo en el parque?

Ha habido resistencia al proyecto? por parte de quien y en que forma se manifiesta?

Desde cuando?	por quien es liderada?	porque?		
Es un proyecto de que orden territorial? Distrital? Zonal? Comunal?				
Es un proyecto que esta dentro del PO, si si como esta el presentado?				
El parque tiene presupuesto?				
Cual es el lugar del proyecto en la politica de ordenamiento territorial?				
Que es proyecto sur?				
Cuales son las organizaciones que funcionan en torno al parque?				
Usted ha ido al parque ha hecho algun recorrido?				
Cree que la idea de tener un parque es : buena, mala, le es indiferente?				
Usted utilizaria este parque?				
Que actividades desarrollaria alli? Con quien?				
Conoce usted los proyectos que se desarrollan que afectan el barrio? Cuales?				
Conoce los problemas que tiene el barrio ? Podria enumerarlos?				
En la historia del barrio siempre se han mantenido, han cambiado? Algunos se han solucionado?				
Si se han solucionado como se hizo?				
Utiliza usted el equipamiento del barrio?				
colegios				
casa de la cultura/centros deportivos/zonas verdes/parques/calles/centro comunal				

16

LISTE DES ENTRETIENS

RELATION ET GROUPEMENTS DES ENTRETIENS

INSTITUTIONS

	Entidad	Nom	Prenom	Cargo	Presento	Date entretien	age	Notes
1	DAMA	CASTILLO	Consuelo	Tecnico	Ale Loc 5	24-juil-02	30env	
2	DAPD	PUPO	Enrique	Arq. Esp Pu	Thierry	29-juil-02	35env	
3	DAPD		Pilar	Arq.Legalizacion	Pupo	29-juil-02	30	
4				Subsecretaria de gestion Urbanistica				
	DAPD	ARIAS	Gabriel		Pilar	29-juil-02	30env	
5	DAPD		Juan	Planeacion UPZ	Pilar	29-juil-02		
6	DAPD	CALDERON	Yolanda	Comunicaciones	Pilar	31-juil-02		
7	DAMA		Oscar Ivan	Tecnico	Consuelo C	09-Aut-02		
8	Htal Usme Plane		Liliana	Jefe planeacion	Une amie	09-Aut-02		
9	KFW		Julio Cesar	Punto de inf	Fabio/yolanda	12-Aout-02		Habitant secteur Molinos
						10-juil-06		
10	KFW		Michael	Coordinador	Julio Cesar	03-sept-02		
11	Planeacion Usm	JIMENEZ	Jose	Acesor externo		04-mars-03	30	
12	Alcaldia de Usme	GUZMAN	Leticia	Alcaldesa Chargée Usme		13-juin-02	46	

JAL

	Quartier	Nom	Prenom	Cargo	Presento	Date entretien	age	Notes
13	Usme Centro	VELANDIA	Alfonso	Edil		04-mars-03		Intervention en sesion
14	Alfonso Lopez	VILLAMIL	Hugo	Edil (études economie, communication)	Visite lors de sesion publique. Presentation autonome auprès de chaque édil.	04-mars-03	41	Entretien
15	Chuniza	VASQUEZ	Nelson	Edil (Administrateur public)		07-mars-03	30	Entretien
16	Nuevo San Andres	JIMENEZ	Luis Alfredo	Edil		07-mars-03	40	Entretien

LEADERS COMMUNAUX ET COMMUNAUTAIRES

	Localidad	Nom	Prenom	Cargo	Presento	Date entretien	age	Notes
17	Usme	ECHEVERRY	Mario	Pte Juntas loc 5	Alcaldia Local	Juillet-30-02	60env	
18	Usme	SANTAFE	Gerardo		Ital,Mario E	août 02-02	60env	
19	Usme	JARAMILLO	Wuilliam	Pte "junta" Villa diana	Fidel Camacho	août 12-02	50env	Originaire du Quindio
20	San Cristobal	CORTES	Alfonso	Pte Junta Juan rey	Julio Cesar	août 21-02	50env	
21	Usme	GARCIA	Luis Alberto	Pte Junta La flora	Julio Cesar	août 22-02	50env	
22	San Cristobal	MONROY	Mercedes	Pte Junta Juan Rey	Julio Cesar	août 22-02	50env	
23	Usme	GALINDO	Jose Guillermo	Pte Junta Compostela	Julio Cesar	août 29-02	46	Originaire de Coper /Boyaca

ORGANISATIONS

	Organisation	Nom	Prenom	Cargo	Presento	Date entretien	age	Notes
24	ONG Suna Hinsc	MORA	Orlando	Director	Consuelo	août 01-02	40env	
						mars-12-03		
25	Corp Parc PEN	GOMEZ	Gladys	Junta directiva	CIDER (Univ. Los Andes)	juillet 25-02	40env	
26	Suasie Yewae	BELLO	Arquimedes		Autonome. Lors de manifestation environnemental	août 30-02	30env	
27	Cazadores de Hongos	RAMOS	Mildred			août 30-02	27env	
28	Asociacion PEN	MOLES	Natalia		Orlando	août-14-02	25	Habitant secteur Santa Marta
29	Asociacion PEN	GARZON	Amalia		Orlando	août-14-02	19	Habitant secteur Fiscala
30	Corp PaEnNu	BUENO	Luz Dary	Rep legale	Gladys,Gerardo	mars-03-03	39	Exhabitant du secteur
31	PEPASO	Vidal	Omaira		Luz Dary	mars-03-03	32	De cucuta/habitant Guacamayas
32			German	directeur		fev 14-03	30env	Habitant secteur Santa Librada
33		DIAZ	Diana	Coord Social/antropologue		fev 14-03	30env	
34	Suasie Yewae	CASTRO	Lida	employé	Presentation autonome. Suite à prise de contacte lors d'une manifestation environnementale à Usme	fev 14-03	30env	
35		NOVOA	Yamile	employé		fev 14-03	30env	
36		VASQUEZ	Hector	Animateur		fev 14-03		Habitant du secteur Santa Librada (familia tolima et Axe cafeiteire)

Annexes

HABITANTS

	Quartier	Nom	Prenom	Activité	présenté	Date	age	Lieu D'orig
38	Alfonso lopez	REYES	Jesus David	Enfant Ecole	Entretiens des enfants au quartier El Triangulo. Abordés lors du parcours peripherique accompagné par Mario	août 12-02	11	
39	El Uval		Miguel Angel	Enfant Ecole		août 12-02	8	

ANNEXE

40	El triangulo	REYES	Enrique	Enfant Ecole	Président Asojuntas.	de	août 12-02	10	
----	--------------	-------	---------	--------------	-------------------------	----	------------	----	--

41	Villa Hermmosa		Josef			août 12-02	11		
42	Sierra Morena	MOLINA	Dioselina			août 12-02		Girardot	
43	Sierra Morena	CRUZ	Clara patricia			août 12-02		Tolima	
44	Parc/Cuchilla del Gavilan		Marco tulio	recycleur		août 12-02		Tolima	
45	Villa Diana	CAMACHO	Fidel	vendeur petite epicerie		août 12-02		B/yaca	
46	Villa Diana	GUEVAR	Maria D.	femme de menage		août 12-02		San Mateo Byaca	
47	Juan Rey		Luis Alfonso	Comite environnemental		août 21-02	40env	Tenjo-C/marca	
48	San german	RICO	Sico	exploite le sable		août 21-02	33	?	
49	Juan Rey 2em	CORTES	Alfonso	retreté		août 21-02	60env	Bta	
50	San German	ORTIZ	Olga cecilia			août 21-02		Huila	
51	Costa Rica	BASTIDAS	Guadalupe			août 22-02		Bta	
52	Doña Liliana	APOLINAR	Luisa	recilcleur		août 22-02	60env	Dagua Valle	
53	La belleza	SUAREZ	Vicenta	Vendeur ambulant		août 22-02		Boyaca	
54	La belleza	RUBIANO	Maria Natividad			août 22-02		Boyaca	
55	Zona Parque	CONTRERAS	Guillermo			août 22-02	79	Macheté/Cmarca	
56	Juan Rey	MONROY	Mercedes		Parcours guidé et accompagné par Julio Cesar. Representatn de Proyecto Sur dans la zone.	août 22-02	40env	Bta	
57	La flora	GARCIA	Luis Alberto			août 22-02		Bta	
58	la Flora		Bibi	Bibliotecaire		août 22-02	30env		
59	Fiscala Alta	RAMIREZ	Mery			août 23-02	58	Caldas	
60	Fiscala Alta	MACANO	Jorge Enrique			août 23-02	50	Viani/Marca	
61	Fiscala Alta	CALDERON	Martha			août 23-02	57	Cali	
62	Parque	MOLANO	Liliana			août 26-02	47	Tinua/Usme	
63	Parque	MONROY	Flor Alba			août 26-02	42	Usme	
	Quartier	Nom	Prenom	Activité		Presenté	Date	age	Lieu D'orig
64	Santa marta	ORTIZ	Bladimir	Animateur SUASIE		German dir. de l'organisation	fev 14-03	21	Parents de Neiva et Tol.
65	La esperanza	NOVOA	Edwin	Animateur SUASIE	fev 14-03		21		
66	Santa librada	QUIMBAY	Carolina	prof école fe y Alegria	Parcours avec l'école Fé y alegria. Avec Animateurs de Suasie	fev 14-03	25		
67	Manzanares		Juan David	élève		fev 14-03	12		
68			Antonio	eleve		fev 14-03	11		
69		SANTANA	Maleli	Directrice		fev 14-03	60	costa atlantica	
70			Fanny	profeseur		fev 14-03	41		
71				Agriculteur	fev 14-03	40			

ANNEXE

72	Santa Librada	MORENO	Tobia	Femme au foyer		fev 18-03	74	Tunja Byaca
73	Santa Librada	COLMENARE	Maria	Vendeuse ambulante		fev 18-03	59	Byaca
74	Santa Librada		Rosa Maria	Vendeuse ambulante		fev 18-03	62	
75			Bonifacia			fev 18-03	65	
76	El edregal		Arley	Animateur	Parcours avec le groupe de troisième age "Años dorados" dirigé par les Animateurs de Suasie	fev 18-03	30	
77	Santa Librada		Blanca	Animateur		fev 18-03	30	
78	Santa Librada		Berta			fev 18-03	60	
79			Ruth			fev 18-03		
80			Balbino			fev 18-03		
81	San German	TORRES	Hermes	Chaufeur de taxi	DAMA	Fev-15-03	25	Malaga
82	Juan rey	VARGAS	Teresa			fev 22 2003	36	
83	Villa rosita	PEÑA	Rosalba			fev 22 2003	46	
84	la Flora	MUÑOS	Gloria	Garder parcs Mision Bta	Animatrice de la réunion "Familias educadoras"	fev 22 2003	35	
85	la Flora	BERMUDEZ	Esperanza	Garder parcs Mision Bta		fev 22 2003	30	
86								
87	Sucre Usme	FORERO	Luz Maria	Animateur Sistema d'integration	Presentation Autonome. Lors d'une manifestation culturelle dans un des écoles de la Fiscala. Information donné par la mairie locale qui soutien le programme de Sistema d'integracion ciudadana.	fev 28-03		
88	Las quintas Usme	MUNEVAR	Edwin	Animateur Sistema d'integration		fev 28-03	29	
89	Granjas de San Pedro Usme	BELTRAN	Guillermo	Animateur Sistema d'integration		fev 28-03	27	
90	Centro Usme	DIAZ	Eduardo	Animateur Sistema d'integration		fev 28-03	33	
91	salazar, salazar	RODRIGUEZ	josé	sistema de integracion ciudadana		fev 28-2003	43	
92	granjas san pedro	BOTERO	sandra	sistema de integracion ciudadana		fev 28-2003	27	
93	La belleza	FONSECA	Martha Helena	Styliste		Julio Cesar	mars-05-03	37
94			Rufino				40env	
95			Roman			dep-17-2004	40env	

LISTE DES PARCOURS

PARCOURS D'OBSERVATION DU PARC

1	Quartiers peripheriques de la partie base du Parc. Ce parcours est faite en acompagnie de Mario Echeverry président de l'association des juntas de la localité d'Usme. Ce parcours corespond à une de ses journées de travail durant laquelle il visite plusieu	Juillet-30-02
2	Peripherie du Parc avec l'accompagnement de Mario Echeverry	août 12-02
3	A l'interieur du Parc partie base entre San Cristobal et Usme avec Suna Hinsca. ONG chargée d'élaborer le plan d'aménagement environnemental du Parc au près du DAMA. Ce parcours se fait lors du travail du terrain de l'organisation pour l'inventaire vegetal	août 10-02
4	Les quartiers hauts acompagne par Julio Cesar representant de Proyecto Sur.	août 21-02
5	Les quartiers hauts acompagne par Julio Cesar representant de Proyecto Sur.	août 22-02
6	Les quartiers hauts acompagne par Julio Cesar representant de Proyecto Sur.	août29-02
7	A l'interieur du Parc avec un groupe de Maloka. Ceci es un centre interactif dit autosostenible creé pour l'appropriation sociale de la science et la tecnologia. La visite du Parc faisait partie de la possibilité de l'élaboration d'un programme d'education	fev-08-03
	Peripherie du Parc avec l'accompagnement de Mario Echeverry	fev-13-03
8	Un des sentiers du Parc avec l'organisation écologique Suasie Yeway. Cette organisation naît dans les quartiers peripheriques du Parc avec plusieurs de ses habitants. Ce parcours est fait avec l'école FE Y ALEGRIA. Le parcours fait partie des objectifs de	fev-14-03
9	Un des sentiers du Parc avec l'organisation écologique Suasie Yeway avec l'organisation de troisième age "los años dorados". Le parcours fait partie des objectifs de l'organisation et s'integre au programme de troisième age.	fev-18-03
	Colline Juan Rey avec Natalia et Amalia de l'association Parc Entre Nubes	aout-14-02
10	Las Fiscalas avec Natalia et Amalia de l'association Parc Entre Nubes	aout-23-02
11	Las Fiscalas avec Natalia et Amalia de l'association Parc Entre Nubes	aout-26-02
12	Parcours zones du Parc avec le DAMA	Fev 15-03
13	Parcours zones achetées et aménagées du Parc avec le DAMA	sept-04
15	Parcours Dans le Parc aménagée avec guide du parc	Dec-06

18

LISTE DES RÉUNIONS

REUNIONS ET EVENEMENTS

1	Reunion escuela la fiscala	01-juil-02
2	Reunion DAMA ulata Parc	24-juil-02
3	Reunion red del sur oriente comite medio ambiente y salud. Plan de	29-août-02
4	Reunion mesa ambiental encuentro ecologico	30-août-02
5	Reunion evaluation Plan Juan Rey	31-août-02
6	Reunion JAL. Presentacion d'un projet du parc par le IDRD	21-fev-03
7	Encuentro ciudadano	15 fev 2003
8	Relocalizacion San German	15 fev 2003
9	Fondation portal parc	03-mars-03
10	Reunion comision productividad red social via oriente	04-mars-03
11	Sesion ediles	04-mars-03
12	Sesion ediles	05-mars-03
13	Sesion ediles	07-mars-03
14	Reunion de planification et relocalisation La Esperanza	09-mars-03
15	Reunion red del sur oriente comite medio ambiente y salud. Plan de	13-mars-03

ANNEXE 19

CITATIONS ORIGINALES

(EXTRAITS D'ENTRETIENS)

- 1 "En este sector nosotros recogíamos el agua en manguera y se repartía en pilas abajo en Santa Librada. Había bastante eucaliptera, habían palos grandes, habían unos pinos grandísimos que si estuvieran hoy en día estaríamos bajo la sombra" (RUTH, 18 fev. 2003)
- 2 Entretien avec une habitante d un quartier à proximité du Parc "[participar] es llevar cosas buenas. ' Es decir si uno ve una falencia decir no esto no es así, se puede ir por este camino, podemos si hay un solo recurso buscar otros recursos, traer cosas entre todos para lograr un solo objetivo (...)" (SANDRA, 28 fév. 2003).
- 3 "[participar] es como hacer algo, trabajar en algo." (HERMES, 15 fév. 2003).
- 4 "Para mi la participación es una forma de comunicación en la cual yo puedo expresar lo que siento, lo que pienso; donde puedo ejercer una democracia, una equidad, en donde puedo ayudar de una u otra forma, no solo a mi entorno si no a mi construcción personal." (CAROLINA QUIMBAY, 14 fév. 2002)
- 5 "Claro que [los habitantes] si participan. Se supone que la participación es para el beneficio de todos. (...) Como la reunion cuando toca ir por allá... que se fue el agua. Entonces toca mirar que paso. Y cuando las reuniones (...) mi no me gustan las reuniones porque son largas y aburridas pero siempre llevan a una cosa en comun. y en en esas reuniones hablaban del agua; que tocaba... cuando se va el agua... pues! como allá no ponen el agua potable! Entonces era el agua por mangueras así normal, entonces se iba el agua y tocaba ir a arreglarlas y todo eso." (JUAN DAVID, 14 fév. 2003)
- 6 "CXL: ¿Te sientes ciudadana?
-B : Pues es que lo que yo digo es que Ciudad es todo,(...)Para mi ser ciudadano es pertenecer a un lugar, pertenezco a la esperanza, a este barrio también porque trabajo acá (...)" (BIBI, 22 août 2002) 7 "CXL: ¿usted se considera ciudadana?
-V : ¡Ciudadana colombiana! (...)" (VICENTA, 21 août. 2001)
- 8 "CXL: ¿usted se siente ciudadano?
-G : Colombiano
CXL: ¿porque se siente ciudadano?
-G : He sido ciudadano, he sido colombiano, he dado mi voto, tengo mi cédula ¿si?" (GUILLERMO, 21 août 2001)
- 9 " La verdad fue que a nosotros nos trajo como la mejor vida aquí. Porque allá en Malaga, en ese tiempo cuando vivíamos con mi padre y había mucha [guarda silencio y vacila un poco]... violencia si? Violencia, no es como ahora, pero si había. O sea por cuestiones políticas. Si nosotros eramos rojos los vecinos eran azules y que los azules no podían vivir con ... de esos tiempos si? De esos tiempos le estoy hablando. Entonces nos tocó salir del pueblo y nos trajo [el papá] a vivir aquí a Bogotá que vivía un tío "
Hermes est conducteur de taxi, habitant de San German, lotissement du Parc à relocaliser. Cet entretien a été réalisé en 2003, lors d une des réunions que les autorités de l administration de la ' ' ville avait organisées avec les habitants pour faire un point sur leur situation vis-à-vis de leurs titres de propriété et la possible négociation de leurs terrains. (HERMES, 15 fév. 2003)
- 10 "CX : Qué la trajo por aqui ? T : El nueve de abril! Porque tenía mis hermanos acá y pues me quedé(...)"(TOBIA, 18 fév. 2003)
- 11 "-L: Estaba alrededor de 14, 15 años y regresé a mis toldas a mi origen a mi cuna politica CX: Cuál es su cuna política?
-L: Liberal por supuesto, eso es mi origen dado que pues es una cultura. Mi pueblo, mi familia ha sido de cuna liberal por supuesto! y no me quedó otra opción que regresar porque no encontré oportunidades en la izquierda y consideré que mi partido me podría abrigar. Y que esos proyectos y esas ideas los podía hacer a través de mi partido. Después de recibir persecución por parte del estado en esa oportunidad." (LUIS ALFREDO, 07 mars 2003)
- 12 "Cx: ¿Usted ha votado? V: Claro, sí señora!
Cx: ¿ Para usted porque es importante votar, porque vota?
V: Pues como ciudadana, ¿no?, Tengo que elegir, uno como ciudadano tiene derecho a elegir. Imagínese si no vota uno, pues esta dando a entender que no es colombiano, no es ciudadano o no

- tiene los mismos derechos. Entonces, pues logico que tiene uno que votar." (VICENTA, 21 août 2001)
- 13 "CXL: ¿Y porque vota?
G: No pues, porque tenemos un derecho a ser ciudadanos, sino no seria ciudadano si no votara." (GUILLERMO, 21 août 2001)
- 14 "CXL: ¿Por que vota ?
RM: Pues votar es un derecho y es un deber de ciudadanía, de todo ciudadano votar. Asi que ganen o que pierdan uno da su voto por consentimiento. Porque nuestros padres nos enseñaron o cuando estuve estudiando en Sutatenza Boyaca. el padre Sabogal nos decía que - votar era un derecho y un deber de ciudadano- todo ciudadano debíamos votar porque era un deber" (ROSA MARIA, 21 août 2001)
- 15 "Hay una comunidad en el barrio y yo me siento parte, porque he participado cuando he podido."
(VICENTA, 21 août 2002)
- 16 "(...) sabemos que hay comunidad porque eso la hemos formado. Desde que yo comencé con 20 personas aquí en mi barrio, que llegué aquí y un señor Saboyá y empezamos a formar. Al que iba llegando le íbamos llamando a que nos participara" (GUILLERMO 21-août-2002).
- 17 "Yo me siento parte de la comunidad que es como mi barrio lo que me rodea, pero también me siento parte de esta comunidad, de la obra social del barrio de la flora.(...) Comunidad es el conjunto de espacios y de personas que se comprometen en un momento determinado." (BIBI, 12 août 2002)
- 18 "Comunidad es un elemento referencial para trabajar con diferentes grupos en torno a intereses colectivos en un territorio. En algunos barrios la gente se identifica con el lugar donde habitan y con las personas que habitan esa zona. (...) En un barrio se entrecruzan diferentes intereses comunitarios. Los jóvenes tienen unos que difieren a veces con los que tienen los adultos. Hay un interés colectivo que se halla muy presente en las organizaciones comunitarias, y en los que no están organizados en el inconsciente tienen ese interés con otras personas así sea con los que tienen diferencias. Hay personas que jamas van a una reunión de una JAC y están criticando o alabando la acción de la JAC. Así la gente no se hable ellos conocen el nombre de todos, se saben las historias hasta algunas situaciones intimas. Hay algunas personas que viven ahí pero pertenecen a otra comunidad osea que su vida social la desarrollan en otros sitios, porque tienen su trabajo o familia en otro barrio, y sucede tambien lo contrario (...)." (JULIO CÉSAR, 10 juillet 2006). Il travaille avec la mairie pour l'amélioration des quartiers.'
- 19 "(...) mi comunidad es aquí el barrio Costa Rica (...) [la comunidad] son todas las personas que viven dentro de un sector o de unos sectores (...) yo me siento parte de mi comunidad Costa Rica y de muchas partes. Yo voy a Betania, por ejemplo y me considero de la comunidad de allá. A mi me preguntan y yo me siento compañera de ellos."
(GUADALUPE, 22 août 2002)
- 20 "(...) visiones totalmente distintas de que era lo que había que hacer con la zona y que era lo que iba a beneficiar a la comunidad y entonces la comunidad salía a bailar todo el tiempo, y el que creía representaba la comunidad. Como resultado de eso todos nos convencimos que a duras penas nos representamos cada cual a si mismo (...) porque la comunidad en un espacio como este ¡es una entelequia total! (...) la comunidad en un barrio del sur oriente, o en muchos barrios del sur oriente, es lo que el político de turno diga, lo que diga el párroco, o sea ¡pa lo que le sirva!El cuento de la comunidad para eso lo usa!" (GLADYS, 25 juillet 2002)
- 21 "Hoy en día tengo consciente a la comunidad, de que tenemos que unirmos para salir adelante y ese es el mas grande propósito que ...en el 2004 que entregamos esto lo entreguemos con una consciencia de que si hubieron lideres que se preocuparon, por el desarrollo de la comunidad y al mismo tiempo motivarlos para que los sucesores de nosotros sigan adelante » (...) « lo que mas mueve a la gente es la necesidad de una mejor calidad de vida. Porque aquí la calidad de vida es muy caótica para mi pueblo, y lo digo así porque yo hablo de mi pueblo y por eso me han tildado de revolucionario." (WILLIAM, 12 août 2002)
- 22 "esto no habia ni servicios, ni electricidad, ni agua, no habia nada... ¡de ninguna manera! Incluso cuando nosotros llegamos aqui, nosotros viviamos en un ranchito." (WILLIAM, 12 août 2002) (quartier Villa Diana)
- 23 Entretien enregistré lors d un événement du Sistema de Integración Ciudadana. Habitant quartier ' sucre à Usme " llegué porque compramos un lote (...) llegamos cuando el barrio hasta ahora estaba empezando, sin vías, con las casitas todas en material provisional con agua traída por manguera." (LUZ, 28 fév. 2003) (quartier Sucre)
- 24 Entretien enregistré lors d un événement du Sistema de Integración Ciudadana dans un bus.' "Nosotros viviamos en arriendo, entonces mi madre compró el lotecito y allá empezo a construir y alla estamos todavía." (SANDRA, 28 fév. 2003) (quartier Sucre)
- 25 Entretien enregistré d un habitant de Salazar Salazar à Usme. "Unos amigos tenían que cargar una ' plancha, en ese tiempo se hacia convite y me vine a ayudarle y estando en la plancha uno de los señores que ayudo me vendió un lote

- (...) Entonces llegue al barrio que no habían servicios, no había nada, (...) Casi que llegando al barrio me vincule al proceso comunal del barrio (...) me meti en la junta, porque yo tenia experiencia comunal en Bosa." (JOSE GABRIEL, 28 fév. 2003) (quartier Salazar Salazar)
- 26 Entretien enregistré dans son lieu de travail "... Nosotros cargábamos el agua de un aljibe, en la p rte de abajo todavia queda ese aljibe esta cuidado dentro de unos eucaliptos. Y Tambien (...) personas antes de nosotros llegar, habían perforado un tubo que viene del otro lado de la montaña que es el que lleva el agua para Bogotá. Habían perforado ese tubo y habían colocado ahí una pila. (...) entonces de esa pila cogíamos el agua. Tuberia no había, la cañería se había hecho como una cañería comunitaria y bajaba a un tubo principal. La luz la bajabamos en ese entonces del barrio San Rafael, se bajaba por un cable. pero apenas servia para alumbrar un bombillo(...)" (MARTHA 05-mars2003)
- 27 Entretien enregistré dans son lieu de travail "Eso la construyen,[la casa donde el vive] (...) en esa época se hace lo que todavía se vive en las comunidades que empiezan. Se vive como la integración de las familias, para armar la casa. Con mi papa se echan los cimientos y los vecinos vienen a ayudar a levantar los muros, y si algunos que tienen profesión de construcción, pues vienen también. Todos ayudan como armar la casa." (HECTOR 14-fév-2003)
- 28 Entretien enregistré suite au parcours au maison d'une des guides "empiezan a forjar sus calles,' servicios, la construcción de los amigos de la cuadra. Se forma como una camaradería y como un trabajo colectivo y como obligado los fines de semana. Pero también la gente con la concepción religiosa deja el espacio por ejemplo para la iglesia.; o con la concepción de que los hijos no tengan que ir a un lugar lejos dejan o pelean el espacio para las escuelas o colegios, para el salón comunal para poderse reunir, que no sea en las casas y se pierda como la privacidad" (HECTOR 18-fév-2003)
- 29 "de aquí [la quebrada de Santa Librada] llevaba uno el agua para varios sectores, eso no era esta sola esto había otro tanque." (BALBINO 18-FEV-2003)
- 30 Un entretien avec un des leaders parmi les plus connus de la zone du parc, aussi porteur et défenseur du Parc raconte son passage par la JAC : "En el 76 10 años después de haber llegado aquí, por las necesidades de todos de los servicios públicos; yo donde meto a mis chinas y como así que el alcantarillado por el frente de la casa ? no, no, no. Entonces resolví meterme, vincularme a las juntas de acción comunal. Y me lancé de candidato y mi contendor me gano por dos votos, entonces yo quede de vice-presidente. Pero cuando cuando el funcionario de ese entonces de la acción comunal nos llamo para que rindiésemos informe de cómo es el barrio, que firmáramos, yo note que el que me había ganado como presidente no sabia leer ni escribir. Era analfabeto. Yo resolví quedarme ahí y ahí comienza la gestión de todo eso, de cómo lograr el agua, (...) comenzamos así a lograr la vinculación del gobierno en cada una de las cosas. A Dios gracias, logramos muchas cosas." (GERARDO SANTA FÉ.02-août- 2002).
- 31 Entretien enregistré, faite dans une epicerie du coing avec le groupe Sistema de integración Ciudadana d Usme "' En el primer año que estuve en Usme, estuve en varias movilizaciones porque esa era la manera de pedir, había que presionar. Pues esas formas de protestas y las marchas. (...) O nos íbamos en un bus al concejo y nos íbamos aya en las barras a gritar que Usme requiere esto que Usme pide esto (...)" (JOSÉ GABRIEL 28-fév-2003).
- 32 "Cuando yo llego aquí a la localidad de Usme, establecemos, o establezco vínculos con personas que venían promoviendo un proyecto comunitario ¿no? De movimiento, de organización comunitaria, que se llamó movimiento cívico comunitario,(...) proyecto acá, de agrupación de organizaciones y de comunidades en torno a un proyecto social cívico, en ese tiempo era de movilización y de lucha (...) de organización, de movilización porque esta era una localidad muy olvidada. En ese tiempo era una localidad marginada sin vías de acceso, sin servicios públicos eficientes, ni siquiera los prestaban, si mas de la mitad de la localidad estaba sin legalizar. Los barrios eran subnormales, ilegales pues. Y eso conllevaba también a que no hubiera servicios públicos porque el estado no los prestaba porque no se sentía obligado.(...) Llevaron a cabo algunas movilizaciones sociales mas o menos fuertes como paros cívicos" (HUGO 04-mars-2003).
- 33 "[En lo que tiene que ver con la tierra] (...) en general yo creo que el colombiano sufre mucho de eso, es que todos nos comportamos como propietarios ¡asi no tengamos pues ni un lote del cementerio! Pero tenemos eso muy pegao." (GLADYS, 25 juillet 2002)
- 34 "(...) ¿y cual es la historia? De tener una casa digna, para mi cuando yo sea viejo, para nuestros hijos y los hijos de nuestros hijos." (WILLIAM, 12 août 2002)
- 35 Entretien enregistré en 2003 dans le bureau de la professionnelle du Département administratif de l'environnement à Bogotá. ' Yo pregunté a quién pertenecen los terrenos del parque? "Pues, desde el señor que fue engañado por un

- urbanizador pirata; que le vendió un lote de 6x12. Hasta el señor que desde la época de la colonia tenían una hacienda y fueron subdividiendo hasta los que están ahorita. Desde el ladrillero que tenía su explotación allá. ...Y pues toda la vida la ha hecho. Hasta el que llegó y tomó posesión sobre un predio, el que esta arrendatario de otro, el que, entonces el parque, ... O sea, todos los problemas que usted se pueda imaginar de... que pueden suceder en Colombia; estan en el parque." (CONSUELO, 24 juillet 2002)
- 36 "Eso La fiscalía era una hacienda, era muy poca la gente que vivía, los primeros pobladores eran los Vasquez y eso lo que era el parque entre nubes era de unas hermanas llamadas Zapata, ellas eran solteras y después como que empezaron como a dividir eso, por eso quedaron fincas tan grandes, hay fincas de 5 o 7 hectáreas. Y pues muy pocos propietarios. Hay gente que tiene 2-3 fincas en distintos lugares." (AMALIA, 14 août 2002)
- 37 Entretien enregistré sur le lieu de travail. "Para nosotros fue una finca. el [el papá]se vino a vivir ahí a La Belleza. El nos decía que era una finca. Nos trajo porque era un aire muy puro, ¡era una belleza natural!(...) Nosotros le compramos a la segunda persona que ya le había comprado al principal de esa finca. El Principal es don Alvarado Abondano y mi papa le había comprado a un señor que se llama Jesús Alvarez. Entonces era la segunda escritura. Mi papa compro un lote de mil varas entonces cuando nos fuimos casando cada uno de los hijos el nos fue dando parte de ese lote [partes de] 25 por como 17[metros]. Entonces esta la casa paterna luego sigue la casa mia, la casa de mi hermano mayor el lote de otro de mis hermanos y la siguiente es la casa de mi hermana la menor. Todos vivimos ahí seguidos." (MARTA, 05 mars 2003)
- 38 Témoignage enregistré lors d'une ' activité ludique, de parcours avec le groupe "años dorados" avec Suasie Yewaie. "Aquí se sembraba, papa, cebolla , maíz arveja, trigo, cebada, de todo, de todo se cultivava (...). Del 60 para acá, yo cuando llegué al barrio, nosotros somos fundadores del barrio Santa Librada, que cuando nosotros llegamos al barrio, yo me acuerdo, las casas eran muy contadas. Las casitas eran muy contadas, de la avenida para arriba eran 4; eso eran dos filas de eucalypto, y el transporte, eso salía una buseta cada hora de la novena hacia Usme [Centro de Usme]." (Berta, 8 fév. 2003)
- 39 "Era estilo rural, todo era estilo rural. No había luz, no habían servicios públicos. Ellos [los papás] empezaron con el proceso de poblamiento porque son de los mas antiguos en el barrio. Entonces había muy pocas casas todas con aljibe, pozos sépticos. Y con ellos como que empieza y con otras familias que llegan empiezan el proceso de poblamiento del barrio. (...) era hacia las afueras de Villavicencio, y eso pues se conocía como las partes de afuera de Villavicencio de salida de la ciudad . Me comentaban ellos [los papás] que no habían carreteras, estaba la antigua vía a San Cristobal y si uno quería salir por el otro lado tenía que salir a lomo de mula, en ese entonces hasta la "Y" lo que hoy en día es la "Y", la parte de Bella Vista. (...) estamos hablando de los 60. Luego fue después que fue llegando[el transporte público] de eso si me alcanzo acordar, por ahí a los 6-7 años que nos íbamos a pie hasta Altamira. (...) Mas o menos hacia los 1970, 1980 hay un proceso fuerte de poblamiento, gente que llega de diferentes sitios compra su parcela y construye y ahorita todavía sigue poblandose como hacia la parte de los cerros." (LUZ, 03 mars 2003)
- 40 "La cuestión es que el presunto propietario muestre su carta de propiedad, su título de propiedad, no lo tiene pero tiene una copia de la ley 66 de 1968, por medio del cual usted se posesiona pacíficamente (...)" (GERARDO 02-août-2002).
- 41 Rufino (prénom modifié), entretien écrit, non enregistré. "La gente que forma el grupo de invasores se informa a través del correo de las brujas! Allí vienen de diferentes zonas de Bogotá de ciudad Bolivar y algunos del sector. Es impresionante como la gente se entera sin anuncio comercial a través de las redes de amigos, compadres, familiares. (...)Si se hace [la invasión]entre un grupo grande es efectivo, (...) si son poquitas familias entonces los saca la policía (...) Las familias, se preparan para los enfrentamientos, ellos saben lo que van a sufrir y lo que tienen que hacer, que se organizan en las reuniones previas. Se define la hora en que se deben llevar los elementos un solo viaje por familia llegando por diferentes rutas para que la gente no se alarme viendo una caravana. y listos para trabajar toda la noche. Es fundamental que haya vigilancia que las mujeres ayuden a armar el cambuche y los niños también ayudan y están ahí. Hay que llevar mercado con cosas básicas y se hace olla comunitaria. (...) Es como una asamblea permanente y allí aparece el nombre del barrio. (...) Los vecinos cercanos llaman a la policía, al otro día llegan con el alcalde a invitarnos a desalojar o sacarnos por la fuerza. La gente se organiza y se repite el discurso de aquí nos sacan pero muertos. Allí no hubo enfrentamientos, los dueños de los terrenos no aparecen para llevar a cabo la acción judicial." (RUFINO, 07 Jul 2006)
- 42 Cet entretien a eu lieu chez le propriétaire, suite à notre rencontre lors du travail de terrain en 2002 et 2003. "Yo ya recorría la zona antes de comprar el apartamento [fines años 1970]. Era un ambiente como campestre, como fuera de Bogotá. Con mucha vegetación, hacia las montañas las partes mas empinadas. En la parte semi plana había mucho deterioro por la industria extractiva de materiales de construcción. Las vías eran caminos con recebo no había calles, el transporte era muy malo, pésimo. Ya había gente en el parque, tenían que caminar desde la Caracas. Muy escaso el transporte. A los 5 años era el desfile de los muchileros, en invierno la entrada era muy difícil. Era estilo finca, era lleno de arboles por donde esta la casa de Los Molinos [la casa de la Hacienda]. Yo llego en los años 1980 [al programa de

- vivienda] con el proceso de negociación que había con el gobierno, con ley de amnistía 1982 Belisario Betancourt, promociona vivienda sin cuota inicial y los de amnistía entraban como beneficiarios y adjudicatarios. Los requisitos previos se disminuían pero había que entrar a pagar todas las cuotas (...) Lo manejaba la comisión de paz nombrado por el gobierno, y yo entré como amnistiado en 1982 y el apto lo entregan en 1984. El programa tenía mas o menos 1500 apartamentos." (ROMAN, 17 sept. 2004)
- 43 (Programme Guacamayas) "Nosotros vivimos mucho tiempo en arriendo y mi papá había hecho el formulario para las casas que hacía la Caja de Vivienda Popular allá. ¡Esas casas son unas alcancias! Tenían una pieza, una cocina, y el baño! Nada mas! Y terreno para construir al frente y atrás."
(OMAIRA)
"Usted no conoció la historia de ese cerro! Eran unos bosques bien bonitos, bonitos! La caja de vivienda popular es de esos que ha degradado todo el sector." (LUZ, 03 mars 2003) Entretien enregistré dans le bureau de travail de deux personnes impliquées dans les organisations des quartiers de San Cristobal.
- 44 Entretien enregistré avec un édile d Usme' : "Ese barrio nace mediante un proceso de auto construcción (...) de ese proceso inicialmente hizo parte Nelson cruz que trabajaba con una fundación que se llama fundación Melcoldes una fundación de iglesias menonitas. Una iglesia mundial. El trabajaba como promotor de esa fundación. Y esa fundación consigue unos recursos y reubica unas familias de ciudad Bolivar, la reubica acá [Usme], hacen un proceso de autoconstrucción de las viviendas. Hoy en día el barrio es legal, pero en ese tiempo igual se construyo fue así (ilegal)." (HUGO 04-mars-2003).
- 45 Entretien effectué dans un taxi vers le parc, non enregistré du fait des difficultés liées au trajet. "Él compraba predios a los campesinos o hacía venir a alguien sobre terrenos baldíos declarando posesión." (ORLANDO, 01 août 2002)
- 46 Entretien enregistré. "(...) era una finca de un señor, esa finca la compró un urbanizador y empezó a vender lotes." (SANDRA, 28 fév. 2003)
- 47 Entretien enregistré dans un des Bureaux de Planification du district, qui ont une relation avec la zone du Parc. "No existe una estructura que los conforme [a los barrios del borde del parque] en cuanto a malla vial pavimentada, los servicios públicos son deficientes; en muchos casos las acometidas como se dice vulgarmente son de contrabando. (...) Obviamente no existen espacios públicos suficientes; al urbanizador lo que le interesa es vender la mayor cantidad de área y por lo tanto en muchos casos no deja zonas verdes." (JUAN, 19 juillet 2002)
- 48 "El lío sí era contra el urbanizador, que el urbanizador sí le cobraba a la gente unas platas por vivir en ese sector." (LUZ, 03 mars 2003)
- 49 "Lo que sucede alrededor del parque Entre Nubes es que se han desarrollado asentamientos humanos de origen informal. (...) esto quiere decir que ha estado un urbanizador que ha loteado de forma muy particular sus predios y sin tener en cuenta las normas mínimas de urbanismo. A vendido esos predios, e igualmente la comunidad que ha comprado estos predios pues los ha desarrollado igualmente de manera informal, clandestina, sin tener en cuenta las licencias de urbanismo y construcción." (JUAN, 29 juillet 2002)
- 50 Femme originaire de la zone rurale de Boyaca : "[Me siento ciudadana] porque yo ya estoy acostumbrada aquí a todos los modales de la ciudad." (MARIA NATIVIDAD, 21 août 2002)
- 51 "(...) A Usme ante el Distrito la tildan. La tildan de pobreza, la tildan de guerrillero, la tildan de todo(..) [nos tildan] porque somos del sur porque estamos cerquita al Sumapaz(...) que aqui hay guerrilleros, que los jóvenes solo se dedican a atracar a robar a tomar trago a meter vicio. entonces todo eso, si, ellos [el distrito] miran por encima, no descarto que si que haya jóvenes así, pero en el fondo hay jóvenes que tienen muy buen talento. Y por unos pagamos todos y la comunidad. Entonces la gente de otras localidades dice : no, a Usme no voy porque alla me roban o me atracan." (SANDRA, 28 fév. 2003).
- 52 "La seguridad en el barrio: ¡como en todas partes! Me siento mas seguro aquí que en el norte o el centro. Aquí hay un ambiente de pueblo, hay cordialidad, solidaridad." (MARIO, 23 juillet 2002)
- 53 Entretien enregistré. "Pues, ¡no eran invasores de profesión! De hecho si estaban ahí era porque los urbanizadores los habían metido, no era gente aguerrida, ¡no! [los habitantes] ¡estaban buscando donde guarecerse!" (GLADYS, 25 juillet 2002)
- 54 "Bogotá es una ciudad que recibe a todo el mundo de Colombia, la gente viene de otros espacios incluso donde existe una cultura rural, no una cultura urbana, ¿sí? Y vienen con sus propios procesos y ellos no reconocen las normas de la ciudad, no les interesa conocerlas, siguen viviendo donde ellos vienen. Hay muchas confrontaciones. Tu ves que las

- zonas formales de la ciudad presentan unos anchos de andenes, pero las zonas informales de la ciudad se presentan todas esas cuestiones (...) hace falta que la gente tome mas conciencia que vive en una ciudad, ahora el que esta en una ciudad (...) Que la cultura urbana tenga mayor trascendencia, que la gente aprenda a vivir mas dentro de una ciudad." (ENRIQUE, 29 juillet 2002)
- 55 D'après l'enregistrement d'un habitant du quartier Villa Diana. "Esto se llamaba supuestamente, para 'ellos,... fue un?... invasion. Pero en ningun, en ninguna indole fue invasion ; porque por mi parte ;... qué es lo que uno compra primero para construir su casa ? el lote! Si ?. Y a nosotros nos iban a sacar ...entonces (...)
- Esto era una finca y estaba en secuestro ! eso, lo tenían varios acreedores (...). Pero el que urbanizo esto fue un tal señor Carlos Ardila. Entonces nosotros actualmente le compramos a ellos el terreno, ... pero lo compramos en una promesa de venta,(...) y no tenia ni servicios, no había, luz, no había agua, no había...de ninguna manera ! !, incluso cuando nosotros llegamos vivíamos en un ranchito. (...) Empezamos a luchar por esa tal escuela o colegio que se pretendía construir acá. Yo fui a secretaria de educación (...) y a nosotros nos pedían escritura pública del terreno. Y resulta y pasa que no tenemos escrituras nosotros, ¡no la tenemos! Porque todavía ¡no tenemos!. Esta legalizado pero no ha habido desenglobe y eso es lo que estamos esperando acá. (...) actualmente nos están llegando servicios legales. Y fue cuando ya se descubrió que aquí había un problema el tremendo con el asunto de los terrenos. Y fue cuando se desato esa polémica de que nos iban a sacar y nosotros teníamos que pagar (...) en ese entonces habrían 500 familias (...) y fue verraco unimos para entrar a dicho secuestro. Entonces aquí eso supuestamente entró una cooperativa que se llama Credipopular. Pues ellos en ningún momento (...) que tenemos que irnos o esto. Sino que nosotros teníamos que volver a pagar el terreno. A lo que yo me opuse, comprará uno el titulo mas no el terreno ¿cierto? Porque es que nosotros llevamos una posesión de mas de 15 años , y eso le da la posesión, ¿si me entiende?" (FIDEL, 12 août 2002)
- 56 Entretien enregistré chez une guide habitant à proximité du bord du Parc, suite à un parcours. "La gente se organiza a través de sus juntas de acción comunal, de lideres innatos, mejor dicho se organizan por las necesidades. Mejor dicho si yo tengo necesidades, me organizo porque hay que poner alcantarillado, porque necesito el servicio publico(...)" (BLANCA, 18 fév. 2003).
- 57 Entretien enregistré, habitant de Sucre à Usme. "(...) poco a poco se fue creciendo el barrio, fueron llegando lideres comunales que se movían para que os llegara, luz, teléfono, gaz que es lo que tenemos en este sector, nos falta acueducto y pavimentar las vías. Pero se construyo con buenos lideres que colaboraron, y con la misma comunidad." (SANDRA, 28 fév. 2003)
- 58 Dans une épicerie du coin, un jour après une attaque de la guérilla contre une tour d'électricité près' du quartier. Entretien enregistré lors d'une discussion entre deux présidents des JAC. "(...) habia los' auxilios, usted se hace amigo de un concejal y el le regala un auxilio y las juntas tenian plata! (...)" (MARIO, 12 août 2002)
- 59 Au même moment que l'entretien antérieur. "(...)el venía acá [diciendo] "yo soy el doctor Guillermo' Perez". Bienvenido, tomamos cervezas allí. Dijo : ¡voy a traer 12 canecas! (...) a los 8 días resulto con 12 canecas aqui en un carro. Yo dije, bueno como don Guillermo Pérez es tan buena gente, cuando sucito el problema de Villa Diana de desalojo, entonces me fui pa alcaldía (...) Le dije pasa esto y esto; traigo este oficio pal señor alcalde que le mando el señor presidente de la junta. Dijo: ¡no, hermano! Yo le ayudaría en eso pero es que allá la gente no colaboran, allá no dieron un voto por mi. Ve a llevar 12 canecas. Oiga se me salta a mi el quindiano, le dije : mire, dígame usted donde le dejo las 12 canecas (...), no sea miserable de usted ir a oprimir a un pueblo, a humillarlo porque usted sabe un poquito de leyes (...)." (WILLIAM, 12 août 2002)
- 60 "Se convierte en circulo vicioso, yo que conozca no han hecho que ninguno [de los urbanizadores piratas] responda por eso que hay ahí. Entonces dicen y dicen, yo veo que ¡siguen los mismos ahí! eso es un proceso y no sabemos si uno de esos al final vaya a pagar por sus... eso estafan muy feo a la gente, los engañan, les dicen una cantidad de cosas. Eso se convierte es en una cultura de engaño a los otros" (CONSUELO, 24 juillet 2002)
- 61 "Pero muchas de esas cosas sirvieron para que la gente también se cambiara de bando. -No, pues este señor que yo pensé que era mi dios, mi sol mi salvador- pues Guerrero Estrada, no? (...)Bueno, de la veneración que le tenía la gente [al urbanizador pirata] se fue desplazando a tener una idea muy diferente de qué era habitar en la ciudad y que finalmente ellos no tenían porque vivir allá arrumados de cualquier manera y que el tal favor que les habían hecho, pues ni tan favor era." (GLADYS, 25 juillet 2002)
- 62 "Entonces fueron por allá a la alcaldía y en el volate de los papeles, (...) El barrio se divide con trampa, la gente no se quería dividir, la mayoría no se quería dividir, entonces un señor cuyo nombre me abstengo le dijo a la gente este listado que usted va firmar es para que nos pongan el agua y la luz así de fácil y nos pavimenten eso, estamos hablando del año 1992, (...), Yo dije es absurdo porque el barrio no esta legalizado. Entonces todo el mundo firmó, cogieron ese listado, y lo llevaron a la alcaldía y la dijeron esta es la intención de la gente para dividir el barrio. Entonces el alcalde les dio una resolución de división y el presidente dijo que era una personería jurídica, (...) y duramos en esa pelea dos

- años. (...) en 1994 yo cogi los papeles, la gente me eligió presidente de la junta entonces yo le dije que no engañe a la gente, eso es un permiso para segregarnos, hay que ir al departamento [de planeación]. (...) en el 1994 decidimos (...) organizar la junta, ir al departamento de acción comunal a, sacar personería jurídica [y] legalizar el barrio; constituirmos como junta comunal , legalizar con planeación (...) en diciembre de 1996 en un decreto distrital el 1126 se legaliza el barrio Salazar e inmediatamente empiezan a meterse las obras, hoy ya tenemos agua, alcantarillado, (...) gas, vías, salon comunal." (JOSE, 28 fév. 2003)
- 63 Entretien enregistré. "A ver, como se fundo eso? Resulta que se inauguraba la escuela de Santa Marta y venia ese que fue alcalde Jorge, entonces invitaron a los dirigentes comunales, a mi no me invitaron porque no era líder. Pero yo fui, pero no a la inauguración, sino que busque la tienda mas cercana. Porque yo sé que la gente se aburre de los cuentos y todas esas vainas que se inventan los políticos, y buscan es la tienda mas cercana. Entonces fueron llegando, fueron llegando. Cuando creí que era el momento llegué y dije: "uf que frío tan espantoso que esta haciendo no!?! a malaya un aguardientico". Entonces ahí mismo llega Saul Cortes dijo claro si usted lo gasta, ah claro pues yo lo gasto. Pero primero vamos a ver quienes estamos aca. Alcen la mano los presidentes de junta comunal, otros directivos, resultaron 9 directivos comunales. Entonces mientras yo compro el trago y lo voy sirviendo ustedes me van a decir cual es la problematica de la zona, qué tenemos, qué no tenemos en servicios públicos y sociales; para tal efecto usted Saul que me obligó a comprar el aguardiente haga el listadito (...) Salio lo de educación y la salud. Y al hacer esa conclusión, entonces dijimos nos reunimos próximamente en el barrio Monte Blanco." (GERARDO, 02 août 2002)
- 64 Entretien enregistré. "La fundación PEPASO nació siendo un programa de formación para adultos del sur oriente. Era un programa donde se enseñaba a leer y a escribir, alfabetizar y validar la primaria. Lo hacíamos con el fondo de capacitación popular. Y con los telecentros. (...) Pero después todos los que veníamos con ese perfil social de trabajar con las hermanas de la paz, a nosotros [las hermanas de la paz] nos dieron muchos elementos. En el caso nuestro ellas fueron promotoras y formadoras en eso. Por la misma esencia y carisma del colegio de trabajar con comunidad. Y entonces ¡claro!, llegaron los promotores de ese programa y encontraron un terreno abonado ahí con las hermanas de la paz y unas personas que estábamos ahí que queríamos hacer algo por la comunidad. Nosotros veníamos de hacer catequesis. Encontramos en PEPASO el espacio donde podíamos hacer otras cosas por la comunidad. Ya no solamente enseñarles a leer y a escribir, sino ya trabajar con el barrio, trabajar por las mujeres, trabajar por los niños otro tipo de cosas y nos constituimos en lo que se llama una organización de base y se crea la fundación PEPASO en el 1984 con personería jurídica pero veníamos trabajando desde 1980." (LUZ, 03 mars 2003)
- 65 Entretien enregistré à la maison du leader communautaire lui-même. "Por aquella época el gobierno hizo un empréstito al Banco Inter-Americano de desarrollo, para construir la autopista de los cerros y eso fue inpopular y la gente no lo acepto. » (GERARDO, 02 août 2002)
- 66 "Ya se comenzaba a dar la posibilidad de la participación comunitaria en la elaboración de los planes de desarrollo, aunque era de manera consultiva únicamente. Quedaba a discreción del alcalde si aceptaba o no lo que se planteaba ahí en esos planes. De todas maneras para algunas organizaciones comunitarias sociales de la localidad y el Distrito, pues era digamos un primer paso y para algunos era digamos interesante el proceso." (JULIO, 12 août 2002)
- 67 Entretien enregistré (Luz et Omaira). "las organizaciones comunitarias que ya llevábamos una trayectoria en la localidad(...)dijimos,-no, nosotros siempre nos reunimos para cosas muy coyunturales, hablemos de algo a mas a largo plazo, de un proceso político. En el sentido de lo que significaba trabajar el desarrollo para la localidad. Desarrollo no tanto obras de infraestructura! Si no desarrollo en mejoramiento de calidad de la educación, en los servicios públicos también que se prestaban. Entonces así se plantea este primer plan de desarrollo y la posibilidad de lanzar algunas de las personas de los grupos comunitarios para que hicieran parte de las juntas administradoras zonales y que mejor programa político que el plan de desarrollo (...) nunca operaron las juntas administradoras zonales ; como en el resto del país." (LUZ, 03 mars 2003).
- 68 "Todos hicimos un diagnostico participativo con las comunidades, nos dividimos en diferentes áreas, salud, educación, servicios públicos, recreación, cultura e hicimos el diagnostico de las necesidades de la localidad (...) Frente a esa situación salieron muchos proyectos para trabajar en cada una de las áreas que habíamos hecho el proyecto. Pero decíamos que -necesitamos un proyecto estratégico que atravesase las diferentes problemáticas y podamos atacarlas afectarlas y que podamos seguir trabajando, que nos articule a todas las organizaciones- Y es así que nace como proyecto estratégico lo que nosotros llamamos el parque inter-zonal del sur oriente. Que después se denomina parque

- entre nubes. En ese parque en ese entonces solo hablábamos de 80 hectáreas que era lo que significaban los cerros de guacamayas Juan Rey y no más" (LUZ, 03 mars 2003).
- 69 Entretien enregistré. Gladys faisait partie du FIDHAP présent dans la zone 18 et fait partie du groupe de coordination de la corporation qui se forme autour du Parc Entre Nubes, processus abordé plus loin. "(...) un proyecto de desarrollo zonal de la zona 4 precisamente. Se identifico en un primer momento el parque, entendiendo como una zona que eventualmente debia destinarse a la protección, pero no había nada. Como una zona muy definida no!, eso era un pedazo!. Que luego fue adquiriendo unas dimensiones muy precisas" (GLADYS, 25 juillet 2002).
- 70 "Esa pugna que se planteo entre viviendistas y ambientalistas o mas bien entre la mirada viviendista y la mirada ambientalista. Porque a decir verdad no hubo como grupos fuertes que se formaran, no. Pero si eran dos lecturas completamente distintas de que era lo que se tenia que hacer con la zona. Y que era lo que beneficiaba a la comunidad(...)" (GLADYS, 25 juillet 2002).
- 71 "nosotros no tenemos descentralización, eso es una gran mentira. Nosotros tenemos un gran proceso de desconcentración. La descentralizacion esta muy atrasada.(...) se sueltan ciertas cosas muy medidas no" (LETICIA, 13 juin 2002).
- 72 "(...) [el terreno para el parque] Lo encuentran la fundación PEPASO, el periódico el Tizon, promotora cultural, la asociación de vecinos solidarios, Avesol y otras organizaciones comunitarias y el CINEP que estaba haciendo el acompañamiento. (...) ellos se dan cuenta que esas 4 hectáreas ¡hacen parte de una cantidad de terrenos de ahí par alla! Que en el acuerdo 06 del 90 estaban consideradas como zonas de conservación de preservación orográfica. Uno del CINEP, se va con un Amigo de Planeación Distrital, hacen un calculo pues así sobre el terreno (...) con coordenadas ahí, de que ahí hay unas 1200 hectáreas y dicen ¡mire todo eso podía ser un parque! Entonces comienza ahí a trabajar con las organizaciones comunitarias (...)" (JULIO, 12 août 2002).
- 73 Entretien avec un professionnels allemand qui travaille avec la population des quartiers du bord du Parc avec Projet Sud (expliqué plus loin). "CX :La gente necesita una capacitación? M : Si, pienso, tiene que ser complementada, sin que la capacitación no se convierta en la formula mágica para resolver los problemas de ellos, pero si participación significa, tener conocimiento tener acceso a la información ,manejar información.(...) conocimientos ya existen a veces hasta mas detallado de lo que uno se imagina, las leyes los espacios que la ley le proporciona a los ciudadanos para pedir información, ellos manejas eso muy bien. Pero lógicamente, como no tienen una formación escolar mas amplia mas general, la participación se limita mucho" (MICHAEL, 02 sep 2002).
- 74 "(...) Esa era la unión de 3 organizaciones de la localidad. (...), y creamos la asociación zona 4 para trabajar el parque (...) así porque entendíamos que era de dimensión interlocal no era solo de la localidad 4(...)" (LUZ ET OMAIRA, 03 mars 2003).
- 75 "(...)Entonces ellos [el CINEP] hacían todo el acompañamiento técnico, ellos nos conseguían todos los recursos, hacían las charlas de formación, como se maneja el presupuesto, como es el sector centralizado descentralizado; qué es eso de los acuerdos porque cuando eso umm! yo estaba estudiando! No sabíamos toda la parte de la normatividad que regia o que nos amparaba para poder trabajar todo esto a nivel comunitario (...)" (LUZ, 03 mars 2003).
- 76 "(...) En el primer curso al final del curso salia una persona a representar un proyecto y yo Salí a llevar lo que significaba el parque entre nubes y conocer otras experiencias. Empezamos en Medellin con todo lo que significa los cerros de alla, la parte del cerro del Volador, seguimos en Ecuador con el Pichincha, en Nilo Perú con todo lo del malecón. Experiencias parecidas como limite de ciudad y en Bolivia con algunos asentamientos en ladera(...)" (LUZ 03-mars-2003).
- 77 Entretien enregistré au bureau du responsable du projet du parc au DAMA "(...) Inclusive ellos le dieron el nombre, y ¡toda esa cosa!, porque se llamaba era Parque Sur Oriental, parque no se que, si se cuanto. Pero entre la misma gente, comenzaron y le dieron el nombre!. Y Parque Entre Nubes(...)" (Consuelo, 24 juillet 2002).
- 78 "[el nombre] tiene que ver con el CINEP que hizo un vídeo y lo llamo un parque entre nubes, porque era en la zona de páramo, y ¡efectivamente la cosa era muy nubosa! Y simplemente llamo así el vídeo, pero no era la pretensión bautizar así al parque. A todo el mundo como que le sonó que hay un parque entre Nubes y así se quedo(...)" (GLADYS, 25 juillet 2002).
- 79 "(...) nosotros cambiamos el nombre por parque metropolitano. Yo me puse a pensar metropolitano de la metrópolis, esto como parque esta entre las nubes de polución hay canteras, hay areneras, chircales, fabricas de materiales para construcción, explotan el suelo y el subsuelo, no dejan regalías ni nada de esas vainas, entonces el parque se llamara, Parque Entre Nubes, no de las que echan agua para abajo si no ¡las nubes de polución! (...)" (GERARDO, 02 août 2002).
- 80 "(...)Todo el mundo nos decia -llegaron los de las nubes- ustedes están en las nubes era que nos decían." (GLADYS, 25 juillet 2002).

- 81 "(...) cuando nos acercábamos a presentarles la propuestas para que ahí quedara un parque. Nos decían -¡nooo! ¡Estos andan entre las nubes! Era pues una cantidad de lomas, de terrenos, allá pues ¿cual parque podía haber ahí? (...)" (JULIO, 12 août 2002).
- 82 "(...) allá es una parte muy alta y se alcanzaba a ver la ciudad, (...) es el bosque alto andino, pues tiene como muchas connotaciones; pero en ultimas es porque es bien alto y allá muchos meses del año vive como nublado. (...)" (CONSUELO, 24 JUILLET 2002).
- 83 "(...)Y yo escuchaba que se decía el Parque Entre Nubes; Pero yo me imaginaba que quería decir entre nubes porque era un proceso ! muy largoo! Como difícil como algo imposible ¿si? Para mi entendía eso (...)" (MARTHA, 05 mars 2003).
- 84 "(...)Parque entre nubes es como bien sugestivo, porque uno se imagina que esta entre las nubes.(...) cuando a mi me dijeron la primera vez parque Entre Nubes si me imagine eso; pero ya cuando lo conocí la visión cambio porque es una zona muy bonita, y podemos estar allá y compartir como un espacio muy agradable, (...) tuve la posibilidad de estar en un momento pues como muy cercano con la naturaleza , como algo que lo toca a uno a decir, esto esta muy bonito, esto merece que uno trabaje por eso" (BIBI, 02 août 2002).
- 85 « (...) Entonces a nivel mundial. Porque este podría ser el parque mas extenso de Sur América. Este Parque Entre Nubes. (...) ¡Recuerde que hubo una reunión en Brasil del medio ambiente. Para seguir en la idea;» (GERARDO, 02 août 2002).
- 86 "CXL: la conferencia de Rio tuvo alguna influencia en el proceso que sigue el Parque? J.C:(...) Si, la perspectiva del desarrollo sostenible, la dimensión de la conservación. Había la noción que el crecimiento tenia unos limites y se fue desarrollando una capacidad discursiva y de comprensión de esos fenómenos. Comienzan a llegar invitaciones de todos lados, seminarios, conferencias, y el también el medio ambiente se pone de moda. Hay lecturas que son individuales pero los eventos son importantes(...)" (JULIO CESAR, 10 juillet 2006).
- 87 "(...) un vídeo que existe en el CINEP que se llama parque entre nubes, que desde ahí empieza a llamarse parque entre nubes, que incluso ese vídeo para que no lo dieran fue una financiación que nos hizo el CEHAP, el Centro de Estudios del Habitat Popular, de la universidad Nacional de Medellín.(...) ahí le preguntábamos a la gente, ¿usted que opina de un parque para el sur oriente ? ¿ Como se imagina un parque para el sur oriente ? ¿ Que cree que pueden ser esos cerros para la ciudad ?". (LUZ, 03 mars 2003).
- 88 "(...) Pero luego hicimos recorridos, reconocimientos técnicos, investigaciones técnicas con documentos (...). Y vimos que todo ese sector hacia parte del sistema orográfico de la ciudad y como tal estaba protegido por el acuerdo 6 1990" (LUZ, 03 mars 2003).
- 89 "Nosotros creíamos que iba a haber apropiación comunitaria si había apropiación institucional, y si había apropiación social. Por ejemplo de las universidades de hecho se desplazaron las universidades la nacional, la Javeriana todos tenían proyectos ahí. y muchos hicieron su tesis en con base con el proyecto de parque. Pero todo ese reconocimiento de otros fue lo que facilito que otros dijeran, si tiene sentido. Tiene sentido, no es un lujo (...)" (GLADYS, 25 juillet 2002).
- 90 "(...)el Dama ha hecho unas cosas de educación ambiental, de sensibilización de difusión. Se hicieron unas cartillas para trabajar con los colegios del área de influencia. Eso fue un contrato y después trabajamos con unas pasantes para que acompañaran a los profesores en la elaboración de los PRAES proyectos ambientales escolares. Pero con el objetivo de que vincularan el parque como el ecosistema principal que pudieran hacer las actividades principales(...)" (CONSUELO, 24 juillet 2002).
- 91 "El club Amigos del parque Entre Nubes (...) Era mas informal yo me vinculo al parque porque quiero hacer una acción por el parque o yo me vinculo al parque porque yo quiero ir a conocer los tres encenillos que son un sitio simbólico del parque Entre Nubes" (Luz, 03 mars 2003).
- 92 "Nosotros también eramos muy beligerantes ¡panfletos!, digo yo. Porque eramos de mucha denuncia, denuncia, denuncia, pero no mediamos las consecuencias en ese entonces. (...) Nosotros por ejemplo empezamos hablar que íbamos a sacar la industria extractiva de allá, que afuera los urbanizadores piratas, otro tipo de cosas de esas que chocaban, contra intereses de la misma población(...)" (LUZ, 03 mars 2003).
- 93 "(...) Osea estamos hablando de 800 hectáreas de terreno, de unos cuantos propietarios que no son muchos. Pero esos cuantos propietarios que tenían sobre esa tierra una expectativa clarísima de urbanización (...) y es que la gente mas despierta decía pues que ¡eso era un lujo absurdo!! que primero era la vivienda. Pues si, en eso quien discute? Pero vivienda en zona de alto riesgo como 45° de pendiente, estamos hablando de que vivienda? ¡La casa en las nubes sera! Justamente. ¡Una resistencia! La vivienda es algo, el espacio publico en esa época no era una entidad reconocida. (...)

- [en la comisión inter-local] habíamos varios que no vivíamos en la localidad. Que mas bien nos sentíamos habitantes de Bogotá y nos parecía que Bogotá tenía derecho a tener una zona de reserva y que estaba muy bien. ¿Que si era propiedad privada? ¿pues, qué le hacemos? también hay otros que se encuentran su pozo de petróleo en el patio de su casa y no se quejan! Pues de malas! Simplemente esta no es la zona de urbanización, permitir que fuera así era una irresponsabilidad. Y de hecho Planeación se estaba haciendo la de la oreja mocha por muchísimo tiempo(...)" (GLADYS, 25 juillet 2002).
- 94 "Nadie conoce esa historia donde inclusive hubo amenazas contra la vida de personas de la mesa [comisión -inter-local]. Por los intereses que se chocan, hay muchos intereses privados. Que la industria extractiva, que grandes familias del país que son propietarios de terreno. O sea otro tipo de cosas de la historia que tiene que ver con intereses. Tu sabes que cuando hay intereses de por medio que son irreconciliables, tratan de borrar las personas que hacen un trabajo de ese tipo (...) En la mesa de trabajo, a dos compañeros les hicieron varios disparos a la puerta. (...) los que estaban frenteando mucho mas la situación, los que se daban a conocer mas así(...) Entonces muchos que eran así como muy fronteros recibieron ese tipo de amenazas.(...) O mandaban sufragios, nos toco sacar un compañero (...)" (anonyme)
- 95 "(...) el parque cuando empezó no tenía dolientes. Eso era el cuento -Pero eso es a ustedes que se les ocurre que esa vaina, ¡a eso nadie le importa!-. Porque la gente lo veía no como un parque sino como otra cosa. Entonces en esa medida no tenía dolientes. entonces la vuelta que nosotros [la comisión inter-local] hicimos fue para ubicar los dolientes y ¿porque no decirlo? ¡pa construir los dolientes!" (GLADYS, 25 juillet 2002).
- 96 "Entonces Veíamos que había que crear una instancia, no simplemente una instancia de coordinación,(...) cuando nos presentábamos ante cualquier entidad -no es que venimos de varias organizaciones- [la entidad responde] Bueno pero al fin ¿que es lo que están representando, cual organización ?".(JULIO, 12 août 2002).
- 97 « (...) lo que sucedió digamos con la conformación de la corporación es que eramos organizaciones ONG y organizaciones comunitarias ; que nos fuimos acercando, y bueno alejando, y al rato nos cogíamos de las mechas y volvíamos. El proceso no fue idílico, pero fue enriquecedor en ese sentido. En el sentido que teníamos perspectivas distintas y que llegaron hacer complementarias. ¿Cual era un proyecto posible en relación con esa zona?" (GLADYS, 25 juillet 2002).
- 98 "(...) Porque las instituciones iban a conformar la corporación parque Entre Nubes. (...), y nosotros dijimos tenemos que ganarles a las instituciones. Y buscamos muchos aliados ; se conformo la Corporación Parque Entre Nubes mas o menos con unas 40 personas. Algunos independientes y mayoría representantes de organizaciones, ONG, organizaciones de base. Y creamos la corporación y es ahí cuando empezamos a gestionar fuertemente el proyecto ante el concejo de Bogotá." (LUZ, 03 mars 2003).
- 99 "(...) Y nos enteramos de que había personas interesadas en el Distrito, funcionarios, que veían la posibilidad de crear una ONG, algún ente, que se llamara digamos corporación parque entre nubes. Entonces no queríamos que se institucionalizara aun el proyecto. Aunque pensábamos que en el largo plazo tenía que institucionalizarse pues para que tuviera suficiente fuerza, el reconocimiento jurídico, reconocimiento legal. Sin embargo la iniciativa del proceso queríamos que viniera desde lo comunitario. Entonces se crea la corporación parque Entre Nubes con 8 organizaciones(...)" (JULIO, 12 août 2002).
- 100 "(...) esto se filtro de arriba pa abajo, después de que surgió de abajo pa arriba. Tuvo una reacción de arriba pa abajo que convencía los que ya estaban y convenció a los que nunca habían creído." (GLADYS, 25 juillet 2002).
- 101 "Presentamos ese primer proyecto, fue de los primeros proyectos presentados por el ECOFONDO. (...) se le paso ese proyecto que se llamaba gestión ambiental comunitaria (...).Duro 3 años y con esos recursos es que logramos dimensionar y pasar los objetivos que se tenían con el proyecto" (LUZ, 03 mars 2003).
- 102 "De ahí es que yo creo que fue que se dimensiono el parque entre Nubes dejo de ser un interés de unas organizaciones de la localidad 4." (OMAIRA, 03 mars 2003).
- 103 "En la corporación, yo entre por los independientes. Cuando comenzó el forcejeo de los cargos de representación, me preguntaban que -¿quien representa usted?- El uno decía -yo represento a una organización que tiene 100 afiliados-, y en fin.. -y tenemos el colegio que son 1000 estudiantes-, no yo no represento a nadie, escasamente me represento a mi mismo. Y con lo que si estoy comprometido es con lo que construyamos aca y lo demos a conocer." (JULIO, 12 août 2002).
- 104 "Nos reunimos las organizaciones y hablar el mismo idioma, a ver ¿que vamos hacer? (...) A eso se le puso el nombre corporación parque entre nubes CORPOPEN, y allá tampoco elegimos presidente. (...) La componen representantes de San Cristobal, representantes de la zona 18 y representantes de la zona 5. Quien esta al frente de eso es la coordinadora (...)" (GERARDO, 02 août 2002)
- 105 "Los estatutos sirvieron para que se cambiara la idea en cuanto la representación de la nueva organización. Que debía ser una organización horizontal y no como de régimen presidencialista que existía en el estado en lo cual hubo consenso (...)" (JULIO, 21 oct 2006).

- 106 "El club era mas informal, (...) de este club Amigos del Parque quedaron muchos muy sensibilizados y siguieron con el trabajo, independiente de que nosotros estemos o no estemos. Era la gente que no quería vincularse a nada organizativo así con una estructura y que tenían que responder, pero todos tienen una carta de amigos del parque. Mas o menos hay como unos 1500 [afiliados]. La corporación si ya es mas la instancia política organizativa, para gestionar concertar algunos recursos para el proyecto"(Omaira, 03 mars 2003)
- 107 "descubrimos en el proceso que el espacio urbano se produce, por las decisiones que se toman administrativamente, que no solo son procesos físicos si no es jurídico. Y eso nos permitió tocar el tema político de la vivienda, que era una cosa a la que había que llegar. Pero no por esa vía de cualquier lugar es bueno pa vivir, ¡no!. Justamente, por lo contrario, nosotros merecemos, muy en el sur estaremos y todo pero, que la ciudad venga por nosotros, que no nos deje aqui arrinconados, que extienda sus redes. Y todo eso se logro por hacer ese tipo de gestión rebuscada y rara pero eficaz a mi manera de ver . De interesar a muchos en una cosa." (GLADYS, 24 juillet 2002)
- 108 "Nosotros intentamos primero con los habitantes locales, y ellos por supuesto nos decian -que traeramos al DAMA. A una autoridad, pero que nosotros ¿quienes eramos para hablar si eso era o no era? [para conservación]" (GLADYS, 25 juillet 2002)
- 109 "Esa comisión inter-local y luego comenzó a ser la corporación parque entre nubes. Cuando nosotros dijimos en el 1996, (...) nosotros incluimos en los estatutos de la corporación el ubicar digamos, las responsabilidades urbanas, las responsabilidades de las entidades urbanas. Para nosotros era claro que tanto las decisiones como la inversión que había que hacer eran de tal magnitud que de ninguna manera un grupo como nosotros iba a poderlo asumir. Lo que podía hacer
era ¡ponerse a joder! pa que lo asumiera el que le correspondiera (...)" (GLADYS, 25 juillet 2002)
- 110 "Pues había mucho la idea que había que presionar al Estado para que se produjera eso. Pero resulta que eran terrenos privados, pues comienza, ¡Hay tanto interés! Por ejemplo, por parte del DAMA, que es el organismo de controlar del distrito, pero resulta que como la mayor parte de esos terrenos eran rurales y una parte de zonas de expansión, entonces la CAR tenia que ver. (...) Entonces el uno decia que la otra entidad era la responsable de eso, se inculpaban mutuamente (...)"
(JULIO, 12 août 2002)
- 111 "Lo que ellos [la Corporación] hicieron fue dar la pelea como con el concejo, porque el concejo tenia que aprobar toda la parte de ordenamiento. Primero salieron unos acuerdos de ordenamiento de los bordes de la ciudad. Entonces el acuerdo del borde norte, el acuerdo del borde sur oriental. El acuerdo del borde occidental; y en el acuerdo del borde sur oriental ya comenzaron a hablar y a meterlo en la normatividad de parque entre nubes. La idea era que quedara ese espacio dentro de alguna norma y ya comenzar a hablar de eso." (CONSUELO, 24 juillet 2002)
- 112 "(...) Entre otras cosas cuando hicimos la gestión en el concejo, la mujer de él [Urbanizador Estrada] estaba de concejal! Entonces eso ¡nos fue mas bueno! Nos fue bien, eso había de todo. (...) O sea básicamente para lo que sirvió el trabajo en el Concejo fue, fue para darle mucha vitrina en el sentido de darlo a conocer por muchos." (GLADYS, 22 juil 2002)
- 113 "(...) creamos la Corporación y es ahí cuando empezamos a gestionar fuertemente (...) el proyecto ante el concejo de Bogotá. (...) Entonces ya empezamos a trabajar en la mesa del Plan Estratégico Bogotá 2000. Hicimos un proyecto, lo hicimos nosotros mismos el proyecto de acuerdo que crea el parque entre Nubes jurídicamente. Nosotros hicimos lo que hicimos para que no se lo cogiera ningun político, toco hacer lobi en el consejo con 8 concejales, ¡democráticos! Para que ellos defendieran alla el parque, (...) eso fue en el 1995." (LUZ DARY, 03 mars 2003)
- 114 "Nosotros una vez hicimos un campamento, (...). Fue un campamento en el que pasamos la noche allá en el Parque Entre Nubes. Lo organizó la corporación con Mejia, era el concejal con el cual trabajábamos. Ese campamento fue un momento clave, porque fue en los días previos. Fue complemento de un foro que se hizo distrital y fue para los días en que se iba a proponer el proyecto de acuerdo en el concejo. Entonces nosotros queríamos hacerle una bulla." (GLADYS, 25 juillet 2002)
- 115 "Hicimos un campamento allá [en el parque] de 3 días, con todo el frio que tu te imaginas. invitamos mucha gente desde la policía, banda de guerra, alborada al amanecer, concejales, fue la primera administración de Antanas Mockus. Los alcaldes de las tres localidades, ediles de las tres localidades, jefes de planeación, (...) el director del DAMA. Tratamos al máximo de involucrar los diferentes intereses. Fueron los, donde estaban agremiados toda la industria extractiva, del sindicato de los trabajadores. Fueron digamos todas las fuerzas vivas de ese sector. Y ahí logramos plantear y discutir el proyecto de acuerdo. y como nos imaginábamos el Parque Entre Nubes » (LUZ

- DARY, 03 MARS 2003)
- 116 "(...) pero es tan complejo el asunto que eso tiene que cogerlo varias entidades. En lo que a cada una le compete, pero no ha habido la suficiente coordinación. Hay unas cosas que si se estan haciendo con proyecto sur con Bogotá." (CONSUELO, 24 juillet 2002)
- 117 "De hecho eso [el proyecto de Parque] se definió finalmente en una cosa que ahora se conoce como proyecto sur con Bogotá. Que es un colectivo interinstitucional en donde esta la Secretaria de Vivienda del Distrito, el Departamento de Acción Comunal, el Departamento para la Prevención de Desastre. Hay por lo menos 15 entidades del Distrito metidas en este grupo. Y se metieron tampoco por iniciativa propia si no porque la KFW que es el banco alemán, estaba buscando en Bogotá un proyecto y se topo con el proyecto del parque." (GLADYS, 25 juillet 2002)
- 118 "(...) hacia el año 1996 con la primera administración Mockus, se empezó hacer todo el trabajo de lo que iba hacer la KFW. (...) Resulta que en Medellín el fondo de cooperación Internacional la KFW, había hecho una inversión (...) para barrios informales. Y tenia pues varios componentes, entre ellos, el componente de participación, de mejoramiento de vivienda, educación, espacio publico. Y eran como sus grandes componentes. Y se quiso traer, replicar ese proyecto acá en Bogotá y se quiso ubicar hacia el sector de bosa » (YOLANDA, 31 juillet 2002)
- 119 "ellos querían que hubiera algo que aglutinara ese esfuerzo, pa que valiera la pena. Entonces se toparon con el Parque Entre Nubes." (GLADYS, 25 juillet 2002)
- 120 "El estudio de factibilidad lo hizo La alcaldía mayor con el mismo gobierno alemán. Y con la GTZ y la KFW. (...) ellos indagando vieron que el Parque Entre Nubes era un proyecto estructurante. Entonces llenaba una serie de condiciones, por ejemplo el asunto de la inter- localidad, barrios de estrato 1 y 2. La presión sobre el parque Entre Nubes, barrios construidos de origen ilegal pero que estaban en proceso de legalización. (...)" (JULIO, 12 août 2002)
- 121 "[la relación con Proyecto Sur] Nada formal, nosotros [la Corporation PEN] fuimos parte de Proyecto Sur en el primer año; algo así, ya va como para el tercer año. Entonces nuestra tarea fue, por ejemplo acompañar el amojonamiento. A pesar de todo nosotros teníamos mucha relación con las organizaciones y con los barrios (...) . Digamos que por esa razón nos buscaron como los de la KFW (...) Por eso porque el contacto con la gente y todo eso. Pues nos correspondió a nosotros hacerlo." (GLADYS, 5 juillet 2002)
- 122 "El programa como tal se institucionalizo prácticamente a partir del POT. El POT tiene una vigencia de 10 años, lo que garantiza una cierta continuidad y el plan de desarrollo se inscribe dentro de ese programa de mejoramiento integral de barrios. se supone que en la próxima administración igualmente hay una respuesta que se inscribe en el mejoramiento integral de barrios y el Proyecto Sur también. Existen dos vertientes uno es el mejoremos del barrio a la casa y el otro es Proyecto Sur." (MICHAEL, 02 sept 2002)
- 123 Entretien enregistré au bureau de comunicaciones y relaciones con la comunidad, DAPD. "(...) La participación empieza tradicionalmente aca para la entidad, con el trabajo que tienen que hacer los municipios de la formulación de Planes de Ordenamiento Territorial (...)" (YOLANDA, 31 juillet 2002)
- 124 "Pueden haber varios intereses de la comunidad de que uno [edil] este ahí [en la JAL]. Porque de una manera el hecho de tener alguien acá en la junta administradora o en la alcaldía [local], ou en algún lugar donde se deciden inversiones, significa para una comunidad que proyecta su desarrollo, significa también la posibilidad de también tener acceso a algunos recursos. Aunque uno salga elegido para toda la localidad, sin embargo uno como edil uno tiene sus puntos sus referentes. No es lo mismo que una comunidad que yo se que voto por mi venga me diga Hugo ayúdeme con esto que es urgente que lo necesitamos. No es lo mismo digamos atender esa comunidad y esa solicitud a una esa comunidad que se que vive en la localidad pero que desconozco su proceso. No es lo mismo! Pues para esa comunidad que ha estado hombro a hombro con uno que venga hacerle una solicitud, pues seguramente uno, no es que uno no atiende la otra, pero a lo mejor le dedica mas tiempo a esta. Le dedica mas interés, se esfuerza para que se logre su solicitud." (HUGO, 04 mars 2003)
- 125 "(...) Lo que mas proponen son obras físicas. Pavimentación, el colegio los parques, y redes de servicios públicos." (JULIO, Juillet 2006)
- 126 "M : las comunidades, los ciudadanos, parece que no nos gusta si no las obras como de pavimentos de cosas. Pero no pensamos que hay otras cosas mas importantes. (...)
CXL: (...) ¿Cuales son los temas que la gente prefiere en las reuniones ? M: proyectos, obras." (MERCEDES, 21 août 2002) 127 "CXL: ¿que temas se tratan [en la JAC]?"
A: temas de progreso del barrio, las distintas obras que se estan realizando. Primero lo del alcantarillado, pavimentación legalización de los barrios CXL: ¿Cuales son los temas que mas lo motivan?
A: A mi me motivan... Yo le soy sincero la obra física, lo estructural y todo. Pero yo me estoy dando cuenta que después de que la gente ya tiene todos los servicios se esta olvidando de las JAC. Y a mi me gusta mucho también lo social, la convivencia." (ALFONSO CORTÉS, 21 août 2002)

- 128 "Cuando vienen periodos electorales, pues uno participa como ciudadano. Pues uno ha confiado en personas que le ayuden. Pues si he logrado a veces que hay personas que me han colaborado, digamos ayudar a meter abuelitos a programas (...) y con estas personas que he ayudado electoralmente es que he aprendido en donde se consiguen las cosas." (MERCEDES, 21 août 2002)
- 129 "CXL: cuando va a elegir que busca?
Pues yo busco es que nos ayuden. Por ejemplo en partes como el gas, el agüita, que nos ayuden a apoyarnos. Estos lideres que son como edil, alcaldía (...) lamentablemente, uno hace una frustración. Porque muchas de las veces (...) uno logra nombrar la persona que actualmente sirva (...) y después de que entran a un mando no lo miran [a uno] ya se olvidan de uno (...) nosotros y los votos que dimos fue infructuoso." (LUIS ALFONSO, 21 Août 2002)
- 130 "Esto la verdad es que se juega con ¡un imaginario muy complicado! (...) hay una tradición clientélista en la medida en que se piden obras para el sector particular (...) Acá las formas de participación han estado ligadas tradicionalmente a las necesidades de lo básico, agua potable, alcantarillado, vías, infraestructura comunitaria. A medida que se resuelven los problemas básicos disminuye la intensidad con la cual se ha participado. (...) ya no quieren porque ha habido como muchas decepciones, como que ya no quisieran participar mas (...). [En las reuniones para establecer el programa] Uno trata de priorizar lo que uno va ha defender en su programa por ese barrio, entonces la gente le pide generalmente es pavimentos y construcción del salón comunal por ejemplo. Luego cuando termina la reunión se le viene todo el mundo encima -que por favor ayúdeme- que le recomiendo que – Entonces si el principal problema es económico ¿porque no lo dicen? Acá eso se entiende por la órbita privada, entonces ;terminan priorizando una cosas! que la gente los siente como problemas pero no es lo que los afecta más." (NELSON, 04 Mars 2003)
- 131 Entretien enregistré, sortie avec Suasie Yewae."A : pues desinteresados! ¿Interes? ;desde que no haya plata de por medio no!
B : Mire, desde que no haya votos o plata no hay interes. El parque entre nubes nunca te va a dar votos
CXL : Seguro? B : Nunca!
CXL : porque?
B : Porque lo mismo que el deporte, el deporte te da plata cuando hablas de equipos profesionales y todo eso. Pero ¡el parque Entre Nubes no te va a dar votos! porque es una cosa aislada, si te construyen un pavimento en una cuadra, tienes todos los votos de esa cuadra y de las familias de esa cuadra(...)" (18 fév 2003)
- 132 "(...) porque los representantes, mas que todo los ediles, no vienen si no en tiempo de elecciones a buscar votos ahí si lo buscan a uno. Y después que ellos están ahí en el curul se olvidan de las comunidades (...) En la lista ahoritica de un edil (...) como el compromiso que adquirimos fue que nosotros le ayudábamos pero que él nos ayudara, pero no lo hemos visto (...) inclusive estamos en un proceso de mirar a ver cómo se logra de verdad elegir un edil de la UPZ de nosotros pa que nos represente." (ALFONSO CORTES 21-AOÛT-2002)
- 133 Professionnelle d'une fondation à Usme : "Entonces tras de que en este país le ha tocado a uno irse' acostumbrando : ciudad, después localidad, barrio, después localidad; cuando ya te cuadran en localidad te cambian y te dicen UPZ, UPZ ciento y pico, después te cambian la forma entonces son muchos cambios. Y el problema es que nosotros como ciudadanos nos falta información y formación. Y entonces ahí no tenemos herramientas para uno poder participar ;con todas las de la ley!" (DIANA, 14 fév 2003)
- 134 Entretien DAPD avec le responsable des UPZ type 1. "Básicamente cada una de estas zonas se caracterizaron específicamente era porque fueron y en este momento las upz son áreas homogéneas en cuanto a sus condiciones físicas y de estructura. Dentro de eso se tuvo en cuenta la morfología, la composición barrial, las actividades económicas, la morbilidad, las condiciones de espacio público, y básicamente la estructura que las diferencian las unas de las otras (...) se hicieron trabajos de terreno, se hicieron aerofotografías, con base en los planos con que cuenta el departamento. No se si se hicieron reuniones con las comunidades, yo creo que no." (JUAN, 9 juillet 2002)
- 135 "Lo que pasa es que hay mas o menos 16 barrios que ahora son de la localidad 5 que eran de la localidad 4; y esos 16 barrios nosotros hicimos trabajo con esta organización que hizo el trabajo del parque entre nubes, (...) Son 16 barrios que así pertenezcan en este momento a la localidad 5 culturalmente pertenecen a la localidad 4 que es donde tiene las vías de acceso, donde tienen posibilidad mas cercana ala parte administrativa." (LUZ DARY, 03 mars 2003)

- 136 Habitant du quartier la Flora qui a encore changé d'appartenance administrative. "(...) había un ' momento en la que no se sabía cual era [localidad] se decía que ¿era de la localidad 45! que era de la zona 4 [usme] y de la zona 5 » [San Cristobal]" (BIBI, 22 août 2002)
- 137 "Los barrios San Ignacio, San Martín y el sector de la Nueva Esperanza fueron incorporados a la localidad de Rafael Uribe mediante el acuerdo (del Concejo) 117 de diciembre 30 de 2003, el 29 de abril del mismo año se había expedido por el DAPD la resolución 0233 que definió los nuevos límites de la localidad." (JULIO CESAR, 30 août 2006)
- 138 "Se aplicaron unas encuestas en que se buscaba conocer cual era la idea de los bogotanos sobre su ciudad, como la percibían actualmente y como soñaban que fuera esa ciudad hacia el futuro (...) eso permitió como definir (...) las grandes necesidades en materia de ciudad que percibían los ciudadanos, los sectores privados, los políticos, los públicos frente a la ciudad."
(YOLANDA, 31 juillet 2002)
- 139 "Entonces lo que hicieron con la gente, que hicieron tantas reuniones con la comunidad y esa era la participación. (...) Pero en últimas la participación en eso ¿fue de no participación! pero si en el Plan de Ordenamiento aparece como si se hubiera hecho participación. Pero no fue así. Porque las últimas veces la gente ya ni querían ver a los de planeación.(...) Simplemente era ir a validar, pasar un papelito donde dijera que si se había hecho reuniones con la comunidad." (DAMA, 24 juillet 2002)
- 140 "(...) en algún momento la comunidad percibía que era más para aprobar una decisión que para ..., no estaba muy claro el mecanismo de participación real, el saber técnico y el saber popular o el saber que tenía la comunidad sobre sus necesidades, a veces si eran puntos de choque."
(YOLANDA, 31 juillet 2002)
- 141 "Lo que hizo la Planeación Distrital fue contratar consultores, ellos iban a tomar información y finalmente hacían la propuesta ellos con base en eso. Entonces planeación Distrital va a presentar, va a socializar y hay observaciones tangenciales porque se supone que los expertos pues son los que conocen y no otras personas que no están preparadas para eso." (JULIO, 12 août 2002)
- 142 "porque desde que comienzo el trabajo del Plan de Ordenamiento Territorial la comunidad se sintió muy alejada del poder tomar la decisión; eso no fue tan participativo como se suponía. Le faltó mucho énfasis a que tuviera una transversalidad en el trabajo comunitario. Que la gente lo había podido decir, o sea que con sus propias palabras le había podido decir mira aquí es mejor por tal cosa, esto pasa por tal otra. Pero el levantamiento de información en algunas zonas, o sea sin demeritar, fue muy técnico" (DIANA, 14 fév 2003)
- 143 "Un año antes del POT como Corporación estuvimos también trabajando al ordenamiento territorial. Y consideramos que el ordenamiento territorial es un proceso y no una tarea (...)"
(Julio, 12 août 2002)
- 144 "(...) Antes de que saliera el POT nosotros ya teníamos un plan, para ese sector de ordenamiento" (LUZ DARY, 03 mars 2002)
- 145 "¿Cual era el espíritu del parque entre nubes? El cerro de Guacamayas darle su carácter original en cuanto a su vegetación. Allá no habrían ni caminos ni senderos; la protección, sí!. El cerro Juan Rey hasta la quebrada Bolonia, sería una zona de esparcimiento y de recreación; un espacio para el pintor, para el poeta, para el fotógrafo. Si usted quiere estirarle el cuello a una gallina y ¡almorzar allá! ... pues es el lugar. Pero eso sí con las precauciones de las basuras, de recoger los papelitos. A lo mejor habrá alguien que instale una estación de caballos habría sus senderos para ellos pero no para los carros. Y por último la Cuchilla del Gavilán sería una zona de ... Allá todavía hay gente que cultiva, entonces que ellos continúen su actividad. La pregunta es: usted como propietario de terrenos al interior del parque, ¿cual es su compromiso? (...) una economía sostenible, una zona de investigación y de economía sostenible y ese sería el último sector." (GERARDO, 02 août 2002)
- 146 "¿El parque tiene una unidad geográfica!, pero aquí hay un pedazo donde algunas presiones políticas en la definición del parque influyeron bastante y esto quedó aquí para urbanizar"
(CONSUELO, 24 juillet 2002)
- 147 "Hay unos terrenos que fueron desafectados por el POT. Que eso fue, ¿digámoslo nosotros!, lo consideramos como un mico que montaron en el último momento. Porque las discusiones se dilataban se dilataban hasta que ya si por diferentes razones ¿no? vamos a suponer que había maldad en el concejo. Y se desafecta una parte de los terrenos y por eso el parque queda dividido en dos. Es una parte que está declarada como urbanizable. ¿Los otros también gestionan!. Los propietarios también gestionan y pues entonces..." (Julio, 12 août 2002)
- 148 Fonctionnaire DAPD : "(...) se dan las reglas de juego que son las normas urbanísticas y las normas arquitectónicas. Dentro de eso están igualmente los usos que deben contemplarse."
(JUAN, 29 juillet 2002)

- 149 "(...) las UPZ que están en la periferia de Bogotá, que son UPZ de tipo 1, son catalogadas como de tratamiento de mejoramiento integral. Varias de esas están alrededor del Parque Entre Nubes."
(JUAN, 29 juillet 2002)
- 150 "La participación de las comunidades dentro de la UPZ está cuando ya se va a definir el decreto que reglamenta la UPZ. Entonces se saca un proyecto de decreto y se le presenta a las diferentes instancias comunitarias, representantes de la comunidad, a las JAL, a la misma alcaldía local. Se les presenta el proyecto (...) para que ellos a través de reuniones y así mismo a través de oficios presenten sus sugerencias e inconformismos y de la misma manera el departamento responde (...)" (JUAN, 29 juillet 2002)
- 151 "Y : Yo pienso que estamos ejerciendo los procesos de cualificación de la participación. Actualmente el departamento, desde el año pasado, inició los procesos para la reglamentación urbanística (...) [En la UPZ] se especifica ya la norma, es decir como lo especifican y lo expresan los técnicos. Se especifica para cada predio (...) y lo estamos haciendo de doble vía. Alimentamos un producto técnico, muy elaborado, muy avanzado que viene desde los estudios de plan de ordenamiento territorial (...) y ya nosotros estamos (...) llegando a las comunidades y hay un intercambio, un intercambio formal. Se ha diseñado una estrategia de un taller en donde se les brinde información. CXL: ¿Cuántos talleres por UPZ se hacen? Y: Un solo taller. CXL: ¿Con cuánto tiempo de anticipación se hace la convocatoria? Y: Lo hacemos muy por coyuntura. Entonces son 5 o 6 días antes, a veces alcanzamos avisarles a las autoridades locales unos 10 días antes." (YOLANDA, 31 juillet 2002)
- 152 "[yo conozco del POT] algunas cosas, porque cuando se estaba discutiendo, uno tiene acceso a la información que se va a discutir. El POT, uno no sabe mucho qué dice eso, el nuevo Plan de Ordenamiento Territorial lo llamaban, y que va a organizar el uso del suelo, pero entonces uno no alcanza a asimilar cómo es. Pero en ese tiempo tuve acceso a la información pero no tiene uno claro qué es lo que se va a discutir, y sobre todo uno no tiene claro qué decir. Porque no hay, no se abrieron verdaderamente los espacios ilustrativos informativos que le permitieran a uno decir: aquí se va a tomar una decisión sobre esto, esto y esto. Ahora usted ¿qué opina? Yo nunca participé en una discusión de esas; al igual que yo no participé, la gran mayoría de la gente no participó. Sin embargo ¡lo están aplicando!" (HUGO, 04 mars 2003)
- 153 Session enregistrée auprès d'un ' edil d Usme. "Yo quisiera también insistirle a ella también lo de la ' frontera urbana, que tiene que ver con el Plan de Ordenamiento Territorial aunque ella nos podría desplazar hacia el Departamento Administrativo de Planeación, en donde nos dirían que ¡eso no es tema de ellos! El choque que se da cultural y social entre comunidades asentadas históricamente, como es el caso de Usme Centro. Le cuento que yo pertenezco a esta comunidad aún, Señor Presidente. Vínculos afectivos, vínculos sentimentales, incluso comerciales, (...) independiente de los políticos, que usted los conoce perfectamente, Señor Presidente. Le quiero comentar que allí se está presentando un fenómeno que hay que atenuar, que hay que vigilar que su impacto no sea destructivo y es la invasión de cerca de 20 000 personas los próximos 5 años, absorbiendo una comunidad ancestral como es la de Usme Centro. Ése es un tema que me parece debería interesarle a la Secretaría de Gobierno" (UN EDIL, 04 mars 2003)
- 154 "(...) Lo que pasa es que en esta última etapa han venido cambiando, yo sé que han venido cambiando de propietarios. Ellos han hecho sus propios negocios porque saben que algunos, la tierra se les está valorizando más por ser un parque. ¡Para otros no! Para la misma gente de la comunidad, los están sacando porque la parte de impuestos se los come." (LUZ, 03 mars 2003)
- 155 "Nosotros pagamos 163 mil y nos subió a 900 y a un millón de pesos. ¿Y de dónde uno saca plata para pagar impuestos? (...) nosotros estamos peleando con catastro por eso. Porque el año pasado no pagué impuesto y me subió 1 300.000. Y este año va en lo mismo: 2 700 000. Y entonces a mí ' me dijeron que pagara el 30%, que ya se pagó el 30%. Y el resto a 12 meses (...). Y la Corporación dice que pasando papeles del DAMA a catastro para que nos bajen a lo mínimo, porque esto es una reserva ecológica y no tenemos que pagar tanto impuesto. Y ahorita la Corporación ya paso a Planeación (...) porque Planeación es el último que dice." (LILIANA, 26 août 2002)
- 156 "Inicialmente ellos [los habitantes de la vereda Los Soches] estaban en un proceso de concertación al interior de ellos mismos y con el Distrito porque el Concejo había sacado una norma que incorporaba estos sectores (...) al borde de expansión urbana (...). Con la visión del Acuerdo 6, las áreas suburbanas eran sencillamente unas áreas que estaban esperando a ser urbanizadas ; no había como otra visión, (...) porque en el distrito no había otro tipo de análisis sino simplemente lo urbano. (...) Cuando llegamos a este sector las personas de Los Soches, pues se aferraban a su existencia

- rural, ellos nos lo expresaron claramente, su querer de seguir siendo campesinos, de seguir trabajando como rurales (...) Entonces empezaron a organizarse en torno a un líder (...) y siguieron un proceso normativo que es muy raro en estos tiempos y en este tipo de situaciones, un proceso organizado. Fueron al Concejo, fueron a las entidades, a Planeación Distrital, al IDU, concertaron con ellos hasta que finalmente el Concejo en un momento dado sesionó aquí en el agroparque Los Soches; ya en ese momento el DAMA estábamos metidos en el proyecto. De tal forma que el acuerdo mediante el cual el agroparque Los Soches se anexa al sector urbano, se revirtió y se sacó un acuerdo en el cual el agroparque Los Soches quedaba nuevamente como rural. (...) De ahí surgió la idea del agroparque Los Soches. Belisario Villalba [líder de la vereda] empezó a hablar de un agroparque. La idea empezó a madurar con el DAMA y se concreta como en una estrategia que está combinando los queres de la administración distrital que era de tener un sector que contuviera la expansión de la urbanización de la construcción de viviendas, que preservara estas áreas estratégicas. Y que hiciera conjunto con los queres de las personas que aquí habitaban. (...) En donde empezamos a meternos dentro de un concepto de desarrollo rural, un tanto diferente y desligado del concepto que nos daba la visión antigua de lo rural, de un sector marginal, un sector atrasado, del sector pobre, del sector que está como allá (...). Las administraciones distritales, la administración nacional tiene como una forma de hacer las cosas, de escribir las cosas. Nosotros qué fue lo que hicimos? Manejamos ese lenguaje, cierto, interpretando lo que decían las personas de Los Soches, igualmente les pasamos la información del Distrito en el lenguaje de las personas de Los Soches. Eso es lo que hacemos nosotros [técnico responsable del proyecto], como la traducción. (...) Nosotros lo que hacemos es traducir. De tal forma que nosotros cogimos esto, lo metimos como en esa filosofía del POT." (OSCAR, 09 août 2002)
- 157 "Una de las causas que nos hizo bajar el perfil [a los miembros de la Corporación] es que las instituciones pensaban el Parque de una manera y nosotros lo veíamos de otra." (LUZ, 03 mars 2003)
- 158 "En Juan Rey hay otra zona donde vive gente que tenían fincas o que eran de otros propietarios y les dejaron herencias. Ellos pues tienen algunas actividades y algunos, no todos, todavía viven de lo que hacen dentro del Parque." (CONSUELO, 24 juillet 2002)
- 159 "Entonces con ellos estamos trabajando (...) para que ellos se queden ahí y sean los propios administradores de sus predios, ofreciendo servicios ambientales. Entonces establecer rutas, las caminatas, venderle cosas a la gente pero guardando las características de lo que es el parque ecológico. (...) Por ejemplo hay un señor que tiene una marranera grandísima, entonces él está contaminando la quebrada y no maneja bien los residuos solidos, entonces a través del convenio, con el señor se habló y se hizo un biodigestor, unas cosas ahí de adaptación para que no contamine. (...) Pero inclusive que en el Plan de Ordenamiento [El Parque Entre Nubes] quedó apto a no actividades agropecuarias, pero ¡a mí no me parece eso! pues igual ¡estamos infringiendo la norma! Pero, más bien la estamos adaptando. La norma es para cumplirla, pero uno cómo le va a decir a la gente, al señor que vive de los marranos: "Señor, sabe qué? Es que en el Plan de Ordenamiento dice que usted no puede seguir teniendo marranos!" Pues los saca uno de allá y no los deja volver. Pero pierde el espacio para en últimas cumplir el objetivo que es lo que nos planteamos, que es transformar esa actividad tan contaminante, tan impactante, en algo que sea demostrativo." (CONSUELO, 24 juillet 2002)
- 160 "Mejorar cada uno para tener que mostrar, porque de pronto vienen colegios a caminatas y uno pues tener que mostrar una huerta casera o pollos o algo que tenga uno. Y de todas maneras se va a beneficiar uno, entonces es bonito. Hay talleres también de biodigestores, todo eso que yo no sabía y ahora pues uno aprende. (...) Yo estoy bien y me han gustado y todo; porque uno ve y aprende que estando uno acá le puede sacar mucho provecho a la territa y hacer cosas que de pronto sí le saca provecho. O mucha gente que ahí tiene la tierra sin hacer nada. En cambio con esas clases y esas cosas, porque a uno lo asesoran y le enseñan cosas, uno le saca beneficio, eso es muy bueno." (MARTA CALDERON, 23 août 02)
- 161 "Yo creo que en cuanto a construcciones, sí se debe dejar ahí quietico, o sea ya las casas están, la mayoría que tiene su finca tiene su casa. Y si se construye más, pues se va a perder la parte ecológica, y la tala de árboles también, hay partes donde se ha tumbado mucho árbol. En cuanto a cultivo sí pienso que se debe dejar, porque hay mucha gente que vive de eso, o que por lo menos cultivan para el consumo de ellos, entonces si se les prohíbe, eso hace que la gente se aburra y que quiera vender. Que les prohíban las cosas." (AMALIA, 04 août 2002)
- 162 "La DEPAE, ellos compraron como 70 lotes en una zona (...) del borde del parque. Que es una hoya de una quebrada que se desborda. O sea uno va y no ve nada, está el cañón, pero en invierno llegan todas las aguas de escorrentías y se llevan todo. La DEPAE compró (...). Ahorita ya se volvieron a ubicar sobre los predios que había comprado la DEPAE. Entonces a veces uno dice no, esto como que ¡no tiene sentido! La idea es que si se adquieren unos predios es porque hay alto riego. ¿Qué pasa después, cuando suceda una tragedia? Pues la responsabilidad es del Estado, porque no hace cumplir la norma y porque no tiene como las herramientas y a veces la capacidad." (CONSUELO, 24 juillet 2002)

- 163 "Tenemos que meterle la mano a este problema que tenemos de asentamientos ahí [Parque Entre Nubes]. Que son barrios que están en alto riesgo y ¡nunca los vamos a legalizar! Entonces tenemos que trazar una política para una reubicación de ahí." (LETICIA, 13 juillet 2002)
- 164 "(...) pues yo sí he escuchado del Parque [Entre Nubes], que la gente que tiene su casita en ronda de quebrada que eso les van a pagar, otros dicen que los cambian de sitio, que no se sabe (...)." (DIOSELINA, 12 août 2002)
- 165 "Venían y nos decían que habían reuniones, que esto iba a quedar Parque Entre Nubes, que nos iban a sacar. ¡Que sí ! Porque era zona de alto riesgo y que esto lo iban a declarar Parque Entre Nubes." (OLGA, 21 AOÛT 2002)
- 166 "En 1997, se logró la legalización de alrededor de 100 barrios en la localidad de Usme. Los legaliza el gobierno de Peñalosa a través de un decreto. Estudiaron la posibilidad de una legalización masiva de esos barrios y mediante un decreto lo legalizan, a través de una resolución. (...) Entonces al tener los barrios legalizados, es como una puerta que se nos abre a todos esos barrios para poder empezar a pedir a exigir obras, infraestructura, servicios (...)" (HUGO, 04 mars 2003)
- 167 "Planeación Distrital nos tiene del cuello, tiene en cintura a la empresa de acueducto y alcantarillado. Que porque todo esto está en zonas de alto riesgo. Pero si esta en zonas de alto riesgo entonces ¿por qué nos cobran impuestos? Para eso si no hay alto riesgo pa echarse la plata' al bolsillo de nosotros.(...) Tengo entendido que para un alcalde, fuere el que fuere, para legalizar un terreno, dar un concepto de legalización, tiene que tener un concepto previo de Planeación Distrital. En la resolución 0420 de 1998, el alcalde Peñalosa Londoño, legalizó este sector de Villa Diana (...) sin tomar en cuenta el concepto de Planeacion Distrital hasta donde podía legalizar. Ahora que nuestro pueblo necesita de Planeación Distrital de acueducto y de alcantarillado, necesita gas natural. Ahora montaron el miquito de las zonas de alto riesgo. Porque no tuvieron en cuenta el concepto de Planeación Distrital.(...) Que obvio por A o por B estas cordilleras emanan agua, en verano y en invierno; no tuvieron esa gentileza, esa dignidad de decir: "Ustedes no pueden construir. vamos a buscar otros mecanismos y se van para otro lado con su cuento." (WILLIAM, 12 AOÛT 2002)
- 168 "[Prohibir] la tala de árboles, yo estoy de acuerdo, pero las construcciones y los cultivos, no me parece; porque de todas maneras la tierra sigue siendo de las personas. Ahí es como si usted tuviera un carro y no lo pudiera sacar. Se lo prohíben, entonces para qué tiene el carro? Ahí están pagando impuestos, y le está pagando una cantidad de cosas que al final no le está sacando plata. Además es que la mayoría de predios tienen impuestos muy altos, y casi todo el mundo los acusa y la mayoría de gente no los ha pagado porque no hay plata para pagarlos, y si eso es reserva, se supone que debían bajar un poco porque no se está sacando provecho a la tierra, pero no, los impuestos cada vez suben más. Más que los han valorizado." (NATALIA, 14 août 2002)
- 169 "(...) felizmente pensar en echarse la mano al dril siempre es una decisión difícil. Entonces para ellos [el Distrito]es mas fácil decir, -no, no negociemos mas bien, concertemos-. De tal manera que las compras que ha hecho el distrito son ínfimas. (...) Lo que se hizo fue congelarlo, digamos congelar los proyectos de urbanización y todas esas vainas, digamos desafectarlos.(...) De cierta forma nosotros estamos felices con eso, porque nos parece que es de alguna manera lo que es sensato, todo en la vida no es plata. Y sobre todo no podemos pagar sobre las expectativas que la gente tenia porque se le dio la gana tenerlas.(...) Eso no quiere decir que el Estado tenga porque asumir eso ni mucho menos. ¡NO! Los recursos se necesitan para otras cosas, por ejemplo para amoblar el parque, (...) que no tiene porque ser pa comprarle los terrenos. Siempre se tienen que hacer acuerdos" (GLADYS, 25 juillet 2002)
- 170 "El Plan de Ordenamiento es del 2000 y ahí dice que el Parque Entre Nubes es un proyecto a corto plazo, 2004. sin embargo para hacer proyectos, inclusive en este caso, hay que tener plata. Y plata es la que no hay. ¿Cuales serian las opciones para que el parque se materialice? Comprarle a los propietarios, establecer unos mecanismos donde los mismos propietarios fueran los administradores o como socios del parque, o otras medidas intermedias, expropiaciones. (...) Entonces ¿que se ha hecho hasta ahora ? se ha trabajado por sectores, el año pasado a finales del 2000, estaba el alcalde Peñalosa y una de las prioridades de Peñalosa eran los parques. Entonces él fue y estableció un área que se podía comprar le dio unos recursos al IDRD, y el IDRD compro 28 hectáreas de ¡un área muy bonita ! (...)que costaron 50.000 millones de pesos. Son 623, pero ya tenemos un área. Ya tenemos 28 hectáreas que le pertenecen en este momento al distrito." (CONSUELO, 24 juillet 2002)

- 171 "Este [terreno] que compraron, era de un solo propietario, entonces era mas fácil. Y de un propietario que era urbanizador! y el urbanizo todos esos barrios de por allá y bueno. Pero en ultimas pues si es el señor el nos garantiza que sea una sola negociación (...). En las reuniones que se le habla a la gente, se le dicen las restricciones; las posibilidades o no posibilidades de ejecutar algo allá. Pero lo que la gente quiere es que le compren (...) Ya en los últimos tiempos ha sido un poco complicado la interlocución con la gente; la gente viene acá y el dialogo es bastante complicado porque es : -bueno cuando me van a comprar ? – no pues toca esperar que la administración asigne los recursos. - y no se que y como a no se quien si le compraron y el tiene mucha plata- Osea, el discurso tambien es complicado de sostener y de manejar. Y la gente viene con toda la razón y otros no con tanta." (CONSUELO, 24 juillet 2002)
- 172 "Aunque por supuesto siempre hay chuecos. De hecho a propio Guerrero Estrada le compraron un terreno, no muy grande pero se lo compraron el distrito. O sea no están muy claras las reglas de ¡a quien si y a quien no! Y con que criterio y a que precio." (GLADYS, 20 juillet 2002)
- 173 "(...) en el ultimo mes un señor de por acá, que tienen unos predios, bueno ellos tienen plata. Bueno siempre es como el que mas tiene y el que de pronto tiene el conocimiento para fregar al que no sabe y no tiene nada. Entonces el dijo que el iba a solucionar el problema, que les iban a comprar a todos y que el les garantizaba que les compraran a todos. Que le dieran un poder y le pagan 150 000 pesos y el les soluciona. (...). Entonces la gente al final ya de la jartera que tienen o no estaban bien convencidos o tienen otras expectativas han quedado con ese señor allá. Y los que han quedado es porque si quieren quedarse dentro del parque. Que han visto que eso es una opción y que viven de la actividades que hacen dentro del parque." (CONSUELO, 24 juillet 2002)
- 174 Entretien enregistré avec un habitant à l'intérieur du Parc à la Fiscala. "Pues aquí hace mas de un año, salieron con el cuento que iban a comprar, que venia un señor que nos tocaba alistar todos los papeles, y que venia era a negociar ya. Y todo el mundo eso corrió con escrituras y papeles porque creyeron que si era cierto. Aquí vinieron un sábado un señor que ni me acuerdo el nombre. (...) que venia de una oficina de por allá en la 30. y entonces yo le dije que a mi tenia que mostrarme un carnet o algo que venia del DAMA, o de donde, para yo creer que si iban a comprar. Que no que eso era que alistarán papeles y que el nos compraba. Esa vez yo me opuse, y regue la bola, y dije como vamos a darle papeles a una persona que no conocemos que no viene con un carnet de una institución, y no muestra un papel y no volvió, ni mas." (LILIANA, 26 août 2002)
- 175 "(...) se elaboraba ladrillo y bloque y todo eso, pues sacaban piedra y arena y entonces como eso esta prohibido. Entonces la gente por eso tiene rabia si? De ver que no dejan trabajar y que no compran y que no están haciendo nada. Por eso es que la gente esta es que le compren. Porque hay mucha gente por allá en la fiscal que tenia chircales o fabricas y ahora como eso es prohibido (...) entonces a la gente le da rabia de ver eso que no pueden trabajar, entonces dicen que lo mejor es vender e irsen" (LILIANA, 26 août 2002)
- 176 Entretien enregistré, il est habitant du lotissement depuis un an. "Pues la verdad vea señorita yo del Parque Entre Nubes vine a oír yo vivía aquí. Y entonces un día vinieron unos compañeros suyos deben de ser. -Pues señor como le parece que esto es un Parque Entre Nubes aquí todo esto y por allá abajo y Compostela y por allá la Esperanza- algo así.
Quien le dijo eso?
Eso nos dijo fue unos ingenieros que vinieron. Creo que estaban negociando lo de eso de la ladrillera. La finca esa, ellos estaban negociando un lindero. Creo que son del DAMA o no se. (...). Esa vez fue la primera vez que yo oí, me dijo un señor de esos -es que mire esto es una invasión- Yo le dije -perdone señor-, le dije -¿que es invasión?- Dijo- Esto es un terreno invadido-. Yo al que le compre tenia escrituras que esto fueron unas fincas que las vendieron y que figuran unos señores que nosotros les compramos. Sea como sea les compramos. Invadido es que yo llego y me meto en un terreno suyo a las malas sin decirle -mire esto alquilemelo, arriendemelo, vendamelo. Fue la primera vez que yo oi que esto iba ser un parque" (HERMES, 15 fév 2003)
- 177 "yo exploto la arenera, saco arena cuando me la encargan [a la pregunta si el ¿conoce el Parque entre nubes?, el contesta de manera agresiva] !Eso dice todo el mundo! Que van a comprarle a mi patrón para hacer un Parque Entre Nubes. Pero mi patrón a mi no me ha llamado pa decirme -yo la vendí, ni nada- yo estoy con él desde el 80 y hasta presente nunca me han dado un peso.(...) cx: ¿quien le ha dicho que van a comprar?
Los de la alcaldía cuando vienen. (...) que van a comprar la finca de mi patron que la tienen en negocio, pero como no hay plata pa comprarla
CXL : usted es propietario si ahi de un lotecito(...)
CXL : ¿usted es propietario dentro de la finca de su patrón? Si señora de aquí par allá San German de aquí pa lla la Flora. ' CXL : ¿su patrón esta informado del Parque Entre Nubes?
Precisamente eso es lo que no se yo. Me dicen que esta en Estados Unidos (...)" (SICO, 1 août 2002)
- 178 "Yo creo que como está a nivel del país, está difícil. Además que uno sabe que hay diferentes grupos.
CXL: cuales grupos?"

- L: Pues grupos que pueden simpatizar con una u otra tendencia. Y que pueden causar inseguridad." (LUZ, 03 mars 2003)
- 179 "Esto es tan cierto como comprender el fondo de las cosas. Esto es tan cierto como estar acá donde estamos y saber que un roqueta se nos puede caer aquí encima. Existen todas las posibilidades, así como le cayeron allá en el palacio presidencial cuando se estaba posicionando. Estamos en una dinámica de violencia en todo el país y eso no está por fuera del país. Tiene unas connotaciones muy especiales, es un trabajo muy especial con unas personas muy especiales, pero es igual que todo el resto de Bogotá." (OSCAR, 09 août 2002)
- 180 "En último lo que se ha visto es que el Parque toca trabajarlos por sectores por pedazos . Porque cada uno tiene una característica especial. Entonces ahí donde está el único propietario que ya está comprado pues eso ya está salvado y entre comillas, porque toca hacer la inversión ya ya ¡o eso lo invaden!" (CONSUELO, 24 juillet 2002)
- 181 "Esos desplazados son una herramienta que tienen los urbanizadores clandestinos para vender (...). El departamento [de Planeación] no tiene ninguna influencia de control dentro de la llegada de los desplazados a determinado lugar." (JUAN, 29 juillet 2002)
- 182 "Ahora hay mucha gente por ejemplo en La Nueva Esperanza que ¡no tiene donde más ubicarse!. A nosotros nos llamaban y nos decían: "Vea, tengo este nuevo La Nueva Esperanza". De dónde viene esa gente? Viene del Tolima desplazada, uno qué puede hacer, o sea es que no hay políticas de vivienda de toda esta gente! Y si el cerro en algún momento le sirve de cómplice uno qué hace? Qué hace? Por eso te decía que es un conflicto permanente lo habitacional y lo ambiental. Yo necesito mi vivienda, pero también necesito mi entorno!" (LUZ, 03 mars 2003)
- 183 "En los momentos en el que el departamento tiene conocimiento [de un asentamiento fuera de normas] entonces adelanta los oficios que corresponden a la Subsecretaría de Control de Vivienda y la alcaldía local y la Secretaría de Gobierno para que ellos adelanten los controles necesarios." (JUAN, 29 juillet 2002)
- 184 "(...) porque en el Parque Entre Nubes, el cuento es un tanto diferente, aquí hay muchas personas que construyen casas, pero de una forma mas agresiva, aquí las personas no son como nativas del Parque Entre Nubes. Son muy poco los nativos del Parque Entre Nubes, son personas que han llegado y están llegando, están como en una dinámica de colonización, una dinámica supremamente agresiva (...). Estas personas del Parque Entre Nubes pues llegan desplazadas y sin ninguna posibilidad, que necesitan una casa, que necesitan algún sitio en donde vivir." (OSCAR, 09 août 2002)
- 185 "La reserva de la que vamos hablar, la reserva Parque Entre Nubes es una zona de propiedad privada. Osea estamos hablando de 800 hectáreas de terreno, de unos cuantos propietarios que no son muchos" (GLADYS, 25 juillet 2002)
- 186 "Además porque los cerros, en ese entonces [años 1980], estamos hablando de 100 % de propiedad privada. Era pensar un parque sobre propiedad privada, era pensar la posibilidad de un espacio público dentro de terrenos de propiedad privada. Y logramos hacer caminatas, paseos de olla, jornadas pedagógicas, todo eso dentro de ese terreno privado. Todo eso se coordinó con la mesa de trabajo zona 4." (LUZ DARY, 03 mars 2003)
- 187 "Ahora el espacio publico es el elemento estructurador del alcalde [Mockus 2001-2003] y tiene muchísima constancia. Dentro de las cuestiones que se plantea es la recuperación de espacio publico y para recuperar espacio publico establecen una norma. Unos anchos de andenes, unos tratamientos de andenes, un mobiliario urbano, unas necesidades de estructurar los parques y las plazas, los espacios peatonales como elemento estructurador" (ENRIQUE, 9 juillet 2002)
- 188 "El déficit de espacio publico están hacia las zonas informales. (...) [la recuperación se pretende] a través de la regularización. El mismo Plan de Ordenamiento establece la creación de alamedas en todo el territorio urbano, la recuperación de parques, la generación de nuevos parques. A partir de la incorporación de lo que son los cerros orientales a lo que es la estructura de espacio publico de la ciudad. A través de los planes parciales.(...) El sistema espacio publico no es vacío de otros contenidos. Por ejemplo que tiene que ver con el sistema de transporte(...)" (ENRIQUE, 29 juillet 2002)
- 189 "Ahora además de todo lo que se ha visto con lo de parque y la ilusión que ha tenido. Ha hecho que por lo menos se coloquen cercas, entonces eso es propiedad privada y el que se meta en propiedad privada no sabe que puede pasar. Ahora lo único que se ha hecho es lo que ha hecho el instituto Distrital de recreación y Deporte de Comprar 27 Hectáreas para ese sector que es como lo que hay publico entre comillas porque esta cercado. Pero con toda esta ola de difusión lo que se ha hecho es que todos estos [propietarios] privados en este momento le estén dando un uso privado al parque entre nubes. Nosotros ya no podemos hacer las caminatas frescas que hacíamos antes."(LUZ DARY, 03 mars 2003)

- 190 "¡Ha! , son los mismos propietarios que ponen avisos, el parque como tal no tiene tiene vigilantes "
(JULIO, 12 août 2002)
- 191 "CX: ¿tu has entrado a ese lugar de allá? Niño 1 : no, no
niño 2: aqui nadie se entra por allá cx: ¿y
porque nadie entra por allá?
Niño 1: porque esta prohibido, porque es muy peligroso y nos tienen prohibido y nos regañan cx: ¿porque es
peligroso?
Niño 3: Porque allá hay celadores, allá lo sacan a plomo, allá hay perros, alla esta la guerrilla
Niño 4: ¡Hay caballos!
Niño 2 : ¡guerrilla! ¿Que hay de guerrilla?" (ENFANTS ENTRE 11 ET 12 ANS 12 août 2002)
- 192 "He tenido nociones de tantos proyectos que han habido tanto en la localidad como ... ahora se esta dando a conocer
[el Parque] con el Proyecto Sur con Bogotá (...) El proyecto Sur entró a base, en torno a ese parque y Proyecto Sur esta
cumpliendo" (ALFONSO, 21 août 2002).
- 193 "CXL: ¿Cómo se enteró del Parque Entre Nubes?
- G: Me he enterado por Proyecto Sur, por la gente que comenta que todo esto va a ser una reserva. Porque ellos
[Proyecto Sur] casi siempre en las reuniones han comentado lo del Parque Entre Nubes. Siempre para los proyectos
que se están haciendo, ellos toman muy en cuenta este proyecto que está para el Parque." (GUADALUPE, 21 août 2002)
- 194 "Una vez teniendo la propuesta de intervención se estaba buscando una entidad de nivel distrital donde se podía
adscribir o ubicar el proyecto. Entonces en esa época se ofreció Acción Comunal como la entidad más idónea a eso
porque Planeación es una entidad más administrativa y no ejecutiva y bueno se decidió adscribir al proyecto a Acción
Comunal." (MICHAEL, 02 sep. 2002).
- 195 "En cada zona nosotros hacemos un taller con los lideres y otro con las entidades y los delegados de los lideres. Nosotros
recogemos las proposiciones de la comunidad. La comunidad ya había definido los sitios y hasta los había reservado;
en otros casos ellos tenían el proyecto pero no tenían el terreno." (JULIO, juillet 2006)
- 196 "Es el trabajo de organización y planeacion con habitantes de un barrio o de un grupo de barrios sobre temas que los
afectan, descontaminación, vivienda. Faltantes en educación, salud. Básicamente son reuniones, recorridos, vale la
información que tiene la comunidad los conocimientos las propuestas. Que se hacen en los mismos espacios que tiene
el barrio de sitios de reunión en salón comunal, en un parque en alguna casa." (JULIO, juillet 2006).
- 197 "Cada zona tiene una entidad de segundo nivel que conglomerada las entidades barriales, y cada una de esas entidades
elaboró en un proceso bastante demorado, largo y complejo de planeacion participativa, (...) un plan zonal de desarrollo
(...), a partir de ese diagnostico se elaboró un plan de desarrollo local y está siendo manejado por ellos mismos, con
apoyo nuestro. Y con articulación muy fuerte en lo que es la planeación local y la planeación distrital; nosotros estamos
procurando eso. Pero es un plan de las comunidades y sobre todo uno de los logros, logro grande, es que nosotros
hemos conseguido ampliar la visión de la cuadra, la visión del barrio hacia una visión más amplia, más zonal." (MICHAEL
02 sept 2002)
- 198 "Es una forma organizativa y una estrategia de trabajo de carácter zonal de la que hacen parte 20 organizaciones entre
JAC, grupos religiosos, madres comunitarias, grupos productivos, organizaciones ambientales, entidades que tienen
presencia en la zona, colegios y otros." (JULIO, juillet 2006)
- 199 "(...) te voy a decir, inclusive me trajeron un proyecto, bastante bonito, donde la gente se involucra. Esta gente de los
barrios altos se asoció en esta cooperativa para hacer todo el proyecto." (LETICIA, 13 juillet 2002)
- 200 "El gobierno alemán aporta unos 10 000 millones de pesos aproximadamente, y la alcaldía mayor a través de 14
entidades, y la comunidad hace otro aporte para un total de unos 75 000 millones. Es para el mejoramiento, tanto en la
parte física como en la parte social, de 41 barrios que quedan alrededor del Parque Entre Nubes." (JULIO, 12 août 2002)
- 201 Entretien enregistré dans son bureau. "El proyecto se constituye de tres componentes básicamente. Uno se llama el
componente de obras que contempla obras en infraestructura física, (...) manejo de aguas (...) accesibilidad o vías, (...)
medio ambiente, (...) equipamiento comunitario, proceso de titulación de viviendas y de acceso a créditos para
mejoramiento de vivienda. (...) El segundo componente nosotros lo llamamos desarrollo social. Que es el componente
que promueve la participación comunitaria, básicamente a través de un proceso de planeación participativa, que
contempla una participación en la definición, la ejecución, acompañamiento y evaluación de las obras de las inversiones
(...). Y por el otro lado contempla la elaboración de un plan zonal ya más comunitario de desarrollo. (...) El tercer
componente nosotros lo llamamos fortalecimiento institucional. O sea lo que es el proceso de planeación, el ciclo de
planeación (...). Otra linea de intervención dentro de ese componente nosotros la llamamos coordinación
interinstitucional."
(MICHAEL, 02 sep. 2002)

- 202 "Una intervención directa del Proyecto consiste en el co-financiamiento de la recuperación de una cantera de obras que hace parte del Parque Entre Nubes. Se hace con el DAMA. El DAMA adquirió el predio (...) y ya se hizo un plan de manejo de esa área; ése va a ser una especie de plan de manejo modelo cofinanciado por el Proyecto con recursos internacionales para después buscar la forma de replicar ese tipo de manejo y recuperación, sobre todo porque gran parte de ese Parque no es un parque sino es un monte pelao!" (MICHAEL, 02 sep. 2002)
- 203 "Se ha tratado que eso [la elaboración de normas] quede al margen de las presiones políticas de los ediles de los concejales, y por eso es que la concertación con las comunidades se hace es a lo último. Para que no haya, digamos, esa presión desde un principio, desde los mismos estudios que adelanta el Departamento y no llenar con expectativas tanto las comunidades como el departamento." (JUAN, 29 juillet 2002)
- 204 "La idea es que estas personas del Agroparque aprenden como qué es "hablar en inglés", [es decir] en lenguaje administración, entonces pueden escribir proyectos; si no, pueden averiguar, si no, pueden conseguir otros traductores en otras entidades (...). Aprendieron a hablar inglés y pues hablan, y ¡los recursos vienen de donde los consigán!" (JUAN, 29 juillet 2002)
- 205 "CXL: Cuál es el problema más grande del barrio en este momento?
D: Que nos van a poner los servicios y no hay plata con que pagar." (DIOSELINA, 12 août 2002)
- 206 "CXL: ¿Cuál es la diferencia entre trabajo político y comunitario?
N: Para mí es... El político tiene que ver mucho con la organización, [el partido] (...) En lo político (...) el objetivo directo es influir en las reglas políticas, en el sistema político, acceder a un cargo de representación popular, trabajar en formas organizativas para poder ingresar a esos espacios de influencia. En cambio el comunitario, el objetivo fundamental es de resolver problemas de población organizada, digámoslo así (...). Yo creo que el trabajo comunitario tiene que ver con colaborarle a esa población organizada a resolver sus problemas, sin tener que preocuparse necesariamente por espacios de poder. (...)
CXL: ¿Qué relación hay entre lo político y lo comunitario?
N: Las políticas públicas, yo creo que tienen como tres fuentes. Una fuente que es política y es la decisión de quien esta en el poder. (...) Hay otra fuente que son los técnicos, los consultores o los estudios, las documentaciones que desde un ámbito como... llamemos lo académico pues. (...) Y lo comunitario y lo social que es la otra fuente de política pública, pues es lo que viene de abajo, realmente la comunidad organizada formal o informalmente pero por alcanzar sus objetivos inmediatos, la resolución de sus problemas antes que de acceder al poder. Así pues, al buscar resolver sus problemas, lo que ha sucedido en esas comunidades marginales, la organización de la comunidad termina convirtiéndose, no sé si la palabra es trampolín, porque suena como manipulación, pero sí el espacio que potencia que algunos de esos líderes accedan a cargos de representación política. Y, estando en el cargo de representación política, pues ellos influyen y se organiza, entonces [hay] como mucha relación entre esos tres ámbitos." (NELSON, 7 mars 2003)
- 207 "Yo pertenezco al movimiento mas organizado electoralmente de esta localidad, somos los que más votos hemos tenido en las últimas cuatro elecciones (...). Hubo un movimiento que se llamaba poder comunitario, ése era el nombre informal, que avaló 3 de los actuales ediles, que avaló una candidata al concejo de Bogotá; tuvo la más alta votación que jamás se haya tenido acá (...) Otro movimiento que se llamó ecoliberalismo que avaló dos ediles de los electos y un concejal que también vivía aquí en la alcaldía [Usme]. Los otros ediles apoyaron cada unos sus listas diferentes al concejo (...).
Están los nuevos contra los antiguos." (NELSON, 7 mars 2003)
- 208 "Hace falta que la norma trascienda hacia algo más rotundo, que la gente sepa que cuando la viola le dan duro (...). Lo que se pretende es el mejoramiento de la sociedad completa a través de una norma. O sea una norma no va a beneficiar a unos: lo que establece es para que en general la ciudad en general funcione mejor. Esas cosas faltan, producto de un entorno cultural que se da en Bogotá." (ENRIQUE, 29 juillet 2002)
- 209 "El que tiene voto. Ser ciudadano... los que vivimos en la ciudad y tenemos voto, y exigir y elegir."
(DIOSELINA, 12 août 2002)
- 210 "CXL: ¿Por qué votas?
B: Porque eso hace que uno tenga derecho a exigir también a ellos. O sea uno tiene derecho a hacerlo porque uno es quien los coloca allá donde están." (BIBI, 22 août 2002)
- 211 "Por toda la participación que uno tiene y por estar todos los días metidos en esto... sí, yo me considero una ciudadana."
(MERCEDES, 2 août 2002)

- 212 "Porque cumplo con mis deberes como ciudadano, porque a mí me gusta participar en todos los eventos democráticos y sociales y comunitarios. Me gusta ejercer como ciudadano." (ALFONSO CORTÉS, 21 août 2002)
- 213 "CXL: ¿Qué es un líder?
A: Una persona que puede uno lograr trabajar, adelantar las cosas, emprender cualquier programa que se vea en nuestro barrio, cosas que no tenga la comunidad de conocer, pues uno como líder debe darle esa expectativa a la misma gente, para que esta gente sean los próximos líderes (...) La comunidad, las gentes de un barrio acuden a los líderes y los líderes van al funcionario que fue nombrado, entonces estos líderes no van si no es personal. En el sentido que ellos van por su familia, que les vaya bien, que se consiga trabajo, y la comunidad fue olvidada. (...) En este barrio (...) ya la comunidad no cree en los líderes ni en nada (...). Porque hay una frustración del engaño, hay muchos líderes que han engañado a la comunidad.
CXL: Don Alfonso, ¿usted cree que para presentar una idea es necesario estar dentro de la Junta? A: ¡Lógico que sí! Porque realmente le creen a uno. Porque como le venía diciendo, la comunidad siempre está como los hijos al papá: ¿qué es lo que trae bueno? Y la JAC, como el presidente y los demás directivos, es como su familia, ellos están de acuerdo con lo que la mesa directiva diga, pero realmente como le digo ha habido mucha cosa infructuosa (...) y la gente ya no participa por la mentira. (...) Sino que la mayoría de los líderes, o sea directivos, cuando hay reuniones (...) no pasan la onda y por eso es la desunión." (Alfonso, 21 août 2002)
- 214 "El ser líder de la comunidad le nace a uno, no lo obligan, ni le pagan. Uno lo hace voluntariamente, a sabiendas que todo presidente de Acción Comunal es ratero para la gente. Pero yo no conozco el primer presidente que la gente diga: mire, ese presidente es honrado." (JOSÉ, 28 fév. 2003)
- 215 Alcaldesa encargada: "(...) yo tengo que decir que en esta localidad hay una crisis de líderes; sin embargo hay JAC que trabajan muy bien, las que no se han politizado. Las que se han politizado no están trabajando bien. (...) [están politizadas] cuando empiezan a primar los intereses particulares sobre los generales. Cuando tú tratas de utilizar la junta para utilizarla como trampolín para lanzarte en una campaña política. Entonces dejas de trabajar por la comunidad y empiezas a trabajar por tus intereses particulares. ¡Eso ha perjudicado mucho esta localidad [Usme] y trae mucha división! Que todo el mundo tiene aspiración a ser edil o concejal." (LETICIA, 13 juillet 2002)
- 216 "M: Nosotros ya tenemos la población detectada, con cuales nos funcionan más las cosas. (...)
CXL: ¿Todos los presidentes de JAC son líderes comunitarios?
M: No, no. Nosotros ya vivimos la experiencia que no es así. No todos tienen el interés. Y sí hay líderes que quieren pertenecer a la junta y hacer cosas, pero no. Simplemente ellos se identifican como líderes y hacen más como líderes que como integrantes de la JAC." (MARINA, 28 fév. 2003) Programme de la localité d'Usme: « Système d'intégration citoyenne »
- 217 "CXL: ¿Cómo identifica y valida la gente los líderes? J: Hay muchas clases de líderes. Hay unos líderes que son agitadores, que simplemente se limitan a molestar, a criticar, pero nunca dan soluciones y nunca proponen; a todo llegan a molestar, a criticar la administración, a montarla, como decimos, por todo. Entonces si él está en una reunión él solamente se para para decir que la localidad se gasta la plata en cosas y no en lo que ellos quieren. Pero nunca dan propuestas. Esa clase de líderes agitadores, la localidad tiene muchos y muy peligrosos: ellos calumnian, no se enteran de los procesos y fácilmente arman un cuento. Me parece que están marginados de muchos procesos, han perdido espacio con la gente a raíz de estar peleando. Hay un grupo que ha perdido espacio, o sea no tienen credibilidad, ellos (los políticos) ya no son creíbles (...). La inversión no se hace como se hace hoy en día, (...) eso es de la Constitución para acá. Antes lo manejaban los concejales, los políticos manejaban la plata de bolsillo y decían: voy a pavimentar esta calle (...)." (JOSÉ, 28 fév. 2003)
- 218 "Otra clase de líder es el político, que tiene un perfil político, en el sentido más hacia la politiquería. O sea hacen muchas cosas en función de votos, en función de manejar gente. Ellos no son muchos pero sí los hay. Entonces uno cae también en ese juego, porque cuando hay elecciones esos líderes se mueven y trabajan en función de eso, de conseguir votos, y hacen cosas. Esa clase de líderes en Usme ha llegado muy lejos, al Concejo de Bogotá. Los agitadores no han llegado a ningún lado. El politiquero ellos si hacen por la localidad, trabajan, consiguen cosas, pero le funciona a un grupo político, le funciona al electorado. Un grupo fuerte es el de la doctora Lilia Camelo, una señora muy organizada políticamente, ella tiene líderes en toda parte (...)." (JOSÉ, 28 fév. 2003)
- 219 "Otro grupo (...) son los grupos políticos muy fuertes en la localidad, no tiene que ver con la venta de lotes. Es un personaje muy representativo, muy querido(...). Es muy preparado, muy estudiado; tiene una carrera política muy amplia, experto conocedor del tema político. Él lidera un grupo político de líderes muy intelectuales (...)." (JOSÉ, 28 fév. 2003)
- 220 "Hay el grupo (...) también político, que tú tienes líderes de mucha capacidad y experiencia, es un grupo que no se desintegra fácilmente pasadas las elecciones (...). Ha mantenido un grupo sólido, lo siguen líderes que tienen credibilidad, que saben y conocen. Estos grupos empiezan a formarse a partir del año 1992 cuando viene la

- decentralización; antes, uno seguía políticos que venían de afuera de Bogotá, pero el contacto no era muy cercano. Pero como ya hay la oportunidad de participar directamente en política, entonces los líderes nacen aquí, aquí se forman, fueron presidentes de juntas. Por ejemplo, el caso de nuestra alcaldesa: ella empezó siendo líder, después fue presidenta, fue edil y así así, es alcaldesa de Usme, ella es un proceso comunal completo." (JOSÉ, 28 fév. 2003)
- 221 "Otro grupo de líderes que no se detecta fácilmente, es uno que me parece muy interesante, es un grupo de líderes que está al frente de los procesos administrativos, o sea gente que está muy interesada en la contratación. Hay gente que me parece que la ley de la vida les da la razón, ellos siembran para luego cosechar; ellos por ejemplo trabajan, conocen la administración, trabajan con la gente, es un grupo muy bueno, preparado, que hace trabajo en Usme, es minoritario." (JOSÉ, 28 fév. 2003)
- 222 "Interfiere en la constancia y la continuidad de los procesos de trabajo en conjunto (...) una gran fluctuación de líderes en las organizaciones; falta de pasar la información de un líder para otro. Cuando desaparece el precedente, entonces desaparece todo el saber adquirido en trabajo conjunto con nosotros. Todo el proceso de capacitación de alguna forma también siempre se concentra en un pequeño grupo. (...) Es muy muy difícil conseguir condiciones de continuidad, de un crecimiento paulatino, del nivel de formación política de los líderes (...). Nosotros no estamos trabajando con el ciudadano común, como se dice, no con cualquiera, sino con un líder, uno que representa un determinado grupo de ciudadanos. ¡O no los representa! pero se ha proyectado como líder. Uno nunca sabe hasta qué grado son representantes de la comunidad; eso es otro chicharrón que tiene toda esa discusión de participación." (MICHAEL, 02 sept. 2002)
- 223 "CXL: ¿Qué haría para mejorar la participación de la gente?
M: Pues para la participación, información por las emisoras. Primera medida, una emisora que estén escuchando todos estos barrios y también participar en el perifoneo de los barrios. Y que estos señores presidentes tengan tiempo para lograr dar esa información con tiempo a la comunidad para que la comunidad se entere (...). Hay programas que es favorable solamente a las directivas y hacen sus reuniones allá aparte (...); ellos saben pero los demás no saben. Entonces tocaría convocar generalizadamente toda la comunidad, que ellos vengan a aprender. (...) he visto las fallas porque no hay participación. Porque hay cosas que vienen al barrio como Sur por Bogotá, saben los líderes y no más y muchas veces que solamente los líderes y unas cuantas personas. Pero no hacen las cosas abiertamente, y para que las cosas funcionen toca hacerlas abiertamente(...)." (MICHAEL, 21 août 2002)
- 224 "CXL: (...) ¿Ha presentado ideas de mejoramiento ante la comunidad o ante las instituciones? A: no, realmente no he participado en ese sentido..." (ALFONSO, 21 août 2002)
- 225 Entretien avec un président de JAC: "Yo opino que la participación es buena. Participar es importante (...). La participación es para sacar ideas y conclusiones de las cosas. Participar se llama ser parte del problema y parte de la solución del problema. Creo yo que si uno hace parte del problema tiene que hacer parte de la solución." (WILLIAM, 12 août 2002)
- 226 Entretien enregistré, réalisé auprès d'un leader d'Usme: "La participación es una costumbre de ' ' varios entes ciudadanos, cuyo horizonte es buscar para lograr un mejor stand de vida de la gente y la de uno mismo." (GERARDO, 02 août 2002)
- 227 Entretien avec un edil d'Usme: "Participación, sí de verdad, pero participación con decisión. Lo ' importante a mí me parece de la participación, no es solamente participar en el proceso de diagnóstico de un problema, participar en la toma de decisión de la solución del problema, pero anticipar también en la asignación de recursos y participar de su ejecución (...). La participación es como una manera, una forma de expresar y de resolver una necesidad. (...) yo digo pues que eso es la participación, donde tú ves realizado tu aspiración o la solución de tu problema." (HUGO, 04 mars 2003)